



HAL
open science

La gestion des compagnies marchandes Italie centre-nord. Début XIIIe siècle - 1350

Francois Balle

► **To cite this version:**

Francois Balle. La gestion des compagnies marchandes Italie centre-nord. Début XIIIe siècle - 1350. Histoire. Université de Lyon, 2018. Français. NNT : 2018LYSES041 . tel-02271919

HAL Id: tel-02271919

<https://theses.hal.science/tel-02271919>

Submitted on 27 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N°d'ordre NNT : 2018LYSES041

THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de
Université Jean Monnet – Saint-Étienne

École Doctorale ED 483
École doctorale S*CI*ences S*O*ciales

Spécialité de doctorat :
Histoire du Moyen Âge

Soutenue publiquement le 8/10/2018, par :

François Balle

La gestion des compagnies marchandes Italie Centre-Nord Début XIII^e siècle -1350

Devant le jury composé de :

Boyer Jean-Paul, professeur émérite, Université d'Aix-Marseille
Rapporteur

Buchholzer Laurence, maître de conférences, Université de Strasbourg
Examinatrice

Feller Laurent, professeur, Université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne
Rapporteur

Rao Riccardo, professeur associé habilité, Università degli Studi di Bergamo
Examineur

Salvatori Enrica, professeure associée habilitée, Università di Pisa
Examinatrice

Pécout Thierry, professeur, Université de Saint-Étienne
Directeur de thèse



UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE

La gestion des compagnies marchandes

Italie Centre-Nord

Début XIII^e siècle – 1350

François Balle

La gestion des compagnies marchandes

Italie Centre-Nord

Début XIII^e siècle – 1350

Résumé

Les grands marchands italiens des XIII^e et XIV^e siècles, ceux qui opéraient sur les marchés internationaux, furent précurseurs de bien des techniques commerciales et de gestion, comme les lettres de change et la comptabilité en partie double. Ils ont également « inventé » la compagnie commerciale. Les analyses classiques de cette institution ne rendent pas suffisamment compte des causes de son apparition. Les risques moindres ni le montant plus important des capitaux nécessaires ne paraissent, pour cette époque, des facteurs tout à fait déterminants et suffisants. Les influences et les expériences dont ont pu bénéficier les commerçants italiens ne l'explique pas non plus.

Reprendre, avec rigueur et empathie pour ces marchands, la lecture et l'analyse des documents internes de gestion – livres de comptes, courriers internes, manuels – un peu à la manière d'un audit contemporain, amène à comprendre que l'une des préoccupations essentielles de ces hommes d'affaires fut la gestion des relations entre les associés et entre ces derniers et leurs agents. En effet, la plupart des documents qui nous sont parvenus, en particulier les grands-livres et les courriers, apparaissent adaptés, plus qu'à une gestion efficace des opérations – achats, ventes, prêts ou emprunts –, à celle de la relation entre les acteurs de ces compagnies. Cela conduit à s'interroger sur les raisons pour lesquelles ces marchands mirent en place à la fois l'institution et ces extraordinaires moyens de gestion.

Le parallélisme observé entre l'apparition des compagnies, de ses outils de gestion, les évolutions politiques et celles des administrations publiques au moment de l'ascension du *Popolo*, fournit un premier indice sur ce moment de création de l'institution. Comme les communes, elle apparaît fondée sur une association originale entre personnes libres, sur la recherche de la concorde, et pour cette raison fut pourvue d'outils de gestion rigoureux. Elle apportait une réponse à la recherche d'un complément, voire d'un substitut, à la seule relation familiale ou communautaire, insuffisamment fiable et souple, surtout dans les villes où les relations féodales étaient affaiblies. La compagnie, institution à fort contenu symbolique dans les communes centro-septentrionales de l'Italie, pouvait satisfaire ce besoin.

Les apports et les nouvelles conceptions de la science économique institutionnelle, la vision de la « firme » comme une solution alternative moins coûteuse au marché, et comme un outil de gestion du « problème de l'agence »,

complètent l'explication de l'apparition des compagnies. Le premier besoin des grands marchands était de disposer d'agents permanents et très qualifiés, souvent très éloignés les uns des autres. La création de la compagnie conduisait à réduire les frais de transaction et les pertes d'opportunités qu'aurait entraînés l'utilisation de contrats ponctuels (*commende*). Elle permettait surtout de maîtriser le « problème de l'agence », celui des comportements inadéquats des agents, en les engageant fortement à la fois financièrement et symboliquement dans une institution créée et inventée pour cela. En ce sens, la compagnie, association permanente entre personnes libres, préfigure les entreprises contemporaines.

The management of the merchant companies

Italy North-Center

XIIIth century – 1350

Summary

The great Italian merchants of the thirteenth and fourteenth centuries, those who operated on international scale, were the precursors of many commercial and management techniques, such as bills of exchange and double-entry accounting. They also "invented" the commercial company. The classical analyzes of this institution do not sufficiently explain their appearance. The lesser risks for this activity and the greater amount of capital required are not decisive and sufficient explanations for this time. Neither do the influences and experiences that Italian traders have benefited.

The reading of internal management documents, books of accounts, internal letters, manuals, their analysis, somewhat in the manner of a contemporary audit, with rigor and empathy for these merchants, lead to understand that one of the essential preoccupations of these businessmen was the management of relations between the partners and between them and their agents. As a matter of fact, most of these documents, especially the ledgers and the letters, seem adapted to the management of the relationship between the actors of these companies rather than of operations – purchases, sales, loans. This leads to questions about why these merchants set up both the institution and these extraordinary management methods.

The parallel observed and analyzed between the appearance of these companies, their management tools and the political and public administrations evolutions at the time of the rise of the *Popolo* highlights this moment of creation of the institution. It thus appears, like the communes, based on an original association of free people, on the search for concord and for this reason provided

with rigorous management tools. It provided a response to the search for a complement, or even a substitute, for the sole family or community relationship, insufficiently reliable and flexible, especially in cities where feudal relations were weakened. The company, an institution with a high symbolic content in the north-central towns of Italy, could satisfy this need.

The use of analysis and new conceptions of the "firm", by institutional economics, the vision of it as a less expensive alternative to the market, and as a tool for managing the "agency problem", complete the explanation to the appearance of companies. The first need of the great merchants was to have permanent and highly qualified agents, often far apart from each other. The creation of the company helped to reduce the transaction costs and losses of opportunities that would have resulted from the use of multiple one-off contracts (*commende*). Above all, it allowed to master the "agency problem", of the inadequate behavior of agents, by engaging them strongly both financially and symbolically in an institution created and invented for that purpose. In this sense, the company, a permanent association between free people, prefigured contemporary firms.

La gestione delle compagnie commerciali Italia centro-nord XIII° secolo – 1350

Riassunto

I grandi mercanti italiani dei Duecento e Trecento, che operavano nei mercati internazionali, sono stati i precursori di molte tecniche commerciali e di gestione, come le cambiali e la contabilità in partita doppia. Hanno anche "inventato" la compagnia commerciale. Le analisi classiche di quest' istituzione non rendono sufficientemente conto delle cause della loro comparsa. I minori rischi per quest' attività e la grande quantità di capitale richiesto non possono essere spiegazioni decisivi né sufficienti in questo momento. Le influenze e le esperienze cui i commercianti italiani hanno potuto beneficiare non lo consentono neanche.

Studiare i documenti interni di gestione, libri contabili, corrispondenza interna, manuali, analisandoli un po' alla maniera di un audit contemporaneo, con rigore e empatia per questi mercanti, permette di capire che una delle principali preoccupazioni di questi uomini d'affari era la gestione dei rapporti tra i soci e tra questi e i loro agenti. Difatto, la maggior parte dei documenti che ci sono pervenuti, in particolare i libri mastri e le lettere, sembrano essere adattati piuttosto che a una gestione efficiente delle operazioni – acquisti, vendite, prestiti – a quella del rapporto tra gli attori di queste compagnie. Questo porta a interrogarsi sul

perché questi commercianti istituiscono sia l'istituzione che questi straordinari metodi di gestione.

Il parallelismo osservato e analizzato tra l'apparizione di questi comani, i loro strumenti di gestione e gli sviluppi politici e dei amministrazioni pubblici al momento dell'ascesa del Popolo, fornisce un primo indizio su questo momento di creazione dell'istituzione. Sembra, così come i comuni, che si fondi su un'associazione originale di persone libere, sulla ricerca di concordia e per questo motivo dotata di rigorosi strumenti di gestione. Fornisce una risposta alla ricerca di un complemento, o anche di un sostituto, per la sola relazione familiare o comunitaria, insufficientemente affidabile e flessibile, specialmente nelle città in cui le relazioni feudali sono state indebolite. La compagnia, un'istituzione con un alto contenuto simbolico nelle città centro-settentrionali d'Italia, poteva soddisfare quest'esigenza.

L'uso di nuove concezioni della « firma », della cosiddetta *economia istituzionale*, della sua visione come alternativa al mercato e come strumento per la gestione del « problema dell'agenzia » fornisce un complemento di spiegazione a la comparsa delle compagnie. Il primo bisogno degli uomini d'affari era di avere agenti permanenti e altamente qualificati, spesso distantissimi l'uno dall'altro. La creazione della compagnia ha ridotto i costi di transazione e le perdite di opportunità che sarebbero derivate dall'uso di molti singoli contratti (*commendae*). Soprattutto, permetteva di padroneggiare il « problema dell'agenzia », quello del comportamento inadeguato degli agenti, coinvolgendoli con forza sia finanziariamente che simbolicamente in un'istituzione creata e inventata a tale scopo. In questo senso, la compagnia, un'associazione permanente tra persone libere, prefigura le aziende contemporanee.

Mots clés :

Marchand, Italie, Moyen Âge, Entreprise, Firme, Comptabilité, Gestion, Commune, Compagnie, *Popolo*.

Merchant, Italy, Middle Ages, Enterprise, Firm, Accounting, Management, Commune, Company, *Popolo*.

Mercante, Italia, Medio Evo, Impresa, Firma, Ragioniera, Gestione, Comune, Compagnia, *Popolo*.

REMERCIEMENTS

À mon directeur de thèse, Thierry PECOUT et à Jean Paul BOYER, pour les connaissances et la méthode qu'ils m'ont apportées et pour leur appui constant.

À tous mes professeurs des universités de Franche-Comté, d'Aix-Marseille et de Saint-Etienne, qui m'ont éclairé et fait aimer cette magnifique période qu'est le Moyen Âge.

Traductions et abréviations de termes comptables ou monétaires

lira a ffior. ou *a fiorini* : monnaie de compte florentine.

lira manca : monnaie de compte vénitienne.

de dare : doit donner, comptablement un débit ou un emploi.

de avere: doit avoir, comptablement un crédit ou une ressource.

levamo (ponemo) : levons (vions). Indique un mouvement de transfert d'un compte depuis (vers) un autre.

a/anno dato : *a/ont donné*

a/anno avuto : *a/ont eu*

Aven dato : nous avons donné

prode / dono : cadeau / don (intérêt)

recò : apporta

avanzo : produit, gain

disavanzo : charge, perte

ragione : compte

piagi : caution

portò : porta

annoverò : compta, vérifia

sensale : courtier

ghabella : taxe

AVANT-PROPOS

De mes premiers pas d'historien date une conviction : notre vie quotidienne (ordinaire ?), est marquée par l'activité professionnelle et économique journalière des générations d'hommes et de femmes qui nous ont précédés. Son empreinte est plus forte et profonde que celles laissées par quelque monarque que ce soit, ou par telle ou telle bataille, si retentissant qu'ait été l'événement. Beaucoup des tracés que suivent aujourd'hui les routes et autoroutes, de nombreuses implantations urbaines, sont, depuis longtemps, des axes et des centres d'activité. Qui, de nos jours, n'utilise pas, fût-ce sans le savoir, la comptabilité en partie double, inventée à la fin du Moyen Âge, ne serait-ce qu'avec son compte en banque, dans lequel être débiteur signifie qu'on dispose... d'un crédit ? Ces traces, réminiscences d'activités anciennes, parfois directes, parfois camouflées, se révèlent dans les structures et les habitudes de vie : marchés, implantations des habitats, voies de circulation, procédures d'échange, etc. La vie professionnelle en recèle de nombreuses, dans les outils, les structures, les instruments financiers, les procédures comptables... De nombreux chercheurs, depuis l'école des Annales en particulier, avaient déjà porté ce constat, s'attachant à explorer « l'histoire anonyme, profonde et silencieuse »¹.

Ces mêmes débuts m'ont procuré un étonnement. Il me semblait que pour beaucoup d'historiens, et plus encore d'économistes, une profonde rupture s'opérait dans les faits économiques entre le Moyen Âge et les périodes

¹ BRAUDEL Fernand, *Écrits sur l'histoire*, Paris, 1984.

moderne et contemporaine. Ce sentiment de discontinuité, de faille entre le Moyen Âge et les temps postérieurs, trouvait un écho dans la représentation qu'avaient de cette période, depuis longtemps, non seulement les profanes, mais beaucoup d'érudits.

On le sait, la dénomination est, elle-même, issue d'un jugement sombre et péjoratif très ancien, datant du début de la « Renaissance » et amplifié par la période romantique. Aujourd'hui encore, le Moyen Âge et les hommes qui y vivaient portent très souvent une image d'exotisme et d'éloignement de notre monde. Cette perception, qui fait le succès des diverses reconstitutions, jeux et « fêtes médiévales », rejette ce temps dans un âge lointain, étrange et étranger, fascinant, mais aux mentalités très éloignées de celle de l'être humain du XXI^e siècle, voire incompréhensibles. Malgré les éclairages nombreux apportés depuis une centaine d'années à la connaissance de cet âge, que l'on dit encore sombre, cette vision mythique n'est pas dissipée. On ne peut que constater, avec certains, que la connaissance de la vie médiévale n'a pas perdu son image « moyenâgeuse » :

Ici l'on juge et l'on condamne les animaux nuisibles, comme les rongeurs et les limaces, tout en leur fournissant des avocats pour défendre leur cause, ailleurs l'on excommunie les mulots et les sauterelles, plus loin l'on met à mort un saint homme pour s'appropriier plus sûrement ses reliques.²

Bien sûr, Alain Guerreau soutient avec force les « fractures conceptuelles » de la fin du Moyen Âge et la « radicale altérité » de cette période :

La politique, le droit, la religion, l'économie sont des notions qui permettent de penser, au moins empiriquement, les sociétés contemporaines. Lorsqu'on utilise ces termes à propos du VIII^e ou du XIII^e siècle, on disloque a priori l'objet étudié et l'on s'enferme dans une aporie indépassable.³

Au moment de débiter mon travail de recherche en histoire économique médiévale, un inquiétant avertissement de Jacques Le Goff résonnait dans mon esprit :

En ne reconnaissant pas la spécificité des comportements et des mentalités du Moyen Âge – il y a d'heureuses exceptions –, les théories économiques et les histoires de la pensée économique modernes se

² MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales : XIe-XVe siècle*, Paris, 1996, p. 3. L'auteur donne ces exemples pour s'étonner lui-aussi de cette image d'étrangeté du Moyen Âge.

³ Guerreau Alain, *L'avenir d'un passé incertain : quelle histoire du Moyen Âge au XXI^e siècle*, Paris, 2001, p.33.

sont refusé une authentique compréhension du passé et nous ont donc aussi privé d'un éclairage du présent par le passé.⁴

Georges Duby, lui aussi donnait cette leçon, citant l'ethnologue Marcel Mauss :

Parce que bien des historiens économistes ont méconnu l'importance d'une telle attitude, il importe de la souligner vigoureusement ici et de citer l'un des maîtres de l'ethnologie, Marcel Mauss : « Dans les économies qui ont précédé la nôtre, on ne constate pour ainsi dire jamais de simples échanges de biens, de richesses et de produits au cours d'un marché passé entre individus. »⁵

Bien sûr, ces grands maîtres énonçaient une vérité : les sociétés médiévale et contemporaine sont profondément dissemblables. Mais ces situations passées, ou exotiques, présentent-elles tant de différences avec celles de notre monde ? Ne sous-estime-t-on pas l'importance nécessaire du contenu symbolique et social de toute transaction commerciale, même au XXI^e siècle. Les spécialistes du marketing le savent. L'acheteur d'une grosse berline allemande n'acquiert pas seulement une automobile. Son acte n'est pas simplement économique. N'acquiert-on d'ailleurs jamais, avec une somme monétaire, aujourd'hui encore, qu'un simple objet matériel ? Les publicités démontrent le contraire à longueur de *spots*. La portée symbolique de ces actes n'est pas moindre dans notre monde que dans ces anciennes sociétés.

Cette image d'étrangeté, transmise par beaucoup de médiévistes, et relayée par beaucoup « d'amateurs du Moyen Âge », a contribué, à une sorte « d'exotisation » et de mythification du Moyen Âge :

Certes, du côté de la science historique, les développements récents ont fait disparaître la dévalorisation du Moyen Âge. Toutefois, la radicale étrangeté qui lui a été conférée par certaines écoles, ainsi que le relativisme épistémologique qui domine aujourd'hui, affirmant qu'aucune interprétation du monde n'est meilleure qu'une autre, restent des conditions favorables à la persistance du mythe.⁶

Pourtant, les frontières même de cette période sont parfois remises en cause, tout spécialement en aval, bousculant celles de la Renaissance,

⁴ LE GOFF Jacques, *La bourse et la vie*, Paris, 1986, p. 74.

⁵ DUBY Georges, *Guerriers et paysans, VII-XI^e siècle; premier essor de l'économie européenne*, Paris, 1973, p. 62.

⁶ GAUTIER DALCHÉ Patrick, DELUZ Christiane, BOULOUX Nathalie, GADRAT Christine, FERMON Paul, QUERRIEN Armelle et VAGNON Emmanuelle, *La terre : connaissance, représentations, mesure au Moyen Âge*, Turnhout, 2013, p. 170.

franchissant parfois la Révolution française, jusqu'à ce constat : « En réalité le Moyen Âge n'existe pas »⁷

On connaît les idées de Jacques Le Goff sur un long Moyen Âge qu'il prolongerait jusqu'à la révolution Industrielle :

Il y a un long Moyen Âge qui a duré jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. On peut dire que le Moyen Âge n'a pris fin qu'avec la Révolution française et la révolution industrielle !⁸

Cette opposition entre dissemblance absolue, qui interdirait pratiquement toute compréhension, et continuité sans frontière m'apparaissait brutale. Elle avait d'ailleurs trouvé une issue pour beaucoup de structures. Les origines médiévales d'organismes sociaux ou politiques contemporains, comme les États ou les Universités par exemple, ont été l'objet de travaux, et ne présenteraient pas cette forte solution de continuité. Il est admis que des manifestations de l'art, de la religion, de l'architecture, des techniques même, trouveraient des racines dans les temps médiévaux. Pour l'économie et son organisation, en revanche, la période médiévale ne serait initiatrice de rien, enfermée derrière une frontière quasi étanche tracée quelque part entre le XV^e et le XVIII^e siècle. Le Moyen Âge, période non économique, n'aurait rien transmis à notre monde contemporain, « capitaliste et industriel », surgi exclusivement, précisément, de la révolution Industrielle.

Ce caractère m'est apparu tout particulièrement manifeste pour les structures économiques auxquelles ma vie professionnelle m'intéressait : les entreprises commerciales⁹. Cela peut surprendre un historien familier de l'économie : cette institution est très discrète dans l'historiographie du Moyen Âge. À tel point que, pour un médiéviste, parler d'entreprise soulève immédiatement la peur de l'anachronisme, sinon l'idée d'un oxymore. Les représentations que se font la plupart de nos contemporains de l'un et de l'autre termes évoquent, il est vrai, des univers très différents, et même antagonistes :

⁷ AMALVI Christian, « Du Moyen Âge barbare au Moyen Âge matrice de la modernité : histoire d'une métamorphose historiographique. Du romantisme à l'histoire des mentalités 1830-2015. », *Perspectives médiévales* [en ligne], n° 37, 2016, p. 3.

⁸ LE GOFF Jacques, « Mon Moyen Âge », *L'Histoire*, n° 236, 1999, p. 80-88.

⁹ NOREL Philippe, *L'histoire économique globale*, Paris, 2009, cherche les raisons du décollage occidental à partir de la Renaissance. Il évoque la mise en place des marchés, l'accumulation du capital marchand, mais ne parle jamais de l'institution entreprise. DRANCOURT Michel, *Leçon d'histoire sur l'entreprise de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 1998, ne reconnaît d'entreprise, au sens où il l'entend, qu'à partir du XVIII^e siècle.

un âge de la superstition, de l'irrationalité, de l'ignorance et de la misère est incompatible avec cet objet des « temps modernes » et rationnels qu'est une firme. Comme si notre siècle était indemne de superstitions, d'ignorance et de misère¹⁰ !

Par ailleurs, les luttes idéologiques et politiques, et parfois les préjugés, qui ont baigné la quasi-totalité des travaux du XX^e siècle constituèrent un filtre supplémentaire à l'analyse de cette institution¹¹. L'entreprise était élevée au rang de condition nécessaire et suffisante et de pierre de touche du capitalisme industriel. Il n'était pas concevable qu'elle pût exister, même en esprit, en ces temps anciens, non industriels, non capitalistes¹².

Enfin, le caractère principalement et primordialement industriel des firmes du XX^e siècle contrariait la prise en considération des compagnies médiévales. Celles-ci paraissaient trop différentes des entreprises contemporaines, leur environnement trop étranger et leur production trop insignifiante. Certaines compagnies toscanes, dès la fin du XIII^e siècle, manipulaient pourtant des sommes considérables. Elles organisaient des productions importantes, et employaient des dizaines, parfois des centaines, d'agents. Il est pour le moins étonnant que ces organisations complexes, actionnant de puissants réseaux, même lorsqu'elles ont été étudiées, aient été et soient encore rejetées dans une préhistoire économique que serait le Moyen Âge !

Or, les entreprises occupent aujourd'hui et influencent la vie de la plupart des hommes et des femmes. Ils y passent leurs journées de travail, y trouvent leurs revenus et achètent ce qui les nourrit, les abrite, les distrait. Ils en

¹⁰ LE GOFF Jacques, « Mon Moyen Âge », *L'Histoire*, n° 236, 1999, p. 80-88 : « Je pourrais vous dire que les hommes et les femmes du Moyen Âge étaient beaucoup plus tentés que nos contemporains par l'irrationnel, par la peur de la mort et de la fin du monde. Mais, tout compte fait, quand j'observe ce qui se passe autour de nous... »

¹¹ Par exemple, BRAUDEL Fernand (*La dynamique du capitalisme*, Paris, 1985, p.53 à 62)., dans un souci sans doute de séparation du bon grain commercial de l'ivraie capitaliste, oppose, d'une part « les échanges sans surprises, transparents, dont chacun connaît à l'avance les tenants et les aboutissants », même les « commerces a plus large rayons lorsqu'ils sont réguliers, prévisibles », qu'il nomme « l'économie de marché », et, d'autre part, quand on « s'élève dans la hiérarchie des échanges », une « sphère de circulation » différente, où l'on cherche à se « débarrasser des règles du marché traditionnel », dont « les termes varient arbitrairement selon la situation respective des intéressés », où « la concurrence a peu de place » : le capitalisme. Comme s'il était nécessaire et possible de séparer les deux faces de la même médaille, dans le même phénomène la vertu et le vice. De même, HEERS Jacques (*Le clan familial au Moyen Âge*, Paris, 1974, p. 6.) oppose sa remarquable analyse des clans familiaux au Moyen Âge au concept de lutte des classes qu'il veut réfuter.

¹² SOMBART Werner, *Le bourgeois : contribution à l'histoire morale et intellectuelle de l'homme économique moderne*, Paris, 1926 ; WEBER Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, 1994 ; SAPORI Armando, « La cultura del mercante italiano », dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, T. 1, p. 53-93.

subissent bien souvent les choix, parfois pour le meilleur, parfois pour le pire. L'entreprise et son système de pensée ont une importance considérable. Ils occupent les médias et les esprits. Ils justifient ou invalident bien des idées : « L'économie politique a tout simplement pris dans le monde contemporain la place occupée par la théologie dans le système féodal »¹³.

Des firmes telles que Total, IBM ou Facebook, ou dans des temps plus anciens, Ford, Bell-Edison ou Michelin, influencent probablement plus les activités quotidiennes de chacun que beaucoup de structures administratives ou politiques. Leurs formes sont diverses : capitalistes, publiques, coopératives, industrielles ou de service. Certaines firmes sont aujourd'hui d'une taille et d'une puissance telles qu'il est permis de se demander si leur influence n'est pas plus forte que celle de la plupart des États¹⁴.

Comprendre ce que sont ces institutions, leur réel rôle social et leurs origines, tel est le questionnement que la place considérable qu'elles occupent dans le monde entier a, depuis longtemps, adressé au chercheur en sciences sociales ou en économie. Or, il me semblait que la généalogie de l'entreprise contemporaine atteignait peu le Moyen Âge, et ne remontait, au mieux, qu'au XVII^e ou au XVIII^e siècle.

Aujourd'hui, beaucoup de choses ont changé dans la vision que le monde a de l'économie et de l'entreprise. Le modèle de la firme n'est plus dans les grands monuments industriels. Les entreprises de services, le secteur tertiaire des statisticiens, représentent une part de plus en plus importante de ces institutions. Certaines, privées ou publiques, sont très puissantes¹⁵. Les références sont désormais des firmes comme Amazon ou Google, dont l'activité industrielle est relativement faible. Leur domaine d'action s'étend des activités financières à la fourniture de services de cartographie, la fabrication de logiciel,

¹³ GUERREAU Alain, « Avant le marché, les marchés : en Europe, XIII^e-XVIII^e siècle (note critique) », *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, n° 6, 2001, p. 1129-1175 ; voir aussi SUPLOT Alain, *La gouvernance par les nombres, cours au Collège de France, 2012-2014*, Nantes, Paris, 2015, en particulier le chapitre 7 : « calculer l'incalculable ».

¹⁴ En août 2012, l'entreprise américaine Apple avait une capitalisation boursière qui représentait 20 % du PIB de la France, cinquième puissance économique mondiale (source : Les Échos du 21/08/2012).

¹⁵ Parmi les plus grosses entreprises figurent désormais des entreprises de service (Wall Mart, commerçant – AXA, assureur – ING, banque - Facebook, réseau social internet...) et des entreprises chinoises, entreprises (semi)publiques d'un pays se disant non capitaliste (China Petroleum, Banque de l'Industrie et du Commerce de Chine, ...).

les télécommunications¹⁶... Les vieux conflits idéologiques pèsent sans doute moins lourdement. Ont-ils disparu ? Sans doute pas. Probablement faut-il craindre encore la dépendance entre les études médiévales et les préoccupations de l'époque à laquelle elles sont produites¹⁷. Mais les enjeux ne sont plus les mêmes, les points de vue différents. Il m'a semblé possible d'observer les sources disponibles avec plus de recul par rapport à l'industrie triomphante, caractéristique du siècle dernier, et le modèle d'organisation qu'elle impliquait.

Conscient aussi de cette question de l'altérité, et intéressé, j'ai souhaité réinterroger les mentalités des hommes qui agissaient au sein des puissantes compagnies commerciales italiennes des XIII^e et XIV^e siècles.

Ma volonté fut de mener ce travail en dépassant les querelles, en les oubliant même, autant que possible. Elle fut de porter, à nouveau, un regard sur les outils d'organisation économique et de gestion de l'activité commerciale médiévale, de réexaminer les activités économiques médiévales. Il m'a paru envisageable de ne se comporter ni en contempteur ni en laudateur de l'entreprise, de l'économie capitaliste, ou même de ces marchands « pré-capitalistes », plutôt en observateur, intéressé certes, mais d'une subjectivité maîtrisée¹⁸. Confrontant ainsi mon regard à celui des historiens qui m'ont devancé, j'espérais m'approcher un peu des réalités de cette époque.

Restait à définir une méthode et une approche.

Cette étude porte sur les grandes compagnies marchandes médiévales italiennes, celles qui, au XIII^e siècle et au début du XIV^e, alimentaient et se fournissaient dans les foires et sur les places internationales, en Europe, autour de la Méditerranée et parfois plus loin. Toutes n'étaient pas nécessairement très riches et ne traitaient pas des affaires de taille considérable. Mais celles qui

¹⁶ Le modèle répulsif d'aujourd'hui serait plutôt à rechercher parmi les entreprises financières, type Goldman Sachs, se rapprochant ainsi de nos grandes compagnies : Bonsignori, Bardi, etc.

¹⁷ GUERREAU Alain, « Fief, féodalité, féodalisme. Enjeux sociaux et réflexion historique », *Annales Économie, Sociétés, civilisations*, 1990, 45, p. 137-166 ; AMALVI Christian, « Du Moyen Âge barbare au Moyen Âge matrice de la modernité: histoire d'une métamorphose historiographique. Du romantisme à l'histoire des mentalités 1830-2015. », *Perspectives médiévales* [en ligne], n° 37, 2016, p. 3 : « Chaque époque a recomposé les caractères originaux de l'identité médiévale en projetant sur elle ses propres fantasmes, ses obsessions intimes, qui en disent davantage sur ses hantises profondes que sur la réalité historique du prétendu Moyen âge des ténèbres ».

¹⁸ Qu'on me pardonne cependant si j'ai parfois pu paraître céder au syndrome défini par Umberto Eco, dans son roman « Le pendule de Foucault » : « Quelqu'un qui fait sa thèse sur la syphilis finit même par aimer le spirochète pâle ».

nous intéressent avaient un rayon d'activité plus que local, et même plus que régional¹⁹. Leur terrain d'action fut l'Europe et la Méditerranée.

Le début de la période étudiée est dicté par les sources : le premier ensemble médiéval de comptes commerciaux pour cet espace date de 1211. Encore ce document est-il bien isolé puisque les suivants datent, pour les plus anciens, du milieu du même siècle. Le début du XIII^e siècle constitue cependant une borne de départ judicieuse, correspondant, dans la région considérée, à l'affirmation des communes après la Paix de Constance (1183), et dans celles-ci à la montée progressive de forces nouvelles qu'amenait le développement économique. C'est le moment où « la vitalité urbaine l'emporte sur celle des campagnes », celui dont il dit que « dans toute l'Europe, le temps des hommes d'affaires commence »²⁰.

Son terme temporel est fixé au moment où cette première révolution économique s'essouffait, pour des raisons pas seulement économiques, mais que les acteurs économiques subiraient de façon particulière. La succession des faillites, qui intervinrent dès la fin du XIII^e siècle et qui culminèrent dans les années quarante du siècle suivant, impliqua une adaptation des formes de cette activité. Le commerce international et les grands marchands ne disparurent pas. Il suffit d'évoquer Francesco Marco Datini, le marchand de Prato dont les activités commerciales se sont développées à la fin du XIV^e siècle, et, un peu plus tard, les Medici. Mais une évolution importante pour la vie économique fut nécessaire, une adaptation, une taille moindre sans doute, car, après ces spectaculaires faillites et après la terrible catastrophe que fut la Peste Noire, la prudence s'imposait. À ce moment également, les sources potentielles se multiplient et imposent à l'historien une approche différente, plus sélective ou plus statistique.

La plupart des sources de cette étude ont été analysées avec le plus grand soin et la plus grande précision par plusieurs générations d'historiens. Ceux-ci ont dévoilé, par leur travail, de très nombreux aspects de la vie, de l'activité commerciale, des opérations et de l'organisation des marchands italiens de cette époque. Il ne pouvait donc être pertinent d'en reprendre l'examen, afin de porter ce nouveau regard, qu'en tentant d'adopter un point de vue et une approche différents.

¹⁹ RENOARD YVES, *Les hommes d'affaires italiens du Moyen Âge*, Paris, 1968, p. 7 : « Le nom d'hommes d'affaires est réservé à tous ceux dont les préoccupations dépassent le marché local ».

J'ai choisi d'examiner les efforts et les méthodes des grands marchands, et leurs résultats, pour organiser et gérer leur activité professionnelle. Il m'est apparu éventuellement fertile, pour aborder cette recherche, de m'inspirer de ma pratique d'analyse et d'audit des entreprises, de leur management et de leur organisation, qui est une part essentielle de mon activité professionnelle. La démarche et la nature des sources sont les reflets de ce choix. Les pistes et les indices ont été recherchés dans les documents destinés à la gestion de leur activité par ces commerçants, et dans les seuls issus de leurs mains et de leur intelligence, de leur sens pratique, de leur analyse et de leur compréhension de leur activité. Ces outils procèdent du quasi-réflexe que leur instruction et leurs besoins professionnels, leur état d'esprit aussi, a créé : l'habitude d'écrire et de noter²¹.

Parmi les différentes sources de l'histoire économique du Moyen Âge, trois seulement sont établies par les marchands eux-mêmes et n'expriment que leurs recherches et leurs efforts propres pour maîtriser leur activité : les livres comptables, les courriers internes et les manuels pratiques. Le choix de ces documents internes de travail vise à rechercher les comportements et les préoccupations des marchands dans le cadre spécifiquement professionnel, devant leur table de travail, face à leurs besoins de gestion, avec des interférences externes politiques, sociales ou autres limitées. Il permet d'analyser l'idée que le marchand qui établissait ces documents se faisait de son activité, de sa place et de sa fonction. Le cœur de cette recherche est donc l'analyse de ces différents documents afin d'identifier les buts de la gestion des grands marchands dans leur compagnie, et de découvrir leurs préoccupations.

Il m'est enfin apparu intéressant de tenter d'utiliser des apports relativement récents d'autres disciplines des sciences humaines, ceux de la science économique ou de la sociologie des organisations en particulier. Ils fournissent une nouvelle vue de l'agent économique de production qu'est l'entreprise (ce que ces approches appellent la « firme »). Depuis le deuxième tiers du XX^e siècle, des économistes et des sociologues ont remis en cause une vision « classique » de l'entreprise. Ils ont été amenés à s'interroger sur les conditions de fonctionnement de cette structure. Les historiens médiévistes spécialistes de

²⁰ DUBY Georges, *Guerriers et paysans, VII-XIIe siècle; premier essor de l'économie européenne*, Paris, 1973, p. 292.

²¹ SAPORI Armando, « La cultura del mercante italiano », dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, T. 1, p. 56.

l'activité économique, dont beaucoup de travaux datent des deux premiers tiers du XX^e siècle, ne disposaient pas de ces outils²².

Ce travail n'est cependant pas une thèse d'économie ou de sociologie. Je n'en avais ni l'intention ni les compétences. Il m'est apparu utile en revanche, pour une recherche d'historien, de me saisir d'outils et de notions développés dans le cadre de ces disciplines. Les concepts empruntés sont très concrets, très pratiques. Ils concernent principalement deux problèmes clés pour l'histoire des organisations. Il s'agit d'une part de la relation entre une organisation, ses responsables et ses agents (question dite de l'agence), d'autre part de l'intérêt à créer une organisation permanente plutôt que de faire un appel répété au marché (théorie des coûts de transaction). Cela pouvait donner de nouvelles possibilités de comprendre les raisons et les intentions des hommes d'affaires italiens, et finalement, les causes qui les ont amenés à créer des compagnies.

Pour moi, entrer dans ces entreprises si lointaines en étudiant leurs outils de gestion, un peu comme je le faisais dans celles d'aujourd'hui, essayer de comprendre les personnes que j'imaginai travailler sous mes yeux et que « j'entendais », dans leurs lettres, comme celles que je fréquentais et avec qui je parlais dans mon activité professionnelle, constituait un exercice à la fois stimulant et enrichissant. Avoir cette approche familière, tout en restant conscient et très attentif aux différences, au moins temporelles et sociétales, m'a semblé être un apport utile à une analyse historique.

De fait, souvent, au long de cette étude, au contact quotidien des écrits de ces personnes souvent appliquées et rigoureuses, parfois émouvantes, toujours vivantes et remarquablement pragmatiques, je les ai senties presque aussi réelles que celles que je rencontrais dans mon métier. Sans doute pour cette raison, peut-être aussi parce que la recherche historique n'est qu'une « enquête », en essayant de comprendre ceux qui, petit à petit, étaient devenus « mes » marchands, j'ai, dans mes moments d'optimisme, éprouvé l'espoir du héros de Georges Simenon et, dans les périodes plus difficiles, ressenti son impuissance :

C'était un peu comme si les [...] personnages du drame s'étaient mis à vivre en lui, et les comparses eux-mêmes [...] n'étaient plus seulement des entités mais devenaient des êtres humains. Hélas, c'étaient encore

²² On peut ici évoquer les noms d'André-Émile Sayous (1873 - 1940), Yves Renouard (1908 - 1965), Philippe Wolff (1913 - 2001) Robert-Henri Bautier (1922 - 2010), en France, de Armando Sapori (1892 - 1976), Raymond de Rover (1904 - 1972), Federigo Méliis (1914 - 1973), et d'autres, auteurs de beaucoup de travaux passionnants sur les activités commerciales italiennes médiévales.

*des humains incomplets, schématiques. Ils restaient dans une pénombre dont le commissaire s'efforçait de les tirer d'un effort presque douloureux. Il sentait la vérité toute proche et il était impuissant à la saisir.*²³

²³ SIMENON Georges, « *Maigret s'amuse* », Tout Simenon, T. 8, Paris, 1989, p. 790-791.

INTRODUCTION

CHAPITRE I – LES SOURCES

Pour connaître et analyser les structures médiévales de l'activité économique de la zone européenne, malgré l'éloignement temporel et les aléas pouvant affecter la vie et la survie des traces qu'elles ont pu laisser, les sources potentielles sont relativement nombreuses. Celles se rapportant plus spécifiquement à l'activité commerciale et à la production le sont également, même si, jusqu'au milieu du XIV^e siècle, elles ne risquent pas de submerger l'historien. Après cette date, la documentation augmente considérablement, en particulier avec les extraordinaires archives Datini, insondable puits de recherches et de connaissances pour les historiens de l'activité économique²⁴.

Pour le haut et la première partie du bas Moyen Âge occidental, les sources sont en nombre très nettement inférieur. Pour cette période, leur rareté provient probablement, pour une part importante, de la faiblesse de l'activité économique et des échanges, au niveau macro-économique comme au niveau microéconomique. Les volumes globaux de production et d'échanges étaient faibles et, surtout, les unités de production étaient petites et simples. Plus encore, sans doute, ce manque résulte de la fragilité des supports et de l'absence d'habitude de conservation de ce type de document. De fait, seuls quelques grands domaines ont dû établir de véritables outils de gestion, polyptyques, censiers ou comptes, et très peu de ceux-ci nous sont parvenus

²⁴ Les archives Datini, à Prato, du nom du marchand de Prato, Francesco di Marco Datini (1335 – 1410), comprennent environ 126 000 lettres commerciales, 11 000 lettres familiales et 600 livres comptables.

avant le XIII^e siècle²⁵. Avec le développement de la production et des échanges qui intervint au soir du premier millénaire et à l'aube du deuxième, les besoins changèrent progressivement. Les unités de production augmentèrent en taille et les échanges en volume²⁶. Pourtant, les premiers documents qui nous soient parvenus et attestant de cet effort de gestion dans le domaine commercial et privé ne datent que du XII^e siècle²⁷. Il est vrai que la probabilité de survie de ce type d'écrits était assez faible. Ils ne bénéficiaient pas de la même attention que les manuscrits de chancelleries ou d'organisations religieuses. Considérés, par des institutions se voulant perpétuelles, comme ayant une valeur permanente et historique, ils devaient être conservés. En revanche, dans le domaine commercial, lorsque les transactions qu'enregistraient ou traitaient un document étaient terminées, opérations simples ou en société, une fois qu'éventuellement la structure juridique mise en place pour les mener était dissoute, rien ne commandait la conservation soigneuse des traces que constituaient ces écrits. En outre, la cherté de leur support, parchemin ou papier à partir du XIII^e siècle, poussait à leur réutilisation après grattage ou effaçage. Aussi, l'essentiel des sources de l'activité commerciale médiévale pour le XII^e siècle provient des archives des notaires. Ceux-ci devaient en effet, par profession, conserver au moins un certain temps leur production documentaire.

Cependant, en quelques endroits, en particulier en Toscane dès le XIII^e siècle, les livres comptables commencèrent à acquérir une valeur testimoniale devant les tribunaux et purent de ce fait être produits devant une institution publique ou semi-publique et parfois conservés par celle-ci. Ainsi, des circonstances exceptionnelles ont permis à certains de ces documents de franchir le délai qui sépare l'époque de leur élaboration de celle de l'éveil de l'intérêt des historiens. C'est par exemple le procès des Manduel à Marseille qui a impliqué le versement de leurs papiers, en particulier les contrats commerciaux, dans des archives publiques, assurant ainsi leur conservation²⁸. C'est l'enquête judiciaire de l'Église qui a permis la conservation de certains extraits des livres des Bonsignori²⁹, une confiscation judiciaire ceux des

²⁵ RENARD Etienne, « Administrer des biens, contrôler des hommes, gérer des revenus par l'écrit au cours du premier Moyen Âge », dans Xavier Hermand, Jean-François Nieuws et Etienne Renard, *Décrire, inventorier, enregistrer entre Seine et Rhin au Moyen Âge : forme, fonctions et usages des écrits de gestion : actes du colloque international organisé à l'université de Namur (FUNDP), les 8 et 9 mai 2008*, Paris, 2012.

²⁶ BERTRAND Paul, « À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle). Considérations inactuelles », *Médiévales. Langues, Textes, Histoire*, 2009, p. 75-92.

²⁷ Voir par exemple CHIAUDANO Mario e MORESCO Mattia (éd.), *Il cartolare di Giovanni Scriba*, Turin, 1935.

²⁸ BLANCARD Louis (éd.), *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Âge*, Genève, 1978.

²⁹ ARIAS Gino, *Studi e documenti di storia del diritto*, Florence, 1902.

Gallerani³⁰. Une consignation à Santa Croce de Florence, pour les avocats des créanciers, explique la survie des registres des Peruzzi³¹. Parfois, la bonne fortune intervient et sauve des documents. Ainsi, les premiers comptes en dialecte florentin de 1211 servirent-ils de couverture à un document postérieur. Le versement à une fondation charitable des archives Datini a préservé ces témoignages de la destruction.

Typologie et présentation

Ces manuscrits appartiennent à ce que l'on désigne maintenant comme « écrits documentaires », ou « écritures pratiques » ou « ordinaires »³². Armando Sapori a établi une typologie des différentes sources de l'histoire économique médiévale³³ :

- Les documents notariaux (actes, brefs), les plus nombreux, les plus anciens remontant au milieu du XII^e siècle, tellement l'usage des actes certifiés par un notaire était ancré et ancien dans la tradition méditerranéenne, pas seulement commerciale.
- Les livres de commerce, dont pratiquement toute activité commerciale, ou même à peine commerciale, entraînait la tenue, de façon plus ou moins précise ou plus ou moins détaillée, mais avec une remarquable assiduité.
- Les lettres commerciales, que s'échangeaient les membres d'une même compagnie ou une compagnie et ses correspondants afin de donner des informations et des instructions et de rendre compte des actions entreprises.
- Les manuels, compilations d'informations diverses, réalisées par certains marchands d'une compagnie à destination des membres de celle-ci, mais copiés et recopiés par d'autres.
- Les statuts, qu'ils concernent les communes, qui ont la plupart du temps voulu aborder et traiter des sujets économiques et

³⁰ CELLA Roberta, *La documentazione Gallerani-Fini nell'Archivio di Stato di Gent, 1304-1309*, Florence, 2009.

³¹ SAPORI Armando, « Le compagnie mercantili toscane del Dugento e dei primi del Trecento - La responsabilità dei compagni verso i terzi », dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, Vol. II, p. 794.

³² MENANT François, « Les transformations de l'écrit documentaire entre XII^e et XIII^e siècles », dans *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités*, sous la direction de Natacha Coquery, François Menant et Florence Weber, Paris, 2006, p. 33-50.

³³ SAPORI Armando, « Saggio sulle fonti della storia economica medievale », dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, vol. 1, p. 5-24.

commerciaux, ou qu'ils intéressent directement des associations de marchands ou d'artisans, Arts, confréries, corporations, etc.

- Les *ricordanze*, plus personnelles, enregistrant les événements de la vie d'une personne, de sa famille.
- Les chroniques, enfin, qui appartiennent déjà à un domaine à la fois moins professionnel et moins personnel, mais qui, dans le cas des chroniqueurs italien du bas Moyen Âge, abordent des questions économiques et sociales.

Robert Lopez, Irving Raymond et Olivia Constable, à l'occasion de la publication d'un ensemble de documents illustrant l'activité économique médiévale, ont également établi une classification des sources³⁴. Dans le chapitre consacré aux outils des marchands, ils identifient :

- Les manuels, dans lesquels ils incluent à la fois les manuels pratiques, les ouvrages d'arithmétique et les outils de géographie, tels que les portulans.
- Les méthodes comptables, des premiers documents à la comptabilité en partie double.
- La correspondance commerciale, comprenant des lettres privées ou des instruments notariaux.
- Mais aussi des normes morales et des conseils pratiques.

Enfin, Federigo Melis, historien des activités commerciales et des marchands médiévaux, en particulier du fonds Datini, a fait, dans l'un de ses ouvrages, un choix parmi ces différents types de documents commerciaux : ceux réalisés de la main du marchand lui-même, afin de conduire son activité³⁵. La sélection opérée dans cette étude en est proche. L'historien justifiait cette préférence en attribuant une supériorité pratique à cette classe de sources :

*Essa è la più eloquente e la più penetrante; e, avendo dovuto servire la causa della conoscenza della verità dei fatti, è la più genuina e la più esauriente.*³⁶

Tout en reconnaissant aux auteurs de ces documents (les marchands eux-mêmes donc) une infériorité dans la culture juridique et peut-être générale, il leur attribuait une supériorité pour la compétence dans leur activité et dans la conduite de leurs affaires :

³⁴ LOPEZ Robert Sabatino, CONSTABLE Olivia Remie et RAYMOND Irving Woodworth, *Medieval trade in the Mediterranean world: Illustrative documents*, New York, 2013.

³⁵ MELIS Federigo, *Documenti per la storia economica dei secoli XIII - XVI*, Florence, 1972.

³⁶ MELIS Federigo, *Documenti per la storia economica dei secoli XIII - XVI*, Florence, 1972, p. 4.

Certamente, quei « nostri » uomini non avevano la « cultura » in generale del notaio, del giudice, del legislatore e del cronista (o diarista); ma li superavano per la competenza specifica, per la sensibilità di cui erano dotati e per l'interesse che li spingeva a fissare accuratamente le testimonianze dei loro affari.³⁷

Dans cette perspective, Federigo Melis a distingué les types de documents suivants ³⁸ :

- Les documents de consultation et de préparation du personnel, parmi lesquels il distingue les manuels pratiques (*pratiche di mercatura*), les livres d'abaque (*libri d'abaco*), les manuels des Arts de la laine (*manuali di Arte della lana*) et les cartes géographiques (*portolani*). Les premiers sont spécifiques à chacune des entreprises, utilisés pour leur gestion. Les autres sont de portée beaucoup plus générale.
- La correspondance (*carteggi*), dans laquelle il place la correspondance générale et la correspondance spécialisée. La première, constituée de courriers entre implantations ou agences, est le plus souvent le support d'instructions et d'informations de gestion. La seconde est liée à la réalisation des transactions elles-mêmes (lettres de change, lettres de voiture, chèques, mercuriales ...). Elle est donc d'un contenu plus opérationnel que de gestion.
- Les actes privés (*scritte private*) composés d'écrits représentant des engagements pris entre privés (actes de sociétés, d'achat-vente, de garantie, etc.). Ceux-ci sont les équivalents, sous seing privé, des actes notariaux. Certains sont destinés à réaliser des opérations, d'autres sont orientés vers la gestion de l'activité.
- Les documents comptables (*contabilità*) représentent évidemment les documents de gestion par excellence.

Les documents intéressant cette étude sont ceux des deuxième, troisième et quatrième catégories de la liste d'Armando Saporì. Ils figurent dans les trois premières catégories définies par Roberto Lopez ou dans les première, deuxième et quatrième catégories de Federigo Melis. Parmi ces sources, en effet, certains documents avaient un usage strictement interne. D'autres constituaient le support d'opérations commerciales, comme les lettres de change ou de paiement, les actes d'achat ou de vente, etc. Au moins pour une part, ils impliquaient une utilisation externe à la compagnie et à ses membres.

³⁷ MELIS Federigo, *Documenti per la storia economica dei secoli XIII - XVI*, Florence, 1972, p. 4.

³⁸ MELIS Federigo, *Documenti per la storia economica dei secoli XIII - XVI*, Florence, 1972, p. 10 et 11.

De même, les documents ou contrats notariaux, précieux et nombreux dès cette époque, exprimaient, dans leur forme mais aussi dans leur fond, l'influence et l'interférence d'autorités judiciaires ou politiques. Cette étude ne retient que les sources constituant des outils internes de gestion. Ceux qui, écrits par les marchands eux-mêmes, étaient en principe à destination exclusive d'autres membres de la compagnie et destinés à assurer un déroulement satisfaisant et efficace de l'activité. Il est, pour ce motif, permis de les penser moins sujets à l'influence et aux biais que pourrait impliquer l'existence d'un acteur ou juge extérieur, qu'il provînt de la sphère publique (comme dans les statuts communaux), d'autorités religieuses ou juridiques (comme dans les actes notariaux ou les décisions judiciaires), ou même du milieu familial, domestique.

Pour la période considérée, il s'agit des livres de comptes, des courriers commerciaux et des manuels. On peut regarder ces trois outils de gestion ou d'administration de leur activité par les marchands (de management dirait-on aujourd'hui dans le monde de l'entreprise) comme les seuls qui leur permettaient de maîtriser... ce qu'ils souhaitaient maîtriser dans leur action, et qui reste à établir. Ces écrits furent conçus et utilisés pour gérer l'activité elle-même, et donc à des fins très concrètes, pratiques et professionnelles. La vision qu'avaient les marchands de leur fonction, l'idée qu'ils s'en faisaient et la façon dont ils la menaient, la construisaient et l'organisaient s'y reflètent. Leurs auteurs et leurs destinataires étaient des agents de l'entreprise. La destination et l'utilisation de ces outils étaient internes. Ils expriment, par leur forme, leur contenu et leur style, à la fois l'expérience, les préoccupations, les attentes, les forces et les faiblesses de ces commerçants et de leur organisation. Leur formulation et leur structure dévoilent le plus souvent les procédures internes, les modes de relation, et, si l'on peut dire, « l'intimité » de l'organisme. Ils révèlent parfois même l'état d'esprit et les valeurs auxquelles l'institution attachait de l'importance dans son activité quotidienne, sans même que leurs auteurs en aient été conscients.

Tous ces documents sont des écrits, mais, d'une certaine façon, ils furent des outils. Ils sont, pour le secteur marchand, l'équivalent de ceux du monde paysan ou artisan, ceux que les archéologues de ces domaines recherchent, ceux dont Mathieu Arnoux écrit :

À la différence de ce qui se passe avec les sources écrites, aucun fait de langage ou privilège d'écriture ne vient affecter les faits

archéologiques en fonction de leur pertinence sociale³⁹.

Dans ces manuscrits s'expriment simplement les nécessités pratiques de la réalisation et de la conduite des opérations qu'effectuait le marchand. Pour établir une comparaison contemporaine, c'est faire le choix de comprendre une institution non en lisant ce qui en est dit dans les ouvrages théoriques, dans les articles de loi ou dans les revues, mais en analysant ce qui en apparaît dans les notes de service internes, dans les livres de comptes, dans les comptes-rendus de réunion, etc.

Les plus importants de ces documents, en volume du moins, sont les livres de comptes. Même pour cette seule période, des milliers de pages, représentant des milliers de transactions, nous sont parvenues. Beaucoup ont été publiés. Les lettres commerciales, celles échangées à l'intérieur d'une compagnie, entre personnes se trouvant sur des sites différents, d'un volume beaucoup moins important, constituent un autre outil d'un grand intérêt. Ces courriers permettaient de transmettre des informations et des instructions directement liées à la gestion de l'activité. Enfin, beaucoup plus rares sont les manuels de commerce subsistant de cette époque : seulement trois ou quatre et le plus souvent de façon très parcellaire ou indirecte. Compilation d'informations de natures très diverses, établie par un marchand pour sa compagnie ou pour ses collègues, ils dévoilent les centres d'intérêt, les informations clés qu'un marchand pensait devoir connaître pour régir efficacement son commerce.

Le nombre de tels documents reposant dans les centres d'archives italiens est difficile à connaître. Sans doute est-il très élevé. La masse des sources publiées est déjà très importante et la recherche d'autres documents dans les archives ne pouvait entrer dans le cadre de cette étude. Elle aurait dû se faire au détriment de l'étude de tout ce qui est déjà disponible. Par ailleurs, les circonstances ne nous permettaient que très difficilement de travailler longuement dans les archives italiennes⁴⁰. Nous avons cependant souvent consulté la source originale, soit sous forme d'une reproduction en ligne (elles sont de plus en plus nombreuses, par exemple pour le *Diplomatico de l'Archivio di Stato di Firenze*), soit en se déplaçant dans les institutions les conservant

³⁹ ARNOUX Mathieu, *Le temps des laboureurs: travail, ordre social et croissance en Europe, XIe-XIVe siècle*, Paris, 2012, p. 206.

⁴⁰ Ces circonstances proviennent de mon activité professionnelle qui ne me permet pas de passer de longues heures dans les archives italiennes à déchiffrer et transcrire des documents inédits. Ma consolation sera de pouvoir, après cette étude, travailler sur des documents originaux. Les documents sont décrits en annexe dans une fiche présentant certaines de leurs caractéristiques, les références de leur localisation et des ouvrages ou articles qui les ont publiés ou qui y sont consacrés.

(*Archivio di Stato di Firenze, Archivio di Stato di Siena, Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze*). Nous avons ainsi pu examiner de façon plus ou moins approfondie une partie des documents étudiés. La finalité pouvait être d'en visualiser la présentation matérielle, même lorsque celle-ci faisait l'objet d'une description publiée. Elle fut surtout, parfois, lorsqu'un doute pouvait exister, de vérifier quelques points de la transcription publiée (par exemple des erreurs de calcul étonnantes, des incohérences...). Sans, bien sûr, que nous ayons pu opérer toutes les vérifications souhaitées.

Ces traces écrites de la gestion des marchands auraient pu être complétées par d'autres types de sources, par exemple celles issues de l'art, littéraire ou pictural. D'autres témoignages pourraient être produits, tels que les habitations, ateliers, entrepôts (*fondachi, boteghe*), palais, subsistant de cette époque ainsi que les outils ou les meubles, etc.⁴¹. L'étude de l'organisation spatiale des *fondachi* vénitiens ou des palais florentins ou siennois les plus anciens, comme celui des *Tolomei*, apporterait également d'intéressants témoignages de la mentalité marchande. Pour les productions littéraires, on peut évoquer *Le Decameron* de Boccace, dont l'un des contes fait vivre le marchand Ceperello Dietaiuti⁴², dont certains comptes nous sont parvenus⁴³. La production picturale est sans doute moins précise et plus rare pour la période, mais on peut penser à la fresque dite « des conséquences du bon gouvernement » du palais communal de Sienne⁴⁴, ou, dans cette même ville, à certaine des tablettes couvrant les livres de comptes de la *Biccherna*⁴⁵. Aux cours de séjours dans ces villes de l'Italie septentrionale, nous avons pu observer certains de ces ouvrages les plus susceptibles de donner une idée de la mentalité des

⁴¹ Voir par exemple, pour les habitations, AURELL Jaume, « Merchants' attitudes to work in the Barcelona of the later Middle Ages: organisation of working space, distribution of time and scope of investments », *Journal of Medieval History*, n° 27, 2001, p. 197-218 ; pour la boutique, SAPORI Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV.*, Florence, 1967, en particulier le chapitre « *La cultura del mercante medievale italiano* », p. 53-93.

⁴² BOCCACE Giovanni, « Le génie du christianisme », dans *Le Decameron*, traduction BOURCIEZ Jean, Paris, Garnier, 1967, p.27-39.

⁴³ PAOLI Cesare, « Documenti di ser Ciappelletto », *Giornale storico della letteratura italiana*, 5, 1885, p. 329-369 ; SCHIAFFINI Alfredo, *Testi Fiorentini del Dugento et dei primi del Trecento*, Firenze, Sansoni, 1926, p. 244-259.

⁴⁴ BOUCHERON Patrick, *Conjurer la peur Sienne, 1338 : essai sur la force politique des images*, Paris, 2013 ; CARLI Enzo, *Les Tablettes peintes de la « Biccherna » et de la « Gabella » de l'ancienne république de Sienne*, Florence, 1951.

⁴⁵ MORANDI Ubaldo, *Le Biccherna senesi: le tavolette della Biccherna, della Gabella e di altre magistrature dell'antico stato senese conservate presso l'Archivio di Stato di Siena*, Sienne, 1964 ; CARLI Enzo, *Les Tablettes peintes de la « Biccherna » et de la « Gabella » de l'ancienne république de Sienne*, Florence, 1951.

commerçants, de leurs attentes, de leur organisation et de leurs méthodes de travail. Même sans les évoquer directement, cette étude a sans doute été influencée par ces magnifiques témoins architecturaux, littéraires ou picturaux.

Ce choix étant fait, les documents se présentant à nous restent assez nombreux.

Les livres de comptes

Les livres de comptes commerciaux sont donc, de loin, la source la plus volumineuse. Le recensement des livres publiés a été régulièrement réalisé. Armando Saporì, lorsqu'il édita les registres des Peruzzi en 1934 puis ceux des Alberti en 1952 fournit un inventaire des livres de comptes italiens médiévaux publiés à ces dates⁴⁶. De même, Richard Goldthwaite, Enzo Settesoldi et Marco Spallanzani, dans leur édition de deux grands-livres des Alberti en 1995, ont établi une liste des livres de comptes florentins publiés à ce moment⁴⁷. Enfin, plus récemment, en 2012, Sergio Tognetti a réalisé un relevé de ces publications, intégrant en particulier les plus récentes⁴⁸.

Parmi tous les livres, il ne fut pas toujours aisé de distinguer ceux répondant au choix de cette étude. Les grands marchands étaient en effet loin d'être seuls à tenir de tels registres. Les petits commerçants ou artisans, les institutions religieuses, les organismes publics, et même de nombreux particuliers inscrivait leurs mouvements financiers, commerciaux ou non, dans des registres. Souvent, on observe dans les livres personnels un emploi plus fréquent de la première personne du singulier : « *Demi dare Bonsignore mio lavoratore...* »⁴⁹. Mais les formulaires sont souvent semblables dans un usage professionnel ou privé, et même dans des *ricordanze*, où l'auteur enregistrait ce qui lui semblait important dans sa vie domestique. La forme des *ricordanze* apparaît d'ailleurs parfois même dans des livres évidemment commerciaux :

Ricordanza sia che le dette tre paghe fatte da ragionato de ch. di

⁴⁶ SAPORI Armando (éd.), *I libri di commercio dei Peruzzi*, Milan, 1934 ; SAPORI Armando (éd.), *I libri degli Alberti del Giudice*, Milan, n°3, 1952, p. LXV-LXXIX.

⁴⁷ GOLDTHWAITE Richard A., SETTESOLDI ENZO et SPALLANZANI Marco (éd.), *Due libri mastri degli Alberti: una grande compagnia di Calimala, 1348-1358*, Florence, 1995, vol. 1, p. CXXVI-CXXXII.

⁴⁸ TOGNETTI Sergio, « Mercanti e libri di conto nella Toscana del basso medioevo: le edizioni di registri aziendali dagli anni'60 del Novecento a oggi », *Anuario de Estudios Medievales*, n° 2, 2012, vol. 42, p. 867-880.

⁴⁹ CASTELLANI Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, Vol. II, p. 579.

*febraio mccxxxiii...*⁵⁰

Cette étude porte sur les seuls livres professionnels et commerciaux des grands marchands, c'est-à-dire ceux enregistrant et traduisant une activité professionnelle, commerciale et privée, d'ampleur au moins multirégionale. Seuls ces livres ont été l'objet d'une analyse détaillée. Ils ne présentent (quasiment) que des opérations commerciales, c'est-à-dire à but lucratif.

Distinguer le caractère commercial exclusif de la simple activité personnelle lucrative et plus ou moins secondaire n'est cependant pas simple. Lorsqu'un particulier prêtait, il ne se livrait pas à proprement parler à une activité commerciale, mais sans aucun doute, il en attendait le plus souvent un gain. Or certains livres ne retranscrivent pratiquement que des prêts, comme celui de Filippo de' Cavalcanti⁵¹ ou ceux de Bene Bencivenni⁵² qui retracent une activité de crédit personnelle, non-négligeable pourtant, ayant donné lieu à l'établissement de plusieurs registres. S'agissait-il alors d'une activité principale de banquier-prêteur ou de l'activité accessoire d'un riche bourgeois, qui y consacrait éventuellement un livre spécifique ? Les livres de comptes de particuliers, enregistrant éventuellement des opérations commerciales occasionnelles, ventes, achats ou prêts, comportent en outre très souvent des achats ou des ventes patrimoniales, ou des *ricordanze* :

*Memoria che di VI di settembre '316 donò Borghino a Francesco e Dalesso le case e le terre e debiti. Feciela ser Michele Dini.*⁵³

Lorsqu'un livre consigne l'achat ou la vente d'un bien, s'agissait-il d'un acte occasionnel ou d'une activité professionnelle ? Une opération d'achat ou de vente d'un bien immobilier pouvait figurer dans un livre personnel. Ainsi, furent exclus de notre analyse des documents comme le registre de Mattasala di Spinello⁵⁴, qui est un livre de *ricordanze*, dans lequel figure des mouvements financiers ou celui des fils de Stefano Soderini⁵⁵. Mais des transactions de ce type pouvaient être enregistrées dans un registre commercial, au titre de la

⁵⁰ Liv. vermiglio - 1332, fol. XLII, p. 85.

⁵¹ VITALE, Marcella. « Il quaderno di ricordi di messer Filippo de' Cavalcanti, 1290-1324 », *Studi di filologia italiana*, 1971, v. 29, p. 5-114.

⁵² CASTELLANI Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, T.1, p. 212-228, et 363-458.

⁵³ CORTI Gino, « Le ricordanze trecentesche di Francesco e di Alessio Baldovinetti », *Archivio storico italiano*, 1954, p. 112.

⁵⁴ MONACI Ernesto, *Crestomazia italiana dei primi secoli: con prospetto grammaticale e glossario*, Città di Castello, 1889, p. 36-39.

⁵⁵ MANNI Paola, « Il libro del dare e dell'Avere dei figli di Stefano Soderini (1306-1325) », *Studi di filologia italiana*, 1978, 36, p. 67-155.

tenue d'un compte bancaire. Il en est ainsi de l'acquisition par les Covoni d'une part du *palazzo Cerchi* figurant en 1339 dans le *libro giallo* des Covoni :

*Messer Covone di Naddo e Piero di Guascho di Chovoni deono dare di 15 di settembre '339 [...] Furono per la sesta parte del palagio di Cerchi posto nel popolo di Sanbrocholo, che'l detto messer Covone e Piero chomperarono dal detto Simone e Pigiello lbr.483 s.6 d.8 a ffior*⁵⁶

Dans ce cas cependant, la compagnie, propriétaire du livre, ne réalisait pas l'opération pour elle-même, mais au nom du titulaire d'un compte. Un document n'a pas été retenu si une partie non-négligeable des enregistrements concerne des opérations n'ayant pas ce caractère marchand : location, vente ou achat de terres ou d'immeubles au profit du teneur du livre, prêt ou avance à caractère familial par celui-ci, événements domestiques, etc. Il s'agit alors d'un livre d'opérations personnelles ou de *ricordanze*.

Les livres publics ou semi-publics ont également été exclus. La plupart du temps, leur objet apparaît suffisamment clairement dans le texte du document. Leur forme est par ailleurs particulière. Il s'agit fréquemment de mouvements d'espèces. Ils concernent une institution publique, comme le livre des *Sei della Biada* de Florence⁵⁷, ou même une activité semi-publique menée par un particulier, comme le livre de Cepparello Dietaiuti⁵⁸. Les extraits des registres des Bonsignori peuvent être rattachés à ce type, dans la mesure où les enregistrements que nous possédons ne concernent que l'activité de cette compagnie dans la collecte de la décime de l'Église⁵⁹. Il s'agit certes d'une activité bancaire, mais la faible quantité de comptes retranscrits, et surtout leur restriction aux *de avere* de l'Église empêchent absolument d'en tirer des conclusions valides concernant les méthodes de gestion de cette compagnie, pourtant l'un des fleurons du commerce siennois de la fin du XIII^e siècle⁶⁰.

De fait, les livres de comptes qui nous intéressent, ceux des compagnies de taille notable, révèlent le plus souvent une multiplicité et une diversité

⁵⁶ Liv. Covoni - 1339, fol. CXVIIIv, p. 195.

⁵⁷ CASTELLANI Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, T.2, p.556-560.

⁵⁸ PAOLI Cesare, « Documenti di ser Clappelletto », *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, 1885, vol. 5, p. 329-369.

⁵⁹ ARIAS Gino, *Studi e documenti di storia del diritto*, Florence, 1902, p.37-67.

⁶⁰ CHIAUDANO Mario, « I Rothschild del Duecento: la Gran Tavola di Orlando Bonsignori », *Bolletino Senese di Storia Patria*, Année VI, n° 2, 1935, p. 22 et ss.

d'opérations, de partenaires et de lieux d'activité qui ne s'observe pas dans les registres des particuliers ou publics⁶¹.

Cette difficulté rencontrée pour le tri des sources a bien sûr constitué un embarras et imposé des choix. Mais elle n'a pas conduit à ignorer totalement tous les documents exclus du cœur de l'enquête. En effet, la lecture de certains livres non-marchands a permis de rechercher des analogies ou des dissemblances entre la gestion d'une activité effectuée dans un cadre privé, voire familial, ou dans le domaine public, et celle d'une activité professionnelle réalisée dans le cadre d'une compagnie. La comparaison des formes et des contenus des livres commerciaux avec ces autres écrits, publics ou privés, s'est souvent révélée intéressante, et s'est avérée indispensable. D'autres sources, commerciales ou non, ont donc été lues ou étudiées, moins minutieusement cependant⁶².

Le tableau ci-dessous présente la liste des livres dont une analyse détaillée a été réalisée et sur lesquels s'est appuyée cette étude. Il en énonce les dates de début et de fin et les villes d'implantation de la compagnie ou de l'agence à laquelle ils appartenaient. Il précise enfin la désignation courte qui sera utilisée dans la suite de ce document, et la publication utilisée prioritairement, en particulier en référence.

Début Période	Fin Période	Libellé	Localisation	Désignation abrégée	Publication de référence
1211	1211	Fragment de livre de banquiers florentins	Florence	liv. banchieri	SCHIAFFINI Alfredo (éd.), <i>Testi fiorentini del Duecento e dei primi del Trecento con introd., annotazioni linguistiche e glossario</i> , Florence, 1926., p. 3-15
1255	1283	Dare e avere di Francia della compagnia Ugolini	Sienne	liv. Ugolini	CASTELLANI Arrigo (éd.), <i>Testi toscani di carattere pratico</i> , Bologne, 1982., p. 311-380 (transcription) et 168-235 (facsimilé)
1259	1259	Quaderno dei capitali della compagnia dei Boni	Pistoia	quad. Boni	CASTELLANI Arrigo (éd.), <i>Testi toscani di carattere pratico</i> , Bologne, 1982., p. 259-262 (transcription) et 152-158 (facsimilé)

⁶¹ Lippo di Fede del Segna, le changeur que fait vivre pour nous Charles M. DE LA RONCIÈRE, (*Un changeur florentin du Trecento: Lippo di Fede del Segna (1285 env.-1363 env.)*, Paris, 1973), n'appartient sans doute pas à cette catégorie de marchands. Il n'a qu'une activité de changeur et de prêteur, même s'il l'a exercée, à l'occasion, jusqu'en France.

⁶² Voir en annexe, la liste de tous les livres consultés, commerciaux ou non.

1277	1282	Il libro dell'entrata e dell'uscita di una compagnia mercantile senese del secolo XIII	Sienna	liv. entrata	ASTUTI Guido (éd.), <i>Il libro dell'entrata e dell'uscita di una compagnia mercantile senese del secolo XIII (1277-1282)</i> , Turin, 1934.
1278	1279	Conto delle mercanzie di Pisa	Florence	conto mercanzie	CASTELLANI Arrigo (éd.), <i>Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario</i> , Florence, 1952, p. 459-469
1279	1279	Lettre de Luca Buonsignore à Ser Tolomei di Rinaldo di Jacomo della Piazza e compagni	Sienna	let. Tolomei	BAUTIER Robert-Henri, « Les Tolomei de Sienna aux foires de Champagne : d'après un compte-rendu de leurs opérations à la foire de mai de Provins en 1279 », dans <i>Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel</i> , Paris, 1955, p. 106-129.
1294		Lettre adressée par Pier. Dietaiuve à Pachino Ranieri	Sienna	let. Dietaiuve	BAUTIER M. Robert-Henri, « Marchands siennois et « draps d'outremonts » aux foires de Champagne (1294) », <i>Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France</i> , 1945, 81, p. 87-107.
1296	1305	Libro del dare e del avere di Rinieri de' Benzi da Figline e fratelli alle fiere di Sciampagna	Figline	liv. Fini	CASTELLANI Arrigo (éd.), <i>Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario</i> , Florence, 1952, p. 674-696
1298	1298	Quote di partecipazione alla compagnia degli Scali	Florence	quote Scali	CASTELLANI Arrigo (éd.), <i>Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario</i> , Florence, 1952, p. 697-698
1299	1300	Farolfi Giovanni di Filippo e compagni, mercanti fiorentini	Florence	liv. Farolfi	CASTELLANI Arrigo (éd.), <i>Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario</i> , Florence, 1952, p. 708-803
1303	1305	Livre des entrées et des sorties de la compagnie des Gallerani à Londres (libro vecchio)	Sienna	liv. Gallerani-Londres A	CELLA Roberta (éd.), <i>La documentazione Gallerani-Fini nell'Archivio di Stato di Gent, 1304-1309</i> , Florence, 2009, vol. 1. p. 206-264.
1304	1329	Alberti del Giudice, compagnia fiorentina – Libro picciolo dell' asse	Florence	liv. Alberti picc.	SAPORI Armando (éd.), <i>I libri degli Alberti del Giudice</i> , Milan, 1952, p. 3-137
1304	1307	Livre des dettes de la compagnie des Gallerani à Paris	Sienna	liv. Gallerani-Paris	GRUNZWEIG Armand et BIGWOOD Georges, <i>Les livres des comptes des Gallerani</i> , Bruxelles, 1961, p. 123-209
1305	1308	Livre des entrées et des sorties de la compagnie des Gallerani à Londres	Sienna	liv. Gallerani-Londres B	GRUNZWEIG Armand et BIGWOOD Georges, <i>Les livres des comptes des Gallerani</i> , Bruxelles, 1961, p. 5-122
1311	1313	Tertius liber mercatorum de Friscobaldis	Florence	liv. Frescobaldi	SAPORI Armando, <i>La Compagnia dei Frescobaldi in Inghilterra</i> , Florence, 1947

1326	1356	Il libro dei bilanci di una azienda mercantile del trecento	Pise	liv. Brache	ANTONI Tito (éd.), <i>Il Libro dei bilanci di una azienda mercantile del Trecento : il libro della Ragione di Biagio e Guido delle Brache, dal 1326 al 1356</i> , Pise, 1967
1332	1337	Le libro vermiglio de la compagnie florentine de Iacopo Girolami, Filippo et Tommaso Corbizzi	Florence	liv. vermiglio	CHIAUDANO Mario (éd.), <i>Il Libro Vermiglio di corte di Roma e di Avignone del segnale del C della Compagnia fiorentina di Iacopo Girolami, Filippo Corbizzi e Tommaso Corbizzi, 1332-1337</i> , Turin, 1963.
1335	1343	libro dell'asse sesto dei Peruzzi (1335-1343)	Florence	liv. Peruzzi asse	SAPORI Armando (éd.), <i>I libri di commercio dei Peruzzi</i> , Milan, Trèves, 1934
1335	1343	libro segreto della compagnia dei Peruzzi (1335-1343)	Florence	liv. Peruzzi segreto	SAPORI Armando (éd.), <i>I libri di commercio dei Peruzzi</i> , Milan, Trèves, 1934
1336	1340	Libro giallo della compagnia dei Covoni	Florence	liv. Covoni	SAPORI Armando et MANDICH Giulio (éd.), <i>Libro giallo della compagnia dei Covoni</i> , Milan, 1970
1345	1352	Alberti del Giudice, compagnia fiorentina – Libro verde segreto delle' assi C	Florence	liv. Alberti verde	SAPORI Armando (éd.), <i>I libri degli Alberti del Giudice</i> , Milan, 1952, p. 165-278
1346	1351	Alberti del Giudice, compagnia fiorentina – Libro dell' asse de' mali debitori	Florence	liv. Alberti asse	SAPORI Armando (éd.), <i>I libri degli Alberti del Giudice</i> , Milan, 1952, p. 281-299
1348	1349	Libro arancio DD del dare e dell' avere di Iacopo e Bartolomeo di Caroccio degli Alberti e compagni	Florence	liv. Alberti arancio	GOLDTHWAITE Richard A., SETTESOLDI Enzo et SPALLANZANI Marco (éd.), <i>Due libri mastri degli Alberti: una grande compagnia di Calimala, 1348-1358</i> , Florence, 1995

Tous ces documents ont fait l'objet d'un dépouillement dont les points clés sont présentés dans des fiches synthétiques (voir en annexe). Dans la suite de cet ouvrage, tout compte d'un livre appartenant à cette liste sera désigné de la façon suivante : « désignation abrégée, fol. XX, p. XX ». Cela indique quel est le livre, le folio dans l'original et la page à laquelle il se trouve dans la publication de référence. Ainsi, « liv. Covoni, fol. CXVIIIv, p. 195 » renvoie au verso du folio 119 du *libro giallo* des Covoni, à la page 195 de la publication d'Armando Saponi et Giulio Mandich (éd.), *Libro giallo della compagnia dei Covoni*, Milan, 1970. Tout report à un document comptable n'appartenant pas à cette liste comportera les références complètes de l'ouvrage dans lequel il est publié ainsi que la page concernée.

On peut considérer que le premier extrait de « livre » de comptes commercial parvenu jusqu'à nous concerne Ansaldo Baiardus et Ingo de Volta. Il se rapporte à plusieurs *commende* conclues en 1156 entre ces deux Génois⁶³. De fait, il ne s'agit pas d'un livre, mais d'une simple feuille, assez mal organisée, plutôt quelques notes de calcul qu'un document comptable. Il est un peu antérieur à notre période, il ne concerne pas une grande compagnie, mais il reste intéressant de le garder en mémoire car il constitue le seul exemple, pour cette période, de la comptabilité d'une *commenda*. Le plus ancien « vrai » livre de comptes commercial, l'un des premiers documents en langue vulgaire toscane qui plus est, est un registre de banquiers florentins non identifiés, daté de l'année 1211. Ce manuscrit a fait l'objet de nombreuses études, philologiques aussi bien qu'historiques, et de nombreuses publications. Il n'est pas certain qu'il appartienne à une compagnie de taille internationale. La diversité de ses opérations et de ses interlocuteurs plaident cependant pour qu'il soit retenu dans le corpus de cette étude. Les derniers livres de notre période sont ceux des Alberti et ceux des Covoni datant des années 1335-1350⁶⁴. Tous ces registres, ou ces extraits, comportent de quelques comptes à plusieurs centaines d'enregistrements.

Les courriers commerciaux

Les courriers commerciaux constituent le deuxième type d'outils de gestion qui nous soient parvenus. Il s'agit de courriers internes échangés entre les agents de deux implantations éloignées de la compagnie (agence et siège en général). Ils étaient destinés à transmettre des informations ou des instructions. Leur intérêt, malgré leur caractère d'abord opérationnel et leur brièveté, est leur grande richesse en renseignements sur la vie des compagnies et sur les sentiments de leurs agents⁶⁵.

Cette étude ne s'intéresse pas aux lettres de change ou de paiement, qui étaient remises à un client et constituaient des supports d'opérations commerciales, plus que des outils de gestion. Surtout, leur objet était externe à

⁶³ CHIAUDANO Mario, MORESCO Mattia (éd.), *Il cartolare di Giovanni Scriba*, Turin, 1935, p. 248-257.

⁶⁴ SAPORI Armando, MANDICH Giulio (éd.), *Libro giallo della compagnia dei Covoni*, Milan, 1970 et SAPORI Armando (éd.), *I libri degli Alberti del Giudice*, Milan, 1952.

⁶⁵ TOGNETTI Sergio, « Mercanti e libri di conto nella Toscana del basso medioevo: le edizioni di registri aziendali dagli anni '60 del Novecento a oggi », *Anuario de Estudios Medievales*, 2012, vol. 42, no 2, p. 867-880 : « *Tuttavia, per quanto apparentemente più avvincenti dei libri aziendali, le lettere dei mercanti non sempre permettono allo studioso di entrare nel vivo della gestione di un impresa, di evidenziare l'evoluzione di una strategia aziendale e meno che mai di ricostruirne la redditività* », .

la compagnie. Elles ne présentent pas, de ce fait, comme les courriers internes, le caractère d'indépendance et de liberté vis-à-vis des influences externes.

Pour notre période, les lettres publiées sont moins nombreuses que les livres de comptes. Toutes celles à caractère commercial intéressent par définition cette étude. Elles impliquent en effet nécessairement une activité à grand rayon d'action. Les villes concernées sont italiennes, mais aussi anglaises, flamandes, françaises, champenoises, etc.

Comme pour les livres, le tableau ci-dessous énonce les dates, les villes d'origine et de destination de la missive. Il précise enfin la désignation abrégée qui sera utilisée dans la suite de ce document, et la publication de référence, celle à laquelle adresse la désignation :

Début Période	Fin	Nom	Lieu origine	Destination	Désignation abrégée	Publication de référence
1260		Lettre de Vicenti e compagnie, a Sienne, à Iacomo di Guido Cacciaconti, en France	Sienne	Provins (?)	let. Vicenti – 1260	CASTELLANI Arrigo (éd.), <i>Testi toscani di carattere pratico</i> , Bologne, 1982., p. 263-272 (transcription) et 384-385 (fac-similé)
1262		Lettre d'Andrea de' Tolomei, de Troyes, à Tolomeo, Orlando, Pietro et aux autres associés Tolomei, à Sienne	Troyes	Sienne	let. Tolomei – 1262	CASTELLANI Arrigo (éd.), <i>Testi toscani di carattere pratico</i> , Bologne, 1982., p. 273-292 (transcription) et 386-388 (fac-similé)
1265		Lettre d'Andrea de' Tolomei, de Troyes, à Tolomeo et aux autres associés Tolomei, à Sienne	Troyes	Sienne	let. Tolomei – 1265	CASTELLANI Arrigo (éd.), <i>Testi toscani di carattere pratico</i> , Bologne, 1982., p. 401-408 (transcription) et 389-390 (fac-similé)
1269		Lettre d'Andrea de' Tolomei, de Bar sur Aube, à Tolomeo et aux autres associés Tolomei, au château de la Pieve	Bar sur Aube	Sienne	let. Tolomei – 1269	CASTELLANI Arrigo (éd.), <i>Testi toscani di carattere pratico</i> , Bologne, 1982., p. 413-420 (transcription) et 391-392 (fac-similé)
1279		Lettre de Luca Buonsignore à Ser Tolomei di Rinaldo di Jacomo della Piazza et compagnie	Provins (?)	Sienne	let. Tolomei – 1279	BAUTIER Robert-Henri, « Les Tolomei de Sienne aux foires de Champagne : d'après un compte-rendu de leurs opérations à la foire de mai de Provins en 1279 », dans <i>Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel</i> , Paris, 1955, p. 106-129.

1291		Lettre de Consiglio de' Cerchi et compagnie, à Florence, à Giachetto Rinucci et compagnie, en Angleterre (1)	Florence	Angleterre	let. Cerchi – 1291a	CASTELLANI Arrigo (éd.), <i>Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario</i> , Florence, 1952, p. 593-599
1291		Lettre de Consiglio e Lapo de' Cerchi et compagnie, à Florence, à Giachetto Rinucci, et a Ghino, et les autres compagnons, en Angleterre (2)	Florence	Angleterre	let. Cerchi – 1291b	CASTELLANI Arrigo (éd.), <i>Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario</i> , Florence, 1952, p. 600-603
1294		Lettre adressée par Pier. Dietaiuve à Pachino Ranieri	Provinces (?)	Sienna	let. Dietaiuve – 1294	BAUTIER M. Robert-Henri, « Marchands siennois et « draps d'outremonts » aux foires de Champagne (1294) », <i>Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France</i> , 1945, 81, p. 87-107.
1295	1303	Lettres de la compagnie Ricciardi à sa succursale de Londres (16 lettres)	Lucques	Londres	let. Ricciardi1 – 1297 à let Ricciardi16 – 1303	CASTELLANI Arrigo et DEL PUNTA Ignazio (éd.), <i>Lettere dei Ricciardi di Lucca ai loro compagni in Inghilterra (1295-1303)</i> , Rome, 2005, p. 41-66
1305		Lettre de Guccio et Francesco de' Sansedoni de Paris, à Goro et Gontieri	Paris	Sienna	let. Sansedoni – 1305	PAOLI Cesare et PICCOLOMINI Enea (éd.), <i>Lettere volgari del secolo XIII scritte da Senesi</i> , Bologna, 1871, p. 71-83 (description p. XIX – Commentaires p. 148-152)
1308		Lettre de Ciampolo di Giacomo Gallerani, de Sienna, à Mino Iacomi Ubertini et compagnie, aux foires de Champagne	Sienna	Champagne	let. Gallerani - 1308	CELLA Roberta (éd.), <i>La documentazione Gallerani-Fini nell'Archivio di Stato di Gent, 1304-1309</i> , Florence, 2009, vol. 1. p. 356-358
1309		Lettre de Bartolomeo del Massiccio, de Bruges, à Bartolomeo Fini, à Ypres	Bruges	Ypres	let. Gallerani - 1309	CELLA Roberta (éd.), <i>La documentazione Gallerani-Fini nell'Archivio di Stato di Gent, 1304-1309</i> , Florence, 2009, vol. 1. p. 359-362

1311		Lettre de Pepo de' Sansedoni de Bar-sur-Aube, à Goro, Gontieri, Guccio et autres	Bar sur Aube	Sienna	let. Sansedoni – 1311	PAOLI Cesare et PICCOLOMINI Enea (éd.), <i>Lettere volgari del secolo XIII scritte da Senesi</i> , Bologna, 1871, p. 83-87 (description p. XIX et XX – Commentaires p. 152-153)
1314		Lettre de Giachino à Paris à Baldo Fini e Fratelli à Florence (extrait)	Paris	Florence	let. Fini - 1314	DAZZI Pietro (éd.), <i>Sette lettere inedite del secolo XIV</i> , Firenze, 1867, p. 11-24
1330		Una lettera mercantile de 1330, da Balduccio Partini in Beaulieu a Gualfredo Partini a Pistoia.	Beaulieu	Pistoia	let. Partini -1330	CHIAPPELLI Luigi, « Una lettera mercantile del 1330 », <i>Archivio storico italiano</i> , s. VII, v. I, 1924, p. 249-256.
1336	1348	Lettres à Pignol Zucchello (68 lettres)		Venise	let. Zucchello1 1336 à Let. Zuchello68 1350	MOROZZO DELLA ROCCA Raimondo (éd.), <i>Lettere di mercanti a Pignol Zucchello, 1336-1350</i> , Venise, 1957.

Ces lettres furent écrites sur une ou quelques feuilles de papier ou de parchemin. Les dates de rédaction s'étalent sur une bonne partie de notre intervalle de temps, de 1260 à 1348. De tels documents sont sans nombre pour les époques postérieures et, probablement, les archives en abritent encore de nombreux, même pour notre période.

Certains de ces courriers comportent un compte-rendu comptable de l'activité et ont donc également été analysés, lors de cette étude, comme des livres de comptes (par exemple la lettre de *Luca Buonsignore à Ser Tolomei di Rinaldo di Giacomo della Piazza e compagni* de 1279⁶⁶).

L'ensemble de lettres dites « à Pignol Zucchello » constitue un cas particulier⁶⁷. En effet, le mode d'organisation que révèlent ces lettres n'est pas celui d'une compagnie au sens habituel du terme. Il faudra revenir sur cette particularité. On y observe, par exemple, une nette différenciation entre « le

⁶⁶ BAUTIER Robert-Henri, « Les Tolomei de Sienna aux foires de Champagne », dans *Recueil de travaux offerts à Clovis Brunel*, Paris, 1955, re-éd. *Commerce méditerranéen et banquiers italiens au Moyen Âge*, Hampshire, 1992, p. 106-129.

⁶⁷ MOROZZO DELLA ROCCA Raimondo (éd.), *Lettere di mercanti a Pignol Zucchello, 1336-1350*, Venise, 1957. Voir Partie III, p. 241 et Partie IV p. 317

mien » et « le vôtre » (« *se voi non avete de' miei, si gli date de' vostri e mandatemegli a paghare* »⁶⁸).

Les manuels commerciaux

Enfin, il existe un dernier outil : les *pratiche di mercatura*, ainsi que les a nommées Giovanni Francesco Pagnini au XVIII^e siècle⁶⁹. Pour cette période, avant le XV^e siècle, ces manuels ne nous sont parvenus qu'en plus faible nombre que les livres ou les courriers. Leur contenu est à la fois très commercial et très pratique. Ils constituaient un ouvrage de référence qu'un commerçant était amené à utiliser sur son lieu de travail, dans la boutique, pendant les opérations. La définition peut être la plus précise en a été livrée par Robert S. Lopez :

*In its narrower sense, however, the term "pratica della mercatura" covers only a very homogeneous group of manuals, nearly all of them compiled in Italy (more often than not, in Florence or by a Tuscan writer) between the late thirteenth and the late fifteenth century. Apart from a few digressions, they devote their entire space to practical data about weights and measures, moneys and exchange, commodities and techniques, markets and fairs, customs, transportation, and other details a merchant should keep ready at hand.*⁷⁰

D'autres types de sources, proches des manuels, ont été écartés pour n'étudier que les instruments de gestion. Ainsi, l'*Abacus*, de Leonardo Fibonacci, rédigé en 1202, n'est pas un manuel de commerce, de même que les ouvrages de présentation, d'enseignement ou de « vulgarisation » des mathématiques appliquées au commerce, comme ceux cités par Federigo Melis et Armando Saporì (Anonyme siennois, *Trattato d'aritmetica mercantile in volgare* – Paolo Dagomari da Prato (c. 1281-1374), *Ragioni adatte al traffico di mercanzia* – manuscrit écrit par un certain Jacopo à Montpellier en 1307 et recopié par Jacopo Gherardi en 1327)⁷¹. Ces ouvrages n'étaient pas conçus pour une gestion opérationnelle, mais pour l'enseignement d'opérations, de techniques ou de pratiques arithmétiques. Un ouvrage comme « le livre des

⁶⁸ Let. Zucchello 14 - 1345, p. 34.

⁶⁹ PAGNINI, Giovanni Francesco, *Della Decima e delle Altre Gravezze*, Lisbonne, Lucques, 1766.

⁷⁰ LOPEZ Robert S., « Un texte inédit: le plus ancien manuel italien de technique commerciale », *Revue historique*, 1970, p. 36.

⁷¹ SAPORÌ Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, Vol. I, p. 65.

merveilles » de Marco Polo ne peut non plus être confondu avec un outil de gestion.

Les *pratiche di mercatura* étaient sans doute considérées de moindre valeur intrinsèque que les livres comptables. Leur usage était strictement interne à la compagnie. Ils ne pouvaient être produits devant des tribunaux, ni auprès des métiers ou des Arts. Peut-être même les compagnies souhaitaient-elles leur conserver un certain secret⁷². Ceux ayant survécu sont donc très rares⁷³. En réalité, les seuls qui nous soient parvenus sont des copies. Le plus fameux d'entre eux et pratiquement l'archétype de ceux qui devaient suivre, plus nombreux, est le *libro di divisamenti di paesi e di misure di mercatantie* de Giovanni Pegolotti. La copie d'un livre pisan (*Memoria di tucte le mercantie*), plus ancien, a fait l'objet d'une publication partielle. Un autre (*Tarifa zoè noticia dy pexi e mexure di luogi e tere che s'adovra marcadantia per el mondo*), vénitien, également publié, constituerait une copie réalisée peu de temps après la compilation de l'original⁷⁴. Peut-être est-il un peu postérieur au milieu du XIV^e siècle. Federigo Melis en cite un autre, d'un auteur anonyme, mais n'en présente aucune publication : *De monetarum cambio diverso modo fiendo*⁷⁵. Le *Zibaldone da Canale*, bien que trop disparate pour être considéré comme un outil technique, présente parfois des informations marchandes le rapprochant des manuels pratiques. Pour cette raison, il a été pris en compte dans cette étude.

Date	Nom	Lieu origine	Désignation abrégée	Publications
1278	Memoria di tucte le mercantie	Pise	Memoria - 1278	LOPEZ Robert S., « Stars and spices: The earliest Italian manual of commercial practice », <i>Explorations in Economic History</i> , 1970, 7, p. 35–42.
c. 1340	La pratica della mercatura Giovanni di Balduccio Pegolotti Libro di divisamenti di paesi e di misure di mercatantie	Florence	Pratica - 1340	EVANS Allan (éd.), BALDUCCI PEGOLOTTI Francesco, <i>La pratica della mercatura</i> , Cambridge, Mass., 1936.

⁷² SAPORI Armando, «La cultura del mercante italiano», *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, Vol. I, p. 53-93.

⁷³ R. S. Lopez en effectue un recensement dans LOPEZ Robert S., « Un texte inédit: le plus ancien manuel italien de technique commerciale », *Revue historique*, 1970, p. 67-76.

⁷⁴ DOTSON John, « Fourteenth Century Merchant Manuals and Merchant Culture », dans *Merchant's Books and Mercantile Pratiche from the Late Middle Ages to the Beginning of the 20th Century*, Stuttgart, 2002, p. 77.

⁷⁵ MELIS Federigo, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950, p. 592.

XIV ^e	Tarifa zoè noticia dy pexi e mexure di luogi e tere che s'adovra marcadantia per el mondo	Venise	Tarifa	ORLANDINI V et CESSI Roberto (éd.), <i>Tarifa zoè noticia dy pexi e mexure di luogi e tere che s'adovra marcadantia per il mondo.</i> , Venise, 1925.
XIV ^e	Zibaldone da Canal	Venise	Zibaldone	STUSSI Alfredo (éd.), <i>Zibaldone da Canal. manoscritto mercantile del sec. XIV</i> , Venise, 1967.

La rareté des manuels à nous être parvenus, pour la période considérée, ne doit sûrement pas conduire à penser qu'ils étaient alors peu répandus. Ainsi que l'a montré Armando Sapori, toutes les compagnies de taille notable possédaient probablement un ensemble d'informations, de tables, de références, plus ou moins élaborées, plus ou moins organisées, travaillées jour après jour et enrichies des connaissances acquises par tous les employés, et sans doute très tôt dans le XIII^e siècle :

*Ciascuna compagnia di qualche importanza si provvide di une manuale del tipo di quello del Pegolotti, mettendo a profitto le conoscenze di tutto il personale...*⁷⁶

Les hommes d'affaires rassemblaient leurs informations dans ces manuels, qu'ils faisaient évoluer par ajouts successifs des expériences et des renseignements provenant des agents les plus compétents. Les *pratiche* étaient à la disposition des membres de la compagnie. Elles permettaient de préparer (commercialement) les voyages dans les contrées décrites, de se familiariser et de vérifier les différents tarifs. Sans doute accompagnaient-elles leur propriétaire dans ses différents postes, ainsi que le révèle le contenu du manuel de Pegolotti. Les informations que renfermaient ces ouvrages étaient précieuses pour l'activité des marchands. Ils furent donc copiés, dans leurs compagnies d'origine et par d'autres. Certaines de ces copies nous sont parvenues⁷⁷.

Tous ces documents ont été retenus pour leur capacité démonstrative pour l'objet de notre recherche. Ils constituaient donc à la fois les produits

⁷⁶ SAPORI Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, Vol. I, p. 84.

⁷⁷ Sur ces sujets, voir l'introduction de Melis Federigo dans CIANO Cesare, *La Pratica di mercatura datiniana, (secolo XIV)*, Milan, 1964 ; l'introduction d'EVANS Allan (éd.), BALDUCCI PEGOLOTTI Francesco, *La pratica della mercatura*, Cambridge, Mass., 1936 et SAPORI Armando, « La cultura del mercante medievale italiano » dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, Vol. I, p. 53-93.

administratifs des grands marchands et les outils de la gestion de leur activité. D'autres sont des copies très partielles. Des erreurs ont pu y être commises. Il a pu être effectué des choix dans les informations. C'est le cas des comptes des Bonsignori, dont seules les opérations concernant l'Église ont été sauvegardées⁷⁸. D'autres encore sont des fragments isolés, parfois très courts, dont il est difficile de préciser le contexte, comme l'unique compte du livre *del dare et dell' avere* de *Filippo Peruzzi e compagni della Tavolla*, qu'un notaire a recopié⁷⁹. En revanche, parmi les écrits retenus, il en est dont la diversité et le volume composent un ensemble cohérent qui autorise un regard plus acéré sur certaines compagnies.

Des ensembles

Sans provenir nécessairement d'une « *colonne du commerce de la chrétienté* » ou d'un « *Rothschild du Duecento* »⁸⁰, certaines sources illustrent une activité suffisamment importante et étendue pour donner une meilleure prise à l'analyse. Ces écrits représentent une collection ou un volume (nombre de lettres, nombre de comptes...), permettant de mener un examen ayant une base convenablement assurée. Il s'agit des compagnies et des documents suivants :

- Les Tolomei, de Sienne, pour lesquels nous disposons de quatre courriers dont un compte-rendu comptable.
- Les Ugolini, de Sienne, avec un livre de comptes de près de 300 items.
- Les Ricciardi, de Lucques, avec une quinzaine de lettres.
- Les Gallerani, des Sienne, avec trois livres des filiales de Londres et de Paris, et deux courriers internes.
- Les Farolfi, de Florence (à Nîmes), avec un grand-livre de 222 comptes.
- Les Alberti, de Florence, avec quatre livres, tenus par plusieurs générations de cette famille (un cinquième est juste postérieur à notre période).

⁷⁸ ARIAS Gino, *Studi e documenti di storia del diritto*, Florence, 1902.

⁷⁹ CASTELLANI Arrigo, *Nuovi Testi Fiorentini del Dugento*, T2, Florence, 1952, p. 643-645

⁸⁰ VILLANI Giovanni, *Cronaca*, libro XI, cap. LXXXVIII dans COMPAGNI Dino, VILLANI Giovanni, Matteo et Filippo, *Cronache di Dino Compagni, e di Giovanni, Matteo e Filippo Villani*, Padoue, 1841, p. 417 ; CHIAUDANO Mario, « I Rothschild del Duecento: la Gran Tavola di Orlando Bonsignori », *Bollettino Senese di Storia Patria*, 1935, p. 119-120.

- Les Peruzzi, avec un grand-livre de 470 comptes et un livre secret de plus de 140 comptes.
- Les Corbizzi, de Florence (à Avignon), avec un grand-livre de près de 300 comptes.
- Les Frescobaldi de Florence, avec un livre de plus de 80 comptes.
- Les Covoni, de Florence, avec un grand-livre de plus de 850 comptes.

Une description plus approfondie de ces compagnies et de leurs animateurs sera présentée dans les chapitres consacrés à l'analyse de leurs documents, du moins pour celles pour lesquelles des informations existent. D'autres documents, de taille également intéressante, sont plus difficiles à rattacher à une compagnie :

- Un livre des entrées et des sorties d'un marchand siennois non identifié, couvrant une période de cinq ans.
- Un livre des entrées et des sorties des Fini en Champagne, d'une quarantaine de comptes.
- Un livre de banquiers florentins, d'une quarantaine de comptes.

Enfin, ainsi qu'il a été écrit ci-avant, quoique leur analyse ait été moins poussée, l'étude d'autres documents n'a pas été négligée. Elle a permis d'apporter un appui ou une nuance aux observations faites sur les sources d'un volume moins anecdotique, au moins un complément. D'autant que la rareté et l'hétérogénéité même des sources imposent toujours la prudence et le contrôle.

Répartition des sources

Plusieurs régions de l'Italie centro-septentrionale sont représentées dans le corpus (figure 1). La prédominance de certaines villes, comme Sienne ou Florence, le quasi-monopole de la Toscane et les absences notables d'autres villes, pourtant importantes, y compris commercialement, sont remarquables. Federigo Melis estimait que 3/5 de toutes les archives de ce type sont toscanes⁸¹. De fait, l'absence de livres comptables de Gênes ou de Milan est frappante. Pour ces cités, rien ne nous serait parvenu d'une date antérieure au XV^e siècle⁸². Pour Venise, Jean-Claude Hocquet dit pourtant :

⁸¹ MELIS Federigo, *Documenti per la storia economica dei secoli XIII - XVI*, Florence, 1972, p. 8.

⁸² LANE Frederic C., « Venture accounting in medieval business management », *Business History Review*, vol. 19, n° 5, 1945, p. 164-173 : « *The oldest Venetian mercantile account books are those of the Soranzo family, 1406 – 1436* » ; voir aussi FORMENTIN Vittorio, « Estratti da libri di mercanti e banchieri veneziani del Duecento », *Lingua e Stile*, 2015, 50, p. 25-62.

Durant le XIV^e siècle, l'ancienne colleganza changea complètement de nature juridique et de contenu économique, pour ne plus être qu'un simple prêt à intérêt consenti en faveur de boutiquiers ou d'artisans opérant à Venise même. Les marchands préféraient pour leur part entrer dans des sociétés, dont la formation avait été encouragée dès la fin du XIII^e siècle par le Grand conseil et qui associaient divers partenaires investissant des sommes égales ou variables et rémunérés en fonction du capital apporté.⁸³

Mais il n'apporte pas d'arguments ou d'exemples confortant son affirmation. Nous avons trouvé un extrait de compte vénitien publié par Alfredo Stussi⁸⁴. Il est difficile de déterminer s'il s'agit d'une partie d'un livre plus important, d'une activité commerciale ou non, d'une compagnie ou non. Constitué d'un seul compte, ce fragment n'a pas été retenu. Il prouve pourtant que ce type d'instrument n'était pas totalement inconnu des vénitiens en 1307, comme sans doute des autres commerçants italiens.

Même pour la Toscane, comme le remarque Sergio Tognetti, la pauvreté des sources comptables provenant de certaines villes, pourtant reconnues actives dans le commerce international, comme Lucques, est saisissante et déconcertante :

Nel contesto toscano, tuttavia, il convitato di pietra non è Siena, ma Lucca. [...] Che dire allora di Lucca, i cui imprenditori serici vendevano velluti e broccati alle corti di mezza Europa e i cui mercanti-banchieri, come ha di recente dimostrato un bel volume di Laura Galoppini, dominavano la piazza di Bruges all'epoca dei magnifici e munifici duchi di Borgogna? [...] Il problema, storicamente e archivisticamente parlando, non è quindi la povertà documentaria di Siena, bensì l'eccezionalità fiorentina-pratese con le sue appendici pisane e aretine: l'incredibile deserto di documentazione aziendale in metropoli mercantili medievali, come Venezia e Genova, o in una città manifatturiera per eccellenza come Milano, è la dimostrazione, e contrario del fenomeno.⁸⁵

⁸³ HOCQUET Jean-Claude, « Solidarités familiales et solidarités marchandes à Venise au 14e siècle », *Les élites urbaines au Moyen Âge : 27e Congrès de la S.H.M.E.S., Rome, mai 1996, 1997*, p. 245.

⁸⁴ STUSSI Alfredo, *Testi veneziani del Duecento e dei primi del Trecento: A cura di Alfredo Stussi*, Pise, 1965, p. 53.

⁸⁵ TOGNETTI Sergio, « Mercanti e libri di conto nella Toscana del basso medioevo: le edizioni di registri aziendali dagli anni '60 del Novecento a oggi », *Anuario de Estudios Medievales*, 2012, vol. 42, no 2, p. 867-880

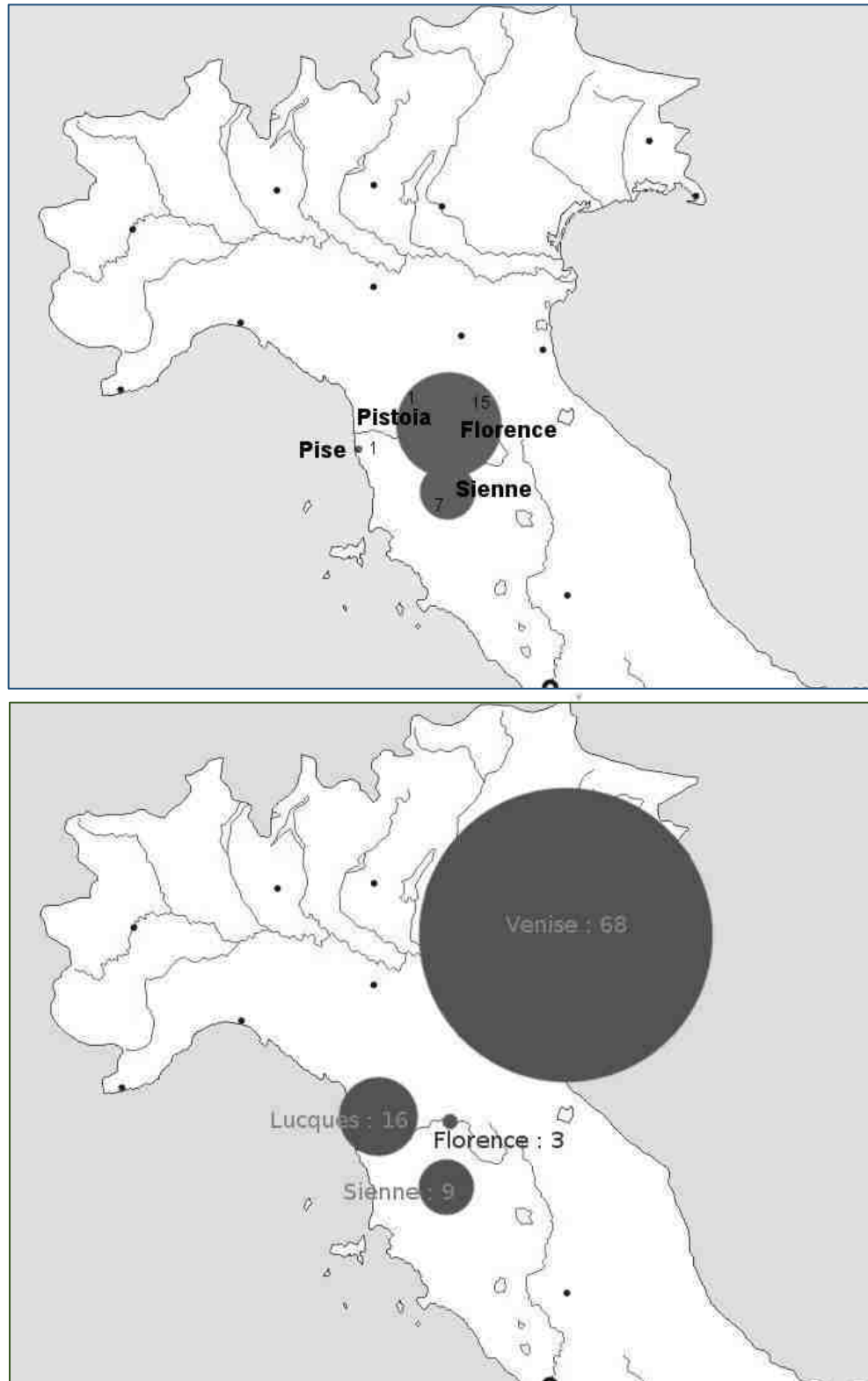


Figure 1 : répartition géographique des livres et des courriers

Les livres ont été attribués à la ville d'origine de la compagnie les ayant établis. Les correspondances ont été affectées à la ville italienne d'origine ou de destination.

Les courriers amendent quelque peu cette appréciation, en tout cas pour Lucques et pour Venise. Ils ajoutent surtout au désappointement ressenti avec le manque, pour ces villes, de registres comptables.

Enfin, certains de ces livres appartenaient à des Italiens, mais concernaient des activités exercées ailleurs : foires de Champagne, Provence, Londres, etc.

Il faut se garder de sur-interpréter cette prédominance Toscane, voire de certaines villes de cette province. Les hasards de la conservation et de l'archivage, les habitudes commerciales et juridiques, les aléas historiques et climatiques peuvent justifier ces différences, difficilement compréhensibles. Peut-être aussi une plus grande habitude culturelle de l'écriture, comme le suggère Paolo Cammarosano :

Il primato toscano non può essere ricondotto a un'assoluta supremazia economica, e nemmeno alla casualità della tradizione archivistica, ma rimanda a un fatto culturale, all'eccezionale dimestichezza con la scrittura che caratterizzò la Toscana in genere, e Firenze in particolare, tra la metà del Duecento e gli inizi del Quattrocento. Questa caratterizzazione risalta con chiarezza se dall'ambito delle scritture mercantili si passa a considerare più in genere tutta la gamma delle scritture private e segnatamente di quelle in volgare.⁸⁶

Il convient de toute façon de rester extrêmement prudent et de n'utiliser, dans les analyses, que des écarts solidement justifiés et expliqués. À ce stade, et en s'appuyant sur les travaux classiques⁸⁷, il est sans doute possible d'accepter une plus grande ou plus précoce utilisation de ce type d'outils et de l'organisation en compagnie dans les villes de l'intérieur que dans les villes portuaires, et une prédominance de l'Italie du Centre et du Nord, voire de la Toscane⁸⁸. Cela est possible, probable, mais doit être exploité avec la plus grande retenue.

La répartition dans la période n'est pas plus homogène.

⁸⁶ CAMMAROSANO Paolo, *Italia Medievale - Struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, 1998, p. 284.

⁸⁷ SAYOUS André-Émile, « Dans l'Italie, à l'intérieur des terres : Sienne de 1221 à 1229 », *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, 1931, III, p. 189-206. RENOARD Yves, *Les hommes d'affaires italiens du Moyen Âge*, Paris, 1968.

⁸⁸ Sur la suprématie italienne, voir LOPEZ Robert S., « Italian leadership in the medieval business world », *The Journal of Economic History*, vol. 8, n° 1, 1948, p. 63-68, ou LOPEZ Robert Sabatino, CONSTABLE Olivia Remie et RAYMOND Irving Woodworth, *Medieval trade in the Mediterranean world: Illustrative documents*, New York, 2013, p. 9.

Dans cet ensemble de documents, la densité ne devient significative qu'après 1250, et même à la fin du XIII^e siècle, en tout cas pour les livres de comptes et les lettres commerciales (figure 2). Ils sont de toute façon assez rares dans cette période, et répartis de façon assez hétérogène et aléatoire. Le cas des manuels est particulier, puisque, de fait, ceux qui nous sont parvenus ne sauraient être, pour ce temps, qu'illustratif de tendances ou de caractères décelés dans les autres sources.

Cela confirme qu'une approche sérielle n'est pas envisageable, pas même une analyse quantitative rigoureuse. Les documents ne sont ni assez nombreux ni suffisamment représentatifs pour autoriser une telle démarche. C'est donc à une analyse qualitative que l'on devra se livrer. Il sera très problématique d'identifier même des évolutions, ou tout au moins, elles devront être recueillies avec la plus grande circonspection.

Par ailleurs, les activités se révèlent relativement diverses. Les sources dévoilent des opérations de prêt et d'emprunt, de change, d'achat de laine, de draps, d'épices, etc. Pour l'essentiel cependant, s'y perçoit une fonction marchande, d'intermédiaire entre des marchés éloignés. Un rôle de transformation et de production, annexe, s'exprime parfois dans les livres, par une mention à des tondeurs, des teinturiers, etc. Mais les métiers de négociant en draps – achat et vente –, et de banquier, – change, prêt et emprunt – apparaissent les plus fréquents. Cela impliquait toujours la tenue des comptes de certains clients. Aucune compagnie n'exerçait toutefois principalement cette fonction, c'est-à-dire celle dont le seul service rendu au client eût été la tenue de son compte.

Enfin, les organisations dont les affaires sont enregistrées dans ces livres étaient constituées de quelques individus, avec quelques rares salariés permanents (par exemple pour la compagnie des Covoni), ou parfois de dizaines, voire de centaines de personnes (par exemple pour celle des Peruzzi). Il s'agit cependant toujours, c'était notre choix, de grands marchands, de compagnies dont l'horizon n'est plus l'activité de détail, locale, mais le négoce international ou de gros.

Avant d'analyser le contenu de ces documents, il convient de s'interroger sur leurs caractéristiques externes.

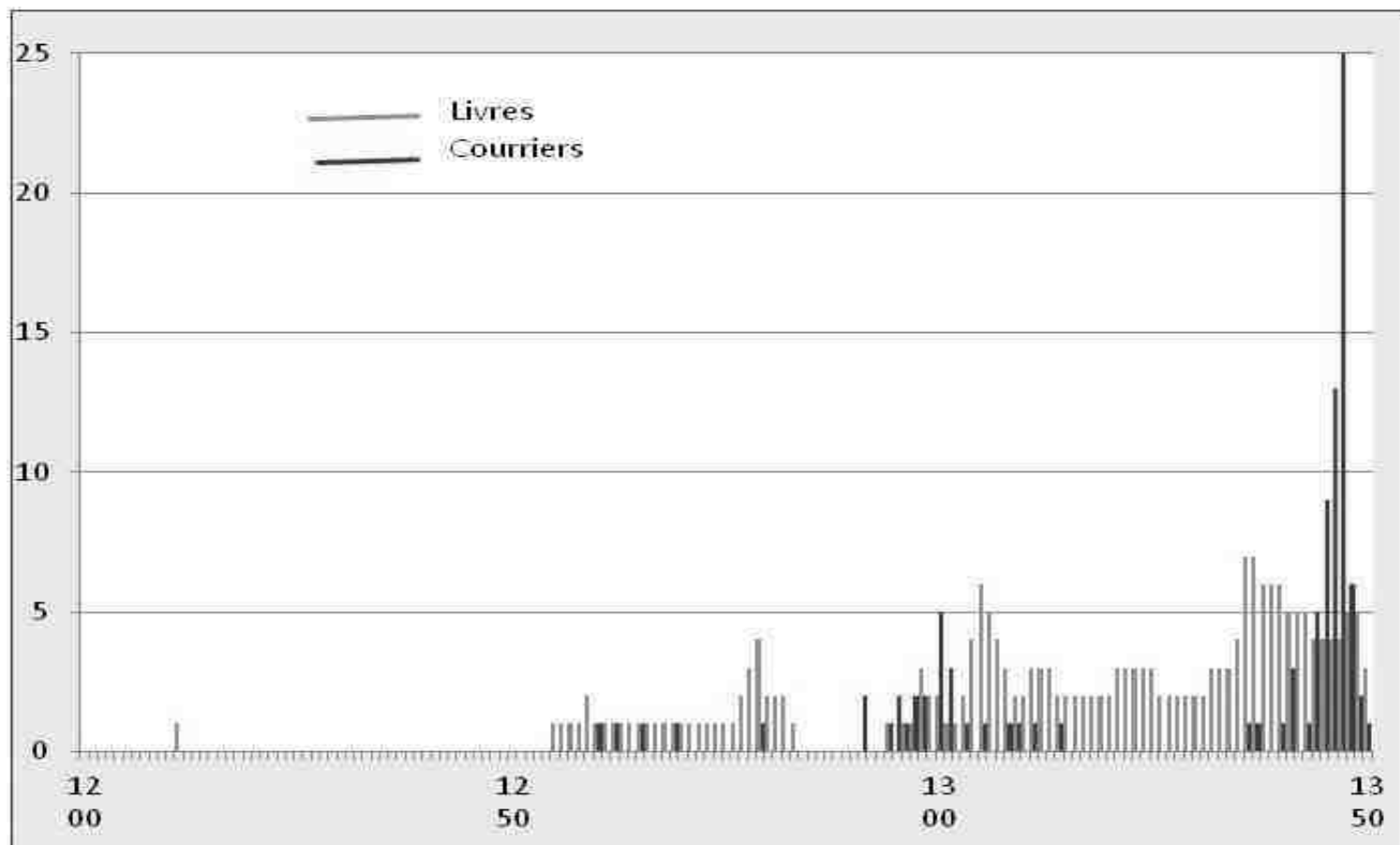


Figure 2 : répartition des documents dans le temps

Les courriers sont affectés à l'année de leur écriture. Les livres sont comptés pour toutes les années de leur exercice. Les manuels, de date d'origine trop incertaine, ne figurent pas sur ce graphique.

Éléments de codicologie

Les observations qui suivent ne concernent évidemment pas les manuels, puisqu'il s'agit de copies postérieures à la période analysée. Pour les autres manuscrits, deux caractéristiques peuvent être notées de prime abord : leur support, papier ou parchemin, et, pour ce qui concerne les « livres » de comptes, leur forme, feuillet ou registre.

Les « livres » comptables se présentaient, sans doute systématiquement pour des compagnies importantes, sous forme de registres. Ils étaient constitués de feuilles de parchemin, comme le *libro picciolo dell'asse* des Alberti (1304-1329), ou de papier, comme le livre des Farolfi (1299-1300).

On le sait, le XIII^e siècle fut celui du développement de l'utilisation du papier dans la zone géographique euro-méditerranéenne. La diffusion a sans doute été plus tardive dans les autres régions européennes, où l'usage s'en est souvent répandu à partir des lieux de contact avec les activités méditerranéennes : ports, foires, etc.⁸⁹. Le coût relativement plus faible du papier, dans une région comme l'Italie centro-septentrionale, qui n'était pas une zone d'élevage intensif, a dû conduire à l'adoption progressive de ce support. On le constate d'ailleurs dans notre corpus, dans lequel l'usage du papier semble relativement courant, quoiqu'aucune évolution très claire ne soit perceptible.

Le support du tout premier document évoqué ci-dessus, concernant les comptes des *commende* de Ansaldus Baialardus et Ingo de Volta (1156), est le papier. Il est vrai qu'il appartient au domaine génois, et cette ville figurait probablement à l'avant-garde de l'utilisation de ces techniques, de provenance orientale. Notre premier livre de comptes, celui des banquiers florentins (1211), est inscrit sur des feuilles de parchemin. Un renvoi vers un autre compte adresse à un parchemin, plutôt qu'à un folio : « *innanzi tre pergamene* »⁹⁰. Pour les registres suivants, l'un ou l'autre support fut employé. Le papier apparaît d'usage plus fréquent mais sans jamais s'imposer, même en fin de période (voir figure 3).

Il est permis de penser que le parchemin restait utilisé pour des usages regardés comme plus importants, par les notaires par exemple (comme l'extrait du livre *del dare et dell' avere di Filippo Peruzzi e compagni della Tavolla*,

⁸⁹ BLUM André, « Les origines du papier », *Revue Historique*, 1932, p. 435-447 ; GUICHARD Pierre, « Du parchemin au papier », dans *Comprendre le XIII^e siècle*, Lyon, 1995, pp. 185-199.

⁹⁰ Liv. Banchieri - 1211, p. 176.

recopié, sur parchemin, par un notaire⁹¹) ou par les commerçants eux-mêmes pour des relevés de participation (quote Scali 1298), des livres secrets (liv. Alberti picc. – 1304, liv Peruzzi segreto – 1335) ou de synthèse (liv. Peruzzi asse -1335, liv. Alberti verde – 1345, liv. Alberti asse – 1346). Pierre Guichard le note, le parchemin était, à ce moment, considéré à la fois comme plus « noble », et de meilleure conservation :

On sait par exemple qu'en 1222 l'empereur Frédéric II renouvelle des actes sur papier du roi de Sicile Guillaume II datés de 1168, 1170, 1187, « parce qu'ils commençaient à être détruits par la vieillesse », et l'on cite souvent l'article des constitutions de Melfi de 1231 où il proscriit l'usage du papier pour la rédaction des actes publics, du fait de leur trop rapide destruction.⁹²

Parchemin	Papier
	Comptes de Ansaldus Baialardus et Ingo de Volta – 1156
liv. Banchieri fiorentini – 1211	
	liv. Ugolini – 1263
	quad. Boni – 1259
	liv. entrata – 1277
	Conto Mercanzie – 1278
let. Tolomei – 1279	
	let. Dietaiuve – 1294
	liv. Fini – 1296
Quote Scali – 1298	
	liv. Farolfi – 1299
liv. Alberti picc. – 1304	
liv. Gallerani-Paris – 1304	
	liv. Gallerani-Londres B – 1305
	Autres livres Gallerani
	liv. Sodernini 1306
	liv. Frescobaldi – 1311
	liv. Brache – 1326
	liv. Vermiglio – 1332
liv. Peruzzi asse – 1335	
liv. Peruzzi segreto – 1335	
	liv. Covoni – 1336
Alberti verde – 1345	
Alberti asse – 1346	
	liv. Alberti Arancio – 1348

Figure 3 : supports des livres

Les lettres traduisent la même évolution, sans doute déjà bien engagée dès le milieu du XIII^e siècle. Nos premiers courriers sont rédigés sur parchemin. L'utilisation du papier est ensuite très courante (voir figure 4).

⁹¹ CASTELLANI Arrigo (éd.), *Nuovi Testi Fiorentini del Dugento*, T2, Firenze, 1952, p.643-645

⁹² GUICHARD Pierre, « Du parchemin au papier », in *Comprendre le XIIIe siècle*, Lyon, 1995, p.188.

Parchemin	Papier
let. Vicenti – 1260	
let. Tolomei – 1262	
let. Tolomei – 1265	
let. Tolomei – 1269	
let. Tolomei – 1279	
	let. Cerchi a et b 1291
	let. Sansedoni – 1293
	let. Ricciardi -1295 – 1303
	let. Dietaiuve – 1294
	let. Sansedoni – 1305
	let. Sansedoni -1311
	let. Fini 1314
let. Pignol Zucchello – 1336 - 1350	

Figure 4 : supports des courriers

Pour les livres comptables, le passage de la feuille libre au registre est en revanche plus difficile à tracer au travers de nos sources. Il n’y a pas d’exemple d’utilisation de rouleaux de feuilles de parchemin cousues ensemble parmi ces documents de gestion. Une seule allusion existe à un « rouleau » dans une des lettres des Ricciardi. Mais s’agit-il de comptes ? S’agit-il d’un rouleau ?

*e facesti troppo bene del rolo ci mandasti di quello che Martino àe preso*⁹³

Évidemment, la nécessité d’assembler des feuilles ne se faisait jour que si le nombre et le volume des écritures étaient suffisamment importants. Cela n’était pas nécessaire pour les lettres, ou même pour un document de constitution de compagnie, lorsque celui-ci était disjoint du livre comptable. La question ne se posait que pour les « livres » de comptes, dès que les enregistrements devenaient trop nombreux pour être inscrits sur un simple feuillet.

L’usage du codex se développa, comme celui du papier, au cours de ce XIII^e siècle, mais les débuts s’en situaient au siècle précédent. Son origine est à rechercher dans le développement du notariat. Le livre du notaire génois Giovanni Scriba, datant de 1155 est d’ailleurs le plus ancien registre notarié sur papier. En revanche, les administrations monarchiques anglaises et françaises devaient utiliser longtemps encore la forme du rouleau. Dans les locaux des grands marchands italiens, il semble que l’emploi du *codex* était quasi général.

⁹³ Let. Ricciardi 4 - 1297, p.38 ; [Traduction] Et vous avez fort bien fait en nous envoyant le rouleau de ce que Martino a pris.

Faut-il percevoir, comme le suggère Michael Clanchy, une valeur symbolique, voire une manière de conditionnement chrétien, dans la préférence pour le registre ? Le codex était en effet lié à la tradition chrétienne, et donc peut-être inconsciemment préféré au rouleau, plutôt associé à l'Ancien Testament et aux coutumes juives :

*The parchment roll was the characteristic format for the copies of the Jewish law read in synagogues and had been so since antiquity [...] as the Bible had been written in the form of a book almost since the historical beginnings of Christianity, probably deliberately in order to distinguish it from both Jewish and pagan works in rolls.*⁹⁴

C'est sans doute plutôt l'avantage pratique du registre, assemblage de feuilles de papier ou de parchemin, qui en fit le succès, en particulier dans les grandes compagnies. Il était plus facilement manipulable et classable. Il était plus aisé d'y retrouver une écriture ou un enregistrement. La page ou le feuillet constituait une référence très efficace et, de fait, très utilisée. François Menant résume ainsi cette situation :

Le registre lui-même, en tant que support matériel de l'écrit, constitue une innovation très importante dans la vulgarisation de l'écriture pratique par la facilité qu'il apporte à la consultation. Les administrations anglaises et savoyardes conservent toutefois durablement les rouleaux de parchemins cousus les uns aux autres, longtemps utilisés aussi pour la comptabilité de la monarchie française et pour celle de bien des seigneuries. La substitution du papier au parchemin au cours du XIII^e siècle pour beaucoup de documents, et en particulier de registres, facilite encore la multiplication des écrits dans l'administration.⁹⁵

L'évolution de ce caractère n'est pas sensible dans nos sources. Tous les documents d'un volume supérieur à quelques pages se présentent sous forme de registre, même s'il convient de noter que la probabilité que des feuilles libres nous soit parvenues est plus faible que celle concernant un registre. Le livre de banquiers florentins (1211), qui ne comporte que 44 comptes, constitue le seul exemple d'un document d'une longueur notable sur feuilles libres. Rien ne permet cependant de savoir quel était son conditionnement et sa taille originaux, puisque ce qui nous est parvenu a survécu dans une fonction de couverture d'un autre livre, postérieur.

⁹⁴ CLANCHY Michael T., *From memory to written record, England 1066-1307*, Oxford, Malden, 1993 p. 123.

⁹⁵ MENANT François, « Les transformations de l'écrit documentaire entre XII^e et XIII^e siècles », dans COQUERY Natacha, MENANT François, WEBER Florence, (dir.), *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités*, Paris, 2006, p. 33-50.

La plupart des renvois figurant dans les comptes, vers des articles d'autres documents, sont à destination de « libro » ou « quaderno ». Ces formulations laissent, elles aussi, supposer une forme de codex, de registre. Le libro dell'asse sesto des Peruzzi, par exemple, mentionne l'existence des *libro grande secondo, libro bianco quindicesimo, libro giallo nono, libro nero decimo, libro rancio primo, libro rosso undicesimo, quadernuccio de' contanti della cassa, libro sagreto sesto, libro nero dodecimo, libro dell'asse quinto, libro dell'asse segnato S, libro grande secondo, libro bianco diceottesimo*, celui des Farolfi des *libro rosso, quaderno de le spese, quaderno dei panni, libro piloso, quaderno memoriale*, etc.

On trouve par ailleurs des mentions d'achat de livres de comptes, comme celui-ci, par les Gallerani à Londres, pour un prix de 8 livres sterling :

*Item, viij s. sterli. A nostre dispese per docici quaderni di carta di banbagia per iscrivare e per fare nostri libri, la quale compramo dai Guadagniabeni di Piagiença peça fa fo. cxxvj*⁹⁶

Il semble donc très vraisemblable que dans la région centro-septentrionale de l'Italie, dès cette époque, les comptes des grands commerçants étaient couramment tenus sous la forme de registres.

Une autre interrogation doit être soulevée, concernant cette fois-ci uniquement les lettres : celle de leur authentification. Les informations qu'elles transportaient étaient à la fois importantes et sensibles. On imagine donc le besoin, pour le destinataire, d'être assuré de leur authenticité. Or ces courriers ne présentent pas de signature ou de signe d'identification sans ambiguïté, hors la marque (blason) ou le sceau de la compagnie, dont il est difficile de dire quand il fut apposé.

Il est vrai que le mode d'acheminement devait apporter une certaine sûreté. Le porteur, l'expéditeur et le destinataire se connaissaient probablement. Par ailleurs, les destinataires identifiaient probablement les écritures de leurs correspondants et étaient en mesure de se rassurer ainsi sur l'origine du courrier reçu. C'est sans doute la raison pour laquelle, dans une lettre des Gallerani, le rédacteur, Ciampolo, sans doute inhabituel, prévint qu'il n'était pas le scripteur attendu de ces courriers : « *Messer Giani non è a Siena, ançi ène a*

⁹⁶ Liv. Gallerani Londres A, 1304, fol. 22v, p. 249. [Traduction] : Item, viij s(ous) sterli(ng). Á nos dépenses pour douze cahiers de papier pour inscrire et faire nos livres, que nous avons achetés à Guadagniabeni de Piacenza il y a peu. fo(lio) cxxvj.

Marciano e però non à scritto questa lettara »⁹⁷. Les lettres reçues étaient probablement soigneusement enregistrées et annotées dès leur arrivée, ainsi que le laisse supposer à la fois l'habituelle rigueur des hommes d'affaires et, sur un courrier des Tolomei, la mention inscrite d'une main différente de celle du scripteur principal : « *prima letera di Treseto anni LXV* »⁹⁸.

L'inventaire des lettres reçues et envoyées précédemment, souvent présenté en introduction des courriers, parfois en précisant la date d'envoi et de réception de chacune d'elles, éventuellement leur mode de transmission, jouait sans doute un rôle, insérant le courrier dans un ensemble connu des seuls rédacteurs et destinataires.

Remarquons enfin que le mode de datation ne semblait pas, ou plus, poser le problème, évoqué par un historien, de heurt entre la chronologie de l'Incarnation et celle des affaires financières⁹⁹. Les livres aussi bien que les lettres sont, dans la plupart des cas, datés de façon « classique », avec le jour, le mois et l'année, dans l'un des styles en vigueur à cette époque en Italie. Cette référence apparaît dans les lettres, avec le lieu, au début ou au terme du texte. Ainsi, par exemple, la date d'envoi d'un courrier des Sansedoni est exprimée très précisément : « *Mose di Parigi giuvidi di xvij di giugno '305* »¹⁰⁰.

Les livres de comptes comportent de multiples repères temporels. La date est parfois mentionnée à l'ouverture du registre, dans la formule introductive. Elle l'est surtout dans presque tous les enregistrements, le plus souvent sous la forme habituelle : « *E dè avere, adì xxiii di dicembre mcccxlvi...* »¹⁰¹

⁹⁷ Let. Gallerani - 1308, p. 358

⁹⁸ Let. Tolomei - 1265, p. 401.

⁹⁹ CLANCHY Michael T., *From memory to written record, England 1066-1307*, Oxford, Malden, 1993, p. 301 : *Until putting the date on a document became a mindless routine, dating required the scribe to express an opinion about his place in time. In relation to which persons, human or divine, and over what length of time was the date to be computed. [...] Perhaps it was thought presumptuous or even blasphemous to associate worldly business with the time of Christ incarnation. To record the year Anno Domini on a document was to give it a place in the chronology of Christian salvation in past, present, and future time, as expounded by St Augustine in the City of God.[...] The non-religious, by contrast, had such a personal and short view of time that they too found difficult at first to specify a numerical year on a document.*

¹⁰⁰ Let. Sansedoni- 1305, p. 83.

¹⁰¹ Liv. Alberti arancio - 1348, fol. LXXXIIv, p. 6.

La datation peut également faire référence à une foire, lorsque la transaction se rapporte à l'une d'elle, comme dans ce compte du livre des Ugolini qui renvoie à la foire de Troyes de 1257 :

*Guido Buonchonti die dare x li. meno iii s. di prove. nela fiera di Treseto in quinquagesimo setimo...*¹⁰².

Les écueils

Comme toujours lorsqu'un domaine d'étude est aussi éloigné et la survie de ses manifestations à ce point aléatoire, il est indispensable de s'interroger sur les biais que pourraient occasionner ces situations, et auxquels il faut prendre garde.

Le fait de travailler sur des documents publiés, et non sur les originaux, oblige à la prudence. Certaines informations surprenantes ont pu être vérifiées en revenant à la source originale, par exemple pour le manuel de Pegolotti, pour le livre des Farolfi, etc.¹⁰³ Cependant, malgré ces quelques retours vers l'original, certains points étaient incontrôlables, sauf à reprendre la transcription de toutes les sources. Les erreurs de calcul, relativement fréquentes, sont-elles toutes celles du marchand ? La transcription, ou la publication, a-t-elle sa part de responsabilité ? Évidemment sur ce point, comme sur d'autres, les travaux des historiens apportent des réponses.

La difficulté la plus importante concerne sans doute les conclusions qui pourraient être tirées de l'existence ou non de telle ou telle forme d'outil à tel endroit ou à tel moment. La question de l'absence de certaines villes a été évoquée ci-dessus. Il convient aussi de remarquer que certains types des documents décrits par Federigo Melis, comme le relevé de compte, n'existaient pas pour cette période, ou du moins ne nous sont pas parvenus¹⁰⁴. Il serait évidemment très imprudent de tirer des conclusions (trop) définitives de ce constat. Notre période est en effet lointaine et beaucoup de ces instruments, fragiles d'ailleurs, ne présentaient pas, aux yeux de leurs possesseurs, une valeur suffisante pour mériter une conservation, d'autant plus lorsqu'ils concernaient la pratique quotidienne. Du fait de ce caractère aléatoire de leur survie, il ne faut rien conclure de l'absence ou de l'intensité de la présence de tel ou tel type de document dans les sources. Ainsi, on ne possède pas de vrai

¹⁰² Liv. Ugolini- 1263, fol. 3v, p. 326.

¹⁰³ Voir en annexe la liste des sources originales consultées.

¹⁰⁴ MELIS Federigo, *Documenti per la storia economica dei secoli XIII - XVI*, Florence, 1972, p. 10.

livre de comptes des opérations d'un marchand procédant par *commenda*¹⁰⁵. Peut-on en conclure que ces hommes n'en tenaient pas ? Géraient-ils leurs affaires uniquement à l'aide des contrats ? C'est ce que sous-entend Roberto Lopez :

*The practice of the accomendatio and of the collegantia in the fourteenth century no longer required the traveling partner to supply the passive investor with any specific proof, or even to support this statement with an oath. We cannot help wondering whether this case was not similar to that of a Genoese merchant, Daniel Fontanella, who declared to the guardian of the heirs of a fellow citizen that he had lost 20 per cent out of an accomendatio received from the latter, while it was known that he had gained fifty per cent or more.*¹⁰⁶

Cela semble pourtant peu vraisemblable, tant les affaires pouvaient être nombreuses et les déterminants du résultat final complexes¹⁰⁷. Les Manduel de Marseille développaient une activité de *commenda*, mais aussi de prêts, de vente, etc. N'en tenaient-ils aucune comptabilité ? Doit-on alors penser qu'aucun de ces registres n'aurait survécu ? Ou faut-il supposer plutôt que, tenus sur feuillets libres, à l'instar de ceux d'Ansaldus Baialardus et Ingo de Volta, ils ne nous soient pas parvenus ?

On ne peut donc écarter l'hypothèse que certains instruments non représentés dans le corpus aient existé à cette époque. Cette éventualité semble même assez probable. Il est légitime de penser que des instruments de gestion très opérationnels aient existé, n'aient jamais été conservés et ne nous soient pas connus. L'analyste des préoccupations de gestions révélées par les outils aimerait que tous aient été conservés et soient à sa disposition. Cela n'est certainement pas le cas. La documentation Gallerani fournit cependant quelques exemples de ces outils sans doute très provisoires, comme un arrêté de caisse, des relevés de dépenses ou de comptes de clients¹⁰⁸. Lorsqu'on observe le faible taux de survie d'instruments aussi riches d'informations, pour

¹⁰⁵ Voir les comptes de Ansaldus Baialardus et Ingo de Volta DANS CHIAUDANO Mario (éd.), *Il cartolare di Giovanni Scriba*, Turin, S. Lattes, coll. « Documenti e studi per la storia del commercio e del diritto commerciale italiano », 1935.

¹⁰⁶ LOPEZ Roberto S., « *European merchants in the medieval Indies: the evidence of commercial documents* », *The Journal of Economic History*, vol. 3, n° 02, 1943, p. 164-184.

¹⁰⁷ Voir FACE Richard D., « Symon de Gualterio: A brief portrait of a thirteenth-century man of affairs », *Explorations in Economic History*, vol. 7, n° 1, 1970, p. 75-94.

¹⁰⁸ CELLA Roberta, *La documentazione Gallerani Fini nell'Archivio di Stato di Gent, 1304-1309*, Florence, 2009, p. 264-267 ; GRUNZWEIG Armand et BIGWOOD Georges, *Les livres des comptes des Gallerani*, Bruxelles, 1961, T.1, p. 211-263.

le commerçant médiéval, que les livres comptables, on envisage ce qu'il a pu advenir d'éventuels relevés, notes de calcul, ou autres dispositifs techniques, sur parchemin, sur papier ou même sur tablettes. On ne conservait pas, ou très rarement, une feuille sur laquelle on réalisait un calcul, ou sur laquelle un agent récapitulait les dettes ou les créances d'un client avant de le rencontrer. Sans doute même ne la jetait-on pas à cette époque, mais plutôt l'effaçait-on pour un nouvel usage, jusqu'à ce qu'elle devînt inutilisable, ou employée à de plus nobles et plus durables usages. On peut donc être sûr que nous échappent à jamais tous les petits outils de gestion quotidienne, et que ne nous sont parvenus que quelques-uns de ceux auxquels, malgré tout, on attachait le plus de valeur. La survie est d'ailleurs en soi un indice de l'importance accordée au document. Recherchant les objets de gestion, on imagine, on espère que les réelles préoccupations, éventuellement traitées par d'autres outils, apparaîtront suffisamment clairement dans les seuls dont nous soyons sûr de disposer : les livres, les courriers et les manuels.

Enfin, nous l'avons dit, le nombre relativement restreint des sources pour la période du XIII^e siècle et du début du XIV^e siècle, et surtout leur grande dispersion dans le temps et l'espace, ne permettent pas de prétendre, pour cette période, à la « représentativité statistique ». Cela doit conduire à la prudence dans les généralisations et encore plus dans les observations chiffrées, nécessaires cependant. Plus qu'une valeur représentative, les quelques données numériques fournies dans cette étude ne constitueront que des indices, des orientations. Seuls des phénomènes absolument généralisés pourront autoriser à tirer un constat global. Ainsi en est-il par exemple de la présentation des comptes en sections superposées ou l'utilisation de la langue vernaculaire. Une étude basée sur ces seuls documents est donc nécessairement d'ordre qualitatif plus que quantitatif.

La démarche doit en tenir compte.

CHAPITRE II – LA DÉMARCHE

Avant d'aborder les outils et les méthodes des commerçants médiévaux, et parce que de bons raisonnements peuvent être invalidés par des fondements trop fragiles, il est nécessaire de s'interroger sur le concept de gestion lui-même, et sur son adaptation à ces hommes et à ces temps lointains.

Un simple regard sur l'ensemble des documents des marchands italiens, ou plus encore sur tous ceux qui concernent les affaires privées, familiales ou les institutions publiques ou religieuses de cette époque, suffit à démontrer que le concept de gestion non seulement n'était pas étranger à l'esprit et aux habitudes des hommes de ce temps, mais qu'ils l'appliquaient à tous les domaines de leur activité, dans la sphère familiale, comme dans l'aire publique ou dans l'activité commerciale¹⁰⁹ :

Se nella storia dell'umanità ci furono secoli in cui l'uomo fu più assillato dal desiderio di tener nota di tutto ciò che opero e vide operare intorno a se, questi furono i secoli dell'età di mezzo, e che se vi furono, allora, delle persone che si segnarono fra tutte per tale assillo, queste persone furono gli uomini d'affari.

¹⁰⁹ SAPORI Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, Vol. 1, p. 56. [Traduction] : « S'il y eut, dans l'histoire humaine, une période marquée du désir irrépressible des hommes de noter ce qu'ils faisaient et ce qu'ils observaient, ce furent les temps médiévaux. Et s'il y eut des personnes qu'habitait plus particulièrement ce désir, ce furent bien les hommes d'affaires. »

Un anonyme génois traduit l'esprit des hommes de ce temps, rappelant que celui qui n'enregistre pas soigneusement et immédiatement ses opérations ne peut vivre longtemps sans problème :

*Ma sempre aregordar te voi de scrive ben li fatti toi; perzo che non te esan de mente, tu li scrivi incontanente; chi è peigro fazeor e lento in so fatti scrive, senza dano e senza error no po' longamente vive.*¹¹⁰

Afin de ne pas analyser le passé avec un regard biaisé par les concepts contemporains du « management », il faut encore se demander quelle signification, quel sens, pouvait recevoir chez les grands marchands médiévaux italiens, cette activité de gestion, dont on a constaté qu'ils pouvaient l'exercer ? En effet, si on peut écarter sans hésitation l'idée que le concept n'ait eu aucun sens en cette fin de Moyen Âge, la faute d'anachronisme pourrait résider dans l'éventuelle différence entre le sens qui est donné aujourd'hui à cette action – d'ailleurs souvent un peu vague et fourre-tout – et celui qui pouvait être le sien au XIII^e ou au XIV^e siècle. On peut imaginer que non seulement l'acception n'est pas la même pour un « administrateur » médiéval et pour un « manager » du XXI^e siècle, mais sans doute également, par exemple, pour le gestionnaire des possessions d'une abbaye et pour celui d'une activité marchande. Un petit paysan, dont l'horizon était limité aux champs qu'il cultivait n'était pas habité des mêmes préoccupations de gestion que l'administrateur d'un domaine seigneurial, ou qu'un marchand fréquentant les ports du Levant. Il convient donc de préciser la portée et le contenu de cette activité avant d'aborder son acception médiévale et commerciale.

Le verbe « gérer » ou le substantif « gestion » sont en français de formation postérieure au Moyen Âge¹¹¹. En italien ces termes apparaissent sans doute à la fin de la période médiévale, en particulier dans les statuts des communes¹¹². Ils semblent cependant, dans l'acception employée dans cette étude, d'usage plus adapté de nos jours que le vocable « administrer », de création et d'usage plus anciens, mais aujourd'hui associé à des fonctions publiques plutôt que

¹¹⁰ Anonyme génois, cité par SAPORI Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, vol. 1, p. 57 et par SCHIAFFINI Alfredo, *Il mercante genovese del Dugento*, Genova, 1929, p. 11. [Traduction] Mais toujours il faut te souvenir de bien écrire ce qui te concerne. Afin ne pas oublier, note immédiatement par écrit. Le rédacteur indolent qui tarde à enregistrer ses actes, ne peut vivre longtemps sans erreurs et sans dommage.

¹¹¹ Voir TLFi - Le Trésor de la Langue Française Informatisé (<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>).

¹¹² Voir TLIO - *Tesoro della Lingua Italiana delle Origini* (<http://tlio.ovi.cnr.it/TLIO/>).

commerciales. Il est aussi moins connoté que « manager », dernier avatar anglo-saxon du seul sens qu'illustrent ces trois termes.

Qu'est en effet la gestion, l'administration ou le management, sinon, dans la perspective d'un résultat souhaité, la tentative d'identifier les difficultés et les bonnes fortunes auxquelles l'activité peut se trouver confrontée ? Qu'est-elle sinon la surveillance de l'apparition d'événements favorables ou contraires, internes à l'institution ou externes, afin d'en favoriser ou d'en minimiser les conséquences ? Ne cherche-t-elle pas, si nécessaire et si possible, à parer les éventuels événements fâcheux et à exploiter les bonnes conjonctures, afin d'atteindre une situation souhaitée, un but poursuivi ? Les définitions données par les dictionnaires n'apportent pas beaucoup d'éclairage sur la nature de l'activité de gestion, que ce soit dans la définition du verbe ou dans celle du substantif¹¹³ :

Administrer (une affaire, des intérêts) pour le compte d'autrui, administrer, prendre en charge (ses biens, ses propres affaires).

Action de gérer les affaires d'autrui et, par extension, ses propres affaires ; manière dont on les gère. Action de diriger un service ou d'assurer une fonction effective.

Le renvoi au verbe administrer précise peu le sens :

Assurer, en tant que responsable, le fonctionnement de ce service, dont on assume la direction, l'impulsion, le contrôle.

Rien n'est spécifié sur le contenu et les buts de la gestion. Les citations qui accompagnent les définitions fournissent une faible lueur supplémentaire¹¹⁴ :

Vieux garçon dépositaire du patrimoine, il le gérait pour le compte de ces petits êtres sacrés, nés de Michel (Mauriac, *Myst. Frontenac*, 1933, p. 49)

Elle s'était amassé aux dépens de David une respectable et parasitaire fortune, qu'elle gérait très sagement (Van Der Meersch, *Invas.* 14, 1935, p. 154).

Ma tante Chausson habitait Angers où elle était née et s'était mariée. Devenue veuve, elle gérait avec une sévère économie son modique avoir et faisait un petit vin mousseux dont elle se montrait fière et avare. (A. France, *Pt Pierre*, 1918, p. 123).

¹¹³ TLFi - Le Trésor de la Langue Française Informatisé (<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>).

¹¹⁴ TLFi - Le Trésor de la Langue Française Informatisé (<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>).

Tous ces textes impliquent que la gestion est faite dans un but et d'une manière définis : « pour le compte de... », « très sagement », « avec une sévère économie ». La définition donnée de la gestion d'entreprise est plus précise :

Mode d'administration de l'entreprise suivant des techniques appropriées dites « techniques de gestion » afin de dégager un profit (BOUV.-IBAR. 1975).

Cette interprétation évoque des outils et donne une finalité claire et unique à la gestion : le profit. Mais peut-on penser, par exemple, même de nos jours, que la gestion d'une entreprise mutualiste, comme certaines banques, n'ait que le profit pour seul objet ? Peut-on même envisager qu'une entreprise publique, comme *La Poste* ou les *Hôpitaux Publics*, ou une association comme *Médecins sans frontières* ou une association sportive soient gérées avec la seule finalité du profit ? Ou alors ne seraient-elles pas gérées ? En donnant ce seul objectif financier à la gestion, même à celle d'une entreprise commerciale, cette définition apparaît extrêmement restrictive, très contemporaine, voire « à la mode ».

Elle confond un objectif personnel et celui de l'institution : « On n'apprend rien sur le travail du cardiologue en disant qu'il cherche à gagner sa vie » affirme le professeur et consultant en management Peter Drucker¹¹⁵. Le profit est une condition nécessaire à la pérennité de toute activité commerciale et est probablement la motivation de beaucoup d'entrepreneurs. Il ne constitue ni le seul but ni la raison d'être d'une entreprise, même dans le monde contemporain. Bien entendu, le profit, « gagner sa vie », est un dénominateur commun¹¹⁶. Mais, même dans le monde économique contemporain, on peut (on doit) en effet gérer avec d'autres objectifs : d'abord servir un client (quel service ? quel client ?), mais aussi « en bon père de famille, « dans le respect de l'environnement », « pour distribuer un dividende maximal », « dans les règles du commerce équitable », « avec un objectif de développement rapide »,

¹¹⁵ DRUCKER Peter F., *Devenez manager ! : l'essentiel de Drucker*, Paris, 2006, p. 25 et 26 : « Le profit n'est pas l'explication la cause ou la justification du comportement et des décisions des entreprises, mais plutôt le test de leur validité. » ; « Or l'existence du mobile profit n'a jamais été prouvé. Bien plus, la véritable explication du progrès et de la croissance économique, cette explication que le mobile-profit était censé apporter, a été trouvée ailleurs depuis longtemps. » ; « On n'apprend rien sur le travail du cardiologue en disant qu'il cherche à gagner sa vie » ; « Il n'y a qu'une définition valable de l'objet de l'entreprise privée : créer le client ».

¹¹⁶ DRUCKER Peter F., *La Pratique de la direction des entreprises*, Paris, 1957, p. 48. « Pour résumer, si le motif de l'homme d'affaire pour rendre les profits maximum est discutable, il est absolument nécessaire pour durer qu'une entreprise réalise un profit qui lui permette de couvrir ses risques futurs, de se maintenir dans le monde des affaires et de garder intactes les capacités productives de richesses de ses ressources ».

pour être « le moins cher », « le plus prestigieux », etc. Toutes ces expressions, appartenant souvent au jargon économique, désignent des comportements, des valeurs mises en œuvre et des objectifs poursuivis par le gestionnaire, pas nécessairement économiques : valeur et objectifs de sécurité patrimoniale, de justice, de qualité, de respect de la nature, de respect des associés, de gains rapides et forts, d'expansion, etc. Pour chacun de ces buts, les actions de gestion, les besoins d'informations des gestionnaires, et donc leurs objectifs opérationnels, leurs méthodes et leurs outils diffèrent, vis-à-vis de leurs fournisseurs, de leurs associés, de leurs clients, des employés, et dans le suivi de leurs opérations.

Une définition se montre plus explicite et plus précisément appliquée aux entreprises. Elle vient en appui des observations précédentes¹¹⁷ :

Les dispositifs et les actions de gestion ne prennent leur sens que par rapport à des objectifs précis qui orientent l'action des responsables concernés... Si toutes les entreprises doivent se plier à des contraintes communes qui traduisent des impératifs génériques inhérents aux économies de marché, chacune d'entre elles se donne également des objectifs spécifiques qui caractérisent les choix arrêtés par ses dirigeants en matière d'orientation stratégique, de planification de l'action à moyen et à long terme et de projets opérationnels d'effet immédiat.

Il résulte donc de ces définitions que la gestion est liée aux objectifs que poursuivent les administrateurs. Ces préoccupations, ces finalités conditionnent dans une large mesure les outils que créent et établissent les gestionnaires dans leur affaire. Il est donc possible de comprendre les buts d'une institution en analysant les outils de gestion qu'elle met en œuvre. Pour comprendre les préoccupations et les motivations des marchands médiévaux italiens, il faut analyser leurs outils de gestion, les livres, les courriers et les manuels. L'étude de ces documents devrait permettre d'identifier les desseins des marchands italiens lorsqu'ils les établissaient. Quelles informations voulaient-ils connaître ? Pourquoi ? À quoi étaient-ils sensibles, que souhaitaient-ils particulièrement surveiller ou maîtriser, et par conséquent où se trouvaient leurs craintes et leurs attentes. Ainsi doit être orientée notre démarche.

¹¹⁷ COHEN Elie, « Entreprise - Gestion d'entreprise », Encyclopædia Universalis [en ligne], <http://www.universalis.fr/encyclopedie/entreprise-gestion-d-entreprise/>.

Analyse des documents de gestion

Cette étude repose essentiellement sur l'analyse des documents de gestion internes¹¹⁸. La démarche se rapproche ainsi de celle qu'utilisent les « consultants » qui interviennent aujourd'hui dans les entreprises. Ces auditeurs ou conseils cherchent à comprendre le fonctionnement d'une organisation, ses habitudes, ses règles formelles ou implicites afin de l'aider dans sa stratégie, dans sa gestion et dans ses choix. Ils visent à en déterminer les caractères, par l'analyse des documents qu'elle produit : outils opérationnels, comptabilité, notes et rapports internes. Le projet d'un consultant est de vérifier l'adéquation entre ce que sont les objectifs ou les attentes de l'institution, ses buts opérationnels, et les procédures et outils mis en œuvre. Ils s'assurent que ceux-ci sont adaptés, efficaces et correctement utilisés.

Dans cette étude, la méthode est la même, mais suit le chemin inverse. Ne connaissant pas les objectifs et les attentes des marchands, il faut rechercher ceux auxquels répondaient les outils et les procédures utilisés¹¹⁹. Cela doit amener à déterminer ce que géraient concrètement ces marchands et comment ils cherchaient à maîtriser leur gestion, quel était la finalité de leurs outils. La technique elle-même ne recèle pas de grande originalité. Tous les historiens ne travaillent-ils pas ainsi, « sur pièces » ?

La spécificité repose plutôt dans la volonté d'analyser les sources comme un « confrère » de ces marchands, comme un « collègue », dans l'activité économique et dans la société, comme quelqu'un qui se demanderait, avec empathie, « à quoi peut-on employer ces documents ? Sont-ils utiles ? Sont-ils adaptés ? ». Et même, « pourquoi n'a-t-on pas procédé autrement ? ». Cette démarche empathique n'est sans doute pas sans danger pour l'historien, mais elle est peut-être nécessaire à l'explication des comportements.

Comprendre ce qu'étaient les préoccupations de gestion des grands marchands italiens, leurs centres d'intérêt principaux, leurs inquiétudes dans la situation dans laquelle ils se trouvaient aux XIII^e et XIV^e siècles, c'est approcher la connaissance du but poursuivi. La corrélation évoquée ci-dessus entre les outils et les objectifs doit permettre de comprendre les raisons qui ont conduit à créer ces outils et les compagnies, et celles qui commandèrent leurs évolutions. Le degré de précision et la périodicité de compilation des informations peuvent, par exemple, apporter des indications précieuses sur la force du besoin

¹¹⁸ Voir en annexe une fiche de dépouillement.

¹¹⁹ Encore qu'il arrive bien souvent au consultant de découvrir, à l'analyse des documents, que les objectifs réels sont différents de ceux qui lui avaient été annoncés.

d'information. Il est bien entendu nécessaire d'interpréter ces données. Le montant et l'exactitude d'une caisse espèces peuvent être connus chaque jour, sans que cela soit l'objet d'une très grande inquiétude. En revanche, il n'est guère possible de connaître un résultat précis dans un délai rapide, alors que son montant peut constituer une préoccupation permanente d'un commerçant. Dans ce cas, ce sont des moyens détournés, des informations recueillies en amont qui peuvent aider à rassurer. Ainsi, par exemple, le montant des gains, des charges, le chiffre d'affaires, constituent des indicateurs. Les inquiétudes ou les opinions exprimées dans des courriers sont aussi révélatrices.

Évidemment, l'application d'une telle approche à des organisations aussi lointaines pose des problèmes et impose quelques démarches complémentaires. Les conseillers actuels ont une connaissance du contexte économique, légal, social, et même historique des entreprises dans lesquelles ils interviennent. Ils peuvent même, si nécessaire, s'entretenir avec des personnalités extérieures à l'entreprise analysée et expertes dans le secteur d'activité ou le domaine géographique. Il a été possible, et indispensable, de pourvoir à ce besoin en s'appuyant sur les travaux des historiens qui ont étudié ces questions et ont éclairé l'histoire économique et sociale, l'environnement institutionnel, politique et légal des compagnies italiennes médiévales. Nos sources ne sont pas totalement muettes sur ces sujets.

Enfin, et surtout, les consultants et auditeurs contemporains appuient toujours leur analyse « sur pièces », évoquée à l'instant, par des entretiens avec les acteurs concernés, qu'ils peuvent comprendre car ils vivent dans le même monde qu'eux. Cette possibilité, pourtant si nécessaire, n'existe pas avec ces lointains commerçants, hélas ! Il faut trouver un substitut à l'écoute des acteurs, au dialogue avec eux, parvenir, malgré cette impossibilité, à leur compréhension, si importante pour analyser leurs actions. C'est par cela que devait commencer ce travail.

Comprendre les marchands et leur monde

Des travaux d'historiens sont disponibles, qui scrutent non seulement les opérations et les activités des commerçants médiévaux, mais aussi la mentalité médiévale, même celle des marchands¹²⁰. Les différences entre les hommes du

¹²⁰ MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales: XIe-XVe siècle*, Paris, 1996 ; RACINE Pierre, « Le marchand, un type de la société médiévale », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1988, 19, p. 1-9 ; CAPITANI Ovidio, « Le Moyen Âge: une mentalité du multiple », *Médiévales*, 1984, 3, p. 65-77 ; JEHÉL Georges, « Le marchand génois, un homme de culture », dans *Actes de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 19e congrès, Reims, 1988. Le marchand au Moyen Âge*, 1988 ; LE GOFF Jacques, AYMARD Monique, MARIE Jean-Jacques, ARNOLD-MORICET Joanna, *L'homme médiéval*, Paris, 1994 ; LOPEZ Robert S., « Le marchand

Moyen Âge et ceux du XX^e ou du XXI^e siècle ont été soulignées. Pourtant, ces travaux laissent beaucoup d'incertitudes, nous l'avons évoqué, entre la notion de radicale différence, soutenue par Alain Guerreau, et celle d'une plus grande continuité, portée par Christian Amalvi ou Hervé Martin. De fait, il faut considérer l'homme médiéval avec prudence, respecter l'éloignement temporel et civilisationnel qui établit comme un mur, ou à tout le moins un filtre, entre lui et notre temps, surtout quand nous voulons éclairer son for intérieur. Hervé Martin pose clairement le dilemme qui se présente à l'historien lors d'une telle étude, entre l'idée que l'individu de cette période serait un être étrange, totalement différent et incompréhensible par nous, et la « résignation » à en faire un être au contraire identique à nous, « logique, lisible et interprétable avec les seuls outils de la raison cartésienne ». Armando Sapori parle d'« *occhi moderni* » et d'« *occhi medievali* », précisant que les deux sont indispensables¹²¹. C'est dans le cadre professionnel, dans leur activité qu'il faut saisir ces hommes d'affaires, dans leur environnement professionnel.

Ces constats, ces débats, ont créés, pour nous, la nécessité de préciser les caractéristiques et la mentalité des grands marchands, de revenir sur le sujet, à la lumière de leurs documents professionnels, pratiques, « ordinaires » pour tout dire. Il nous fut indispensable d'approfondir le cas spécifique de ces hommes d'affaires qui parcouraient l'Europe et la Méditerranée, qui prêtaient aux princes. Cette recherche était essentielle au projet et à sa démarche, comme elle l'est toujours quand il s'agit de comprendre une œuvre humaine. Comment saisir l'apparition d'une institution privée telle que les compagnies, si l'on est étranger aux mécanismes de pensée et d'action et si l'on méconnaît la situation de ceux qui les ont créées ?

Il est nécessaire de faire plus ample connaissance des acteurs les plus importants avant d'aborder l'examen technique de leurs documents, et avant de tenter d'analyser le fonctionnement et la genèse des compagnies. Il faut en comprendre les motivations, et si possible les mécanismes, conscients ou non, de leur réflexion et de leur action. Il faut pénétrer leur for intérieur, leur mentalité, leurs valeurs. Hervé Martin parle de culture ou d'idéologie, Georges

généis : Un profil collectif », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1958, 13, p. 501-515 ; AURELL Jaume, « Merchants' attitudes to work in the Barcelona of the later Middle Ages: organisation of working space, distribution of time and scope of investments », *Journal of Medieval History*, 2001, 27, p. 197-218.

¹²¹ SAPORI Armando, « La cultura del mercante italiano », dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, T. 1, Florence, 1982, p. 86.

Duby, d'attitudes mentales¹²². Peut-être faut-il, avec Norbert Elias ou Pierre Bourdieu, penser *habitus* :

Pour comprendre leurs pratiques, il faut reconstruire le capital de schèmes informationnels qui leur permet de produire des pensées et des pratiques sensées et réglées sans intention de sens et sans obéissance consciente à des règles explicitement posées comme telles.¹²³

Cet exercice présente de très nombreuses difficultés. La toute première est évidemment qu'il n'y avait pas un seul « grand marchand », et que chacun d'eux avait sa propre personnalité¹²⁴. Mais nous visons la compréhension d'un groupe, l'identification de caractères collectifs.

Un groupe social, ou une société, quel qu'il soit, tel que celui que constituaient ces grands marchands, agit et réagit en fonction des expériences, des croyances, des représentations du monde et des capacités qui sont les siennes. Devant un fait, un problème, il fait appel à ces références pour trouver la réponse qui lui paraît la plus adaptée. L'origine, l'explication et les motivations de ses actions résident dans ses expériences, ses croyances, ses valeurs et ceux de la société à laquelle il appartient. Bien sûr, la réponse spécifique peut différer d'un individu à un autre. Mais, collectivement, l'ensemble n'agit pas à l'encontre de ses convictions. Il puise dans ses valeurs et ses références. Il peut exister des individus qui ignorent ces idées et méprisent les valeurs de leur groupe. « Brebis galeuses », elles restent ignorées et perdues pour le groupe. « Innovatrices », leur apport peut finalement être intégré. Mais le groupe social, la communauté, construit conformément à ce que ses membres croient profondément « bien », ce qu'ils

¹²² Martin Hervé, *Mentalités médiévales: XIe-XVe siècle*, Paris, 1996. L'auteur précise, pages 5 et 6, ce qu'il entend par « culture » et « idéologie ». Il s'agit, selon lui, d'un ensemble de représentations, d'attitudes corporelles, morales et religieuses jouant un rôle de force active dans le corps social.

¹²³ BOURDIEU Pierre, « Habitus, code et codification », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 64, n° 1, p. 40 ; voir aussi BOURDIEU Pierre, CHARTIER Roger, *Le sociologue et l'historien*, Marseille, Paris, Bry-sur-Marne, 2010, p. 74 : « Les « sujets » sociaux ne sont pas des esprits instantanés. Autrement dit, pour comprendre ce que quelqu'un va faire, il ne suffit pas de connaître le stimulus ; il y a, au niveau central, un système de dispositions, c'est-à-dire des choses qui existent à l'état virtuel et qui vont se manifester en relation avec une situation. » ; Cette notion est cependant beaucoup plus ancienne, puisque déjà exprimée par Aristote et surtout par Thomas d'Aquin (Ia IIa, Qu. 49 à 54) .

¹²⁴ Hervé MARTIN, *Mentalités Médiévales - Représentations collectives du XIe au XVe siècle*, Paris, PUF, Nouvelle Clio, vol..II, p.229 : « Il n'y a pas de marchand italien en soi, il existe seulement des négociants concrets, plus ou moins partagés entre leurs croyances religieuses (traditionnelles ou novatrices, c'est selon) et la nouvelle rationalité élaborée dans la pratique quotidienne. La réponse de Datini, fortement lestée d'angoisse, n'est ni celle de Giovanni Villani, le chroniqueur fou de chiffres, ni celle de Lippo di Fede del Segna, capitaliste au petit pied. ».

pensent être l'intérêt de l'ensemble et de chacun. Giacomo Todeschini l'observe très concrètement pour le Moyen Âge :

*L'azione economica che conferiva una buona riconoscibilità sociale, una sorta di celebrità civica, dipendeva interamente dall'agire in termini rappresentabili e cioè pensabili come profittevoli per il bonum commune, ossia per ciò che il governo politico, la norma etico-religiosa e la consuetudine locale intendevano con questa definizione.*¹²⁵

Ces valeurs et références d'un milieu social ne sont pas toutes liées à leur univers professionnel ou commercial. Elles en sont en revanche une source de motivation et un cadre de référence. Elles sont à la fois l'origine des actions et des limites dont il est difficile de s'affranchir. Elles s'imposent dans cette activité, car d'un ordre moral ou social supérieur. Leur infraction se heurterait à une résistance, voire à un échec. Mieux, le plus souvent, elles constituent un cadre « naturel », que chacun intègre et assimile inconsciemment.

On peut penser si l'on veut établir un parallèle avec le monde actuel, à des représentations comme « la performance », « l'esprit d'innovation », « la valeur du travail », « l'esprit d'entreprise », à des valeurs morales comme la valeur de l'argent, la sensibilité aux contraintes écologiques, à des idées que l'on dit aujourd'hui citoyennes, comme l'amour de la patrie, la responsabilité sociale, à des notions religieuses¹²⁶, de liberté ou d'indépendance, de réussite sociale, de respect des droits de l'homme¹²⁷, des valeurs nationales, etc. Dans le domaine professionnel on peut parler de qualité « haut-de-gamme », de ponctualité, de service clientèle, de compétences techniques, etc. Ces concepts ont des conséquences sur l'organisation et la vie économiques.

Les sociologues et les historiens ont travaillé sur l'origine et la formation de cette culture, idéologie ou habitus¹²⁸. Pour l'essentiel, ces représentations se

¹²⁵ TODESCHINI Giacomo, « La reputazione economica come fattore di cittadinanza nell'Italia dei secoli XIV-XV », dans LORI SANFILIPPO Isa et RIGON Antonio (dir.), *Fama e publica vox nel Medioevo: atti del convegno di studio svoltosi in occasione della XXI edizione del Premio internazionale Ascoli Piceno, Ascoli Piceno, Palazzo dei Capitani, 3-5 dicembre 2009*, Rome, 2011, p 107.

¹²⁶ Qu'on pense aux produits bancaires « islamiques », conformes à la loi islamique (qui par bien des côtés rappellent les contraintes imposées aux marchands et banquiers médiévaux) et permettant aux banques de proposer des produits dans les pays ou aux personnes appliquant les lois islamiques.

¹²⁷ On peut ici penser à l'interdiction de sous-traiter ou de s'approvisionner auprès d'entreprise employant des enfants trop jeunes. Il convient de remarquer que la valeur morale exprimée dans cet exemple, comme dans celui de la note ci-dessus, s'allie sans doute à une valeur, professionnelle celle-ci, d'efficacité commerciale. Elle exprime ainsi la façon dont une société ou un groupe impose ses valeurs à ses membres, même dans le domaine marchand.

¹²⁸ Martin Hervé, *Mentalités médiévales: XIe-XVe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1996 ; BOURDIEU Pierre, CHARTIER Roger, *Le sociologue et l'historien*, Marseille, Paris, Bry-sur-Marne, 2010 ; BOURDIEU Pierre, « Habitus, code et codification », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986,

construisent et se transmettent dans les situations et les relations que vivent quotidiennement les membres d'un groupe. Elles se bâtissent dans les réseaux qu'ils nouent et auxquels ils appartiennent, du plus proche, la famille, aux plus ouverts, comme le lieu de résidence, les lieux de sociabilité, le milieu professionnel, etc. :

Le premier [réseau] de ceux-ci est donc constitué par la famille, lieu d'incubation sociale et de transmission des valeurs, structure large ou restreinte, prise dans le tissu de la parenté qui, dans les sociétés primitives ou traditionnelles, « règle toutes les relations sociales ou la plupart d'entre elles » (Lévy-Strauss). Le second réseau est formé par les communautés de travail, dotées de leurs propres règles et de leur propres discours (le langage de l'atelier, les normes corporatives, le culte du travail bien fait, dans le monde médiéval). Un troisième réseau correspond aux communautés de résidence (hameaux, villages, etc.).¹²⁹

Même en sachant les limites de cette recherche, il est indispensable, dans une mesure raisonnable, d'explorer la mentalité de ces acteurs particuliers du commerce que sont ces grands marchands italiens et surtout l'impact sur leur action des valeurs du groupe et de la société dans lesquels ils vivaient.

Il faut parvenir à identifier, à éclairer, ce qu'un informaticien d'aujourd'hui pourrait nommer leurs « bases de données », leurs « référentiels ». Ils ne sont évidemment pas les nôtres, ceux de notre société, mais ceux de la leur. Pour interpréter le fonctionnement et les choix de gestion faits dans le cadre de ces institutions, il faut s'approcher d'une compréhension du mode de fonctionnement de leurs principaux responsables et animateurs. En permanence, lors de l'analyse, il faut revenir, partant de ce que révèlent les sources professionnelles, à la personnalité des acteurs principaux de cette histoire, les grands marchands médiévaux.

Cette recherche consciencieuse de l'état d'esprit des marchands tels qu'ils s'expriment dans leurs documents est indispensable, afin de se mettre dans la position de ces grands marchands, d'« appartenir » à leur monde, de comprendre leurs valeurs, leurs enjeux, leurs préoccupations, leurs difficultés, et donc d'interpréter correctement leurs actes¹³⁰. Elle est l'objet de la première

vol. 64, n° 1, pp. 40-44 ; DUBY Georges, « L'histoire des systèmes de valeurs », *History and Theory*, 1972, p. 15-25.

¹²⁹ MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales: XIe-XVe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 13.

¹³⁰ CAPITANI Ovidio, « Le Moyen Âge: une mentalité du multiple », *Médiévales*, 1984, 3, p. 70 : « L'histoire des mentalités est une manière de faire de l'histoire sociale (et donc inévitablement de l'histoire

partie de ce document, avant l'analyse technique des outils de gestion. La lecture attentive des livres et des manuels y contribue, dans une certaine mesure. L'étude des courriers, au-delà de l'aspect purement opérationnel, laissent souvent transparaître un état d'esprit, une opinion ou un jugement du scripteur lui-même. La dernière partie de cette étude, finale et synthétique, s'appuie sur la connaissance des marchands et sur l'analyse de leurs documents de gestion.

Un effort essentiel et premier auquel a voulu tendre cette étude est donc la compréhension des acteurs et de leurs motivations, aux travers de leurs documents. Elle utilise également l'apport d'autres disciplines des sciences sociales.

L'apport des autres sciences sociales

De façon surprenante, encore plus que la discipline historique, les autres branches des sciences sociales ont longtemps renâclé devant l'institution Entreprise. Longtemps elles ont oublié d'en ouvrir les portes et d'y pénétrer. L'entreprise, l'objet, les structures mentales qui la sous-tendent ont en effet été des domaines d'étude peu fréquentés par ces autres branches du savoir. Objet pratiquement inconnu par l'histoire jusqu'aux années 1930, elle l'était également, et encore plus étrangement, par la sociologie qui l'a quasiment ignorée jusqu'aux années 1970 et de façon encore plus étonnante par la science économique, sans doute pour des raisons de même ordre : Entrer dans l'entreprise, « ouvrir la boîte », impliquait, aussi bien pour la sociologie que pour l'économie, le risque d'y trouver des groupes différents, des intérêts divergents. Tous n'y seraient pas au seul service de la « fonction de production », de son optimisation et de la « maximisation du profit ». Des conflits s'y dévoileraient qu'il ne serait pas facile d'analyser, et encore moins de discuter sans biais idéologique, dans ces années d'affrontements doctrinaux.

L'économie, jusqu'aux années 1920, ne voyait l'entreprise que comme « l'agent de production », sans épaisseur et sans contenu, une « boîte noire » dont la seule fonction était de produire, en optimisant l'utilisation des ressources dont elle disposait. Sa représentation se réduisait à une expression mathématique de la production, fonction de la quantité de travail et de capital, disposant de toutes les informations nécessaires sur tous les marchés et les analysant avec une rationalité parfaite afin d'obtenir le bénéfice le plus important. L'existence, le rôle et les comportements des différents groupes qui

économique) en cherchant à ne pas oublier l'homme complet, l'homme qui, avant d'être protagoniste de l'histoire, est protagoniste de l'existence de manière consciemment conditionnée. »

la constituent étaient ignorés, ainsi que les spécificités de chacune des entreprises, ses objectifs propres, son environnement, en bref, le monde « réel », tel qu'il se rencontre dans ces organisations :

Tandis qu'elle retenait toujours plus l'attention, et qu'elle devenait un objet d'analyse de plus en plus serrée, il fallut se rendre à l'évidence : la reine était nue... Dans la tradition dominante de l'économie, celle qui est imperturbablement enseignée dans nos écoles et souvent même dans nos universités, on continuait en effet, la plupart du temps, à n'avoir rien à dire, ou presque, sur l'entreprise.¹³¹

À partir du deuxième tiers du XX^e siècle seulement, des économistes remirent en cause cette vision « classique » de l'entreprise. Ils s'interrogèrent sur les conditions réelles de son fonctionnement, admirent à la fois une rationalité limitée et une information imparfaite. Ils abordèrent la question des relations internes et celle des droits des propriétaires. Ils complexifièrent le portrait de l'entreprise et en étudièrent les processus de prise de décision. D'autres représentèrent l'entreprise comme un « nœud de contrats » ou un « nœud de compétences ».

Simultanément, les sociologues faisaient un constat similaire :

Ce n'est que ces dernières années que l'entreprise a été considérée comme un objet digne de l'attention scientifique des sociologues. Par exemple, jusque-là, le terme « entreprise » est absent des index thématiques des dictionnaires, manuels ou traités de sociologie.¹³²

La sociologie des organisations et de l'entreprise et les théoriciens en gestion et en management analysèrent les relations humaines au sein des organisations. Ces recherches donnèrent à l'entreprise une épaisseur, une réalité concrète. Elle n'était plus seulement un agent de production, mais un lieu où se rencontraient, se confrontaient parfois, des attentes, des besoins, des intérêts, où se faisaient des choix.

Certains de ces travaux peuvent intéresser l'historien, même le médiéviste. Ainsi, l'approche des économistes institutionnalistes, comme Ronald Coase (1910-2013) ou Oliver Williamson (1932-), fait apparaître les caractéristiques particulières de la firme, comme substitut au marché, comme moyen de minimiser, dans certaines conditions, les « coûts de transaction ». Alfred Chandler (1918-2007), et son analyse du management, identifie « la main visible des managers » pour compléter celle des marchés, invisible et définie

¹³¹ CORIAT Benjamin et WEINSTEIN Olivier, *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Paris, 1995, p. 5.

¹³² BERNOUX Philippe, *La sociologie des entreprises*, Paris, 1995, p. 9.

par Adam Smith (1723-1790). Il rejoint dans une certaine mesure le constat des économistes institutionnalistes. L'analyse de sociologues des organisations, comme Henri Mintzberg (1939-), avec la théorie de la contingence, converge avec celle des économistes. L'étude des relations d'agence, c'est-à-dire des rapports entre un propriétaire et son agent, par Michael Jensen (1939-), William Meckling (1922-1998) ou Eugene Fama (1939-) peut également apporter un éclairage utile sur des questions se posant au XIII^e siècle.

L'économiste et historien Avner Greif s'est ainsi intéressé à ces questions dans un groupe particulier, les commerçants juifs maghrébins (« *Maghribi* ») du XI^e siècle dont l'activité est reflétée dans les documents de la Genizah du Caire. Il constate ainsi :

*Of special interest is the ability of the model to explain a transition in forms of business association used in Genoa.*¹³³

Ces constats et ces apports nouveaux obligent à réévaluer la vision de l'économie médiévale et de ses institutions.

L'objectif de cette étude est donc de comprendre ce que voulaient connaître et maîtriser les marchands, et leurs raisons, quand, à certains moments, plutôt que de se contenter d'une activité individuelle, éventuellement dans le cadre d'un contrat ponctuel, la *commenda*, ils ont choisi de s'associer en compagnies, et plutôt que de se satisfaire de l'enregistrement de ce que leur doivent les clients et de ce qu'ils doivent à leurs fournisseurs, ils ont ajouté de nouveaux concepts, de nouveaux outils, et sous cet éclairage, tenter de comprendre pourquoi ils se sont organisés ainsi.

Cette étude s'intéresse ainsi à la compagnie commerciale, l'une des principales structures privées du domaine marchand médiéval. Celle-ci s'oppose bien entendu au domaine agricole, quelle que soit sa forme, l'unité de production fondamentale du Moyen Âge, encore que celui-ci s'insère de plus en plus dans l'économie marchande. Elle se différencie surtout de la *commenda*, qui établit un contrat par opération, alors que la compagnie, au moins par sa pérennité, se rapproche de l'entreprise de nos jours. Ces deux formes d'organisation de l'activité commerciale illustrent bien l'une l'appel systématique aux marchés, l'autre le remplacement de ces derniers par une structure spécifique. Pourquoi les grands commerçants italiens ont-ils pris cette voie ?

¹³³ GREIF AVNER, « The organization of long-distance trade: Reputation and coalitions in the Geniza documents and Genoa during the eleventh and twelfth centuries », *The Journal of Economic History*, 1991, 51, p. 461.

Dans leur mentalité, leurs valeurs, dans leurs documents de gestion se trouvent, peut-être, des réponses.

VALEURS ET MENTALITÉ DES MARCHANDS

CHAPITRE I – FAIRE UN PORTRAIT

Les hommes qui dirigèrent et animèrent les grandes compagnies occupaient le devant de la scène économique dans les cités italiennes. Pourtant, la question doit être posée de leur comportement, de leur mentalité. Étaient-ils capables d'un raisonnement « économique », « rationnel ». Leur culture, leurs compétences, leurs valeurs, la société dans laquelle ils vivaient le leur permettaient-elles ? Ou bien nous sont-ils à jamais inaccessibles, incompréhensibles ? La réponse à ces interrogations est, selon nous, fondamentale pour la suite de l'étude.

Ces grands marchands dominaient les « industries » naissantes. Sergio Tognetti démontre la prépondérance financière autant que technique de ces « hommes d'affaires » sur l'activité économique Toscane, y compris industrielles, qu'ils organisaient et structuraient, et finalement maîtrisaient :

*È anche vero che senza i capitali, la struttura mentale e manageriale, la conoscenza dei mercati esteri dei grandi mercanti-banchieri toscani non sarebbe stato possibile impiantare quelle industrie fiorentine e lucchesi...*¹³⁴

Leurs profils différaient selon les périodes et les lieux : habitant une commune portuaire ou de l'intérieur, d'origine noble ou populaire, d'une famille très riche ou non, développant une activité interrégionale ou internationale, etc.

¹³⁴ TOGNETTI Sergio, « Attività industriali e commercio di manufatti nelle città toscane del tardo Medioevo (1250 ca.-1530 ca.) », *Archivio storico italiano*, vol. 159, n° 2, 2001, p. 423-480.

Tous se retrouvaient non seulement sur les foires qu'ils fréquentaient, mais dans des rencontres, pacifiques ou non, qu'occasionnait la vie de leur commune, dans les lieux de sociabilité que furent les Arts, les associations religieuses, ou lors des conflits que suscitaient les rivalités entre cités.

Ces grands marchands ne constituaient pas les représentants typiques de la société médiévale occidentale. Dans les grands royaumes d'Europe occidentale, où le monde rural était partout très majoritaire, ils ne formaient sans doute qu'une part infime de la population. Ils n'étaient cependant pas invisibles, en particulier dans les grandes villes, comme Paris, Toulouse, Marseille, Lyon, Londres, etc. Ils l'étaient moins encore dans les villes du nord et du centre de l'Italie. Là, du fait de leur réussite, de leur richesse et de leur proximité avec le pouvoir, leur présence pesait fortement sur la vie publique, sur les mœurs et sur les comportements. Dans les communes de cette région, depuis quelque temps déjà, l'importance de leur action et leur poids augmentaient. Leur mentalité, leurs valeurs, loin d'être isolées ou méprisées, irriguaient la société et en constituaient l'un des fondements, en concurrence avec celles de la seigneurie féodale¹³⁵. Ainsi que le remarqua Joseph Schumpeter : « l'homme d'affaire [médiéval], à mesure que son poids s'accrut dans la structure sociale, communiqua à la société une dose accrue de son esprit, exactement comme le chevalier avant lui »¹³⁶.

Rechercher les idées, l'idéologie, des hommes d'affaires dans leurs écrits c'est souvent demander à ces documents ce qu'ils expriment au second degré. Sans doute est-ce une part fondamentale du métier de l'historien. En fouillant ces sources, il est possible de réunir des connaissances qui seront fort utiles pour comprendre les actions des marchands dans le cadre des compagnies : comment se représentaient-ils le monde physique et social dans lequel ils évoluaient ? Quelle était leur foi et leur spiritualité et comment interagissaient-elles avec leur activité ? Quelle place donnaient-ils à leur famille ? Géraient-ils leur activité ou faisaient-ils confiance au « destin », quelque forme qu'il prit ? Qu'ambitionnaient-ils pour leur vie ? Quel idéal les habitait-il ? Quelles étaient leurs motivations ? Et sur le plan professionnel : quelles étaient leurs compétences, possédaient-ils un caractère se rapprochant de ce que l'on nomme aujourd'hui « l'esprit d'entreprise » ? Étaient-ils rationnels ? Précis ? Que comprenaient-ils aux mécanismes des marchés de leur temps ? Etc.

¹³⁵ PINTO Giuliano, *Città e spazi economici nell'Italia comunale*, Bologne, 1996.

¹³⁶ SCHUMPETER Joseph A., *Histoire de l'analyse économique*, I – L'âge des fondateurs, Paris, 1983 (première publication 1954).

En établir un portrait n'est pas possible sur la seule base de nos sources, purement professionnelles. Il est indispensable de s'appuyer sur les travaux publiés jusqu'à ce jour par les historiens. Il faut cependant confronter ces études avec nos documents afin d'en éclairer, ou d'en amender, certains points d'une particulière importance pour la recherche sur les institutions économiques et leur genèse. Il s'agit en effet de comprendre la mentalité des grands marchands non d'un point de vue général, mais au travers du prisme de leur action quotidienne et de leur vie professionnelle.

Il convient en effet, dans la recherche de ces caractères, de demeurer circonspect quant à ce qu'en disaient les autres groupes sociaux, par exemple vis-à-vis de ce que peignaient les écrivains du temps, même, surtout peut-être, lorsque ceux-ci appartenaient à une famille marchande. Peut-être arrivait-il au clerc ou à un auteur de concéder, malgré tout, au commerce quelques vertus, comme Hugues de Saint-Victor dans son *Didascalicon*, ou au marchand une possible noblesse d'âme, comme dans *Les Enfances Vivien*, du cycle de Guillaume d'Orange¹³⁷. Mais, en général, ces auteurs décrivaient la façon dont leur société et les puissants, dominants du moment, se représentaient les commerçants. L'image était rarement valorisante, que s'exprimassent des représentations chrétiennes ou aristocratiques.

La liste serait grande des exemples et des jugements prononcés par l'Église ou par le médiateur du sens commun que peut être l'artiste. « *Fugis patriam, ignoras filios, divelleris ab uxore et omnium necessitudinum oblitus, quaeris ut acquiras, acquiris ut perdas, perdis ut doleas* » tonnait un sermon pour la Saint Nicolas d'Alain de Lille¹³⁸.

Dante plaça les usuriers, dont un Gianfigliuzzi, dans le VII^e cercle de l'Enfer, une bourse suspendue au cou :

Au cou de chacun d'eux, j'aperçus suspendue

Une bourse ; ils semblaient en repaître leur vue.

Chacun avait un signe autrement coloré.

¹³⁷ HUGUES DE SAINT-VICTOR, *L'art de lire. Didascalicon*, Lemoine M. (Trad.), Paris, 1991, p. 23 ; ROUQUIER Magali (éd.), *Les Enfances Vivien*, Genève, 1997, cités par CARRETO Carlos F. Clamote, « Ruptures, déplacements et confluences: le marchand ou l'art épique du basculement (XIIe-XIIIe siècles) », dans « *Lors te metra en la voie...* » *Mobilidade Literatura na Idade Média | Mobilidade et Littérature au Moyen Âge*, Lisbonne, 2011.

¹³⁸ *Sermo de sancto Nicolao episcopo* dans P.L. , CXLIV, c.836, cité par VAUCHEZ André, « « Homo mercator vix aut numquam potest Deo placere »: quelques réflexions sur l'attitude des milieux ecclésiastiques face aux nouvelles formes de l'activité économique au XIIe et au début du XIIIe siècle », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1988, 19, p. 213.

Pour les considérer, je m'avançai plus proche,
 Et du premier d'entre eux regardant la sacoche,
 J'aperçus sur champ d'or un lion azuré¹³⁹.

Il ne faut pas trop espérer des écrits libres ou littéraires des marchands eux-mêmes, guère meilleurs juge d'eux-mêmes. Boccace (1313-1375), fils de marchand pourtant, ne dressa pas un portrait flatteur de Cepparello, notaire et en charge d'affaires de Musciatto Franzesi, et qui « éprouvait une grande honte, quand l'un de ses contrats présentait autre chose que des faux »¹⁴⁰, ni même de Landolfo Ruffolo, l'avidé marchand amalfitain, qui, pour finir, « renonça au commerce, et mena, jusqu'à la fin de ses jours, une vie des plus honorables »¹⁴¹.

Ces jugements ne peuvent être acceptés sans examen, sauf à supposer que ces marchands constituaient le rebut de la société humaine¹⁴². Ces sentences illustrent simplement le décalage entre les références nobles et chrétiennes de la société médiévale dans son ensemble et l'attitude des commerçants, et les incompréhensions auxquelles cet écart peut conduire. Elles révèlent sans doute aussi la fascination qu'exerce le mythe chevaleresque sur tous, y compris, nous y reviendrons, sur les commerçants enrichis, et leurs enfants.

Un premier aperçu de la façon dont le commerçant se percevait, ou tout au moins voyait ce qu'il devrait être, est donné dans le manuel de Pegolotti. Il s'agit de l'un des premiers articles de ce livre :

*Quello che dee avere in se il vero e diritto mercatante
 Dirittura sempre usando gli conviene,
 Lunga providenza gli sta bene,
 E ciò che promette non venga mancante :
 E sia se può di bella e onesta contenenza, second che mestieri, o*

¹³⁹ DANTE, *La divine comédie*, traduction Louis Ratisbonne, Paris, SACE LP, 1981, p. 99-101. Les armoiries des Gianfigliuzzi figurent un lion azuré sur champ d'or.

¹⁴⁰ BOCCACE Giovanni, « Le génie du christianisme », dans *Le Decameron*, traduction BOURCIEZ Jean, Paris, Garnier, 1967, p.27-39.

¹⁴¹ BOCCACE Giovanni, « La tempête », dans *Le Decameron*, traduction BOURCIEZ Jean, Paris, Garnier, 1967, p. 91-95.

¹⁴² Voir aussi SCHILPEROORT Gijsbert, « Le commerçant dans la littérature française du Moyen Âge », *Neophilologus*, 1935, 20, p. 67-67.

ragione intenda,
E scarso comperare, e largo venda,
Fuori di rampogna, con bella accoglienza.
La Chiesa usare, e per Dio donare.
Cresce in pregio, e vendere a uno motto,
Usura, e giuoco di Zara vietare,
E torre via al tutto,
*Scrivere bene la ragione, e non errare. Amen.*¹⁴³

Ce court texte évoque diverses qualités, de la foi jusqu'à la tenue des livres, passant par l'honnêteté et le respect de la parole donnée. Son intérêt est qu'il fut écrit par un marchand, dans un ouvrage interne destiné à ses collègues. Il ne précise pas seulement les caractères et les attitudes d'un homme respectable, mais celle d'un bon marchand. Il expose bien sûr un idéal flatteur : droiture, pratique religieuse, tempérance... Il présente également de belles valeurs professionnelles : prudence et tenue exacte des comptes. Dino Compagni, d'origine marchande lui aussi, reprit, dans la « *Canzone morale del pregio* », les conseils « *scarso a comperare e largo venda* », « *Chiesa usare, Per Dio donare* », « *E scriver bello, e ragion non errare* »¹⁴⁴.

S'il ne faut pas prendre pour argent comptant les textes littéraires contempteurs de la mentalité marchande, il convient aussi de rester prudent quant aux affirmations de principe élogieuses de la part des commerçants eux-mêmes, et de ne pas se contenter d'aussi belles déclarations, fussent-elles en tête d'un ouvrage professionnel. Les qualités, les compétences et les valeurs réelles se saisissent dans les actions, et dans notre cas, dans les écrits les enregistrant et nous les dévoilant. S'y révèlent les vraies valeurs et références mises en œuvre dans le cadre de l'activité professionnelle.

Il est possible, voire très probable, que ce profil révèle des contradictions ou des conflits avec celui qu'ont décrit les historiens à partir de données plus

¹⁴³ Pratica, p. 20. [Traduction] : « Il lui convient de toujours être intègre. Il pratique la prévoyance, et il ne manque jamais à ce qu'il promet. Autant que possible il se comporte honnêtement, selon les besoins et les situations. Il achète avec retenue, et vend grandement. Il se tient loin des disputes, est avenant. Il va à l'église et donne pour Dieu. Il est estimé et vend sans revenir sur ses propositions. Il s'interdit l'usure et les jeux de hasard. Il tient ses comptes sérieusement, et ne fait pas d'erreur. Amen ».

¹⁴⁴ Cité par Armando Saporì dans « la compagnia dei Frescobaldi in Inghilterra » dans Saporì Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, Vol. II, p. 922.

larges et moins spécialisées, comme les testaments, les sermons, les *ricordanze* personnelles.

CHAPITRE II – LEUR VISION DU MONDE

La première caractéristique livrée par la lecture des documents analysés découle du domaine de l'étude. Il s'agit de l'origine géographique de leurs auteurs. Tous provenaient de Toscane – Sienne, comme les Tolomei, les Gallerani, Florence, comme les Alberti, les Farolfi, les Covoni, Lucques, comme les Ricciardi,... – mais aussi de Venise – comme Pignol Zucchello, encore que celui-ci soit d'origine pisane -, etc. (voir figure 1). Le paysage italien leur fut familier. Il fut celui dans lequel ils naquirent et grandirent et où leur esprit se forma. Le choix fait dans cette étude n'est pas arbitraire. Il découle de la forte influence, à cette époque, des commerçants de cette région dans l'activité commerciale internationale ouest-européenne. La domination des grands marchands italiens internationaux, en nombre, en puissance et en technicité, dans l'Europe médiévale, est évidente¹⁴⁵. Leurs traces subsistent aujourd'hui dans de nombreuses villes européennes, dans des noms de rue (des Lombards), des bâtiments, etc. S'il existait des marchands dans toute l'Europe des XIII^e et XIV^e siècles, nulle part ailleurs ils occupaient une place de même importance, non seulement dans le domaine commercial, mais aussi dans la vie sociale et politique de leur communauté. Il convient donc de dresser ici une esquisse de cette région centro-septentrionale de la péninsule.

C'est aujourd'hui en effet un lieu commun de dire que l'histoire et la géographie nourrissent d'étroites relations et que l'histoire des hommes est

¹⁴⁵ LOPEZ Robert S., « Italian leadership in the medieval business world », *The Journal of Economic History*, 1948, 8, p. 63-68.

autant marquée par leurs paysages qu'elle-même les modèle. Cela a été dit et démontré pour l'histoire politique. Cela est encore plus vrai pour l'histoire de l'activité économique. Son objet est précisément l'utilisation des ressources dont disposent les hommes, l'application de leur intelligence et de leur industrie à l'exploitation la plus efficace de ces « dons » de la nature, qu'ils soient abondants ou rares, et plus encore à la lutte contre les handicaps que les conditions géographiques leur imposent.

Il ne faut bien sûr pas céder à un déterminisme géographique absolu. Les Italiens auraient sans doute pu avoir un autre destin. Pourtant, la terre sur laquelle ils grandirent et vécurent ouvrait des possibilités, et en réfrénait d'autres. Dans cette zone de la péninsule, les hommes ont dû apprendre, chercher et trouver des opportunités d'activité et de gain, des moyens de vivre et de faire vivre leur famille, de satisfaire leurs besoins.

Une terre de circulation et d'échanges

Cette région, aujourd'hui l'une des plus riches et des plus belles d'Europe, n'était pas très facile pour les hommes (Figure 5). Étroite, elle est encadrée par les Alpes, qui en marquent naturellement la frontière nord, et les mers Tyrrhénienne et Adriatique, limites tout aussi naturelles à l'ouest et à l'est. Ses confins sud sont moins précis. Plus que par la géographie, ils sont tracés par l'histoire, qui a placé les territoires du centre et du sud de la péninsule sous des dominations proches et puissantes, papale ou angevine.

Cette terre n'était pas très favorisée pour l'activité fondamentale et vitale de l'époque médiévale.

Insuffisance agricole

Dans une période où la richesse et la production étaient essentiellement agricoles, il n'existait qu'une seule grande zone cultivable, la plaine padane, plaine alluviale du Pô, au sol fertile. Elle forme un triangle dont un sommet pointe à l'ouest sur le piémont alpin et dont les côtés sont les Alpes au nord, l'Apennin au sud-ouest, et l'Adriatique à l'est. Cette vaste plaine constituait une zone des plus favorables à l'agriculture. Elle n'offrait cependant pas le potentiel des riches et profonds terroirs de la Champagne, de la Beauce ou de l'Île de France. Surtout, les conditions climatiques et géographiques n'y étaient pas celles, plus saines, des terres de France ou de Germanie. Les eaux de ses fleuves et de ses rivières, parfois stagnantes, parfois débordantes, les marais et les fortes chaleurs favorisaient les maladies et compliquaient les communications. Plus au sud, séparé de la vallée Padane par la chaîne de l'Apennin, le val d'Arno constituait lui aussi une zone de cultures de céréales,

de légumes, et d'élevage, mais de dimensions nettement plus modestes. Le pied des montagnes ou les collines, enfin, offraient des lieux plus favorables à la vie humaine et à l'agriculture, mais sans facilité ni grands rendements.

Si les Alpes constituent la frontière externe de la région avec le reste de l'Europe, l'Apennin en est l'épine dorsale. Cette chaîne montagneuse, dépassant parfois les mille mètres d'altitude, traverse la région en diagonale. Les seules ressources qu'elle offrait étaient l'élevage ovin et la forêt (chênes, châtaigniers), parfois des produits minéraux comme le marbre, à Carrare. Au sud du delta du Pô et de la lagune de Comacchio, sur la côte Adriatique, une étroite bande côtière marécageuse et malsaine ne laissait que peu de place pour l'activité humaine. Au sud-est, les reliefs bordent la plaine du Pô et tombent dans la mer. Au nord-ouest, la montagne longe la côte tyrrhénienne. Seuls quelques abris portuaires, comme Gênes ou Savone, sans réel arrière-pays, autorisèrent l'établissement de communautés importantes. Au sud-ouest de la Toscane enfin, le paysage descend vers la côte tyrrhénienne. La montagne fait progressivement place à des collines et à des campagnes cultivées depuis des siècles, celles du *bel paese*, paysage tout en rondeurs, lumineux et vert, des champs, des cyprès, des vignes et des oliviers. Puis vient la Maremme, plaine côtière humide et insalubre, fertile et favorable à l'élevage, mais peu propice, à cette époque, à la vie humaine, à cause des conditions étouffantes de l'été et des marécages, fauteurs de malaria.

Plus que les ressources agricoles et les plaines, la mer et la montagne constituèrent sans doute le grand paramètre géographique de l'histoire humaine et sociale de l'Italie du nord. Elles offraient des possibilités de traversée, de voyage, d'ouverture. Sur ces lieux de passage, ceux qui permettaient le franchissement des fleuves ou des montagnes, ceux qui constituaient un abri et une étape pour la navigation maritime, s'est fixé, depuis l'Antiquité, le tracé des grandes voies de communication et se sont établis des noyaux de population.

Lieu de passage

L'ancienne Voie Émilienne passait au nord de la chaîne Apennine. La voie Aurélienne longeait la côte Tyrrhénienne et joignait l'Italie à la Provence et à l'Espagne. La *Via Francigena*, plus récente, parallèle à cette dernière, traversant la Toscane à l'intérieur des terres, était plus saine et moins dangereuse. Elle se prolongeait jusqu'en Champagne et au-delà. Ces voies ont déterminé la localisation de chemins et de villes qui se maintinrent et se développèrent grâce à cette position : villes portuaires pour la via Aurélia (Pise,



Figure 5 : géographie physique de l'Italie du Centre et du Nord

Gênes, ...) villes de l'intérieur pour la via Emilia (Bologne, Modène, Plaisance, ...), et pour la *Via Francigena* (Sienne, Lucques, ...). Des vallées et des cols constituèrent des voies de passage de la barrière intérieure de l'Apennin : par la vallée du Ronco et du Casentino (Arezzo), par la vallée du Reno (Florence et Bologne), par la vallée du Taro et le col de la Cisa (Plaisance), par la vallée de la Scrivia et le pas de Gavi (Gênes). Vers l'extérieur, les passages des Alpes, cols du Mont Genève, du Mont Cenis, du Grand et du Petit Saint-Bernard et du Saint-Gothard, favorisaient, à leur débouché, l'établissement et le développement de zones urbaines, comme Asti ou Milan.

De fait, une caractéristique forte de la région est le maintien depuis la fin de l'Antiquité jusqu'au bas Moyen Âge d'un réseau urbain très important, d'une très forte présence de la ville : Milan, Florence, Venise comptaient plus de 100 000 habitants en 1300, Bologne, 50 000, Gênes, Pise et Sienne près de 50 000, Lucques, près de 30 000, etc.¹⁴⁶. Beaucoup de ces villes existaient depuis l'Antiquité et, grâce à leur position, avaient perduré. Milan (Mediolanum), Arezzo (Arretium), Pise (Pisae) Plaisance (Placentia), Bologne (Bononia), Pavie (Patavium), Gênes (Genua), Florence (Florentia)... étaient d'origine antique et restaient très vivantes depuis lors. Héritage conjoint de l'Antiquité romaine, de la conformation géographique de la région et de sa vocation de passage et d'échange, à cette époque déjà, le tissu urbain du nord de l'Italie était à la fois le plus dense et le plus peuplé d'Europe. De riches seigneurs, dont les puissants évêques et leur cour, y résidaient en permanence. À l'inverse, dans les autres régions occidentales, les villes étaient plus rares et de moindre importance. Elles n'étaient souvent qu'un lieu de résidence temporaire et accessoire des grands seigneurs ou des princes.

Ainsi, si les ressources propres, en particulier agricoles, de l'Italie du centre-nord ne lui était pas très favorables, sa position lui avait permis de développer et de conserver un important réseau urbain et de voies de communication. Depuis l'Antiquité, elle avait dû chercher ailleurs, parfois au loin, de quoi nourrir ses populations urbaines et, pour cela, envoyer et surtout recevoir des marchands. Antoine-Marie Graziani l'observe pour Gênes, et c'est le sort de tout le pays¹⁴⁷ :

« Cette citée, peut-on lire dans un document de la fin du XV^e siècle, ne vit pas comme les autres qui ont des champs et des biens dont elles peuvent tirer leur alimentation comme elles le désirent. » Et de se poser

¹⁴⁶ GINATEMPO Maria, SANDRI Lucia, *L'Italia delle città: il popolamento urbano tra Medioevo e Rinascimento (secoli XIII-XVI)*, Firenze, Le Lettere, 1990.

¹⁴⁷ GRAZIANI Antoine-Marie, *Histoire de Gênes*, Paris, 2009, p. 13.

la question : « sans revenus agricoles [...], au milieu des rochers et des précipices, comment pouvons-nous vivre ? » « Seule la navigation, affirme-t-on dans un autre document, peut nous soutenir. Il est nécessaire que nous fréquentions d'autres pays. Sans le commerce que nous effectuons, nous ne pourrions vivre. »

Cette région de la péninsule devint ainsi une extraordinaire zone de contact, et donc une terre d'activité commerciale.

Une position centrale euro-méditerranéenne

Cette contrée d'origine de nos marchands occupait d'ailleurs une position centrale dans le monde occidental médiéval et même dans le monde euro-méditerranéen. Elle se situait au cœur de cet espace. À une distance de même ordre de Paris, de la Champagne et du sud de la France, même si les voies pour y parvenir étaient diverses, elle ne se trouvait guère plus éloignée de Londres ou de Bruges, des villes allemandes ou espagnoles (Figure 6 et 7).

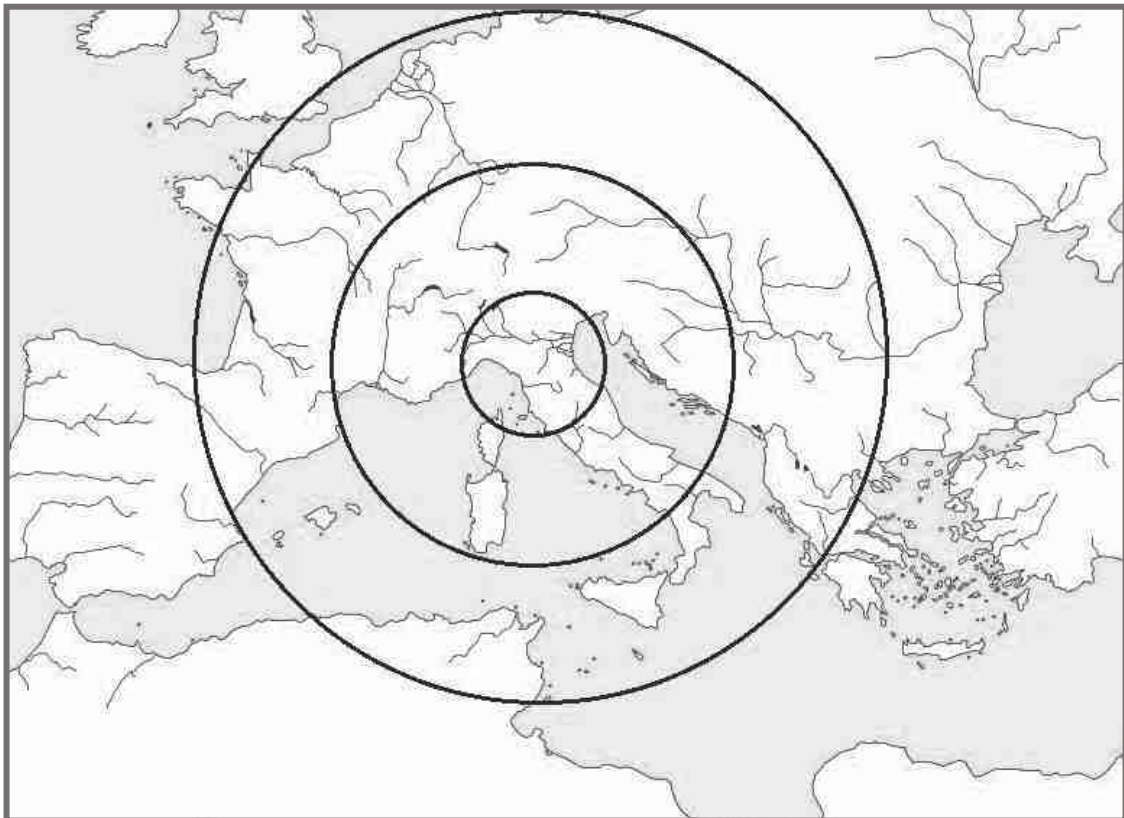


Figure 6 : centralité de l'Italie du Nord

L'Empire Germanique, le royaume de France, la Bourgogne, l'Espagne même étaient à ses portes, si délicat que put être leur franchissement.

Le monde méditerranéen se tenait quant à lui, aux mêmes distances, à portée de galères : l'Italie du Sud, la Sicile, la Provence (et la vallée du Rhône)

et les côtes dalmates en premier lieu bien sûr, et même les côtes espagnoles qui se tenaient à porté d'un cabotage, bien maîtrisé par les marins italiens. Le Levant, l'empire byzantin et le monde arabe, depuis plusieurs siècles déjà fréquentés par les marins et les commerçants amalfitains et pisans, constituaient des destinations aux itinéraires connus, sans trop longue navigation hauturière, et maîtrisés, du moins à la saison favorable, à défaut d'être sans danger.

Exemple de temps de trajet des lettres	
Toscane - Angleterre ~ 35 jours	
•	Let. Ricciardi 2 - 1295 : 18/8 - 22/9 ~35 jours
•	Let. Ricciardi 8 - 1300 : 24/2 - 5/4 ~40 jours
•	Let. Cerchi a - 1291 : 4/01 - 17/2 Sienne Londres ~44 jours
•	Let. Cerchi a - 1291 : 4/06 - 4/5 Sienne Londres ~31 jours
Toscane - Paris ~20 jours	
•	Let. Sansedoni - 1305 : 17/6 - 7/7 Paris Sienne ~20 jours
•	Let. Fini - 1314 : 28/8 - 1/10 Paris Florence ~35 jours
•	Let. Sansedoni - 1311 : 28/4 8/5 Paris Suse 11 jours
Venise - Candie ~20 jours	
•	Let. Zucchello 2 - 1337 : 16/12 - 30/12 Candie Venise ~15 jours
•	Let. Zucchello 13 - 1345 : 2/1 - 1/2 Candie Venise ~30 jours
•	Let. Zucchello 25 - 1346 : 2/3 - 26/3 Candie Venise ~24 jours

Figure 7 : durée de trajets¹⁴⁸

Plus encore que par sa position centrale, cette région formait le « carrefour » de tous ces itinéraires. Seules les voies commerciales directes entre le nord-est européen et l'empire byzantin contournaient cette zone.

Bien sûr, aucun de ces trajets, qu'il fût de terre ou de mer, n'était facile, mais tous s'offraient comme des possibilités, voire s'imposaient, aux marchands étrangers d'abord, puis italiens. Les denrées circulant entre le Levant, l'Orient, l'Afrique du Nord, ou au-delà, et l'ensemble de l'Europe devaient, à cette époque, emprunter ces voies et fréquenter les ports de la péninsule.

¹⁴⁸ Ces durées de trajet varient beaucoup. Il faut avoir à l'esprit qu'une lettre pouvait être rédigée plusieurs jours avant d'être remise à son transporteur. Il est donc vraisemblable que les durées les plus courtes fournissent une bonne indication de la durée réelle du voyage.

Terre d'échange avec d'autres marchands

Sur les côtes, les abris que ménage une côte parfois découpée parfois marécageuse – ports, anses propices au mouillage, plages permettant le débarquement – offraient des positions suffisamment sûres et ouvertes vers l'intérieur et vers tous les passages évoqués. Ils constituaient les portes maritimes vers ou depuis l'extérieur. Parmi ces nombreux refuges, peu, il est vrai, constituaient des havres d'une taille autorisant le développement d'une grande activité maritime. Les arrières pays étaient le plus souvent très étroits, à l'exception de Pise, au débouché du val d'Arno. Ces abris permirent cependant à certaines cités italiennes de devenir un intermédiaire indispensable entre le monde méditerranéen et le monde ouest-européen.

Dans ces lieux de passage, abordèrent d'abord beaucoup de marchands venus d'ailleurs : de l'empire byzantin, naguère encore présent en Italie, parfois aussi d'Afrique du Nord et du Proche-Orient. Ces commerçants du premier Moyen Âge apportaient des denrées, des techniques, des rêves sans doute.... Dans la péninsule, en particulier dans les villes maritimes, comme Amalfi dès avant le X^e siècle, puis à Venise, Pise et Gênes, les premiers négociants Italiens, sans doute au service d'un seigneur, firent l'apprentissage du commerce international, s'y frottant très précocement¹⁴⁹.

Le monde du commerce

Les commerçants Italiens apprirent rapidement. Ils développèrent bientôt leur activité bien au-delà des limites de leur région d'origine. Leur horizon dépassa, de loin, le territoire centro-septentrional italien. C'est en effet une caractéristique frappante que révèle la lecture de leurs documents : l'extraordinaire rayon d'action de leurs opérations et de leurs déplacements, à une époque où les voyages étaient longs et les voyageurs rares. Ils semblent se mouvoir et développer leur activité dans un monde à la fois très étendu et pourtant familier, sans commune mesure avec celui de la plupart des autres hommes de ce temps. Les lieux dont il est fait mention dans l'un ou l'autre des livres, des lettres ou des manuels et dans lesquels un représentant d'une compagnie s'est déplacé sont non seulement nombreux, mais extraordinairement divers et éloignés géographiquement. Il serait fastidieux de

¹⁴⁹ Pour l'histoire commerciale d'Amalfi et des autres villes italiennes, voir RENOARD Yves, *Les Villes d'Italie, de la fin du X^e siècle au début du XIV^e siècle*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1969, p. 61-74 ; voir aussi VALÉRIAN Dominique, « Le commerce entre l'Italie et l'Orient entre Xe et XIIIe siècle : nouvelles polarités et reconfiguration des réseaux d'échanges », *Cahiers d'études italiennes [en ligne]*, n°25, 2017.

les relever tous ici, mais quelques exemples donnent une idée de l'ampleur de la zone d'activité de nos marchands et donc de leur vision du monde.

Pour la société des Tolomei, dont Sienne abritait le siège, des associés ou des agents agissaient dans les foires de Champagne (Provins, Bar-sur-Aube, Lagny et Troyes), mais aussi se déplaçaient ou au moins connaissaient de nombreuses autres contrées d'Europe : par exemple, en France, Paris (let. Tolomei – 1265), Salins (let. Tolomei – 1269), en Flandre, Ypres (let. Tolomei – 1262), Torhout (let. Tolomei – 1269), en Angleterre, Londres (let. Tolomei – 1265), Coventry (let. Tolomei – 1265), et bien sûr en Italie. Guccio et Gontieri Sansedoni parcouraient la route entre Sienne et Bar-sur-Aube quand ils reçurent une lettre de Pepo (let. Sansedoni – 1311). Pignol Zucchello commerçait avec Candie, Tana, Alexandrie. Il en fut ainsi de toutes les grandes compagnies : les Peruzzi disposaient d'agents ou de représentants dans toute l'Italie, à Ancône, Barletta, Bologne, Gênes, Milan, Naples, Pise, Venise, etc., et à l'étranger en Angleterre, en France, en Flandre, à Byzance, etc. Les Alberti étaient représentés à Londres, Paris, Rhodes, Avignon, Nice, Naples, etc. On sait la présence des Génois, des Vénitiens ou des Pisans dans les villes et les comptoirs d'Orient comme Byzance, Alexandrie, Caffa même, sur la Mer Noire. Les manuels pratiques fournissent des renseignements détaillés sur une multitude de places européennes, africaines, du proche et Moyen Orient et même de Chine ! Que dire alors des voyages des Polo, dont Marco rendit compte dans le *Devisement du Monde* (Figure 8) ! La vision que les marchands se faisaient du monde en fut nécessairement profondément influencée.

La représentation concrète du monde physique, pour la majorité des hommes du Moyen Âge occidental, se réduisait le plus fréquemment à leur horizon, ou guère au-delà. Leur pays, au sens journalier du terme, celui qu'ils connaissaient, se limitait à la petite région qui incluait les lieux de vie, de travail, la résidence du ou des seigneurs. Peut-être aussi se prolongeait-il vers une agglomération, village ou ville, qu'on rejoignait le plus souvent à pied et dans laquelle on pouvait éventuellement amener et vendre quelques excédents, acheter quelques denrées nécessaires. Sans doute aussi dans ce même périmètre ou à proximité, connaissait-on quelques lieux de pèlerinage, endroits souvent marqués par de lointaines traditions, où, en fonction des besoins, on pouvait demander et espérer trouver un appui ou un réconfort divin. Pour le reste tout était affaire de « on dit ». De villes ou de contrées plus lointaines, de capitales, de grandes villes éloignées venaient parfois des voyageurs. Ce qui se trouvait encore au-delà relevait du surnaturel, y compris les astres qui peuplaient le ciel et qui s'y déplaçaient sans la compréhension des hommes, si importants pourtant pour leur travail et dans leur vie. Eux-aussi pouvaient sans doute amener le bien ou le malheur. Cette vision à la fois étroite, merveilleuse

et inquiétante du monde devait être partagée par bien des paysans, bien des petits seigneurs et bien des habitants des villes.

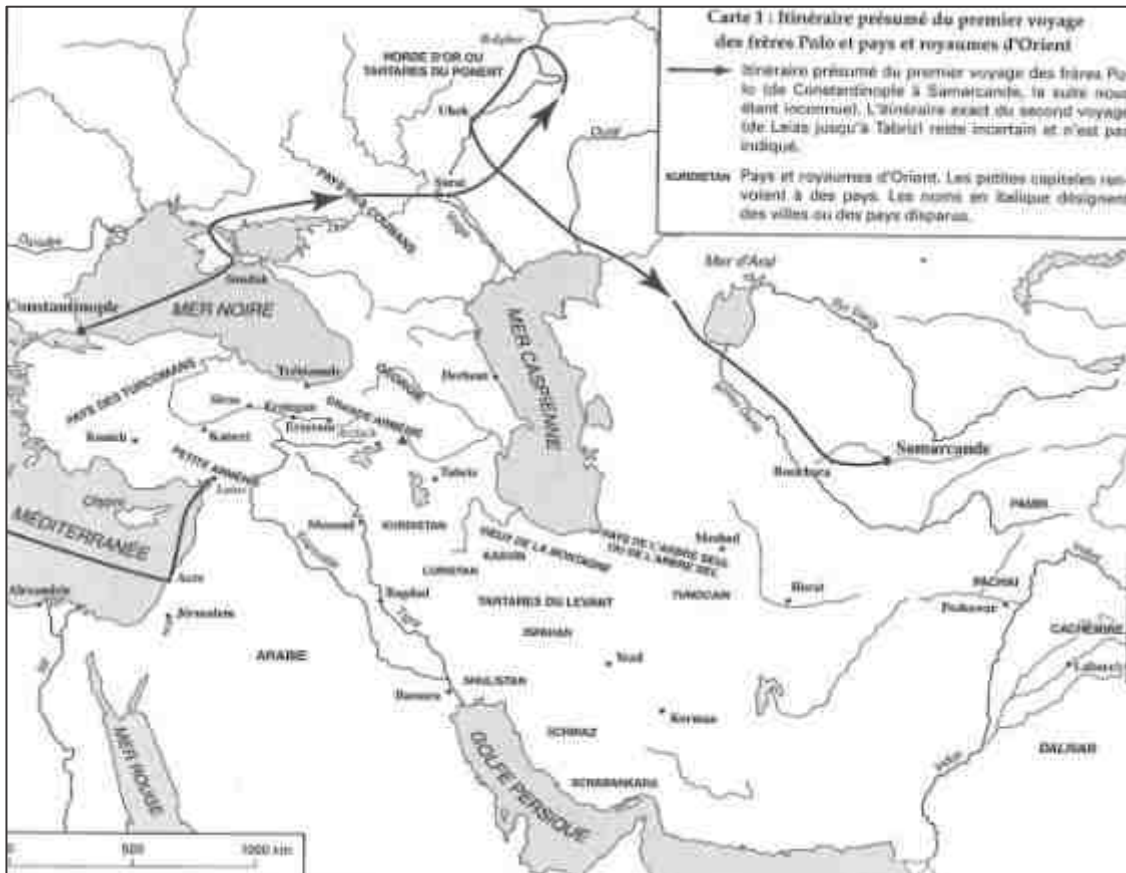


Figure 8 : itinéraire du premier voyage des frères Polo (Marco Polo, Devisement du monde, Philippe Ménard (éd.), T. I, Paris 2001)

Quelques grands seigneurs et ecclésiastiques avaient une connaissance plus large des régions occidentales. Des clercs s'essayaient à une vision plus raisonnée du monde. Mais ce XIII^e siècle n'était pas encore sorti d'une appréhension de l'univers composée d'héritages antiques et de l'empire romain et de conceptions chrétiennes¹⁵⁰. Le monde était une « sphère » ceinturée d'un océan hostile. Au-dessus, se trouvait la sphère céleste, peuplée des astres que l'on voyait tourner autour de la terre, et de régions bibliques. L'hémisphère terrestre connu était représenté le plus souvent en trois parties (en *TO*, *Terrarum Orbis*) : l'Europe et l'Afrique d'un côté, séparées par la mer Méditerranée, l'Asie de l'autre.

¹⁵⁰ GAUTIER DALCHÉ PATRICK (dir.), *La terre : connaissance, représentations, mesure au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2013 (L'atelier du médiéviste 13) ; GLACKEN Clarence J. et LECOQ Danielle, *Histoire de la pensée géographique*, traduction Tina JOLAS, Paris, France, 2002 ; PELLETIER Monique, *Géographie du monde au Moyen âge et à la Renaissance*, Paris, 1989 ; DE CRAECKER-DUSSART Christiane, « La cartographie médiévale : d'importantes mises au point », *Le Moyen Âge*, 2010/1, t. CXVI, p. 165-175.

Au-delà, tout était ignoré et se composait de merveilleux et d'inconnu, en particulier pour ce qui concernait l'autre hémisphère, l'antipode. On connaissait bien entendu, et on savait situer, les lieux que la tradition chrétienne et surtout le souvenir de l'Empire romain avaient fait connaître. Mais la plus grande partie



Figure 9 : Gossuin de Metz, L'Image du monde. Copie du XIII^e siècle.
Manuscrit sur parchemin (BNF, Manuscrits (Fr. 1607 f° 43))

de l'Afrique et de l'Asie restait *terra incognita*. Dans le domaine connu, essentiellement l'Europe, quelques seigneurs avaient voyagé, pour des guerres, les croisades, pour des ambassades ou pour des pèlerinages. Quelques voyageurs, pèlerins le plus souvent, avait parfois éclairé plus précisément une route, vers Rome, vers Saint-Jacques-de-Compostelle, vers Jérusalem. À partir du XIII^e siècle, des missionnaires commencèrent à fournir des descriptions des routes vers l'Asie. Jean de Plan Carpin, jusqu'en Mongolie, de 1245 à 1247, et Guillaume de Rubrouck, jusqu'à Karakorum en Mongolie, de 1253 à 1255, en laissèrent les récits. Quand les clercs voulaient perfectionner leurs propres connaissances du monde physique, ils s'adressaient d'ailleurs souvent à des commerçants, européens ou extra-européens, ceux que nos marchands fréquentaient depuis des siècles. Jean Plan de Carpin lista une douzaine de marchands de Constantinople connaissant le voyage vers la Russie et lui ayant fourni des informations. Guillaume de Rubrouk lui aussi recueillit les conseils de commerçants à

Soldaia¹⁵¹. Avec ces clercs voyageurs, et probablement de façon plus importante, de nombreux hommes d'affaires, comme les frères Polo, jouèrent un rôle important. Des ecclésiastiques comme Albert le Grand (c.1200-1280) ou Nicole Oresme (c.1320-1382) approfondirent progressivement la réflexion géographique en tentant de rassembler et d'organiser les connaissances. Cette vision du monde restait cependant éclatée entre une approche très pratique, mais très étroite, et une conception très intellectuelle, assez imprécise et souvent ésotérique¹⁵². Entre ces deux pôles, quelques voyageurs, très rares dans l'ensemble de la population, possédaient une connaissance plus vaste de régions plus lointaines. Tous les grands marchands en étaient.

La vision du monde qu'avaient les grands commerçants, telle qu'elle apparaît à la lecture de nos documents, était infiniment plus étendue que celle de beaucoup de leurs contemporains. Leur connaissance était cependant, elle aussi, très concrète et pratique. Probablement ne se posaient-ils pas beaucoup de questions sur l'océan brûlant entourant la terre ou sur le potentiel des antipodes. Encore que dès ce moment (1291) les frères Vivaldi, marchands génois, aient poussé leur exploration vers l'atlantique et les côtes africaines, sans doute à la recherche d'une route des indes. La géographie qu'avaient en tête les commerçants était composée de lieux de production, de places de marchés, de résidences de clients ou de fournisseurs potentiels, de péages, de relais et de voies de communication. Il leur importait de se représenter les chemins, les moyens sûrs et les coûts pour se rendre d'un lieu à l'autre. Ils voulaient connaître les produits disponibles, les besoins, les prix, les coutumes, les taxes, en un mot les marchés, correspondant à ces lieux. La présentation la plus claire de ces préoccupations se trouve évidemment dans les manuels pratiques. Ils sont le plus souvent organisés par lieu, et décrivent pour chacune des places fréquentées les moyens de s'y rendre, les produits disponibles, les modes de mesure et de paiement, les taxes, etc. Ainsi, selon Pegolotti, le voyage de la Tana (Azov) à Gintarcan (Astrakhan) nécessitait de dix à vingt-cinq jours :

Primieramente, dalla Tana in Gintarcan si à 25 giornate di carro di buoi,

¹⁵¹ KAPPLER Claude et René, Guillaume de Rubrouk, *Voyage dans l'empire mongol, 1253 – 1255*, Paris, 1985, p. 132, cité par GAUTIER DALCHÉ Patrick (dir.), *La terre : connaissance, représentations, mesure au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2013 (L'atelier du médiéviste 13). p. 78.

¹⁵² GAUTIER DALCHÉ Patrick (dir.), *La terre : connaissance, représentations, mesure au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2013 (L'atelier du médiéviste 13), p. 64 : « Il reste que cette géographie est encore largement domaine des clercs. Elle s'écrit en latin, même pour des textes qui pourraient s'adresser à un public plus large comme les récits de pèlerinage ».

*e con carro di cavallo pure da 10 in 12 giornate. Per cammino si trovano moccoli assai, cioè gente d'arme. »*¹⁵³

Les livres de comptes donnent eux aussi un aperçu des trajets, des opérations et des coûts des voyages marchands, de Bruges à Florence, passant par Paris, Venise, Avignon, Marseille, Nice Gênes, Bologne, etc.¹⁵⁴ L'ouvrage que rédigea Marco Polo à son retour de Chine, au début du XIV^e siècle, en porte aussi le témoignage :

La géographie de Marco Polo est une géographie économique, répertoriant les produits de l'artisanat, équipement pour les cavaliers, tissus de coton, draps de soie, porcelaine ; les richesses minières, le sel, le charbon, « pierres noires... qui art comme busche », ainsi que les perles et les pierres précieuses, lapis-lazuli, rubis, diamants.¹⁵⁵

Cette vision pratique des marchands n'était pas celle des clercs. Elle était concrète, « les pieds sur terre ». Les petits commerçants fréquentaient au moins le marché de la ville voisine, voire colportaient des produits à vendre. Les grands étendirent leur activité sur le continent et même au-delà. De même, les cartes marines de cette époque, celles qu'utilisaient les marins, autre population par nécessité pratique, décrivaient des routes et non un lieu. Les portulans donnaient des indications de distance, de cap, de condition de mer, sans souci de représentation exacte d'un espace¹⁵⁶. La géographie des marchands, voyageurs fréquentant des marchés, devait elle-aussi beaucoup à leur expérience et à leurs besoins concrets. L'ensemble de l'œcoumène, du monde connu était leur terrain d'action potentiel.

La profession de marchand qu'ont apprise les italiens de cette région, dans laquelle ils se lancèrent avec espoir, les amena donc de plus en plus à parcourir le monde, à découvrir de nouveaux pays, à connaître de nouveaux peuples et de nouvelles coutumes. La fréquentation et l'observation des pratiques et des techniques étrangères élargirent nécessairement leurs horizons et leurs esprits.

¹⁵³ Pratica, chapitre « *Avisamento del viaggio del Gattaio* », p. 21.

¹⁵⁴ GOLDTHWAITE Richard A., SETTESOLDI ENZO, SPALLANZANI Marco (éd.), *Due libri mastri degli Alberti: una grande compagnia di Calimala, 1348-1358*, Florence, 1995, Vol. 1, p. LXXVI.

¹⁵⁵ GAUTIER DALCHÉ Patrick (dir.), *La terre : connaissance, représentations, mesure au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2013 (L'atelier du médiéviste 13). p. 81.

¹⁵⁶ GAUTIER DALCHÉ PATRICK, *Carte marine et portulan au XI^e siècle. Le Liber de Existencia Riverierarum et Forma Maris Nostri Mediterranei (Pise, circa 1200)*, 1995, p. XI : « Désigner les cartes du nom de portulan est donc un contresens. ». Notons pourtant que les cartes actuelles conservent un part de cette conception. La projection mercator privilégie les angles aux distances.

Il faut aussi rendre à la période ce qui lui est dû :

Les « hommes nouveaux » ne doivent pas leur succès au fait qu'ils possèdent les qualités de l'entrepreneur innovateur cher à Joseph Schumpeter. « Dix fois pour une, écrit Fernand Braudel, ... le novateur est porté par le flot de la marée montante.¹⁵⁷

L'époque que nous examinons, au cœur de l'extraordinaire bas Moyen Âge, a été tout particulièrement remarquable pour l'Italie.

L'optimisme et la Révolution Commerciale

Dans toute l'Europe occidentale, la période qui s'écoule entre le XI^e siècle, au plus tard¹⁵⁸, et la première moitié du XIV^e siècle est marquée par un développement économique quasi-continu. On a pu parler, s'inspirant de l'expression utilisée par Jean Fourastié pour la période de l'après seconde guerre mondiale en Europe, des « Trois cents glorieuses »¹⁵⁹. Encore que les taux d'expansion médiévaux ne fussent en rien comparables à ceux de cette époque. Sur ces trois siècles pourtant, et de façon presque continue, pour autant que l'on puisse en juger d'après les témoignages accessibles, la production agricole et artisanale, l'économie et le commerce se développèrent, malgré quelques graves crises de subsistance (1005-1006, 1032-1033, 1195-1197). Il n'est jamais facile de déterminer les causes d'une telle expansion et de démêler, parmi les corrélations, les causalités et les conséquences, et beaucoup de doutes subsistent parmi les historiens. Plusieurs facteurs ont sans doute participé à cette heureuse conjoncture.

L'une des composantes, reconnue par tous les historiens, est la lente mais permanente croissance démographique. Malgré le manque de chiffres fiables ou l'imprécision des estimations pour cette période, cette croissance est certaine¹⁶⁰. À une époque où la mise en valeur des terres et l'amélioration des rendements ne pouvaient provenir que du travail, cette augmentation du nombre des bras fut sans doute d'une importance clé¹⁶¹. Encore fallait-il que la

¹⁵⁷ DAY John, VAN DER WEE Hermann, *Monnaies et marchés au Moyen âge*, Paris, 1994, p. 193 citant Fernand Braudel, *Civilisation matérielle...* p. 336.

¹⁵⁸ FELLER Laurent, « La croissance médiévale: rythmes et espaces (IXe-XIIIe siècle) », dans *La crescita economica dell'Occidente medievale, Atti del XXV Convegno Internazionale di Studi (Pistoia, 14-17 maggio 2015)*, Pistoia, 2017.

¹⁵⁹ FOURASTIÉ Jean, *Les Trente Glorieuses ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, 1979. Cette expression renvoie également aux trois journées d'insurrection parisiennes de la révolution de juillet 1830.

¹⁶⁰ Voir, sur cette imprécision, ARNOUX Mathieu, "Croissance et crises dans le monde médiéval XIe-XVe siècle - Réflexions et pistes de recherche", *Cahier du monde russe*, 2005/1, Vol 46, p.115-132.

¹⁶¹ DUBY Georges, *L'économie Rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, 1977.

terre permît aux hommes et aux femmes qui la travaillaient de vivre. Les espaces non cultivés restaient, au début de cette période, encore très nombreux et suffisamment fertiles. Ils autorisèrent des entreprises de défrichement et de mise en culture nombreuses. Ainsi la production put s'accroître par l'augmentation des surfaces cultivées.

Un autre facteur de l'amélioration des rendements est à rechercher dans les progrès techniques. Cette période du Moyen Âge ne fut pas tant celle des innovations, que celle de l'exploitation et de la diffusion des techniques existantes¹⁶². Dans toutes les régions, l'équipement aratoire évolua en quantité et en qualité. Le fer devint d'un usage courant et les forges apparurent dans de nombreux villages. Les animaux furent mieux utilisés grâce au collier d'épaule qui remplaça le collier de garrot pour les chevaux. Pour les bœufs, l'utilisation du joug de cornes se développa. La ferrure des chevaux se généralisa. La multiplication des labourages et l'approfondissement du travail de la terre permis par ces améliorations augmentèrent les rendements agricoles. L'utilisation de l'énergie hydraulique se diffusa très largement entre le X^e et le XII^e siècle. Enfin, si les pratiques d'assolement collectives étaient encore peu nombreuses au XIII^e siècle, la fatigue des terres fut combattue par des combinaisons entre les blés de printemps, les céréales d'hiver, les graminées à croissance rapide comme le panic et le millet, les légumineuses, fèves et pois chiches, et la jachère.

Un optimum climatique, du X^e au début du XIV^e siècle, permit sans doute également de faire rendre à ces terres les fruits du labeur humain investi et d'entrer dans un cercle vertueux, l'augmentation des surfaces cultivées permettant de faire vivre plus d'hommes, qui pouvaient ainsi travailler plus de terres¹⁶³. Ce n'est que lorsque ce processus favorable atteignit à la fois les limites techniques de ce temps et celle des terres suffisamment riches que la tendance s'inversa, dans la première moitié du XIV^e siècle.

Une autre cause de cette prospérité fut probablement la stabilisation sociale permise par la fin des incursions violentes des Viking, des Hongrois et des Sarrasins, en Europe.

L'élément décisif dans la mise en œuvre et l'exploitation de ces facteurs fut cependant probablement la mise en place progressive, aux X^e et XI^e siècles, de

¹⁶² AMOURETTI Marie-Claire, COMET Georges, *Hommes et techniques de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, 1993 ; DUBY Georges, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval I France, Angleterre, Empire, IX^e-XV^e siècles, essai de synthèse et perspectives de recherches*, Paris, 1977.

¹⁶³ LEROY LADURIE Emmanuel, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, 1967.

la société féodale et des structures seigneuriales, capables d'assurer une certaine sécurité, et surtout de créer et développer une demande.

La dissolution continue du pouvoir carolingien au cours des IX^e et X^e siècles fit place à une organisation sociale originale s'appuyant sur un réseau de dépendance et une domination des *sires* locaux. Cette emprise reposait sur deux composantes intimement unies : le contrôle de la terre, et une dimension politique, le pouvoir sur les hommes, par le regroupement des personnes autour du castrum (*incastellamento*) et par l'exploitation du ban. Ce dernier pouvoir fut le plus important car il permit l'organisation de la société des hommes et la captation des excédents agricoles par les seigneurs, sous forme de produit ou sous forme monétaire. Une véritable fiscalité seigneuriale, organisant cette captation, fut solidement installée au cours du XI^e siècle.

À la faveur de l'amélioration des rendements agricoles, en faisant apparaître et en organisant autour d'eux des centres de concentration et de redistribution des richesses, la seigneurie féodale a été le plus puissant des facteurs de dynamisation de la vie économique et des échanges commerciaux. La croissance des productions agricoles permit de dégager des excédents. Ceux-ci impliquèrent et autorisèrent l'apparition et le développement de métiers d'artisanat ou d'intermédiation, non directement attachés au travail de la terre. Les seigneurs, en captant une part de ces excédents, purent disposer de ressources suffisamment importantes pour constituer une nouvelle demande pour des produits rares et précieux. Beaucoup d'historiens suggèrent de voir dans la multiplication, au premier âge féodal, des cours seigneuriales, le principal moteur de la croissance, grâce à leur capacité à capter les excédents, aux dépenses nouvelles qu'elles amenèrent, au luxe et aux meilleures conditions de vie auxquels elles aspiraient, et que leur situation leur permit d'acquérir¹⁶⁴. Ces nouveaux comportements eurent des conséquences qui débordèrent largement la petite caste de ces seigneurs.

La fabrication d'armes, la construction des palais et des châteaux, celle des églises et des cathédrales, toujours plus belles et plus grandes, impliquaient l'existence et le développement d'un artisanat. Cela se constatait dans les villages, où l'on avait besoin d'ouvriers du fer et du bois, mais aussi dans les

¹⁶⁴ BARTHÉLEMY Dominique, *L'ordre seigneurial, XIe -XIIe siècle*, Paris, 1990 ; DUBY Georges, *Guerriers et paysans, VII-XIIe siècle; premier essor de l'économie européenne*, Paris, 1973 ; GUERREAU Alain, « Fief, féodalité, féodalisme. Enjeux sociaux et réflexion historique », *Annales Économie, Sociétés, civilisations*, 1990, 45, p. 137-166 ; FELLER Laurent, « Éléments de la problématique du fief en Italie », dans *Die Gegenwart des Feudalismus/Présence du féodalisme/The presence of Feudalism*, Göttingen, 2002.

villes, où ces mêmes artisans, et ceux de la construction, du cuir, du textile, etc. furent de plus en plus recherchés. Cette évolution impliquait le développement des échanges commerciaux. Les marchés, toujours plus nombreux, et les marchands, de plus en plus nécessaires, favorisèrent les échanges. Tous ces travailleurs non seulement se dégagèrent du cadre domanial mais se spécialisèrent. Les marchés de village et les « pieds poudreux » étendaient le rayon d'action marchand. Dès le X^e siècle, et plus encore au cours des siècles suivants, le développement des échanges et du commerce, aussi bien locaux, régionaux qu'internationaux était manifeste.

Cette situation devait générer un optimisme pour l'avenir, la permission de penser que demain serait meilleur qu'aujourd'hui, qu'il était possible de l'améliorer par le travail.

En Italie, comme dans d'autres régions de l'Europe Occidentale, améliorer par le travail signifiait labourer la terre, chercher à accroître son rendement, augmenter les surfaces cultivées et gagner sur le *saltus*, la forêt et les zones vierges. Mais dans cette région, on l'a vu, plus urbanisée, moins riche de terres, lieu de passage, cela devait aussi conduire à profiter des flux commerciaux grandissant qui courraient le pays et le traversaient pour procurer les biens souhaités¹⁶⁵. D'ambitieux marchands italiens voulurent sans doute prendre une part des profits que dégageaient ces activités et essayer de s'intégrer à ces échanges. Travailler pour améliorer le futur pouvait signifier prendre une place dans les circuits commerciaux locaux puis concurrencer ces marchands venus d'horizons lointains, malgré tout un peu familiers. Cela pouvait aussi vouloir dire lutter contre les concurrents voleurs de richesses que sont les pirates, et l'être un peu soi-même parfois. Bref, prendre une place dans ce milieu trouble où commerce, pillage, vol se pratiquaient au gré des occasions et des rapports de force. Alors que, dans la plupart des régions d'Europe, le commerce était une conséquence du développement des productions, il fut aussi, en Italie, un moteur de l'expansion médiévale.

Il se dégage donc une première composante de la personnalité de ces ambitieux commerçants. Le milieu urbain eut une forte influence sur eux. Ils étaient issus d'un milieu où la prégnance de l'activité rurale était moindre, quoique probablement encore réelle. Tous les marchands citadins, en particulier les grands, nobles ou non, conservaient des liens avec la terre. Mais

¹⁶⁵ Voir par exemple, pour Pavie, *Honorantiae Civitatis Paviae*, M.G.H. Scriptorum, t. XXX, 2, Hanovre, 1934, p. 1451-1453, dans DE LA RONCIÈRE Charles-Marie, CONTAMINE Philippe, DELORT Robert, ROUCHE Michel, *L'Europe au Moyen Âge ; Documents expliqués*, T. II, Paris, 1969, p. 116-122.

la ville et ses activités n'étaient pas accessoires. Leurs occupations principales s'y déroulaient. Là se trouvait la demande importante. Plus que dans le travail de la terre, ils y trouvèrent les occasions et les moyens de s'enrichir et d'acquérir un statut. La nécessité, l'expérience et l'optimisme qu'instillaient, chez ces hommes, des décennies de « progrès » les rendaient entrepreneurs.

Ils entreprirent par le commerce, qu'ils apprirent d'abord grâce à la situation de leur région et à la fréquentation ancienne de commerçants étrangers convergeant dans les lieux de passage. Ils surent saisir ces possibilités d'apprentissage. Les villes portuaires, plus ouvertes, furent les premières, mêlant parfois commerce, lutte contre le piratage et guerre de course. Elles gardèrent de cette primeur une grande attraction vers la méditerranée et vers l'Orient, et bien sûr vers l'aventure maritime.

Peu à peu, ces hommes, mis en mouvement par leur ambition, par les besoins propres à la contrée et à ses seigneurs, par l'observation des marchands étrangers, durent se déplacer, voyager, d'abord vers les marchés les plus proches. Puis, se projetant de plus en plus loin en Méditerranée et en Europe, ils acquirent la vision et la largeur d'esprit que leur apportait la connaissance d'autres peuples, d'autres traditions, celles que donne la fréquentation d'autres civilisations même, le monde musulman, parfois si proche, le monde byzantin, le monde germanique. En cela, ils différaient des autres hommes de leur temps. Ils en étaient pourtant et en partageaient les croyances, la foi chrétienne en particulier, commune à tous.

CHAPITRE III – LEUR SPIRITUALITÉ

La question des croyances des marchands est tout particulièrement importante pour comprendre leur action commerciale et financière. Tout d'abord parce que l'acte de gestion ne suppose pas seulement une certaine confiance dans l'avenir, nous avons vu que ce temps y fut propice. Elle requiert aussi de croire que cet avenir peut être influencé par l'action des hommes, d'avoir une vision active du futur. En second lieu, la foi des marchands pose la question de son influence sur leur métier et sur leurs opérations, tant la doctrine de l'Église paraît pour le moins réservée quant à ceux-ci.

La vision de l'avenir

L'action de gérer implique la volonté de maîtriser une activité. Cela comporte au moins trois dimensions : l'une de connaissance et d'analyse, l'autre d'anticipation, et la dernière d'action :

- Connaître et comprendre une situation actuelle.
- En imaginer les éventuelles évolutions positives ou négatives.
- Envisager des moyens d'agir face à ces développements, et les mettre en œuvre.

Partant donc d'une connaissance du présent, qu'évidemment un homme médiéval peut posséder, gérer nécessite une volonté non seulement d'anticiper, mais aussi d'aménager et d'influencer au moins certains aspects du futur. Vouloir conduire des affaires suppose une certaine vision de l'avenir. Cela requiert la croyance que tout n'est pas prédestiné, pré-écrit, ou du moins que l'action humaine directe peut avoir un effet. Il faut donc s'interroger sur la

conception du futur des hommes du Moyen Âge, en particulier des marchands. Si l'avenir échappe totalement à l'homme, alors la gestion est inutile ou au moins très simplifiée. Il suffit d'attendre la survenue des événements et d'essayer de se concilier d'éventuelles puissances tutélaires supérieures, par des dons, des prières, des sacrifices. Les hommes d'affaires italiens ne manquaient d'ailleurs pas de le faire. L'activité d'un paysan dans son champ, répétitive et dépendant fortement des caprices du ciel, ressortissait sans doute beaucoup de ce type de sentiment. Pour déployer une activité de gestion plus positive, pour la juger utile et efficace, il faut avoir l'idée que le futur peut être, non pas prédit, mais anticipé, dans une certaine mesure pressenti. Le sentiment qu'il est possible d'agir de façon à influencer sur cet avenir est nécessaire. Les marchands médiévaux possédaient-ils ce sentiment ?

Il est bien entendu absurde d'imaginer qu'au Moyen Âge, comme à toute autre époque, les êtres humains n'aient possédé un certain sens d'anticipation. Il est indispensable, aussi bien pour organiser un voyage que pour préparer un repas ou une bataille, pour cultiver du blé ou élever un animal. Cependant, la question qui se pose est celle des limites données à ce sentiment, des représentations sur lesquelles il s'appuie et de la mesure dans laquelle il est appliqué à une occupation aussi complexe et sujette à des aléas que l'activité économique. Quelles possibilités d'agir sur ou en fonction de ce futur ces hommes concevaient-ils ? Ce type d'action pouvait-il porter un résultat où bien était-il vain, devant des puissances supérieures ? L'idée du futur, de l'avenir, que se faisaient les hommes de ce temps, la relation entre l'action personnelle et celle d'une puissance supérieure (Dieu) introduit nécessairement des particularités dans l'activité de gestion.

Les hommes dépendant du travail de la terre, une très grande majorité dans ces temps, les nobles et même, dans une certaine mesure, les marchands, étaient d'abord soumis, dans leurs activités, au temps météorologique, au cycle des saisons et à l'imprévisibilité des intempéries et des cataclysmes naturels. Le paysan et le guerrier obéissaient aux saisons, aux cycles naturels. Ils s'y adaptaient, sans pouvoir les prévoir ni les influencer en rien.

Cette absence d'intérêt pour le futur est en accord avec le mode de production et les conditions générales de l'existence : une production économique et une démographie orientées vers la simple subsistance, la pure reproduction, car la faiblesse des rendements ne permet guère, même aux grands propriétaires fonciers, de constituer des stocks et

d'acquérir le sens de la prévoyance de la spéculation sur le futur.¹⁶⁶

Quelques proverbes, tels que ceux figurant dans le *Zibaldone da Canal* pouvaient, au mieux, fournir des repères, bien peu fiables :

*Se lle challende de çener vien de domenegalo inverno serà challo e primavera serà umida e l'istade e l'otono serà ventoso...*¹⁶⁷

Face à ces contraintes, dans un monde étroit et fermé, il suffisait de mener sa tâche quotidienne et d'attendre le résultat des délibérations divines. Le petit marchand, local, vivait dans un univers bien proche. Même les grands marchands n'y échappaient pas totalement et demeuraient étroitement dépendants des contraintes naturelles. Il n'est qu'à observer le rythme et l'intensité des affaires et des départs de navires en avril ou en septembre dans les ports méditerranéens comme Venise, Gênes ou Marseille, alors que les conditions météorologiques étaient le plus favorable pour les voyages commerciaux maritimes¹⁶⁸.

Pourtant, Jacques Le Goff, dans un article marquant, a opposé le temps de l'Église et celui du marchand¹⁶⁹. Le premier, celui qui rythme la vie des campagnes, dominé par la nature, la Providence et ordonné vers le Salut, à la fois éternellement recommencé et perpétuellement imprévisible, est marqué par les cloches des églises et des monastères. Le second, mesurable, orienté et prévisible, est symbolisé par l'horloge mécanique du palais communal. Ce n'est qu'à la fin de notre période qu'apparurent et se diffusèrent les premières horloges mécaniques publiques. Leur arrivée fut la conséquence et la marque dans le paysage urbain d'une évolution de la vision du temps¹⁷⁰. Ces instruments concrétisaient le besoin toujours croissant de se repérer de façon plus précise qu'avec le jalon des heures canoniales.

Il est très difficile de connaître les poids respectifs de conceptions chrétiennes, profondément enracinées dans les esprits, et de la vision pratique et quotidienne que se faisaient du temps les hommes dans leur action, ainsi que le lien entre elles. Les premières, exprimées et enseignées par les docteurs

¹⁶⁶ LE GOFF Jacques, Le Moyen Âge entre le futur et l'avenir, *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. N°1, 1984. p. 18.

¹⁶⁷ STUSSI Alfredo (éd.), *Zibaldone da Canal : manoscritto mercantile del sec. XIV*, Venise, 1967, fol. 55r.

¹⁶⁸ Pour Gênes, voir CHIAUDANO Mario, *Il cartolare di Giovanni Scriba*, Turin, coll. « Documenti e studi per la storia del commercio e del diritto commerciale italiano », 1935 ; Pour Marseille, BLANCARD Louis (éd.), *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Âge*, Genève, 1978.

¹⁶⁹ LE GOFF Jacques, « Au Moyen Âge, temps de l'Église, temps du marchand », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 15^e année, N. 3, 1960, p. 417-433.

¹⁷⁰ BOUDET Jean-Patrice, « L'apparition des horloges mécaniques en Occident », *Revue historique*, 1998, 299, p. 145-154.

chrétiens et les autorités religieuses, relayées de façon plus ou moins précise dans les paroisses et par les prêcheurs, procédaient d'un christianisme maintenant multiséculaire. Il ne faut sans doute pas imaginer des représentations séparées et disjointes, celle de l'Église et celle du paysan, de l'artisan ou du marchand dans sa vie pratique. Les unes et les autres cohabitaient, se chevauchaient et s'influençaient, y compris chez la même personne, aussi chez les grands marchands. Chacun prenait probablement son heure à la fois aux cloches de l'Église et à l'horloge du marchand : « le temps dans lequel il agit professionnellement n'est pas celui dans lequel il vit religieusement »¹⁷¹.

L'existence des forces surnaturelles, celles du Dieu des églises et des lieux de pèlerinage en particulier, était certaine. Parfois redoutées, elles étaient souvent sollicitées et espérées par chacun. Comme probablement toute personne devant s'exposer à des risques importants et difficilement prévisibles, les grands marchands essayaient de se placer sous la protection de ces pouvoirs supérieurs. À cette époque, il s'agissait, essentiellement, de Dieu et des saints. Les dons, les aumônes et l'invocation des intercesseurs qu'étaient la Vierge et les saints furent donc des moyens courants de se ménager ces puissances. De fait, les livres comptables, des plus simples aux plus élaborés, s'ouvraient tous sur un appel à Dieu, au Christ, à la Sainte Vierge, aux saints du paradis ou à la cour céleste, au bénéfice du corps et de l'âme :

*In nomine Domini, amen*¹⁷²

*Al nome di Dio e della Vergine Sua Madre Madonna Santa Maria e di tutti Santi e Sante di Paradiso e di tutta la Corte di Cielo che ci diano grazia di ben fare e di ben dire e di guadagno e per l'anime e per gli corpi.*¹⁷³

*Al nome di Dio e de la beata Vergine Madre Madonna Santa Maria e di messer Santo Giovanni Batista Evangelista e di tutti Santi e Sante di Paradiso, che per la loro santa pietà e misericordia ne chon ciedano grazia di santa e di lungha vita, chon acrescimento di buone persone e di guadagno, cho salvamento delle nostre anime e di chorpo.*¹⁷⁴

¹⁷¹ LE GOFF Jacques, « Au Moyen Âge, temps de l'Église, temps du marchand », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 15^e année, N° 3, 1960, p. 428.

¹⁷² Quad. Boni - 1259, fol. 1r, p. 259.

¹⁷³ Liv. Covoni - 1336, fol. 1r, p. 3.

¹⁷⁴ Liv. vermiglio - 1332, fol. IIs, p. 1.

Les lettres commerciales, elles-aussi, imploreraient cette assistance divine pour le bien des personnes et de la compagnie, en ouverture et dans le corps du texte :

*In nomine Domini, amen*¹⁷⁵

*... e di ciò fare chiamamo merciede a Dio nostro signore, che ti dia graçia di sî farlo che sia onore dela tua persona e la chonpangnia se ne ritruovi in buona istà, amen.*¹⁷⁶

Les manuels ne manquaient pas, on l'a vu, de recommander de « fréquenter l'église et de donner pour Dieu » (voir p. 85).

Certes, ces formules semblent toutes faites et paraissent parfois relever plus de la précaution quasi-superstitieuse que d'une démonstration profonde de confiance en leur efficacité. Certaines sont en latin (« *In nomine Domini Amen* »), renforçant ainsi ce sentiment de lire des formules incantatoires, votives, mais quasi-automatiques. Témoignages aussi de cette impression sont les survivances superstitieuses qui s'expriment dans un manuel comme celui de 1278, (1279 dans le style pisan), d'origine pisane, évoqué par Robert. S. Lopez¹⁷⁷, ou plus encore dans le *Zibaldone*, avec ses formules de conjuration, ses proverbes et ses informations astrologiques¹⁷⁸. Même le manuel de Pegolotti, pourtant très concret présente un calcul du signe astrologique lunaire, « parfois nécessaire aux marchands » :

*E di nicistade alcuna volta sapere il corrente dell'aluna a mercanti, cioè la patta dell'aluna di ciascheduno anno per sè, e truovasi per questo modo*¹⁷⁹

Les invocations chrétiennes s'étaient substituées ou incorporées à des manifestations de superstition plus païennes et plus anciennes, pas totalement abandonnées cependant. Il reste que les marchands, comme chacun à cette époque, avaient une foi suffisamment profonde et ancrée pour penser qu'à la

¹⁷⁵ Let. Tolomei - 1269, p. 414.

¹⁷⁶ Let. Vicenti - 1260, p. 264..

¹⁷⁷ LOPEZ Robert S., "Stars and Spices: The Earliest Italian Manual of Commercial Practice", *Exploration in Economic History*, VII, ½, 1969, p. 35-42 : « Still, the most striking feature of the Memoria is its astrological appendix, which is almost one-half as long as the "pratica" proper. Such a close connection of spices and stars does not occur in any other manual. » ; LOPEZ Robert S., « Un texte inédit: le plus ancien manuel italien de technique commerciale », *Revue historique*, 1970, p. 76.

¹⁷⁸ STUSSI Alfredo (éd.), *Zibaldone da Canal : manoscritto mercantile del sec. XIV*, Venise, 1967, fol. 46v l.19 - 52R l.20, 52r l.21-52v, 55r l.4-55v l.20

¹⁷⁹ Pratica, p. 329.

fin, le futur de chacun appartenait à des puissances qui dépassaient les hommes et leur volonté.

Cependant, il est facile de le constater à la lecture de nos sources, ces formules, ces invocations, préalables et accompagnement nécessaires à toutes les actions, ne paralysaient pas les hommes d'affaires. Elles étaient une précaution, pas un abandon. La Providence, la puissance divine, Dieu, dépassaient certes la volonté et le travail des hommes, mais ne les annihilèrent pas, ne les rendaient pas inutiles. Même si nos marchands plaçaient toutes leurs actions sous la protection et la bienveillance des cieux, ils visaient à agir sur l'avenir, à le préparer, voire, parfois, à l'influencer. Les manifestations de leur volonté et de leur certitude de pouvoir agir (si Dieu le permettait) abondent dans nos documents. Ces outils en sont d'ailleurs une démonstration, par leur existence même. Leur réalisation manifeste en effet, en soi, une ambition de maîtriser le futur. Le simple enregistrement de dettes et de créances visait à le préparer. Il s'agissait d'organiser un événement postérieur : le remboursement d'une dette ou le paiement d'une créance devant intervenir dans l'avenir.

Cette attitude n'était pas l'apanage des seuls marchands. Elle était sans doute assez répandue auprès de beaucoup d'autres membres de la société du XIII^e siècle. Elle reposait d'ailleurs, pour une part, non sur l'idée que le temps pût être prévu, mais plutôt qu'il revînt toujours. Les manuels illustrent ce sentiment et manifestent même une certaine notion d'immutabilité. Ils étaient rédigés en supposant une grande stabilité des conditions. Les moines eux-mêmes tenaient des comptes, et sans doute depuis longtemps. Il est vrai qu'il s'agissait principalement de comptes de patrimoine, livres de caisse ou états de possessions, et moins de « *de dare* » ou de « *de avere* » se projetant dans le futur¹⁸⁰.

Cette extraordinaire habitude de tenir des livres de comptes ou de ricordanze, y compris chez des particuliers, exprime cependant, comme évoqué ci-avant, la diffusion générale d'un esprit plus confiant, plus assuré dans le fait que l'avenir était, dans une certaine mesure, non seulement prévisible, mais aménageable. Le paysan défricheur (peut-être pour un seigneur ecclésiastique) avait lui aussi cette attitude vis-à-vis du temps. Il ne travaillait pas seulement pour le cycle annuel qui venait. Il le faisait pour un futur plus lointain, meilleur pour lui et peut-être pour tous les hommes. Même s'il devait aussi en tenir compte, la nature et la providence ne lui suffisaient pas.

¹⁸⁰ Voir cependant comment des rentes constituées pour des célébrations régulières pouvaient être considérées comme des créances par des comptables ecclésiastiques, dans LENOBLE Clément, *Comptabilité, ascèse et christianisme*, dans PÉCOUT Thierry (dir.), *De l'autel à l'écritoire : genèse des comptabilités princières en Occident (XIIe-XIVe siècle)*, Paris, 2017, p. 21-47.

Au vu de leurs actes, une chose apparaît certaine pour tous ces hommes : le temps n'était pas (seulement) un éternel recommencement. Il était certes dans la main de Dieu, mais il était aussi le produit de celle de l'homme et de son industrie. Ainsi que Jacques Le Goff le suggère, l'avenir n'était plus le simple retour de joies ou de souffrances connues, il contenait une possibilité d'amélioration :

Une grande expansion économique et démographique se développe, qui aboutit à l'émergence plus ou moins consciente de l'idée, non de progrès, mais de croissance.¹⁸¹

Les marchands étaient dans cette même disposition d'esprit. Pourtant, au moins deux points attestent, de leur part, d'une vision spécifique, plus active encore, plus libre : la notion d'intérêt, sur laquelle il faudra revenir, par laquelle ils étaient en conflit latent avec l'Église, et les opérations qui tentaient d'exploiter leur anticipation de l'avenir et d'en tirer un profit.

Les lettres dénotent en effet une analyse des événements non seulement pour présumer le futur mais pour l'exploiter. À cette fin, un raisonnement déductif, spéculatif était développé. Il ne s'agissait plus d'événements présents ayant une prolongation dans le futur, mais d'événements qui auraient un impact sur le futur, qui l'influenceraient, en modifieraient l'ordre, et que l'on pouvait utiliser. Ainsi en fut-il, en 1291, lorsqu'à la fin des conflits anglo-flamands et de l'épizootie qui frappa les ovins en Grande Bretagne, le rédacteur de ce courrier anticipait une amélioration des conditions de marchés :

*...avisando noi che questa mercatantia dovrebbe essere i migliore stato quest'anno che nonn è issuta di due anni passati, si per la morina de le berbici, e si per la guerra ch'è cominciata tra gl'i[n]ghilesi e' fiaminghi...*¹⁸²

Les opérations de change et leur évolution sont un lumineux exemple du rapport au temps et à l'espace qu'entretint l'homme d'affaire italien médiéval. À l'origine, une lettre de change était un outil permettant à un marchand de recevoir une somme d'une personne, commerçant ou non, et de mettre à disposition de celle-ci, ou d'une autre, l'équivalent de cette somme sur une

¹⁸¹ LE GOFF Jacques, « Le Moyen Âge entre le futur et l'avenir », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. N°1, janvier 1984, p. 15-22.

¹⁸² Let. Cerchi - 1291a, fol. 3r, p. 595. [Traduction] : Nous pensons que ce commerce devrait être plus intéressant qu'il ne le fut les deux années passées du fait de la maladie des ovins et de la guerre entre les Anglais et les Flamands.

autre place et dans une autre monnaie. Le but était d'éviter les inconvénients et les risques du voyage et du transport d'espèces.

Par exemple, un commerçant florentin déposait ou recevait, à Florence, une somme en monnaie locale. Le déposant recevait en échange une lettre qui lui permettrait de retirer, auprès d'un correspondant à Venise, un montant équivalent en monnaie vénitienne. Ainsi, la compagnie Bardi reçut-elle des Covoni, en 1336, 700 florins d'or, à charge pour elle de faire remettre, à cinq jours à vue de la lettre de change, à Venise, à Giovanni Vai, correspondant des Covoni, un montant de 70 livres de *grossi manchi* vénitiens :

Messer Ridolfo de'Bardi e conpangni deono dare in Vinegia di cinque veduta la lettera lire 70 di viniziani grossi a lira manca. Per lire 1 015 a ffior. che demo loro in Firenze di 3 di settenbre '336. Eborne fior. 700 d'oro. Portò Gherardo di Bartolomeo. Vide schritti Tomaso di messer Covone. Furono a lire 14 e s.10 a ffior. lira. S(ensali) messer Prenzivalle e Maso. Fecciorne una lettera di paghamento a Chalzino Micheli e conpangni, che paghasero i detti danari in Vinegia di cinque veduta la lettera a Giovani Vai e conpangni.

Ibr. 70 gr. Manchi

Anonne dato in Vinegia di 13 di settenbre '336. Per loro Chalzino Micheli e conpangni a Giovanni Vai e conpangni. Ponemo che deono dare al quaderno delle mandate nel II carta Ibr. 1015 a ffior. di 3 di settenbre anno detto.

*Ibr. 70 gr. Manchi*¹⁸³

Les marchands comprirent que cette opération constituait non seulement un service de change (dans l'espace), mais aussi une avance, un prêt (dans le temps), puisque l'opération ne se dénouerait que des jours plus tard (une dizaine dans le cas de Venise). Ils réalisèrent aussi que, par le jeu des taux de change, le retour de la même somme à son lieu d'origine, vingt jours après le

¹⁸³ Liv. Covoni - 1336, fol. Ilr, p. 3, [traduction] : Messer Ridolfo de'Bardi e compagnie doivent donner à Venise à cinq jours à vue de la lettre 70 livres de gros vénitiens *a lira manca*. Pour 1015 livres *a fiorini* que nous leur avons remis à Florence le 3 septembre 1336. Ils eurent 700 florins d'or. Portés par Gherardo di Bartolomeo. Vu les écrits par Tomaso di messer Covone. Valeur de 14 livres 10 sous *a fiorini* la livre. Courtier messer Prenzivalle e Maso. Ils ont fait une lettre de paiement à Chalzino Micheli et compagnie, afin qu'ils paient la dite somme à Venise cinq jours à vue de la lettre à Giovanni Vai et compagnie.

Ibr. 70 gr. Manchi

Ils ont donné à Venise le 13 septembre 1336. Pour eux Chalzino Micheli et compagnie à Giovanni Vai et compagnie. Reporté où ils « doivent donner » dans le registre des envois en page II, 1015 livres *a fiorini*
Le 3 septembre de la dite année. *Ibr. 70 gr. Manchi*

début de la première opération dans le cas de Venise et Florence, concrétiserait les gains :

Messer Ridolfo de'Bardi e compangni deono dare di 4 di novembre '336 livre 50 di vineziani grossi a lira manca che Giovanni Vai e compagni dierono in Vinegia a Chalzino Micheli e compagni di 14 d'ottobre anno detto. Ponemo ove deono avere il detto Giovanni al quaderno delle mandate nel LXXXVII carta. Furono a lire 14 s. 16 d.8 a ffior. lira. Vide scritti Tommaso di messer Covone lbr. 741 s.13 d.4 a ffior.¹⁸⁴

Le jeu des taux de change aller et retour permettait de prélever une rémunération (ici, le taux de change était de £14 s.10 à l'aller, £14 s.16 d.8 au retour). Ainsi, cette opération de prêt se trouvait rémunérée sans risquer la condamnation pour usure.

Les banquiers osèrent bientôt s'affranchir du risque sur le change, et simplement garder la notion d'intérêt. Les Alberti reçurent ainsi, en 1348, une somme de 346,5 florins d'or à Florence. Ils devaient en remettre 350 un mois plus tard en Avignon, soit un intérêt mensuel fixé de 1% :

Bartolomeo Fregiari di Napoli dè avere in Vignone, di IIII di maggio, anno mcccxlvi, fior. CCCL d'oro sono per cambio di fior. CCCXLVI 1/1 d'oro che avemo contanti in Firenze, di IIII d'aprile MCCCXLVIII, recò Niccolò di Lapaccio a ragione di 1 per cento meglio qua. Sensale Francesco di ser Mino, a ffior. lbr.DII s.VIII d.VI

Facemogline, questo di IIII d'aprile, prima lectera di pagamento per la quale scrivemo a Vignone a Mugnaio di Recco e compagni che la dessono, di IIII di maggio MCCCXLVIII, a Gianetto d'Africto, fior. trecentocinquanta d'oro.

Posto che decti Mugnaio di Recco e compagni deono avere per ragione di Vignone, adetro carte IIII, a ffior., di IIII d'aprile, anno MCCCXLVIII. lbr.DII s.VIII d.VI¹⁸⁵

Progressivement, les hommes d'affaires allèrent jusqu'à supprimer le jeu des monnaies et le déplacement, se jouant ainsi du temps et de l'espace, avec le change « au prix du retour » (*a ricorsa, dry exchange*). Cette transaction simulait, dans les comptes, un change aller et retour. Mais aucune opération de

¹⁸⁴ Liv. Covoni-1336, fol. VIIv, p. 13, [traduction] : Messer Ridolfo de'Bardi e compagnie doivent donner le 4 novembre 1336, 50 livres de gros vénitiens *a lira manca* que Giovanni Vai et compagnie donnèrent à Venise à Chalzino Micheli et compagnie le 14 octobre de la dite année. Reporté où « doivent avoir » le dit Giovanni e compagni dans le registre des envois en feuille LXXXVII. Valeur de 14 livres s.16 d.8 *a fiorini* la livre de gros. Vu les écrits par Tomaso di messer Covone. lbr. 741 s.13 d.14 a ffior. »

¹⁸⁵ Liv. Alberti arancio - 1348, fol. 81v, p. 4.

ce type n'était réellement réalisée, aucun transfert de monnaie réelle, aucun change, simplement un prêt, cachant l'intérêt dans la mécanique du change. C'est ainsi que la compagnie d'Antonio di Lando reçut 456 florins d'or et 6 sous *a fiorino*, en juillet 1338, et rendit, un mois plus tard, soit disant au retour d'une lettre, qui probablement n'existait pas, 461 florins d'or et 11 sous *a fiorino*, soit un bénéfice enregistré (en *avanzo*) de 5 florins d'or et 5 sous *a fiorino* (soit lbr.7 s.10 *a fiorino*, soit plus de 1% en un mois) :

Antonio di Lando e compangni deono dare di 17 di lulgio `338. Eborne fior.456 d'oro s.6 a ffior. Portò Sandro di Gieri. Anoverolgliele e vide scritti Gulglielmo di Bettino. Furono per chanbio di lire 45 di grossi manchi, che facemo cho loro per Venezia, a ragione di lire 14 s.14 a ffior.lira. S(ensale) Francescho Orlandini lbr.661 s.10 a ffior.

E deono dare di 17 d'aghosto `338 fior.5 d'oro s.5 a ffior., i quali sono per chanbio delle sopra dette lire 45 di grossi manchi, a s.3 d.4 per lira, per lo ritorno della lettera da Vinegia. Ponemo ad avanzo innanzi nel CCXVIII carta. lbr.7 s.10 a ffior.

Somma deono dare lbr.669 a ffior. di 17 d'aghosto `338.

Anone dato di 17 d'aghosto `338. Avemone fior. 461 d'oro s.11 a ffior. Rechò Ulivo di Lippo. a fior. lbr.669¹⁸⁶

On l'observe donc, quoique la disposition d'esprit des grands marchands ne fût pas fondamentalement différente de celle des autres hommes, ils eurent, du fait de leur activité, une attitude plus résolue, moins soumise aux cycles naturels du temps et à l'espace, cherchant à mieux l'observer, à en dégager des possibilités, à en jouer, malgré les réticences chrétiennes. Pour cela, ils durent le connaître. Et progressant dans leur connaissance, ils en jouèrent de plus en plus. Si elle leur concédait le droit de travailler dans l'espace, l'Église

¹⁸⁶ Liv. Covoni - 1336, fol. LXXXXIIIv, p. 153, [traduction] : Antonio di Lando et compagnie doivent donner le 17 juillet 1338. Ils ont eu 456 florins d'or 6 sous *a fiorino*. Remis par Sandro di Gieri. Contrôlés et vus les écrits Gulglielmo di Bettino. Pour le change de 45 livres de gros *manchi*, que nous avons fait avec eux pour Venise, a raison de 14 livres 14 sous *a fiorino* la livre. Courtier Francescho Orlandini

lbr. 661 s.10 a ffior.

Et ils doivent donner le 17 août 1338 5 florins d'or 5 sous *a fiorino*, pour le change des susdites 45 livres de gros *manchi*, à s.3 d.4 par livre, pour le retour de la lettre de Venise. Reporté en produit page CCXVIII.

lbr. 7 S.10 a ffior.

Ils ont donné le 17 août 1338. Avons eu 461 florins d'or 11 sous *a fiorino*. Remis par Ulivo di Lippo. A ffior.

lbr. 669

faisait aux prêteurs et aux usuriers le reproche récurrent de jouer avec le temps, de faire travailler le temps, qui n'appartient qu'à Dieu

Le plus important pour notre propos est la croissance et la diffusion de l'usure, surtout sous la forme du prêt à intérêt. Ici, la supputation du futur est particulièrement nette : on l'achète. L'Église fulmine sans grand résultat contre l'usure et les marchands chrétiens qui la pratiquent.¹⁸⁷

L'activité marchande toute entière était un jeu dans et avec l'espace et le temps : fournir des produits qui en ce lieu et à ce moment n'était pas disponibles naturellement, qu'il s'agît de tissus, de matières premières ou d'argent, et en obtenir un gain. Le projet des hommes d'affaires n'était pas soumis à la nature, mais l'utilisait, même s'il devait en respecter les contraintes et les commandements. Il ne désobéissait pas aux cycles, il les exploitait et en utilisait la moindre irrégularité. Toute l'ambiguïté de l'activité commerciale à cette époque est là : ni désobéissance, ni soumission, mais connaissance et exploitation. Nos sources révèlent ainsi que les grands commerçants de cette époque avaient une vision du déroulement du temps et pensaient pouvoir influencer sur le futur, voire l'utiliser. Sans doute ne connaissaient-ils pas les réflexions scolastiques sur le libre arbitre de l'homme, probablement même ne se posaient-ils pas cette question, mais ils pensaient que leurs actes pouvaient avoir un effet sur l'avenir.

La durée essentielle et concrète était celle « d'un trajet » écrit Jacques Le Goff¹⁸⁸. Sans doute pourrait-on ajouter celle du prêt, celle du change ou de façon plus générale celle de l'opération d'achat et vente, voire celle de la compagnie, donc celle de la genèse d'un profit. Le commerçant appréhendait à la fois l'espace et le temps. Ce temps et cet espace qu'il connaissait mieux que quiconque, il pouvait, il devait en jouer plus souplesment, peut-être plus audacieusement, et plus fréquemment que le seigneur ou le paysan défricheur.

Évidemment, ces commerçants n'avaient aucune certitude que leur action serait efficace. Dieu et la providence restaient tout de même les maîtres qu'il convenait de se ménager. Il ne suffisait pourtant pas de garder sa place et d'observer l'avenir se former et construire les destinées de chacun. Il fallait essayer de l'anticiper, de comprendre comment celui-ci se fabriquait et d'utiliser ses méandres, ses irrégularités, d'en jouer. Tout cela était surdéterminé par la volonté divine, qui pouvait modifier le futur de façon totalement imprévisible.

¹⁸⁷ LE GOFF Jacques, « Le Moyen Âge entre le futur et l'avenir », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. N°1, janvier 1984. p. 20.

Mais il n'était pas complètement impossible de prévoir, de comprendre et d'agir. De gérer donc. Le grand commerce, dans l'espace et le temps, l'activité commerciale quand elle n'était plus annexe, mais principale, donnait, et requérait, une vision plus active et plus dynamique du temps et de l'espace.

Pour ces raisons sans doute, les grands marchands et leurs villes devaient voir le monde différemment. Comme l'écrit Pierre Francastel, « il s'agissait, pour une société en voie de transformation totale – et progressive – d'imaginer un espace à la mesure de ses actes et de ses rêves »¹⁸⁹. Les artistes devaient révolutionner leur pratique qui, jusqu'à cette époque, « juxtaposait, sans le respect des coupures temporelles, des épisodes successifs dont l'ensemble constituait une histoire soustraite aux caprices du temps, déterminée dès l'origine en toutes ses phases par la volonté de Dieu »¹⁹⁰. Bientôt, des peintres comme Cimabue (c.1240-1302), Giotto (c. 1266-1337), Lorenzetti (c. 1290-1348) ou Masaccio (1401-1428) allaient introduire un temps chronologique, un espace proportionnel et une vision perspective :

En somme, il est désormais acquis que l'intensification, à l'échelle internationale, de la circulation monétaire alliée au développement d'une culture urbaine et bourgeoise n'ont pas seulement été des facteurs économiques ayant ébranlé les assises du féodalisme et qu'ils n'ont pas seulement provoqué une transformation de et dans l'exercice du pouvoir (ou des pouvoirs), mais qu'ils ont également bouleversé de fond en comble les mentalités et, par conséquent, les conceptions et les représentations mentales du réel.¹⁹¹

Nous pouvons désormais penser que les marchands médiévaux non seulement pouvaient avoir une action de gestion, mais que celle-ci ne se résolvait pas seulement dans l'attente des événements, qu'elle pouvait être active. Leur foi et la doctrine chrétienne ne les en avait pas dissuadés. Elles pouvaient cependant produire d'autres conséquences sur leur activité.

La foi des marchands

Plus généralement que celle du futur, la question de la foi et des croyances religieuses des grands marchands, qui apparaît à la lecture des documents de

¹⁸⁸ LE GOFF Jacques, « Au Moyen Âge, temps de l'Église, temps du marchand », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 15^e année, N. 3, 1960, p. 417-433.

¹⁸⁹ FRANCASTEL Pierre, *Étude de sociologie de l'art*, Paris, 1970.

¹⁹⁰ LE GOFF Jacques, « Au Moyen Âge, temps de l'Église, temps du marchand », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 15^e année, N. 3, 1960, p. 427.

¹⁹¹ CARRETO Carlos F. CLAMOTE, « *Contez vous qui savez de nombre...* »: *imaginaire marchand et économie du récit au Moyen Âge*, Paris, 2014, p. 13.

gestion, est évidemment essentielle pour la compréhension de leurs actions. Même si l'interrogation centrale concerne bien la relation des marchands à la foi chrétienne, exclusive en ce temps, peut-être serait-il plus judicieux de parler, avec André Vauchez, de spiritualité¹⁹², surtout si l'on rejette, comme Alain Guerreau, le concept de « religion » pour ce temps¹⁹³. Le problème est cependant très difficile à éclairer. En effet, tout semble contradictoire dans ce que présentent les sources commerciales. Des restes de superstitions ou de croyances astrologiques, évoqués plus haut, y apparaissent. Plus que ces survivances superstitieuses, c'est l'activité enregistrée dans les livres et les courriers, et son rapport à la religion et à l'Église, qui interrogent. Cette difficulté est importante car elle manifeste une contradiction au moins potentielle dans la vie et l'activité professionnelle des hommes d'affaires, et donc une interrogation sur l'état d'esprit réel de ceux-ci.

Souvent, les marchands, même les plus ardents pratiquants de l'usure, au soir de leur vie, percevaient cette contradiction et, effrayés par ses conséquences, prenaient des dispositions de fin de vie et testamentaires pour tenter de sauver leur âme. Ils s'efforçaient ainsi d'effacer les injustices dont ils se sentaient coupables, en particulier les faits d'usure manifeste, sévèrement condamnés par l'Église. C'est ce que firent par exemple le douaisien Jean Boinebroke, « véritable bandit industriel »¹⁹⁴, qui cependant rédigea un testament demandant de réparer ses fautes, ou le florentin Scaglia Tifi¹⁹⁵ ou encore, plus tardif, Francesco di Marco de Prato. Après la mort de Iachopo Girolami, le *libro vermiglio*, de la compagnie dont il avait été l'un des associés,registra la constitution d'une réserve pour restitution de gains mal acquis :

Iachopo Girolami de dare...

*E de dare a di iii d'ottobre mcccxxxvi fior. mille d'oro, i quali lasciò che si rendessono e ristutoisono per l'anima sua i Vignione a choloro di chui aveva auto di torti...*¹⁹⁶

¹⁹² VAUCHEZ André, *La Spiritualité du Moyen âge occidental: VIIIe-XIIIe siècles*, Paris, 1994.

¹⁹³ Guerreau Alain, *L'avenir d'un passé incertain: quelle histoire du Moyen Âge au XXI^e siècle*, Paris, 2001.

¹⁹⁴ MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales: XIe-XVe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 357.

¹⁹⁵ SAPORI Armando, « Un florentino bizzaro alla corte di Borgogna. Scaglia Tifi », *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, vol. I, p. 101-131 ; Voir aussi SANESI Giuseppe, « Il testamento di un prestatore senese nella Champagne (1238) », *Bullettino Senese di Storia Patria*, IV, 1897, p. 115-128.

¹⁹⁶ Liv vermiglio, fol. LXVIIId, p. 130.

Ces actions au seuil de la mort témoignent certes du fond chrétien de ces marchands et de l'emprise de la religion sur leur esprit. Mais elles établissent aussi le fait que le marchand s'en était affranchi quand sa vie terrestre lui importait principalement. Il s'avisait donc, *in extremis*, de manifester une intention qui devait sauver son âme, à la charge et aux dépens de ses héritiers d'ailleurs. Il est même permis de se demander si, en cette occasion, se manifestait plus la foi chrétienne ou un esprit commerçant. Charles-Marie De la Roncière signale des cas où le legs était un « faux semblant ». Adressé au *poveri vergognosi*, il revenait en fin de compte à la famille¹⁹⁷.

Il est donc indispensable de revenir de façon plus approfondie sur cette question de la spiritualité des marchands et de son impact sur leur activité et sur la façon de la gérer. Dans ce monde où l'Église catholique et son appareil hiérarchique étaient omniprésents, ses préceptes pouvaient être de terribles freins à l'action commerciale et à son organisation. L'importance de la foi et des croyances au Moyen Âge est l'un des caractères clés de cette époque, « temps des cathédrales ». Les marchands, dans les faits, semblaient bien souvent en contradiction avec cet esprit. Leurs documents professionnels témoignent à la fois d'une foi ordinaire, pratique, et d'une lutte entre les usages et les intérêts commerciaux d'une part, et, d'autre part, les limites et la méfiance que l'Église, sa doctrine et la foi chrétiennes faisaient malgré tout peser sur ces activités.

Nous l'avons vu, nombreuses sont les manifestations de la foi des commerçants dans leur activité. Elles ouvraient tous les livres comptables, et les lettres commerciales en comportaient elles aussi souvent. Sans doute s'imposaient-elles encore plus ardemment quand les dangers étaient importants, ainsi pour un voyage de Venise à Candie :

*Vanino fu qua e stetteci .III. dì e puo' si partì co la ghalea che venne e andò a suo viaggio. Idio gli dia salvamento, amen.*¹⁹⁸

Les expatriés en terres lointaines éprouvaient sans doute la nécessité d'une foi plus démonstrative. Francesco Bartolomei, à Candie en Crète, correspondant avec Pignol Zucchello à Venise, lui commanda un calice et une icône de Saint Jean-Baptiste : « *Uno chalice di stangnio giallo [...] per una mie chiesa ch'i'ò di fuore* » et « *una achona co' la storia di san Giovanni Batista e san Giovanni Batista i' mezzo e di sopra el Crocifisso, e da le teste la Vergine*

¹⁹⁷ DE LA RONCIÈRE Charles-Marie, « La foi du marchand: Florence XIVe-XVe siècles », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 19, n° 1, 1988, p. 246.

¹⁹⁸ Let. Zucchello 14, 1345, p. 33.

Maria co' l'Agiolo che l'anuzi ». Il précisait cependant « *che sie bella e di pochi denari.* »¹⁹⁹

Les situations délicates justifiaient l'appel à l'assistance divine. Ainsi, les Ricciardi, lors de leur conflit avec la couronne d'Angleterre multiplièrent, dans leurs courriers, les invocations à Dieu et aux saints :

*Or Dio ched è singnore ci chonsilli e ci aiuti, che grande mestieri d'avemo.*²⁰⁰

Ces invocations indiquent ce que le marchand attendait de l'intervention de Dieu et des saints. Dans ces formules, les *consigli*, les *aiuti*, le *guadagno* ou l'*acrescimento d'avere* étaient très présents.

La présence de ces supplications est plus rare dans les manuels, on en a vu un exemple. Le *Zibaldone da Canal*, dont le spectre est plus large en recèle de plus nombreuses. Les Dix commandements y sont rappelés (Zibaldone, fol. 54v, p. 93). Mais dans un autre chapitre (Zibaldone, fol. 52r et 52v, p. 88-90, voir figure 10), l'auteur a consigné des invocations qui, bien que religieuses et d'inspiration chrétiennes, se révèlent très proches de recettes superstitieuses. L'une d'elles, par exemple, préconise une utilisation des hosties pour guérir de fièvres :

*Questi ostie si è da febre quartana et terçana. Tolle 11J ostie e scrivi cossi per caduna hostia qua de soto e da' lle a lo amallado a mançiar una per vollta e varira brevenmentre*²⁰¹

+ Pax Pater+ Jesu Ellio+

+Vita Fillius+ Sabaoth+

+Remedium Spiritus Sanctus+ Alfa et ho + Jesus Christus+ Amen.²⁰²

La liturgie et les rites, les sacrements et plus généralement les pratiques religieuses étaient, évidemment, suivis et respectés scrupuleusement, comme

¹⁹⁹ Let. Zucchello 46, 1347, p. 92.

²⁰⁰ Let. Ricciardi 4, 1297, fol. 36r, p. 39.

²⁰¹ Les lignes suivantes sont inscrites à l'intérieur de trois cercles représentant les hosties.

²⁰² Zibaldone, fol. 52v, p. 90.

la messe, en particulier pour les morts :

*E deono dare, [...] per ispese d'una messa che feciono cantare a frati minori di Bruggia, per l'anima di Charoccio quando n'ebono la novella...*²⁰³

Charles-Marie De la Roncières estime donc que :

Dans son for intérieur, dans son privé, ainsi que dans ses démarches publiques, le marchand adhère, et souvent plus qu'un autre, en raison des sollicitations convergentes dont il est l'objet, à la vie et aux manifestations chrétiennes qui sont celles de son milieu de vie.²⁰⁴

Il n'est cependant pas facile d'interpréter ces nombreux témoignages²⁰⁵. Ils ouvraient probablement tous les livres de comptes²⁰⁶. Étaient-ils une simple formalité ? Évidemment pas seulement. Il convient pourtant de noter que lorsqu'un notaire recopiait des extraits d'un livre de comptes, il enregistrait également la formule d'invocation introductive²⁰⁷. Il semble que, dans une certaine mesure, autant que l'invocation de la protection de Dieu ou de ses saints, cette introduction eût un objet proche de celui du serment, à la fois d'authentification et d'engagement de sincérité. Jérôme Hayez, en fait la remarque :

On a vu comme l'association de l'invocation divine et de la date a aussi, du moins à l'origine, une fonction d'authentification de faits narrés à la première personne par un individu sans qualité et que c'est pour cette raison qu'elle a été empruntée aux actes notariés.²⁰⁸

²⁰³ Liv. Alberti arancio- 1349, fol. CCLXVIIIr, p 114.

²⁰⁴ DE LA RONCIÈRE Charles-Marie de, « La foi du marchand: Florence XIVe-XVe siècles », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 19, n° 1, 1988, p. 250.

²⁰⁵ Ces pratiques ne sont pas si éloignées de celles de plus contemporains marchands et banquiers même européens. J'ai pu consulter des livres de délibération d'une banque de l'ouest de la France du début de la seconde moitié du XX^e siècle, qui débutent par une prière.

²⁰⁶ Il ne s'en trouve pas sur le premier (Banquiers Florentins - 1211), mais est-ce interprétable ? Les plus complètes se trouvent dans les derniers, mais peut-on en tirer des conclusions ? L'arrivée de temps plus durs ?

²⁰⁷ Voir « *Copia notarile d'una ragione del libro del dare e dell'avere di Dino Baicchi e fratelli* », CASTELLANI Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del Dugento*, Florence, 1952, p. 820-821, et « *Estratti notarili dal libro del dare e dell'avere di Castra Gualfredi e compagni dei Borghesi* », id, p. 207-211.

²⁰⁸ HAYEZ Jérôme, « Io non so scrivere a l'amicho per siloscismi: Jalons pour une lecture de la lettre marchande toscane de la fin du Moyen Âge », *I Tatti Studies: Essays in the Renaissance*, VII, 1997, p. 73-74.

Bien sûr, cela n'affaiblit pas le sens de ces déclarations, mais leur donne une coloration autant sociale que personnelle. Autant que le sentiment individuel, se manifeste ici une réalité sociale : le « bain » chrétien dans lequel vit la société médiévale. Tout y était immergé : les statuts des communes et des Arts recommandaient, eux aussi, le respect de la foi catholique et des obligations qui devaient en découler, en particulier le denier de Dieu :

*La fede cattolica e santa osserveremo e onoreremo e manterremo [...] e ciò faremo a buona fede second la Statuto del Commune di Firenze. (Article I du livre I des statuts de l'Arte de Calimala)*²⁰⁹

*Che in ogni mercato si dea il danaio di Dio. (Article XVIII livre II des statuts de l'Arte de Calimala).*²¹⁰

Toutes ces formules, presque administratives, soulignaient une obligation. Mais témoignent-elles d'une foi aveugle ou d'un règlement administratif ? Étaient-elles destinées à une police de la pensée chrétienne, contre des déviations ou des hérésies, à régler des conditions de concurrence, ou à instituer des règles de conduite honorable ? Que signifiait « payer le denier de Dieu » lorsque l'on passait, par ailleurs, des marchés avec des non-chrétiens ? La présence actuelle de telles expressions dans les constitutions (« *in God we trust* », « *Dieu et mon Droit* », etc.), dans les discours ou dans des expressions courantes dans beaucoup de pays, chrétiens ou musulmans, est du même ordre. Elle témoigne probablement simplement d'un monde pour qui la foi partagée est une évidence, pas nécessairement d'un abandon intime à celle-ci. Même si ces expressions étaient fréquentes, elles relevaient de l'usage social, voire de la précaution quasi-superstitieuse, plus que d'une angoisse personnelle quotidienne : « *jusque vers 1370, cette piété est plus professionnelle que personnelle : gare au marchand si Dieu se détourne de ses affaires.* »²¹¹. En fin de compte, cette attitude n'engageait pas beaucoup, et ne coûtait rien. Une autre manifestation positive de l'adhésion à la foi chrétienne était d'un coût plus concret pour un marchand : les dons et les aumônes.

Beaucoup des registres, en particulier les plus tardifs et ceux démontrant le plus grand degré d'organisation et de structuration, comportent des comptes destinés aux dons et aux aumônes. Ainsi, dans le livre des Alberti, un don, sans

²⁰⁹ EMILIANI-GIUDICI Paolo, *Storia politica dei municipi italiani*, Florence, 1851, Appendice, p. 18.

²¹⁰ EMILIANI-GIUDICI Paolo, *Storia politica dei municipi italiani*, Florence, 1851, Appendice, p. 129.

²¹¹ DE LA RONCIÈRE Charles M. , *Un changeur florentin du Trecento : Lippo di Fede del Sega (1285 env. - 1363 env.)*, Paris, 1973, p.14.

lien avec un capital, mais prélevé sur le bénéfice de la compagnie, est affecté aux « pauvres de Dieu », et fut dépensé en tissu :

I poveri di Dio deono avere, di 15 d'aghosto 325. Levammo dal saldamento de la ragione dinanzi, charta LXXVIII. Sono per dare per Dio lbr.62 s.8 d.6 a fior.

Avemo dato a' detti, di..., chome avea scritto Charoccio a uno suo memoriale in più partite, e per panno per ghonelle e per altri danari dati a poveri. Insomma lbr.30 s.4 a fior.

Avemo dato a' detti, di..., di dicembre 327, che si diedono per kanne 41, braccia 3 ½ di romangniuolo che ssi diede per Dio a poveri lbr.17 s.8 d.11 a fior., e a reghole di frati e più altri poveri lbr.6 s.6 d.6 a fior. Insom(m)a lbr.23 s.15 d.5 a fior.

Avemo dato a' detti, di 3 di dicembre anno 1327, che si ne chonperò kanne 20 di romangnuolo che ssi diede per Dio a poveri, e anche danari a poveri. Insom(m)a lbr.8 s.9 d.1 a fior.²¹²

Un livre de caisse siennois enregistre des aumônes régulières, notées le plus souvent le samedi, de 2 sous, sauf le samedi de Pâques. Elles atteignaient alors un montant de 4 sous. Cet abonnement, outre son montant très modique, interroge lui aussi sur ce dont il témoigne :

Ancho iiii sol. nel di per la limosina per la vilia di pasqua.²¹³

Parfois des dons étaient adressés directement à une personne. Était-ce un intermédiaire ou un bénéficiaire ?

Ancho ii sol. nel di i quali demmo per Dio a Ventura de la Ghisla.²¹⁴

Des différences existent dans la façon de traiter ces comptes d'aumônes. Le plus souvent, un compte était simplement ouvert aux *Poveri di Dio*, sur lequel le marchand versait périodiquement des sommes. Les Covoni avaient toutefois une façon particulière de traiter les dons au *poveri di messer Domenidio*, puisqu'ils les enregistraient dans le même compte que les salaires ou les versements qu'ils faisaient à leurs employés :

I poveri di messer Domenidio e fattori a salario deono dare di 19 di dicembre '338. Eborne fior. I d'oro. Dieronsi minutament a' poveri di messer Domenidio lbr.1 s.9 a ffior.

²¹² Liv. Alberti picc. - 1325, fol. XXVr, p. 27-28.

²¹³ Liv. entrata - 1278, fol. 118v-b, p. 286.

²¹⁴ Liv. entrata - 1278, fol. 119r-a, p. 286.

E deono dare di 22 di decembre '338. Eborne fior. 4 d'oro. Dieronsi a messer Covone e compagni, che'l gli desero per la Pasqua di Natale

lbr.5 s.16 a ffor.

[...]

E deono dare di 19 di magio '339. Eborne s.18 d.8 a ffor. Dieronsi a Martino Tappa, per maritare la fanciulla sua. lbr. – s.18 d.8 a ffor.

E deono dare in kalen di settenbre '338. Per loro a Guilglielmo di Bettino. Levamo ove dè dare innanzi nel cxv carta. Furono per suo salario di due anni pasati, cioè da kalen di settembre '336 infino a detto di. lbr.18 s.8 a ffor.²¹⁵

Les Alberti, on l'a vu ci-dessus, les traitaient comme un associé, très minoritaire mais ayant droit à une part des bénéfiques. Cela représentait finalement une somme non négligeable sur plus de deux ans. Mais que signifiait le traitement des pauvres de Dieu en associés minoritaires ou en salariés ? N'était-ce pas, d'une certaine façon, Lui faire partager les actions de la compagnie, mettre cette dernière sous sa protection, quelle que fussent les opérations ?

Les sommes ainsi enregistrées étaient souvent versées à des nécessiteux ou à des institutions charitables. Les aumônes contribuaient parfois aussi à des actions moins claires, comme la sortie de prison d'un courtier :

I poveri di Dio deone dare...

E deono dare, di xvi di maggio cccxlviii, fior uno demo a Francescho di ser Mino che solea essere sensale, per aiutallo trare di pregione

lbr.i s.viii.²¹⁶

Elles n'étaient pas toujours utilisées rapidement. Ainsi, dans le *libro verde segreto dell'assi C* des Alberti, le 1^{er} septembre 1346, une aumône est inscrite (liv. Alberti verde, fol.LXI^r, p. 247) et débitée du compte de la compagnie, (liv. Alberti verde, fol.XXII^r, p. 207). Le 25 mars 1348 (style florentin) des intérêts sont versés sur ce compte et le solde viré dans un autre livre (liv. Alberti verde, fol.XXII^r, p. 208). Quand et à qui ont-ils été versés ?

D'autres dépenses de piété apparaissent parfois dans les livres, comme le financement d'un repas « de piété » chez les frères mineurs :

E deono dare, [...] i quali demo per pesce e cascio e huova e più altre

²¹⁵ Liv. Covoni - 1338, fol. CX^r, p. 178.

²¹⁶ Liv. Alberti arancio - 1348, fol. CCLII^v, p. 76.

*cose si comperarono per uno desinare si fé per pietanza a frati minori. ,
il dì di Santa Croce.*²¹⁷

Ce même livre présente les sommes versées par les Alberti pour les travaux de la basilique franciscaine de Santa Croce ²¹⁸.

Les montants n'étaient pas négligeables, en tout cas pour ceux qui les recevaient. Ils s'élevaient de quelques livres par an (ainsi pour les commerçants siennois évoqués ci-dessus), à 10 à 20 livres pour les Covoni et à plus de 60 pour les Alberti. Ces actes sont des marques authentiques de la foi des marchands. Mais quelle est leur nature profonde ? Dans quelle mesure ne représentaient-ils pas une sorte d'impôt divin sur les gains, une taxe au bénéfice du Salut ? Ne signaient-ils pas même l'appartenance de l'homme d'affaires à la société chrétienne, et à une classe de riches marchands, gagnant suffisamment pour distribuer des aumônes, conscient d'accomplir ainsi un devoir social et, dans le même temps, de proclamer son statut et de travailler à son salut.

Les marchands accomplissaient un devoir, une action correspondant à ce « qu'en conscience », ils estimaient juste et nécessaire, pour un bon chrétien et un citoyen honorable, ce que leur place et leur rôle social impliquaient et d'une certaine façon, leur imposaient. Sans doute aussi soulageaient-ils ainsi les doutes et les angoisses nés de la réputation de leur profession. Il est vrai que l'activité marchande, la poursuite des gains financiers, et surtout l'usure n'étaient pas les occupations humaines les plus appréciées par la religion chrétienne, et par son clergé.

Selon l'Église, il n'était en effet pas facile, pour un vrai chrétien, d'être marchand. Certes, sa position oscilla souvent entre la condamnation et la protection. Mais jamais elle ne professa un grand amour de l'activité marchande²¹⁹. Cette attitude provenait sans doute de l'occupation biblique du temple par les marchands, mais surtout de l'association que l'institution percevait entre le commerce, le marchand et l'*avaritia*, l'amour des richesses,

²¹⁷ Liv. Alberti arancio - 1348, fol. CCLVIIIr, p 89.

²¹⁸ Liv. Alberti arancio - 1350, fol. CCLXXXIIIr, p. 162

²¹⁹ BLIGNY Bernard, « L'Église et le siècle de l'an mil au début du XIIe siècle », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1983, 14, p. 19 : « En 1123, le concile de Latran, dans son canon 22, les inclura à son tour parmi les catégories dont l'existence et les activités étaient garanties par la Paix de Dieu [...] Ce sera le dernier texte favorable aux marchands que l'on rencontrera dans la législation ecclésiastique médiévale. »

pour elles-même, et de leur accumulation²²⁰. L'envie de gagner de l'argent est, de fait, non moins visible chez les marchands que les valeurs chrétiennes. Il est d'ailleurs contenu dans les déclarations votives elles-mêmes. Ce sentiment, l'appât du gain, sous-tend l'ensemble de nos documents.

Mais le point le plus important, le plus dur, celui qui cristallisa l'opposition ecclésiastique aux activités mercantiles, concerne l'usure. L'Église n'appréciait pas l'amour des richesses, mais elle condamnait très fermement l'usure. Son idéal bien sûr aurait été que les hommes prêtassent sans attendre de remboursement, pratiquassent le don, si important dans la mentalité médiévale : « *Mutuam date, nil inde sperantes* »²²¹. Pour elle, le fait de percevoir un supplément lors du remboursement d'un prêt, si faible soit-il, devait être considéré comme peccamineux. L'usure existait donc dès que le prêteur demandait un retour en sus de la restitution du bien prêté. Nous l'avons dit, l'Église affirmait que cet argent était gagné du simple fait du temps qui passait : « Tout homme s'arrête de travailler les jours de fête, mais les bœufs usuraires (*boves usurarii*) travaillent sans arrêt et offensent ainsi Dieu... »²²². Or le temps n'appartient pas aux prêteurs et l'argent est stérile. De multiples conciles condamnèrent donc l'usure (concile de Latran II (1139) et Latran III (1179))²²³.

Pourtant, il est facile d'en dresser le constat, les mentions d'intérêt abondent dans les livres des marchands.

*Messer Franzese Falcho, priore di Meolione, e Guiglie Falcho di Venteroso [...] deono dare [...], dicie a paghare ad Ongni Santi prossimo che viene, deocine provedere a tre per cientinaio il mese.*²²⁴

i quali de tenere a termine d'uno anno, a ragione di venticinque lb. per

²²⁰ LANGHOLM Odd, *The merchant in the confessional. Trade and Price in the Pre-Reformation Penitential Handbooks*, Leiden, Boston, 2003.

²²¹ Luc VI, 35. Pour le détail des références bibliques ou des pères de l'Église, les décrets conciliaires ou papaux, voir LE GOFF Jacques, *Marchands et banquiers du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1956, p. 21-28 ou IBANÈS Jean, *La Doctrine de l'Église et les réalités économiques au XIIIe siècle: l'intérêt, les prix et la monnaie*, Paris, 1967.

²²² *Tabula esemplorum secundum ordinem alphabeti*, éd. J. Th. Welter, Paris et Toulouse, 1926, p. 83, n°306, cité par LE GOFF Jacques, *La bourse et la vie*, Paris, 1986, p. 32.

²²³ Canon 25 de Latran III (R. Foreville, Latran I, II, III et Latran IV, Paris, 1965, p. 221-222) : « Partout ou presque le crime de l'usure s'est insinué, au point que beaucoup négligent les autres affaires pour se livrer à l'usure comme si elle était licite, sans porter la moindre attention aux condamnations qui la frappent dans les deux Testaments. »

²²⁴ Liv. vermiglio - 1332, fol. IIIId, p. 3.

*ciento.*²²⁵

Tous les grands marchands, probablement sans exception, pratiquaient ouvertement le prêt à intérêt, sans même utiliser les montages destinés à les dissimuler. Des ecclésiastiques bénéficièrent de cette pratique, et y consentirent, même un Archevêque, comme celui d'Arles, qui emprunte à trois deniers par livre à la compagnie des Farolfi !

Messer l'arciveschovo d'Arli de dare...

*E deono [sic] dare, in cha. settembre anno treciento, lb. xxiiij s xiiij d vj to. per dono de' detti dr. infino a questo die, a ragione di dr. lij per lb. : ponemo ad avanzi innanzi nel cxxviiiij carte.*²²⁶

L'Église pouvait pourtant utiliser les livres de comptes pour s'opposer à cette pratique, qu'officiellement elle condamnait, obligeant ainsi le marchand à une certaine prudence dans leur tenue. Sylvain Piron donne l'exemple du canon *Ex gravi* du concile de Vienne (1312), qui accorda une valeur probatoire aux livres de comptes pour établir le caractère usuraire d'un prêt²²⁷. La menace était réelle pour les marchands, et l'Église pouvait parfois imposer la restitution des gains acquis par l'usure, comme le fit l'abbaye San Giovanni à Sansepolcro :

*Gli usurai a cui venne imposta dall'abate del Borgo la restituzione del maltolto nell'ultimo ventennio del secolo XIII sono sei e cioè : Orlandino Ragnolfi (1281), Sante Bigi Martinelli (1284), Tegario olim Onfredo (1285), Capanario giudice (1290), Ventura di Guidalibus (1298), Beccaiolo (1298). Lungo il secolo XIV gli usurai borghesi menzionati sono tredici e naturalmente non riguardano che la prima metà del secolo...*²²⁸

Les prêteurs tentèrent donc de se garantir contre ce risque et de « légaliser » ou cacher la prise d'intérêt. La pratique la plus difficile à détecter est par définition l'absence d'enregistrement d'un intérêt. Il suffisait que la créance enregistrée fût supérieure à la somme effectivement prêtée. Rien ne permettait alors de prouver l'existence d'un revenu supplémentaire. Une autre

²²⁵ Liv. Fini - 1298, fol. 10v, p. 680.

²²⁶ Liv. Farolfi - 1299, fol. 86r, p. 767.

²²⁷ PIRON Sylvain, « Marchands et confesseurs. Le Traité des contrats d'Olivi dans son contexte (Narbonne, fin XIIIe-début XIVe siècle) », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1997, 28, p. 302.

²²⁸ FANFANI Amintore, *Un mercante del Trecento*, Milan, 1935, p. 88.

possibilité était d'enregistrer ce profit comme une pénalité de retard, autorisée, dans certains cas, par l'Église²²⁹ :

*Se più stanno si no promise di dare per pena d'. iijj de l'una livra...*²³⁰

*Se più stanno a iijj d'. lib'. il mese...*²³¹

L'intérêt pouvait également être présenté comme le fruit d'un investissement donné en gage ou en commende :

*Chante Bonfantini e' conpangni deono dare [...] lb. cc per Renieri Fini, i quali gli lasciò in guardia e in achomanda, i qua' d. De tenere a termine d'un anno, a ragione di venti cinque lb. Ciento.*²³²

Une façon techniquement plus complexe de camoufler un intérêt consistait à le noyer dans une autre opération. L'exemple d'utilisation des lettres de change développé plus haut l'illustre parfaitement.

Le plus courant était cependant de traiter le gain du prêteur comme un cadeau, un don (*dono, donamento*). L'intérêt devenait ainsi, par définition, un acte volontaire, de gratitude de l'emprunteur. Il pouvait voir sa légitimité renforcée par le pardon que le débiteur accordait au prêteur. Ainsi, ce prêt de 35 florins, consenti à un groupe de clercs, rapporta 15 florins de « dons » à la compagnie, pour dix mois, soit un intérêt supérieur à 50%, avec le pardon des emprunteurs !

Messer Bernardo Graniere di Montigniacho del vescovado di Charchasciona, chalonaco di Bordello e di Monte Albano e rettore de la chiesa di Ventinacho del veschovado di Chaorso e [...] ci deono dare a di xvii di marzo anno detto fior. Trenta cinque d'oro,...

Ànne dato a di vii di genaio mcccxxxiii reali tredici d'oro per dono di questi d. Per diecie messi fior. Quindici d'oro...

*Ànne dato... chitamolo questo die e li rendemo la carta, la chitanza fecie mastro Piero Davicho, perdonici il gadagno liberamente.*²³³

²²⁹ IBANÈS Jean, *La Doctrine de l'Église et les réalités économiques au XIIIe siècle: l'intérêt, les prix et la monnaie*, Paris, 1967 ; VAUCHEZ André, « *Homo mercator vix aut nunquam potest Deo placere* » : quelques réflexions sur l'attitude des milieux ecclésiastiques face aux nouvelles formes de l'activité économique au XIIe et au début du XIIIe siècle », dans *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 19e congrès*, Reims, 1988, p. 211-217.

²³⁰ Banchieri - 1211, fol. Ir, col. 1, p. 176-177

²³¹ Banchieri - 1211, fol. IR, col. 1, p. 168.

²³² Liv. Fini - 1298, fol. 11v, p. 681.

²³³ Liv. vermiglio - 1332, fol. Vd, p. 8. Le contrat notarié portait un montant de 70 florins d'or. Ces prélats manifestèrent une grande miséricorde !

Cette usage ne cachait pas vraiment le gain, mais elle le rendait acceptable, plaidable aux yeux de l'Église peut-être, car volontaire de la part de l'emprunteur, et pratiqué entre personnes respectables, surtout entre hommes d'affaires. Les Arts florentins eux-mêmes encouragèrent cet habillage, ordonnant d'enregistrer comme dons les sommes perçues en suppléments d'un prêt (« *inde scribat et scribere teneatur quod illud dat et dedit pro dono* »). Pour plus de sûreté, eux aussi demandaient aux marchands de se pardonner réciproquement chaque année (« *remissio et perdonum usurarum fiat inter homines huius artis* »)²³⁴.

Notons également qu'un prix pouvait être diminué pour paiement comptant. Un taux était mentionné, comme dans ce compte du libro giallo des Covoni. Il ne s'agissait pas de celui d'un prêt, mais d'un avantage octroyé pour ne pas avoir accordé de crédit, mais était-ce si différent ?

Messer Ridolfo de' Bardi e compangni deono avere di 10 di gennaio '336. Levamo ove deono avere al quaderno di panni fiorentini nel vi carta...

Somma lbr. 1903 s.7 d.8 a ffior. di 23 di gennaio '336

Aven dato. Tenemo per vantagio da chontanti a la scritta, a due e mezo per centinaio. Ponemo ad avanzo di qua nel ccxviii carta

*lbr. 45 s. 16 d. 6 a ffior.*²³⁵

Ces méthodes reposaient sur une nécessaire confiance entre les marchands, et même entre ceux-ci et leurs clients. Aucun n'avait vraiment intérêt à détruire l'édifice sur lequel sa propre activité reposait. Sans doute fallait-il se montrer plus prudent avec les emprunteurs non commerçants.

Un marchand instruit pouvait-il imaginer ces pratiques comme des moyens d'abuser un Dieu omniscient ? Les dispositions prises pour contourner les interdictions témoignent, au plus, d'une (relative) soumission des marchands à l'emprise de l'Église. N'attestent-elles pas plutôt de leur défiance vis-à-vis des tribunaux ecclésiastiques et de leur recherche de dispositions pour en déborder les interdits ? Elles manifestent en tout cas une certaine autonomie de la

²³⁴ Extraits des statuts de l'Arte di Calimala, cités par SAPORI Armando, « Il taccamento dei panni franceschi a Firenze nel Trecento », dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV*. (terza edizione), Florence, 1982, p. 262. Voir aussi les articles LXIII (« *Di scrivere per dono quello che si da per merito* ») et LXV (« *Di fare il perdono dell'usure* ») des statuts de l'Arte di Calimala dans EMILIANI-GIUDICI Paolo, *Storia politica dei municipi italiani*, Florence, 1851, Appendice, p. 76 et 77.

²³⁵ Liv Covoni - 1337, fol. CCXXXr, p. 268-269.

pensée religieuse, dans la mesure où, dans certaines limites, ces commerçants, assez instruits et cultivés, avaient leur propre appréciation de ce qui était bien et mal pour un chrétien (évidemment pour un chrétien !). Cela doit-il étonner, alors que, depuis plus de deux siècles, les laïcs, particulièrement dans les villes, intervenaient si fréquemment dans l'évolution de l'Église pour la réformer, parfois jusqu'à la révolte, parfois même jusqu'à l'hérésie.

L'Église dut s'adapter. Elle ne fut pas un bloc immobile. Elle comprenait que les règles de vie sainte n'étaient pas praticables dans un contexte économique ordinaire. Sa doctrine évolua sensiblement concernant les marchands et leurs activités²³⁶. Il est vrai que les comportements furent souvent beaucoup plus tolérants que les décrets. Comme l'écrit André Vauchez : « Encore faudrait-il, pour être exact, s'intéresser non seulement aux discours théoriques mais aussi aux comportements concrets ! »²³⁷. Il cite une observation ironique de Pierre le Chantre, accusant la passivité des évêques français : « Comme certains parmi ceux qui assistaient au concile s'étaient enquis de savoir quelles étaient les personnes passibles de l'anathème, l'un d'eux leur répondit : « seulement les notoires ». Poursuivant la question, on demanda alors : « Et qui sont les notoires ? ». À quoi il fut répondu : « ceux qui reconnaissent publiquement qu'ils sont usuriers ou qui l'indiquent par quelque signe reconnaissable, par exemple ceux qui promènent l'argent de l'usure au bout d'un bâton ». Les ecclésiastiques eux-mêmes, nous l'avons vu, ne refusaient pas de faire appel aux marchands, leur payaient des intérêts, et même en recevaient. Certains historiens pensent que les canons pris contre les usuriers au XIII^e siècle ne visaient que les « usuriers manifestes » et donc étaient une disposition plus théorique que pratique, plus sociale que théologique²³⁸. Peut-être ces décrets visaient-ils avant tout les clercs négociants qui se livraient à cette activité²³⁹.

²³⁶ TODESCHINI Giacomo, *Richesse franciscaine: de la pauvreté volontaire à la société de marché*, Paris, 2008, p. 11-35.

²³⁷ VAUCHEZ André, « « Homo mercator vix aut numquam potest Deo placere »: quelques réflexions sur l'attitude des milieux ecclésiastiques face aux nouvelles formes de l'activité économique au XII^e et au début du XIII^e siècle », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 19, n^o 1, 1988, p. 212.

²³⁸ NELSON Benjamin N., « The Usurer and the Merchant Prince: Italian Businessmen and the Ecclesiastical Law of Restitution, 1100-1550 », *The Journal of Economic History*, 1947, vol. 7, n^o S1, p. 108 ; VAUCHEZ André, « « Homo mercator vix aut numquam potest Deo placere »: quelques réflexions sur l'attitude des milieux ecclésiastiques face aux nouvelles formes de l'activité économique au XII^e et au début du XIII^e siècle », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 19, n^o 1, 1988, p. 216.

²³⁹ VAUCHEZ André, « « Homo mercator vix aut numquam potest Deo placere »: quelques réflexions sur l'attitude des milieux ecclésiastiques face aux nouvelles formes de l'activité économique au XII^e et au début du XIII^e siècle », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 19, n^o 1, 1988, p. 216 : « ... Des clercs négociants subsistèrent au moins jusqu'à la

Clément Lenoble affirme qu'ils illustrent plus l'adaptation de l'Église aux opérations des marchands que leur rejet : « Les traités anti-usuraires et les interdictions canoniques sont moins une réaction morale qu'une description et une codification des nouvelles techniques commerciales et administratives utilisées aussi par les clercs »²⁴⁰.

Quoi qu'il en fût, les théologiens s'efforcèrent d'apporter d'importantes nuances à l'interdiction, permettant parfois de prélever légitimement un intérêt, en cas de retard de paiement (*poena*), de perte subie (*damnum emergens*) ou perte d'opportunité (*lucrum cessans*)²⁴¹. Robert de Courçon (? – 1218) dans son *De usura*, faisait une distinction entre l'intérêt et l'usure. Il admettait que le débiteur eût à payer des pénalités de retard pour non remboursement de la somme empruntée, à condition que cela ne servît pas à dissimuler une opération usuraire²⁴². Pierre de Jean Olivi (ca. 1248-1298)²⁴³, comme Thomas d'Aquin (1225-1274)²⁴⁴, différenciait les actes charitables, dont parle le Christ dans le Sermon sur la montagne, et les contrats qui n'en sont pas, entre la perfection évangélique et l'imperfection humaine :

Le marchand restera dans l'imperfection ; il peut toutefois être juste, et

fin du XIII^e siècle, comme le montre bien l'exemple d'Arras, même si la papauté s'efforça de limiter le nombre et les privilèges de ces marchands qui se faisaient tonsurer essentiellement pour échapper à la taxation et aux tribunaux civils. » ; BLIGNY Bernard, « L'Église et le siècle de l'an mil au début du XII^e siècle », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1983, 14, p. 5-33.

²⁴⁰ LENOBLE Clément, « "L'argent est le crottin du Diable"? L'Église, l'argent et l'usure au Moyen Âge », *La revue du Projet*, 2013, p. 35.

²⁴¹ Voir IBANÈS Jean, *La Doctrine de l'Église et les réalités économiques au XIII^e siècle: l'intérêt, les prix et la monnaie*, Paris, 1967.

²⁴² VAUCHEZ André, « *Homo mercator vix aut nunquam potest Deo placere* » : quelques réflexions sur l'attitude des milieux ecclésiastiques face aux nouvelles formes de l'activité économique au XII^e et au début du XIII^e siècle », In: *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 19^e congrès*, Reims, 1988, p. 211-217

²⁴³ Pierre de Jean OLIVI, *De contractibus*, rédigé vers 1293-1295 selon Sylvain Piron, publié par TODESCHINI Giacomo : GIOVANNI OLIVI Pietro DI, *Un trattato di economia politica francescana: il « De emptionibus et venditionibus, de usuris, de restitutionibus »* di Pietro di Giovanni Olivi, Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 1980.

²⁴⁴ « Les lois humaines remettent certains péchés qui restent impunis à cause de la condition des hommes imparfaits qui seraient empêchés de bénéficier de beaucoup d'utilités si tous les péchés étaient strictement interdits et châtiés. Ainsi la loi humaine est indulgente à certaines usures, non parce qu'elle estime qu'elles sont selon la justice, mais pour ne pas empêcher les « utilités » d'un grand nombre de personnes ». *Somme Théologique*, IIa IIae, q. 78, cité par LE GOFF Jacques, *La bourse et la vie*, Paris, 1986. p. 52.

y faire son salut.²⁴⁵

Cette distinction entre l'activité économique et l'action pieuse illustre l'adaptation de l'Église aux contraintes économiques du temps.

Finalement, l'Église visait à la fois à réfréner les appétits usuraires les plus féroces, et les plus choquants socialement, agitant « l'épouvantail de l'enfer »²⁴⁶, et se résolut à laisser passer ce qu'elle ne pouvait sans doute pas éviter, sous la menace plus proportionnée du purgatoire²⁴⁷, cherchant même à codifier ces nouveaux comportements commerciaux²⁴⁸. L'Église sut s'adapter comme elle le fit pour le féodalisme avec le monachisme et pour l'essor urbain avec les ordres mendiants²⁴⁹. Les commerçants entretenaient d'ailleurs une relation particulière avec ces derniers, en particulier avec les franciscains. Nous avons vu, plus haut des exemples de dons à cet ordre (pages 125). Le *libro giallo* des Covoni en fournit un autre exemple :

I poveri di messer Domenidio deono avere...

*Aven dato di 2 di dicembre '336. Per loro a frati minori per le vestimenta. Eborne s.10 picc. Monta a ffior. lbr- s.4 d.8.*²⁵⁰

Sans doute nos marchands trouvaient-ils, auprès de cet ordre, une meilleure compréhension de leur situation. Pour les frères mineurs, en effet, plus que la richesse, était condamnable le mésusage de celle-ci, son immobilisation, vaine socialement. Or les commerçants, par leur fonction, faisaient circuler les biens, les offraient là où ils devenaient le plus utiles. Ils prenaient des risques pour cela. Pour les franciscains, les marchands devenaient, comme le note Giacomo Todeschini : « le protagoniste laïc de la

²⁴⁵ PIRON Sylvain, « Marchands et confesseurs. Le Traité des contrats d'Olivi dans son contexte (Narbonne, fin XIIIe-début XIVe siècle) », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 28, n° 1, 1997, p. 289-308.

²⁴⁶ LE GOFF Jacques, *La bourse et la vie*, Paris, 1986, p. 41.

²⁴⁷ NELSON Benjamin N., « The Usurer and the Merchant Prince: Italian Businessmen and the Ecclesiastical Law of Restitution, 1100–1550 », *The Journal of Economic History*, 1947, vol. 7, n° S1, p. 117 : « Despite the occasional outcropping of a rigorist bias in clerical circles, it is apparent that both official policy and popular sentiment in the key economic centers of Italy made a clear distinction between the manifest usurer and mercantile elite ». LE GOFF Jacques, *La bourse et la vie*, Paris, 1986, p. 73 : « La carotte, ce fut le purgatoire ».

²⁴⁸ LENOBLE Clément, « "L'argent est le crottin du Diable"? L'Église, l'argent et l'usure au Moyen Âge », *La revue du Projet*, 2013, p. 35.

²⁴⁹ VAUCHEZ André, *La Spiritualité du Moyen Âge occidental: VIIIe-XIIIe siècles*, Paris, 1994.

²⁵⁰ Liv. Covoni - 1336, fol. CCXXVIIIv, p. 266.

richesse transitoire, c'est à dire de l'investissement téméraire, le promoteur de la circulation des richesses utiles à l'ensemble de la société chrétienne »²⁵¹.

Le livre siennois des entrées et des sorties montre lui aussi cet attachement aux ordres urbains, franciscains, mais aussi aux dominicains :

Ancho v sol. nel dì ai frati Minori par la limosena de le loro vestimenta.

*Ancho v sol. nel dì ai frati Predicatori par le loro vestimenta.*²⁵²

Ainsi, dans les premières décennies du XIII^e siècle, au moment où entrèrent en scène les ordres mendiants, le processus de réhabilitation du marchand était largement amorcé et l'activité marchande, si elle était encore entachée de soupçon et sujette à une surveillance attentive, n'était plus totalement incompatible avec la foi, si elle l'avait jamais été. L'atteinte du sommet de la vie sainte n'était sans doute pas encore compatible avec celle de marchand, alors qu'elle l'était avec l'exercice des fonctions de roi ou de chevalier. Godric de Finchale dut abandonner sa profession pour accéder à la sainteté. Il en est de même pour Homebon de Crémone, canonisé en 1199 « surtout pour avoir renoncé à l'exercice d'un commerce rémunérateur », « sanctifié non dans l'exercice de son activité professionnelle, mais malgré elle »²⁵³. L'Église restait extrêmement sourcilleuse, toujours préoccupée par les extraordinaires tentations auxquelles soumettait l'activité marchande. Pourtant, les commerçants pouvaient être sauvés s'ils pratiquaient un échange honnête, un juste prix. Bien plus, pour Pierre de Jean Olivi, chacun devait y trouver son intérêt, du premier vendeur au dernier revendeur : « *Omnes a quibus emunt et quibus revendunt possunt inde lucrum competens reportare* »²⁵⁴. Même le prêt, à manier certes avec précaution, ne condamnait plus à la damnation, à condition d'être pratiqué avec mesure et justice, par des hommes honorables.

Les grands marchands étaient donc, et devaient être, chrétiens, bien sûr. Rien d'autre n'était imaginable. Sans doute même l'étaient-ils, « évidemment »,

²⁵¹ TODESCHINI Giacomo, *Richesse franciscaine: de la pauvreté volontaire à la société de marché*, Paris, 2008, p. 179.

²⁵² Liv. entrata - 1277, fol. 177v-a, p. 460.

²⁵³ VAUCHEZ André, *La Spiritualité du Moyen âge occidental: VIIIe-XIIIe siècles*, Paris, 1994, p. 117.

²⁵⁴ , GIOVANNI OLIVI Pietro DI, TODESCHINI Giacomo (éd.), *Un trattato di economia politica francescana: il « De emptionibus et venditionibus, de usuris, de restitutionibus » di Pietro di Giovanni Olivi*, Rome, 1980, p. 63.

dans un monde où l'Église, la communauté des chrétiens et la société, y compris les marchands, étaient intimement confondus, quasi identiques²⁵⁵.

L'Église, comme l'ensemble de la société, dut cependant s'adapter pour leur concéder la place qu'ils prenaient. Charles de la Roncière résume ainsi la vision des historiens :

Une grande réalité domine sa foi, celle de la Providence : le monde est régi par un Dieu Providence, dont les desseins doivent être compris, reçus, acceptés avec humilité et gratitude, tous quels qu'ils soient, heureux ou accablants.²⁵⁶

Jacques Le Goff ajoute même qu'« Il faut donc éliminer de la psychologie du marchand médiéval le soupçon d'hypocrisie »²⁵⁷.

Ainsi, la majorité des grands marchands ne voyaient pas de contradiction absolue entre leur foi et leur activité, exercée en honnête citoyen, de leur point de vue. Dans un monde où il fallait lutter pour vivre ou survivre, plus encore pour améliorer son sort, ils conservaient un jugement propre sur ce qu'étaient le bien et le mal. Mauvais étaient l'abus, l'excès, l'avarice, la malhonnêteté, la tromperie :

Dans ce nouveau climat spirituel, la liberté, et surtout la responsabilité personnelle du chrétien, sont beaucoup plus grandes. Il lui est possible de participer activement à son propre salut et de gagner le ciel en quelque sorte à la force du poignet.²⁵⁸

L'acceptation de la force de la Providence ne devait pas inciter à la soumission et devenir un obstacle à l'action. Peut-être en avance sur la séparation signalée par Alain Guerreau et opérée par les Lumières, la foi tendait à devenir une conviction personnelle, et la religion un guide, un signe d'appartenance et de cohésion sociale. Dans une société où l'Église était puissante, ces grands commerçants interprétaient ses injonctions. Ils craignaient l'institution ecclésiastique, mais la regardaient avec clairvoyance.

²⁵⁵ « Le biais irréparable que causait à l'étude de l'histoire médiévale l'utilisation d'une notion de religion apparue au XVIII^e siècle, en discordance absolue avec la structure et le rôle de l'Église médiévale. », GUERREAU Alain, « Fief, féodalité, féodalisme. Enjeux sociaux et réflexion historique », *Annales Économie, Sociétés, civilisations*, 1990, 45, p. 144.

²⁵⁶ DE LA RONCIÈRE Charles-Marie, « La foi du marchand: Florence XIV^e-XV^e siècles », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 19, n° 1, 1988, p. 237-250.

²⁵⁷ LE GOFF Jacques, « Au Moyen Âge: Temps de l'Église et temps du marchand », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 15, n° 3, 1960, pp. 417-433.

²⁵⁸ VAUCHEZ André, *La Spiritualité du Moyen Âge occidental: VIII^e-XIII^e siècles*, Paris, Seuil, 1994. p 194.

On en trouve des racines ou des échos dans les contestations parfois violentes, dans la dénonciation du nicolaïsme et de la simonie, dans la création d'ordres nouveaux comme celui de François d'Assise (d'une famille de marchands), voire dans les tentations hérétiques. Georges Duby le constate, le christianisme a évolué entre le début du XII^e siècle et la fin du XIII^e :

Il [le christianisme] se montre beaucoup plus dégagé qu'il n'était cent cinquante ans plus tôt des prosternations terrifiées et de l'enveloppe des ritualismes, orienté désormais vers un Dieu souffrant et fraternel, avec qui l'homme peu tenter de dialoguer.²⁵⁹

Évidemment, des individus pouvaient avoir une appréciation variable de l'honnêteté et du bien et du mal, ainsi que le montre l'attitude du marchand douaisien Jean Boinebroke²⁶⁰.

Sapori croit observer un tournant après le milieu du XIV^e siècle dans la mentalité des marchands. La *folia per la ricchezza* devint avarice. La foi n'était plus un drame mais une comédie jouée sans sincérité :

*La fede non è più dramma. È una commediola che si recita tutti i giorni, scrivendo di pentimenti agli amici senza provare mai interna rivolta al proprio peccato.*²⁶¹

Peut-être s'exagère-t-il l'hypocrisie des commerçants de la fin du XIV^e siècle (il vise principalement Francesco di Marco Datini, de Prato), qui venaient pourtant d'échapper à la terrible peste noire. Sans doute surestime-t-il l'écart entre les attitudes des deux générations de marchands. De fait, peu de chose séparaient un Buonsignori, un Bardi, un Peruzzi d'un Francesco di Marco Datini.

Il paraît plus juste de considérer les marchands comme des chrétiens ordinaires. Adeptes du donnant-donnant, ils attendent du ciel des aides concrètes, ils confient leur cargaison à la Vierge Marie, ils trouvent normal de faire « participer le bon Dieu à leur risque commercial ».²⁶²

²⁵⁹ DUBY Georges, « L'histoire des systèmes de valeurs », *History and Theory*, 1972, p. 21.

²⁶⁰ MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales: XIe-XVe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 357 ; ESPINAS Georges, *Les origines du capitalisme: Sire Jehan Boinebroke patricien et drapier douaisien (?-1286 environ)*, Lille, 1933.

²⁶¹ SAPORI Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV.* (terza edizione), Florence, 1982, Vol. IV, p. 160.

²⁶² MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales: XIe-XVe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 366.

Ces hommes d'affaires tentèrent de rendre cohérents leur foi authentique et leur monde terrestre, y compris économique. L'authenticité s'illustre dans les pratiques fraternelles ou pénitentielles. Sans doute s'exprimait-elle aussi dans le crédit qu'ils accordaient à la force des formules religieuses qui peuplaient leurs écrits, à la valeur des serments, à celle des engagements pris vis-à-vis de leurs semblables. Leur foi simple, ou plutôt raisonnable, les conduisit à ne pas prendre pour argent comptant les interdictions prononcées par certains ecclésiastiques, eux-mêmes pas toujours irréprochables, et à ne pas être totalement sûr de ce qu'ils les autorisaient à faire. Les principes énoncés par l'Église furent une limitation, un cadre quasi-législatif, pas l'objet d'un interdit ou d'une terreur intérieure, au moins jusqu'à l'approche de la mort, encore moins une finalité.

Dans leur activité et sa gestion, les hommes d'affaires appliquèrent quelques principes. Certains visaient à ne pas trop prêter le flanc aux démarches judiciaires et aux procès devant les juridictions ecclésiastiques, c'est à dire respecter les formes, sécuriser les actions ambiguës²⁶³. D'autres procédaient de leur spiritualité profonde : ne pas exagérer les gains, si possible, ne pas frauder, croire et respecter les engagements pris et donnés, ne pas oublier les œuvres nécessaires (invocations et aumônes).

Mais, on l'a vu, la pratique religieuse, est aussi une composante nécessaire de la vie sociale et de l'attachement des hommes d'affaires à leur milieu.

²⁶³ Ainsi, les brefs des vingt-deux contrats de prêt des Manduel, commerçants du XIII^e siècle à Marseille, ne mentionnent-ils jamais d'intérêt, qui sont réputés accordés « *gratis et intuitu amoris* » (BLANCARD Louis (éd.), *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Âge*, Genève, Mégariotis Repr., 1978, et BALLE François, *Étude des documents commerciaux des de Manduel 1200-1263*, mémoire de Master, Aix en Provence, 2005).

CHAPITRE IV – LEUR VIE SOCIALE

La lecture des sources, surtout des courriers, permet, dans une certaine mesure, de pénétrer le milieu social dans lequel évoluaient et auquel appartenaient les grands marchands. Sans aucun doute, on peut admettre que celui-ci a conditionné une grande partie de leurs caractéristiques mentales, et beaucoup de leurs actes. Bien sûr, ces personnages différaient de la majorité de leurs concitoyens. Ils étaient riches, au moins relativement à l'énorme majorité des hommes de ce temps, et appartenaient à la catégorie des privilégiés de leur commune. Ils avaient envie de s'enrichir, étaient attachés à leur famille et à son cadre rassurant et sécurisant. Parvenus, ils aspiraient parfois, quand ils n'en étaient pas, à rejoindre les rangs de la prestigieuse classe des chevaliers. Un puissant ressort de leur action, l'attache la plus forte, fut la commune, l'engagement dans sa vie politique et sociale. Mais La famille, étroite ou large, constituait le premier cercle du réseau des commerçants italiens.

La famille

On le sait, l'utilisation du lien familial n'était pas restreinte aux affaires commerciales. On connaît la démonstration maintenant classique de Jacques Heers, sur l'importance des solidarités familiales ou de clan²⁶⁴, et celle d'Enrico

²⁶⁴ HEERS Jacques, *Le clan familial au Moyen Âge: étude sur les structures politiques et sociales des milieux urbains*, Paris, 1974.

Faini sur l'importance des solidarités familiales dans la formation du groupe dirigeant consulaire à Florence²⁶⁵.

Les signes d'affection ou de préférence familiale ne sont pourtant ni très évidents ni très nombreux dans nos documents. Ils existent cependant, mais se révèlent parfois contradictoires. Aucune information n'est apportée par les manuels, qui, il est vrai, laissent peu de place à l'expression de sujets intimes et personnels. Les courriers ne dévoilent pas grand-chose, parfois une allusion à une maladie, un décès, au frais trop importants qu'imposerait le mariage d'une fille trop jeune :

*E ancho ne divisaste come Fecha v'avea dimandato ch'ella si volea amaritare e chome a voi no para, sie perch'ella era giovane, e l'atra che sarebe di grande costo. Sapiate ch'ella me lo scrisse pezo fae ; e io ne le scrisse ch'a me no piaceva.*²⁶⁶

Les livres offrent quelques démonstrations de l'attachement des marchands à leur famille. Un ensemble de mesures, écrites ou tacites, présidaient à la création de la compagnie, destinées à protéger les membres de la famille et à assurer, dans les meilleures conditions, la transmission aux héritiers des positions acquises dans la compagnie. Ainsi, les dispositions créatrices de la compagnie prévoyaient souvent des conditions particulières pour les membres de la famille, tout du moins pour certains de ceux-ci, comme la prise en charges des frais familiaux des associés :

*Anche è ordinato che Filippo e Tommaso Chorbizzi istieno a fare i fatti de la detta chopangnia e debiano istare isuso la chopangnia ed a ispesse de la detta chopangnia cho loro famiglie, che ànno al presente o che avessono per lo tempo ch'è a venire, a tutte ispesse de la chopangnia di magiare, di bere, di chassa, salario di familia, di fatori e ongni altra ispessa salvo di chalzare o di vestire di loro propi e de le loro famiglie propie.*²⁶⁷

C'était aussi le cas des règles de retrait du capital, des dépôts "fuori corpo" ou des gains. La règle générale pour les premiers était l'interdiction de retirer les fonds déposés en capital dans la société. Mais des exceptions étaient

²⁶⁵ FAINI Enrico, « Il gruppo dirigente fiorentino in età protocomunale (fine XI-inizio XIII secolo) », *Archivio Storico Italiano*, CLXII, 2004, p. 199-231.

²⁶⁶ Let. Sansedoni - 1305, p. 81-82, [traduction] « Et vous dites que Fecha vous a parlé de son désir de se marier et que cela ne vous agréé pas parce qu'elle est trop jeune et aussi que cela entraînerait de grandes dépenses. Sachez qu'elle me l'a écrit également il y a quelques temps, et que je lui ai répondu que cela ne me plaisait pas. »

²⁶⁷ Liv. vermiglio - 1332, fol. Ild, p. 2.

prévues, le plus souvent associées à des événements familiaux : mariage, mort, ...

*...che no si possa trare de la detta chopangnia niuno danaio se per chaso di chomperare poderi no fosse, o di maritare femine...*²⁶⁸

Dans certaines conditions, lors des délibérations, des membres de la famille pouvaient se substituer à un associé :

*Rimangnia al suo maggiore filgluolo overo al suo maggiore fratello di quel chotale e que' chotali che venisono meno, la licenza e la parola nel diliberare sicchome l'avea il suo padre overo il suo maggiore fratello...*²⁶⁹

On observe également que, lors des renouvellements des compagnies, les enfants des associés étaient progressivement intégrés. Ainsi, dans la compagnie de Alberti, aux créateurs, Alberto, Lapo et Neri, vinrent se joindre ou se substituer leur fils, Jacopo, Nerozzo, Francesco (di Alberto), Duccio, Caroccio, Alberto, Agnolo et Francesco (di Neri).

La manifestation la plus importante de ce lien réside dans la composition des compagnies elles-mêmes. Le plus souvent, la majorité des associés appartenait à une famille. La compagnie des Alberti n'avaient pas associé d'étranger à la famille. Celle des Covoni, créée en 1336, (*Covone di Naddo, Giovanni di Guasco, Naddo e Sandro e Filippo figliuoli di Lapo e tutti di Covoni*) n'était constituée que de membres de la famille²⁷⁰. Elle succédait à une compagnie qui comprenait un partenaire extérieur à la famille (Covone di Naddo, Francesco Tommasi e compagni). Pourtant, Armando Sapori recense, entre 1300 et 1345, autant d'associés de la compagnie des Peruzzi membres de la famille (25) que de membres d'autres familles (24)²⁷¹. Noël Coulet signale que la compagnie des Buonaccorsi en 1325 associe sept personnes de trois familles²⁷².

Plus qu'un pur attachement familial, ce recrutement privilégié parmi les membres de la famille avait probablement des raisons pratiques²⁷³. C'était évidemment parmi les membres de la famille, les personnes les mieux connues

²⁶⁸ Liv. vermiglio - 1332, fol. IId, p. 2.

²⁶⁹ Liv. Alberti picc. - 1322, fol. XXVIr, p. 28.

²⁷⁰ GOLDTHWAITE Richard A, *Economy of Renaissance Florence*, Baltimore, 2011, p. 68.

²⁷¹ SAPORI Armando, « Storia interna della compagnia Peruzzi », dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, p. 653-694.

²⁷² COULET Noël, *Affaires d'argent et affaires de famille en Haute Provence au XIVe siècle : le dossier du procès de Sybille de Cabris contre Matteo Villani et la compagnie des Buonaccorsi*, Rome, 1992, p. 22.

²⁷³ FOSSIER Robert, *Le travail au Moyen âge*, Paris, 2000, p. 72.

et que l'on pouvait contrôler, que l'on plaçait le plus facilement sa confiance. La solidarité familiale espérée était renforcée par l'engagement, de fait, de tous les biens de la famille, en gage des activités de la compagnie²⁷⁴. La formulation des engagements de certains livres souligne ce lien (« *E ciaschuno di soprascritti chonpangni obrigha sè e i suoi beni alla detta chompangnia...* »²⁷⁵. Les poursuites judiciaires engagées contre certaines compagnies et leurs héritiers le confirment. Celles entreprises par l'Église contre la compagnie des Bonsignori en fut une illustration extrême. Les héritiers furent poursuivis par leur créancier ecclésiastique 40 ans après la faillite de la compagnie !

Ces choix familiaux, dans le cadre professionnel, n'excluait cependant pas les différends entre ses membres, même dans le cadre d'une compagnie. Ainsi, celle des Corbizzi dut-elle se séparer de l'un de ses associés, Tomaso Corbizzi, après un procès et l'utilisation, par celui-ci, des fonds déposés :

*...la chopangnia di sotto iscritta di mano di Filippo Chorbizzi la detta chopangnia non è pue. Ani (sic) l'abiamo partita lachopo Girolami e Filippo Chorbizzi, la quale chopangnia si ruppe per l'acidente che intervenne a Tomazzo Chorbizzi che trasse del chorpo suo grande soma oltre l'ordine de la chopangnia.*²⁷⁶

Pignol Zucchello, sans lien de compagnie, semble lui aussi avoir eu des problèmes avec son frère Giannino :

*l' prima intesi sicome voi sete partito da vostro fra Giannino e intesi per che modo...*²⁷⁷

Il arrivait même que le noyau familial éclatât. On put ainsi voir deux compagnies rivales se constituer autour de deux noyaux de la même famille. Nos documents en témoignent en plusieurs occasions, comme dans la compagnie des Alberti. Armando Sapori fait l'hypothèse que l'intitulé de la compagnie en 1329 (« *messer Agnolo di Neri degli Alberti e compagni* »), d'après le nom d'un associé très minoritaire, résultait d'un compromis entre branches plus puissantes mais rivales²⁷⁸. Plus tard, la famille devait se diviser en plusieurs compagnies concurrentes. Une chose est cependant sûre : la

²⁷⁴ SAPORI Armando, « Le compagnie mercantili toscane del Duecento e dei primi del Trecento » dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Vol. II, Florence, 1982, p. 765-808.

²⁷⁵ Liv. Alberti picc. - 1322, p. 28.

²⁷⁶ Liv. vermiglio - 1334, fol. IIIs, p. 3.

²⁷⁷ Let. Zucchello 8- 1344, p. 21.

²⁷⁸ SAPORI Armando (éd.), *I libri degli Alberti del Giudice*, Milan, A. Garzanti, 1952, 362 p. XXVI.

famille constituait le noyau des compagnies. Mais cela n'excluait pas la présence d'autres partenaires.

L'attachement familial qu'illustrent ces documents était finalement essentiellement intéressé. Il y est peu question de vie de famille, sauf pour quelques événements mentionnés plus haut : mariage, gestion du patrimoine, décès, etc. Cela ne doit pas étonner, ni faire douter des sentiments de ces hommes, ni de leur attachement à leurs famille. Nos sources s'expriment peu de sentiments personnels. Mais, dans l'exercice de leur activité, cet attachement semble un moyen plus qu'une motivation ou qu'une source d'engagement. Sans doute plus puissante est leur envie personnelle de s'enrichir.

L'appât du gain – La richesse

Évidemment les marchands désiraient gagner de l'argent, ne serait-ce que pour vivre et faire vivre leur famille, et au-delà, s'enrichir. On peut d'ailleurs se demander quel autre motif aurait pu pousser ces personnes à affronter les périls et même le simple inconfort de voyages et de l'établissement dans des pays lointains, inconnus et parfois hostiles ? Robert-Henri Bautier évalue le nombre de « Lombards » présents à Paris au début du XIV^e siècle à environ cent cinquante²⁷⁹. Lorsqu'il ne s'agissait pas de la faim ou la misère, c'est bien l'ambition, d'abord financière qui poussait ces émigrants (temporaires) loin de leur patrie.

Tous les livres, tous les courriers démontrent ce désir de gagner. L'enrichissement était une motivation personnelle forte, et c'est bien ce qu'expriment la plupart des invocations au ciel : donner des gains, l'accroissement d'avoir et de biens : « *di guadagno e di buona ventura e d'achresscimento di persone e d'avere e d'ongne bene che Dio ci dea* »²⁸⁰. Aucune opération n'était faite avec un autre motif, à l'exception, peut-être compensatoire, de celles représentant une aumône, un don aux pauvres ou à l'Église.

Des réactions, observées dans les lettres jettent une lumière sur ce caractère. Une lettre de Consilio et Lapo Cerchi illustre cet état d'esprit. Elle fait suite aux dispositions extrêmement violentes prises par le Roi de France

²⁷⁹ Bautier Robert Henri, Le marchand lombard en France aux XIII^e et XIV^e siècles. *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 19^e congrès, Reims, 1988. Le marchand au Moyen Âge.* p. 63-80.

²⁸⁰ « Primo libricciolo di crediti di Bene Bencivenni », dans CASTELLANI Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, vol. I, p. 213.

Philippe le Bel, en 1291, contre l'usure et les usuriers italiens : arrestation des marchands et prêteurs, suivi de l'imposition de pénalités très lourdes. Certes, les auteurs s'inquiétaient de l'injustice de ces mesures alors qu'ils estimaient n'avoir commis aucun méfait (« *non avemmo misfatto contra di Lui* »). Certes ils espéraient que les mauvais traitements ou les problèmes subis par les collaborateurs ou associés arrêtés se résolussent rapidement. Mais la préoccupation allait rapidement aux affaires, aux dommages, aux détériorations et aux pertes que pouvaient subir les marchandises et les fonds, à l'espoir d'un retour à une situation normale :

Io ssconcio e la briga e l'damaggio che intervenire ne puote sì de la nostra mercatantia e sì de la moneta c'avere dovemo e in Fiandra e in Campangnia.

*Creden noi che ora i nostri compangni e la nostra mercatantia siano tutti deliveri, in tal modo che' nostri fatti si possano fare come di prima e come dovemo...*²⁸¹

Sans être inhumaines, la réaction et les valeurs qui transparaissent dans cette lettre sont donc bien « économiques ». L'inquiétude portait sur les compagnons, mais dans le même temps sur la marchandise et sur l'argent.

Les prêts, avec intérêt, malgré les menaces fulminées par l'Église, évoquées plus haut, démontrent la volonté du marchand de gagner de l'argent. Les garanties qu'il prenait, parfois écrites, parfois réelles comme des terres ou des bijoux, témoignent de son attachement à ses biens et sa volonté de les augmenter. C'est par ce critère qu'Armando Sapori différencie les marchands à mentalité d'artisan des grands marchands, de mentalité précapitaliste, s'employant totalement à s'enrichir et à multiplier les gains par le réinvestissement²⁸² :

Così penso grande mercante quello che tendeva con tutto l'impegno al guadagno da moltiplicare con il reinvestirlo appena ritratto, e magari con la sola speranza di ricavarlo – ecco l'elemento rischio –, con la consapevolezza che la ricchezza avrebbe costituito la base della sua forza nella società fino a quella politica, strumento a sua volta per incrementare gli affari.

Les premiers se contentaient de « gagner leur vie », alors que les seconds voulaient s'enrichir. En vérité, les documents ne permettent pas de déceler une différence de comportement entre ces deux catégories. Tous

²⁸¹ Let. Cerchi - 1291b, p. 600-601.

²⁸² SAPORI Armando, *La mercatura medievale*, Florence, 1972, p. 33.

révèlent la vigilance, rarement de réelle pingrerie dans les affaires, qui justifiait un contrôle plus étroit, la volonté de ne pas se faire gruger, par exemple en payant une marchandise au prix de plusieurs :

... *Ben credian noi che ci mettono adosso il costo d'altre robe o d'altre spese, veggendo il grande costo che n'adomandano d'una roba.*²⁸³

La taille des affaires, leur étendue géographique, l'ambition des hommes, leur volonté de s'enrichir et d'amasser faisait la différence.

La volonté d'accumuler des richesses ne constituait pas une valeurs clés de la société médiévale. Cela n'était pas dans la mentalité des paysans ou des artisans, qui espéraient vivre (mieux ?) de ce que la terre et leur travail rendraient. Cela n'était pas non plus dans celle des nobles, qui voulaient dépenser conformément à leur rang. Dans une certaine mesure la vie du marchand était consacrée à s'enrichir, celle du noble à dépenser. L'autre côté de la médaille (dépenser pour le marchand et gagner pour le noble) n'était qu'une condition nécessaire. Les deux comportements vis-à-vis de la richesse étaient opposés. Le conseil de Pegolotti, "*E scarso comperare, e largo venda*", ne correspond pas une attitude des nobles qui achetaient largement, parfois sans compter. Ce qui caractérisait les hommes d'affaires, qui provenait de leur éducation, de leur origine, et surtout de leur ambition, était leur volonté de gagner plus et non de dépenser sans compter. Leur motivation première était d'accroître leur richesse. Les nobles, au contraire, se distinguaient par leur dépense.

C'est sans doute là, plus que par sa vie religieuse ou par ses pratiques professionnelles, que le marchand heurtait la société de son temps. C'est là où il fut attaqué le plus rudement, aussi bien par l'Église, qui réprouvait leur *avaritia*, que par le medium littéraire qui les traitait en « nouveaux riches », pingres et mesquins dans leurs sentiments, comme ils étaient réputés l'être dans les affaires²⁸⁴.

Même enrichi, un marchand ne se résolvait que difficilement à dépenser inutilement. Que penser de cette opération de versement à lachopo di Charoccio Alberti, et de son commentaire :

E dè dare lachopo, di ii di luglio, anno cccxlviii, ebene contanti fior. cinquanta d'oro, i quali si mise in borsa per farne male spese per

²⁸³ Let. Cerchi - 1291b, p. 597.

²⁸⁴ LANGHOLM Odd, *The merchant in the confessional. Trade and Price in the Pre-Reformation Penitential Handbooks*, Leiden, Boston, 2003, p. 127 : « According to Raniero of Pisa, avarice is a graver sin than prodigality, because (among other things) the avaricious man benefits neither himself nor others, whereas the prodigal man greatly benefits others by his spending ».

*pasare tempo.*²⁸⁵

Cette envie de s'enrichir fut bien l'un des moteurs de nos marchands. Il est vrai que le désir d'accumuler un trésor monétaire ne constituait pas l'*ultima ratio*. Évidemment, ces richesses devaient servir à acquérir des biens, des terres. Elles devaient permettre de mener et d'afficher un train de vie, comme lors des noces d'un membre de la famille Alberti :

*Bartolomeo di Charoccio per sua propria tratta dè dare, [...] furono per lo costo delle nozze e per uno desinare che si fé inanzi a le noze a servidori, e danari ch'ebono i tronbadori e altri buffoni, e danari dati a portatori e confetti, e tramutare masserizie, e più altre spese ch'a noze si richiede.*²⁸⁶

Les enregistrements suivants de ce même compte détaillent les dépenses engagées à l'occasion de ce mariage : diadème d'or, diamants, pierres précieuses, ceinture, perles, robes, meubles, etc., pour plus de 650 livres *a fiorini*.

La richesse accumulée pouvait sans doute servir à des dépenses superflues, elle permettait aussi, surtout peut-être, d'imiter le style de vie des nobles, cette élite de la société médiévale, admirée par bien des aspects, et même d'acquérir, si possible, le statut de chevalier.

L'aspiration à la noblesse

De nombreuses études de la mentalité des hommes d'affaires ont souligné leur fascination pour le statut noble²⁸⁷. Boccace, dans son *Decameron*, a souvent traduit cette fascination. Les rares marchands qu'il décrit apparaissent comme des être frustrés et simples :

Deux sous pour moi valent vingt-quatre deniers. Quand je suis en voyage, cependant, j'ai l'habitude, le matin, en partant de l'auberge, de toujours réciter un pater noster et un ave Maria pour l'âme du père et de la mère de Saint Julien ; après quoi, j'implore Dieu et le saint lui-

²⁸⁵ Liv. Alberti arancio - 1348, fol. CCXLVr, p. 59.

²⁸⁶ Liv. Alberti arancio - 1349, fol. CCLXIIIv, p. 99.

²⁸⁷ RACINE Pierre, « Noblesse et chevalerie dans les sociétés communales italiennes », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 27, n° 1, 1996, p. 138 : « Régnait ainsi au sein des sociétés communales une atmosphère imprégnée par la chevalerie jusqu'au sein des milieux marchands, entretenant chez ces derniers une aspiration à pouvoir s'intégrer à cette élite, qui combattait à cheval au sein de la milice urbaine et qui était distinguée par la chevalerie ».

même de m'assurer un logement pour la nuit qui vient.²⁸⁸

Mais on le ressent, la préférence de l'auteur florentin et son admiration va aux nobles. François d'Assise (1181-1226), fils du riche marchand drapier Pietro Bernardone, en fournit une autre illustration. Fuyant la condition de commerçant, il rêvait d'acquérir le statut de chevalier, avant d'adopter la vie qui le mènerait à la sanctification. Cette caractéristique est cependant difficile à détecter dans nos documents.

La disjonction entre marchands et nobles n'est pas pertinente, *a fortiori* lorsque les « grands » marchands sont concernés. Beaucoup de ces hommes, petits ou moyens, n'étaient pas nobles. Certains appartenaient à cette classe. Parmi les grands, certains étaient issus de grandes familles, comme les Alberti et les Bardi. Parmi les autres, enrichis, beaucoup aspiraient à le devenir. Certains y parvinrent.

Mais, pour tous, dans la société médiévale, le seigneur, le noble, le chevalier, constituaient le modèle prestigieux. Les marchands italiens subissaient eux-aussi cette fascination. Malgré l'envie de gagner de l'argent, et le comportement qui le permettait, l'idéal social restait la noblesse, qui dépensait de l'argent sans compter, qui n'avait pas besoin de travailler pour vivre.

À défaut d'en révéler le prestige, les livres et les courriers en montrent la présence et l'influence dans la clientèle des grands hommes d'affaires. Parmi les personnages qu'ils côtoyaient, non seulement en Italie mais aussi à l'étranger, figuraient des membres de la petite noblesse aussi bien que des plus grands lignages. Les exemples pourraient en être multipliés : L'un des « bons » clients des Farolfi fut l'archevêque d'Arles, à ce moment Rostang de Capre, un des grands vassaux du comte de Provence²⁸⁹. Cette compagnie était également en relation avec de grands seigneurs comme les Grimaldi de Monaco. Les Corbizzi traitaient avec des prélats de l'Église présents à Avignon, mais aussi avec des seigneurs comme « *Messer Ruberto vischonte d'Usesse e di pue altre chastella* »²⁹⁰. On sait la clientèle très prestigieuse, et dangereuse, des Gallerani en Flandre, des Bardi en Angleterre, des Buonsignori, etc.

Le *libro arancio* des Alberti fournit également une indication de ce que pouvait être le destin rêvé de certaines familles enrichies, à l'exemple de celle

²⁸⁸ BOCCACE GIOVANNI, *Le Decameron*, traduction BOURCIEZ Jean, Paris, 1967, p. 77.

²⁸⁹ Voir LEE Geoffrey A., The coming of age of Double entry: the Giovanni Farolfi Ledger of 1299-1300, *The Accounting Historians Journal*, 1977, Vol.4, n°2, p.80.

²⁹⁰ Liv. vermiglio - 1335, fol. Lld, p. 104.

des Acciaiuoli, dont Niccolò devint sénéchal du Royaume de Naples en 1335, au service du roi Robert. Il apparaît à plusieurs reprises dans ce registre, montrant une activité plus politique, et même militaire, que marchande. Il était, à ce moment, probablement au côté de Louis de Tarente et de Jeanne I^{re} de Naples :

Messer Lorenzo di messer Nicchola Acciaiuoli dè dare adì xxvi di novembre, anno detto, fior. novecento d'oro ebene contanti. Portò Piero di Borgognone, anoverò Bartolomeo di Charoccio per pagare soldati che fu per lo re Luigi.

...

E dè dare, adì viii di dicembre mcccxlvi, fior. trecentonovantacinque d'oro e s. ventidue d. diece a ffior., ebene contanti. Portò e anoverò Piero di Borgognone per paghare soldati e altre sue spese.²⁹¹⁾

L'analyse des bilans des delle Brache révèle également ce qui fut un autre aspect de l'aspiration à une vie plus oisive. Ces documents retracent la composition des possessions de cette famille pisane, non seulement en actif marchands, mais aussi en biens immobilier et en titre publics, de 1326 à 1356. On constate que la part de la richesse commerciale passa de 69% à 56%²⁹².

En Italie, la notion de noblesse est, pour cette époque, difficile à préciser²⁹³. Elle correspondait à un certain mode de vie aisé et dépensier (*more militum*), à une certaine influence sur une clientèle plus ou moins importante. Elle impliquait l'appartenance à la cavalerie de la commune, et une certaine ancienneté de toutes ces caractéristiques. Un homme de métier enrichi pouvait parfois avoir l'ambition et les moyens d'adopter un tel style de vie, et parvenir à être considéré comme *miles*. Entre un noble exerçant une activité commerciale réelle, qui résidait en ville, qui puisait ses ressources dans les activités commerciales plus que dans les privilèges de son ordre, et un marchand enrichi aspirant à mener une vie de luxe, voire à la noblesse, capable de s'offrir l'équipement du chevalier, les points communs étaient nombreux, la confusion possible. Certains marchands parvenus à l'aisance finissaient par adopter les attitudes et les codes des nobles, voire à en défendre les privilèges et à se

²⁹¹ Liv. Alberti arancio 1348, fol. CCCXXVIr, p. 191.

²⁹² ANTONI Tito, *Il Libro dei bilanci di una azienda mercantile del Trecento il libro della Ragione di Biagio e Guido delle Brache, dal 1326 al 1356*, Pise, 1967, p. 47

²⁹³ MAIRE-VIGUEUR Jean-Claude, *Cavaliers et citoyens: Guerre, conflits et société dans l'Italie communale 12e-13e siècles*, Paris, 2003. RACINE Pierre, « Noblesse et chevalerie dans les sociétés communales italiennes », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1996, 27, p. 137-151 ; FELLER Laurent, « Éléments de la problématique du fief en Italie », dans *Die Gegenwart des Feudalismus/Présence du féodalisme/The presence of Feudalism*, Göttingen, 2002..

fondre dans ses habitudes sociales. Ces commerçants enrichis ont pu franchir la frontière qui les séparait de la noblesse, celle qui les rejetait vers le commun, ont pu vivre comme elle²⁹⁴. Il devint parfois difficile de savoir qui étaient les « vrais nobles », *milités* depuis des générations, et de « simples » riches bourgeois.

Les nobles étaient, pour les marchands de ce temps, des modèles enviés et admirés pour le luxe de leur vie et pour leur participation au pouvoir, mais souvent redoutés pour leur comportement général. Être noble, être chevalier, c'était avoir une généalogie lointaine. C'était vivre bien et dépenser largement. Mais les chevaliers symbolisaient aussi la force guerrière, la domination, l'usage de la violence. Ils avaient la possibilité d'imposer par ce moyen des « exactions » que les coutumes transmettaient et avalisaient, et qui leur procuraient leurs revenus. Évidemment, les hommes d'affaires, professionnellement, ne pouvaient admettre cette situation. Dans des villes où le commerce tenait une telle place, il devait nécessairement apparaître un conflit entre un « esprit marchand », de rentabilité, d'économie, de stabilité, et un « esprit chevaleresque », celui du don et du contre don, celui de la violence, celui des exactions plus ou moins régulières pesant sur les activités économiques.

Ainsi, s'ils étaient un modèle par certains aspects, les nobles, *magnati, grandj*, furent des adversaires, voire des ennemis par d'autres, « alliage de respect et de haine »²⁹⁵. La vie sociale et politique de la commune fut le théâtre de cet affrontement. L'engagement des hommes d'affaires dans la vie communale était d'ailleurs sans doute l'une des caractéristiques les plus fortes de leur mentalité. Elle apparaît très clairement dans certains de nos documents.

²⁹⁴ MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales: XIe-XVe siècle*, Paris, 1996, p. 369 : « Si le souci de la concorde civile et du Bon Gouvernement distingue jusqu'à un certain point les marchands des nobles, ces deux catégories sociales communient dans le goût du paraître ».

²⁹⁵ KLAPISCH-ZUBER Christiane, « Honneur de noble, renommée de puissant : la définition des magnats italiens (1280-1400) », *Médiévales*, 1993, p. 81.

CHAPITRE V – LEUR ENGAGEMENT DANS LA VIE DE LA COMMUNE

Dans toutes les villes de cette région centro-septentrionale de l'Italie, le phénomène communal fut à la fois important et original.

L'apparition et le développement des communes n'est certes pas une spécificité de la région. Au même moment, dans pratiquement tout le monde occidental apparaissaient des structures du même type, sous la pression des mêmes forces sociales, souvent dans des conditions politiques très proches²⁹⁶. Ainsi la commune italienne avait des sœurs, à la même époque, apparaissant en France, en Allemagne, en Flandre, en Italie du Sud, etc... Ces villes eurent cependant un destin très différent, du fait de la présence d'un pouvoir royal beaucoup plus fort, comme dans le royaume de France ou de pouvoirs centraux plus puissants comme en Flandre. Les cités de la moitié sud de l'Italie, même importantes, même commercialement florissantes, ne réussirent pas à conquérir ou sauvegarder leur caractère indépendant. Leurs vellétés furent bientôt étouffées par l'installation d'une grande monarchie, normande d'abord, puis angevine à partir du milieu du XIII^e siècle²⁹⁷.

²⁹⁶ Voir par exemple DOLLINGER Philippe, « Patriciat noble et patriciat bourgeois à Strasbourg au XIV^e siècle », *Revue d'Alsace*, 90, 1950-51, p. 53 ; MASCHKE Erich, « Continuité sociale et histoire urbaine médiévale », *Annales*, 1960, v. 15, n°5, p. 936-948.

²⁹⁷ Cela ne signifie pas que les villes et les sociétés urbaines d'Italie du Sud n'aient pas eu, elles aussi, leur dynamisme propre (voir VITOLO Giovanni, *L'Italia delle altre città. Un'immagine del Mezzogiorno medievale*, Naples, 2014).

Les communes d'Empire apparues en Allemagne, partageaient bien des caractéristiques avec celles d'Italie du Nord mais, trop proches de l'empereur et des enjeux impériaux, elles ne parvinrent pas à s'autonomiser totalement²⁹⁸.



Figure 11 : l'Italie au début du XIVe siècle (Atlas Vidal de la Blache)

L'existence de ces pouvoirs puissants impliquait l'établissement de la hiérarchie féodale classique et empêcha le développement politique de ces communes. Seules celles de cette partie du nord de l'Italie, débordant sur le centre de la péninsule et certaines villes des États de l'Église (Orvieto, Pérouse, etc.), mais aussi vers la Provence – Marseille jusqu'à l'arrivée dans la région de

²⁹⁸ GILLI Patrick, *Villes et sociétés urbaines en Italie milieu XIIe-milieu XIVe siècle*, Paris, 2005, concernant les villes des États de l'Église, et « l'ambivalence de la papauté à l'égard du mouvement communal » (p. 32), les papes cherchant à la fois à faire reconnaître leurs droits souverain sur les villes du Patrimoine de Saint Pierre et du Duché de Spolète (Viterbe, Pérouse, Orvieto, Anagni, Spolète, ...) à défaut de pouvoir vraiment l'instaurer sur des villes plus éloignées comme Bologne, et celui de malgré tout de ne pas risquer de perdre l'appui des communes dans sa lutte contre l'Empire. Cette ambivalence existe également dans les villes du *Regnum*, où à l'inverse, le pape cherche à sauvegarder les privilèges et coutumes dont bénéficient les institutions ecclésiastiques à défaut d'envisager une vraie souveraineté (mais Jean XXII se l'autorisera un moment pour certaines communes lombardes à la fin du premier tiers du XIV^e siècle).

Charles d'Anjou²⁹⁹ – ont une histoire et un caractère communaux. Rome s'approcha parfois de ce destin, mais la présence et l'enjeu du pouvoir papal l'en éloigna définitivement.

Depuis longtemps, les citoyens les plus influents, par la naissance ou par la richesse foncière ou marchande qu'avait permis le développement commercial de la région, étaient associés aux détenteurs du pouvoir urbain et parfois liés à ceux-ci par des relations féodales³⁰⁰. Dès le XI^e siècle, profitant de l'éloignement et de la faiblesse de la puissance suzeraine, ils se sont progressivement emparés des leviers politiques, sans que quiconque ne pût réellement s'y opposer. Ces personnages influents entendaient prendre une plus grande part à l'exercice du gouvernement local. Ils étaient, à l'origine, surtout des nobles urbains de l'entourage de l'évêque³⁰¹. Bientôt des marchands, banquiers ou monnayeurs enrichis, et parfois des nobles ruraux, voulurent dire leur mot sur la direction de l'ensemble de la communauté. Cette partie de la population rassembla bientôt autour d'elle l'ensemble de la communauté urbaine, liée par un engagement juré. C'est ainsi qu'à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle apparurent les communes et le consulat. En Italie, les premières mentions d'un consulat, magistrature caractéristique de cette première époque communale, apparaissent dans les sources dès 1081-1085 à Pise, 1095 à Asti, 1097 à Milan, 1098 à Arezzo, 1099 à Gênes, 1105 à Ferrare et Pistoia, 1115 à Lucques et avant 1130 dans presque toutes les villes de la

²⁹⁹ AURELL Martin, BOYER Jean-Paul, COULET Noël, *La Provence au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2005 ; DRENDEL John, « The Modern State and the Economy in Provence and Southern France in the Early Fourteenth Century », *Memini (en ligne)*, 2016, p. 213-225 ; BUSQUET Raoul, PÉROUD Régine, *Histoire du commerce de Marseille, Tome 1^{er}, L'Antiquité et Moyen Âge jusqu'en 1291*, Paris, 1949.

³⁰⁰ DUBY Georges, *Guerriers et paysans, VII-XIIIe siècle; premier essor de l'économie européenne*, Paris, 1973, p 74 : « Aistulf en 750, répartissant parmi les membres du peuple les services qui lui sont dus, distingue des possesseurs, c'est-à-dire de ceux dont la richesse est terrienne, les négociateurs, et ces derniers constituent une classe si importante et si diversifiée que la loi distribue ses membres en trois groupes, en fonction de leur fortune. » ; RACINE Pierre, « Évêque et cité dans le royaume d'Italie: aux origines des communes italiennes », *Cahiers de civilisation médiévale*, 1984, 27, p. 129-139 ; FAINI Enrico, « Il gruppo dirigente fiorentino dell'età consolare », *Archivio storico italiano*, 2004, 162, p. 199-232 ; FELLER Laurent, « Éléments de la problématique du fief en Italie », dans *Die Gegenwart des Feudalismus/Présence du féodalisme/The presence of Feudalism*, Göttingen, 2002.

³⁰¹ MAIRE-VIGUEUR Jean-Claude, *Cavaliers et Citoyens*, Paris, 2003, p. 403 : « L'âge d'or de la militia coïncide avec la période du régime consulaire, quand les familles de milites sont quasiment les seules à pouvoir accéder au collège des consuls et contrôlent de ce fait l'ensemble de la politique communale [...]. En réalité, ce consulat que l'on dit entre les mains d'une très étroite oligarchie de grandes famille recrute ses membres à tous les étages de la militia et dans un très large éventail de familles qui, du moment qu'elles appartiennent à la militia, ont toutes les chances d'accéder un jour ou l'autre au gouvernement de la commune. »

région. La commune était une institution jurée par tous les citoyens, dont l'objet était la prise en charge et la gestion des intérêts de la cité, avec à sa tête les citoyens les plus influents. Ses structures d'administration reposaient sur l'assemblée générale de tous les citoyens, *Arengo*, *Parlamentum* ou autre, et sur le ou les consuls, élus pour un an. Progressivement, des conseils plus restreints apparurent entre le consulat et l'*Arengo*. Les institutions communales prirent bientôt le pas sur celles de l'évêque. Elles s'autonomisèrent et s'émancipèrent totalement de celui-ci. Les XII^e et XIII^e siècles virent l'institution s'imposer dans le jeu politique de l'Italie du nord et du centre. Les communes étendirent leur contrôle sur leur *contado*, imposèrent leur loi aux communautés et aux seigneurs ruraux³⁰².

Le groupe dirigeant des communes présentait certaines caractéristiques d'homogénéité, quoique les situations fussent assez diverses suivant l'origine des fortunes, le type d'activité, la participation possible ou nécessaire des nobles au commerce, la place des différentes autorités de la hiérarchie féodale, etc. Il n'est pas très évident, là non plus, que la situation dans les villes italiennes ait été très différente de ce qu'elle fut dans d'autres villes européennes³⁰³. L'élite dirigeante fut dans un premier temps constituée essentiellement de membres de l'aristocratie urbaine, engagées dans des liens féodaux (Milan) ou non (Florence). Elle s'est sans doute structurée de façon plus ou moins forte en clans familiaux³⁰⁴. Ces personnes dominèrent la commune consulaire et occupèrent les postes de consul. Le groupe s'est cependant progressivement ouvert et « métissé » par l'incorporation de marchands enrichis, et aussi par la part que prirent les nobles aux activités marchandes, en particulier dans les villes côtières. Dans le courant du XIII^e

³⁰² TABACCO Giovanni, TOUBERT Pierre, *L'Italie médiévale: hégémonies sociales et structures du pouvoir*, traduction Colette ORSAT, Chambéry, 2005 ; MENANT François, « L'Italie des communes (110-1350) », 2005 ; DELUMEAU Jean-Pierre, *L'Italie au Moyen Âge Ve-XVe siècle*, Paris, 2000 ; GILLI Patrick, *Villes et sociétés urbaines en Italie milieu XIIIe-milieu XIVe siècle*, Paris, 2005 ; JONES Philip, *The Italian City-State: From Commune to Signoria*, Oxford, 1997 ; PINI Antonio Ivan, *Città, comuni e corporazioni nel medioevo italiano*, Milan, 1986.

³⁰³ Voir par exemple MASCHKE Erich, « Continuité sociale et histoire urbaine médiévale », *Annales*, 1960, Vol. 15, n°5, p. 947 : « Du XII^e jusqu'au début du XIV^e siècle, la ville allemande est au pouvoir d'un patriciat caractérisé par la libre propriété et composé de marchands et de propriétaires fonciers. Sa fortune et son revenu provenaient de gains acquis dans le commerce et de rentes foncières ou monétaires. Lorsqu'au XIV^e siècle, les corps de métiers s'emparèrent de la direction des villes d'Allemagne du Sud et de l'Est, le patriciat conserva une grande partie de sa puissance. »

³⁰⁴ HEERS Jacques, *Le clan familial au Moyen Âge: étude sur les structures politiques et sociales des milieux urbains*, Paris, 1974.

siècle, il comportait donc à la fois des nobles et des gens de métiers ou de grands marchands enrichis³⁰⁵.

Le phénomène historique spécifique à l'Italie médiévale du centre-nord réside dans l'étendue des pouvoirs que seules les communes de cette région ont pu conquérir. Leurs dirigeants parvinrent à exercer le pouvoir dans son intégralité, des affaires administratives intérieures aux questions diplomatiques, de la définition et la levée de tous les impôts à la guerre défensive ou de conquête de nouveaux territoires. Après la paix de Constance (1183) et la disparition de Frédéric Barberousse (1190), ni le comte, ni l'évêque, ni les grands nobles, ni le représentant d'une puissance lointaine ne pouvaient réellement et de façon pérenne rivaliser sur ces terrains avec les communes les plus puissantes. Au travers de luttes et de guerres, celles-ci imposèrent leurs droits et leur prépondérance, leurs « libertés ». Elles imposèrent aussi leur organisation et leurs structures politiques, auxquelles participèrent rapidement et activement les plus fortunés des hommes d'affaires.

De fait, tous nos grands marchands italiens, ou leur famille, exercèrent des responsabilités administratives ou politiques dans leur commune. Les exemples sont très nombreux³⁰⁶. Ainsi, à Sienne, les Tolomei, les Buonsignori, les Gallerani, remplirent des fonctions politiques et administratives de premier plan. Dès 1174 un Sansedoni (Sansedonio di Martino) fut élu consul de Sienne, et plusieurs membres de la famille occupèrent par la suite des charges publiques et des postes d'ambassadeurs³⁰⁷. À Florence, les membres de la famille Alberti ont assuré plusieurs fois des responsabilités telles que celles de prieurs, gonfalonier de justice, consul de la *Zecca*, et se sont vu confier diverses missions politiques ou diplomatiques³⁰⁸. Même Covone, de la famille Covoni, marchands de moindre envergure, occupa des fonctions de prier, gonfalonier de justice, gonfalonier de compagnie, et de représentation diplomatique. Les Cerchi, l'une des familles les plus influentes de Florence, du quartier de Santa

³⁰⁵ BORDONE Renato, *Uno stato d'animo - Memoria del tempo e comportamenti urbani nel mondo comunale italiano*, Florence, 2002.

³⁰⁶ Nous rejetons l'hypothèse du biais qui aurait fait que ne nous seraient parvenus que les documents de grands marchands ayant eu une responsabilité politique. En effet, même s'il existe des cas où l'activité politique a pu contribuer à la conservation des documents - voir le cas des Manduel à Marseille - ce cas nous semble tout à fait atypique. On peut donc admettre qu'à cette époque au moins, dans le contexte communal, les grands marchands étaient des également des notabilités politiques. Peut-être en sera-t-il autrement ultérieurement, par exemple quand les régimes de seigneurie se développeront.

³⁰⁷ Voir le site web de l'Archivio di Stato di Firenze (SIASFI - www.archiviodistato.firenze.it).

³⁰⁸ SAPORI Armando (dir.), *I libri degli Alberti del Giudice*, Milan, A. Garzanti, 1952, p. LXXXV-XCII.

Croce, ont compté plusieurs prieurs et consuls de l'Art de Por San Maria parmi ses membres. Consiglio fut l'un des signataires de la paix du Cardinal Latino en 1280³⁰⁹. Les Soderini, commerçants enrichis, facteurs ou associés de la compagnie des Peruzzi au début du XIV^e siècle, étaient membres du *Popolo*. Bene Bencivenni tint en 1286 le compte des « *Sei della Biada* », commission publique créée par la commune guelfe en 1274 et chargée de veiller au ravitaillement et au stockage des céréales³¹⁰. De telles responsabilités pourraient être montrées pour toutes les familles de nos grands marchands. Tous ont participé, à un niveau plus ou moins élevé, à la vie politique et administrative de leur ville. Ils appartenaient à la caste qui, depuis l'établissement des communes, les dirigeait.

Nos documents ne laissent d'ailleurs pas d'ambiguïté sur la réalité et la force de leur engagement, même dans les conflits, comme celui de Sienne contre Florence en 1260. Pour ces hommes d'affaires, cette guerre avec Florence était bien la leur :

*Che sapi, lachomo, che noi semo ogi in grande dispesa e in grande facenda a chagione dela guerra che noi avemo chon Fiorença.*³¹¹

Ils y participèrent financièrement et physiquement :

*Unde sapiate che noi avemo auta tanta briga, e avemo, a chagione dela guerra e di fare oste e chavalchate...*³¹²

Les courriers témoignent de l'extrême implication de plusieurs de ces grands marchands siennois dans cet affrontement, qui devait conduire à la victoire siennoise de Montaperti le 4 septembre 1260³¹³. On observe ainsi que Mino Pieri et Orlando Buonsignore, deux interlocuteurs locaux des Tolomei sont mobilisés :

*Mino Pieri è nel'oste a Monte Pulciano quando iscrivemo chesta lettera, Orlando Buonsignore [...] anzi era nel'oste a Monte Pulciano.*³¹⁴

³⁰⁹ Archivio di Stato di Firenze (SIASFI - www.archiviodistato.firenze.it).

³¹⁰ CASTELLANI Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del Dugento*, Florence, G. C. Sansoni, coll. « Autori classici e documenti di lingua pubblicati dall'Accademia della Crusca », 1952, 2 vol., T.2, p. 556 – 560.

³¹¹ Let. Vicenti - 1260, l. 12-13, [traduction] « Sache, lachomo, que nous avons de grandes dépenses et que nous sommes très occupés à cause de la guerre que nous menons contre Florence. »

³¹² Let. Vicenti - 1260, p. 268, [traduction] « Et sachez que nous avons été très pris, et que nous devons, à cause de ce conflit, faire la guerre et mener des combats ».

³¹³ Let. Vicenti - 1260, p. 269.

³¹⁴ Let. Vicenti - 1260, p. 268, [traduction] « Quand nous rédigeons cette lettre, Mino Pieri est avec l'armée à Monte Pulciano, et Orlando Buonsignore est aussi avec l'armée à Monte Pulciano. »

D'évidence, pour nos marchands, cet engagement dans la vie communale fut un aspect clé de leur vie, en importance, et sans doute en temps. Il ne les empêchait certes pas de garder le sens de leur intérêt, mais celui-ci fut parfois subordonné à l'activité politique, ou peut-être plutôt, les deux domaines d'action étaient liés de façon très forte. Ainsi, les commerçants siennois conduisirent des arbitrages financiers pour faire face aux grandes dépenses. Ils expliquèrent à leur correspondant pourquoi il fallait "vendre" de la livre de Provins pour financer ces dépenses, plutôt que d'emprunter à Sienne de la livre de Pise³¹⁵ (voir plus loin, p. 185).

Étaient ainsi à l'œuvre à la fois l'engagement et l'attachement extrêmement concrets du marchand à sa patrie, sa commune, son extrême sens des affaires et son envie de s'enrichir. Les affaires furent, dans ce cas, subordonnées à son engagement politique, social et militaire, tout au moins dans leur déroulement immédiat. Des revenus importants furent soustraits au commerce (« *sapi che a noi chostarà asai a la borsa* »³¹⁶. Du temps qui aurait pu ou dû être consacré à régler des affaires en fut détourné. La vie même du marchand pouvait être mise en jeu. Cela apparaît, de loin, la manifestation la plus forte d'un intérêt des grands marchands pour autre chose que la marchandise, un engagement moral, matériel et même physique qui dominait ses actions.

Même des marchands très éloignés, à Candie, manifestaient leur intérêt pour la politique et les événements se déroulant à Parme, Ferrare ou Gênes :

*Ne scrivesti le novelle di Parma sì com'era data a que' di Ferrara e le novelle di Genova sicome n'era dentro misser Etoe Doria di che ne pesa peroché dubio che'l corso no' sia in chanpo.*³¹⁷

Dans la même lettre, ce correspondant donnait des nouvelles des affrontements avec les Turcs.

Les commerçants sont par ailleurs attentifs aux décisions des autorités publiques ou de métier, comme les « embargos » sur les draps anglais, décrétés par celles-ci :

*Que' del l'altre [Arte] di Calimala àno ordinato che neuno panno inghilese non torni per niuno di loro in Firenze...*³¹⁸

³¹⁵ Let. Vicenti - 1260, p. 267.

³¹⁶ Let. Vicenti - 1260, p. 269.

³¹⁷ Let Zucchello 13 - 1345, p. 31.

³¹⁸ Let. Cerchi - 1291a, p. 594.

L'attachement à la commune pouvait aussi se manifester en des occasions plus ordinaires, et dans d'autres sources que les courriers. Ainsi Francesco Balducci Pegolotti, dans son manuel, mentionne les avantages fiscaux obtenus à Chypre, pour sa compagnie mais aussi pour tous les Florentins :

*a richiesta del detto Francescho Balducci [...] si ebbe la gratia per tutto il tempo e per tutti i fiorentini di pagare pure 2 per centinaio entrando e 2 per centinaio uscendo...*³¹⁹.

Il est certain que le sens des affaires et les intérêts économiques propres entraient, pour une part au moins, dans cet attrait pour les événements politiques. La concurrence avec Florence, n'était pas que militaire ou politique. Elle fût peut être avant tout commerciale. Le sens du sacrifice à sa patrie avait sans doute aussi des explications et des fondements économiques. Il n'en était que plus fort.

L'engagement dans la vie communale impliquait aussi celui dans ses luttes internes. Les Sansedoni, à la fin du XIII^e siècle et au début du suivant, suivaient avec attention les conséquences des décisions de la commune, en particulier celles concernant les *Magnati*, dont ils étaient :

*E divisastene che ora, per kalende magio, serano mutati i statuti, infra' quali credavate che ve n'abi uno ch'ène contra a' grandi da Siena; e credavate che se si prendese, che sarebe contra di noi.*³²⁰

Consiglio de' Cerchi, qui émit une de nos lettres, fut exilé durant la période Gibeline de Florence, il fut fait chevalier au retour des Guelfes.

En 1260, Sienne, du fait de son attitude gibeline, fut excommuniée par une sentence prononcée par le pape Urbain IV. Les Tolomei, frappés comme tous les siennois, rencontrèrent alors de grandes difficultés pour recouvrer leurs dettes, en particulier auprès des institutions religieuses :

*La badesa del Monte di Provino dà chasgione che no ci pagha per lo fato delo schumunichamento, e dicie che maestro mille le vietò che no ci paghase.*³²¹

³¹⁹ Pratica, p. 84.

³²⁰ Let. Sansedoni - 1305, p. 81, [traduction] : « Et vous dites que bientôt, aux calendes de mai, les statuts seront modifiés, et que des dispositions seront prises contre les Grands de Sienne. Et si c'est le cas, elles nous seront défavorables. »

³²¹ Let. Tolomei - 1262, p. 287.

Toutefois, l'engagement notoirement guelfe des Tolomei, contre les dirigeants gibelins de la commune de Sienne, leur permit d'obtenir du pape, pour eux, la levée de cet interdit.

La commune fut d'ailleurs traversée de conflits. Nos marchands furent nécessairement engagés dans ces querelles. Les fractures et les affrontements civils dans lesquels ils s'impliquaient étaient multiples. Ils entremêlaient les attaches aux partis de l'empire ou de la papauté (gibelins et guelfes), celles à telle ou telle famille ou clan (consorterie/alberghi) et celles liées à des ambitions personnelles. Les imbrications entre partis guelfes et gibelins, Buondelmonti et Amidei à Florence ou entre les Lambertazzi (gibelins) et les Geremei (guelfes) à Bologne au début du XIII^e siècle, ou entre Cerchi et Donati, blancs et noirs également à Florence en 1300 sont des exemples de ces engagements de circonstance. Les communes elles-mêmes adoptaient souvent un positionnement opportuniste, liée aux relations avec l'empereur et le pape, mais aussi à la position de la ville voisine et rivale. Certaines furent traditionnellement plutôt guelfes, comme Florence, malgré des épisodes gibelins, d'autres habituellement gibelines, comme la voisine Sienne, malgré des épisodes guelfes. Les choix politiques entraînaient évidemment des conséquences sur les affaires. Ainsi, la position guelfe de Florence permit aux banquiers de cette ville de prendre, auprès de l'Église, l'ascendant sur ceux de Sienne³²².

Ces multiples terrains de conflit se concrétisaient souvent violemment dans la vie des communes, à la fois par des ruptures nombreuses, par des morts, des bannissements, des destructions d'édifices, et par des empilements de structures administratives.

Au début de notre période, le seuil du XIII^e siècle, et pratiquement pendant toute sa durée, la fracture probablement la plus importante et la plus profonde, d'un point de vue économique et social, fut celle qui opposa le *Popolo*, agrégation composite et variable de différentes organisations de la fraction la plus active du peuple (associations de quartier, Arts, *pedites*...), aux *Magnati*, nobles les plus attachés à leur mode de vie et surtout à leurs privilèges économiques. Cette fracture traversait toutes les communes, les divisait, plus que le choix du parti guelfe ou gibelin dont on a dit l'aspect opportuniste.

Les *Magnati* étaient nobles et riches, de richesse foncière ou (et) commerciale³²³. Mais surtout ils adoptaient et défendaient un style de vie et des

³²² RENOARD Yves, *Les Villes d'Italie, de la fin du X^e siècle au début du XIV^e siècle*, Paris, 1969.

³²³ KLAPISCH-ZUBER Christiane, « Honneur de noble, renommée de puissant : la définition des magnats italiens (1280-1400) », *Médiévales*, 1993, p. 81-100 ; KLAPISCH-ZUBER Christiane, *Retour à la cité: les magnats de Florence, 1340-1440*, Paris, 2006.

privilèges qui les opposaient à la communauté urbaine, et qui inspiraient à celle-ci une aversion de plus en plus forte : constitution de clans familiaux rivaux, comportements violents, velléités de domination par la force, arrogance, etc. Ils bénéficiaient de privilèges spécifiques qu'ils voulaient préserver : exemptions fiscales, indemnités en cas de guerre. Leurs comportements et leurs exigences répondaient aux normes habituelles et courantes en Europe occidentale, celle du système féodal, plutôt qu'à celles de la vie communale, celles qu'impliquait le serment partagé³²⁴.

La deuxième catégorie composant le milieu dirigeant, représentant le *Popolo*, était constituée le plus souvent de marchands ou autres hommes de métiers (monnayeurs par exemple), enrichis ou disposant de suffisamment de moyen et d'influence pour peser sur la vie de la commune. S'y joignaient également des nobles ayant adopté le style de vie urbain, citoyens, adhérant aux valeurs de la vie communale, et peut-être surtout désireux de jouer un rôle politique et économique en ville. Ce parti dénonçait le mode de vie et les conflits violents des grands nobles, des *Magnati*. Surtout il combattait les privilèges financiers des *milites* et les perturbations qu'ils apportaient à la vie économique. Il aspirait pour cela, dans un premier temps, à prendre une part plus importante à la gestion de la commune, puis à sa direction. Ses adeptes s'organisèrent sur la base des quartiers ou des métiers. Ils s'appuyèrent sur les forces des *pedites*, combattants à pied appartenant à la milice communale, contrepoint de celles des *milites*, combattant à cheval, le plus souvent d'origine noble. Ils se comptèrent dans les « Arts », groupement des métiers, aux mains des plus influents d'entre-eux. Même s'il ne s'agissait pas, en Italie, à cette époque, d'une opposition de classe entre les nobles et les « bourgeois », s'affrontaient deux conceptions de la vie et de l'organisation de la commune. Une vision d'origine féodale, s'appuyant sur les privilèges de la noblesse et sur un mode d'organisation sociale reposant sur les droits seigneuriaux détenus par quelques grands, affrontait une conception plus « marchande », réclamant une plus grande paix civile, une régulation des exactions, une atténuation de la différence des statuts entre nobles et non-nobles, au bénéfice d'une prise en compte de l'influence économique :

Le choc entre *milites* et *populares*, tout en se fondant, bien sûr, sur la base d'une différence sociale, était au fond le choc entre deux attitudes à l'égard du type de gouvernement : les *milites*, auxquels allaient se joindre normalement les *judices*, exprimant une tradition « seigneuriale » qui s'était enracinée au long des X^e, XI^e et XII^e siècles,

³²⁴ MAIRE-VIGUEUR Jean-Claude, *Cavaliers et citoyens: Guerre, conflits et société dans l'Italie communale 12e-13e siècles*, Paris, 2003.

et qui attribuait d'une manière immédiate le pouvoir et la justice sur les hommes à ceux qui exerçaient le métier des armes – un métier qui avait à sa base la richesse foncière et la direction de châteaux et de *curtes* ; de l'autre côté, il y avait un mouvement "populaire" animé par le souci d'une séparation entre prééminence foncière, statut militaire et droit au gouvernement de la cité.³²⁵

Le cœur de l'opposition résidait dans le mode de répartition des richesses et des fruits de l'activité économique : par la domination, la contrainte et la répartition féodales pour les *Magnati*, ou par un fonctionnement réglé et stable reposant sur une activité marchande pour le *Popolo*. Plus qu'entre « nobles » et « non-nobles », le véritable clivage dans le groupe dirigeant se constitua donc sur le critère de l'appartenance à la catégorie politique du *Popolo* ou à celle des *Magnati*. Notre période (XIII^e et début XIV^e siècle) correspond à la progressive contention, de plus en plus forte des *Magnati* et de ses modes de fonctionnement, et à la montée du *Popolo* et de son organisation.

Afin de tenter de maîtriser ces conflits, au tournant des XII^e et XIII^e siècles, les institutions communales firent appel à des podestats, grands spécialistes et véritables « professionnels » de la gestion communale. Le plus souvent d'origine étrangère à la ville, ils furent portés à la direction administrative des communes pour y ramener l'ordre et l'équilibre, et y associer une plus grande part de la population, nobles et membres du *Popolo*. La mise en place de ce nouveau type de magistrature représentait, de fait, une première victoire du *Popolo* et la volonté communale d'en finir avec les rivalités voire les conflits que n'avaient su résoudre les consuls, le plus souvent issus d'un milieu qui comprenait trop bien les habitudes des grands nobles, et souvent partie prenante de ces conflits³²⁶. Les premiers podestats apparurent, le plus souvent de façon transitoire, à Sienne en 1151, à Padoue en 1175, à Milan en 1180. Cette forme de gouvernement devint progressivement la règle dans les communes italiennes à partir du début du XIII^e siècle. Le nouveau type de direction des communes qu'amenait la montée du *Popolo*, avec l'arrivée des podestats, renforça l'institution communale et développa considérablement son outil administratif. Cet instrument était en effet indispensable pour établir un système d'impôts et une réglementation fiable sur laquelle appuyer les actions de la commune. C'est de cette époque que date par exemple la rédaction des statuts communaux.

³²⁵ CAMMAROSANO Paolo, *Élites sociales et institutions politiques des villes libres en Italie de la fin du XII^e au début du XIV^e siècle - XXVII^e congrès de la SHMES* (Rome, mai 1996), Paris, 1997, p.198-199.

³²⁶ FAINI Enrico, « Il gruppo dirigente fiorentino dell'età consolare », *Archivio storico italiano*, 2004, 162, p. 199-232.

Les podestats ne parvinrent cependant pas à maîtriser tous les conflits internes, entre des groupes d'une extraordinaire diversité dans leur composition et rivaux entre eux, et externes, sous la menace des ambitions de l'Empire, de la Papauté et de leurs voisins. La poursuite de la montée du *Popolo* et de ses revendications se traduisit à partir des années 1250 par l'apparition de la fonction de Capitaine du Peuple dans la plupart des communes. Celui-ci, souvent également un étranger à la commune, devait veiller à la défense des intérêts du peuple contre les *Magnati*. Après celles du podestat, les structures politiques de la commune consulaire aristocratique se virent superposer celles du *Popolo* et celles des Arts. Un système de représentation le plus souvent complexe permettait d'assurer la domination d'une caste dirigeante issue du *Popolo*. Après une période d'ouverture, le milieu dirigeant eut de plus en plus tendance à se refermer. Les gouvernements populaires finirent par exclure quasi totalement les *Magnati* et à restreindre, voire supprimer les privilèges attachés à la noblesse. Les *Ordinamenti Sacri et Sacrissimi* à Bologne (1282-1284) et les Ordonnances de Justice à Florence (1293), parmi d'autres, mirent en place une série de mesures extrêmement discriminatoires à l'encontre des *Magnati*.

Il n'est pas très facile de déterminer, à partir de nos documents, l'attitude des grands marchands dans ce conflit. La tentation est grande, bien sûr, de les ranger *a priori* dans la catégorie des « *pro-Popolo* ». Mais cela n'est pas possible. Certains appartinrent indiscutablement au parti des *Magnati*, comme les Tolomei au XIII^e siècle, guelfes et victimes des politiques *anti-Magnati*, comme leurs rivaux siennois, les Salimbeni. Les Cerchi étaient appréciés à la fois du *Popolo grasso* et des *Magnati* pour leurs positions traditionnellement modérées. La famille eut cependant à subir des conséquences négatives de la promulgation des Ordonnances de Justice en 1293. Ayant rejoint le camp des Blancs à la suite de l'éclatement du parti guelfe, ils furent, comme Dante, chassés de Florence en 1302. Les Alberti, du parti guelfe, exilés après Montaperti, leur habitation détruite, revinrent avec le gouvernement guelfe en 1267. Inscrits lors des Ordonnances de Justice parmi les *Magnati*, ils se rallièrent au *Popolo*, et accédèrent aux responsabilités publiques : prier, gonfalonier de justice, autres missions...³²⁷. Pegolotti est membre du *Popolo*³²⁸.

³²⁷ SAPORI Armando (dir.), *I libri degli Alberti del Giudice*, Milan, A. Garzanti, coll. « Pubblicazioni della direzione degli "Studi medievali" », n° 3, 1952, p. XXI-XXV et LXXXV-XCII.

³²⁸ BALDUCCI PEGOLOTTI Francesco, EVANS Allan (éd.), *La pratica della mercatura*, Cambridge, Mass., 1936, p. XV-XXVI.

Les Sansedoni étaient du parti guelfe et probablement considérés comme *Grandi*.

Les « grands marchands », sujets de notre étude sont-ils représentatifs du *Popolo* ? D'évidence non. Il reste que pour continuer à exercer leur activité commerciale, continuer à vivre dans sa commune, et même continuer à participer à sa direction, ces hommes d'affaires ont dû composer ou même se rallier, à la fin du XIII^e siècle, au parti populaire. Il n'est sans doute pas absurde de penser que le *Popolo*, comme groupe politique, représentait, incarnait la dynamique de cette catégorie de la population qui s'enrichit par l'activité commerciale, de la *media gente* que les comportements violents, les exactions, les privilèges incontrôlés ne pouvait qu'entraver. Il est probable que beaucoup de ces grands marchands, d'origine noble, devaient se trouver « écartelés » entre des intérêts commerciaux qu'ils comprenaient bien et une éducation, voire une solidarité qu'ils ne pouvaient renier. C'est probablement ce qui les amenait s'ils ne se ralliaient pas au *Popolo*, comme les Alberti, à se soumettre aux décrets qui les excluaient formellement de la vie politique et administrative et à collaborer avec les gouvernements populaires. Ainsi, les Salimbeni, à Sienne en 1318 et en 1322, soutinrent le gouvernement des neuf lors de révoltes contre des dispositions prises pour combattre la pénurie de blé³²⁹. Passé la période de plus grande hostilité, à la fin du XIII^e siècle, un équilibre devait être retrouvé, faisant du magnat gagné aux valeurs communales une sorte de « « médiateur culturel » entre le monde féodal et celui des communes »³³⁰.

La lecture des documents qu'ils rédigèrent révèle bien que l'engagement personnel de ces hommes d'affaires dans la vie sociale et politique de leur commune fut très fort. Il impliquait parfois de prendre des dispositions qui sauvegarderaient les intérêts financiers, mais ne leur fut pas toujours subordonné. Les grands marchands participèrent à la vie communale avec avidité et passion, marquant leur passion pour ce qu'il s'y décidait, s'engageant régulièrement dans ses instances de gouvernement et d'administration et dans ses combats extérieurs ou civils. Ils ne renonçaient, temporairement, à leur volonté de commercer et de s'enrichir qu'au profit de leur engagement dans la vie de leur commune. Leur foi n'y fit pas obstacle. Rassurés par la place que les nouveaux ordres leur donnaient dans la société chrétienne, ils s'efforçaient de

³²⁹ *Dizionario Biografico degli Italiani*, [http://www.treccani.it/biografie/enciclopedia/salimbeni_\(Dizionario-Biografico\)](http://www.treccani.it/biografie/enciclopedia/salimbeni_(Dizionario-Biografico)).

³³⁰ KLAPISCH-ZUBER Christiane, « Honneur de noble, renommée de puissant : la définition des magnats italiens (1280-1400) », *Médiévales*, 1993, p. 81.

remplir leur fonction de façon à conserver une bonne réputation dans leur commune et dans le milieu commerçant. Ils pouvaient ainsi exercer pleinement une activité marchande et même de prêteur, sans inquiétude, quitte à corriger quelques errements au soir de leur vie.

Évidemment, le regard que nous portons sur eux est partiel. Il ne porte que sur les manifestations professionnelles de ces hommes d'affaires. Il en ressort cependant très clairement que l'autre pôle d'intérêt, non intime peut-on dire pour rester prudent sur la sphère familiale et privée, est la vie de la commune. Il semble que se combattaient en eux deux aspirations : celle à jouer un premier rôle dans la vie politique et sociale de leur commune et celle à s'enrichir. La seconde était nécessaire à la première. Mais celle-ci les conduisait à s'engager dans la vie politique et à envier le mode de vie des nobles, au détriment parfois de leur commerce. De même qu'ils mettaient toute leur énergie et leur intelligence dans la réussite de leurs affaires, qui les enrichissaient, ils consacraient ces ressources à l'avancement des idées et des dispositions qu'ils pensaient bonnes pour leur cité et pour eux. Nul doute que l'un et l'autre aient été les principaux centres d'intérêt des marchands, et que c'est dans cette perspective qu'ils employèrent leurs compétences techniques et commerciales.

CHAPITRE VI – LES CAPACITÉS TECHNIQUES ET L'ESPRIT PROFESSIONNEL

Les compétences et les méthodes techniques et professionnelles des marchands italiens médiévaux ont fait l'objet de travaux et de polémiques passionnés. On sait bien entendu que des connaissances avancées existaient à cette époque, en mathématiques en particulier. Mais ce savoir théorique était détenu par des autorités ou par des hommes d'exception. L'hypothèse avancée par certains, plutôt des analystes sociaux, comme Werner Sombart, était que la masse des hommes, y compris les plus aisés, y compris l'énorme majorité des marchands, était dépourvue de ces connaissances et incapable de les appliquer :

Il est certain que les hommes d'alors devaient, tout comme les enfants, éprouver de grandes difficultés à retenir dans leur tête des chiffres plus ou moins compliqués, même pendant un laps de temps relativement court.³³¹

D'autres, plutôt des historiens, faisaient cependant le constat que « de l'esprit d'initiative, du souci de rationalité, de l'aptitude au profit, l'époque

³³¹ SOMBART Werner, *Le bourgeois: contribution à l'histoire morale et intellectuelle de l'homme économique moderne*, traduction JANKÉLÉVITCH Samuel, Paris, 1966, p. 19.

médiévale donne assurément des preuves, qu'un rapide survol à travers filières, ateliers et chantiers a rappelé à l'attention »³³².

Il est vrai que la qualité mathématique et l'exactitude des livres de comptes qui nous sont parvenus semblent attester d'une faiblesse manifeste des hommes d'affaires. Ceux-ci, indiscutablement capables d'entregent et de montages financiers étaient-ils des rustres habiles mais sans capacités techniques ? Étaient-ils des commerçants roués mais sans rationalité, sans maîtrise des calculs ? Évidemment, ce portrait peu flatteur est aujourd'hui dépassé. Demeurent nombre d'interrogations sur les compétences réelles de ces marchands. Il reste aussi toutes ces erreurs, toutes ces approximations dans les livres. Elles obligent à se poser, tout de même, la question pour ce qui concerne ces grands marchands.

Maîtrise des calculs

Les techniques de calcul que les hommes d'affaires devaient posséder demeuraient relativement simples. Ils devaient bien entendu savoir réaliser les quatre opérations arithmétiques : addition, soustraction et multiplication et, dans une moindre mesure, division. Il ne fait pas de doute que l'époque disposait des connaissances permettant de faire ces calculs. Depuis des siècles, en Europe occidentale, les mathématiques, les calculs complexes étaient l'objet d'études et de recherches, souvent à partir des connaissances arabes. Le traité, écrit en 1202, du Pisan Leonardo Fibonacci, de famille marchande, révèle de façon précise le niveau atteint dans ce domaine, largement supérieur au besoin courant du commerce³³³. La question porte donc sur les capacités réelles et pratiques des marchands.

Il est très probable qu'une foule de petits commerçants ou artisans ne pratiquaient que les opérations les plus simples. Les opérations d'addition, de soustraction, de multiplication ou les calculs d'intérêts simples étaient maîtrisés sans trop de difficulté; mentalement ou manuellement avec l'abaque, sorte de table dotée de cases permettant le calcul grâce à des jetons³³⁴. Les petits commerçants ou artisans possédaient peut-être des manuels ou même maîtrisaient-ils ne serait-ce que les opérations de change ou les équivalences

³³² BRAUNSTEIN Philippe, *Travail et entreprise au Moyen Âge*, Bruxelles, 2003, p. 85.

³³³ FIBONACCI Leonardo, *Fibonacci's Liber abaci: a translation into modern English of Leonardo Pisano's Book of calculation*, traduit par SIGLER L. E., New York, 2003.

³³⁴ *Le libro dell'Asse sesto* des Peruzzi comporte un achat de jetons destinés à l'abaque : « per lbr.20 s.11½ a fior. per lbr.61 once 5 di quarteruoli » (SAPORI Armando, *I libri di commercio dei Peruzzi*, Milan, 1934, p. 181) ; voir aussi SAPORI Armando, « La cultura del mercante medievale italiano » dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, p. 53-93.

monétaires entre des systèmes de base 20 ou 12, qui ne sont pas simplissimes, mais qui suffisaient à leurs besoins. Nos documents, en particulier les livres et les manuels, démontrent que les grands marchands dominaient les calculs nécessaires. C'était le cas, bien entendu, des calculs les plus simples, avec les mêmes moyens que leurs collègues, et sans doute aussi dès le début du XII^e siècle, avec les chiffres indo-arabes³³⁵. On peut penser que l'outillage intellectuel était possédé par les hommes dont nous nous occupons, et sûrement par ceux dont le rôle était de tenir des livres. Les exemples pourraient être multipliés. Ils se présentent quasiment à toutes les pages des livres, et sont nombreux et parfois très complexes dans les manuels. Par exemple, dans la *Pratica* une règle de trois est opérée pour transformer un alliage de cuivre et de 7 livres d'argent à 5 onces et de 9 livres d'argent à 4 onces en un autre d'argent à 3 onces. La question est de déterminer la quantité supplémentaire de cuivre nécessaire :

*E primieramente per le libbre 7 ch'è di tenuta d'onca 5 d'ariento per libbra multiplicherai 7 via 5, fanno 35 libbre ; e poi multiplica l'altra sorta, cioè 9 libbre per 4 fanno libbre 36 ; e poi giugni libbre 35 e libbre 36 insieme, fanno libbre 71 ; le quali 71 libbra parti per la lega che tu vuoi allegare, cioè per 3, che ne viene libbre 23 e 2/3...*³³⁶

(Avec l'argent, on obtiendra 23,66 livre à 3 onces $((7 \times 5 + 9 \times 4) / 3)$, il faut donc retirer le poids des alliages initiaux à ce poids total (23,66-16), soit 7,66 livres, pour connaître la quantité de cuivre supplémentaire nécessaire pour obtenir 23,66 livres d'argent à 3 onces).

Ce même manuel propose une méthode permettant de déterminer le jour de la semaine des calendes d'un mois d'une année quelconque. Non seulement ce calcul est juste, mais, surtout, il est exposé en supposant que le lecteur maîtrise parfaitement les opérations arithmétiques³³⁷.

Évidemment, les calculs d'intérêts sont très nombreux. Les intérêts sont exprimés pour une période donnée, pour un mois ou pour un an, en pourcentage, ou comme dans cet exemple, en deniers par livre :

Guillielmo Borghongnioni di Sallone di dare [...]

E de dare, in cha. settembre anno treciento, lb. x s. iij to. per dono de'

³³⁵ DURHAM John, « The Introduction of 'Arabic' Numerals in European Accounting », *The Accounting Historians Journal*, 1992, 19, p. 25-55 ; SAPORI Armando, « La cultura del mercante medievale italiano » dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, p. 53-93.

³³⁶ *Pratica*, p. 342-343. D'autres calculs plus compliqués suivent celui-ci.

³³⁷ *Pratica*, p. 326-327.

*sopradetti dr. insino a questo die, a ragione di v dr. per lb. il mese :
ponemo ad avanzi innanzi nel cxxviiiij carte.*³³⁸

De fait, pratiquement tous les registres comportent de tels calculs, cependant souvent difficiles à vérifier. Même si le mode et les paramètres du calcul (nombre de jours de l'année, nombre de jours pris en compte jusqu'à l'échéance, prise en considération ou non de l'actualisation du versement des intérêts, etc.) ne sont pas toujours aisés à déterminer, le résultat fourni par le livre est souvent très proche de celui auquel parviendrait de nos jours un actuaire.

années/taux	1%	Calcul de Pegolotti à 1%	5%	Calcul de Pegolotti à 5%	8%	Calcul de Pegolotti à 8%
1	101,00	101,00	105,00	105,00	108,00	108,00
2	102,01	102,01	110,25	110,25	116,64	116,64
3	103,03	103,03	115,76	115,76	125,97	125,97
4	104,06	104,06	121,55	121,55	136,05	136,05
5	105,10	105,10	127,63	127,63	146,93	146,93
6	106,15	106,15	134,01	134,1⁽¹⁾	158,69	158,68
7	107,21	107,21	140,71	140,71	171,38	171,37
8	108,29	108,28	147,75	147,75	185,09	185,08
9	109,37	109,37	155,13	153,13⁽²⁾	199,90	199,89
10	110,46	110,46	162,89	162,39⁽³⁾	215,89	215,88
11	111,57	111,57	171,03	171,03	233,16	233,15
12	112,68	112,68	179,59	179,58	251,82	251,80
13	113,81	113,81	188,56	188,56	271,96	271,93
14	114,95	114,95	197,99	197,99	293,72	293,69
15	116,10	116,10	207,89	207,89	317,22	317,18
16	117,26	117,26	218,29	218,28	342,59	342,56
17	118,43	118,43	229,20	229,19	370,00	369,96
18	119,61	119,61	240,66	240,65	399,60	399,56
19	120,81	120,81	252,70	252,68	431,57	431,53
20	122,02	122,02	265,33	265,31	466,10	466,05

Figure 12 : calcul d'intérêts de Pegolotti

Mieux encore, le manuel de Pegolotti présente un calcul direct d'intérêts composés très détaillé, qui ne montre que très peu d'écart avec un calcul effectué de nos jours : les seules différences notables proviennent très probablement d'un défaut d'écriture ou de transcription (voir Figure 12). En effet la première erreur (1) provient d'une inversion des sous et des deniers, la deuxième (2) d'une écart de deux livres et la troisième (3) de l'oubli de la dizaine des sous (7 au lieu de 17). Les autres anomalies, de quelques deniers, résultent de la « décimalisation » de notre calcul, c'est-à-dire du passage d'une

³³⁸ Liv. Farolfi - 1299, fol. 49v, p. 712.

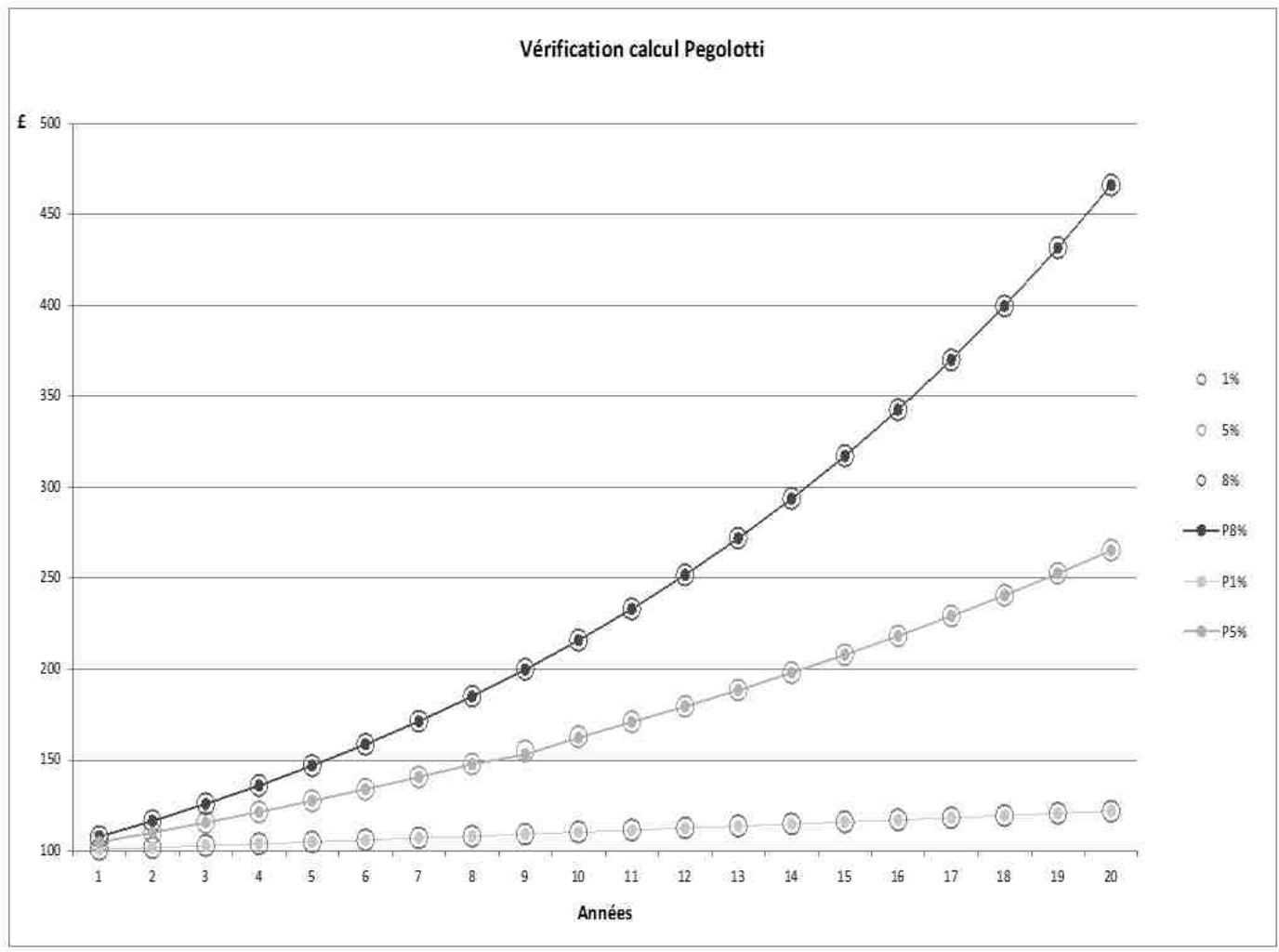


Figure 13 : contrôle des calculs de Pegolotti

numération en livres, sous et deniers à un nombre décimal, ou, peut-être, de la différence des modes de calcul ou de la prise en compte différente des paramètres. L'inscription de ces chiffres sur un graphique en illustre cependant la très grande similarité (voir figure 13)³³⁹.

On observe donc qu'il existait, chez ces grands commerçants, une réelle capacité à calculer des intérêts, y compris composés. Certes, Pegolotti n'était sans doute pas n'importe quel marchand, mais on peut supposer que la plupart des hommes d'affaires disposaient de telles tables, même lorsque, comme Pegolotti, ils possédaient les compétences permettant de les construire. L'existence de tels instruments constitue d'ailleurs un indice de rationalité, organisationnelle cette fois. Il est astucieux de ne pas faire reposer le travail quotidien sur des calculs, malgré tout compliqués, mais sur des tables, plus faciles à utiliser. Pegolotti d'ailleurs, fournissant la date de Pâques pour les années 1340 à 1465, précisait son souci d'éviter du travail aux négligents : « *ma per torre fatica a' nigrigenti e per vederla brevemente porremo fatta inanzi la tavola per 120 anni* »³⁴⁰.

Les livres de comptes contiennent d'autres types de calcul financier, tel ceux d'actualisation, consistant à rapporter plusieurs montants monétaires à une seule date, prenant en compte un taux d'intérêt ou d'actualisation (*raguagliare a uno termine*). Ainsi, dans le livre des Farolfi :

*Monta che de dare lb. cclxviii s.xij d.v tor., ragualgliati a uno termine a di xi di giennaio anno novanta nove.*³⁴¹

Cet enregistrement pose deux questions : quelle est la signification de ce calcul sommant les montants de six *de dare*, enregistrés entre le 9 novembre 1299 et le 10 juin 1300, et les regroupant à une seule date ? Le montant correspond à la somme des enregistrements, mais, puisque aucun taux d'actualisation n'est mentionné, il n'était nul besoin de préciser une date d'échéance globale. Faut-il alors supposer l'existence d'un intérêt caché, dont le taux ni la perception ne sont mentionnés dans ces enregistrements. Il est vrai

³³⁹ BALDUCCI PEGOLOTTI Francesco, *La pratica della mercatura*, Cambridge, Mass., 1936, p. 301-302. Ce tableau compare les calculs présentés dans le manuel de Pegolotti, en livres « décimalisées », en colonne Px, et le calcul d'intérêts composés avec la formule $100(1+i)^a$, i étant le taux d'intérêt et a la durée en années. Nous supposons, dans cette démonstration, que les tableaux publiés par Allan Evans sont identiques à ceux qu'avaient établis Pegolotti. Or, au moins deux scribes ont pu en modifier le contenu. Rien ne permet de contrôler cela pour le premier copiste. En ce qui concerne la transcription de Allan Evans, et malgré son avertissement « *Pegolotti's dates have been checked, his mathematical calculations corrected wherever possible* » (p. liiii), nous avons vérifié la fidélité de la transcription sur l'original, conservé à la *Biblioteca Riccardiana* de Florence (figure 14).

³⁴⁰Pratica, p. 324.

³⁴¹ Liv. Farolfi - 1299, fol. 48r, p. 710.

que le client est « Messer l'arciveschovo d'Arli » ! Il s'agirait alors de la simple fixation d'une date moyenne, peut-être pour calculer des intérêts qui ne sont pas affichés. Le solde est viré dans un autre compte, que nous ne possédons pas, à la même personne, mais cette fois-ci avec une date d'actualisation au 16 septembre 1299 :

*Ànne dato, di xvi di settembre anno novantanove, lb. cxlij s. iij d. v, agualgiate le dette partite a questo die: ponemo che de dare innanzi nel lxxiij carte.*³⁴²

Il est difficile de déterminer ce que représentait cette évaluation de date et de dire son utilité ! Deux comptes du même livre en donnent une idée³⁴³. La dette initiale est constituée de deux enregistrements, l'un de plus de 165 livres, au 1^{er} octobre 1299 (avec une erreur dans le report), l'autre du 12 juillet 1300, de plus de 23 livres. Différents remboursements interviennent au cours de l'année 1300. Le solde de près de 37 livres fut viré sur un autre compte, rapporté à la date du 12 février 1297 (« *rechatì a uno termine* »), soit près de deux ans avant la dette d'origine !

L'explication se trouve dans le compte suivant³⁴⁴. Une dette de plus de 19 livres y est ajoutée, en date du 1^{er} septembre 1300. Il s'agit d'intérêts à 15% : « *per chosto di questi dr. da questo die di sopra insino a questo die, a ragione di lb. XV per centinaio* ». Or ce montant d'intérêt enregistré, de 15% des 37 livres, correspond approximativement à celui qu'il aurait fallu percevoir, au même taux, sur les montants réels et aux dates initiales. Il s'agit donc bien d'un calcul d'actualisation³⁴⁵.

Le livre offre d'autres exemples du même type de calcul, souvent pour l'archevêque d'Arles³⁴⁶. Cela est-il significatif ? Cette opération est faite aussi pour le compte des dépenses courantes (*spese chorse*³⁴⁷), avant l'assignation de son solde à la compagnie, ainsi que pour celui de la compagnie³⁴⁸, sans

³⁴² Liv. Farolfi - 1299, fol. 48r, p. 710.

³⁴³ Liv. Farolfi - 1299, fol. 51r, p. 714.

³⁴⁴ Liv. Farolfi - 1299, fol. 51r, p. 715.

³⁴⁵ En appliquant à chacun des montants du premier compte, le taux mensuel de 1,25% (soit un douzième de 15%), multiplié par le nombre de mois entre la date du mouvement et le premier septembre 1300, positivement pour les « de dare » et négativement pour les « *Diedene* », on obtient un résultat d'un peu plus de 18 livres, pour lb.19 s.14 dans le livre. De même pour le mouvement de 37 livres.

³⁴⁶ Voir liv. Farolfi - 1299, fol. 73v, p. 747 / fol. 78v, p. 754 / fol. 107v, p. 800...

³⁴⁷ Liv. Farolfi - 1299, fol. 83v, p. 762-764 / fol. 86v, p. 767-768.

³⁴⁸ Par exemple liv. Farolfi - 1299, fol. 85r, p. 765-766 ou fol. 102r, p. 794-795.

doute parce qu'un intérêt devait être payé sur les capitaux avancés par celle-ci à sa filiale, ainsi que le montre le compte suivant :

*Demmo a Giovanni ed a'chompangni detti, di iij d'aghosto anno treciento, lb. xlij s. vj che ne doveano dare per chosto di questi dr. infino a questo die, a ragione di lb. xv per cientinaio...*³⁴⁹

Les opérations de change, inévitables dans toute activité commerciale sont une autre illustration de la maîtrise des hommes d'affaires italiens de cette époque³⁵⁰. Les exemples en sont très nombreux. La compagnie des Covoni était quasi-spécialisée dans les transferts entre Florence et Venise, et faisait ainsi son profit, avec son correspondant sur la place, Giovanni Vai³⁵¹ :

Nicholò Rinbaldese e Domenicho Nardi e compangni deono dare di 20 d'ottobre '336. Per lire 20 di veneziani grossi a lira manca che Giovanni Vai e compangni dierono in Vinegia a Giovanni di Churrado di 30 di settenbre anno detto. Ponemo che 'l detto Giovanni e compangni deono avere al quaderno delle mandate nel LXXXVII carta. Furono a lire 14 e s.16 a ffior. lira. Vide schritti Sandro di Lapo Covoni. lbr.296 a ffior.

*Anone dato di 19 d'ottobre '336. Avemone fior.204 d'oro s.4 a ffior. Rechò Tommaso di messer Covone. lbr.296 a ffior.*³⁵²

Tous les livres de comptes illustrent cette activité obligée qu'était le change. La diversité des monnaies en circulation, localement, *a fortiori* à un niveau plus large, imposait à tous les marchands de savoir pratiquer la reconnaissance des monnaies, de leur état et de leur valeur. Sans doute, certains parmi eux, les changeurs, étaient-ils plus experts et permettaient-ils que les autres commerçants eussent une compétence moins étendue. Mais tous devaient avoir cette capacité à travailler des monnaies aux rapports complexes, variables et à l'état incertain. Toujours, il était nécessaire de pouvoir effectuer un change manuel, en échangeant une somme d'une monnaie dans une autre, d'enregistrer un paiement réalisé dans une devise différente de celle utilisée pour la tenue des comptes. Pour les compagnies plus importantes, l'émission ou la réception de lettre de change, l'emprunt ou le prêt en différentes

³⁴⁹ Liv. Farolfi - 1300, fol. 92v, p. 781.

³⁵⁰ BOMPAIRE Marc, « Compter au XIIIe siècle avec la diversité des monnaies : livres, sous et deniers », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités*, n° 7, 8 Août 2015

³⁵¹ BALLE François, *1336-1340 l'activité bancaire dans le Libro giallo des Covoni*, mémoire de maîtrise, Aix en Provence, 2003.

³⁵² Liv. Covoni - 1336, fol. Vr, p. 8 (20 livre de grossi à l.14 s.16 a fiorini font 296 livres a fiorini).

monnaies, sans parler du change au prix du retour, imposaient la connaissance des mécanismes du change monétaire.

L'équipement intellectuel nécessaire à l'activité marchande enregistrée dans les livres était donc indiscutablement disponible. Le cursus scolaire et d'apprentissage des marchands toscans les y préparait. L'école de l'abaque qu'ils fréquentaient au début leur adolescence, puis l'apprentissage dans le *fondaco* leur donnaient les techniques et la pratique nécessaires dans les affaires³⁵³. Sans doute, des tables du type de celles figurant dans le manuel de Pegolotti venaient au secours des employés ayant des difficultés, ou tout simplement facilitaient et fiabilisaient les calculs. Il est cependant tout à fait clair que les marchands disposaient à ce moment là des connaissances et des outils leur permettant de faire des calculs justes et de répondre à tous leurs besoins. Se pose alors la question de l'exactitude et des erreurs que présentent tous ces livres.

Exactitude et précision

Cette question a été débattue avec passion par de nombreux historiens³⁵⁴. Une liaison quasi absolue établie entre exactitude, rationalité et esprit capitaliste (bourgeois), postulée par Werner Sombart³⁵⁵, a donné aux débats une coloration politique. Chacun des protagonistes projetait sur l'époque médiévale des attitudes liées aux modes de pensée des XIX^e et XX^e siècles.

Par ailleurs, les termes d'exactitude et de précision doivent être considérés comme très exposés à l'anachronisme. Ils ne peuvent avoir le même sens à l'ère de l'horloge atomique et à celle des premières horloges mécaniques, quoique, dans les deux cas, le même souci d'exactitude et de précision guidât les concepteurs. On ne peut nier toute qualité d'exactitude à l'horloge mécanique (qui devait pourtant prendre plusieurs minutes d'avance ou de retard par jour).

³⁵³ SAPORI Armando, « La cultura del mercante medievale italiano » dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, p.53-93.

³⁵⁴ SAPORI Armando, « La cultura del mercante medievale italiano » dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, p. 53-93 ; SAPORI Armando, FEBVRE Lucien, *Le Marchand italien au Moyen Âge: conférences et bibliographie*, Paris, 1952.

³⁵⁵ SOMBART Werner, *Le bourgeois: contribution à l'histoire morale et intellectuelle de l'homme économique moderne*, JANKÉLÉVITCH Samuel (TRADUCTION), Paris, 1966.

Nos documents démontrent à l'évidence le souci d'exactitude qui habitait nos marchands, correspondant certes aux possibilités et surtout aux nécessités du moment. Leur forme en est une première expression. Le partage du livre en deux parties, l'une pour les débits, l'autre pour les crédits, l'organisation des comptes en sections superposées, la qualité formelle de leur tenue, leur formulaire et son universalité, la précision des enregistrements sont autant de preuves de cette préoccupation.

Les lettres illustrent cette demande et cette attente de précision et d'exactitude, par exemple sur l'enregistrement soigneux, au siège, des entrées et les sorties contenues dans les courriers :

*Sappi, lachomo, che noi iscrivaremo bene ciò che noi avaremo a scrivere, e spciale mente quello che tu ne mandarai dicendo per tua lettara, sì chome de' tuoi auti e de' tuoi renduti e le prestanze le quali tu farai.*³⁵⁶

La demande faite à Guido Cacciaconti, de ne pas mentionner ses dépenses et ses entrées dans deux missives consécutives confirme une réelle préoccupation d'exactitude dans la gestion de la compagnie :

*Se tu nel mandasi dicendo per più d'una lettera, vedi che no sarebbe buona opera, che per quante volte tu mel mandasi dicendo, per tante volte el meteremo ne libro a chello modo che noi tenemo. [...] Perciò te ne guarda di no mandarnelo dicendo per più d'una volta.*³⁵⁷

Même les oublis, mentionnés par exemple dans des lettres des Tolomei, signalent des erreurs, mais expriment aussi la volonté de les corriger et de rendre compte exactement :

*No vo divisai del deto Sant'Aiuolo perché l'ubriai.*³⁵⁸
*Per ubriança...*³⁵⁹

Au delà de leur qualité formelle, les livres témoignent de ce même souci. Parfois, des erreurs étaient corrigées, une inscription en débit plutôt qu'en crédit, une erreur d'écriture :

*Questa ragione si voleva scrivere nell'avere, ed ell'è scritta nel dare, e però l'abiamo cancellata a serpicelle.*³⁶⁰

³⁵⁶ Let. Vicenti - 1260, p. 266.

³⁵⁷ Let. Vicenti - 1260, p. 266.

³⁵⁸ Let. Tolomei - 1265, p. 402.

³⁵⁹ Let. Tolomei - 1269, p. 417.

³⁶⁰ Liv. Covoni - 1336, fol. CXLIIIv, p. 243.

*Questo posta avemo abbattuta quinci per detto tempo perciò che ne fu quitta per meno che non dovia dare, ma non fue abbattuta nel libro vecchio per errore di scritte.*³⁶¹

Le solde des livres de caisses étaient contrôlé et, éventuellement, en cas d'écart, ajusté à l'encaisse réelle :

*Ancho .VI. lib. été .VI. sol. Et .V. den. I quali denari trovai più che io non doveva a l'escita del detto tempo.*³⁶²

Les comptes eux-aussi étaient contrôlés et ajustés, comme ceux de l'agence d'Avignon dans le libro vermiglio :

I chonpangni deono avere...

*E deono aver detto die fior. sette e s. sette d. cinque ad oro, che troviamo pu la ragione di Vignone chome apare a ragionato de rivedimeto de la detta ragione. fior. vii s. vii d. 5*³⁶³

Des sommations régulières, de fin de page, périodiques ou dans le cours des enregistrements d'un compte, montrent le soin avec lequel les hommes d'affaires italiens souhaitaient noter leurs opérations.

Rappelons enfin la phrase inscrite par Pegolotti en tête de son manuel :
« *Scrivere bene la ragione, e non errare* »

Il reste que la question de l'exactitude des opérations a soulevé de nombreuses interrogations. Il est vrai que les livres de comptes recèlent d'assez nombreuses erreurs, de calcul ou de report, que les enregistrements sont loin de présenter l'exactitude à laquelle un comptable du XXI^e siècle est habitué et attaché. Si beaucoup des calculs sont justes, certains ne le sont pas, parfois de façon assez surprenante. Le livre de caisse siennois illustre ce caractère :

- des résultats intermédiaires sont faux mais les totaux généraux justes (liv. entrata – 1278, p. 59-60)
- un total calculé est exact, puis barré et remplacé par un résultat faux (liv. entrata – 1278, p. 73)

³⁶¹ Liv. Gallerani Paris - 1303, fol. 6, p 140-141.

³⁶² Liv. entrata - 1277, fol. 13r-a, p. 33.

³⁶³ Liv. Vermiglio - 1334, fol. CLXVIId, p. 174.

- deux totaux intermédiaires enregistrés sont justes, pour des montants de lb.532 s.17 d.4 et lb.93 s.2 d.11. Le total général est faux d'un denier : lb.626 d.4 ! (liv. entrata – 1279, p. 79)
- une erreur est faite dans une simple addition de 6 s. à lb.699 s.18 d.2, alors que cette dernière somme résultait d'une addition exacte de dix montants ! (liv. entrata – 1279, p. 141)

Les marchands faisaient donc d'assez nombreuses erreurs de calcul, le plus souvent mineures, même pour des opérations simples.

Sources	Justes	Faux
Liv. banchieri – 1211	20%	39%
Liv. Ugolini – 1255	3%	0%
Liv. Entrata – 1277	42%	53%
Conto mercanzie – 1278	89%	4%
Let. Tolomei – 1279	97%	2%
Let. Dietaiuve – 1294	91%	9%
Liv. Fini – 1296	0%	0%
Liv. Farolfi – 1299	96%	2%
Liv. Gallerani LondresA – 1303	72%	10%
Liv. Alberti picc. – 1304	57%	13%
Liv. Gallerani Paris – 1304	6%	0%
Liv. Gallerani LondresB – 1305	93%	2%
Liv. Frescobaldi – 1311	30%	6%
Liv. Brache – 1326	59%	24%
Liv. Peruzzi asse – 1335	88%	2%
Liv. Peruzzi segreto – 1335	73%	9%
Liv. Covoni – 1336	98%	2%
Liv. Alberti verde – 1345	75%	5%
Liv. Alberti arancio – 1348	86%	3%
Global	69%	8%

Figure 15 : pourcentage de comptes justes ou comportant des erreurs³⁶⁴

On peut relever près de 40% des comptes comportant, de façon certaine, des erreurs dans le livre des banquiers florentins de 1211 et plus de 50% dans le libro dell'entrata e dell'uscita siennois de 1277, 9% dans les comptes de la lettre de Pier Dietaiuve de 1294, moins de 3% dans le compte-rendu de Luca Bonsignore à ser Tolomei en 1279, dans le livre des Farolfi en 1300 ou celui des Covoni en 1336. Quasiment tout est juste dans le livre *dell'asse* des Alberti et dans certains des livres de caisse des Gallerani.

³⁶⁴ Pour ces statistiques, un compte est noté comme juste ou en erreur si ce caractère est certain, c'est-à-dire si tous les calculs peuvent être refaits. Ainsi, un compte incomplètement retranscrit, dont il manque un montant, n'est considéré ni comme juste ni comme comportant une erreur. Je souhaite rappeler l'interrogation nécessaire sur la part éventuelle, dans ces erreurs, de la transcription de documents parfois très difficiles à déchiffrer. Quoiqu'il soit improbable que cet éventuel correctif remette en cause les conclusions.

De fait, hors le livre de 1211, le pourcentage moyen du nombre de comptes comportant des erreurs est inférieur à 10%, souvent même à 5%. Ce chiffre paraît énorme, inacceptable pour un comptable d'aujourd'hui. Mais qu'en était-il pour un teneur d'écritures médiéval ou pour les associés de la compagnie, alors que leur envie d'être « précis » et leur connaissance des techniques nécessaires ont été clairement établies ? Paradoxalement, les erreurs commises dans les calculs simples questionnent plus que celles faites lors d'opérations plus complexes. En effet, se comprend et s'admet l'erreur dans un calcul compliqué, mais s'il était élémentaire ?

Cette caractéristique n'est pas l'apanage des livres de nos marchands. Christine Jéhanno, dans son étude sur les comptes de l'Hôtel Dieu de Paris, portant sur vingt-trois registres entre la fin du XIV^e siècle et le début du XVI^e, recense une moyenne de 22% d'erreur dans les sommes, entre un minimum de 8,4% et un maximum de 37,6% pour une année. Des taux proches de ceux constatés dans nos sources³⁶⁵. Philippe Bernardi fait un constat semblable pour l'enregistrement des dépenses pontificales :

Les erreurs de calcul représentent 18% environ des irrégularités constatées qui affectent 17 des 69 comptes ou sous-comptes détaillés analysés, soit 24,6% de ces données (mais seulement 22 opérations sur 795, soit 2,8%), soit 11,3% de l'ensemble des paiements enregistrés en trois ans. L'ensemble des sommes non prises en compte se montent à 1490 deniers sur trois ans, ce qui ne représente que 0,02% des sommes engagées dans cette période pour les constructions.³⁶⁶

Pour nos commerçants, l'exactitude absolue et l'élimination du risque d'erreurs auraient imposé de prendre plus de temps pour opérer les calculs, pour les vérifier et pour les refaire avec le plus grand soin. Cette précision aurait été d'autant plus difficile à obtenir avant l'utilisation de la comptabilité en partie double. Or quel était le besoin d'exactitude ? Il convient de revenir sur la notion d'exactitude. Elle n'est pas une valeur absolue. Quand nous calculons les intérêts d'un prêt ou d'un placement en jour, est-ce exact, précis ? Pourquoi pas en heure, en seconde ? Et que dire lorsque ces intérêts sont calculés à la quinzaine comme dans certains placements bancaires actuels ? Le prix des carburants est aujourd'hui affiché au dixième de centime. Il ne l'était qu'au centime il y a quelques années.

³⁶⁵ JÉHANNO Christine, « Les comptes médiévaux avaient-ils vocation à être exacts ? Le cas de l'Hôtel-Dieu de Paris », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités*, n° 7, 2015.

³⁶⁶ BERNARDI Philippe, « L'enregistrement des dépenses pontificales : calculs et pratiques comptables à Avignon au XIV^e siècle », *Comptabilité, Revue d'histoire des comptabilités* [en ligne], 2015, 7.

La précision et l'exactitude sont les résultantes de la capacité des outils de mesure, de celle du mesureur et de ses besoins. On a vu ci-dessus que la capacité du commerçant médiéval n'est pas en cause. La capacité de l'outil de mesure ne l'est pas non plus. Le comptage en livres, sous et deniers, n'est pas plus imprécis que celui en euros et centimes, qui après tout fait des approximations au moins jusqu'à 0,5 centime d'Euro, soit 0,5% de l'unité principale, alors que le système des deniers peut faire une erreur jusqu'à 0,5 denier, soit 0,2%. Les outils de calcul étaient certes moins pratiques que ceux dont disposent les commerçants contemporains. Ils n'en étaient pas moins exacts³⁶⁷.

Il reste le besoin. Or quel était la nécessité d'une exactitude plus fine ? Bien entendu, un esprit comptable ou mathématique, recommande *a priori* l'exactitude absolue des calculs. Celui-ci était à l'œuvre dans le manuel de Pegolotti. Mais les livres de comptes ne sont pas ceux d'un comptable d'aujourd'hui ni d'un mathématicien. Ils sont ceux de commerçants du Moyen Âge. Et ceux-ci ne ressentaient sans doute pas le besoin de cette précision absolue. Il suffisait des chiffres leur permettant de gérer convenablement leurs affaires, d'enregistrer chacune des opérations, d'en connaître les montants de détail et global. Une erreur de quelques deniers, voire de quelques sous ne prêtait pas à conséquence.

Une illustration peut en être fournie par le *libro arancio DD* des Alberti. Une liste d'enregistrements en *de dare* sur le compte de Iacopo di Charoccio et ses frères et de Luigi di Duccio et ses frères aboutit à un montant total de lb. 302 s. 13 d. 9. Ce compte est soldé par deux virements, par moitié, de chacun des titulaires :

*Ponemo che figliuoli di Charoccio deono dare, adì xxv di Iulgio CCCL, lbr. cientocinquantuna e s. sei d. dieci a ffior. per la metà che toccha loro de sopradetti danari, a libro .c. verde, a carte LXIII. lbr. CLI s. VI d. X*³⁶⁸

Un mouvement identique est enregistré pour Duccio. Le total est de lb. 302 s. 13 d. 8, ce qui produit un écart d'un denier avec la somme globale. Le scribeur n'a pas cherché à rétablir l'équilibre, mais à pratiquer un partage égal.

La comptabilité en partie double ne fut pas une réponse à un besoin non satisfait d'exactitude absolue, mais elle la rendit accessible et même nécessaire à moindre frais. Ce furent les besoins de gestion des marchands qui devaient conduire progressivement à la technique de la comptabilité en partie double. Ce

³⁶⁷ Notons que nous n'avons pas trouvé, dans les documents publiés, d'opérations faites « à la plume ». Existaient-elles ?

³⁶⁸ liv. Alberti arancio - 1350, fol. CCLXXXIIIr, p. 163.

procédé, lorsqu'il fut énoncé, normé, enseigné, permit de traquer le moindre denier, celui-ci pouvant cacher des erreurs plus importantes. L'époque que nous examinons, n'était pas parvenue à cette situation. La technique comptable n'imposait pas des règles aussi strictes, seuls comptaient les besoins de gestion courante. Et ils ne réclamaient pas cette précision.

Dans l'article évoqué ci-dessus, Christine Jéhanno envisage une autre utilité aux comptes que leur fonction purement comptable. Une destination plus symbolique, et politique dans une certaine mesure, qui ne réclamait pas une exactitude absolue :

Plus qu'à produire un état exact des finances de l'Hôtel-Dieu pour une année donnée, le compte vise à témoigner de sa bonne marche. [...] Ils ont enfin une ultime vocation supérieure : celle, symbolique, de marquer la tutelle du chapitre sur l'établissement, d'affirmer son pouvoir.³⁶⁹

Ce type d'explication, intéressant, peut sans doute s'appliquer, dans une certaine mesure, aux comptes des marchands³⁷⁰. Reste alors à s'interroger sur ce que serait cette finalité symbolique dans notre cas. Il faudra y revenir, mais l'objectif de témoigner de la bonne gestion, de marquer une tutelle, suggéré dans cet article est intéressant à noter, d'ores et déjà³⁷¹.

Cette question de l'exactitude soulève aussi celle de l'honnêteté. Rien ne permet de lier ces imprécisions à une quelconque manipulation ou tricherie. Il n'existe par ailleurs pas beaucoup d'éléments permettant de caractériser de façon précise, dans ces documents, le degré d'honnêteté des commerçants italiens médiévaux. Bien sûr, il existait des comportements frauduleux et des tentatives malhonnêtes, obligeant les commerçants à la vigilance dans leurs

³⁶⁹ JÉHANNO Christine, « Les comptes médiévaux avaient-ils vocation à être exacts ? Le cas de l'Hôtel-Dieu de Paris », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités [en ligne]*, n° 7, 2015, p. 22.

³⁷⁰ JÉHANNO Christine, « Les comptes médiévaux avaient-ils vocation à être exacts ? Le cas de l'Hôtel-Dieu de Paris », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités [en ligne]*, n° 7, 2015 : « Les résultats de l'enquête [...] ont conduit à se demander si le débat était bien là, ou en tout cas, uniquement là, et si on ne devait pas le déplacer en soulevant une autre question, celle de la vocation des comptes à être exacts, que l'on présume sans l'interroger. L'exactitude arithmétique était-elle le but assigné aux comptabilités médiévales ? ».

³⁷¹ Voir la partie III.

relations, voire à la fermeté, comme durent procéder les Peruzzi, vis-à-vis d'un facteur de la vieille compagnie :

*Tommaso Peruzzi e compangni [...] ci deono dare [...]. I detti danari si spesonno per fare piglare e mettere nelle Stinche Iachopo Nori loro fattore per quello ch'avea a sodisfare alla compangnia.*³⁷²

Les règles de « *taccamento* » des tissus édictées par l'Arte di Calimala démontrent que de tels comportements étaient, en tout cas, considérés comme inadéquats³⁷³. Ce marquage (*taccamento*) consistait à porter, sans doute sur une petite pièce de bois, les prix d'origine du ballot de tissu (*primo costo*).

*Nove balle di lana succida veronese deono dare di 16 di maggio '337, che Naddo Covoni chonperò da Filippo gharzatore in Verona detto di sopra. Pesarono libre 2142 netto in Verona. Chostò lire 368 s.7 d.2 picc. baghattini di primo chosto.*³⁷⁴

Ce coût intégrait le prix d'achat, les montants des taxes et des dépenses sur le lieu d'origine, mais pas ceux de transports. La finalité de cette réglementation était d'éviter des marges estimées indues. Certains métiers avaient même fixé une marge maximale³⁷⁵. Des paragraphes du livre I des statuts de 1332 de l'Arte di Calimala, par exemple les articles XXX (« *Di procurare che le canne e pesi si ragguagliano* ») ou XXXI (« *Di cogliere le canne alla canna del ferro, e farla segnare in più luoghi* »), définissaient et édictaient des règles sur le contrôle des instruments de mesure de longueur des tissus³⁷⁶. Ces normes démontrent l'esprit régnant lors des transactions. Elles sont la preuve d'un souci de préserver, dans une certaine mesure, l'honnêteté des transactions et celle des marchands. Cette attitude a été évoquée lorsque le sujet de la foi a été abordé ci-avant. Bien sûr, ces mesures illustrent aussi la nécessité de contrôler...

D'évidence, les mauvais comportements existaient. Un rédacteur d'une des lettres des Ricciardi appelait son correspondant à la méfiance vis-à vis d'un

³⁷² Liv Peruzzi asse -1336, fol. LVIIIIs, p. 107.

³⁷³ Emiliani-Giudici Paolo, *Storia politica dei municipi italiani*, Florence, 1851, Appendice, p. 127 et 128 : Art. XIII : « *Di taccare i panni fiamminghi o brabantoni del vero costo* », Art. XIV : « *Di non vender panni d'una terra per panni di un'altra terra* », Art. XV : « *Che i panni si tengano taccati del vero costo con tacche o colle scritte* », Art. XVI : « *Che niuno segni panni o torseglì d'altro segno che del suo* ».

³⁷⁴ Liv Covoni 1337, fol. XLVIIIv, p. 80.

³⁷⁵ BALDUCCI PEGOLOTTI Francesco, *La pratica della mercatura*, Cambridge, Mass., Mediaeval Academy of America, 1936, p. 286-287 ; SAPORI Armando, « Il taccamento dei panni franceschi a Firenze nel trecento » dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, p. 245-264.

³⁷⁶ Emiliani-Giudici Paolo, *Storia politica dei municipi italiani*, Florence, 1851, Appendice, p. 48.

certain Chello Cassuola, marchand de Lucques, coupable de mensonges et de manœuvres afin d'éviter de payer ses dettes à la compagnie et de lui cacher son insolvabilité³⁷⁷. La malhonnêteté est de toutes les époques...

Il reste qu'il ne faut de toute façon pas commettre l'erreur de juger de la précision de ce qu'est la mesure d'une activité au Moyen Âge avec les critères du XXI^e siècle. Nos marchands s'efforçaient d'atteindre l'exactitude dont ils avaient besoin, la précision qui leur était nécessaire, sans ressentir l'obligation de chercher à tout prix l'origine d'un écart de quelques deniers sur un compte ou dans la caisse. En réalité, ce comportement n'était-il pas authentiquement pragmatique et rationnel ? Dans cette attitude, on décèle également un indice de rationalité, finalement très actuelle : les efforts nécessaires pour parvenir à une exactitude plus grande ne « valait pas le coup » (ou le coût), ils étaient inutiles !³⁷⁸

Rationalité

Plusieurs exemples de comportements ont déjà été apportés. Ils démontrent l'évidence de la rationalité des grands marchands pour qui lit leurs documents.

Les définitions données de ce caractère soulignent le lien avec l'utilisation de la raison et la logique, mais aussi avec l'utilisation de données précises, et leur analyse :

Qui appartient à la raison, relève de la raison.

Conforme à la raison, à la logique, au bon sens.

Qui est fondé sur une analyse, une méthode, des données scientifiques.³⁷⁹

La rationalité s'oppose bien sûr à la folie, à l'illogique, à l'insensé, mais surtout à l'aléatoire, au non raisonné, au non calculé. Elle s'oppose à l'opinion *a priori*, à la reproduction automatique des pensées ou des comportements. L'attitude rationnelle est celle de qui observe les faits, en tire des conclusions, par un raisonnement logique, et agit ainsi de façon pragmatique, liée à ses observations. La rationalité s'appuie sur l'expérience, non pour la reproduire

³⁷⁷ Voir par exemple let. Ricciardi 7, p. 5 et 6.

³⁷⁸ Il existe, dans le monde contemporain, de tels exemples de rationalité consistant à ignorer un risque d'erreur. Par exemple, les banques ne vérifient jamais la validité de la signature des chèques de faible montant. Ce contrôle serait en effet plus coûteux que la prise en charge des éventuelles fraudes qu'il permettrait de détecter.

³⁷⁹ Le Trésor de la Langue Française Informatisé, <http://atilf.atilf.fr/tlfv3.htm>.

indéfiniment, mais pour en tirer des enseignements. Un marchand anonyme du Trecento affirme qu'il faut marchander « *per ragione* » (par raison entendu au sens de raisonnement, de calcul) et non « *per oppenione* »³⁸⁰. Armando Sapori cite un passage de la chronique de Donato Velluti sur la mort de son fils, survenue à l'âge de 22 ans. L'auteur souligne les qualités du jeune homme, qui en auraient fait un bon marchand : l'intelligence et la mémoire :

*E per lo suo intelletto e sua grande memoria, se ci fusse vivuto, sarebbe stato de' sufficienti artieri e mercatanti di questa terra.*³⁸¹

Peut-on caractériser de façon plus concrète une approche rationnelle ? On pourrait presque dire, comme pour un ordinateur, la capacité de traitement et la taille de la mémoire...

L'extraordinaire et permanente application de la raison et de l'esprit pratique de ces hommes frappe en effet à la lecture de leurs documents. La rédaction des livres était un acte de raison. Les manuels en étaient également une manifestation. Leurs rédacteurs visaient à réunir toutes les informations nécessaires à une conduite rationnelle d'affaires commerciales dans les différents lieux que pouvaient fréquenter les marchands. Toutes ces informations devaient être utiles, opérationnelles. Il ne s'agissait pas d'informations touristiques, anecdotiques. Ainsi, pour chaque place étaient présentés :

- Le mode de vente des différentes marchandises, selon les poids et mesures du lieu. (« *Come le mercantie si vendono in Candia. Tutte spezierie grosse si vendono a centinaia* »³⁸²)
- Les monnaies et les coûts de monnayage. (« *Livre 5 bianchi de Famagosta se conta livre 1 d'oro in Alexandria* »³⁸³)
- Les équivalences avec les poids, mesures et monnaies d'autres lieux. (« *Lo migliaio sottile di Candia fae in Vinegia libbre 1140 sottile* »³⁸⁴)
- Les droits et taxes à payer, pour entrer et sortir des marchandises, pour acheter et vendre dans la place, pour entreposer, pour transporter, en courtage, etc. (« *Per giugere e entrare al porto di*

³⁸⁰ CORTI Gino, « Consigli sulla mercatura di un anonimo trecentista », *Archivio Storico Italiano*, V.110, 1952, p. 114-119.

³⁸¹ SAPORI Armando, « Il taccamento dei panni franceschi a Firenze nel trecento » dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, Vol 1, p. 72.

³⁸² Pratica, p. 105.

³⁸³ Tarifa, p.40.

³⁸⁴ Pratica, p. 106.

Genova, denari 4 genovini piccioli per mina »³⁸⁵). Parfois le calcul des frais de transport de marchandises sur un long trajet étaient détaillé.

Les informations étaient plus ou moins nombreuses et développées, sans doute selon l'importance commerciale du lieu et celle de la fréquentation par la compagnie. L'intérêt pour les questions pratiques allait jusqu'à la description de règles particulières, comme l'éventuelle nécessité « d'entente » avec les douaniers³⁸⁶. Pegolotti a décrit les précautions contractuelles que doit prendre un marchand dans le cas de vente de blé : prévoir les retards du voyage en mentionnant nous seulement la date de livraison, mais la date d'embarquement, prévoir les dispositions à prendre en cas de fortune de mer (« *della quale cosa Iddio difenda che non avegna* »³⁸⁷) rendant impossible la mise à disposition d'une partie de la livraison. Évidemment les appels à Dieu ou aux astres peuvent être interprétés comme un « défaut » de rationalité. Mais après tout, une assurance supplémentaire qui ne coûte rien...

On ne rassemblait pas ces informations pour ensuite acheter, vendre et commercer au hasard. On les réunissait pour les prendre en compte. Rechercher et détenir les informations utiles est la première étape d'une démarche rationnelle. Les courriers échangés avec les agents résidents sur d'autres places servaient aussi à cela. Même les livres de comptes constituaient un recueil d'informations.

La froideur technique de tous ces documents constitue un autre signe de rationalité. À l'exception des lettres, aucun n'exprimait une opinion ou une émotion. Hervé Martin le souligne, parlant de la description de Bruges dans la *Pratica* de Pegolotti : « Ce regard froid et détaché sur la Venise du Nord ne laisse transparaître aucune émotion esthétique »³⁸⁸. On peut le noter pour les livres de comptes, dans lesquels même les aumônes, les dons aux pauvres, furent traités comme une banale écriture, un salaire, une participation aux bénéfiques. Il est vrai que les lettres laissent parfois transparaître des opinions et des émotions, mais elles présentent une organisation constante, avec les mêmes sujets revenant dans chacune d'entre elles, même si leur construction est beaucoup plus libre que celle des livres, ou même que celle des manuels.

Il convient également de souligner un esprit pratique qui se traduit de multiples façons. La langue utilisée par les marchands fut (quasi) exclusivement leur dialecte italien, et non le latin, comme dans les documents notariaux ou les

³⁸⁵ *Pratica*, p. 218.

³⁸⁶ *Pratica*, p. 185.

³⁸⁷ *Pratica*, p. 320.

³⁸⁸ MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales: XI^e-XV^e siècle*, Paris, 1996, p. 362.

administrations publiques (par exemple les livres d'entrée et de sortie de la Biccherne de Sienne). Le latin n'était probablement pas inconnu de tous les marchands. En témoignent les lettres de paiement (de change) de la société des Gallerani à Londres en 1305, qui pouvaient être écrites soit en italien, soit en latin³⁸⁹, ou par la lettre de Domenico Grasso à Andrea di Bonanno di Ser Berizio, de 1396³⁹⁰. Beaucoup de contrats notariés étaient, dans les classements des marchands, rédigés en latin³⁹¹. Le vocabulaire des livres et des manuels restait simple, direct, d'une étendue modeste, permettant à tout un chacun, capable de lire, de comprendre ces documents. Même si la langue des lettres s'enrichissait, elle restait très concrète. D'autres manifestations de la rationalité de ces hommes abondent : l'utilisation d'une unité monétaire unique, qui n'était pourtant pas facile à mettre en œuvre, du fait de la multiplicité des pièces en circulation, de la qualité variable de celles-ci. Mais elle devait permettre la sommation des montants et une meilleure connaissance de la situation financière. L'enregistrement de l'arrivée des courriers, dont témoignent les indications notées au verso du feuillet (Ex: let. Vicenti – 1260, let. Tolomei – 1265) démontre leur suivi attentif, etc.

Sans doute, les marchands ne connaissaient-ils pas les définitions données du juste prix par les docteurs scolastiques. D'ailleurs, des pratiques extrêmement variables en matière de taux d'intérêt s'observent. Pourtant, ces taux n'étaient pas fixés au hasard. Un compatriote marchand bénéficiait d'un taux plus faible que celui qu'obtenait un marchand étranger, ou un particulier. Cela ressemble fort à une appréciation du risque, et à l'établissement d'un taux en fonction de cette évaluation. Il n'est jusqu'à l'attitude du créancier face à son client en difficulté que ne désavouerait pas un banquier moderne. En 1311, Pepo de' Sansedoni, l'agent de la compagnie à Bar-sur-Aube, informa dans son courrier que, faisant abstraction de ses sentiments, il accordait un délai de paiement à la compagnie des Malavolti (« *per nostro profitto piue che per amore di loro.* »³⁹²). Il leur fit signer une lettre de créance. Son action reposait sur l'espoir d'être payé en totalité lors de la prochaine foire de Bar, plutôt qu'immédiatement et seulement partiellement. En exigeant un paiement immédiat, ils auraient, en outre, probablement provoqué l'arrestation des agents de la compagnie (« *la prima volta che saranno presi, mai non isciranno di*

³⁸⁹ GRUNZWEIG Armand et BIGWOOD Georges, *Les livres des comptes des Gallerani*, Bruxelles, 1961, Pièces justificatives, p. 265 à 269.

³⁹⁰ MELIS Federigo, *Documenti per la storia economica dei secoli XIII-XVI*, Florence, 1972, p. 178.

³⁹¹ Voir les documents des Manduel dans BLANCARD Louis (dir.), *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Âge*, Genève, 1978.

³⁹² Let. Sansedoni - 1311, p. 85.

pregione »³⁹³), et perdu tout espoir de recouvrer la créance. Il arrivait aux Gallerani d'abandonner eux-aussi une dette, au profit d'une autre détenue par leur débiteur, de meilleure qualité, donc de remboursement plus sûr, ou contre l'assignation d'un revenu agricole³⁹⁴. Les Alberti renoncèrent aussi, parfois, à recouvrer la totalité d'une créance :

*Il resto che dobbiamo avere di questa raxone fummo in conchordia con lachopo di Lapo Brunetti, di lasciargli per grazia e amore all'erede del detto Niccholo*³⁹⁵.

Au total, il est difficile de prendre en défaut, dans ces documents, la qualité du raisonnement de ces hommes d'affaire. Leur rationalité s'illustre par ailleurs aussi, et de façon particulièrement démonstrative, dans la connaissance des mécanismes économiques des marchés qu'ils fréquentent.

Vision des mécanismes de marché

Il est évidemment délicat de parler de rationalité économique pour cette époque, l'historien Koenraad Verboven le constate déjà pour l'Antiquité :

La rationalité économique est avant tout un concept théorique : c'est un processus de prise de décision à finalité unique, qui n'envisage que la maximisation des profits pécuniaires en n'utilisant que des données quantifiables pour calculer au mieux les coûts et les gains. [...] Il est depuis longtemps clair qu'un tel concept de rationalité est peu adéquat pour l'analyse d'économie pré-industrielles où les marchés – pour autant qu'ils existent – sont toujours imparfaits.³⁹⁶

Peut-être d'ailleurs est-il difficile d'en parler à toute époque tant les mécanismes de marché sont complexes et leur appréhension très relative. Il est même hasardeux d'envisager l'existence de marchés pour la période médiévale³⁹⁷. Le concept de marché suppose en effet à la fois l'existence de

³⁹³ Let. Sansedoni - 1311, p. 85.

³⁹⁴ Liv Gallerani-Paris - 1304, fol. 10r, p. 149 et fol. 10v, p 151.

³⁹⁵ Liv. Alberti arancio - 1351, fol. CCCXXVr, p. 208.

³⁹⁶ VERBOVEN Koenraad, « Mentalité et commerce. Le cas des negotiatores et de ceux qui negotia habent : une enquête préliminaire », dans *Mentalités et choix économiques des Romains*, Dir. Jean Andreau, Jérôme France et Sylvie Pittia, Bordeaux, 2004, p.189.

³⁹⁷ GUERREAU Alain, « Avant le marché, les marchés: en Europe, XIIIe-XVIIIe siècle (note critique) », *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, 2001, p. 1129-1175 ; DAY John et VAN DER WEE Hermann, *Monnaies et marchés au Moyen âge*, Paris, 1994 ; BIGWOOD Georges, « Un marché de matières premières: laines d'Angleterre et marchands italiens vers la fin du XIIIe siècle », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1930, 2, p. 193-211.

lieux d'échange, celle d'intervenants informés présentant des offres ou exprimant une demande, et en capacité de les réaliser. Il requiert également que ces acteurs aient un comportement « économique », c'est-à-dire que les échanges se déroulent librement et se dénouent pacifiquement sur des bases monétaires. D'évidence, la situation ne correspond pas à celle qui prévalait dans l'ensemble de l'économie médiévale. On sait aussi, cependant, que dans le monde contemporains, aucun marché n'est réellement parfait, que l'information et la liberté sont rarement complètes. Des intervenants comme l'État ou de grands groupes de pression faussent les conditions de concurrence réelles, comme elles devaient l'être au Moyen Âge. Dans le cadre de leur activité marchande, les hommes d'affaires intervenaient cependant dans des domaines dont les conditions approchaient une situation de marché : achat et vente en gros de drap, de laine, change international. Il est clair, en tout cas, que nos marchands comprenaient certains mécanismes clés de l'économie de ces marchés.

La lettre de Vicenti à Cacciacconti, de 1260, présente l'explication de l'attitude des associés basés à Sienne pour financer les dépenses occasionnées par la guerre contre Florence, cette année là³⁹⁸. Trois solutions économiques se présentaient alors :

- Emprunter à Sienne en monnaie locale.
- Vendre des livres de Provins payables à Sienne et livrables en Champagne.
- Vendre des livres sterling payables à Sienne et livrables probablement en Angleterre.

De ces trois solutions, c'est la deuxième qui fut retenue. La vente de sterlings en Angleterre était estimée inopportune, sans doute parce que l'activité et les achats prévus, et donc le besoin en monnaie locale, étaient plus importants dans cette région qu'en Champagne. Par ailleurs, l'emprunt à Sienne devenait très difficile, et surtout d'un coût trop élevé. Le taux à payer s'élevait en effet à 5 ou 6 d. par livre entre marchands – probablement au mois, soit à plus de 25% par an – et 12 d. pour d'autres personnes, soit environ 60%. La livre de Provins, en revanche, était à la fois moins utile que le sterling et moins chère que la monnaie toscane. Il apparaissait donc préférable d'emprunter, si nécessaire, en France que d'être débiteur à Sienne, où les dépenses de la guerre provoquaient une tension considérable sur les taux d'intérêt, ou même en Angleterre, où les besoins en monnaie seraient importants.

³⁹⁸ Let. Vicenti - 1260, p. 267.

Cet exemple montre d'une part que les mécanismes de marché étaient compris (l'équivalence entre rareté et cherté, entre forte demande et augmentation des prix, etc.), mais qu'en outre, devant une dépense importante à laquelle il fallait faire face, ces hommes s'efforçaient d'arbitrer en fonction d'un coût prévisible global. Ce qui est remarquable, c'est le choix défavorable à une solution simple et locale (emprunter à Sienne) en faveur d'une opération financière complexe et internationale, basée sur des lettres de change. Quelques lignes plus loin, dans ce même courrier, les scripteurs informaient leur correspondant de la mise en œuvre de leur décision et de l'opération de change qu'ils avaient engagée pour la foire de la Saint-Jean :

*E ancho ti facemo asapere che noi aviamo venduti cento sei li. di prove.
a lachamo Ubertini chanbiatore, a pagare nela fiera di San Giovanni...*
399

Une lettre de Consiglio de' Cerchi illustre une réflexion et une réelle compréhension de déterminants ou de facteurs économiques assez complexes des conditions de marché, comme les répercussions d'une pénurie :

*...perche non vi montassero troppo di carestia intra le mani, però che
dottiamo che la carestia di costà non faciesse viltade di qua.*⁴⁰⁰

Elle montre une analyse des conséquences de l'offre et de la demande de monnaie, suite à l'affectation par le pape, dans la perspective d'une nouvelle croisade, des produits de la décime au roi d'Angleterre :

*...crediamo che moneta sarà cara uguanno per lo fatto de' d. de la
decima che 'l P(a)p(a) dae ora nuovamente a' rre d'Inghilterra [...] pero
che, noi crediamo chi ssi troverà i moneta ne potrà bene fare suo
avantagio, e si di cambio, e ancora in cotesta medesima mercatantia.*⁴⁰¹

Cet extrait illustre une compréhension du mécanisme des prix reposant non sur l'analyse de la pénurie ou de l'abondance d'un bien, mais sur ceux de la monnaie. Ainsi, la rareté d'une devise, due à sa thésaurisation en préparation d'une guerre, mettait ceux qui la possédaient à ce moment (« *i moneta* ») en position avantageuse (« *suo avantagio* »).

³⁹⁹ Let. Vicenti - 1260, p. 269.

⁴⁰⁰ Let. Cerchi - 1291a, fol. 4v, p. 594.

⁴⁰¹ Let. Cerchi - 1291a fol. 3r, p. 596.

Une lettre de Iachomel Trivixan à Pignol Zucchello explique la conséquence sur les prix de la venue des galères de Venise avant ou après le retour de la Caravane de La Mecque :

*Ma xe gallie vinize innanti magio qua ch'el no' foxe vinudi la charavana de la Meccha, valleria oni choxa pllù che no' vale moe, ma xe tardaxe fin a zunio varia men.*⁴⁰²

Évidemment si les marchandises sont recherchées avant l'arrivée des marchands arabes, elles seront plus rares, donc plus onéreuses.

Les implications de facteurs politiques, comme l'embargo sur les draps anglais, sont bien compris (cf. p. 155). De tels exemples abondent dans les courriers, comme dans celui-ci, des Ricciardi, dans lequel l'auteur affirmait ne pas être surpris du faible prix des laines, parce que leurs acheteurs habituels se trouvaient en guerre :

*Di ciò che dite che tutte lane di costae sono a cosie gramde mercato e che ssi danno per la meitade meno che gostano, si llo credemo bene né di ciò nom ci meravilliano di nulla, amti ci meravilliamo come dr. nullo si mde àe, e lla cagione si est perché lli dr. che soleanno essere nom sono, né pare che ssi mde trovino ; apresso perciò che là u si solea dilivrare est im tamta guerra come sapete.*⁴⁰³

Guccio et Francesco de' Sansedoni, installés à Paris, expliquaient leur stratégie de placement de la monnaie après les manipulations monétaires de Philippe le Bel⁴⁰⁴. Après les pourparlers de paix flamands, ils conseillaient de prêter à long terme, en prévision d'un retour à une bonne monnaie dans les mois qui devaient suivre. Cela devait effectivement se vérifier.

En vérité, toute l'activité de ces commerçants reposait sur la compréhension du fonctionnement des marchés. C'était évidemment le cas pour la simple activité marchande, avec ou sans transformation. Celle-ci consistait à acquérir un bien sur des marchés où il abondait, au meilleur marché, pour le revendre où et quand il était plus rare, donc plus cher. C'était encore plus nécessaire pour les activités de change. Ces marchés pouvaient parfois se révéler complexes, compte tenu de la diversité des monnaies et des pièces, de leur état variable, et des interventions parfois intempestives des États. Pourtant, les grands marchands, comme les Alberti, pratiquaient couramment cette activité. Même, une compagnie relativement plus modeste comme celle des Covoni,

⁴⁰² Let. Zucchello 54 - 1347, p. 107.

⁴⁰³ Let. Ricciardi 5 - 1297, fol. 2v, p. 47.

⁴⁰⁴ Voir let. Sansedoni - 1305.

nous l'avons vu, exerçait une part importante de son activité dans le domaine du change entre les places de Florence et de Venise⁴⁰⁵.

Certes, ces connaissances n'étaient pas théorisées. Les docteurs scolastiques avaient bien une conception des mécanismes économiques et de leur régulation, mais elle n'était probablement pas accessible aux marchands⁴⁰⁶. Il n'existait pas de manuels d'économie. Nos *pratiche* n'abordent pas ces questions. Ces représentations n'étaient cependant pas seulement instinctives. Elles reposaient sur une expérience et elles pouvaient être exprimées ou expliquées dans un courrier. Elles étaient disponibles pour ceux qui le voulaient, qui possédaient cette envie de réussir, qu'il faut peut-être appeler l'esprit d'entreprise.

On sait l'importance donnée par des économistes comme Joseph Schumpeter et François Perroux au rôle de l'entrepreneur et de l'esprit d'entreprise dans le développement des firmes et de l'économie⁴⁰⁷. Cette faculté particulière est « mue par un ensemble de mobiles irrationnels dont les principaux sont : la volonté de puissance, le goût sportif de la nouvelle victoire à remporter, la joie de créer et de donner forme à ses conceptions ; seul le premier de ces mobiles est en relation directe avec l'institution de la propriété privée »⁴⁰⁸.

Évidemment, nos marchands, parcourant l'Europe et la Méditerranée, recherchant dans tous les lieux les moyens de faire du commerce, inventant de nouveaux outils financiers et de gestion, étaient animés par une telle mentalité. Mais faut-il s'en étonner ? Cet état d'esprit, plus que caractéristique d'une

⁴⁰⁵ BALLE François, *1336-1340 l'activité bancaire dans le Libro giallo des Covoni*, mémoire de maîtrise, Aix en Provence, 2003.

⁴⁰⁶ IBANÈS Jean, *La Doctrine de l'Église et les réalités économiques au XIIIe siècle: l'intérêt, les prix et la monnaie*, Paris, 1967 ; DE ROOVER Raymond, *La pensée économique des scolastiques*, Montréal, Paris, 1971 ; DE ROOVER Raymond, « Les doctrines économiques des scolastiques: à propos du traité sur l'usure d'Alexandre Lombard, » , *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1964, 59, p. 854–66 ; TODESCHINI Giacomo : GIOVANNI OLIVI Pietro DI, *Un trattato di economia politica francescana: il « De emptionibus et venditionibus, de usuris, de restitutionibus »* di Pietro di Giovanni Olivi, Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 1980.

⁴⁰⁷ SCHUMPETER Joseph Alois, *Histoire de l'analyse économique, tome I, L'âge des fondateurs*, Paris, 1954 ; SCHUMPETER Joseph Alois, *Théorie de l'évolution économique*, traduction François PERROUX, Paris, 1935.

⁴⁰⁸ PERROUX François, Introduction, dans SCHUMPETER Joseph Alois, *Théorie de l'évolution économique*, traduction François PERROUX, Paris, 1935.

société, n'est-il pas celui de certains individus, placés dans certaines circonstances, quel que soit la période de l'histoire :

L'esprit d'entreprise, qui appartient à toute époque, a défini l'attitude du héros de chevalerie avant de caractériser le chevalier d'industrie. Le goût du risque, la maîtrise des moyens sont le propre de l'aventure économique où la technique a sa part, de la construction des cathédrales à l'exploitation des richesses du sous-sol, de la chimie appliquée à la comptabilité et à la diffusion de nouveaux produits de série.⁴⁰⁹

Il est maintenant possible d'esquisser le portrait de ces marchands médiévaux italiens.

⁴⁰⁹ BRAUNSTEIN Philippe, *Travail et entreprise au Moyen Âge*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Bibliothèque du Moyen Âge 21 », 2003, p. 74.

CONCLUSION : ESSAI DE PORTRAIT

Les hommes d'affaires italiens de ce temps, ceux qui animèrent ou dirigèrent les grandes compagnies italiennes appartenaient au monde médiéval. Ils n'exerçaient pas l'activité principale de l'époque, l'agriculture. Ils n'étaient pas ecclésiastiques, et même s'ils appartenaient à une famille noble, leur métier, leur richesse, leur statut même découlaient du commerce, de la marchandise, de la finance. Cette position n'était pas la plus prestigieuse, même en Italie centro-septentrionale, moins encore dans les pays à forte tradition féodale, comme les royaumes de France ou d'Angleterre qu'ils parcouraient, et dont ils fréquentaient et servaient parfois les plus grands personnages.

Comme beaucoup de personnes ambitieuses, en cette époque d'expansion et sans doute d'optimisme, ils regardaient l'avenir avec l'envie d'améliorer leur situation et l'espoir de pouvoir y parvenir. Leur éducation et leur expérience avaient forgé l'idée que le travail et leur entendement leur permettraient de réussir, si Dieu et la destinée (les astres ?) y consentaient. L'époque l'autorisait, celle des « trois cents glorieuses », des essartages, des conquêtes humaines sur la nature, de l'éveil de l'Europe occidentale. Nos commerçants développèrent une activité multiple dirigée vers le commerce et les opérations qu'ils savaient identifier comme les plus intéressantes et les plus opportunes.

Nos documents confirment leur sens des affaires, leur entregent, l'étendue de leurs relations. De toute évidence, ces hommes disposaient d'une certaine instruction. Ils savaient lire, écrire et effectuer les principales opérations arithmétiques, et parfois plus, beaucoup plus. Leurs techniques professionnelles révèlent leurs indiscutables compétences. Elles étaient

« certes encastrées dans tout un faisceau de causalités sociales mais cela n'est pas exclusif du calcul et de l'évaluation »⁴¹⁰. Elles leur permettaient de préciser et enregistrer le détail de leurs relations avec leurs clients et leurs fournisseurs. Elles leur donnaient les moyens de chiffrer et de déterminer les composants de ces transactions, y compris lorsque des intérêts composés étaient en jeu, lorsque des calculs de change devaient être effectués. Elles leur ont permis de mettre au point des opérations complexes comme celles de change transfert international.

Ils savaient reconnaître ce que sont les éléments clés d'un marché et de son fonctionnement : l'importance des situations d'offre et de demande, l'impact des événements politiques, diplomatiques, sanitaires, etc. Ils savaient surtout en tirer des conclusions opérationnelles, vendre là où la demande était plus forte et l'offre plus faible, acheter là où les conditions étaient inverses. Ils jouaient avec les prix et avec la position des monnaies et des marchés.

D'évidence, leur but premier était de gagner de l'argent. Il s'agissait indiscutablement du moteur personnel de leur action et ce devait être le principal objectif de leur gestion. C'est cela que devait permettre le commerce : Ces marchands étaient habités de la caractéristique volonté « capitaliste » de « maximiser » leur profit, de l'envie de gagner de l'argent, de s'enrichir, de constituer un patrimoine pour eux et pour leur famille. Pourtant, le constat sans doute plus important pour cette étude se rapporte à leur mode de pensée et à leurs références.

Remarquablement rationnel, le raisonnement des hommes d'affaires s'appuyait sur des réalités pratiques et concrètes, ne laissant qu'une place mesurée aux peurs et aux doutes. Ils pratiquaient ainsi tant dans leurs occupations commerciales que dans leur action politique ou sociale et même dans leur vie spirituelle, leur foi. Sans établir ces commerçants médiévaux en *homines economici*, il faut leur reconnaître cette caractéristique et s'en souvenir lors de l'analyse de leurs documents et de leurs actions.

La previsione economica rappresenta uno degli aspetti concreti più tipici della nuova mentalità. Praticata come studio approfondito del mercato, osservazione dei suoi movimenti, apprezzamento dei fattori di maggiore rilevanza, calcolo obiettivo delle possibilità individuali nel quadro generale, fu uno strumento efficacissimo di razionalizzazione

⁴¹⁰ FELLER Laurent (dir.), *Calculs et rationalités dans la seigneurie médiévale : les conversions de redevances entre XIe et XVe siècles*, Paris, 2009. p. 25

*dell'attività economica.*⁴¹¹

Leur univers était plus large et plus ouvert que celui de la plupart de leurs contemporains. Leur horizon géographique et sans doute mental, leurs relations, leurs réseaux en faisaient des personnages à l'esprit non seulement pratique mais ouvert. Plus en tout cas que la très grande majorité des hommes de ce temps. Plus audacieux et moins conformistes, ils possédaient l'ambition, l'espoir, et les compétences d'hommes dont la naissance, la fortune et les ressources du pays ne permettaient pas toujours de prétendre à la place à laquelle ils aspiraient par un autre moyen que l'activité marchande et les gains qu'elle permettait. Leur audace, peut-être l'avaient-ils pratiquée d'abord dans les villes côtières, avec ou parmi les nobles qui pouvaient gagner beaucoup par l'aventure guerrière et de course. Peut-être leur en avaient-ils emprunté l'esprit. Eux le firent par « l'aventure marchande », par le commerce. Faut-il parler d'esprit d'entreprise ? Faut-il les voir comme des « entrepreneurs », ces icônes de la société capitaliste ? Leur hardiesse les conduisit à se lancer sur les chemins terrestres et maritimes, dans des entreprises qui ne menaient ni à la gloire ni au salut éternel. Pour cela, ils partaient parfois très loin de leur pays, sur des routes dangereuses, par terre ou par mer, dans des régions où ils ne furent pas nécessairement toujours bien traités. Ils engageaient leurs biens et leur vie pour acquérir ce qu'ils souhaitaient gagner.

Ils partageaient cependant avec les hommes de ce temps la conviction d'appartenir à la société chrétienne. Ils espéraient et réclamaient le secours de Dieu et des saints auxquels ils adressaient leurs prières et à qui ils rendaient leurs devoirs. L'Église leur imposait un cadre légal, qu'il fallait respecter... ou contourner en respectant les formes. Leur foi baignait leur vie, mais elle ne les paralysait pas. Sauf au soir de leur vie, leurs œuvres étaient peut-être autant à visée sociale, voire professionnelle, que pour leur salut propre. Dans ce domaine aussi ils usaient de raison. Il ne leur semblait pas que leur profession, menée avec une certaine honnêteté, dans l'esprit du « juste prix », put être contraire à leur appartenance à l'Église et à la société des hommes⁴¹². Les nouveaux ordres, en particulier les franciscains, confortaient cette appréciation.

⁴¹¹ TUCCI Ugo, « Alle origini dello spirito capitalistico a Venezia: la previsione economica », *Studi in onore di Amintore Fanfani*, vol. 3, 1962, p. 555.

⁴¹² Malgré ce qu'en dit IBANÈS Jean, *La Doctrine de l'Église et les réalités économiques au XIIIe siècle: l'intérêt, les prix et la monnaie*, Paris, 1967, p.78 : « Premiers représentants de l'organisation capitaliste, les entrepreneurs du XIII^e siècle règlent leur comportement sur un objectif spécifique, la recherche du profit maximum. Les pratiques qui en découlent sont manifestement contraires aux préceptes de la doctrine ecclésiastique du juste prix », sauf à ne juger que sur les moins honorables des marchands..

Enfin, un autre engagement fort dominait leur destin et leur activité : la vie de leur commune. Leur sentiment d'appartenance et d'attachement à leur ville, à sa société et à sa communauté, constituait, avec le commerce, le deuxième pôle de leur vie. Ils étaient des hommes importants dans leur cité, à laquelle ils étaient très attentifs. Ils s'impliquaient très fortement dans sa vie politique, administrative et sociale, dans ses conflits, extérieurs et internes. La passion pour leur patrie était ardente. Jusqu'à, parfois même, agir contre leur intérêt commercial immédiat, au profit de celui de leur commune. Il est sans doute vrai, aussi, que cet engagement n'était pas sans rapport avec la perspective, à terme, de favoriser leur efficacité commerciale.

Ainsi que le note Giacomo Todeschini, parlant de « *l'onorevole Cittadino e buono mercante* », en fin de compte, tous ces pôles d'intérêts étaient sans doute liés. La bonne image commerciale et la bonne intégration sociale, donc religieuse, étaient nécessaires, pour bénéficier de la *buona fama*⁴¹³, indispensable pour exercer des responsabilités politiques et pour mener honorablement, mais librement, des activités commerciales :

*[Pegolotti] Non può sfuggire che questo sistema di qualità fa dell'abilità di inserimento sociale un aspetto decisivo della capacità gestionale e aziendale: per essere considerati bravi mercanti bisogna prima essere riconosciuti come cittadini nel senso pieno del termine da quanti – l'Arte della mercanzia, la Chiesa, le grandi famiglie, la pubblica opinione – organizzano la credibilità di chi gioca i giochi del mercato.*⁴¹⁴

Ces personnages appartenaient à leur société, au monde du Moyen Âge. Ils appartenaient à leur temps. Il en portait et en subissait les représentations et les règles morales et sociales. Mais leur attitude, leur esprit, leur idéologie même, présentaient un décalage avec ceux de la société médiévale. Ils essayèrent, avec leurs valeurs propres, de se faire une place dans ce monde.

Renato Bordone, décrit la classe dirigeante des communes italiennes comme « *un milieu di milites, giudici, notai, grandi mercanti che per quanto riguarda il costume e la cultura può intendersi come notevolmente omogeneo* »⁴¹⁵, relativement homogène, partagée entre des nobles et des

⁴¹³ QUERTIER Cédric, « « Meglio è l'uomo avere buona fama in questo mondo che avere un gran tesoro » », *Hypothèses*, 2013, 16, p. 93-103.

⁴¹⁴ TODESCHINI Giacomo, « La reputazione economica come fattore di cittadinanza nell'Italia dei secoli XIV-XV », dans Isa Lori Sanfilippo et Antonio Rigon (dir.), *Fama e publica vox nel Medioevo: atti del convegno di studio svoltosi in occasione della XXI edizione del Premio internazionale Ascoli Piceno*, Rome, 2011, p115.

⁴¹⁵ BORDONE Renato, *Uno stato d'animo - Memoria del tempo e comportamenti urbani nel mondo comunale italiano*, Florence, 2002, p. 105.

marchands enrichis. Il montre la constitution d'une « culture » mêlant les idéaux de l'*urbanitas* antique et l'éthique guerrière d'origine germanique, y intégrant malgré tout les valeurs marchandes de richesse :

*Da Pisa a Modena, da Milano a Bologna, in conclusione, il mondo delle città pare dunque elaborare un sistema di valori laici con un processo al tempo stesso sincretistico e omogeneo, rivalutando i contenuti etico patriottici (e più largamente culturali) del classicismo, sviluppandoli in parallelo e in sintonia con quanto accadeva fuori d'Italia (non senza riceverne anche influenze dirette), forte di una tradizione culturale e militare comune all'intero gruppo dirigente.*⁴¹⁶

Il est possible de faire l'hypothèse que, dans cette partie centro-septentrionale de l'Italie, la présence de ces hommes d'affaires et l'importance de leurs activités furent suffisamment fortes pour leur permettre de développer des valeurs, des perceptions, des comportements, des compétences propres et autonomes. Mieux même, cela put amener la société à laquelle ils appartenaient à infléchir ses propres représentations pour intégrer leur existence et faire une place à celles de ces hommes. C'est le sens des adaptations de l'Église, et c'est ce que souligne Jacques Le Goff, avec l'exemple du purgatoire :

b) Le XIII^e siècle ; siècle de l'essor de la comptabilité. Le Purgatoire introduit le calcul dans la pensée de l'au-delà. Comptabilité en partie double : temps de la pénitence ou des actes pieux des vivants sur terre et durée correspondante des peines dans l'au-delà. Mesure de la longueur, de l'intensité. Casuistique de l'abrègement des peines. Le Purgatoire saisi dans l'engrenage de plus en plus fou des indulgences. Purgatoire et Croisade.

c) Les nouveaux schémas mentaux non binaires. Depuis le XI^e siècle les anciens schémas binaires du manichéisme pratique et vulgaire (clercs-laïcs, potentes-pauperes, etc.) sont battus en brèche par des schémas de type ternaire (la tripartition dumézilienne oratores, bellatores, laboratores et surtout par l'adjonction d'une catégorie moyenne intermédiaire : maiores, médiocres et minores, etc.) ou pluraliste (les « états » du monde). Cette évolution des structures mentales est étroitement liée à l'évolution économique et sociale et surtout au développement de la société urbaine (médiocres = classes

⁴¹⁶ BORDONE Renato, *Uno stato d'animo - Memoria del tempo e comportamenti urbani nel mondo comunale italiano*, Florence, 2002, p. 109.

moyennes)⁴¹⁷.

Ainsi, après l'étude des acteurs, et l'essai de compréhension de ce qu'ils étaient, de leurs valeurs, de leurs qualités, et aussi de leurs faiblesses, l'étude des documents de gestion peut être entreprise, avec pour finalité l'identification de l'utilité pratique de ces outils. Pour que les marchands s'imposassent ainsi à leur milieu, il fallait en effet que les instruments dont ils s'étaient dotés se révélassent efficaces, ou qu'ils les rendissent tels.

⁴¹⁷ Le Goff Jacques, La naissance du Purgatoire (XII-XIII siècle). Dans *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 6e congrès*, Strasbourg, 1975. p. 97-10.

LA GESTION DES MARCHANDS

CHAPITRE I – LES LIVRES DE COMPTES

Les trois types de sources, livres, lettres et manuels, ont été étudiés par de nombreux historiens et ont donné lieu à des travaux de très grande qualité. Par leurs analyses, les chercheurs ont décrit et précisé les opérations que réalisaient les commerçants médiévaux, et les instruments qu'ils utilisaient. Ils ont révélé ce qu'étaient les objets de leurs trafics, leurs provenances et leurs destinations. Ils ont montré l'ampleur du commerce et témoigné du fonctionnement des foires et des marchés occidentaux, et même de places orientales et nord-africaines. Ces sources ont par ailleurs permis d'étudier les différents dialectes vernaculaires italiens, à l'origine de la langue contemporaine. Cependant, ces recherches ne visaient pas principalement la fonction opérationnelle de ces documents.

Il nous semble, en effet, que la question de leur utilité réelle n'a pas été approfondie. Que pouvaient bien faire les marchands de ces documents, dont certains étaient extrêmement volumineux, parfois très coûteux en matière et en temps à leur consacrer. Des réponses évidentes viennent à l'esprit : les manuels servaient à former et informer les agents, les lettres à échanger des informations et des instructions, et les livres de comptes à gérer des dettes et des créances et à tenir une comptabilité. Mais ces conclusions ne sont-elles pas trop simples ?

Le but de cette partie de notre analyse est de se glisser dans la position des hommes d'affaires qui réalisaient et disposaient de ces documents et de se demander, en essayant de le faire avec leurs propres références, examinées dans la partie précédente, quels usages ils en avaient, pour quelle utilité

première. Que cherchaient-ils à gérer avec ces outils ? Pouvaient-ils ainsi le faire efficacement ?

Les livres de comptes constituent, sans aucun doute, l'instrument le plus important et le plus riche d'informations sur les préoccupations de gestion des marchands italiens du XIII^e et du début du XIV^e siècle. Ils présentent aussi la plus grande diversité. Tous ne retracent pas l'activité de grandes compagnies internationales. Certains documents ne sont que de courts extraits de livres ou de brèves copies isolées faites par des notaires. D'autres, en revanche, fournissent de précieuses indications sur la gestion d'une compagnie spécifique. Leurs comptes et leurs enregistrements, par leur nombre, composent de ce fait un fonds suffisamment important concernant une seule compagnie, et permettent une analyse mieux assise. C'est sur ceux-ci que s'appuie principalement cette étude. Il convient donc de présenter ces compagnies les mieux documentées : celles des Farolfi, des Alberti, des Covoni, des Gallerani, des Corbizzi, des Peruzzi, et des Frescobaldi.

Les compagnies

Même lorsqu'elles accueillirent des associés non-membres, toutes ces compagnies étaient intitulées d'après le nom d'une famille. Du fait du choix du domaine d'étude, les grandes compagnies internationales, ces familles, d'origine noble ou non, appartenaient toujours au milieu influent et dirigeant de leur commune. Nous l'avons vu, toujours engagées dans la vie politique, administrative, et même militaire, elles payaient parfois durement leurs prises de position : condamnation, bannissement, etc. Cela ne les empêcha nullement de développer une activité marchande internationale.

*La compagnie des Alberti*⁴¹⁸

La famille noble des *Alberti del Giudice* était originaire des environs d'Arezzo. Elle s'établit à Florence au début du XIII^e siècle. Engagée dans le parti guelfe, elle subit un exil après la défaite florentine de Montaperti et jusqu'en 1267. Quoique noble et inscrite parmi les *Magnati* par les Ordonnances de Justice (1293), la famille s'engagea au côté du *Popolo*. Alberto

⁴¹⁸ Voir la présentation très détaillée de cette famille et de ses compagnies dans GOLDTHWAITE Richard A., SETTESOLDI ENZO, SPALLANZANI Marco. (ed.), *Due libri mastri degli Alberti: una grande compagnia di Calimala, 1348-1358*, Florence, 1995, DE ROOVER Raymond, « The Story of the Alberti Company of Florence, 1302–1348, as revealed in Its Account Books », *Business History Review*, 1958, 32, p. 14–59 ; SAPORI Armando (ed.), *I libri degli Alberti del Giudice*, Milan, 1952.

fut prier en 1298 et, même, *Jacopo degli Alberti* devait participer au gouvernement issu de la révolte des Ciompi (1378). Un autre Jacopo s'opposa en 1342 à la nomination à Florence de Gautier de Brienne, duc d'Athènes. À cette famille appartient l'artiste humaniste Leon Battista degli Alberti (1404-1472).

La première compagnie connue des Alberti date de 1302. Elle fut créée par les frères Alberto, Neri et Lapo *di Jacopo degli Alberti*, dotée d'un capital social de 11 000 livres *a fiorini*. Deux étrangers à la famille y participaient également, qui se retirèrent rapidement. Progressivement, les fils intégrèrent la compagnie, jusqu'en 1329, après la mort d'Alberto, dernier des frères créateurs, qui dirigeait la compagnie. À ce moment, une nouvelle compagnie fut créée entre les fils des fondateurs. Elle fut dirigée, jusqu'en 1343 par *Messer Agnolo degli Alberti*, un fils de Neri.

Dans les années qui suivirent, des tensions et des rivalités apparurent entre les cousins, probablement au sujet de la stratégie commerciale. Ces conflits conduisirent à l'éclatement de l'activité en deux compagnies créées en 1346 : l'une, dite des *Alberti antichi*, dirigée par le descendant d'Alberto, Iacopo, l'autre, dite des *Alberti nuovi*, conduite par celui de Lapo, Caroccio. La première développa une importante activité à Avignon, auprès de la cour papale, installée là depuis le début du XIV^e siècle (1309-1418). La seconde eut une activité internationale classique, d'achat, de transformation et de vente de tissus entre la Flandre et l'Italie.

Les compagnies Alberti comptèrent entre une dizaine et une vingtaine d'agents implantés en Italie (Florence, Naples, Bologne, etc.), en Avignon, en Champagne, en Flandre.

Les livres analysés dans cette étude se rapportent à la première compagnie (*libro picciolo dell' asse*, 1304-1329), puis à celle créée par les descendants de Lapo, (*libro verde segreto delle' assi C*, 1345-1352 ; *libro arancio DD del dare e dell'avere* de Iacopo e Bartolomeo di Caroccio 1348-1349 ; *libro dell'avere e del dare* de Bartolomeo di Caroccio, 1352-1358). Ces quatre registres présentent plus de 1500 comptes, ouverts entre 1304 et 1358, par la même compagnie, composée essentiellement de membre de la famille des Alberti. Seule l'activité de la compagnie créée à la mort d'Alberto, le dernier des fondateurs, en 1329, n'est pas représentée dans cet ensemble. Un dernier registre commercial (*libro dell' asse de' mali debitori*) concerne le règlement de la division entre les deux compagnies, *Alberti antiqui* et *Alberti nuovi*, et contient toutes les mauvaises créances, environ 125, affectées à cette dernière.

D'autres livres, non-professionnels, ont été publiés : le *libro delle possessioni di Duccio e d'Alberto di Lapo* et le *libro di ricordanze di Bartolomeo*

di Caroccio. S'ils n'ont pas fait l'objet d'une analyse aussi détaillée que les précédents, ils n'ont pas été ignorés dans cette étude.

*La compagnie des Corbizzi*⁴¹⁹

Filippo et Tommaso Corbizzi appartenaient à une vieille famille florentine demeurant dans le quartier des *Santi Apostoli*. Soutiens des Cerchi et des guelfes blancs, ils durent quitter Florence en 1301, après la victoire des noirs. Ils s'installèrent ensuite en Provence où ils développèrent probablement une activité commerciale dès le début du XIV^e siècle.

La compagnie rédactrice du *libro vermiglio* fut créée en 1332, entre Filippo et Tommaso Corbizzi et Iacopo Girolami. Elle fut dotée d'un capital social de 7 000 florins d'or. Elle possédait deux implantations, à Avignon et à Montélimar. Son activité était essentiellement financière, prêts et change. On note également une participation à un péage fluvial. Quatre personnes constituaient son effectif, outre les deux Corbizzi, Filippo et Tommaso. Iacopo Girolami, en revanche, ne fournissait pas de travail. Après des difficultés judiciaires, Tommaso fut exclu de la société et une nouvelle compagnie entre Filippo Corbizzi et Iacopo Girolami fut fondée en 1334 et perdura jusqu'en 1336, date du décès de Iacopo.

Le *libro vermiglio* retrace, avec près de 300 comptes, l'activité de cette compagnie en Avignon, de 1332 à 1337.

*La compagnie des Covoni*⁴²⁰

Les Covoni n'appartenaient pas au cercle des grandes familles florentines. Venant de Fiesole, d'origine populaire, ils ne s'engagèrent pas très activement dans les luttes civiles. Ils occupèrent cependant des postes de Prieur et Gonfalonier de Justice, et même participèrent à la diplomatie florentine.

Une compagnie « *Covone di Naddo, Francesco Tommasi e compagni* », fut liquidée en 1336. Elle comprenait un membre extérieur à la famille. Celle qui lui succéda, propriétaire du *libro giallo*, avait pour intitulé « *Covone di Naddo, Giovanni di Guasco, Naddo e Sandro e Filippo figliuoli di Lapo e tutti di Covoni* ». Son capital était de 5 800 livres *a fiorini*, soit 4000 florins d'or. Elle était constituée uniquement de membres de la famille. Cette organisation

⁴¹⁹ CHIAUDANO Mario (ed.), *Il Libro Vermiglio di corte di Roma e di Avignone del segnale del C della Compagnia fiorentina di Iacopo Girolami, Filippo Corbizzi e Tommaso Corbizzi, 1332-1337*, Turin, 1963. *Dizionario Biografico degli Italiani*, <http://www.treccani.it/biografie/>.

⁴²⁰ SAPORI Armando ; MANDICH Giulio (ed.), *Libro giallo della compagnia dei Covoni*, Milan, 1970.

n'avait pas la taille de celle des Alberti par exemple. Elle ne possédait qu'une implantation permanente à Florence, un seul agent salarié et un correspondant à Venise.

Elle pratiquait néanmoins plusieurs types d'activité commerciale, et surtout celle de changeur. Le négoce des Covoni portait principalement sur les draps florentins (*panni fiorentini*), achetés à Florence et envoyés le plus souvent à Padoue. D'autres types de draps faisaient occasionnellement l'objet du commerce : lin de Padoue, laine brute de Vérone... La deuxième activité, la plus importante et la plus remarquable, celle qui donne un grand intérêt à cette compagnie, fut celle de banquier-changeur. Surtout, ce livre enregistre un ensemble de lettres de change aller-retour entre Florence et Venise, dont la technicité est remarquable. La composante financière de l'activité de la famille remontait au moins à une ou deux générations. Des mentions de prêts réalisés par les Covoni peuvent être relevées dans les archives notariales dès la fin du XIII^e siècle. Ces petits crédits, enregistrés devant notaire, étaient fréquents de la part des marchands aisés. Souvent destinés à leur famille ou à leur entourage, ils n'en faisaient pas nécessairement des usuriers. Cette fonction n'avait cependant rien à voir avec l'activité bancaire que démontre le *libro giallo*.

Le livre des Covoni enregistre l'activité de la compagnie de septembre 1336, date de sa création, à septembre 1340. Il présente environ 2500 opérations en plus de 850 comptes. D'une très bonne qualité, il présente cependant des « bizarreries » telle que l'utilisation de deux monnaies de compte : la livre *a fiorino* et la livre de gros *manco*, de Venise.

*La compagnie des Farolfi*⁴²¹

Les Farolfi étaient des marchands florentins, dont on sait peu de chose avant leur installation en Provence. La famille ne faisait probablement pas partie des grandes lignées. Giovanni aurait été sociétaire de la compagnie des Franzesi en 1297. Les raisons de leur présence en Provence sont inconnues.

La compagnie *Giovanni Farolfi e compagni* était domiciliée à Nîmes. L'actionnaire principal en était Giovanni Farolfi (dans le livre, il est aussi dénommé Giovanni Filippi). Les autres actionnaires identifiables dans ce registre sont Pangnio (Compagno ?) Franchi, Martino (Amatino) Manucci (le

⁴²¹ LEE Geoffrey A., « The coming of age of double entry: The giovanni Farolfi ledger of 1299-1300 », *The Accounting Historians Journal*, 1977, pp. 79-95 ; MELIS Federigo, « Osservazioni preparatorie al bilancio nei conti della compagnia Farolfi, nel 1300 », dans MELIS Federigo, SPALLANZANI Marco (dir.) *L'azienda nel Medioevo*, Florence, 1991, p. 227-238 ; *Dizionario Biografico degli Italiani*, <http://www.treccani.it/biografie/>.

teneur du livre), Bacchera Baldovini (Geoffrey Lee fait l'hypothèse qu'il s'agit du responsable de la succursale de Salon), Burrino (Borrino) et Vitale Marsoppi, Ughetto Buonaguida, Francesco Cavalcante et peut-être Tommasino Farolfi et Giometto Verdiglione⁴²².

L'activité, marchande principalement, consistait à acheter et vendre différentes denrées, parmi lesquelles des produits agricoles comme le blé, le froment, l'orge, l'avoine, l'huile d'olive, le vin et la laine brute, et des produits ouvrés comme les draps et les vêtements. D'autres marchandises (médailles, chevaux...) pouvaient occasionnellement être l'objet des affaires de la compagnie. Des opérations de banque (dépôts, prêts, avances, change) étaient parfois réalisées, mais la tenue de comptes ou les paiements par compte ne furent qu'accessoires aux opérations commerciales.

Le livre en notre possession n'enregistre pas les opérations de la compagnie, mais celles de la succursale de Salon-de-Provence et ses échanges avec la maison-mère, en 1299 et 1300. La taille de ce registre (cinquante-six folios de papier, près de 900 opérations décrites en plus de 200 comptes), et surtout sa qualité remarquable, proche des principes de la comptabilité en partie double, en font un témoignage clé de la gestion des compagnies à cette époque.

*La compagnie des Frescobaldi*⁴²³

Les Frescobaldi étaient une puissante famille guelfe florentine. Ils jouèrent un rôle important dans la vie politique florentine, ralliés aux guelfes blancs puis aux noirs, promoteurs de l'intervention du duc d'Athènes (1342), puis le combattant. Certains de ses membres occupèrent des fonctions politiques, de prieur (1285) ou d'ambassadeur. Le palais de la famille, *ponte di Santa Trinità*, hébergea Charles d'Anjou (1273) et Charles de Valois (1301), lors de leur passage à Florence. Bien que probablement d'origine populaire, la fortune des Frescobaldi et leur position les firent désigner comme *grandi* par les *Ordonnances de Justice*. Ils combattirent vigoureusement les dispositions *anti-Magnati* et le régime du *Popolo*.

La compagnie des Frescobaldi était sans doute présente en Angleterre dès avant 1275. Elle y devint la plus puissante, après la faillite des Ricciardi de Lucques, en 1300, jusqu'à la leur, vers 1311, et leur remplacement par les

⁴²² Noter que contrairement aux usages habituels, Lippo Baldovini semble être en compagnie avec un client, Gil Vacchiere (liv. Farolfi, fol. 61r, p. 728).

⁴²³ SAPORI Armando, *La Compagnia dei Frescobaldi in Inghilterra*, Florence, 1947 ; *Dizionario Biografico degli Italiani*, <http://www.treccani.it/biografie/>.

sociétés florentines des Bardi et des Peruzzi. Elle finança la monarchie anglaise⁴²⁴ et les grands de ce royaume, contre l'obtention de bénéfices et d'avantages financiers considérables. Après les poursuites engagées contre la compagnie par le roi Édouard II, les Frescobaldi développèrent une activité en France, en particulier à Avignon, où résidait la cour papale.

Le livre publié et analysé, enregistrant 85 comptes, regarde cette dernière période (*Tertius liber mercatorum de Friscobaldis*, 1311-1313). Les opérations concernent alors des achats et des ventes de drap et de produits divers, du change, des avances et des prêts, mais aussi des dépenses qu'engage la famille pour faire face à ses poursuivants.

*La compagnie des Gallerani*⁴²⁵

Les Gallerani était l'un des plus anciens grands lignages nobles de Sienne. Ils demeuraient dans le *terzo* de Camollia, avec quelques autres maisons anciennes, comme les Tolomei. La famille participait depuis longtemps à la vie politique siennoise, et, dès 1186, elle avait obtenu le droit d'élever des tours. Certains de ses membres siégèrent au conseil de la Cloche, furent gonfalonier (1230), consul des marchands, (1270) ou provéditeur de la Biccherne (1289). Partisans du parti guelfe, les Gallerani durent s'exiler après Montaperti et la victoire des Gibelins de Sienne contre les Guelfes de Florence. Ils rentrèrent après la victoire guelfe de Colle di Val d'Elsa (1269). La famille participa alors activement à la vie communale, en particulier aux institutions financières, malgré son inscription comme *Magnati* par la loi siennoise du 28 mai 1277. Les Gallerani comptent également un béatifié (Andrea, première moitié du XIII^e siècle), et un évêque de Sienne (Bernardo, de 1273 à 1280).

Les Gallerani exerçaient le commerce au moins depuis le milieu du XIII^e siècle. Ils furent associés à la puissante famille siennoise des Piccolomini. Vers la fin de ce siècle, leur activité marchande se développa sous la forme d'une compagnie désignée *Societas Galleranorum*. La famille s'y trouvait majoritaire, mais y associa les membres d'autres familles, comme les Fini, les Ubertini, les Sansedoni.

⁴²⁴ SAPORI Armando, *La Compagnia dei Frescobaldi in Inghilterra*, Florence, 1947, p. 18, estime le montant des prêts au roi d'Angleterre à plus de 122 000 lbr.

⁴²⁵ CELLA Roberta, La documentazione Galleraqui-Fini nell'Archivio di Stato di Gent, 1304-1309, Florence, 2009 ; GRUNZWEIG Armand, BIGWOOD Georges, Les livres des comptes des Gallerani, Bruxelles, 1961 ; GRUNZWEIG Armand, « La garantie du crédit non-commercial dans la région de Paris au temps de Philippe le Bel », dans *Studi in onore di Amintore Fanfani*, Vol II, Milan, 1962, p. 527-545 ; *Dizionario Biografico degli Italiani*, <http://www.treccani.it/biografie/>.

À la fin du XIII^e siècle, la compagnie était présente à Sienne, à Londres et à Paris. Elle possédait des représentants en Flandre, à la cour papale et, occasionnellement, dans d'autres villes. Selon Armand Grunzweig, la maison mère, les filiales de Paris et de la Curie étaient autonomes. Les Gallerani y étaient majoritaires, associés à des partenaires différents. Cette caractéristique en ferait des précurseurs de la forme que devaient prendre les sociétés après la crise du milieu du XIV^e siècle. Les agences ou représentants de Londres, de Flandre ou de Champagne étaient rattachés à la filiale de Paris⁴²⁶.

La compagnie des Gallerani faisait commerce de diverses marchandises (draps, bijoux, etc.), recevaient des dépôts, prêtaient et réalisaient des opérations de change. De son activité, trois livres sont précisément analysés ici, enregistrant plus de 1000 opérations entre 1303 et 1307 :

- Le livre des entrées et des sorties de la filiale de Londres (1303-1308, en deux parties).
- Le livre des dettes de la filiale de Paris (1304-1307).
- Les enregistrements auxiliaires au *libro nuovo* de la filiale de Londres des Gallerani (1305).

Divers autres fragments de comptes ou relevés ont été examinés, en particulier un relevé du compte des Speciali de Sienne, à sections juxtaposées.

*Les Peruzzi*⁴²⁷

Les Peruzzi étaient une famille florentine. Ils eurent une participation active à la vie politique et aux magistratures de leur cité. L'un de ses membres fut prieur en 1284. Adeptes du parti guelfe et du *Popolo*, ils ne furent pas visés par les Ordonnances de Justice de 1293.

Leur activité économique remontait probablement au XII^e siècle et se poursuivait au XIII^e. À la fin de ce siècle et au début du XIV^e, elle devait prendre l'ampleur qui en fit l'une des grandes compagnies italiennes. Créée en 1300, dotée d'un capital de 124 000 livres *a fiorini*, la compagnie réunit l'ensemble des branches de la famille. Ce dispositif devait perdurer, au travers de successives liquidations-recréations, jusqu'en 1343, date de la faillite finale.

⁴²⁶ GRUNZWEIG Armand et BIGWOOD Georges, *Les livres des comptes des Gallerani*, Bruxelles, 1961, T.2, p. 256.

⁴²⁷ SAPORI Armando, *Storia interna della compagnia mercantile dei Peruzzi*, Florence, 1935 ; SAPORI Armando, *I libri di commercio dei Peruzzi*, Milan, 1934 ; *Dizionario Biografico degli Italiani*, <http://www.treccani.it/biografie/>.

La compagnie exerçait une activité financière, d'achat et de vente de laine, de tissu et de céréales, à Florence, Londres, Paris, Naples, Rhodes, en Flandre, etc. Elle employa 133 personnes entre 1331 et 1343. Les deux livres examinés concernent cette période :

- Le *libro dell'asse sesto* (1335-1343), comportant 471 comptes.
- Le *libro segreto sesto* (1335-1343), de plus de 140 comptes.

La numération de ces livres (*sesto*) renvoie aux re-créations successives de la compagnie, entre 1300 et 1343 (jusqu'en 1310, n°1 – 1310-1312, n°2 – 1312-1324, n°3 – 1324-1331, n°4 – 1331-1335, n°5 – 1335-1343, n°6).

Pour toutes ces compagnies, des livres présentant un nombre de comptes relativement important nous sont parvenus. Trois autres documents, dont il n'a pas été possible d'identifier les rédacteurs, offrent un contenu qui, en volume et en qualité, a justifié une analyse détaillée :

- Le livre dit des banquiers florentins (1211), d'une quarantaine de comptes.
- Le livre des entrées et des sorties d'une compagnie siennoise (1277-1282), avec près de 9000 opérations.
- Le *Conto delle mercanzie* de Pise (1278-1279), avec 28 comptes et 101 opérations.

Enfin, les comptes de diverses autres compagnies ont également été analysés :

- Les comptes-rendus adressés par ses agents à la compagnie siennoise des Tolomei (voir présentation de la compagnie des Tolomei, Chapitre III, p. 298).
- Le livre des *dare e avere di Francia* de la compagnie des Ugolini, sans doute une liste de 291 dettes.
- Le *Quaderno dei capitali* de la compagnie des Boni, quatre feuillets sur la constitution de l'association.
- Le livre *del dare e del avere* de Rinieri de' Benzi, compte rendu d'une quarantaine de transactions aux foires de Champagne.
- Les *Quote di partecipazione* à la compagnie des Scali.

Tous ces documents, importants, tenus par différentes compagnies, n'en sont pas moins divers, dans leur forme et dans leur contenu.

Les livres de comptes médiévaux

Les livres, constitués de feuille de papier ou de parchemin, étaient le plus souvent désignés d'un nom qui permettait de les distinguer visuellement les uns des autres. Il pouvait en effet s'en trouver simultanément plusieurs dans le même local, pour l'enregistrement ou la consultation de différents types d'opérations. Parfois, un nouveau registre était ouvert alors qu'un plus ancien était encore en usage, au moins comme source d'informations. En principe, cependant, lorsqu'un nouveau livre était ouvert, tous les comptes non soldés étaient clos dans l'ancien, et réouverts dans le nouveau, par un ensemble de virements. La dénomination pouvait provenir de la couleur de leur couverture (*libro vermiglio, libro giallo, libro nero, ...*) ou d'un signe distinctif tracé sur celle-ci (*libro del segnale del C, libro B, ...*), ou d'autres caractéristiques (*libro dell'asse (livre de l'ais), libro mastro (livre maître), etc.*). Tous ces livres s'ouvraient par un article identifiant la compagnie, et décrivant l'objet et, parfois, les principales caractéristiques du document, comme son organisation :

*Questo libro giallo è di messer Chovone di Naddo, e di Giovanni di Guascho, e di Naddo e di Sandro e di Filippo figliuoli di Lapo, e tutti di Chovoni, e nel detto libro fia iscritto in prima chi ci dovrà dare cominciando alle due charte infino del dugento ventisei charte e da indi in lla fia iscritto chi dovrà avere.*⁴²⁸

*I' nomine Domini, ame. Questo este lo quaderno dei kapitali dela compagnia la quale si dice dei Boni.*⁴²⁹

Ils étaient présentés en paragraphes. Chaque alinéa constituait l'enregistrement d'un événement survenu dans l'activité de la compagnie, de nature purement financière, dans le cas de grands-livres ou de livres de caisse par exemple, ou de nature plus contractuelle ou réglementaire dans le cas de livres secrets (ou dans le domaine personnel, qui n'est pas le nôtre, pour des *ricordanze*).

Ces registres étaient tenus et rédigés, le plus souvent, par l'un ou plusieurs des associés, ou par un agent de haut niveau. Le scripteur devaient en tout cas, on l'a vu, posséder certaines compétences. Il ne semble pas réellement exister, à cette époque, de véritables professionnels spécialistes de la comptabilité, hors le commerçant lui-même⁴³⁰. Un *scrivano* salarié (Filippo di

⁴²⁸ Liv. Covoni - 1336, fol. 1r, p. 3.

⁴²⁹ Quad. Boni - 1259, fol. 1r, p. 259.

⁴³⁰ Voir, concernant les "ragionieri", SAPORI Armando, « Il "ragioniere" medievale », dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV.*, Florence, 1982, Vol. I, pp. 95-100.

Bruno Benvenuti) est toutefois mentionné dans le *libro verde segreto dell'assi C* des Alberti, avec un salaire de 45 florins d'or à l'année, ce qui correspond à une rémunération convenable (les montants des autres traitements enregistrés sont compris entre 12 et 80 livres *a fiorini*)⁴³¹.

Le teneur du livre désignait le commerçant ou la compagnie propriétaire par un pronom personnel, en général à la première personne du pluriel (*noi, ci, etc.*).

Banzara del Garbo no die dare...

*Banzara ci a dato....*⁴³²

Federigo Melis voit dans cet usage de la première personne du pluriel le signe de l'apparition d'une entité propre et autonome⁴³³. Cela ne paraît pas incontestable. Cet emploi du *noi* peut en effet être constaté également dans des comptabilités familiales :

*Richordanza che di chiunque noi avavamo a fare cho'figliuoli di Tanucio...*⁴³⁴

La famille pourrait certes être considérée, elle aussi, comme une entité indépendante. Mais quelle serait alors la spécificité de la compagnie ? Il faut sans doute voir, là encore, l'expression d'un esprit très pratique. La première personne du singulier, lorsqu'elle était employée, désignait le plus souvent et simplement le scripteur, lorsque celui-ci réalisait effectivement une action précise (remise ou réception de fonds, contrôle, comptage, ...). On le constate dans les comptabilités commerciales, par exemple quand le teneur du livre assigne un débit :

*E de dare, questo die, lb. vij s. xvij to., che li assengniai in debiti di lane.*⁴³⁵

C'est également le cas dans les comptabilités familiales :

*Richordanza che la carta di beni in pagamento sopra i beni di Lipo, io la prestai a Giovanni d'Andrea...*⁴³⁶

⁴³¹ Liv. Alberti verde - 1348, fol. XXXIIv, p. 219.

⁴³² Liv. banchieri - 1211, col. 2, p. 168.

⁴³³ MELIS Federigo, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950, p. 407.

⁴³⁴ « Ricordanze di Vese , figlio di Dego Genovesi » dans CASTELLANI Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, II, p. 648.

⁴³⁵ Liv. Farolfi - 1300, fol. 82r, p. 760.

⁴³⁶ « Ricordanze di Vese , figlio di Dego Genovesi » dans CASTELLANI Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, II, p. 648.

Cela est particulièrement clair lorsque les deux formes se trouvent successivement employées par le même scripteur. Ainsi, celui-ci reçoit-il pour lui, en qualité de responsable de la caisse (singulier), le solde de la caisse de la semaine précédente. Mais il encaisse, pour la compagnie (pluriel), le produit d'une vente à Dino Rinaldi :

*In prima VI^c XLII lib. et XII sol. minus III den. I quali **mi** rimasero in denari contanti dell'altra entrata da dietro sichome apare a l'escita del detto tempo.*

...

*Ancho VI lib. e VIII sol. Venardi vintecinqe di entrante novembre i quali **avemmo** da Dino Renaldi a vendite in f. Ciento cinque.*⁴³⁷

De même, dans la compagnie des Frescobaldi, lorsqu'un agent prenait note de ses actions sur un document provisoire, somme reçue ou dépense, il s'exprimait à la première personne du singulier :

Ebbi da Franciescho Sapiti...

*Ispesi per ser Loste Bracci e per 2 chavalli...*⁴³⁸

L'opération commerciale proprement dite, en particulier comptable, était le plus souvent décrite à la première personne du pluriel, celle-ci désignant non plus l'agent, mais la famille ou un groupe, formel ou non, autonome ou non, comme la compagnie.

Les historiens de la comptabilité ont identifié plusieurs catégories de livres usités à la fin du Moyen Âge : grands-livres, livres secrets, livres de caisse, et d'autres, parfois très spécialisés et rares⁴³⁹. Notre corpus en offre différents exemples. Toutefois, sans doute parce que les habitudes n'étaient pas prises et les règles de la comptabilité stabilisées, il n'est pas toujours aisé, pour cette période, de préciser le type auquel devrait être rattaché tel ou tel registre. Certains présentent parfois des caractéristiques les reliant à plusieurs de ces catégories. La désignation employée par les marchands eux-mêmes était

⁴³⁷ Liv. entrata - 1277, fol. 27r, p. 68 et 69.

⁴³⁸ SAPORI Armando, *La Compagnia dei Frescobaldi in Inghilterra.*, Florence, 1947, p. 134.

⁴³⁹ Voir par exemple SAPORI Armando, « Saggio sulle fonti della storia economica medievale », dans *Studi di Storia economica*, Vol. I, p. 5-24 ; MELIS Federigo, *Documenti per la storia economica dei secoli XIII - XVI*, Florence, 1972 ; GOLDTHWAITE Richard A., SETTESOLDI ENZO et SPALLANZANI Marco (dir.), *Due libri mastri degli Alberti, una grande compagnia di Calimala, 1348-1358*, Florence, Cassa di Risparmio, 1995, vol. 1, p. XXIII.

souvent pragmatique. Grand-livre (*libro mastro*, *libro grande*) pouvait caractériser autant, ou plus, la taille du livre qu'une désignation comptable, d'ailleurs non encore vraiment normée. L'expression *libro dell'asse*, parfois utilisée, s'applique le plus souvent à un grand-livre, mais souligne surtout la taille et l'importance du livre. Cette appellation proviendrait, selon Armando Sapori, du volume de l'ouvrage et du renforcement de sa couverture par des ais de bois destinées à le rigidifier et à permettre de le déplacer plus facilement et de façon plus sûre, à l'intérieur de la boutique, du magasin ou de l'entrepôt⁴⁴⁰. Cela indique également un usage important et fréquent. La signification et le contenu d'un *libro dell'entrata e dell'uscita* n'est pas toujours claire. Il s'agit le plus souvent d'entrées et de sortie d'espèces (caisse) ou de marchandises (stock), mais peut-être aussi parfois de créances ou de dettes.

Tous ces ouvrages, en tout cas ceux qui comportaient des enregistrements définitifs, à la différence de ceux servant à l'inscription rapide d'informations qui seraient recopiées ensuite, étaient modelés sur deux types premiers : le livre des créances et des dettes et le livre d'entrées et de sorties. Ils sont les deux archétypes des livres médiévaux commerciaux privés, le premier sans doute plus que le second. À l'exclusion du mémorial, qui constituait en quelque sorte une prise de notes destinées à être enregistrées ultérieurement de façon définitive, tous les registres commerciaux de cette période étaient des livres de créances et de dettes ou des livres des entrées et des sorties.

Les livres de créances et de dettes

Le livre des créances et des dettes personnelles constituait le registre type de l'activité commerciale, probablement le seul au début du XIII^e siècle. Il faut noter que cela n'était pas le cas pour d'autres secteurs d'activités. En particulier, dans les administrations publiques, le livre des entrées et des sorties constituait sans doute le principal registre comptable⁴⁴¹.

Ce document, enregistrant des engagements reçus et donnés, s'est progressivement transformé en grand-livre par l'intégration d'autres informations, de comptes impersonnels et de renvois vers d'autres registres. Son origine, probablement très ancienne, se trouve dans le besoin de palier les failles, involontaires ou non, de la mémoire ou de la bonne foi des acteurs d'une opération commerciale. Cela fut sans doute rendu nécessaire par le

⁴⁴⁰ SAPORI Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV.*, Florence, 1982, Vol. I, p. 5-24.

⁴⁴¹ MELIS Federigo, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950, p. 399 ; BALLE François, « Gestion marchande et gestion publique au Moyen Âge. La Biccherne de Sienne » dans PÉCOUT Thierry (dir.), *De l'autel à l'écritoire : genèse des comptabilités princières en Occident (XIIe-XIVe siècle)*, Paris, 2017, p. 323-343.

développement des achats et des ventes à crédit et surtout par l'augmentation du nombre de ces opérations, et donc par la professionnalisation de l'activité commerciale⁴⁴². Les marchands durent alors s'imposer de noter par écrit les opérations ne se dénouant pas au comptant, se prolongeant par une dette ou par une créance : vente ou achat, prêt ou emprunt. De fait, dans la plupart de nos livres, y compris en fin de période, la plupart des comptes demeurent des enregistrements de dettes et de créances personnelles.

Dans ce type de livre, un ensemble d'écritures consécutives, concernant une même personne, constitue un compte. Le premier enregistrement, ouvrant celui-ci, représente une créance (*de dare* – doit donner, c'est à dire débit) ou une dette (*de avere* – doit avoir, c'est à dire crédit). Les paragraphes suivants enregistrent soit une augmentation de la créance ou de la dette, soit les opérations d'extinction de celle-ci. (*a/anno dato* – *a/ont donné* -, *a/anno avuto* – *a/ont eu*). À la création du compte donc, la première écriture était solitaire. Un espace libre était laissé entre celle-ci et celle ouvrant le compte suivant, plus ou moins important selon le nombre d'opérations et le volume de l'activité que le teneur s'attendait à enregistrer avec cette personne avant l'extinction de l'engagement. Les opérations suivantes pour ce client étaient ensuite inscrites, en principe chronologiquement, dans l'espace laissé libre.

Le formulaire type des livres de créances et de dettes est formé de l'expression indiquant le sens de la relation⁽¹⁾ – *de/deono dare* pour les créances et débits et *de/deono avere* pour les dettes et crédit – précédé du ou des noms des débiteurs ou créditeurs⁽²⁾. Il comporte également la date (le 20 mai 1300⁽³⁾), le montant (25 livres tournois⁽⁴⁾), et éventuellement une échéance. Il signale fréquemment le motif de l'opération (un prêt⁽⁵⁾) et, le cas échéant, les garanties : actes notariés (*carta*), témoins, caution, gage ou autre. Il peut aussi mentionner un intérêt, s'il s'agit d'un prêt et que, comme souvent, le marchand souhaitait noter cette information dans son livre :

(2)Père di Lingra di Marsiglia (1)de dare, (3)dì xx di magio anno treciento, (4)lb. xxv to., (5)che li prestammo chont(anti) in Tesraschone.

Ànne dato, questo die, lb. xxij s. xv to. : avemone venticinque fior. d'oro : valgiono per s. xviiiij l'uno.

Ànne dato, dì xv di magio anno detto, per noi a tommasino Farolfi a

⁴⁴² CLANCHY Michael T., *From memory to written record, England 1066-1307*, Oxford, Malden, 1993, p. 236 : « *Book learning and book keeping became crucial to lesser merchants only when they ceased to travel with their wares and sat in offices instead* » ; Id, p. 295 : « *Before documents were used, the truth of an event or transaction had been established by personal statements, often made on oath, by the principals or witnesses* ».

*Marsiglia lb. j s. v : ponemo che de dare di qua nel *** chon altri dr.*⁴⁴³

Ce formulaire était fixé et utilisé dès le début de notre période, et sans doute bien avant, tant dans un cadre domestique que professionnel. Il est tout à fait révélateur de ce premier usage de mémorisation des dettes et des créances. L'emploi des verbes donner et avoir, avec les expressions *de dare* ou *de avere*, démontre à l'évidence qu'il fut conçu à cette fin :

Ristoro f. pieri buorsaio e iakopino f. singoli no dino dare katuno in tuto lib'. viij e sol. xx, d'. viij per liure otto ke i demmo dodici di anzi kl. giugno a sedidi d'. l'. e dino pagare xij di anzi k. agosto ; e si più stanno a iij d'. lib'. il mese quanto fosse nostra volontade. tt. alberto baldovini e konsiglio dei kastagniaci.

*Item die dare per prode sol. xviiiij e d'. iij.*⁴⁴⁴

*Item die avire soldi xxxiiij per lo Kacia f. Arringieri del Buorgo Sant'Apostoli.*⁴⁴⁵

L'extinction de la dette ou de la créance était enregistrée en utilisant les mêmes verbes, avec les expressions *a dato* et *a avuto, ebene, etc.* :

Ristoro ci a dato di sua mano sol. XL : rekò tegaio iij intrante decèbre.

*Item die per noi Tadellato f. del buono lib'. viij e sol. x, xij di anzi k. aprilis.*⁴⁴⁶

*Di cesti d. a 'voti LXXX li. di prove. nela fiera di Bari in sesagesimo secondo, i quali ne i diei contanti.*⁴⁴⁷

Ces formulations étaient utilisées, sans doute depuis très longtemps également, dans les comptabilités privées. Ces paragraphes, à l'origine de la comptabilité, constituent une part importante des livres familiaux ou des *ricordanze* :

Andrea di messer ducco delgli Adimari de dare; in ka. setembre, vj fio. d'oro.

⁴⁴³ Liv. Farolfi - 1300, fol. 67v, p. 738.

⁴⁴⁴ Liv. banchieri - 1211, col. 2, p. 168.

⁴⁴⁵ Liv. banchieri - 1211, col. 4, p. 170.

⁴⁴⁶ Liv. banchieri - 1211, col. 2, p. 168.

⁴⁴⁷ Liv. Ugoloni - 1263, fol. 58r, p. 368.

Ebene d.sei fio. d'oro, i quali gli diede la Trota.

Àne datto, dies nove di novembre, vj fio. d'oro : rechoe la Marrcherita.⁴⁴⁸

Les mêmes termes étaient en usage dans les comptabilités des institutions publiques ou religieuses. Ainsi, les trouve-t-on dans les livres de la Biccherne, la puissante administration financière siennoise :

*Luca Magnaguadagno messo die dare di vinti daprile. Prestammo contanti...*⁴⁴⁹.

Enfin, au milieu du XIV^e siècle, leur utilisation est avérée dans d'autres langues, par exemple en latin, *debet dare* et *debet habere*, ou *deu* et *devo* dans les comptabilités en langue d'oc :

*Thomaxius Anguixola Camerarius Comunis placentiae debet dare scriptos ei in credito in isto in fe. xlviiiij die Junij...*⁴⁵⁰

*Me P. Delbosquet, notari de Montalba, deu per resta del comte el libre de B...*⁴⁵¹

Le sens pratique qu'avaient ces formules à ce moment est souligné par l'utilisation d'autres expressions, tout aussi concrètes, lorsque l'opération enregistrée ne représentait pas une dette ou une créance. Ainsi, *entrata* (pour un débit) et *iscita* (pour un crédit) sont employés dans un livre de caisse, *mandai* dans celui des envois, ou *avanzati* pour les comptes de profit :

*Mandai a Pisa a vendere a Lippo lakopi panni xxiiij in due some...*⁴⁵²

*Da Giovanni Vai e compangni, avanzati a una loro ragione al quaderno delle mandate...*⁴⁵³

Parfois, même dans un livre de créances et de dettes, le scripteur utilisait une autre formulation, signifiant encore plus concrètement l'opération réalisée :

*A Aldebrandino Kapi prestammo sol. x...*⁴⁵⁴

⁴⁴⁸ « Libro di Lapo Riccomanni » dans CASTELLANI Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, p. 532

⁴⁴⁹ ASS, fds Bicc., ref. 373, fol. 37v, année 1314 [traduction] : « Luca Magnaguadagno, messenger, doit donner le vingt avril. Nous lui avons prêté comptant... ».

⁴⁵⁰ Cité par ZERBI Tommaso, *La banca nell'ordinamento finanziario visconteo*, Come, 1935, p.59

⁴⁵¹ FORESTIÉ Édouard (ed.), BONIS Barthélemy, BONIS Géraud, *Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanaï du XVI^e siècle*, Paris, 1890, Vol. 1, p. 12.

⁴⁵² Conto mercanzie, 1278, fol. 3r, p. 464.

⁴⁵³ Liv. Covoni, fol. CCXXv, p. 255.

⁴⁵⁴ Liv banchieri - 1211, col. 5, p. 172.

*Demmo, di 24 d'ottobre anno trecento dodici, a due sergenti che stettono a casa quando fummo arestati accioe che ci lasciassono trare di casa nostre cose...*⁴⁵⁵

Les noms de plusieurs personnes, individuelles ou associées, étaient enregistrés dans ces comptes. Évidemment, celui du débiteur ou du créancier, contrepartie dans l'opération, c'est-à-dire le « titulaire » du compte. Il est mentionné selon les règles de reconnaissance onomastique de l'époque. Les clients ou les fournisseurs, dans le cas de nos compagnies, étaient d'envergure, de statuts et d'origines très divers : personnages humbles ou puissants, laïcs ou ecclésiastiques, individus ou compagnies, comme « *Amerigho di Narbona, vinschonte di Narbona et Amerighone, suo figliuolo* »⁴⁵⁶, « *Guillielmo di Lambescho* »⁴⁵⁷, « *Giovanni di Berto Mazzetti* »⁴⁵⁸, « *Andrea di Lippo e compagni* »⁴⁵⁹.

D'autres acteurs plus accessoires, mais néanmoins importants, apparaissent dans ces comptes. L'enregistrement du nom de ces protagonistes traduit la volonté de mieux décrire l'opération et son contexte, afin de mieux la mémoriser. Cela permettait également de disposer et de nommer des témoins potentiels :

- Des garants : des témoins, souvent au début de notre période, de moins en moins ensuite,

*Angiolino galigaio no die dare ... [...] Testimoni Matzingo, Mainetto d'Albitzoco e Bernardo Bertti.*⁴⁶⁰

- Des cautions, remplacées fréquemment par des garanties plus fortes : gages, lettres de foire ou actes notariés. Progressivement, les opérations entre marchands reposèrent en grande partie sur la confiance réciproque, particulièrement quand on traitait entre commerçants de la même cité.

Uoto di Carpi, deta, e messere Lanberto il Giovano e Arione di

⁴⁵⁵ Liv. Frescobaldi - 1312, fol. XXVd, p. 120.

⁴⁵⁶ Liv. vermiglio - 1333, fol. Xs, p. 17

⁴⁵⁷ Liv. Farolfi - 1300, fol. 78r, p. 754

⁴⁵⁸ Liv. Covoni - 1338, fol. CVIIr, p. 173

⁴⁵⁹ Liv. Alberti arancio - 1348, fol. CCXLIIv, p. 53.

⁴⁶⁰ Liv. banchieri - 1211, col. 5, p. 171.

*Provera Vila, piagi, dieno dare...*⁴⁶¹

Raulino di Fontane, deta, e Simonino di Fontane e Perinoto di Fontana, piagi, die dare xxvii li. e xvi s. di prove. nela fiera di Bari in sesagesimo primo, ed avene letera del diano e del provosto di Bari, ed avene una choregia d'ariento in guagio.

[...]

*It avemo avoti xxiii s. di prove. nela fiera di Treseto in sesagesimo secondo, i quali ebi dela deta coregia d'ariento che vendei.*⁴⁶²

- Les notaires restèrent des acteurs importants. Les crédits donnaient en effet très souvent lieu à l'établissement d'un acte, à tout le moins à l'enregistrement par un notaire, sauf lorsque l'opération était conclue entre marchands. Dans le livre de banquiers florentins (liv. banchieri – 1211), aucun compte n'évoque de notaire. 6% des comptes du livre siennois des entrées et des sorties (liv. entrata – 1277) en portent une mention, 5% dans ceux des Gallerani de Londres (liv. Gallerani Londres A, 1303), et 13% dans celui des Farolfi (liv. Farolfi – 1299)
- Des collaborateurs apparaissent, identifiés par les actions qu'ils réalisaient : *portò* (il porta) désignant la personne qui porte les biens désignés, *rechò* (il apporta) celui qui les prends en charge, *annoverò*, (il computa, vérifia) celui qui les contrôle.

Iachopo di Dino Guidi e compagni, speziali grossi, deono dare....

*E deono dare, adì iiii di dicembre MCCCLII, fior. cinquecento d'oro i quali demmo loro questo di contanti per lo sopradetto cambio. **Portò Niccholaio di Gherardo, annoverò Domenicho di Matteo...***⁴⁶³

Beaucoup de ces personnes n'étaient pas de réels collaborateurs permanents de la compagnie, en particulier lorsque les actions enregistrées étaient « *rechò* » ou « *porto* », parfois réalisées par l'autre partie. Dans le cas de « *annoverò* », probablement s'agissait-il d'un agent occupant une fonction dans la compagnie, souvent même d'un associé.

- Parmi ceux-ci, le teneur des écritures, le comptable, le plus souvent

⁴⁶¹ Liv. Ugolini - 1263, fol. 10r, p. 337.

⁴⁶² Liv. Ugolini - 1261, fol. 20r, p. 351 et 352.

⁴⁶³ GOLDTHWAITE Richard A., SETTESOLDI Enzo, et SPALLANZANI Marco (dir.), *Due libri mastri degli Alberti: una grande compagnia di Calimala, 1348-1358*, Florence, 1995, p. 242.

anonyme, parfois désigné par un pronom personnel, ainsi que nous l'avons évoqué ci-avant. Parfois, il se nommait, agissant personnellement, comme Martino (Manucci), dans le registre des Farolfi :

Giovanni Farolfi e' chompangni nostri di Nimmisi deono dare, di xvij di febraio anno novantanove,...

*E deono dare, di x d'aprile anno detto, lb.ij s.j d.iiij che m'aveano chontate lb. quatro ciento quarantatre s. diecie di chanbio, i quali io **Matino** portai a Marsilia...*⁴⁶⁴

- D'autres intervenants externes pouvaient apparaître dans les enregistrements, comme des aubergistes, souvent en charge de la garde de la marchandise, des courtiers (« sensali »), etc. :

*Ancho .viii. sol. nel dì a **Bindo sansale** per sansaria di sei panni che ne demmo a lachomino di Boncio da Grosseto per tre panni che ne demmo a lachomino Buiamonti et per feltri che ne demmo al detto lachomo.*⁴⁶⁵

- les correspondants sur les places étrangères, comme Giovanni Vai pour les Covoni, apparaissent dans les opérations de lettres de change ou de paiement :

*Messer Angniolo degli Alberti e compagni deono dare di 14 di giennaio '337. Per lire 40 di veneziani grossi a lira manca [...] Ponemo ove il detto **Giovanni Vai** e compagni deono avere al quaderno delle mandate nel cvi carta...*⁴⁶⁶

D'autres informations pouvaient figurer dans un enregistrement, en particulier l'existence éventuelle d'un autre article lié à celui-ci, dans le même livre ou dans un autre, comme le *quaderno delle mandate* dans l'exemple ci-dessus. Il pouvait aussi s'agir d'un enregistrement d'intérêt, de frais ou de gains :

*« Ramondo da Ghangi, singniore di Popiano del veschovado di Bidersi, e messer Rostanguio, di Monperone, priore di San Piero de la Faccia del veschovado di Lodeva, deono dare [...] **ritenemo fior. uno per la charta, ponemo innazi a car. clii.***⁴⁶⁷

⁴⁶⁴ Liv. Farolfi - 1300, fol. 62r, p. 729.

⁴⁶⁵ Liv. entrata - 1277, fol. 176r, p. 455.

⁴⁶⁶ Liv. Covoni - 1337, fol. LXVIIIr, p. 112.

⁴⁶⁷ Liv. vermiglio - 1333, fol. VIIIId, p. 16.

Si la place venait à manquer, l'espace laissé libre pour enregistrer les opérations étant presque entièrement utilisé, il était alors procédé à l'ouverture d'un autre compte sur un autre feuillet et au virement du solde du premier :

*Questa posta avemo scritta come stava qui inanzi, fo. trentaquattro, perciò che non avia spacio di scrivere quelle che conveniva apresso.*⁴⁶⁸

Dans ce cas, la localisation de cet autre enregistrement, dans le même livre ou dans un autre, était indiquée, le plus souvent, avec *ponemo ove* (reporté à) dans le compte d'origine et *levamo ove* (levé de) dans celui d'arrivée. Dans l'exemple suivant le solde du compte figurant en folio 126 fut viré vers celui ouvert au folio 132 :

Giovanni Covoni e compagni, per ragione di Padova, deono dare....

Resta che deono dare in kalen di settembre '339 lbr.6081 s.17 d.2 a ffior.

*Anone dato in kalen di settembre '339. **Ponemo** ove deono dare inanzi nel cxxxii carta. E s.15 d.8 a ffior che sono più, sono perchè que' da Padova annò più elgino. lbr.6082 s.12 d.10 affior.*⁴⁶⁹

Giovanni Covoni e compagni deono dare...

*E deono dare in kalen di settembre '339. **Levamo** ove deono dare di qua nel cxxvi carta lbr.6082 s.12 d.10 affior.*⁴⁷⁰

De même que le formulaire d'enregistrement d'une dette ou d'une créance fut la base de tous les autres types d'enregistrements et finalement de l'édifice de la comptabilité, ce processus de passage d'un compte à un autre devait devenir le fondement de bien des développements ultérieurs. Ce dispositif de virement interne entre comptes tenus par la même compagnie, sans aucun mouvement d'espèces, devait permettre (et permettait déjà, on le voit dans l'exemple ci-dessus) de faire des opérations sur des comptes courants. Il allait permettre l'évolution vers la comptabilité en partie double avec, pour chaque mouvement dans un sens, un renvoi vers un enregistrement de l'autre sens. Bientôt, l'activité de banque de dépôts s'appuierait elle aussi sur ce mécanisme, dispensant de la manipulation de monnaie « sonnante et trébuchante ».

⁴⁶⁸ Liv. Gallerani Paris -1304, fol. 12v, p. 162.

⁴⁶⁹ Liv. Covoni - 1339, fol. 126v, p. 207.

⁴⁷⁰ Liv. Covoni - 1339, fol. 132r, p. 218

La présentation de quasiment tous les comptes de créances ou de dettes de notre corpus est dite « à sections superposées » : entendons que les différents mouvements d'un compte figuraient les un en dessous des autres :

X de dare
A dato...
A dato...
A dato...
Y de dare
A dato
...

Figure 16 : comptes à sections superposées

Il existe également une présentation dite « à sections juxtaposées ». Les mouvements de crédit et de débit figurent alors l'un à côté de l'autre, soit sur une seule page, soit sur deux pages se faisant face (présentation dite « à la vénitienne ») :

X de dare	X de avere

Figure 17 : compte à sections juxtaposées

Il n'y a pas d'exemple, dans l'ensemble de nos sources, de présentation à la vénitienne, c'est-à-dire, pour un même compte, les enregistrements des créances (*de dare*) sur une page et celles des dettes (*de avere*) sur une page ou une colonne adjacente, à l'exception d'un document annexe des Gallerani, le relevé de compte des Speziali de Sienne⁴⁷¹. Cette organisation, qu'il convient de ne pas confondre avec la partie double, devait se développer plus tard, dans la seconde moitié du Trecento⁴⁷².

Lorsqu'un compte était soldé, c'est-à-dire que l'ensemble des dettes ou des créances dont il était constitué se compensaient exactement, il était barré, annulé, le plus souvent d'un ou deux traits obliques. Afin d'éviter toute fraude,

⁴⁷¹ GRUNZWEIG Armand et BIGWOOD Georges, *Les livres des comptes des Gallerani*, Bruxelles, 1961, T.1, p. 230

⁴⁷² Voir MELIS Federigo, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950.

ce signe ne devait pas cacher ou faire disparaître l'écriture originale⁴⁷³. Cela indiquait que le compte était clos, que les transactions qui le constituaient étaient réglées, qu'il n'était donc plus à prendre en considération, par exemple lors de la recherche ou de la totalisation des créances ou des dettes. Notons qu'en cas d'erreur, et sans doute pour ne pas prêter à confusion avec un compte soldé, l'enregistrement erroné était barré d'un trait ondulant (a *serpicella*).

La complexification des opérations comptables ne devait guère modifier cet enregistrement. Il est d'ailleurs remarquable que l'augmentation des volumes, sans comparaison entre une activité familiale et, par exemple, l'activité de la compagnie des Peruzzi, n'ait pas eu d'impact important sur la présentation du formulaire. L'évolution vers une intense activité commerciale, et même l'introduction de la compagnie, furent simplement marquées par l'accroissement du nombre, pas vraiment par le changement des formes.

Pourtant, progressivement, au cours de cette période, entre le début et la fin du XIII^e siècle, ces formulaires prirent une signification plus large. Ils furent appliqués à d'autres entités que des personnes physiques ou morales débitrices ou créditrices. Ainsi, purent être titulaire d'un compte de créances ou de dettes un lot de tissus, une caisse espèces, des stocks, une marchandise comme deux quintaux et un quart de laine lavée, ou les frais du magasin, etc. :

*Chintali ij e uno quarterone di lana lavata de dare, di xij di giungnio anno trecento, lb.iiij s.xiiij to.*⁴⁷⁴

*Le spese del nostro fondaco deono dare adì ii di novembre, anno detto, lbr. due s. diece piccioli, che Bonanno di ser Berizzo e compagnie, nostri osti di Pisa, ne scrissono aveano pagati in Pisa...*⁴⁷⁵

Même si le rythme et les modalités de cette évolution ne peuvent être précisément appréhendés par l'étude de nos livres, il est clair qu'elle existe et se produit au cours du XIII^e siècle. Dès le siècle suivant, c'est l'objet du livre qui détermine l'importance de la proportion des comptes impersonnels.

⁴⁷³ SAPORI Armando, « Saggio sulle fonti della storia economica medievale », dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982 ; vol. I, p. 15-16.

⁴⁷⁴ Liv. Farolfi - 1300, fol. 84v, p. 765.

⁴⁷⁵ Liv. Alberti arancio - 1349, fol. CCLXXVIIIr, p. 132

Ainsi, alors que tous les comptes sont personnels dans livre de banquiers florentins de 1211, près de 10% ne le sont pas dans celui des Farolfi (de 1299 à 1300), et près 30% des comptes dans le *libro piccolo* des Alberti (1304-1329).

1211	1211	Fragment de livre de banquiers florentins	0%
1255	1283	Dare e avere di Francia della compagnia Ugolini	0%
1296	1305	Libro del dare e del avere di Rinieri de' Benzi da Figline e fratelli alle fiere di Sciampagna	14%
1299	1300	Farolfi Giovanni di Filippo e compagni, mercanti florentini	10%
1304	1329	Alberti del Giudice, compagnia fiorentina – Libro piccolo dell' asse	27%
1311	1313	Tertius liber mercatorum de Friscobaldis	30%
1332	1337	Le <i>libro vermiglio</i> de la compagnie florentine de Iacopo Girolami, Filippo et Tommaso Corbizzi	10%
1335	1343	libro dell'asse sesto dei Peruzzi (1335-1343)	2%
1336	1340	Libro giallo della compagnia dei Covoni	2%
1348	1349	Libro arancio DD del dare e dell'avere di Iacopo e Bartolomeo di Caroccio degli Alberti e compagni	5%

Figure 18 : pourcentage de comptes impersonnels dans les grands-livres

Le livre de créances et de dettes est à l'origine des grands-livres, des livres secrets, et de beaucoup de registres auxiliaires, comme celui des ventes ou celui des achats, qui adoptèrent la même formulation. Les plus importants, pour notre période, étaient cependant le grand-livre et le livre secret.

Le **grand-livre** (*libro grande, libro de' debitori e creditor, libro reale, libro mastro, libro dell'asse...*) enregistrait en principe toutes les opérations, en synthèse ou en détail. Il constituait le livre clé de toute comptabilité commerciale, éventuellement le seul, celui qui contenait ou récapitulait tous les mouvements. Il était le centre du système comptable. À l'origine, ce registre rassemblait toutes les dettes et toutes les créances du commerçant, considérées comme les seules informations importantes à conserver. Au fil du temps, en plus des dettes et des créances au sens strict, sur des personnes ou sur des groupes de personnes, on l'a vu, furent introduites des dettes et des créances fictives, sur des objets internes à la compagnie. Il s'agit des comptes dits impersonnels, ouverts donc, non à des personnes, mais à un stock, à une marchandise, à la caisse, et enregistrant des dettes ou des créances vis-à-vis de ces actifs. Le livre des banquiers florentins de 1211, le livre des Farolfi, le *libro giallo* des Covoni sont des exemples de tels grands-livres.

Un grand-livre était le plus souvent divisé en deux parties. L'une recevait l'enregistrement des comptes s'ouvrant par *de dare* et l'autre de ceux s'ouvrant par *de avere*. Il pouvait également présenter deux autres parties, pour les gains (*avanzo*), après les *de dare* et pour les charges (*disavanzo*), après les *de*

avere. En principe, à l'intérieur de chacune des divisions, les comptes, étaient ouverts dans un ordre chronologique.

Le **livre secret** (*libro segreto, libro della ragione*), était utilisé, comme son nom l'indique, pour enregistrer les informations, des opérations, que la compagnie ou plutôt les sociétaires, ou certains d'entre eux, ne voulaient pas divulguer ou souhaitaient regrouper en un seul endroit, afin de les suivre plus spécialement. Notre corpus comporte plusieurs exemples de livres secrets, comme ceux des Alberti, ceux des Peruzzi et quelques extraits concernant d'autres compagnies, comme le *quaderno dei capitali della compagnia dei Boni*.

Moins que son aspect confidentiel, la raison de l'utilisation d'un livre spécifique était sans doute l'importance particulière, pour les principaux sociétaires, des informations contenues dans ce document. Il enregistrait en particulier souvent les modalités de création de la compagnie, reprise du contrat, par exemple la composition du capital :

Questo este lo kapitale di meser Ciunta : este l. dccxxiiij.

*Questo este lo kapitale Lambertini, lo quale este dei nepoti deli fancilli Aldibrandini : est l. dclxxv...*⁴⁷⁶

On y trouve également les conditions spécifiques faites aux associés. Parfois, les rémunérations des employés, y étaient enregistrées, qu'on trouve aussi parfois dans d'autres registres comme le grand-livre. D'autres informations y étaient notées, comme des conflits entre associés. Ainsi, en 1301, la compagnie des Scali nota sa déclaration, auprès du consul de Calimala, du départ de Lapo delle Scala et de son refus d'être tenue pour les dettes de ce dernier :

*Richordanza che di xxiiij di giennaio treciento uno protestaro i chompangni dinanzi a' konsoli di Chalimalla che messer Lapo della Sschala nonne ra più loro konpangno né de' loro, e che da questo di inanzi non vollevano essere più tenuti per loro di kossa ke faciesse...*⁴⁷⁷

Ce registre pouvait supporter le calcul du résultat. Il enregistrait le détail des postes du patrimoine, actif (de dare) et passif (de avere) et par différence, comme dans le livre picciolo des Alberti en 1327, le montant et la répartition des bénéfices :

Somma delle somme di chi dè avere, iscritto in questa carta da l'altro lato e quie di sopra, lbr.37 083 s.6 d.10 a ffior

⁴⁷⁶ Quad. Boni - 1259, fol. 2r, p. 260.

⁴⁷⁷ Quote Scali - 1298, p. 698

Somma delle somme di chi dè dare, e merchatantie e chose e danari chontanti, lbr.45 319 s.5 d.4 a ffior.

*Mostra ch'è di guadagno in questa ragione ; da dì 15 d'aghosto 325 a kalendi novembre anno 1327, lbr.8 235 s.18 d.6 a ffior. .*⁴⁷⁸

En pratique, le périmètre du contenu de ce type de support était assez imprécis. Parfois, toutes les informations évoquées ci-dessus étaient notées dans un livre de créances et de dettes classique, comme le grand-livre. Il en est ainsi pour le *libro Vermiglio*, qui enregistre dans les premiers articles toutes les informations constitutives de la compagnie, et plus loin sa dissolution et la création d'une nouvelle structure. Parfois, certaines de ces dispositions étaient notées dans un livre spécial, ce *libro segreto*, dont le statut est par ailleurs souvent ambigu.

A l'occasion, il s'apparente plus à un ouvrage personnel ou familial, tenu par un associé et réservé à celui-ci ou à quelques actionnaires, qu'à un livre de la compagnie. Les livres secrets des Peruzzi (liv. Peruzzi segreto – 1335) ou des Alberti (lib. Alberti verde – 1345) ressemblent ainsi à un livre personnel ou familial, qui enregistre la relation de la personne ou de la famille avec la compagnie commerciale, et pas seulement. Celui de Guido delle Brache est introduit en annonçant qu'il concerne tous les faits le concernant :

*Questa si è la Ragione ched'lo Guido de le Brache faccio in chalende d'ottobre di tutti li fatti miei delli anni Mille treciento quarantanove.*⁴⁷⁹

De fait, le bilan couvre les biens tant commerciaux que familiaux. Le livre secret constituait ainsi souvent une charnière entre la personne individuelle ou la famille et la compagnie. Il présentait souvent d'autres informations que celles liées strictement à la compagnie. Le *libro verde segreto dell'Assi C* des Alberti comporte toute une partie composée de richordanze familiales. Même dans la partie consacrée à la compagnie, son auteur enregistrait des faits à caractère familial, comme la constitution d'une dot par l'achat d'une ferme :

Il podere da Tartagliese dèe dare, di 24 di giennaio 346, che demo per quello alla Giovanna di Bonifazio fiorini dugento d'oro, i quali si chonvertiro nella sua dota quand'ella n'andoè a marito.
*lbr 290 a fior.*⁴⁸⁰

⁴⁷⁸ Liv. Alberti picc. - 1327, fol. LXXXv, p. 80 et fol. LXXXIir, p. 82.

⁴⁷⁹ Liv. Brache 1326, fol. 55, p. 231.

⁴⁸⁰ Liv. Alberti verde - 1345, fol. 63r, p. 252

Le *libro segreto* enregistrait aussi le calcul périodique du résultat, peut-être parce que le principal associé, le chef de la famille principale, considérait que cela relevait de son rôle.

Pouvait-il en être tenu plusieurs pour une même compagnie, par différents actionnaires ? Ou bien les associés confiaient-ils ces informations délicates à l'un d'entre eux, vraisemblablement le plus important, le dirigeant ?

Il existait enfin, dès cette époque, différents livres annexes ou auxiliaires, inspirés du celui des créances et des dettes, dont des livres des achats et des ventes (par exemple le *livro a vendite*, cité dans le *libro dell'entrata e dell'uscita* siennois).

Il est plus difficile de préciser comment et quand le second type de livre, celui des entrées et des sorties, essentiellement de caisse, fut adopté pour des besoins commerciaux.

Les livres des entrées et des sorties

Ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, le livre des entrées et des sorties était sans doute déjà utilisé de façon fréquente par les administrations publiques ou religieuses qui, pour l'essentiel, avaient à traiter des recettes et des dépenses au comptant. Ainsi en était-il des livres de la Biccherne de Sienne. Les marchands en firent un deuxième type de livre commercial, probablement dès qu'ils eurent à manipuler des espèces, tout d'abord pour enregistrer des entrées et des sorties de caisse. Le *libro dell'entrata e dell'uscita* d'une compagnie siennoise du XIII^e siècle (1277 – 1282) représente ce type de livre. D'autres livres des entrées et des sorties, de stock de produits, de monnaie, s'inspirèrent de ce modèle.

Comme les autres registres, il s'ouvrait par une présentation de son objet.

*In nomine Domini amen e di salvamento che Dio ne dia in mare e in terra. El libro del'entrata e dell'uscita chomincia in mezo diciembre anni settanta e sette.*⁴⁸¹

Les enregistrements n'étaient évidemment pas notés par « *de avere* » ou « *de dare* », puisqu'il ne s'agit ni de créances ni de dettes. Le premier mouvement de la période était inscrit *in prima*, et les suivants simplement introduits par *item* ou *ancho*. Les entrées et les sorties figuraient dans deux

⁴⁸¹ Liv. entrata - 1277, fol. 2r, p. 1.

parties distinctes. À l'intérieur de chacune de ces sections, les mouvements étaient enregistrés dans l'ordre chronologique, éventuellement organisés par période, par exemple la semaine. Ainsi, dans ces livres siennois, les recettes de la période étaient annoncées :

*L'avuta di lunedì ii di entrante magio in fino a lunedì nuove di entrante magio. Anni settanta et otto.*⁴⁸²

Puis, suivait ce qui restait en caisse de la période précédente :

*In prima .cccxxi. lib. et .v. sol. et .ii. den. nel dì i quali mi rimasero in denari contanti siccome apare a la mia uscita di lunedì vintecinquè di entrante aprile.*⁴⁸³

Les mouvements successifs étaient ensuite notés :

*Ancho .vi. lib. et .xviii. sol. nel dì da Buondì Saladini a vendite in f. quarantotto.*⁴⁸⁴

Les livres des Gallerani présentent cette même organisation :

*In prima sono e' nostril avuti 15 lb. 10 d. sterl., sabato primo dì di maggio...*⁴⁸⁵

*Ittem avuti 10 s. sterlin. ; rabattensi alla posta duve trentessette anella d'oro debono dare...*⁴⁸⁶

Les enregistrements se poursuivaient sur plusieurs pages. Des totaux étaient réalisés, périodiques ou par page. Ils permettaient sans doute de rapprocher le montant en caisse de celui calculé :

*Summa da quinsù .lxxi. lib. .ii. sol. et .viii. den.*⁴⁸⁷

*Summa entrata per tutto .M.v^c. .iiii. lib. et .xiii. sol. et .v. den.*⁴⁸⁸

Les sorties débutaient également par la formule introductive :

La nostra uscita da lunedì .ii. di entrante magio in finoi a lunedì .viii. di entrante magio. Anni settantotto.

*In prima .iii. lib. nel dì a Richovaro Senaiuoli a devito in f. Cinquanta.*⁴⁸⁹

⁴⁸² Liv. entrata - 1278, fol. 10r, p. 24.

⁴⁸³ Liv. entrata - 1278, fol. 10r, p. 24.

⁴⁸⁴ Lib. entrata - 1278, fol. 10r, p. 25.

⁴⁸⁵ Liv. Gallerani Londres B - 1305, fol. 1, p. 5.

⁴⁸⁶ Liv. Gallerani Londres B - 1305, fol. 3, p. 11.

⁴⁸⁷ Lib. entrata - 1278, fol. 10v, p. 26.

⁴⁸⁸ Lib. entrata - 1278, fol. 10v, p. 26.

Elle était suivie de l'enregistrement des dépenses de caisse :

*Ancho .xx. lib. nel di a lachomi Sigieri a devito in folio tre.*⁴⁹⁰

Ce type de registre ne servait pas à proprement parler à mémoriser des informations pour des besoins futurs. Il visait à enregistrer les mouvements intervenus concernant un actif, à l'origine, très probablement, la caisse espèces. Autant les raisons pour lesquelles a été mis au point le livre de créances et de dettes sont claires, autant celles expliquant l'apparition et l'utilisation d'un livre de caisse, ou d'entrées et de sorties, se prêtent à toutes les conjectures, au moins pour les organismes privés. Rien ne permet de les déterminer. Était-ce un besoin de contrôle, comme cela l'était dans les administrations publiques ou religieuses ? Les livres des entrées et des sorties de la Biccherne de Sienne étaient en effet soumis à un examen et à une validation extrêmement codifiée et rigoureuse, à la fin du mandat du trésorier⁴⁹¹. Mais alors, dans le cas des marchands, un contrôle de qui sur qui ? Était-ce un pur et simple besoin de saine gestion de la part d'hommes habitués à tout noter ? Il est, de même, difficile d'établir le processus par lequel les commerçants commencèrent à utiliser ce type de registre. Après tout, une opération de caisse n'a pas besoin d'être mémorisée. Il faudra revenir sur cette question lors de l'analyse des préoccupations de gestion.

Les registres d'entrées et de sorties, quoique moins centraux que les grands-livres, pour le secteur commercial, demeurent pourtant très intéressants. Ils permettent d'identifier de nombreuses caractéristiques quotidiennes du fonctionnement de la compagnie. En effet, la plupart des opérations commerciales, qu'elles relèvent de l'activité principale ou de l'accessoire, finissaient par faire l'objet d'une transcription en caisse. Outre des recettes et des dépenses, comme les achats ou les ventes de marchandises, on y trouve des charges de fonctionnement de l'activité : frais de transport, de courtage, paiement de taxes, dépenses occasionnées par les courriers envoyés, aumônes, etc. Apparaissent même les prêts ou les emprunts, lors de leur règlement.

⁴⁸⁹ Liv. entrata - 1278, fol. 121r, p. 293.

⁴⁹⁰ Liv. entrata - 1278, fol. 121r, p. 293.

⁴⁹¹ BALLE François, « Gestion marchande et gestion publique au Moyen Âge : la Biccherne de Sienne », dans PÉCOUT Thierry (dir.), *De l'autel à l'écritoire : genèse des comptabilités princières en Occident (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, 2017, p. 323-343.

Sans doute, pour ces commerçants, devait-il s'agir d'un « livre primaire », dont les mouvements étaient inscrits au moment même de l'opération, et destinés à être repris, plus tard, dans un grand-livre. Notons toutefois que, dans le cas du livre siennois (liv. entrata – 1277), cela n'a pas dispensé de le tenir avec soin et d'y porter la référence du mouvement de contrepartie, avec le livre et le numéro de la page où il était reporté.

D'autres documents s'inspirèrent du livre de caisse, enregistrant les mouvements de réception ou d'envoi d'éléments d'actifs, comme des stocks ou des devises. Beaucoup de livres des envois (*libro delle mandate*) sont évoqués dans nos sources, par exemple, dans le livre des Covoni, le *quaderno delle mandate di panni fiorentini*. Toutefois, aucun de ce type ne nous est parvenu. On peut cependant penser qu'ils ressemblaient au *Conto delle mercanzie di Pisa* (1278), qui consigne un inventaire puis les expéditions à une agence à Pise, principalement de draps, mais aussi de créances et de sommes de monnaie :

Al nome di Dio, amen, mcclxxviii, per mezo luglo.

*Mandammo a Pisa a vendere a Lippo Iachopi panni xxxviii in tre some, I quali furono sei tintillana: fuoro kanne cinquantotto e u' bracio e terzo, la kanna per s.xx e d.vj a fiorini; somma lb.lviij s.xv.*⁴⁹²

Il existait également d'autres écrits primaires, servant à noter rapidement des opérations, le plus souvent dans leur ordre chronologique, avant de les reporter dans les livres comptables. Armando Saporì et Federigo Melis signalent ainsi le mémorial, dont nous relevons quelques mentions dans nos sources, par exemple le *quaderno memoriale* noté dans un livre des Alberti⁴⁹³, ou celui mentionné dans le livre des Farolfi :

*Avenne dato, questo dì, lb. iij s. iij d. viij [...] sì chome appare al quaderno memoriale partitamente.*⁴⁹⁴

Le journal servait lui aussi à noter chronologiquement les opérations, au fur et à mesure de leur survenue, avant leur enregistrement définitif dans les livres. Différents « *quaderni* », comme le *quaderno delle spese*, évoqués à plusieurs reprises étaient-ils des journaux, ou bien trahissent-ils une division des tâches à l'intérieur de la compagnie ?

⁴⁹² Conto mercanzie -1278, fol. 3v, p. 465.

⁴⁹³ Liv. Alberti arancio - 1349, fol. CCLXXXIIIv, p. 144.

⁴⁹⁴ Liv. Farolfi - 1299, fol. 94r, p. 781.

Tous ces types de livres permettaient et ouvraient la voie à la comptabilité en partie double.

La partie double

Plusieurs historiens ont travaillé et approfondi leurs recherches sur ces documents très riches. Dans le domaine économique, certains ont poussé l'analyse en recherchant l'apparition de « l'entreprise capitaliste », en particulier au travers du développement de la « comptabilité en partie double ». Sur cette question, demeurent encore beaucoup d'incertitudes ou de discussions, voire de polémiques.

Par comptabilité en partie double, il faut comprendre l'application systématique, et consciente, d'un corps de règles définissant ce système⁴⁹⁵ :

- Tenue de la comptabilité dans une seule unité monétaire.
- Enregistrement systématique et simultané dans le grand-livre, pour tout événement comptable, d'un ensemble de débits et d'un ensemble de crédits de même montant total, ainsi que devait le préciser, à la fin du XVI^e siècle, Luca Pacioli, « inventeur », au sens archéologique, de la méthode :

Per la qual cosa sappi che di tutte le partite che tu avrai poste nel Giornale, al Quaderno grande, te ne convien sempre fare due, cioè una in dare e l'altra in avere... (souligné par moi)⁴⁹⁶.

- Existence, en plus des comptes ouverts à des personnes physiques ou morales, d'un ensemble de comptes impersonnels, indispensables d'ailleurs pour parvenir à cet équilibre des enregistrements.

Si ces différentes conditions doivent être respectées, systématiquement et consciemment, alors, en toute rigueur, aucune des sources que nous avons

⁴⁹⁵ Voir DE ROOVER Raymond, « The development of accounting prior to Luca Pacioli according to the account-books of medieval merchants », *Studies in the History of Accounting*, 1956, p. 114-174. As defined here, double entry refers to a bookkeeping system in which (1) data concerning property and equity are recorded according to the rules of debit and credit, (2) an equilibrium of debits and credits is constantly maintained, (3) a capital account is used to record owner's equity, and (4) nominal accounts (revenues, expenses, etc.) are used to record changes in capital, whether or not there is a periodic calculation of income ; CUSHING Barry E, « A Kuhnian Interpretation of the Historical Evolution of Accounting », *The Accounting Historians Journal*, vol. 16, n° 2, 1989, p. 13.

⁴⁹⁶ LUCA PACIOLI, *Trattato de'computi e delle scritture*, Ed. GITTI Vincenzo , Turin, 1878, p. 63, [traduction] il convient de toujours enregistrer deux écritures dans le grand-livre, l'une en crédit l'autre en débit)..

étudiées pour cette période ne révèle la tenue d'une réelle comptabilité en partie double, appliquant totalement les trois règles énoncées ci-dessus.

Il est vrai que, parfois, une comptabilité s'approche du respect de ces principes et en applique plusieurs. Ainsi, dans le livre de comptes des Fini (1296-1305), pour les foires de Champagne, tous les mouvements ont systématiquement une contrepartie. Il s'agit, pour les transactions qui nous sont parvenues, soit du compte du correspondant (ci-dessous Rinieri Fini), soit d'un compte de charge (ci-dessous *l'chosto de dare*), donc impersonnel :

Messer Biccio Françesi e' conpangni deono avere, ne la fiera di Proino di magio novantotto, lb. ccc, i quali Renieri Fini Ricevette da Richo Simoni e da' conpangni ne la fiera : ponemo che Renieri Fini de dare da lato inançi nel iij carte.

E deono avere, ne la fiera di Proino di magio novanta nove, lb. xxx, i quali doveno avere per chosto di detti d. di sopra: ponemo che 'l chosto de dare da lato nel xl carte.⁴⁹⁷

Il existe des enregistrements « *ad avanço* » et des comptes « *chosto* » ou « *dispenso* ». Il est possible d'imaginer construire, avec ces informations, une comptabilité en partie double. Elle serait cependant partielle et particulière, puisqu'il s'agit du compte-rendu d'un correspondant.

D'autres registres approchent également l'emploi des règles évoquées. Le livre de la filiale nîmoise de la compagnie des Farolfi (1299-1300), concernant donc également un établissement secondaire, possède beaucoup des propriétés nécessaires : unité monétaire unique, comptes impersonnels, de résultat et de bilan. Pour autant, tous les événements n'ont pas donné lieu à des mouvements symétriques en débit et en crédit.

Les livres des filiales londoniennes des Gallerani (1303-1308) fournissent un autre exemple. Mais il ne s'agit que de livres de caisse. Quasi tous les mouvements renvoient à un enregistrement dans un autre registre, que nous ne possédons pas. Appliquait-il totalement les normes de la comptabilité en partie double ? Rien n'est moins sûr.

Il y a là, d'ailleurs, un paradoxe qu'il convient de noter. Alors que des historiens comme Federigo Melis lient l'apparition d'une structure économique autonome et la partie double, les exemples les plus proches et les plus anciens ne se trouvent pas dans les comptes de compagnies indépendantes, mais dans des comptes-rendus de l'activité d'agents d'une compagnie, ou dans les livres d'une succursale pour sa maison mère. Il est vrai que ces structures avaient à

⁴⁹⁷ Liv. Fini - 1298, fol. 51v, p. 688 et 689.

rendre des comptes très précis, et que rien ne devait être ignoré par la compagnie. Tout devait lui revenir. Tout devait lui être envoyé. Aucun compte ne pouvait rester ouvert. Tous devaient donc recevoir leur contrepartie. Ce type de comptabilité serait donc, certes, la marque d'une structure autonome, différenciée. Mais il signerait aussi la dépendance, l'obligation de rendre des comptes.

Pourtant, il est vrai que tous nos documents illustrent une marche de plus en plus évidente vers cette méthode de tenue des comptes : par la systématisation de l'utilisation de comptes impersonnels (voir Figure 18), par l'augmentation du nombre des enregistrements simultanés de crédits et de débits égaux, par la quasi-généralisation de l'emploi d'une seule unité monétaire. Mais tous présentent une imperfection : le *libro giallo* des Covoni affiche deux monnaies de compte, mais dispose de comptes *ad avanzo* et *a disavanzo*. Le *libro vermiglio* des Corbizzi en utilise lui aussi, mais n'enregistre pas systématiquement un débit et un crédit, etc.

L'idée des hommes d'affaires qui tenaient ces livres n'était pas de mettre au point ou de respecter une méthode comptable, mais d'enregistrer de plus en plus précisément et complètement tous les événements survenant dans leur activité, et d'en classer exactement les conséquences financières. Ce constat rejoint celui que fait Raymond de Roover :

*Accounting is largely a means of classifying entries in their proper pigeonholes, which are called accounts. Double-entry was born when people came to see that you could not take something out of one pigeonhole without putting it into another.*⁴⁹⁸

Pas plus qu'elle n'est la pierre de touche du capitalisme, la comptabilité en partie double n'est une « astuce » pour disposer d'une gestion exacte. Elle découle, naturellement, d'une recherche progressive de précision toujours plus grande : Or, de fait, toute transaction représente bien à la fois une augmentation et une diminution : un achat au comptant augmente les biens mais diminue la caisse, une vente à crédit diminue les biens mais augmente les créances. Si un marchand veut connaître ses biens, sa caisse, ses créances, ses dettes, etc. il doit nécessairement enregistrer les deux mouvements.

Le pas sans doute le plus important fut celui qui amena à créer des comptes de produits (*ad avanzo*) et de charges (*a disavanzo, a spese, a*

⁴⁹⁸ DE ROOVER Raymond, « Characteristics of bookkeeping before Paciolo », *The Accounting Review*, vol. 13, n° 2, 1938, pp. 146.

chosto) Le commerçant comprenait ainsi qu'une dépense de caisse sans compensation dans les biens (des frais de douane par exemple) avait une contrepartie augmentant les charges, et que le supplément du montant d'une créance par rapport à la diminution de la caisse (l'intérêt d'un prêt par exemple) alimentait les gains. L'un comme l'autre devait être noté. Ainsi, l'équilibre pouvait être atteint. Ce pas fut franchi avant la fin du XIII^e siècle.

La comptabilité en partie double n'est pas un concept né complet et tout armé dans la tête d'un quelconque toscan ou d'un autre italien. Elle fut le fruit d'une évolution, très évidemment dans les comptabilités italiennes de la région centre-nord, entre le milieu du XIII^e siècle et la fin du XIV^e. Ce chemin débutant avec la mémorisation des comptes personnels, conduisit à créer des comptes impersonnels puis à en augmenter progressivement le nombre, afin de toujours mieux contrôler chaque élément d'actif ou de passif. En conséquence, le nombre de types d'événements faisant l'objet d'un enregistrement simultané en débit et en crédit devait lui aussi augmenter, jusqu'à ce qu'il apparût que la systématisation de ce principe aboutît à une organisation comptable ayant la caractéristique constatée par Luca Pacioli :

*E di qua nasce poi il bilancio, che del libro si fa nel suo saldo : tanto convien che sia il dare quanto l' avere, cioè sommate tutte le partite che saranno poste in dare, se fossero bene 10000, da parte in su un foglio, e dipoi sommate similmente tutte quelle che in avere si trovano, tanto deve fare l'una somma quanto l'altra. Altramente dimostrerebbe essere errore nel ditto Quaderno.*⁴⁹⁹

Cette transformation, nette et indiscutable dans nos sources, amène alors une interrogation complémentaire à celle qui concerne l'organisation commerciale : pourquoi s'est-elle produite ? Quelles furent les raisons qui conduisirent les marchands, qui, d'évidence, n'avaient pas décidé d'inventer « la comptabilité en partie double », à faire évoluer leurs livres dans ce sens, à affiner sans cesse leur compte-rendu comptable ?

Les livres, les courriers commerciaux et les manuels vont permettre de distinguer les informations qui intéressaient nos marchands, leurs préoccupations, et, peut-être de répondre à nos questions.

⁴⁹⁹ LUCA PACIOLI, *Trattato de'computi e delle scritture*, Ed. GITTI Vincenzo , Turin, 1878, pp.63-64. [traduction] Et de là on tire le balance, par le solde du Grand-livre. Il faut que le montant du « dare » soit égal à celui de « l' avere ». Ainsi, totalisant sur une feuille libre tous les comptes en « dare », soient-ils plus de 10000, puis, de façon similaire, tous ceux en « avere », les sommes doivent être égales. Sinon, cela signifierait qu'il existe une erreur dans le registre.

CHAPITRE II – LA GESTION DANS LES LIVRES

Les livres analysés dans le détail représentent près de 4000 comptes ou périodes⁵⁰⁰ et plus de 24000 opérations.

Nombre de comptes		3959	
	dont justes	2736	69,1%
	dont faux	320	8,1%
	dont non personnels	772	19,5%
	dont compagnies	786	19,9%
	dont créances/débit	2750	69,5%
	dont dette/crédit	1163	29,4%
Nombre d'opérations		24461	6,2 par compte
	dont commerciales	22635	92,5%
	dont débits	13002	53,2%
	dont crédits	11398	46,6%
Nombre de virements ou renvois internes		15639	0,6 par compte

Figure 20 : statistiques globales

Afin de rechercher, dans des documents aussi divers, les préoccupations de gestion des hommes d'affaires italiens, le contenu de chaque enregistrement a été analysé. Le but était d'identifier non pas seulement le sujet de l'écriture elle-même, mais les différents thèmes sous-jacents que tentait d'appréhender ce compte. Ainsi, le mouvement ci-dessous, extrait du livre des Covoni, révèle

⁵⁰⁰ Un livre de caisse n'ouvre en effet pas de compte. Ce sont donc les périodes, souvent la semaine, qui sont comptées dans cette statistique.

évidemment l'attention du marchand au suivi des créances, mais aussi aux ventes (« *che Nado vendè* »), au change (« *fior.285 d'oro al peso di Vinegia* »), aux frais (« *fatte ongni spese* »), et à la gestion d'un stock (« *sedici balle di lana deono avere* ») :

*Lippo Guardi e compangni deono dare in Vinegia di 11 di settembre '337. Per sedici balle di lana sucida Veronese che Naddo vendè in Bolongnia a lachopo Benintendi, loro compagna, di 11 di giungnio anno ditto. fior.285 d'oro al peso di Vinegia s.41 d.7 picc. baghattini, fatte ongni spese. Ponemo che lle dette sedici balle di lana deono avere innanzi nel CCXLII carta.*⁵⁰¹

Ce recensement donne une idée des objets de la vigilance des hommes d'affaires. Quoiqu'il ne faille pas donner à ces chiffres une valeur statistique précise, la fréquence d'apparition des différents thèmes dans les écritures, permet d'identifier des tendances et de classer les préoccupations les plus importantes.

Contenus			
Créances et dettes	Créances / dettes perso	3018	76,2%
	Notaires	143	3,6%
	Témoins	14	0,4%
	Autres garanties	449	11,3%
Activité	Vente	584	14,8%
	Achat	266	6,7%
	Change	1377	34,8%
	Opérations	233	5,9%
	Production	74	1,9%
Exploitation	Frais	695	17,6%
	Gains	497	12,6%
	Hommes	465	11,7%
	Patrimoine (stock, caisse)	315	8,0%
	Bilan et résultat	66	1,7%

Figure 21 : fréquence d'apparition des préoccupations de gestion

Les créances et les dettes représentent évidemment la totalité des enregistrements des livres de créances et de dettes. Même en ne considérant que les opérations concernant un compte personnel, c'est-à-dire un débit ou un crédit vis-à-vis d'une personne physique ou morale, elles constituent encore, nous l'avons dit, l'énorme majorité des articles de ces livres (76%). Les allusions aux notaires, témoins et autres garanties renforcent ce constat (total

⁵⁰¹ Liv. Covoni - 1336, fol. LXIIIv, p. 105.

de 606 mentions). Il est donc légitime de s'interroger en tout premier lieu sur leur gestion par les commerçants italiens.

Viennent ensuite un ensemble de préoccupations liées aux opérations elles-mêmes, ventes, achats, change, production, etc. (2534 mentions). L'attention aux frais et aux gains suit (1192 mentions). Enfin apparaissent les sujets de gestion des hommes (465 mentions), du patrimoine (315 mentions), et du résultat (66 mentions). Il serait hasardeux de déduire une hiérarchie de ces pourcentages. Il est clair, en effet, que le recouvrement de créances ou les ventes étaient nécessairement des occupations quotidiennes. Étaient-elles pour autant plus importantes que la connaissance d'un résultat ? Par ailleurs, certains sujets pouvaient être mieux traités par d'autres outils. La gestion des hommes, par exemple, doit sans doute être recherchée dans les lettres commerciales. Il reste que tous ces thèmes sont présents dans les livres de comptes, dont il convient donc d'analyser le contenu.

Les créances et les dettes – Les clients et les fournisseurs

Le suivi des créances et des dettes constitua le premier acte de gestion. À l'origine, il était le seul, et la totalité des comptes figuraient ce type de relations. Connaître les engagements en cours, leur montant et leur échéance était indispensable pour le prêteur. Réciproquement, il lui était sans doute opportun de connaître ses dettes, afin au moins de pouvoir confronter cette information avec celle du créancier. Le détail de l'enregistrement est une démonstration de cette préoccupation. Les circonstances, l'identité des témoins, les garanties prises avec ou sans acte notarié ne sont pas notées dans un souci descriptif ou pour suivre une quelconque norme, mais pour prévenir et anticiper d'éventuelles difficultés de recouvrement. Les livres de comptes enregistraient l'ouverture de la créance ou de la dette, les mouvements qui l'augmentaient ou la diminuaient. La cancellation marquait la fin de l'existence de cet enregistrement, la créance ou la dette étant soldée. Ainsi, le teneur du livre et tous les agents pouvaient connaître la situation de chacune des relations, clients ou fournisseurs, le montant des dettes et des créances, leurs échéances, les garanties, etc. Il pouvait aussi, à tout instant, connaître le montant total des dettes et des créances. Il lui suffisait de sommer les comptes non annulés. Il lui était possible de prévoir et préparer les futurs paiements, ou non-paiements.

Robert-Henri Bautier le souligne : « Il est surtout un élément sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention, car il est révélateur de l'économie interne des

sociétés commerciales du Moyen Âge : c'est la proportion écrasante des créances en retard et des créances irrécouvrables »⁵⁰². Ces difficultés, et les actions de recouvrement engagées, comme les dépenses et procès, transparaissent dans nos registres :

*E de dare a dì xvii di diciebre MCCCXXXVIII fior. sedici e s. due d. tre ad oro, i quali ponemo per paghati a suo chonto al quaderno d. car. LV per ispesse e prociessi fatti chontro a loro.*⁵⁰³

Les manifestations de ce problème sont d'ailleurs très nombreuses dans les autres documents de gestion. Elles sont évidentes dans les lettres, dans lesquelles une part non-négligeable était souvent consacrée aux démarches entreprises pour recouvrer les sommes dues. Un grand nombre des instructions données ou des comptes-rendus de démarches étaient consacrés au recouvrement des créances. Ainsi, dans la lettre aux Tolomei de 1279, Luca Buonsignore retraçait les démarches effectuées auprès des abbés de Pontigny, de Quincy et de *Gianvale* :

*Viviani Dietavive ed io sì andamo a Pontigni, e trovamovi l'abate di Cieste e quello di Pontigni, e richordamolo il fatto dela muneta que ne dieno dare i deti di Pontigni...*⁵⁰⁴

*E l'abate di Ghinçi à deto di paghare Viviani e noi in Sant'Aiuolo deto la muneta que ci dovieno dare in questa fiera.*⁵⁰⁵

*« E trova'vi l'abate di Gianvale, e rasionai cho lui del fato dele dugiento sesanta e cinque l. pari. qued eli el suo chonvento ne dieno dare.*⁵⁰⁶

Le livre des créances et des dettes fut donc le premier outil de gestion, sous forme de *ricordanze* dans un premier temps, puis de comptes, qui représentent la systématisation et la formalisation un peu plus précise de ces paragraphes de livres privés. Nous l'avons dit, le formulaire évolua peu, dans sa forme, au long de la période, et même avec la taille de l'activité. L'attention

⁵⁰² BAUTIER Robert-Henri, « Les Tolomei de Sienne aux foires de Champagne d'après un compte-rendu de leurs opérations a la foire de mai de Provins en 1279 », in *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel*, 1955, pp. 107-129.,

⁵⁰³ Liv. vermiglio - 1333, fol Xs, p.17.

⁵⁰⁴ Let. Tolomei - 1262, p. 283, [traduction] « VD et moi nous sommes rendus à Pontigny et y avons rencontré l'abbé de Cieste et celui de Pontigny, et nous lui avons rappelé la dette de ceux de Pontigny... » Cette mention est suivie jusqu'à la ligne 78 de toutes les démarches engagées pour recouvrer cette créance.

⁵⁰⁵ Let. Tolomei - 1262, p. 287, [traduction] « Et l'abbé de Quincy a dit qu'il paierait ce qu'il devait à V. et à nous à la foire de St Ayoul... »

⁵⁰⁶ Let. Tolomei - 1265, p 403, [traduction] « Et nous avons rencontré l'abbé de Gianvale, et avons établi que lui et son couvent nous devait 265 Livres paris... »

à la situation et à l'évolution des dettes et des créanciers, et surtout des créances et des débiteurs perdura bien chez les commerçants italiens médiévaux. Évidemment !

Il faut pourtant s'interroger sur la capacité de la plupart de nos livres à répondre convenablement et facilement à ce besoin dès que le volume des créances ou des dettes devenait plus important. Il est certes possible, en parcourant un livre de créances et de dettes, de trouver celles non soldées. Il est envisageable de connaître à chaque instant l'ensemble des dettes et des créances en cours, éventuellement de les sommer. Mais cela est surtout concevable pour une activité de prêt ou de vente à crédit de relativement faible intensité. Pour des compagnies développant une activité beaucoup plus importante, avec un livre contenant des centaines de comptes, voire plusieurs livres, il devait être beaucoup plus incommode de gérer ces engagements avec ce type d'instrument.

Car si ces livres ont, sans aucun doute, été créés pour ce besoin, ils l'ont été par des particuliers qui exerçaient une petite activité de vente et d'achat à crédit, ou de prêts. Ils furent repris tels quels par ceux qui se consacrèrent aux affaires commerciales, sans doute modestement au début. Mais ils furent conservés à l'identique, y compris dans leur formulaire, par les grandes compagnies qui développèrent une activité beaucoup plus importante, sans commune mesure avec les quelques opérations menées par des particuliers ou de petits commerçants. Pour ces derniers, le livre n'était qu'une assistance à la mémoire. Sans doute avaient-ils en tête la plupart des transactions en cours. Il ne pouvait en être de même pour de grandes compagnies.

Il est donc permis de s'interroger sur l'adéquation réelle des grands-livres à la gestion des créances et des dettes, pour une organisation n'ayant plus seulement à traiter quelques ventes à crédit. Plusieurs caractéristiques de ces outils ne laissent d'ailleurs pas d'étonner par leur inefficacité s'il s'agissait, pour des volumes importants, d'aider à l'accomplissement de cette tâche :

- Les registres ne sont pas organisés en fonction des échéances des opérations, mais d'après la chronologie de leur naissance. C'est un classement pratique pour l'enregistrement, mais qui l'est peu pour la gestion.
- Ils ne sont pas non plus classés par titulaire de compte. Reconstituer la situation globale d'un débiteur ou d'un créancier, en recherchant les différents comptes non annulés, en calculant pour chacun d'entre eux le solde, ne devait pas être chose facile, quand le livre devenait volumineux. En vérité, pour une grosse compagnie, cela devait être extrêmement fastidieux. Il existait, il est vrai, la possibilité de grouper plusieurs créances ou plusieurs dettes dans un même

compte, et celle de compenser les unes par les autres grâce aux virements :

*fol. 61*⁵⁰⁷ :

Gili Vacchiere e Lippo Baldovini e' chompangni deono dare...

*Diedene, in cha. magio anno detto, lb. xiiij to. : ponemo che de dare innanzi ne l'lxviiij carte.*⁵⁰⁸

fol. 86 :

*Gili Vacchiere drappiere di Sallone de dare, in cha. magio anno treciento, lb. xiiij to. : ponemo ove dovea dare di qua nel lxj carte...*⁵⁰⁹

Mais, ainsi que le montre cet exemple, cette technique était surtout utilisée, encore à la fin de notre période, comme une disposition de mise en page. Plutôt qu'un moyen de regrouper toutes les relations d'un même client, elle fut un artifice pour poursuivre les enregistrements concernant un compte, lorsqu'il ne subsistait plus d'espace sur un feuillet. Ce procédé permettait, néanmoins, la compensation d'une dette par une créance ou l'inverse.

- Pourquoi enfin, s'il s'agissait de gérer des dettes et des créances personnelles, avoir ajouté dans tous ces livres d'autres types d'enregistrements, en particulier les comptes impersonnels, avec pour effet certain de confondre les premières parmi les seconds ?

Or, la gestion de ces engagements nécessite l'accès facile aux enregistrements, en partant de deux types d'information :

- les dates d'échéance, afin de connaître celles qui doivent être traitées,
- l'identité du débiteur ou du créateur, afin d'en évaluer la situation globale.

De ce point de vue, les grands-livres, tels qu'ils sont organisés dans nos sources, ne répondaient facilement ni à l'une ni à l'autre de ces deux exigences, en tout cas dès que le nombre d'opérations devenait important. Bien sûr, il resterait la possibilité d'invoquer la « rationalité limitée », voir l'irrationalité

⁵⁰⁷ N.B. : dans les comptes du livre des Farolfi, les références à un folio s'entendent à « livre ouvert ». C'est-à-dire que la référence au fo. 61 renvoie soit au folio 60v, soit au folio 61r.

⁵⁰⁸ Liv. Farolfi - 1300, fol. 61r, p. 728.

⁵⁰⁹ Liv. Farolfi - 1300, fol. 85v, p. 766.

des hommes de ce temps. Mais, nous l'avons vu, elle ne caractérisait pas nos hommes d'affaires, tout du moins pas plus que nos contemporains.

Il existe d'ailleurs des outils spécialisés. Ce qui semble être un livre des mauvais débiteurs comme celui de Gentile Ugolini (liv. Ugolini – 1263), regroupe un ensemble de dettes (et quelques créances). Il est très probablement constitué d'engagements, donnés et reçus à l'occasion de transactions aux foires de Champagne, devenus difficiles à recouvrer après la condamnation des siennois par le pape en 1262. Ce document fut établi après le retour en grâce des Ugolini en 1263, afin de rechercher les débiteurs et d'obtenir le paiement de leurs dettes. Il ne permet pourtant pas de retrouver facilement les échéances – mais dans ce cas, elles devaient être passées – ni de connaître la situation globale d'un débiteur. Dans ce livre, établi spécifiquement pour le recouvrement de dettes, Messere Erardo di Giachorto possédait plusieurs comptes ouverts (non annulés), aux folios 6v, 8v et 19r et, comme *piagi* (*caution*), aux pages 2r, 5r, 5v, 7r, 13v, 19r, 20v, 21v, 24r, 24v, 25v et 26r. De même, des comptes furent ouverts à Arione di Martolio en folios 3v, 9r, 17r, 24v, 27r et en *piagi* en 28r. Plus encore, Simonino di Fontane figure à la fois comme débiteur (compte 175) et comme créancier (compte 269). Il est difficile de comprendre que les créances n'aient pas été regroupées par débiteur, et que les dettes ne soient pas venues compenser celles-ci. À moins, bien sûr, que ce livre n'ait pas été établi *a posteriori*, comme le pense Arrigo Castellani, pour recouvrer des dettes anciennes, mais au fur et à mesure, plus ou moins chronologiquement, ou même qu'il soit la simple copie d'un ou plusieurs autres registres. Il reste que tous ces encours de dettes et de créances sur une même personne étaient dispersés dans le document en autant de comptes ouverts. Le *libro de' mali debitori* des Alberti, est de même nature. Un peu plus clair, il n'était pourtant pas destiné à organiser un recouvrement, mais à répartir des dettes en suspens, héritées de la vieille compagnie de Jacopo et Caroccio par la nouvelle compagnie de Caroccio di Lapo degli Alberti.

Il existe des indices de l'utilisation d'autres instruments, par exemple d'une « *folia dei Gallerani* » dans un livre de caisse siennois de 1277.

*Ancho .XVIII. sol. nel dì da Chorsino d'Assiano d'uno bracio di saia iscritti ne la folia dei Gallerani.*⁵¹⁰

S'agissait-il d'un compte spécifique aux Gallerani dans le grand-livre, comme semblerait l'indiquer l'absence de tout autre renvoi, ou simplement d'un

⁵¹⁰ Liv. entrata - 1277, fol. 6r, p. 12..

document non-comptable sur lequel étaient suivies les opérations de cette famille ?

Les états des créances de la compagnie des Gallerani en France constituent un autre exemple d'outil de gestion plus efficace⁵¹¹. En particulier, celui des *Speziali* de Sienne, qui est présenté en sections juxtaposées, c'est-à-dire les dettes et les créances d'une même personne réunies, en deux colonnes sur un même feuillet⁵¹². Ce document paraît le plus rationnel et utile pour des actions de recouvrement efficaces. Des outils tels que des échéanciers, classant les dettes et les créances par maturité, ne nous sont pas parvenus pour cette époque. Peut-être ont-ils existé. Il est probable, aussi, que la mémoire du marchand ou de son agent était sollicitée pour connaître la situation réelle d'un débiteur, ou, tout au moins, pour savoir où retrouver les divers articles permettant de reconstituer sa situation.

En tout cas, cela confirme que si la préoccupation était réelle, les outils tels que les grands-livres n'étaient pas adaptés à une vraie gestion de ces engagements. Le livre des créances et des dettes, lorsqu'il prend la forme d'un grand-livre ou d'un livre secret, ne semble pas, ou plutôt ne semble plus, lorsqu'il était en usage dans de grandes compagnies, constituer un outil de gestion opérationnelle efficace. En outre, la connaissance de ces engagements ne suffit pas pour posséder une représentation précise de la situation globale des fournisseurs et des clients.

La gestion des créances et des dettes concernait évidemment des fournisseurs créditeurs ou des clients débiteurs, mais était-il possible de connaître, grâce aux livres de compte, l'activité de vente ou d'achat, présente ou passée, l'historique, la situation globale, de telle ou telle relation professionnelle ? Cela apparaît évidemment difficile, dans la mesure où il eût fallu parcourir le registre dans sa totalité pour y trouver les opérations en cours, non annulées, et les autres, soldées. Il eût également été nécessaire de feuilleter le livre de caisse pour y trouver d'éventuelles opérations au comptant. La connaissance des dettes et des créances en cours ou passées ne suffit pas pour caractériser l'ensemble des rapports avec un partenaire. Certaines opérations n'ont pas donné lieu à une dette ou à une créance. Réglées au

⁵¹¹ CELLA Roberta, *La documentazione Gallerani-Fini nell'Archivio di Stato di Gent, 1304-1309*, Florence, 2009, p. 338 ; GRUNZWEIG Armand et BIGWOOD Georges, *Les livres des comptes des Gallerani*, Bruxelles, 1961, p. 211-263

⁵¹² GRUNZWEIG Armand et BIGWOOD Georges, *Les livres des comptes des Gallerani*, Bruxelles, 1961, p. 223.

comptant, elles ne furent pas enregistrées en tant que telles, ou bien elles figuraient dans un autre document, comme le livre de caisse. Leur prise en considération devenait alors encore plus problématique. Il ne devait donc pas être très simple, avec les outils dont nous disposons, de connaître la situation globale actuelle et historique d'un client ou d'un fournisseur, créateur ou débiteur, et *a fortiori*, s'il n'était ni l'un ni l'autre, traitant au comptant. Évidemment, dans cette situation encore, la mémoire du marchand ou de l'agent devait jouer un rôle. Mais, par exemple, pour un associé gestionnaire à la maison mère ou pour un nouvel agent, il n'existait pas de possibilité simple de connaître une telle situation. Les outils tels que la « *folia dei Gallerani* » ou le compte des *Speziali*, évoqués ci-dessus, ou d'autre, inconnus, ont dû jouer un rôle.

Il est bien entendu naturel d'avoir des liens plus ou moins suivis avec des fournisseurs et des clients. Jamais les comptes résultant de ces relations n'étaient regroupés dans le grand-livre, pas même à la fin de la période. Les enregistrements étaient toujours dispersés et, nous l'avons vu, une même personne pouvait posséder simultanément plusieurs comptes ouverts, en différentes pages du registre. La gestion opérationnelle des relations avec des clients ou des fournisseurs ne pouvait donc pas constituer, non plus, le but principal des grands-livres.

Bien que conçu à l'origine à cette fin, et quoique cette préoccupation perdurât chez les marchands, le grand-livre, s'il pouvait en constituer la référence de base, ne pouvait être, dans les grandes compagnies, l'outil de l'administration quotidienne des créances et des dettes ou de la relation globale avec les clients et les fournisseurs. Cette fonction, que ces registres purent remplir et qu'ils ont sans doute continué à exercer pour des particuliers ou pour de petits marchands, pouvait difficilement être celle qu'entendaient leur faire jouer les grandes compagnies apparues dans le courant du XIII^e siècle. Pour connaître la situation globale d'un débiteur ou d'un créancier, la disposition des comptes en section juxtaposée, « à la vénitienne », qui devait être adoptée plus tard, fut probablement, dans une certaine mesure, la meilleure réponse à ce besoin de connaissance des clients et des fournisseurs. Pour que cela soit réellement efficace, il faudrait cependant séparer les comptes « personnels » des autres, ce que devait réaliser la comptabilité auxiliaire. De même, les relevés, dont l'existence plus tardive est confirmée par Federigo Melis, et dont nous décelons des indices dans nos sources, apparaît comme un outil de connaissance détaillée d'un partenaire⁵¹³. Mais peu de ces dispositifs nous sont

⁵¹³ MELIS Federigo, *Documenti per la storia economica dei secoli XIII-XVI*, Florence, 1972.

parvenus pour notre période. Et nous ne saurons jamais s'ils ont été couramment utilisés et répandus. Il est pourtant légitime d'imaginer que ces outils plus efficaces venaient suppléer la mémoire des commerçants ou de leurs agents : échancier, relevés, etc. Il faut poursuivre l'étude de nos sources.

L'activité

D'évidence, l'activité commerciale des marchands transparaît dans les sources. Les créances et les dettes, examinées précédemment, en constituaient d'ailleurs une part. Les affaires, comme c'était l'usage en ces temps, était souvent, pour une même compagnie, d'une très grande diversité. Les livres traduisent cette variété : prêts, prise de dépôts, opérations bancaires, change, production, et surtout achat et vente d'une multitude de marchandises. Tissus, draps, blé, joaillerie, vêtement, chevaux, etc. faisaient l'objet des trafics des compagnies médiévales, de leurs ventes.

Les ventes

La connaissance des ventes était naturellement une préoccupation des commerçants. Elles constituaient le cœur de leur activité, leur raison d'être. Même si une transformation de la marchandise intervenait parfois, leur activité fut d'abord marchande. Les ventes apparaissent donc très clairement dans les livres. Quand il s'agissait d'opérations à crédit, elles figurent dans le livre des créances et des dettes :

*Maestro Ramondo d'Asti die dare 1 s. di prove. nela fiera di Bari in quinquagesimo setimo, i quali furo per uno pilicione di grisi che vendei*⁵¹⁴

Elles se trouvent dans les livres de caisse si le règlement se réalisait immédiatement, ou lors du paiement final :

*Ancho .XVIII. sol. et IIII den. nel di i quali avemo d'uno bracio et mezo quarto di saia a vendite in f. cento novanta et uno.*⁵¹⁵

La dernière information de cette écriture (*a vendite in f. cento novanta et uno*) indique probablement son report dans un autre livre enregistrant ces opérations, ou dans le grand-livre dans un compte des ventes. Cela permettait, éventuellement, de ne pas enregistrer les caractéristiques détaillées de

⁵¹⁴ Liv. Ugolini - 1263, fol. 2v, p. 324.

⁵¹⁵ Liv. entrata - 1277, fol 42v, p. 110.

l'opération dans le livre de caisse, mais simplement sa référence dans le livre des ventes, comme dans l'exemple suivant :

*Ancho .xiii. lib. e .vi. sol. nel dì da domino lachomo del Tondo a vendite in f. di tredici*⁵¹⁶

Les livres étudiés enregistraient le plus souvent des ventes de laine, de draps ou de tissus, comme le montrent les exemples précédents, mais il pouvait s'agir d'autres produits ou services, ou même de chevaux :

*Gili Vacchiere drappiere di Sallone de dare, dì xv di magio anno treciento, lb.xiij s.x to. per uno ronzino grigio che ne chonperò da nnoi dì vii di magio anno detto.*⁵¹⁷

La fourniture de services financiers, en particulier de change apparaît évidemment :

*Aldobrandino Petro e Buonessegna falkoni no dino dare katuno in tuto lib.lij per livre diciotto d'iperiali. Mezani arrascione di trenta e cinque meno terza ke demo loro tredici di anzi k. luglio...*⁵¹⁸

Si le « produit » vendu était un prêt, celui-ci était enregistré comme une créance :

*Giovanni Monaldi di Firenze, figliuolo che fue d'Albizzo Monaldi, de dare a dì xviii di marzo anno detto fior. sesanta d'oro, i quali li prestamo i sua mano chontanti: dise che li bisognivano per mettere i ghaggi d'ariento.*⁵¹⁹

Dans les autres documents, les allusions aux ventes apparaissent plus rares. Les courriers contiennent cependant quelques comptes-rendus, et parfois une information, comme dans cette lettre aux Tolomei informant que toutes les marchandises envoyées à la foire n'ont pas été vendues :

*E del fato dele mercie que Bindo da Montalberto e Graçianello mandaro a noi [...] sì no ne faremo neuna iscrita d'avuta per questa fiera perciò que no sono tute vendute.*⁵²⁰

Il est donc aisé de trouver l'enregistrement des activités de vente. Rien ne permet en revanche, avec les livres en notre possession, en particulier les grands-livres et les livres secrets, de les totaliser simplement, encore moins

⁵¹⁶ Liv. entrata - 1277, fol. 6r, p. 12.

⁵¹⁷ Liv. Farolfi - 1300, fol. 65r, p. 735.

⁵¹⁸ Liv. banchieri, 1211, p. 166.

⁵¹⁹ Liv. vermiglio - 1332, fol. Vls, p. 8.

⁵²⁰ Let. Tolomei - 1269, p. 417.

d'en faire une analyse. Si une compagnie souhaitait connaître le montant total de ses ventes, il lui fallait le chercher en compilant tous les livres comptables. Cette opération aurait été aussi compliquée que la totalisation des dettes. Il ne paraît pas imaginable de la réaliser en d'autres moments que lors de synthèses occasionnelles, et encore. Remarquons en effet, ainsi que nous le verrons en étudiant le processus d'établissement du résultat, que ce montant ne figure pas dans les livres secrets ou dans le calcul des bilans périodiques en notre possession. Les montants des créances, des dettes et de la caisse y sont seuls reportés⁵²¹.

Pourtant, il semble bien que le montant total des ventes ait été connu, calculé peut-être pour des raisons fiscales. Le livre de caisse siennois enregistre en effet, périodiquement, des taxes payées en fonction de ces ventes :

*Ancho xv lib. et iiii sol. et viii den. nel dì i quali denari demmo ai signori de la chabella per nostra parte de la chabella del mese di gienaio et di febraio et di marzo e d'aprile in fino in kalende magio anni settanta et nuove et vendemmo nel detto tempo treta et nuove^c et nuove lib.*⁵²²

De fait, des livres annexes ou des comptes sont évoqués dans nos sources. Ces outils purent jouer un rôle, autant pour connaître ces totaux que pour la gestion opérationnelle des ventes. Ainsi, par exemple, un *libro delle vendite* apparaît dans le *libro dell'entrata*, ou un *quaderno bianco* chez les Farolfi :

*Guillielmo Borghongnioni di Sallone de dare, dì xxiiij di giennaio anno novantanove, lb. lxvi s. iij d. vij: ponemo ove dovea dare per partita al quaderno bianco nel xlvi carte.*⁵²³

Le *quaderno de' panni* des Farolfi, la *ragione del piombo* dans l'exemple suivant de la filiale de Londres des Gallerani, etc. remplissaient sans doute cette même fonction d'enregistrement des transactions, pour un produit particulier, drap ou plomb :

*Ittem....ij s. vij d. sterli. da mastro An... marischalco, I quali ne diè ... el conte de Lancastro ; recò ...lino Ranieri da un suo castello, rabbattansi nel grande libro ala ragione del piombo fo. x.*⁵²⁴

⁵²¹ (Voir chapitre II, sur le résultat, p. 279)

⁵²² Liv. entrata - 1279, fol. 157r, p. 402.

⁵²³ Liv. Farolfi - 1300, fol. 49v, p. 712.

⁵²⁴ Liv. Gallerani LondresA - 1305, fol. 13v, p. 232.

Ces registres ou comptes enregistraient probablement le détail des ventes (*per partita*). Les incluaient-ils toutes ? Cela est difficile à établir. Nous ne possédons pas de tels livres, et encore moins un ensemble complet. Dans l'affirmative, il aurait été possible de faire une analyse des ventes, et probablement d'en tirer d'autres informations. Rien ne permet de préciser l'utilisation de ces données, sinon leur report dans le livre des créances et des dettes, le grand-livre, et l'utilisation fiscale évoquée ci-dessus. Il ne se trouve aucune allusion à ces registres spécialisés autre que ces renvois. La seule différence entre l'enregistrement dans ces livres auxiliaires et celui du grand-livre réside dans le niveau de détail de chacune des ventes. Toutefois, très souvent, les ventes individuelles étaient reportées dans le grand-livre, et non leur synthèse. Par ailleurs, nous l'avons dit, on ne trouve aucune trace de ces informations dans les synthèses périodique. Les intitulés *libro de' panni* ou *ragione del piombo*, dans l'exemple ci-dessus, pourraient indiquer que ces documents concernaient autant, voire plus, la gestion de la marchandise, de son stock, que celle des ventes.

Bien sûr, le montant et la connaissance du détail et de l'ensemble des ventes fut une préoccupation de ces commerçants. Les outils en notre possession, grands-livres, livres secrets ou livres de caisse, n'en permettaient pas une réelle appréhension, ils n'étaient pas adaptés à la gestion de cette information. Cette fonction se trouvait, selon toute probabilité, prise en charge par d'autres outils, comme des livres ou des comptes spécialisés, *libro delle vendite*, *quaderno dei panni*, etc. Les opérations étaient enregistrées dans ces documents, en détail et chronologiquement. L'homme d'affaire pouvait ainsi connaître l'état de ses ventes, globalement ou pour un produit, un stock particulier. Elles étaient ensuite reportées, en détail ou, plus vraisemblablement, en synthèse, dans un des livres principaux. Sans doute, ce processus s'appliquait-il également aux achats.

Les achats

Les achats constituaient en effet le deuxième versant important de toute activité marchande, ils y sont liés. A la différence des frais, leurs objets sont destinés à être revendus, en l'état dans le cas d'une transaction purement marchande, ou transformés s'il existe une opération de production. Les frais, abordés plus loin, sont d'autres types de dépenses : transports des marchandises ou des agents, séjours, salaires ou nourriture de ces derniers, frais d'actes, aumônes, etc.

Les achats constituaient le cœur de l'activité des compagnies. Ils étaient enregistrés dans les livres de comptes, celui des créances et des dettes pour

les achats à crédit, comme cette acquisition de laine par la compagnie des Alberti :

*Bellagio di Neri dè avere, di x d'aprile, anno MCCCXLVIII, fior. cinquanta d'oro, i quali avemo contanti questo dì per parte di pagamento di lana comprò da noi, rechò Niccolò di Lapaccio, a ffior. . . . lbr.LXXII s. X.*⁵²⁵

Ils apparaissent également dans les livres de caisse, lors du terme de leur règlement, ou lorsqu'ils étaient réglés au comptant, comme pour cet autre achat de laine, par la compagnie des Gallerani :

*Item 660 lb. 16 s. 8 d. sterl. Che dieno dare e' detti nostri di Parigi. Sono per sessantoto sacca uno quarto di lana che lo mandamo a Sant' Omieri, ciò ffù quaranta e tre sacca meço di buona per diciotto mar. il sacco, e diciesette sacca meço di moiana per nove mar. il sacco, e sette sacca uno quarto di locchi per sette mar. il sacco. La quale compramo dal Tempio e fù dela Bruiera e d'Ecli e di Wilitona del mese d'agosto 305 com'appare che li avemo rabatuti duve la lana doveva dare ne libro de' conti fo. Tredici.*⁵²⁶

Dans le *libro dell'entrata* siennois, les achats étaient notés *a richolti* ou *a devito*, mention suivie d'un renvoi à des livres. La marchandise achetée n'était pas précisée. Lorsqu'il s'agissait de frais, leur nature (de voiture, de courtage, etc.) était en revanche précisée.

Les lettres révèlent elles aussi de façon évidente l'intérêt des commerçants pour les conditions des achats. Non seulement ces courriers exposaient la situation des marchés, mais ils assuraient la transmission des informations sur les acquisitions et les envois effectués. Ces comptes-rendus étaient présentés sous la forme de comptes, destinés à être enregistrés ensuite dans les livres de la maison mère. Ainsi, Pier Dietaiuve, à la foire de Provins en 1294, informe Pachino Rinieri des opérations qu'il a effectuées pour la compagnie, en premier dix estanforts d'Arras de différentes couleurs :

Pachino Ranieri e compagni, Pier. Dietaiuve salute. Per questa lettera intendarete la vestita che avemmo fatta di questa fiera di Provino di magio anno novanta e quatro [...]

Imprima i dio x stanforti d'Arazo, che ne sono li cinque chappa di cielo, li tre a vermeggio, l'un morro a dili verde, l'un porpore a vermiglio, costano di primo costo cinquanta due li. e diciotto s. par. e chiascuno

⁵²⁵ Liv. Alberti arancio - 1348, fol. LXXXIIv, p. 5.

⁵²⁶ Liv. Gallerani Londres B - 1305, fol. 42v, p. 89.

puliziato e tachato del suo costo a Par., vagliono. lxvi li. xxx d. tor.

*Cor. iii quar. xviii d. par.*⁵²⁷

L'importance accordée aux achats se révèle aussi de façon frappante dans les manuels, dont le but premier était précisément d'éclairer leurs conditions. Il suffit de lire, chez Pegolotti, les longues descriptions des fournisseurs de laines (Pratica, p. 258-269), les modalités des transactions sur les draps, suivant leur lieu de fabrication (Pratica, p. 277-286), la façon de reconnaître la bonne et la mauvaise marchandise (Pratica, p. 360), et pour chaque place que décrit le manuel, les biens disponibles et leurs caractéristiques. Ainsi, pour Londres, sont indiqués les produits et les conditions d'achat, par exemple pour la laine, le poivre, le sucre, etc. :

Lana si vende in Londra e per tutta l'isola d'Inghilterra a sacco di chiovi 52 pesi per un sacco, e ogni chiovo pesa libbre 7 d'Inghilterra.

*Pepe, e gengiovo, e zucchero, e canella, e 'ncienso, e lacca, e tutte spezierie si vendono in Londra a centinaio di libbre, e pesasi in grosso e dàssi libbre 104 per 1 centinaio.*⁵²⁸

La préoccupation concernant les achats se révèle donc de façon aussi manifeste que celle pour les ventes. Rien que de naturel : lors de ces opérations se jouaient les questions de qualité, de quantité et de prix. De plus, alors que bon nombre des ventes se traitaient à domicile, dans le *fondaco* ou sur des foires, les achats se jouaient souvent, pour ces grandes compagnies, loin du pays, par l'intermédiaire d'agents et dans des monnaies étrangères. Il était donc nécessaire d'en connaître à la fois les coûts et les modalités habituelles : mesures, prix, taxes, etc. et d'en suivre le déroulement. Il faudra revenir sur le rôle des courriers et des manuels dans la connaissance des marchés et la transmission des informations et des instructions.

Pourtant, le constat fait pour les ventes peut être repris pour ce qui concerne les achats. Le grand-livre n'était pas un outil très précis. Il ne permettait pas d'avoir une vision facile, complète et globale des achats. Il manquait, en premier lieu, ceux effectués au comptant, qui pouvaient être notés dans le livre de caisse. Les totaliser eut été par ailleurs extrêmement fastidieux. Et ce sont sans aucun doute les livres ou les comptes évoqués ci-dessus, comme le *libro de' panni*, la *ragione del piombo*, le *quaderno delle compere* des Alberti, la *ragione del chordovano* des Tolomei qui jouèrent le

⁵²⁷ Let. Dietaiuve - 1294, p. 98.

⁵²⁸ Pratica - 1340, p. 254.

même rôle que pour les ventes, en enregistrant les achats et les entrées en stock, en permettant de les totaliser.

La production

La production, c'est-à-dire l'action de transformer un produit acheté, avant de le revendre, n'est pas très présente dans l'ensemble de nos sources, du moins pas très visible. Elle n'est évoquée que dans moins de 2% des comptes. Les compagnies étaient, à ce moment et dans cette région, essentiellement marchandes. Elles réalisaient cependant quelques actions de transformation, le plus souvent par sous-traitance. Seules quelques écritures permettent de percevoir l'existence de cette activité. Dans les livres de caisse, comme le *libro dell'entrata e dell'uscita* siennois, des travaux furent confiés par exemple à une couturière, à un tondeur, à un teinturier :

*In prima xlii den. nel dì a la nostra rimendatrice per ponitura una chorda et per ramendatura d'altri panni.*⁵²⁹

*Ancho .xvi. sol. et .vi. den nel dì a Spinello tondatore per panni che n'aveva tondati.*⁵³⁰

*Ancho .v. lib. nel dì ad Achorso vasiellaio per tignitura di guado una saia gialla di Chamo di guado per fare verde et per quindici channe di bianco d'Ighiltera per quatro soldi channa.*⁵³¹

Les grands-livres, comme ceux des Alberti, témoignent de ces mêmes tâches, toujours difficiles à caractériser car non réalisées par le marchand lui-même ou par ses employés, mais par des artisans indépendants, sous-traitants, teinturiers par exemple :

Il nostro fondacho del taglio dè dare...

*E dè dare, dì xxiiii di marzo CCCXLVIII, lbr. diciotto s. dodici a ffior ., demo per lui a Filippo Simoni e Lapo Bindi e compagni, tintori. Posto che deono avere, adietro a carte LXXXVIII. Sono per tintura di panni cinque e mezzo che cci aveano tinti in più partite. A ffior. lbr.xviii s.xii.*⁵³²

Les bilans confirment l'existence de ces travaux, soit par l'enregistrement des dettes qu'ils occasionnaient, soit par une autre allusion, comme ces

⁵²⁹ Liv. entrata - 1277, fol. 113r, p. 267.

⁵³⁰ Liv. entrata - 1278, fol. 117v, p. 282.

⁵³¹ Liv. entrata - 1278, fol. 122v, p. 298.

⁵³² Liv. Alberti arancio, fol. CCLXr, p. 93.

mentions de la présence d'un stock de laine chez un fileur ou de draps chez plusieurs tisseuses, dans ce bilan de 1351 de la compagnie des delle Brache :

*Trovo in lana a filare a filatoio del B lb.28 p ll.11 ss.10 ciento.buo-mo-
ll. lii s. iii*

...

*Trovo ch'abo a tessere in più tessitrici lb. 157 di stame del B p. ll.27
cien.buo-moneta ll. xlii s.vii.⁵³³*

Ces quelques témoignages montrent que nos marchands conduisaient bien des opérations de transformation des marchandises achetées. Mais il est difficile d'en évaluer l'importance. En tout état de cause, les traces ne s'en présentent que comme des dettes ou des paiements parmi d'autres. Il n'existe aucune autre indication d'une gestion réelle de cette production en tant que telle, des quantités, des délais, des coûts ou de la qualité, dans les documents en notre possession.

Ainsi, toutes les opérations apparaissent dans les outils de gestions. Les achats, et les ventes, ou de façon plus exacte, les opérations d'achat puis vente en composaient les principales. Parfois, s'ajoutaient des actions de transformation : lavage, tissage, teinture... Des transactions financières et bancaires, les prêts, les avances, les emprunts, le change, des virements, etc., constituaient une autre grosse part de l'activité des compagnies italiennes. Des services accessoires pouvaient être fournis, de transport par exemple, mais ne constituaient pas le cœur des opérations que documentent nos sources.

La gestion des opérations

Gérer une opération, c'est en suivre la réalisation et le résultat. Le modèle de ce type de gestion était la *commenda*. Celle-ci était constituée pour la réalisation d'une seule opération, plus ou moins importante, dont le résultat était celui de l'association. Les dispositions la concernant étaient arrêtées dès son origine, et tous les gains, tous les frais, tous les achats et toutes les ventes avaient cette seule affectation. Là se situe la principale différence entre la compagnie et la *commenda*. Contrairement à cette dernière, la compagnie ne pouvait facilement gérer chacune de ses actions. Elle en réalisait un grand nombre, parfois difficilement séparables. Elle était constituée pour une certaine durée, couvrant de nombreuses affaires. Souvent, elle achetait en gros et revendait au détail. Elle ne pouvait aisément connaître le gain, ou la perte, qui suivait l'achat puis la vente de tel lot de laine ou de tissu, encore moins les frais

⁵³³ Liv. Brache 1351, fol. 58, p. 242.

s'y attachant. Les opérations et leurs composants n'étaient pas toujours individualisés. Et si l'on connaissait parfois le *primo costo*, on ne savait pas toujours estimer le coût final. Le prix de vente de différents éléments d'un même lot pouvait varier. Il n'était donc pas toujours possible de connaître le gain ou même la marge commerciale résultant d'une opération. De fait, seulement environ 6% des comptes font apparaître un calcul direct de résultat d'opération. Même en retirant de cette statistique les documents dans lesquels ce type d'information n'a pas de raison d'apparaître, comme les livres de caisse, le taux n'est guère supérieur à 10%. Il est pourtant évident que nos commerçants possédaient cette envie d'évaluer le résultat de certaines opérations. En effet, dans un certain nombre de cas, les compagnies ont disposé ou mis en œuvre les moyens d'y parvenir.

Il existait, tout d'abord, un type de transaction dont le résultat était facile à calculer. Assez curieusement, il s'agit de celles dont on pourrait penser que les marchands auraient souhaité cacher les gains. On sait l'attitude de l'Église vis-à-vis de l'intérêt et l'usure (voir p. 126). De fait, une opération de prêt était entièrement définie, du moins dans son principe, si le débiteur honorait l'échéance. Dès la conclusion d'un crédit, comme celle d'un emprunt d'ailleurs, en tout cas à son terme, l'homme d'affaires était en mesure de dire ce qu'il allait lui rapporter, ou lui coûter. Il pouvait en calculer le gain, comme dans ce prêt accordé en 1211 par les banquiers florentins à deux personnes, pour deux mois, au taux de 16 deniers par livre (par mois, soit un taux annuel supérieur à 80% !):

*Ristoro f. Pieri buorsaio e lakopino f. Sigoli no dion dare katuno in tutto libre viij e soldi xx, denari viij per livre otto ke i demmo dodici di anzi kalende giugno a sedici denari libre, e dion pagare xij di anzi kalende agosto.*⁵³⁴

Il est facile de trouver ce type de gain dans les livres, plus ou moins camouflé, qualifié de « don » :

*Monna Diana, molglie che fu di Perso Fagiolari, dè dare di 28 di maggio '338. Ebene fior. 4 d'oro s. 14 d. 6 a ffior. Portò lachopo di Perso....
lbr.6 s. 10 d. 6 a ffior.*

[...]

*E dè dare per dono infino a di 30 di maggio '339. Ponemo ad avanzo inanzi nel ccxxi carta a otto per centinaio .. lbr. 7 s. 13 a ffior.*⁵³⁵

⁵³⁴ Liv. banchieri - 1211, p. 168..

⁵³⁵ Liv. Covoni - 1338, fol. LXXXVIIIr, p. 144.

Une formulation plus prudente est observée lorsque seul un dommage (*damaggi*) était mentionné :

*Item 40 s. sterl. Iscrivansi a' nostri guadagni. I quali ne die lacomo Bramançoni per damaggi di cierti danari che li avevamo prestati...*⁵³⁶

Dans le document le plus ancien de nos sources, de 1211, l'intérêt, déguisé plus que caché, sous une clause de dépassement d'échéance, restait bien évident :

*Aldobrandino Petro e Buonessegna Falkoni no dino dare katuno in tuto lib. lij per liure diciotto d'iperiali mezani [...] e dino pagare tredici di anzi kal. Luglio : se più stanno, a iij d'. lib'. il mese , quanto fusse nostra volontade.*⁵³⁷

Il existait sans doute des écritures ou l'intérêt n'était pas noté et où seule la créance finale, comprenant le principal et les intérêts, se trouvait enregistrée. Le gain n'était alors pas mentionné, et même son existence ne peut être confirmée.

Quoi qu'il en fût, la préoccupation n'était pas d'administrer les gains ou les charges, mais simplement de gérer un engagement. Le cas des intérêts a cependant ceci de particulier qu'il s'agit d'une créance, qui s'ajoute à la principale, dont il faut suivre le recouvrement. Il est donc simple, et nécessaire, de l'enregistrer, ouvertement ou non, comme toute créance ou toute dette. Ces gains étaient donc notés, dès lors qu'ils devenaient individualisables et payables. Ils constituaient ce qu'il convenait d'ajouter au montant du prêt pour déterminer le celui de la créance. Il est ainsi très souvent possible d'identifier les gains apportés par une opération de crédit.

D'autres affaires permettaient de dégager simplement un produit, comme la participation de la compagnie des Corbizzi dans un péage, qui lui procurait un revenu chaque mois :

La parte che abiamo nel pedaggio di Bassi de avere a dì xxvi di marzo MCCCXXXVIII ...

E de avere a dì xiiii di maggio MCCCXXXVIII...

E de avere a dì vi di gungnio MCCCXXXVIII...

E de avere a dì ix di luglio MCCCXXXVIII...

E de avere a dì xiiii di settebre MCCCXXXVIII...

⁵³⁶ Liv. Gallerani Londres B - 1308, fol. 26, p.73.

⁵³⁷ Liv. banchieri - 1211, p. 166.

E de avere a dì XIII di ottobre MCCCXXXVIII...

E de avere a dì XI di novebre MCCCXXXVIII...

E de avere a dì VIII di diciebre MCCCXXXVIII...

E de avere a dì XX di genaio MCCCXXXVIII...

*E de avere a dì uno di febraio MCCCXXXVIII(I)...*⁵³⁸

Dans beaucoup de situations, cependant, il n'était pas facile de déterminer le résultat d'une transaction ponctuelle. Le gain sur le change n'aurait pu être déterminé qu'en rapprochant deux opérations de sens inverse, ou en pratiquant les deux simultanément, avec le change au prix du retour. Même des spécialistes, comme les Covoni, ne pratiquaient pas ainsi⁵³⁹. De même, le gain sur des opérations purement marchandes ne pouvait être identifié que si le même lot et la même quantité étaient achetés et vendus. Ce qui était rarement le cas.

On observe pourtant que les hommes d'affaires devaient être très avides de mieux connaître le résultat de leurs opérations. Peut-être un souvenir de la vieille *commenda* ? Ainsi, parfois, un gain était enregistré sur une vente, par exemple pour celle d'un *ronzino rosso* (cheval) par les Farolfi :

Uno ronzino rosso che chomperammo de dare, di x di magio anno treciento, chon chapestragio e tutto, lb. vij s. j to.

Anne dato il detto ronzino, di ... anno detto, lb. vij to., che'l vendemmo a Giovanni Singnia : ponemo che de dare innanzi nel lxvij carte.

*Mostra che cci à d'avanzo s. xvij tor. : ponemo ad avanzi innanzi nel cxxvij carte.*⁵⁴⁰

Il arrivait même aux compagnies d'utiliser les « anciens outils », comme la *commenda* ou le *prêt à la grosse aventure*, avec un partenaire non associé, comme ici les Alberti :

*Sono per cambio d'onze LXXX di carlini d'argento , di LX per oncia, che Filippo di Schiatta e compagni detti gli prestarono contanti in Napoli sopra venti botti d'olio, adì... di febraio mcccxlviij, a rischio di mare e di gente fino in Sicilia e tornare a Napoli colla rinvestita...*⁵⁴¹

⁵³⁸ Liv. vermiglio - 1334, fol. CLXIII, p. 164.

⁵³⁹ BALLE François, *1336-1340 l'activité bancaire dans le Libro Giallo des Covoni*, mémoire de maîtrise, Aix en Provence, 2003.

⁵⁴⁰ Liv. Farolfi - 1300, fol. 67r, p. 737.

⁵⁴¹ Lib. Alberti arancio - 1349, fol. CCLXXXIIr, p. 159.

Le résultat était immédiatement déductible de ce que rapportait le bénéficiaire ou le commandité. Parfois, la revente d'une marchandise spécifique, comme ces draps achetés 44 sous et 6 deniers et revendus 2 livres et 9 sous, autorisait le calcul d'un profit :

*Bernardo Rosso drappiere di Sallone de dare, di x d'aprile anno treciento, lb. ij s. viij per ... channe di panno...che gli vendemmo, il quale fu de... di Bacchera, che'l ci avea chontato s. quarantaquattro e d. sei, che cci à d'avanzo s. quattro dr. sei: ponemo ad avanzo innanzi nel 127.*⁵⁴²

Probablement pour des raisons similaires, pour cette transaction d'*angnino* (peau ou laine d'agneau ?) en 1301, les Farolfi déterminèrent un gain d'une livre et dix sous tournois :

*Astrugho paterino es Astrughetto f. d'Astrugho Durante Lonchatate deono dare, a la festa di Pentachosta anno treciento uno, lb. viij s. x to. per cinque chintali d'angnino che ne chomperaro da nnoi di xvj di lulglioanno treciento : avenne mandamento fatto per mano di ser St*** not. de la chorte*

*Mostra che cci a d'avanzo lb. j s. x tor. : ponemo ad avanzi innanzi nel cxxviiiij carte*⁵⁴³.

Dans le *libro giallo* des Covoni, un compte *quatro saccha di lino* fut crédité de toutes les ventes, pour un montant de 178 livres 3 sous et 1 denier, débité de son coût total, calculé dans un autre compte, de 166 livres et 7 sous. La différence, de 11 livres, 16 sous et 1 denier, fut portée en *avanzo*⁵⁴⁴. Il en est de même, pour un compte de draps dans le livre des Farolfi⁵⁴⁵. Dans le *conto delle mercanzie di Pisa*, un gain de huit livres et quatorze sous est enregistré, se rapportant à un envoi spécifique :

*« E de dare Lippo lb. viij s. xiiij c'ebe di guadagno di lana agnelina: fuoro ventotto sacca, ce la rivendeo a Salvi Orlandini e a Bugletto.*⁵⁴⁶

Les exemples sont assez nombreux. Ils semblent démontrer que, quand il était possible d'isoler un gain sur une opération, nos marchands souhaitaient le

⁵⁴² Liv. Farolfi - 1300, fol. 60v, p. 727 : $2 \times 240 + 9 \times 12 = 588$ / $44 \times 12 + 6 = 534$ / différence $588 - 534 = 54$ deniers, soit 4 sous et 6 deniers, une marge de près de 10%.

⁵⁴³ Liv. Farolfi - 1301, fol. 77r, p. 752.

⁵⁴⁴ Liv. Covoni - 1337, fol. CCXXXVIIIv et CCXXXVIIIr, p. 282-284.

⁵⁴⁵ Liv. Farolfi - 1300, fol. 65v, p. 735.

⁵⁴⁶ Conto mercanzie - 1279, fol. 5r, p 468.

faire. Il faut rappeler que l'obligation du *taccamento*⁵⁴⁷ édictée par certains Métiers en Toscane permettait de connaître, au moins pour une part, le coût de revient des lots de marchandises, donc, éventuellement, la marge dégagée lors de leur vente.

On le voit cependant, pour que le résultat d'une opération pût être calculé, il fallait que la marchandise fût parfaitement identifiée, soit qu'elle fût unique, comme un cheval, soit qu'elle composât un lot, de drap, de laine, de lin, de peau, etc. La connaissance du résultat unitaire de chaque opération, n'apparaît finalement pas très fréquente, et se révèle surtout difficile à satisfaire⁵⁴⁸. Pour la majorité des opérations, les livres n'affichent pas de résultat et ne permettent pas de le calculer. La plupart des ventes qui y figurent ne comportent pas de mention de gain ou de perte. Pourtant, cette préoccupation, à laquelle la *commenda* répondait si bien, existait sans aucun doute. La création de comptes affectés à une opération particulière, ou, plus encore, de livres spécialisés permit d'identifier les résultats non de toutes les transactions, mais de celles liées à un ensemble : vente de lot de draps, activité du *fondaco*, etc.

Le fait qu'un gain soit identifié pour certaines opérations amène à s'interroger. Était-ce simplement une possibilité, un hasard, parce que cela se révélait possible, ou bien les hommes d'affaires souhaitaient-ils mieux connaître le résultat de ces actions particulières ? Ou bien encore, plus que le résultat d'une transaction, souhaitaient-ils connaître tous les gains, dès leur réalisation ?

Les gains

Rien n'indique vraiment, dans les autres documents, le souhait de connaître précisément et complètement les gains. Évidemment, l'envie de saisir des occasions permettant de dégager un profit était importante. On le perçoit lorsque le rédacteur informait de circonstances particulières permettant d'espérer une bonne affaire, comme dans ce courrier des Sansedoni, en 1305. Le correspondant parisien de la compagnie, après la rumeur d'une réévaluation imminente et l'instruction reçue de prêter à long terme, décida de le faire à court terme, anticipant l'imminence du réajustement monétaire :

⁵⁴⁷ SAPORI Armando, « Il taccamento dei panni franceschi a Firenze nel Trecento », *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, p. 245-264.

⁵⁴⁸ Notons qu'aujourd'hui encore, dans la plupart des activités économiques, cette possibilité n'existe pas. C'est en général le rôle de la comptabilité analytique de calculer, le plus souvent a posteriori, la marge dégagée, en théorie au moins, sur une opération.

*Diciamvi che poscia che ci ebe parola che la muneta si dovea rachonciare, si 'l faciamo ; ma ora nol faciamo, percioe che crede l'uomo che sarae anzi la ciandeloro ch'ella abia mutamento, sie ch'al piue corto termine che noi potiamo, si prestiamo e' danari che ci venghono a le mani .*⁵⁴⁹

Le souhait des hommes d'affaires de connaître rapidement leurs gains, avant même l'établissement d'un bilan final, fut pourtant suffisamment fort pour qu'ils essaient, en premier lieu, on l'a vu, de calculer le gain sur les opérations qui le permettaient. Ainsi, les profits réalisés avec les prêts étaient assez systématiquement notés, dès le début de la période. Parvenir au même résultat pour les autres activités marchandes était plus problématique. Contrairement à une dépense ou à un achat, faciles à individualiser, un gain est le plus souvent fondu dans un montant plus global. Pour le déterminer, il est nécessaire de connaître le prix d'achat de la marchandise et son prix de vente. La plupart des opérations consistaient à revendre au détail des marchandises achetées en gros. Le calcul du gain sur chacune des ventes aurait nécessité un calcul un peu compliqué, que ne justifiait sans doute pas le niveau de préoccupation des marchands. Pourtant, pour certaines opérations, individuelles ou composant un lot homogène, ce calcul était réalisé, nous l'avons vu, même si la généralisation pouvait difficilement être envisagée.

Allant plus loin, sans doute les marchands ont-ils cherché à évaluer la marge non plus sur un lot, mais sur un type de marchandise. Dans une lettre aux Tolomei de 1279, un compte pour la *ragione del chardovano*, indique un suivi plus précis d'une ou des opérations portant sur ce produit⁵⁵⁰. Si la *folia de la saia*⁵⁵¹, évoquée dans le livre des entrées et des sorties siennois enregistrerait les achats et les ventes de ce type de tissu, alors, elle devait permettre d'en calculer la marge. De même, les *libro delle compravendite*, *libro dei panni*, etc., et même les comptes *nostro fondaco* se trouvait probablement débités des coûts des marchandises qui y entraient et crédités du prix de celles qui étaient vendues. La différence devait donc faire apparaître la marge commerciale, positive ou non, pour ces opérations ou ces implantations.

Un autre pas important consista à regrouper des gains et à chercher à en avoir une vision globale dans une partie dédiée d'un livre, appelée *ad avanzo*.

⁵⁴⁹ Let. Sansedoni - 1305, p. 71.

⁵⁵⁰ Let. Tolomei - 1279, fol. 1, p. 123.

⁵⁵¹ « *Tessuto d'un genere particolare, che s'oppone al panno propriamente detto per vari caratteri. La lana di cui era fatta la saia era generalmente secca mentre nella confezione dei panni si usava per lo più lana ingrassata...* » (CASTELLANI Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, p. 911)

Probablement avant la fin du XIII^e siècle (voir Figure 22), ainsi qu'on le voit dans les exemples ci-dessous, les gains identifiés furent reportés dans cette section particulière du grand-livre. Ce fut bien sûr d'abord le cas des gains sur les prêts, faciles à évaluer :

I Sedici di Vinegia diputati per lo Chomune di Firenze, cioè Filippo de' Bardi e compagni, deono dare...

*E deono dare per dono di detti danari infino a dì 31 di giennaio '339. Ponemo **ad avanzo** innanzi nel ccxx carta...*⁵⁵²

Les marges calculées sur d'autres opérations, comme une vente de céréales, furent bientôt, de même, virées dans cette section *ad avanzo*, comme dans le livre des Farolfi :

Ugho Folcho e Guilliemo Pulingniaccho de la Berbenta deono dare, a la festa di Sa' Lorenzo anno ciento, lb. iij s. j d. iij to. per iij somate e un imina di grano che chomperaro da nnoi....

[...]

*Mostra che cci a d'avanzo s. xviiiij d. iij tor. : ponemo **ad avanzo** innanzi nel cxxviiiij carte.*⁵⁵³

Le *libro vermiglio* ne comporte pas ce genre de chapitre. Les gains étaient cependant regroupés dans des comptes jouant le même rôle, « *I chopangni di questa nostra chopangnia deono avere* » :

*I chopangni deono avere a dì uno di frebraio MCCCXXXIII fior. quaranta otto e s. due d. due ad oro, I quali sono per dono che I chopo Girolami ci donò per una ragione ove ci doveva dare di qua adietro iscritta a car. xxiiiij; ponemo qu'egli debia dare.*⁵⁵⁴

Nous l'avons dit, ce dispositif ne pouvait être absolument généralisé, même à la fin de notre période (voir Figure 22). L'évaluation et l'individualisation des marges sur les ventes demeuraient souvent impossibles ou très lourdes. Il est donc légitime de s'interroger sur les raisons pour lesquelles les marchands s'imposèrent cet enregistrement et donc ce travail supplémentaires ? Certes, il venait équilibrer l'écriture enregistrée dans le compte du débiteur et ainsi opérer un nouveau pas vers la comptabilité en partie double. À quoi pouvait servir ce regroupement, encore partiel cependant, des écritures dans le chapitre *ad avanzo* du grand-livre ? Peut-être, combiné avec l'augmentation de la précision

⁵⁵² Liv. Covoni - 1339, fol. CXIIIr, p. 186.

⁵⁵³ Liv. Farolfi - 1300, fol. 54r, p. 718.

⁵⁵⁴ Liv. vermiglio - 1333, fol. CLXIs, p. 160.

et le nombre des opérations pour lesquelles un gain pouvait être calculé, cette section, avec celle des *disavanzi*, permettait d'espérer évaluer, au moins de façon approximative, le résultat de la compagnie. Les livres comportant ces deux parties ou leur équivalent, comme presque tous à partir du début du XIV^e siècle, en fournissaient sans doute au moins une idée. Mieux même, les Corbizzi, dans leur *libro vermiglio*, et peut-être le Covoni, calculèrent bien un résultat à partir de ces écritures (voir plus loin p. 288)⁵⁵⁵. Avec quelle précision ? En effet, encore à la fin de notre période, les gains ou les pertes enregistrés en *avanzo* ou en *disavanzo* ne permettaient pas de connaître la somme exacte des produits de l'activité commerciale et encore moins un résultat global de la compagnie. A l'exception du livre des Corbizzi et celui des Covoni, ces rubriques n'apparaissaient d'ailleurs pas dans les calculs de bilan et de résultat de fin d'exercice (voir p. 279). Il aurait fallu, pour cela, que l'ensemble des marges commerciales fussent connues. Cela n'était pas le cas.

L'enregistrement des gains dans cette section spécialisée du grand-livre confirme à tout le moins une réelle préoccupation les concernant et une volonté d'en individualiser certains, malgré la difficulté. Les frais étaient plus facilement identifiables.

Les frais

Comme les achats et les ventes, les charges et les frais sont nombreux et faciles à retrouver dans nos documents. Ces dépenses, souvent indispensables pour réaliser l'activité, constituaient une préoccupation évidente. Elles apparaissent dans tous les outils de gestion médiévaux, dès le début de la période (dans plus de 17% des comptes). N'est-ce pas d'ailleurs l'essence même du métier de marchand comme le rappelle la phrase de Pegolotti déjà citée : « *E scarso comperare e largo venda* » ? On peut l'observer dans ce courrier de Consiglio de' Cerchi, qui s'étonnait et s'inquiétait de l'utilisation d'une somme de 1500 marcs sterling :

*i quali d. non sape(mo) a che v'abisongniassero, e per tenerli in diposito ne pare che fosse male provvedimento e con nostro damagio...*⁵⁵⁶

Les livres de caisses, surtout, sont précieux pour la connaissance de ces charges. Beaucoup y apparaissent, celles réglées au comptant bien sûr, mais également, lors de leur règlement, certaines dépenses engagées à crédit. On

⁵⁵⁵ Liv. vermiglio - 1333, fol. CLXIs, p. 160 et 161.

⁵⁵⁶ Let. Cerchi - 1291a, fol. 3V, p. 596.

trouve ainsi tous les types de frais payés par les compagnies et leurs agents dans le cadre de leur activité :

- L'envoi de courriers :

*In prima .xviii. den. nel dì ai chonsoli dei merchatanti per le prime lettere che mandamo a Bari.*⁵⁵⁷

On y observe par exemple que le prix d'un courrier en France ou à Naples est de 12 à 18 deniers. (liv. entrata – 1277, p. 286)

- La rémunération de courtiers (*sansale*) :

*Ancho .xxx. sol. nel dì a Buonanno sansale per sansaria di mille dugiento lib. provesine che chomprammo dai Salibeni per la fiera di Provino di magio anni settanta et otto.*⁵⁵⁸

- La rémunération de services, comme ceux de stockage et de gardiennage (*chasatico*), de nourriture d'animaux (*pastura*), etc. :

*Ancho .xx. sol. nel dì a ischotto alberchatore per chasatico di panni che i suoi osti da Sangemignano chompraro da noi.*⁵⁵⁹

*Ancho .xxviii. den. nel dì a Buondi Saladini per pastura d'une notte de' ronzino che menò Naddo a Pisa.*⁵⁶⁰

- Des achats de fournitures, comme des feuilles de parchemin destinées à rendre compte des opérations à Provins :

*Ancho .ii. sol. nel dì in una charta di pechora per fare la lettera della investita di Provino di magio.*⁵⁶¹

- Des dépenses courantes diverses et non détaillées :

Item .xxij lb. xvj s. ster. A nostre dispese nel grande libro, i quali d. avemo dispesi di fuore dal nostro ostello partitamente, per fieno e avena e paglia e erba per li nostri cavalli, e per candele di sevo e di ciera e per confetti e ispeçie dati a' corieri per lettere recate e mandate e per lavatura il capo e panilini e per altre cose donate a' nostri amici partitamente e per altre minute cose che ne sono bisognate da vinti di gienajo trec tre infino a decto kal. magio trec cinque, si come appare per lo quaderno dele spese ale spese di

⁵⁵⁷ Liv. entrata - 1278, fol. 116v, p. 279.

⁵⁵⁸ Liv. entrata - 1278, fol. 116v, p. 280.

⁵⁵⁹ Liv. entrata - 1278, fol. 119r, p. 287.

⁵⁶⁰ Liv. entrata 1278, fol. 122r, p. 296.

⁵⁶¹ Liv. entrata - 1278, fol. 114v, p. 273.

*fuore partitamente, abatuti inde fo cxxvij.*⁵⁶²

- De « menus » dépenses :

*Ancho xx sol. nel dì i quali si misero ne la chassetta del soppedano per dispendere a minuto.*⁵⁶³

- Des charges de la communauté :

*Ittem vj s. viij d. sterli. A nostre dispese, I quali d. pagamo ala comunità dei longobardi dimoranti a Londra per nostra parte dele spese che ssi feciero nel procacciare la dilivrança del tagliagio a Gualtieri Barbadoro che ffu sopra cciò. Fo cxxvj.*⁵⁶⁴

- Des coûts de transport ou de voyage :

*Ittem 23 s. 8 d. sterl. A nostre dispese. I quali ispese Biagio ditto venendo di Parigi a Londra. Fecie il camino di Brugia. Menò uno cavallo e uno fante.*⁵⁶⁵

- Des frais plus atypiques, comme ceux que dut déboursier la compagnie des Gallerani, à Londres, pour indemniser un homme accusant l'un de ses agents d'avoir abusé de son épouse. (Gallerani-Londres B – 1307, fol. 50, p. 107), ou ceux engagés par cette même compagnie pour convaincre le trésorier du « Prince » de leur apporter son appui (Gallerani-Londres B – 1306, fol. 46v, p. 99)
- etc.

D'autres frais étaient réglés par une écriture, soit parce que payés à crédit, soit parce que le créancier disposait d'un compte dans les livres de la compagnie. Dans ce cas, ces dépenses figuraient dans le livre des créances et des dettes, le grand-livre :

*Ugolino Gientili e Falchone Palmieri e Bernardino Ranieri dieno dare ... di prove. Nela fiera di Lagnino in quinquagesimo quarto, i quali dispesi tra due volte ad andare a favelare al vescovo di Caalona a Parisci.*⁵⁶⁶

Les mêmes types de charges que celles enregistrées dans les livres de caisse se retrouvent dans ces registres, par exemple :

- Des frais de procédure :

⁵⁶² Liv. Gallerani Londres A - 1305, fol. 30r, p. 262.

⁵⁶³ Liv. entrata - 1278, fol. 116r, p. 277.

⁵⁶⁴ Liv. Gallerani Londres A - 1304, fol. 19r, p. 242.

⁵⁶⁵ Liv. Gallerani Londres B - 1304, fol. 47v, p. 102.

⁵⁶⁶ Liv. Ugolini - 1263, fol. 1v, p. 322.

*E de dare a dì xvii di diciebre mcccxxxiii fior. sedici e s. due d. tre ad oro, i quali ponemo per paghati a suo chonto al quaderno d, car. lv per ispese e prociessi fatti chontro à loro.*⁵⁶⁷

*I detti danari si speson per fare piglare e mettere nelle Stinche Iacopo Nori loro fattore per quello ch'avea a sodisfare alla compagnia.*⁵⁶⁸

- Des charges de transport :

*E deono dare... per una mandata di panni LVIII di Brabante che Bartolomeo di Charoccio e compagni nostri di Bruggia mandarono loro, sotto nome e mercho di Filippo Gentili e compagni di Luccha, in un fagotto che partirono di Borsella a dì xx di marzo MCCCXLVIII, a guida d'Armano, charettone di Borsella...*⁵⁶⁹

- Mais aussi des charges correspondant à des détériorations de matériel ou de marchandise :

*Anne dato, in kalen di settenbre 321, I quali sono perduti di queste maserizie, che sono loghore e vecchie, e che sono ragionate meno; ponemo a disavanzo, inanzi ne le 286 carte...*⁵⁷⁰

- Ou pour détérioration de créances. Ainsi, une dette d'origine de 7 livres, 6 sous et 8 deniers, avait été évaluée, par les Gallerani, à 5 livres, 6 sous et 8 deniers. Le montant finalement reçu de 52 sous est inférieur à cette évaluation pour 54 sous et 8 deniers, qui sont donc inscrits en dépenses (*a nostre spese*) :

Roberto Riba d'Orli die dare 7 lb. 6 s. 8 d. par. ala Sa' Martino trec tre, rimanente di undici lb. par., lettera off. ; costa cinque lb. sei s. otto d. par. di capitale. Per lo vecchio libro, fo. trentatre.

*Di questi danari a dati 52 s. par. domenica dodici di março trec sei in lettera da Tommas Labbe d'Orli. Pagata e ebbe la lettera detto Tommas e fu quitto pertanto perch'era gattiva detta. E cinquanta quattro s. otto d. par. n'avemo scritti a nostre spese inanzi.*⁵⁷¹

⁵⁶⁷ Liv. vermiglio - 1333, fol. Xs, p. 17.

⁵⁶⁸ Liv. Peruzzi asse, fol. LVIIIIs, p. 107

⁵⁶⁹ Liv. Alberti arancio - 1349, fol. CCLXVIIIv, p. 116.

⁵⁷⁰ MELIS Federigo, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950, p. 515 (extrait du *libro nero* de la compagnie Del Bene).

⁵⁷¹ Liv. Gallerani Paris - 1303, fol. 5v, p. 137.

Notons qu'une situation inverse peut être observée, par exemple avec une dette estimée de valeur nulle, et un remboursement de 3 livres et 15 sous, passé entièrement en gain⁵⁷².

Enfin, les manuels, dont le but premier, d'évidence, était d'éclairer les conditions d'achat, illustrent abondamment cet intérêt des marchands pour toutes les dépenses qui y sont liées. Ils fournissent de nombreuses informations sur les frais à engager dans l'activité commerciale et sur leurs montants sur toutes les places. Il peut s'agir par exemple de frais :

- *Per loghiera de' magazzini da quando si compera insino quando si manda...*(frais de magasinage, par exemple : Pratica – 1340, p. 56).
- *Per vettura di bestie che conducono grano* (conduite des bêtes de somme, ex. : Pratica, p. 56).
- *Di senseraggio* (courtage, ex. : Pratica – 1340, p. 206).
- *Per misuraggio* (mesurage, ex. : Pratica – 1340, p. 87).
- *Per nolo in galea* (nolisement, ex. : Pratica – 1340, p. 95)
- *Per saccheria* (mise en sac, ex. : Pratica – 1340, p. 120).
- *Per barche* (transbordement, ex. : Pratica – 1340, p. 120).
- *Per bastaggi* (portage, ex. : Pratica – 1340, p. 210).
- *Per doana* (droit de douane, ex. : Pratica – 1340, p. 185).
- *Per pesatura* (pesage, ex. : Pratica – 1340, p. 219).
- *Per salario* (salaire, ex. : Pratica – 1340, p. 212) .
- *Per tolonneo* (droits de passage, ex. : Pratica – 1340, p. 240).
- *Per ostellaggio* (logement, ex. : Pratica – 1340, p. 258)
- etc.

Certaines dépenses engagées par ou pour les associés ou les agents étaient encadrées. Des règles figuraient dans les actes ou les articles de constitution de la compagnie, dans le livre secret ou dans la première partie du grand-livre, comme dans le *quaderno dei capitali* de la compagnie des Boni. Les salaires étaient bien sûr fixés et versés avec la plus grande rigueur (voir plus loin, p. 267). On constate aussi, ainsi qu'on l'a vu plus haut pour le *libro*

⁵⁷² Liv. Gallerani Paris - 1305, fol. 3v, p. 129.

entrata, la régularité en date et en montant des aumônes versées. Cela constituait une façon de maîtriser ces frais.

Certaines dépenses n'étaient pas des charges réelles pour la compagnie. Elles étaient effectuées pour un client, et pouvaient alors être récupérées auprès de celui-ci. Le plus souvent, elles étaient liées à une vente particulière. Leur enregistrement ne constituait qu'une explication de la composition et du montant de la créance. Il s'agissait, par exemple, de frais de transport, ou, comme ci-dessous, de frais d'établissement d'un acte notarié :

*E de dare detto die per la charta fior. due d'oro, i quali paghamo ad lachopo Girolami ; ponemo innanzi ch'egli debia avere a car...*⁵⁷³

Ces montants apparaissaient alors dans le compte du client et en disparaissent lors du solde. Ils n'étaient notés par la compagnie que pour être remboursées lors du règlement de la créance.

Des charges pouvaient également être imputées à une autre filiale de la compagnie. Ainsi la filiale de Londres de la compagnie des Gallerani facture-t-elle à celle de Paris les dépenses qu'elle a engagées pour des agents celle-ci :

*Item xvj s. vj d. sterli. Che dieno dare detti nostri, I quali spendemo in ditto pallafreno in quindici di che stette in Londra e per ispese fecie di Londra in Parigi e a Conturbiera quando vi fu malato fo. vj.*⁵⁷⁴

Les autres frais, ceux restant à la charge de la compagnie, constituaient en revanche des frais généraux, liés à l'activité, qui affectaient directement le résultat final en diminution du gain ou augmentation de la perte.

On le voit donc, les frais étaient très scrupuleusement enregistrés et affectés. Cependant, ni le livre des créances et des dettes, ni le registre de caisse ne pouvaient permettre de gérer efficacement ces dépenses. Dans l'un et l'autre, la sommation des charges aurait constitué un casse-tête. Leur analyse se serait révélée trop compliquée. Le livre de caisse avait comme seule utilité la justification du solde de la caisse, surtout si les dépenses ou les rentrées enregistrées n'étaient pas reportées dans un autre registre. Le solde pouvait en être utilisé lors du calcul du résultat, exprimant la valeur d'un actif résultant de mouvements divers, achats, ventes, prêts, remboursements, dépôts, frais, etc. Il n'était pas très facile non plus d'isoler les dépenses et les charges dans le grand-livre, quel qu'ait été le mode de règlement, d'en

⁵⁷³ Liv. vermiglio - 1333, fol. III d, p. 4.

⁵⁷⁴ Liv. Gallerani Londres A - 1305, fol. 28r, p. 258.

connaître la somme exacte ou la typologie, d'en gérer ou d'en encadrer le montant. Ces livres pouvaient satisfaire, *a posteriori*, une attente générale de « *scarso comperare* », mais ne permettaient pas d'administrer les frais de façon précise. La gestion des dépenses ne pouvait qu'être réduite, pour l'essentiel, à une gestion économe, à des instructions données à la création de la compagnie, au souci de ne pas dépenser indûment, à la gestion des dettes que pouvaient représenter ces frais, ainsi qu'à la surveillance des agents lors d'échange de courriers.

Cependant, les grandes compagnies, au moins, ont cherché à acquérir une connaissance plus précise de certaines charges et donc, sans doute, à mieux les maîtriser. Des *quaderni delle spese*, mentionnés dans plusieurs livres, comme dans celui des Gallerani ou celui des Farolfi, enregistraient certaines dépenses :

*Le masserizie deono dare, di xxv d'aghosto anno treciento, lb.lxxxxv s.v to. : ponemo ove doveano dare al quaderno de le spese nel vij carte.*⁵⁷⁵

Les nombreux renvois laissent penser que ces livres auxiliaires étaient de réels outils de gestion des frais, pour les filiales en particulier. Des dépenses pouvaient même être individualisés pour une implantation particulière, comme avec le compte des *spese del nostro fondaco da Santa Cicilia*⁵⁷⁶

En outre, dès la fin du XIII^e siècle, il semble que des compagnies aient essayé de mieux regrouper ces charges (voir Figure 22). Ainsi, dans le livre des Farolfi, se trouve un compte des « *spese chorse* »⁵⁷⁷, regroupant même des frais déjà enregistrés dans les *spese di mangiare e di bere*. Un compte *lo chosto de dare* apparaît dans le livre *del dare e dell' avere* de Rinieri Fini⁵⁷⁸, un compte *spese* dans le livre des Peruzzi⁵⁷⁹, etc. Par ailleurs, de même qu'il existait dans les grands-livres une partie permettant de regrouper certains gains (*ad avanzo*), des charges furent également rassemblées et individualisées dans une section spécifique de ces registres : *a disavanzo*. Ainsi, le *libro giallo* des Covoni était divisé en quatre parties : *de dare, avanzo* (à la fin des *de dare*), *de avere, disavanzo* (probablement à la fin des *de avere*). Cette dernière partie ne nous est pas parvenue, mais des renvois nous en fournissent des exemples :

Le spese menute del fondacho deono dare di 12 di febraio '337, come

⁵⁷⁵ Liv. Farolfi - 1300, fol. 83r, p. 761.

⁵⁷⁶ Liv. Alberti arancio - 1348, fol. CCXLVv, p. 60.

⁵⁷⁷ Voir par exemple dans liv. Farolfi - 1300, fol. 79v, p. 756.

⁵⁷⁸ Voir par exemple liv. Fini - 1297, fol. 40r, p. 686.

⁵⁷⁹ Voir par exemple liv. Peruzzi asse - 1339, fol. CXIId et ss., p. 167 et ss.

apare al quaderno delle spese nel xii carta lbr.41 s.17 d.11 a ffior.

E deono dare di 6 di marzo '337. Per loro a Bindo Quaresima e compagni. Ponemo ove deono avere innanzi nel ccxlvii carta. Furono per lettere che pagharono ricevute e mandate s.12 bolognini picc. Valgiono, ragionando s.36 picc. Bolognini il fior lbr_ s.8 d.9 a ffior.

E deono dare...

Anone dato. Ponemo a disavanzo innanzi nel cccxxi carta, a ffior lbr.56 s.11 d.7 a ffior.⁵⁸⁰

Livres	Comptes <i>ad</i> avanzo	Comptes a disavanzo	Livres de dépenses
liv. banchieri 1211	?	?	?
liv. Ugolini 1255	?	?	?
liv. entrata 1277	?	?	?
conto mercanzie 1278	?	?	?
let. Tolomei 1279	?	?	?
let. Dietaiuve 1294	?	?	?
liv. Fini 1296	OUI	<i>Lo chosto de dare</i>	<i>Lo dispenso di vestire e di Chalçare e d'altre menute ispese de dare</i>
liv. Farolfi 1299	OUI	<i>Spese chorse</i>	<i>Quaderno delle spese</i>
liv. Gallerani Londres 1303	?	<i>Nostre dispese</i>	<i>Quaderno delle spese</i>
livres des Alberti 1304	?	?	?
liv. Frescobaldi 1311	?	<i>A spesa</i>	?
liv. vermiglio 1332	<i>I chopangni di questa nostra chopangnia deono avere</i>	<i>I chopangni di questa nostra chopangnia deono dare</i>	?
livres des Peruzzi 1335	<i>De avere de la compagnia</i>	<i>De dare de la compagnia</i>	?
liv. Covoni 1336	OUI	OUI	<i>Quaderno delle spese</i>
liv. Alberti arancio 1348	OUI	?	?

Figure 22 : existence de comptes *avanzo*, *disavanzo* et livres de dépenses

Federigo Melis donne un autre exemple avec le *libro nero* de la compagnie del Bene en 1321 : « *ponemo a disavanzo, inanzi ne le 286 carte...* »⁵⁸¹. Par

⁵⁸⁰ liv. Covoni - 1338, fol. LXXIIIr, p.120.

⁵⁸¹ MELIS Federigo, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950, p. 515.

ailleurs, il existe dans le livre *del dare e dell'avere* de Rinieri Fini, des virements à *l'avanzo de avere*, qui correspondent à des charges, comme des salaires :

*L'avanço de avere, i' chalendi novembre noventa nove, lb. xvj s. xvij d. viij [...] i quali d. erano per dono di ciento cinquanta lb. dieci s. che doveno dare per salario di Baldo Fini..*⁵⁸²

Les Corbizzi, dans leur livre vermiglio, qui n'est pas divisé en quatre parties, regroupaient les charges dans des comptes « *I chopangni di questa nostra chopangnia deono dare* » :

*I chopangni di questa nostra chopangnia deono dare a di vi di gunnio anno mille treciento trenta tre, fior. trenta e s. se' d. tre ad oro, i quagli sono per dono di d. che donamo a li Altoviti, i quagli ponemo che I ditto dovessero avere a libro del Motiglio a car. LXXXXVI.*⁵⁸³

Toutes ces écritures constituaient les équivalents, de signe opposé, de celles inscrites *ad avanzo*. Comme cette dernière section aurait pu enregistrer, si elle avait été exhaustive, tous les produits, la partie *a dizavanzo* était destinée à comptabiliser tous les frais. Une gestion efficace des charges n'était possible que si elles étaient toutes enregistrées et regroupées. Elles l'étaient déjà, et de façon plus claire, dans les registres spécialisés comme le *quaderno delle spese*. Il est douteux, en revanche, que dans aucun des grands-livres, comme pour les *avanzi*, les charges fussent toutes reportées dans ce chapitre ou même dans un compte unique. Rappelons pourtant qu'une compagnie, celle des Corbizzi, dans son *libro vermiglio*, peut-être aussi celle des Covoni, calcula et répartit un résultat à partir de ces données (voir plus loin p. 288).

La préoccupation pour ces dépenses revêt un aspect particulièrement intéressant lorsqu'on observe le souci d'affecter les charges correspondant à un exercice précis. Ainsi, dans le livre des Farolfi, le loyer d'une habitation des agents fut payé 16 livres en 1299 pour quatre ans :

*La pigione de la magione di Père Guillielmi ove noi dimoriamo deono dare, di xvij di magio anno novanta nove, lb. xvj to.: ponemo che le spese chorse deono avere, ch'avamo posto che dovesono dare al quaderno de le spese nel ***, la quale pigione avamo pagata innanzi per iiij anni per lb. iiij per anno, ponemo ove dovea dare al quaderno*

⁵⁸² Liv. Fini - 1299, fol. 80r, p. 694.

⁵⁸³ Liv. vermiglio - 1333, fol. XVIIIIs, p. 34.

*biancho nel 60.*⁵⁸⁴

Puis, la part de ce loyer afférente à l'année en cours fut affectée au compte des dépenses courantes de l'année :

Anne dato la detta pigione, di xvij di magio anno treciento, lb. iijj to., che ponemo che le spese chorse deono dare per uno anno al quaderno de le spese nel xxxiiij.

Le reste fut assigné à la maison mère, pour qui cela constituerait une dette :

Asengniamolo a ser Giovanni Filippi : ponemo che deono dare innanzi ne l'lxviiiij carte lb. xij to.

Cette disposition se rencontre dans d'autres livres, par exemple celui des Corbizzi (liv. vermiglio, fol. XLVd, p. 91). De fait, cette répartition sur plusieurs exercices, autant qu'à une gestion des charges, d'un loyer par exemple, renvoie plutôt au désir de calculer et de connaître un résultat exact.

On le comprend donc, le souci de gérer les frais, comme les gains d'ailleurs, et en premier lieu de bien les connaître, est tout à fait patent. Toutes les charges étaient enregistrées scrupuleusement, dans l'un ou l'autre des livres, et sans doute de plus en plus fréquemment dans le grand-livre. Elles ne furent d'abord pas toujours isolées, individualisées et suivies en tant que telles. Pourtant, dès le début de notre période, pour un grand marchand, et sans doute encore plus pour un petit, la crainte de dépenser inutilement était présente et très forte. Comment aurait-il pu en être autrement ? Cette préoccupation était nécessairement présente chez ces commerçants qui savaient que ce qu'ils dépensaient constituait un manque à gagner qui, contrairement aux achats, ne pouvait sans risque être répercuté dans le prix de vente, et viendrait donc diminuer la marge commerciale. Mais pour connaître simplement le total des frais engagés lors d'un exercice, il fallut inventer d'autres dispositifs.

Les commerçants mirent d'abord en œuvre des outils auxiliaires, des livres de dépense, ou des comptes affectés à l'enregistrement de certains types de frais. Cela leur permit de connaître et de contrôler le détail et la somme de ces charges. La création de la section *a disavanzo* ou de comptes de regroupement devait compléter et améliorer le dispositif, d'une part en rassemblant, en synthétisant et en isolant ces charges, d'autre part en les intégrant au grand-livre. L'affectation exacte au bon exercice démontre aussi le besoin de cerner la réalité précise. Il est vrai, cependant, qu'en aucun cas, durant notre période et

⁵⁸⁴ Liv. Farolfi - 1299, fol. 56r, p. 721.

dans les documents étudiés, ces enregistrements ne permettaient de connaître exactement les charges totales, encore moins les gains. D'ailleurs, sauf exception, lorsque les associés voulaient calculer le résultat, ils n'utilisaient pas ces deux sections des grands-livres, mais les deux autres, celles des *de dare* et des *de avere*. Ils totalisaient les créances et les dettes, et calculaient le résultat par différence entre les deux sommes. Si les comptabilités avait été en partie double, ce calcul aurait pu être obtenu par différence entre les sommations des parties *ad avanzo* et *a disavanzo*. Comme de nos jours cela est possible par différence des comptes de bilan ou des comptes de résultat. Mais cela ne fut probablement jamais le cas à ce moment.

Parmi ces charges certaines concernaient les employés, agents ou associés.

Les hommes

Nos documents tracent en effet l'activité d'agents de la compagnie. Il s'agissait en premier lieu des associés eux-mêmes. D'autres collaborateurs y exerçaient, non associés, permanents ou occasionnels. Il n'est pas toujours simple de déterminer le statut réel des personnes qui travaillaient ensemble. Très souvent, les associés occupaient une fonction dans la compagnie, mais tous n'y travaillaient pas, et tous ceux qui y accomplissaient une tâche n'étaient pas nécessairement associés. Dans la lettre de 1279 de Luca Buonsignore à la compagnie des Tolomei, Cino Pieri et Tofano Buonsignori y sont qualifiés de *compangni fatori*⁵⁸⁵. Le premier terme évoque plutôt un partenaire associé. Le second un employé.

La présence d'employés, associés ou non, est manifeste dans les livres de comptes, de façon directe avec des comptes ouverts ou dans des expressions évoquant *nostro discipolo*, *nostro fante*, etc. On les trouve aussi par la mention d'actions réalisées par ceux-ci : comptage ou contrôle (*annoverò*), remise ou réception des dépôts (*portò*, *rechò*), des prêts ou des paiements. Certaines de ces tâches n'étaient pas toujours exécutées par des employés de la compagnie. Elles pouvaient l'être par le client, en particulier *portò* et *rechò*, ou surtout par un associé, qui exerçait à ce moment-là une fonction opérationnelle.

De nombreuses missions devaient être remplies dans une compagnie, et celles-ci ne pouvaient pas toujours l'être par les seuls associés : achats, ventes,

⁵⁸⁵ BAUTIER Robert-Henri, « Les Tolomei de Sienne aux foires de Champagne d'après un compte-rendu de leurs opérations à la foire de mai de Provins en 1279 », in *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel*, Paris, Société de l'École des Chartes, 1955, pp. 107-129.

tenue de caisse, écritures, administration, direction d'équipe ou d'implantation, relations avec les autorités politiques ou de métiers, avec les clients, les fournisseurs, etc. Lorsque l'activité grandissait, lorsqu'augmentait le nombre de lieux dans lesquels elle s'exerçait, les associés, même nombreux, ne pouvaient suffire. Ils ne pouvaient non plus être partout à la fois. Enfin, des tâches subalternes ou occasionnelles ne requéraient que des commis sans réelle qualification. Pour cette fin du Moyen Âge italien, les travaux d'Armando Sapori nous présentent ces agents et leur travail de façon extrêmement vivante⁵⁸⁶.

Certaines compagnies, ayant même une activité plus que locale, n'employaient pratiquement pas d'agents non associés. D'autres au contraire, de très grande dimension, requéraient l'activité de dizaines, voire de centaines d'employés. Armando Sapori dénombre 346 noms de personnes, non associées, employées par la compagnie des Bardi entre 1310 et 1345, et évalue l'effectif moyen entre 100 et 120 personnes⁵⁸⁷. Pour Richard Goldthwaite, la compagnie des Alberti employait en 1348, en plus des associés, 21 *fattori* : 11 à Florence, 6 à Avignon, 3 à Naples ou Barletta, et 1 à Bruges⁵⁸⁸. La question se posait donc de la gestion de ce personnel, qu'il fût ou non associé.

Pour l'essentiel, les livres de comptes ne révèlent que les relations financières de la compagnie avec ses employés, en particulier les salaires versés, aussi bien à des agents de haut niveau, comme Baldo Fini par la compagnie des Francesi, qu'à des salariés affectés à des fonctions de moindre importance, comme ce Giache Gosippo, valet et cuisinier des Gallerani :

*Biccio Francesi e' conpangni di Francesi deono dare i' chalendi marzo novanta cinque, lb. cc per salario di Baldo Fini per tre anni : ponemo che Baldo Fini e' fratelli deono avere inanzi nel lx carte.*⁵⁸⁹

*Item, vj s. viiij d. ster. A nostre dispese, demo a Giache Gosippo nostro chuoco e fante per suo salaro di tempo che n'aveva servito da kal. Settembre infino al posciaio di aprile...*⁵⁹⁰

⁵⁸⁶ SAPORI Armando, « La cultura del mercante medieval italiano », dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, Sansoni, 1982, p. 53-93.

⁵⁸⁷ SAPORI Armando, « Il personale delle compagnie mercantili del medioevo », dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, p. 695-763.

⁵⁸⁸ GOLDTHWAITE Richard A., SPALLANZANI Marco, SETTESOLDI Enzo (ed.), *Due libri mastri degli Alberti: una grande compagnia di Calimala, 1348-1358*, Florence, 1995, T.1, p. XL.

⁵⁸⁹ Liv. Fini - 1296, fol. 2r, p. 677.

⁵⁹⁰ Liv. Gallerani Londres A - 1305, fol. 30r, p. 262.

Les exemples sont nombreux dans les livres. Le *libro verde segreti* des Alberti enregistre ainsi les salaires d'une trentaine de collaborateurs, comme ce Chafagino di Chafagini, en 1348. Les montants annuels se montaient de quelques florins d'or à plus de cinquante :

Chafagino di Gherardo Chafagini dè avere, di 25 di marzo anno 1348, fior. sesantadue d'oro, i quali gli asengnamo per suo salaro per due anni e ventiquattro di ch'è stato con noi insino a questo di nel nostro fondacho di Vingnone, per fior.30 d'oro l'anno. Posto che dè dare Charoccio e chompagni a libro AA, carta ccvi. lbr.89 s.18 a ffior.⁵⁹¹

On trouve dans ce registre des Alberti les salaires de Filippo di Bruno Benvenuti (*scrivano*, employé aux écritures), de 45 florins d'or par an, de Cipriano di Lippo (*fondaco nostro*, employé au magasin) à 33 florins d'or, de Bartolino di Lapaccio Bonsingnori (*fondaco nostro*) à 45 florins d'or, de Nicholò di Lapaccio Nicholì (*fondaco*) à 12 florins d'or, mais aussi celui de Piero di Borghongnone (*scrivano a Firenze*, employé aux écritures à Florence) à 80 florins d'or. Richard Goldthwaite et Marco Spallanzani recensent les salaires des facteurs de la même compagnie en 1348. Leurs montants s'élevaient de 6 à 122 livres *a fiorini* (soit environ de 4 à 85 florins d'or), pour un total de plus de 900 livres *a fiorini* (soit plus de 620 florins d'or)⁵⁹². Le prix d'un cheval (ronzino) permet de situer ces rémunérations. Il était de 10 florins d'or dans le livre des entrées et des sorties siennois (lib. entrata – 1277, fol. 55v.a, p. 140). Il était de 13 livres et 10 sous tournois dans le livre des Farolfi (fol. 65r, p. 735), soit également l'équivalent approximatif de 10 florins d'or.

Il existait des rémunérations complémentaires au salaire, exceptionnelles, des primes octroyées suite à des opérations particulièrement réussies :

Piero e Neri e Forese di Dedi Falchonieri deono avere...

E deono avere, questo di, i quali doniamo loro oltre il salaro ch'avemo loro asengnato insino a questo di, e cioè avemo proveduto per lo guadagno che si fece in Fiandra lbr. 100 a ffior.⁵⁹³

Lorsque les collaborateurs étaient des associés, ils pouvaient ne pas recevoir de salaire, ainsi que stipulé dans le *libro vermiglio* pour Filippo et Tommaso Corbizzi, et n'être rémunérés que par le profit dégagé par la compagnie :

⁵⁹¹ Liv. Alberti verde - 1348, fol. XXXIIIv, p. 222.

⁵⁹² GOLDTHWAITE Richard A., SPALLANZANI Marco, SETTESOLDI Enzo (ed.), *Due libri mastri degli Alberti: una grande compagnia di Calimala, 1348-1358*, Florence, 1995, T.1, p. XL.

⁵⁹³ Liv. Alberti picc. - 1325, fol. CXLVIr, p. 127.

*...in provvedimento che Filippo e Tomaso Chorbizzi sopra nominati istanno a fare I fatti de la detta chopangnia senza niuno salario...*⁵⁹⁴

Parfois cependant, les dits associés percevaient une rémunération fixe de leurs activités dans la compagnie :

Questo sono li avantaci li quali sono ordinati in conkordia per li compangni :

*De avere Arriko d'avantacio di quello del korpo dela compangnia la quadannio ke faranno I. CC...*⁵⁹⁵

Pour les agents non associés, rien, dans nos documents, ne permet de dire comment était fixée la rémunération et, de façon plus générale, comment la relation entre la compagnie et ces employés était définie. On sait, cependant, qu'au moins pour les employés de haut niveau des contrats étaient établis, ainsi que des actes de procuration très précis. Armando Saporì et Jacques Heers ont publié des contrats d'embauche de *fattori*, et deux actes de procuration⁵⁹⁶.

En dehors de la rémunération, la compagnie pouvait décider de certains avantages, ou compensations, pour les associés et parfois pour ses employés, en cas de maladie, par exemple. La compagnie des Corbizzi prévoyait une « prise en charge » de 40 ou 20 florins d'or par maladie :

*Anche volono i sopranominati chopangni che se niuno di chopangni istessono a fare i fatti de la chopangnia, el detto o detti che istessono a fare i fatti de la detta chopangnia amalase, che il detto che amalase possa ispedere di quello de la chopangnia per ciaschuna malatia fior. quaranta d'oro e da indi i suso ispedesse del suo, e se niuno fattore che istesse cho la chopagnia amalase possa ispedere di quello de la chopangnia fior. venti d'oro e da indi i suso ispedesse del suo e intendesi di chopangni e fattori che istieno chotinovo a fare i fatti de la detta chopangnia.*⁵⁹⁷

La compagnie supportait ainsi des frais exceptionnels, comme ceux consécutifs au décès d'un salarié :

Le spese del nostro fondacho deono dare....

E deono dare [...] che Niccholò e Manetto Alberti [...] n'asegnarono

⁵⁹⁴ Liv. vermiglio - 1332, fol. IIs, p. 2.

⁵⁹⁵ Quad. Boni - 1259, fol. 3v, p. 261.

⁵⁹⁶ HEERS Jacques, *La naissance du capitalisme au Moyen âge: changeurs, usuriers et grands financiers*, Paris, 2012, p. 219-220 ; SAPORI Armando, « il personale delle compagnie mercantili del Medioevo », dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, p. 695-763.

⁵⁹⁷ Liv. vermiglio - 1332, fol. IId, p. 3.

*aveano spesi in Barletta nella malattia e sepoltura di Bernardo di Lippo Bellandi, nostro fattore...*⁵⁹⁸

Les agents qui avaient connu des déboires dans le cadre de leur mission, comme un vol, pouvaient même être dédommagés :

*E dè avere, di ... per questa chagione che gli furono rubati andando da Napoli a Barletta sue chose...*⁵⁹⁹

Certaines dépenses domestiques des agents déplacés, et celles de leur famille, pouvaient être assumées par la compagnie :

*Ittem vij s. viij d. sterli. A nostre masariçie, per dodici schudelle di stangnio e per dodici salsieri che compramo per la casa nostra fo...*⁶⁰⁰

*Ittem viij s. ij d. ster. A nostre dispese, demo a Giache lo barbiere per lavatura e raditura Nicoluccio e Biagio infino a decto di 5 lb. 4 s. 10 d. fo.cxxvj.*⁶⁰¹

De « petits gestes », sans doute un peu « paternalistes », lors de fêtes, comme Noël, devaient favoriser la fidélité, le respect et la bonne entente au sein du personnel :

*Ittem vij s. sterli. A nostre dispese ne' gra' libro, i quali demo per Noello a per les strenne a' nostri amici e a' nostri fanti fo cxxvj.*⁶⁰²

Enfin, la compagnie assurait souvent une fonction bancaire de tenue de compte de ses agents, auxquels étaient appliqués les taux d'intérêts habituels, débiteurs et créditeurs :

Giovanni di lachopo cimatore nostro fattore ci dè dare...

E dè dare Giovanni, di 6 di giungno anno 1338, a fior. Levammo ove dovea dare a libro rosso undecimo nel ccxi. I detti danari ebbe in Firenze insino a kalen luglio 1338 per sue spese e panno per suo vestire
*lbr. 17 s. 8.*⁶⁰³

Tous ces dispositifs relativement généreux n'empêchaient pas les partenaires de la compagnie d'être tout à fait rigoureux et précis quant à la rémunération des agents, ainsi que le montre l'enregistrement de celle de

⁵⁹⁸ Liv. Alberti arancio - 1351, fol. CCLXXXVIIIr, p. 172.

⁵⁹⁹ Liv. Alberti picc. - 1304, fol. CXXVIIIr, p. 106.

⁶⁰⁰ Liv. Gallerani Londres A - 1305, fol. 26v, p.256.

⁶⁰¹ Liv. Gallerani Londres A - 1305, fol. 29v, p. 261.

⁶⁰² Liv. Gallerani Londres A - 1304, fol. 24v, p. 252.

⁶⁰³ Liv. Peruzzi asse - 1336, fol. XXXVIIIs, p. 65.

Chafagino di Gherardo Chafagini, cité ci-dessus (p. 269) : le salaire y est calculé pour deux ans et vingt-quatre jours

Si un événement extérieur empêchait l'exercice de la fonction, le salaire n'était pas versé. Ainsi, en 1334, lors de la guerre entre Florence et Henri VII :

Cione e More Bonsignore deono avere...

*E deono avere per tempo di questa ragione insino a chalendi febraio 34, non chotandoci nulla di tempo per l'anni dal 312 al 313, per chagione che furo le guerre sie che ad alkuna delle ragioni non mettenmo alkuna chosa di tempo.*⁶⁰⁴

L'ensemble des dispositions que nous venons d'évoquer donnent une image assez précise de la relation monétaires de la compagnie avec ses agents, associés ou non. Elles illustrent la gestion de ces employés par un ensemble de règles de rémunération et de compensations financières. Bien sûr, au sommet de la pyramide, les associés participant à la vie de la compagnie étaient les plus favorisés. Leur rémunération, les avantages liés à leur fonction étaient les plus importants. La contrepartie résidait dans le risque de perte pris sur leurs propres deniers. Sans doute leur était-il demandé un plus grand engagement dans la vie de la compagnie, en temps et en esprit, et l'exclusivité de celui-ci. Au bas de l'échelle, le salaire et les avantages des petits employés permanents (*fante* ou *garzoni*), utilisés pour des tâches subalternes, étaient faibles. Il pouvait aussi être fait appel à des travailleurs occasionnels, comme des *sensali*, une *ramendatrice* ou un *tondatore*. Entre ces extrêmes, un ensemble d'agents non associés, employés aux écritures, sans doute pas les plus délicates, à la vente, à la tenue des magasins, etc. percevaient des rémunérations moyennes. On devine, à l'égard des employés permanents, une attitude à la fois rigoureuse et précise, mais aussi humaine, sociale dirait-on de nos jours, voire paternaliste. Il est vrai que, dans ces livres, on observe surtout les relations avec les agents les plus importants. Qu'en était-il de ceux dont l'emploi était occasionnel et mineur ?

Au total, les livres ne nous permettent guère d'appréhender que l'aspect monétaire de la gestion des agents et des associés au travail. Pour ce qui concerne les relations non-financières, les courriers, qui seront examinés dans le chapitre suivant, devraient s'avérer beaucoup plus riches. Les instructions ou les informations échangées dans ces lettres permettront de mieux approcher le type de relations de la compagnie avec ces employés, associés ou non. Les

⁶⁰⁴ Liv. Alberti picc. - 1312, fol. CXXXVIIv, p. 117.

manuels eux-mêmes pourront apporter un éclairage : n'étaient-ils pas destinés, dans une certaine mesure, à informer et former les agents ? Les hommes constituaient en effet l'une des richesses essentielles de la compagnie. Il en était d'autres...

Les autres éléments du patrimoine de la compagnie

À cette époque, pour les compagnies dont nous analysons les documents, le patrimoine professionnel propre était constitué de très peu de choses. En dehors des créances (et des dettes), elles ne possédaient que leur capital, la caisse et les stocks, évidemment pas de machines.

Le coût ou la valeur des bâtiments (magasins de vente ou entrepôts) ne sont pas identifiables. Ils étaient pourtant parfois magnifiques. Que l'on songe aux *palazzi* florentins ou siennois de certains marchands ! Doit-on d'ailleurs les considérer comme des actifs de la compagnie ou plutôt comme des biens familiaux ?

Des locaux apparaissent parfois en charge, s'ils étaient loués :

*La pigione de la magione di Verdilglione sarto ove noi tenghiamo il biado de dare...*⁶⁰⁵

Ils pouvaient également être mentionnés à l'occasion de travaux d'équipement ou d'aménagement :

*Ancho iiii sol. nel dì i quali si diero a uno manovale et a uno guardianolo per uno dì et a uno bigonzo per l'achoncio del fondacho.*⁶⁰⁶

*Ancho iii lib. nel dì a Bindo Locho per dipingnitura el fondacho.*⁶⁰⁷

D'autres allusions apparaissent dans les livres, liées à l'affectation du personnel ou à une activité associée à un magasin :

*E dè avere Piero, dì 25 di marzo anno 1350, fior. cento d'oro, i quali danari gli asengnamo, questo dì, per suo salaro di due anni compiuti che ci à serviti parte ne' fondaco di Firenze e parte in Fiandra.*⁶⁰⁸

Dans tous ces cas cependant, il ne s'agit pas d'actifs, ni de leur gestion, mais de charges liées à la location de locaux et à leur exploitation. Il est difficile

⁶⁰⁵ Liv. Farolfi - 1299, fol. 56v, p. 722.

⁶⁰⁶ Liv. entrata - 1278, fol. 111v, p.263.

⁶⁰⁷ Liv. entrata - 1278, fol. 111v, p.264.

⁶⁰⁸ Liv. Alberti verde - 1350, fol. XXXVIIIv, p. 235.

d'établir une évaluation de ces coûts, étant donnée la très grande diversité des situations. Les Farolfi, on l'a vu, dépensèrent, en 1299, quatre livres tournois pour une année de location en Provence (voir p. 71). En 1336, les Peruzzi enregistrèrent des paiements de 285 livres et 10 sous *a fiorini*, pour des magasins et pour trois ans, 58 livres pour un *fondaco* pour deux ans, et 17 livres et 8 sous pour une boutique et pour deux ans⁶⁰⁹.

Dans l'exercice des transactions purement financières, les créances et la caisse constituaient les seuls éléments d'actif, les dettes et le capital de passif. Pour ce type d'opérations, la gestion des éléments du patrimoine se réduisait donc à celle des dettes et des créances, de la caisse et du capital. Il n'est pas utile de revenir sur les points étudiés précédemment. De fait, les compagnies requéraient un actif immobilisé très faible. L'actif circulant, en revanche, pouvait être lourd. On le sait pour les créances, et le risque qui leur était lié. Pour les autres activités commerciales, les stocks, de tissus ou d'autres marchandises, constituaient un élément d'actif physique lui aussi important.

Les stocks

Plusieurs de nos sources évoquent des stocks, de façon plus ou moins explicite et plus ou moins précise, comme lors du partage entre les associés de la compagnie des Alberti.

Jacopo di Charoccio propio dè dare, dì 18 di marzo anno 1349, lbr. cinquemilia novecento sesantasette s. nove d. undici a ffior. Levamo d'onde dovea dare in quatro partite a libro AA, carta CCXIII. Sono per li panni ebe in Firenze e in Vignone a la partigione.

*lbr. 5967 s.0 d.11 a ffior.*⁶¹⁰

Le registre « *conto delle mercanzie di Pisa* », datant de 1278-1279, offre un autre aperçu de la préoccupation des hommes d'affaires italiens concernant les stocks. La phrase introductive de ce texte est interprétée différemment par Arrigo Castellani et Federigo Melis⁶¹¹. Pour le premier, ce document présenterait un compte, tenu par Stephano Soderini, des marchandises envoyées à Pise (« *ragione k'era in Pisa e a Luka e in quella di Filippo* »). Pour le second, il s'agirait de l'inventaire de la filiale de Pise de la compagnie florentine de Filippo Peruzzi (« *nella mia ragione k'era in Pisa e a Luka e in Gella di*

⁶⁰⁹ Liv. Peruzzi asse - 1340, fol. CXVIIIs et CXVIIId, p. 179-180.

⁶¹⁰ Liv. Alberti verde - 1345, fol. LXVIr, p. 257.

⁶¹¹ CASTELLANI Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, p. 459 ; MELIS Federigo, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950, p. 578.

Filippo »). Cela semble, en tout état de cause, constituer un inventaire puis une liste des envois à une filiale de Pise, principalement de draps, mais aussi de créances et de sommes de monnaie liquide. Ce document comporte une partie d'inventaire « de départ » (fol. 1r et premier alinéa du fol. 1v, p. 459-451), et ne porte que sur des mouvements internes de marchandises et d'espèces :

In prima, panni cviiij kosi divisati kome dicie qui di sotto, de la ragione di Filippo.

peze viij verghati dosnini in accia : ragiona'gli a piccioli lb.lx

peze viij stanfortini meskolati : ragiona'gli a piccioli lb.lxxxx.

...⁶¹²

De même, Luca Bonsignore adressait, en 1279, aux dirigeants de la compagnie des Tolomei à Sienne, un état des stocks des marchandises détenues aux Foires de Champagne :

Questo si è el chordovano e altra merchacia che m'a rasenato Cino deto Tofano si chome di soto divisara iscrito da mia mano.

In prima l torsello di chordovano nostrato....

...

Ancho xiiii torselli di chordovano che a i chacuno torsello xii dozine di chordovano mercatile e xi quartiere de bazane e viene chostato la dozina de chordovano tre lb. dozina e quatordecim s. le bazane.

Ancho si a nei deti torsselli viii dozine di chapre per tuti, e due dozine e uno quartiere di triagla...⁶¹³

Il ne s'agissait pas à proprement parler d'un compte, mais plutôt d'un état de stocks. Aucune valorisation précise de la marchandise n'était notée mais, parfois, le coût en était indiqué. En revanche, la nature et les caractéristiques des produits étaient soigneusement décrites.

La mention la plus claire d'un inventaire et d'une gestion de stock se trouve dans les bilans. La compagnie des Alberti, lors de chaque arrêté, établissait un comptage de ses stocks (voir plus loin p. 279), dans lequel figurait l'évaluation de ceux de tissus, de blé et de la caisse :

Somma delle somme i panni e grana e 'nvolgle e danari chontanti e lana e chose scritte dalla charta Cl insino quie, lbr. 5539 s.16 a ffor., Abatianne per buono ragionamento lbr.449 s.16, resta lbr.5090 a

⁶¹² Conto mercanzie - 1278, fol. 1r, p. 460.

⁶¹³ Let. Tolomei 1279, p. 128-129.

*ffior.*⁶¹⁴

Les bilans des delle Brache présentent le même type d'informations :

*Trovo ch'abo in panni tintilani fistichino per ll.iii s. iiii ca a fior per canne xiii, braccia l. monta ll.42 s.8 a fior.*⁶¹⁵

Le souhait d'une valorisation exacte apparaît évident, puisque, certaines années, une soustraction était appliquée à la valeur du lot, comme dans le bilan du 15 août 1325 des Alberti :

*« Somma lbr. 360 s. 15 d. 8 a ffior, abbatianne d. 12 per libra, resta lbr. 342 s. 15 a ffior.*⁶¹⁶

La signification de cet abattement de 5% ne peut être autre que l'enregistrement d'une dépréciation de ce stock de tissu, d'une perte de valeur, pour détérioration, vol, ou autre raison.

Ces exemples éclairent l'existence d'une gestion des stocks en des occasions particulières : transmission ou ouverture d'une implantation, bilan général, périodique ou non. Pour un suivi plus continu, des comptes furent ouverts à des stocks dans de nombreux livres de notre corpus : celui des Farolfi, ceux des Gallerani, des Alberti, celui des delle Brache, etc. Des comptes spécifiques à un produit, comme celui des *sargie* (des serges) dans le registre des Farolfi, visait sans doute, on l'a vu, à gérer une opération, mais permettait également une connaissance du stock :

*E de dare, di xxvj di magio anno detto, s.ij d.vj per ij palmi e quarto di panno inn accia ch'ebe da nnoi : ponemo a vendita ove le sargie deono dare innanzi.*⁶¹⁷

Le compte évoqué dans cette écriture nous est parvenu. L'intitulé et le premier enregistrement sont peu lisibles, mais les opérations enregistrées correspondent aux renvois des autres comptes⁶¹⁸. Son premier mouvement, d'ouverture, provient du *quaderno de' panni*, livre consignait les transactions sur toutes sortes de draps. Il s'agit donc de l'achat du lot de tissus de serge. Les suivants en notaient les ventes. Ce compte *le sargie* permettait donc de connaître, sans trop de difficulté, la situation du stock de ce tissu.

⁶¹⁴ Liv. Alberti picc. - 1329, fol. Cv, p101.

⁶¹⁵ Liv. Brache - 1347, fol. 26, p. 207.

⁶¹⁶ Liv. Alberti picc. - 1325, fo. 78v, p. 77.

⁶¹⁷ Liv. Farolfi - 1299, fol. 58r, p. 724.

⁶¹⁸ Liv. Farolfi - 1300, fol. 65v, p. 735-736

Des comptes de ce type existent, assez nombreux, dans d'autres livres, par exemple le compte *dei cavalli* dans la comptabilité des Gallerani à Londres, qui montre comment, dans le prix de vente, le prix net de l'animal, de 16 livres, est affecté au compte *dei cavalli*, et est bien différencié des frais annexes, de 40 sous, enregistré en *spese* :

*Item xvij lb. sterli. che avemo d'uno cavallo rosso grande ; rabattansi alla posta dei cavalli, i quali ne diè mastro Andrea maliscalco per detto cavallo che li vendemo. Avemo iscritti debia dare a suo contio in vintti lb. sterli. in fo. due ne libro de' conti e i quaranta s. n'avemo scritti che les spese di fuore debiano avere ne libro de' conti fo. 20 per le spese che detto cavallo aveva fatte in Londra in 4 mesi fo. uno.*⁶¹⁹

Les comptes *nostro fondacho* donnent également des indications de gestion de stock.

Il est pourtant probable qu'au même titre que la caisse espèce ou les comptes comme *le sargie*, des livres de stocks devaient exister, plus pratiques que le grand-livre pour en connaître l'état exact. Peut-être, le *quaderno de' panni*, chez les Farolfi, la *follia de la saia* ou le *livro de le mercate* dans le livre siennois des entrées et des sorties, pouvaient jouer un tel rôle. Nous ne disposons malheureusement pas de ces documents. Leur intitulé, basé sur la marchandise, laisse cependant penser qu'ils enregistreraient les entrées (achats) et les sorties (ventes) de ces articles, et qu'ils permettaient donc de connaître l'état d'un stock. Peut-être existait-il d'autres registres, dont nous ne conservons pas de trace.

Au final, il est assez clair que nos marchand exerçaient une gestion de leurs stocks, probablement assez précise, avec, *a minima*, des comptes ou des livres de marchandises, et, sans doute, une évaluation réelle de la valeur, tenant compte des éventuelles dégradations, au moins au moment de l'établissement du bilan périodique. Il est vrai que la marchandise constituait une part importante du patrimoine, comme les créances, et comme le capital.

Le capital

Le capital fut évidemment un objet de préoccupation important pour les associés. Sa gestion ne nécessitait cependant ni outil très compliqué ni beaucoup de temps. Sa composition et sa répartition étaient établies lors de la création de la compagnie. Elles faisaient probablement l'objet d'un enregistrement auprès d'un notaire. Nous n'en trouvons pas toujours la trace

⁶¹⁹ Liv. Gallerani Londres A - 1304, fol. 3v, p. 214.

dans nos documents, mais il est parfois mentionné, comme en introduction du *libro vermiglio*, en 1332 :

*...ed a maggiore fermeza di no de la detta chopangnia e chorpo che abbiamo fatta, ista charta fatta per mano di sere Nicholaio Altovi da Luccha...*⁶²⁰

Cette composition était le plus souvent notée dans l'un des documents propres à la compagnie, livre de comptes, livre secret, ou autre cahier. Ainsi, le *quaderno dei capitali* des Boni (1259) recense des participations qui atteignaient un total de 5408 livres et 8 sous, réparties entre une dizaine d'associés, dont cinq semblent vraiment actifs dans la compagnie. Il décrit également les conditions particulières faites aux partenaires ou à certains d'entre eux, en matière de rémunération et de droits de retrait

Pour la compagnie des Scali (1298-1301), la composition du capital initial fut également présentée dans un document. Celui-ci ne paraît pas appartenir à un livre, mais ressemble plutôt à une sorte de contrat d'associés. Il ne s'agit pas d'un instrument notarié, mais la valeur et la force du document sont soulignées par la déclaration solennelle de son scripteur :

*Ed io Lapo Ghini iscrivano de la detta chonpangnia di loro volontà ischrisi questa schritta di mia mano.*⁶²¹

Les premières pages du *libro vermiglio* de la compagnie florentine des Corbizzi (1332-1337) furent consacrées à l'inscription de la répartition du capital (2000 florins d'or pour Iacopo Girolami, 2000 pour Filippo Corbizzi et 3000 pour Tommaso Corbizzi). Elles exposent également des règles que les associés avaient décidé d'appliquer dans la vie de la société⁶²² :

- Constitution de la compagnie (acte notarié et témoins), durée de celle-ci (cinq ans).
- Utilisation et dénomination du livre (*libro vermiglio di Chorte di Roma e di Vignione del sengniale del cie*).
- Somme "sopra corpo" déposée par Iacopo Girolami, au taux de 8%, conditionné par l'absence de salaire aux deux autres.
- Règles de fonctionnement : interdiction de retirer du corpo – règle de "non-concurrence" – rémunération des dépôts des associés (12%).

La partie gauche de la page III fut consacrée à l'annonce de la dissolution de la compagnie et des modalités de séparation entre Tommaso et les deux

⁶²⁰ Liv. vermiglio - 1332, fol. IIs, p. 1.

⁶²¹ Quote Scali - 1298, p. 697.

⁶²² Liv. vermiglio - 1332, fol. IIs et IId, p. 1 à 3.

autres associés. Tommaso ayant rencontré des problèmes à Montélimar, il avait utilisé, pour y faire face, les capitaux de la compagnie. Celle-ci fut dissoute en 1334, afin de se séparer de Tommaso et de recréer une nouvelle structure entre Iacopo et Filippo.

De même, les Alberti enregistrèrent dans leurs livres la répartition des participations à leur compagnie à chaque dissolution et refondation⁶²³. Le *libro dell'asse sesto* des Peruzzi consacre lui aussi sa première page à une présentation des associés de la compagnie, sans beaucoup plus de détail⁶²⁴.

Plus que par le capital, qui évoluait rarement, les partenaires étaient intéressés par la connaissance du résultat.

Le résultat

On calculait le résultat d'une *commenda*, au terme du contrat. L'association était constituée pour une seule opération. La particularité de la compagnie, par rapport à la *commenda*, était sa pérennité, au-delà d'une seule opération. A l'origine, sans doute, l'évaluation du bilan et le calcul du résultat de la compagnie devaient intervenir au terme de son existence, après quelques mois. Mais l'association réalisant de très nombreuses opérations, nécessitant une organisation importante, il devint normal de la faire durer des années. En arrêter le résultat après sa dissolution seulement présentait plusieurs inconvénients. Le plus désagréable était sans doute l'impossibilité d'avoir une idée précise de la réussite ou de l'échec avant la liquidation. La nécessité d'interrompre une activité, même pour la reprendre immédiatement, afin de connaître le résultat, en était un autre. Il aurait été, enfin, extrêmement hasardeux de ne s'interroger sur la viabilité qu'au terme de la vie de la compagnie, encore plus inconséquent, dans ces conditions, de retirer une rémunération du capital sans avoir aucune idée des revenus générés.

Peut-être faut-il déceler une influence du contrat de *commenda*, dont le résultat était connu très rapidement ? Bientôt, des points périodiques furent réalisés par les compagnies, et même prévus et imposés lors de leur constitution, comme dans la compagnie des Corbizzi, qui imposa un arrêté tous les premiers février :

*Anche è ordinato che ongni anno si revegha il chonto in chalendi
frebraio o inazzi una volta o pue i detti chopagni volessono rivedere il*

⁶²³ Liv. Alberti picc. - 1307 et 1322, fol. Xv, XXVv et XXVIr, p. 12, 28 et 29.

⁶²⁴ Liv. Peruzzi asse - 1335, fol. I, p. 1.

*detto chonto de la detta chopagnia...*⁶²⁵

Les Alberti prescrivait un bilan au moins tous les deux ans

*Anchora siamo in chonchordia e chosi ordiniamo insino a ora che ssi debbia d'ogni due anni il più pore a ragione di sciaschuno quello che l gliene tochasse.*⁶²⁶

L'état de la compagnie, et le résultat de son activité étaient donc nécessairement une préoccupation importante des commerçants italiens. Ils l'étaient sans doute d'autant plus qu'il s'agissait d'une association, regroupant des partenaires, et que le bénéfice, ou la perte, ferait l'objet d'une répartition.

Parmi nos sources, plusieurs documents permettent de vérifier l'existence réelle d'un arrêté périodique des comptes. Les livres des Alberti nous présentent le détail de la procédure de calcul du résultat. Dans cette compagnie, le bilan était établi en principe tous les deux ans, aux calendes de janvier (1^{er} janvier), puis en juin ou juillet.

Le *libro piccolo dell'asse* des Alberti est un livre du capital et des associés, tenu en livres *a fiorini*. Y furent enregistrés tous les mouvements de capitaux, ceux avec les associés et les utilisations du bénéfice brut, en particulier les salaires et les aumônes. L'organisation comptable générale est difficile à définir, mais de nombreux livres sont évoqués (*libro grande CCCXV, libro verde, libro giallo, libro rosso, libro rosso, libricciuolo rosso, libro B*).

Les associés de cette compagnie et la composition de son capital, d'un montant total de 25 000 livres *a fiorini*, étaient les suivants en 1322⁶²⁷ :

- | | | |
|--|---|-------------------------|
| • Alberto di messer Jacopo del Giudice | | pour lbr.8000 soit 32% |
| • Neri di messer Jacopo del Giudice | } | pour lbr.4000 soit 16% |
| • Angnolo di Neri | | |
| • Francesco di Neri | } | pour lbr.10000 soit 40% |
| • Caroccio di Lapo del Giudice | | |
| • Duccio di Lapo del Giudice | | |
| • Jacopo d'Alberto | | pour lbr.1000 soit 4% |
| • Nerozzo d'Alberto | | pour lbr.1000 soit 4% |
| • Francesco d'Alberto | | pour lbr.1000 soit 4% |

⁶²⁵ Liv. vermiglio - 1332, fol. lld, p. 2.

⁶²⁶ Liv. Alberti picc. - 1322, fol. XXVIr, p. 28.

⁶²⁷ Liv. Alberti picc. - 1322, fol. XXVv, p. 28.

Ce registre était tenu avec rigueur et un certain « professionnalisme » : indications des renvois vers ou depuis les différents livres, calculs d'intérêts souvent justes, etc. Il comporte pourtant beaucoup d'erreurs (13,5%), et de nombreux exemples d'approximations de quelques deniers. Les virements, avec le *levamo* et le *ponemo* étaient bien et fréquemment utilisés, mais pas toujours précisément détaillés – simplement *levamo da libro XXX, sans préciser le compte ni le folio*. Peut-être parce qu'il ne s'agissait que d'un livre entre associés, non opérationnel, et qu'il n'existait pas de réel besoin de remonter facilement et rapidement à la source ?

Il comporte plusieurs parties :

- Du premier folio au 49r, figurent des comptes des associés (y compris les « *Poveri di Dio* »), avec les mouvements enregistrés sur ceux-ci.
- Les folios 49v à 55v présentent une les comptes de synthèse du 20 septembre 1304 au 1^{er} janvier 1306.
- Suivent, jusqu'au folio 83v, les comptes de bilan et de résultat des opérations jusqu'au 1^{er} novembre 1327, soit neuf arrêtés.
- Viennent ensuite des mouvements concernant de nouveau les associés, avec parfois des créances personnelles sur des propriétés (maisons, vignes, domaines agricoles...).
- Le bilan au 1^{er} novembre 1329 est établi du folio 97r à 101r.
- Enfin, des comptes enregistrent les salaires et divers mouvements pour les employés. Dans les rémunérations, il semble y avoir, à la fois, des salaires (*per suo salaro*), des gains liés à des opérations, des "primes" (*oltre il salaro suo*) des remboursements de frais ou des dotations pour frais (*per provedimento*) et une rémunération des sommes laissées en dépôt (*per dono*).

Chaque bilan est introduit par une phrase précisant la date de l'arrêté :

Al nome di Dio e di Madonna Santa Maria e di tutti Santi e Sante di Paradiso, e di guadangnio che Dio ne dea per l'anima e per lo chorpo.

*Quie apresso scriveremo le nostre ragioni vedute e fatte da kalendi genaio anno 306 insino a kalendi genaio 307, e quie apresso scriveremo ciò che cci troviamo dovere dare altrui, e apresso ciò che dovemo avere, e merchatantie e chose che cci troviamo il detto di.*⁶²⁸

L'invocation à Dieu et aux saints, autant ou plus qu'une manifestation religieuse, traduit l'importance et l'aspect formel et solennel de l'ouverture d'une

⁶²⁸ Liv Alberti picc. - 1308, fol. LIIIr, p. 42.

nouvelle partie du livre et d'une procédure d'arrêté. Il convient également de noter l'expression *le nostre ragioni vedute*. Cette « revue des comptes » indique-t-elle que l'arrêté a été réalisé selon une procédure collective, à partir d'inventaires ?

Sur une période allant de septembre 1304 à novembre 1329, la compagnie des Alberti établit 11 bilans et calculs de résultats, soit un peu moins d'un tous les deux ans.

- Le bilan du 20 septembre 1304 au 1er janvier 1307 (49v – 52v)
- Le bilan du 1er janvier 1307 au 1er janvier 1308 (53r – 55v)
- Le bilan du 1er janvier 1308 au 1er janvier 1310 (56v – 60r)
- Le bilan du 1er janvier 1310 au 1er juin 1315 (60v – 63v)
- Le bilan du 1er juin 1315 au 1er juin 1317 (64r – 66v)
- Le bilan du 1er juin 1317 au 1er juin 1319 (67v – 69v)
- Le bilan du 1er juin 1319 au 1er juillet 1321 (70v – 73r)
- Le bilan du 1er juillet 1321 au 1er janvier 1323 (73v – 75v)
- Le bilan du 1er janvier 1323 au 15 août 1325 (76v – 79v)
- Le bilan du 15 août 1325 au 1er novembre 1327 (80r – 83v)
- Le bilan du 1er novembre 1327 au 1er novembre 1329 (97r – 101r).

Il est difficile de déterminer comment se choisissait la date de ces arrêts, et pourquoi les durées des périodes considérées variaient entre un an et cinq ans et demi, soit au-delà des deux ans maximum prescrits. Il est vrai que l'exercice 1310 – 1315 était celui d'une rupture avec les situations précédentes. Pour la première fois, le résultat était négatif. Sans doute, cela n'incitait pas à clôturer des comptes que l'on devait pressentir « décevants ».

Les arrêts furent tous établis selon la même démarche. Le registre clé pour la préparation du bilan était celui (ou ceux, quand il y en avait plusieurs) des créances et des dettes, c'est-à-dire le grand-livre. À partir de ce registre, on totalisait les dettes et les créances personnelles en cours. Ces montants étaient reportés chacun dans un paragraphe, créances en actif, dette en passif :

Quie apresso scriveremo ciò che dovemo dare ad altrui a libro cccxv :

Lazerino Charatella, charta IIII Ibr.23 s.1 d.1 a fior.

Il pedaggio di Fiorentini di Genova, charta v Ibr.71 s.10

...⁶²⁹

Quie apresso scriveremo chi cci dè dare a libro sengnato cccxv, in

⁶²⁹ Liv. Alberti picc. - 1319, fol. LXVIIv, p 62.

kalendi iulgio 319 :

Pangno Salimbeni e chonpangni per ragione di Vinegia deono dare, di 6 di marzo anno 318, charta CCLI lbr. 18 789 s.1 d.10

...⁶³⁰

La valeur des stocks et celui de la caisse étaient également portés en actif.

Quie apresso scriveremo ciò che cci trovammo in fondacho, in kalendi genaio 322, in merchatantie e panni e chose e danari chontanti :

Libbre 527 di grana di Cimarra. Ragionate lbr. 450

....

Trovamoci chontanti, in kalendi genaio 322 lbr.307 s.5

*Somma lbr. 1 324 s.6 a fior.*⁶³¹

Ces deux types de données devaient provenir du livre de caisse et de celui de stock, ou peut-être même d'un inventaire physique réalisé à cette occasion. Cette dernière hypothèse paraît assez probable. En effet, on l'a vu, les registres ou les comptes de stocks n'était probablement pas suffisamment élaborés pour permettre les calculs nécessaires. Le livre de caisse, quant à lui, le permettait sans doute. Mais le contrôle des espèces demeurait nécessaire. Par ailleurs, le bilan comporte une évaluation des stocks pour laquelle on pratiquait parfois un débours, comme en 1329, ce qui suppose un examen visuel de l'état des marchandises et le constat d'une dégradation :

*... abatianne per buono ragionamento lbr.449 s.16.*⁶³²

Cet abattement résultait sans doute du constat d'un écart entre la valeur figurant dans un registre ou une marque de coût sur les marchandises⁶³³ et l'inventaire et l'examen visuels, permettant de constater une baisse de la valeur actuelle évaluée de la marchandise.

Le résultat de la compagnie s'établissait par différence entre, d'une part, la somme des valeurs des stock, de la caisse et de ce qu'on devait recevoir de *chi ci de dare*, et, d'autre part, les montants dus à *chi de avere* (voir Figure 23– A). On comprend ici l'importance des livres que nous avons évoqués,

⁶³⁰ Liv. Alberti picc. - 1319, fol. LXVIIIv, p 63.

⁶³¹ Liv. Alberti picc. - 1322, fol. LXXVr, p 71 et 72.

⁶³² lib. Alberti picc. - 1329, fol. Cv, p. 101.

⁶³³ SAPORI Armando, « Il taccamento dei panni franceschi a Firenze nel Trecento », *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, p. 245-264. Voir aussi dans let. Dietaiuve de 1294, les mentions fréquentes de ce *taccamento*.

essentiellement celui des créances et des dettes. Le livre de caisse et, peut-être, celui des stocks ont pu constituer des guides ou des aides. En revanche, les achats, les ventes et les registres qui leur étaient consacrés ne semblent pas utilisés par les Alberti. Les sections « *ad avanzo* » et « *a disavanzo* », enregistrant les gains ou les dépenses, ou les comptes de dépenses n'apparaissent pas davantage dans ces calculs. Un rapprochement avec celles-ci était-il opéré ? Rien ne permet de le dire et rien n'est moins sûr, étant donné l'imperfection et l'incomplétude de ces deux domaines de la comptabilité des marchands. Pour établir une comparaison avec les procédures contemporaines, on peut dire que les marchands italiens médiévaux calculaient leur résultat par le bilan, et non par leur compte de résultat.

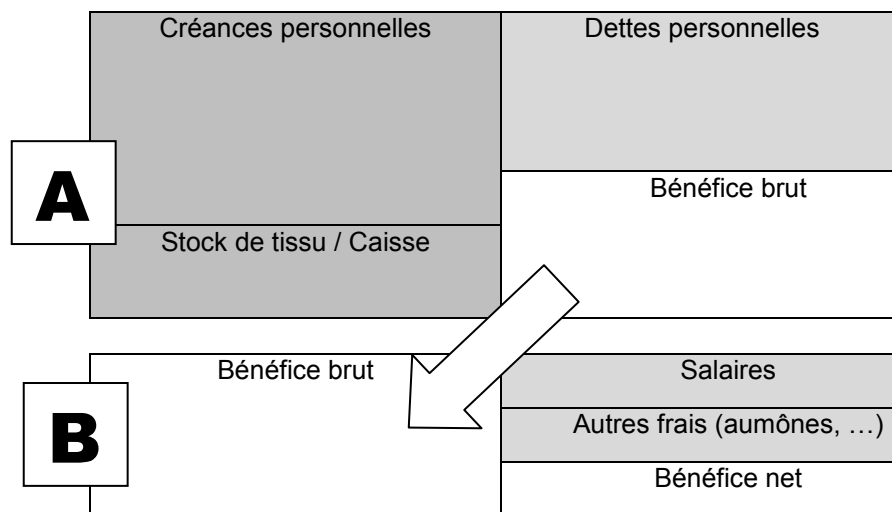


Figure 23: mode d'établissement des bilans

Lorsque le montant de l'actif était supérieur à celui du passif, un bénéfice brut était constaté, une perte brute dans le cas contraire. Dans le bilan des Alberti, les salaires des collaborateurs (sauf dans quelques bilans, par exemple celui du 1^{er} juin 1315 ou celui du 1^{er} novembre 1329) et certaines dépenses, comme les aumônes étaient prélevées sur le bénéfice brut (voir Figure 23– B) :

*Demmo a Ridolfo Chanbi, del detto Guadagnio, per suo salaro di ventisette mesi e diecie di, cioè da 20 di settenbre 304 insino a kalendi gienaio 306. Ponemo a sua ragione, inanzi, charta cxxvii. lbr.70.*⁶³⁴

Cette affectation des salaires des collaborateurs, plus probablement de certains collaborateurs seulement, à un résultat brut, et donc son enregistrement dans le livre secret ne présentait d'autre utilité que d'individualiser et de souligner la rémunération de ces employés. En effet, les mêmes montants étaient virés et enregistrés par ailleurs, dans ce livre et dans d'autres (*libro grande, libro verde*, etc.) comme des dettes et des paiements

⁶³⁴ Liv. Alberti picc. - 1307, fol. LIIr, p. 41.

ordinaires. Quelques années plus tard, d'ailleurs, ils ne devaient plus figurer dans le livre secret, mais seulement dans le compte de l'employé, dans le grand-livre.

Le résultat net, s'il s'agissait d'un bénéfice, était ensuite distribué aux associés, au *prorata* de leur part au capital :

*Demone, del detto guadagno, a Jachopo d'Alberto per la sua parte per lo chorpo per ch'è in chonpangnia per lbr.1000. Ponemo che dè avere adietro, charta xxxiiii lbr.325 a ffior.*⁶³⁵

Lorsqu'une perte résultait de l'activité, celle-ci était également répartie entre les associés, selon leur participation au capital :

*Alberto di messer Jachopo del Giudice per sè proprio dè avere,
Avero dato al detto, in kalendi iulgio 319. Sono per la sua parte della perdita, chom'è scritto inanzi, a ragionamento, charta lxxviii lbr. 775 s.18 d.4 a ffior.*⁶³⁶

Actif (livres a fiorini/sous/deniers)		Passif (livres a fiorini/sous/deniers)	
Créances personnelles (<i>libro B</i>)	47255/2/7	Dettes personnelles (<i>libro B</i>)	14203/18/5
Autres créances personnelles (<i>libro B et libro piccolo dell'assi</i>)	13267/19/1	Dettes personnelles (<i>libro B</i>)	41954/11/6
Stock (<i>che ci troviamo in Firenze</i>)	3690/9/0	Dettes personnelles (<i>libro piccolo dell'assi</i>)	885/11/2
	257/0/0	Bénéfice brut	8569/0/7
	1592/7/0		
Dépréciation du stock	-449/16/0		
Total	65613/1/8	Total	65613/1/8

Bénéfice brut	8569/0/0	Aumônes	154
		Autres frais	290
		Bénéfice net	8125

Figure 24 : bilan et résultat des Alberti au 1^{er} novembre 1329

Ainsi, le bilan de la compagnie des Alberti, du 1^{er} novembre 1327 au 1^{er} novembre 1329, présentait un total de 65 613 livres a fiorini, 1 sou et 8 deniers (voir Figure 24)⁶³⁷. On observe que toutes les informations provenaient d'un

⁶³⁵ Liv. Alberti picc. - 1329, fol. Clr, p. 102.

⁶³⁶ Liv. Alberti picc. - 1319, fol. XVIv, p. 18.

⁶³⁷ Liv. Alberti picc. - 1304, fol. LXXXXVIIv - Clr, p. 94 à 102.

seul document (le *libro B*), probablement le grand livre en fonction à ce moment. Le livre dans lequel furent faits ces calculs a fourni les montants des salaires. Enfin, l'état des stocks, semble avoir été obtenu par inventaire visuel (« *chose e danari chontanti che cci troviamo in Firenze* »⁶³⁸).

Le bénéfice ainsi calculé fut réparti entre les associés, proportionnellement à leur part du capital social :

• Jacopo d'Alberto	2600 lbr.	(soit 32%)
• Francesco di Neri	650 lbr.	(8%)
• Angnolo di Neri	650 lbr.	(8%)
• Caroccio (di Lapo)	3250 lbr.	(40%)
• Nerozzo	325 lbr.	(4%)
• Jacopo	325 lbr.	(4%)
• Francesco	325 lbr.	(4%)

Ces bilans établis périodiquement font apparaître un bénéfice très élevé les premières années, supérieur à 20% du capital, et même à 50% en 1308, avec un patrimoine et une activité en augmentation. Le rendement devait chuter brutalement les années suivantes, avec une perte en 1315, malgré une augmentation de l'activité (conjuncture économique ?). L'activité s'effondra enfin dans les dix années suivantes, avant de remonter plus lentement et de retrouver de meilleurs rendements à partir de 1325 (voir Figure 25).

Date d'arrêté	Durée (ans)	Total Bilan	Bénéfice brut	ROA annuel*	ROE annuel
1/1/1307	2,28	63059,10	12295,30	8,5%	21,5%
1/1/1308	1,00	76452,60	13557,30	17,7%	54,2%
1/1/1310	2,00	81943,35	14127,03	8,6%	28,2%
1/6/1315	5,42	84605,30	-1582,48	-0,3%	-1,2%
1/6/1317	2,00	55918,96	851,11	0,8%	1,7%
1/6/1319	2,00	48103,58	-2133,77	-2,2%	-4,3%
1/7/1321	2,08	43208,87	3131,02	3,5%	6,0%
1/1/1323	1,50	39227,94	718,55	1,2%	1,9%
15/8/1325	2,62	47232,88	8187,43	6,6%	12,5%

⁶³⁸ Liv. Alberti picc. - 1304, fol. LXXXXVIIIv, p. 98.

1/11/1327	2,21	49534,85	12284,30	11,2%	22,2%
1/11/1329	2,00	65613,08	8569,03	6,5%	17,1%
* (Return On Assets) Résultat sur Actif : donne une indication de l'efficacité de l'utilisation des actifs					
** (Return On Equities) Résultat sur capital : donne une indication de la rentabilité de l'investissement financier					

Figure 25: Alberti – Évolution des bénéfices

Cette même méthode d'arrêté des comptes et de calcul du résultat était encore employée par les Alberti en mars 1348 (style florentin, 1349 n.s.), pour calculer le résultat de la compagnie de Caroccio par ses fils⁶³⁹.

Elle est également à l'œuvre dans le livre de livre de Biagio et Guido delle Brache. Ce registre présente les calculs effectués entre 1326 et 1356, pour évaluer le patrimoine de son possesseur. Ainsi, pour l'année 1326⁶⁴⁰, furent enregistrés, successivement, les stocks et la caisse :

Trovo che vagliono li panni ch'abo in botegha, in soma II.893 s.3 »

Les créances :

Trovo ch' abo a ricevere da Guidone Fabuglia fio. 30 d'oro II. 81

In Libro Grande.

Trovo ch' abo a ricevere da Migheluccio Forchi in fio. 104 d'oro II.280 s.16.

...

Puis les dettes :

Trovo che debo dare a Ceo di ghano fio. 428 d'oro II.1155 s.12.

...

Le résultat était ainsi calculé par différence :

Resta che ci rimane netti paghato ciò c'abiamo a dare adaltrui II.6085 s.12.

Ce document constitue probablement le livre secret de Biagio et Guido delle Brache. Comme souvent, ces associés y transcrivaient non seulement les biens en relation avec leur activité commerciale, mais aussi des éléments d'un patrimoine plus familial : loyers perçus, valeur des bêtes, etc.

⁶³⁹ Liv. Alberti verde - 1349, fol. XXXIIIv, p. 223.

⁶⁴⁰ Liv. Brache 1334, fol. 8- 12, p. 163-170.

Ce processus semble avoir été le plus couramment utilisé pour calculer le résultat d'une compagnie. Nous l'avons écrit, y parvenir par la différence des sections *ad avanzo* et *a disavanzo*, ou leur équivalent, aurait été très problématique. En outre, cela n'aurait fourni que le résultat, et peu d'information sur le bilan. Pourtant, cette approche a pu être pratiquée dans au moins une de nos sources, probablement deux.

Nous disposons, avec le *libro vermiglio* des Corbizzi (1332-1337) d'exemples d'arrêtés réalisés selon cette méthode. Dans cette compagnie, et conformément aux dispositions prévues, il était en général procédé à un arrêté aux calendes de février.

Nous l'avons vu précédemment, le scripteur regroupait les gains dans des comptes *i chopangni deono avere*, et les charges dans des comptes *i chopangni deono dare*. En cas de résultat bénéficiaire, les soldes de ces enregistrements étaient ensuite virés dans un compte *i chopangni deono avere* (probablement dans un compte *i chopangni deono dare* en cas de pertes). Ainsi, pour l'arrêté du 1^{er} février 1333 (1334 n.s.), un tel compte fut ouvert⁶⁴¹ :

I chopangni deono avere a di uno di frebraio MCCCXXXIII...

Des gains y furent enregistrés :

« ... *i quali sono per dono*

... *I quali avanzamo...*

...

Y furent également virés les profits consignés précédemment dans des comptes de même intitulé :

E deono avere a di uno di frebraio MCCCXXXIII fior. seciento quaranta sei e s. tredici d. otto ad oro, I quagli d. ponemo che chopangni avessono auti di qua ove dovieno avere a car. CLIII...

Le total de ces gains est calculé :

Somma tutto il dono tratto e ragionato isuso i debiti fior. MVIII^c LXVIII e s. XI d. IIII ad oro.

Le solde des comptes de charge (*i chopangni deono dare*) est ensuite viré :

Ane loro dato detto die fior. ottocento venti cinque e s. tredici d. quarto ad oro, I quagli sono ispese di chasa, salario di fattori, meriti dati si

⁶⁴¹ Liv. vermiglio - 1333, fol. CLXIs, p. 160-161.

chome apare adietro ove doviamo dare in una faccia in dicisette partite a car XVIII...

Produits (<i>fiorino d'oro</i>)		Charges (<i>fiorino d'oro</i>)	
Gains (<i>avanzo, dono</i>)	1969/11/4	Frais (ispese di chasa, salario...)	825/13/4
		Bénéfice	1143/18/0

Figure 26 : résultat des Corbizzi en février 1334 (n.s.)

Le reste constituait bien sûr le résultat :

Avenne loro dato detto die fior. mille ciento quaranta tre e s. diciotto ad oro, i quali ponemo che i detti chopangni debiano avere innanzi in questa faccia medesima a car. CLXI.

Ce bénéfice était ensuite distribué entre les trois actionnaires. Ainsi, en février 1334 (1335 n.s.), après avoir été calculé selon la même procédure, le gain fut-il réparti :

I chopangni di questa copangnia deono avere a di uno di frebraio mcccxxxiiii fior. novicento novanta e s. sei d. nove ad oro...

Avenne dato a di uno di frebraio mcccxxxiiii fior. treciento trenta e s. due d. tre ad oro per la parte d'lachopo Girolami; ponemo che debia avere di qua a car. clxiii.

Avenne dato detto fior. treciento trenta d'oro per la parte di Filippo...

*Avenne dato detto die fior. treciento trenta, I quail furono per la parte di Tomaso...*⁶⁴²

Il est difficile de vérifier l'exactitude de cette démarche de calcul du résultat. Elle nécessitait une comptabilisation extrêmement rigoureuse, très proche des caractères de la partie double. Sans doute a-t-elle pu être utilisée par la compagnie des Corbizzi parce que, pour l'essentiel, les gains de cette compagnie provenaient d'opérations soit financières, soit bien définies, comme des péages.

Le *libro giallo* des Covoni (1336-1340) comportait également les deux parties nécessaires, et semble les avoir utilisées assez systématiquement. Malheureusement ne nous sont parvenus ni la section *a disavanzo*, ni un calcul complet de résultat pour cette compagnie. En revanche, un compte expose ce

⁶⁴² Liv. Vermiglio - 1335, fol. CLXVIII, p. 175.

calcul en *avanzì*, en regroupant 67 gains provenant d'opérations diverses, et en soustrayant les *disavanzì*⁶⁴³ :

Avanzo

Da Paolo di Cenni Covoni auna ragione di qua nel VIII carta

...

A chome dice di qua, a una faccia di llato *lbr.968 s.14 d.6*

Somma questo avanzo lbr.4581 s.16 d.2 a ffior.

Levamo il disavanzo innanzi nel CCCXXXI carta lbr.1593 s.- d.3 a ffior.

Pourtant, le résultat obtenu n'apparut pas satisfaisant pour le teneur du livre, qui nota une différence avec le calcul effectué dans le *quaderno de ragionamento*, probablement réalisé par différence entre l'actif et le passif :

Resta che ci a d'avanzo in kalen di settenbre '338 lbr.2988 s.15 d.11 a ffior. Troviamo più questo avanzo che ll'avanzo de ragionamento nostro, chome apare al quaderno de ragionamento, lbr.9 s.14 d.6 a ffior. E però abbiamo posto il detto avanzo chome si truova al detto ragionamento a libricciuolo sagreto. E però danniamo questa ragione.

Finalement, et raisonnablement, c'est le bénéfice calculé par le *quaderno de ragionamento* qui fut noté dans le livre secret, et celui calculé avec les produits et les charges, qui fut annulé.

Le processus d'arrêté entre une filiale et sa maison mère semble avoir été un peu différent, ainsi qu'en témoigne le livre des Fini (1296) et celui des Farolfi (1300).

Ainsi, dans la filiale de Salon-de-Provence, tous les comptes de « patrimoine » (créances, dettes, stocks, caisse) étaient virés sur le compte de la maison mère, « assignés » au compte de *ser Giovanni Farolfi* :

*Assegniamo a ser Giovanni : ponemo che deono dare innanzi ne l'XXXVIIIJ lb. VIJ s. XIJ d. IJ.*⁶⁴⁴

Ce virement de l'ensemble des comptes de patrimoine permettait, par la sommation algébrique de leurs soldes, de calculer le résultat de l'exercice de la filiale, comme dans la méthode appliquée par les Alberti.

⁶⁴³ Liv. Covoni - 1338, fol. CCXVIIIr à CCXVIIIv, p. 248 à 253.

⁶⁴⁴ Liv. Farolfi - 1300, fol. 61v, p. 729.

On conçoit moins bien l'intérêt de virer également les comptes de pertes et de gains. Évidemment, en théorie, la différence entre les uns et les autres devait fournir également le résultat de l'exercice. Mais, d'une part, si tous les gains ou pertes n'étaient pas enregistrés, le résultat devait être faux. D'autre part, cela faisait double emploi avec l'opération précédente.

Deux procédures donnent cependant des indications. D'une part, on l'a vu (voir p. 265), les Farolfi s'efforçaient d'affecter les frais correspondant à un exercice. La part d'un loyer afférent à l'année en cours était affectée au compte des dépenses courantes de l'année. Le solde était assigné à la maison mère, pour qui cela constituerait une dette, qui venait donc minorer son résultat. Cela devenait en revanche une créance pour la filiale, et venait donc augmenter le sien.

Par ailleurs, les *de dare* du compte des *spese chorse*, c'est-à-dire les charges, sommés dans un compte (fol. 86v) se trouvaient contrebalancés, pour une part, par un virement depuis le *de avere* du *quaderno de le spese* donc en diminution des charges :

fol. 86v

Le spese chorse deono dare....

Montano lb. v^cxxiiij s. iiij d. vj tor., a di xviii d'aprile anno treciento.

Diederne, di xv di lulglio anno novantanove, lb. xlviij s. xviii d. j to.: ponemo ove doveano avere innanzi nel cx carte.

Resta lb v^clxxiiij s. v d. v tor. A di xij di magio anno treciento.

Assengniamolo a ser Giovanni Filippo ed a' compangni: ponemo che deono dare innanzi nel lxxxxij carte lb v^clxxiiij s. v d. v.⁶⁴⁵

fol. 110r :

Le spese chorse deono avere di xv di lulglio novantanove, lb xlviij s. xviii d. j to. : ponemo ove doveano dare al quaderno de le spese nel xxxvij carte.

Demmo, di xv di lulglio anno detto, lb. xlviij s. xviii d. j to. : ponemo ove deono dare di qua ne l'xxxvij carte.⁶⁴⁶

De même que pour les frais sur un autre exercice, la différence entre le total des dépenses engagées (*spese chorse*) et celles retirées du *quaderno de le spese* constituait une créance pour la filiale, et donc une majoration de son

⁶⁴⁵ Liv. Farolfi - 1300, fol. 86v, p. 766.

⁶⁴⁶ Liv. Farolfi - 1299, fol. 110r, p. 802.

bénéfice. D'où provenait cette différence ? Sans doute d'une part de dépenses engagées pour un autre exercice, comme on l'a vu ci-dessus. Peut-être aussi de charges engagées pour le compte de la maison mère elle-même. Probablement aussi de dépenses réalisées par la compagnie, mais refacturées au client.

On observe en tout cas l'extrême soin apporté au calcul d'un résultat exact, dans la compagnie des Farolfi, mais aussi dans celles pour lesquelles nous possédons suffisamment d'éléments : Alberti, Gallerani, Covoni, Corbizzi, etc. L'importance de ces processus d'arrêté apparaît clairement. Il était d'ailleurs expressément prévu dans les articles de constitution de la compagnie. Tout aussi clair est la précision et le niveau de détail recherchés dans cette démarche. Les dettes et les créances étaient soigneusement listées, les autres éléments d'actifs l'étaient tout autant. Si des valeurs devaient être corrigées, du fait d'une dégradation par exemple, elles l'étaient. Si des charges, et sans doute des produits, devaient être affectés à un autre exercice ou à une autre agence, ils étaient retirés du calcul en cours.

On perçoit tout l'effort qu'accomplissaient les associés de la compagnie pour calculer régulièrement un résultat économique exact, « fidèle et honnête », ainsi que l'exigent les comptables de nos jours. En outre, le développement des comptes de produit ou de charges, comme *ad avanzo* ou *a disavanzo*, met en évidence le souhait des marchands d'acquérir une vision, au moins approximative, de la performance de la compagnie, de façon moins épisodique, plus permanente, entre deux bilans.

Le rôle du grand-livre et l'importance de sa tenue scrupuleuse sont ici fondamentaux. Le résultat sera en effet distribué à la suite de ces calculs, basés sur les enregistrements effectués durant des mois ou des années dans ce livre. Se dessine ainsi une architecture des rôles des différents livres comptables.

Conclusion : ce que gèrent les livres de comptes

Au terme de cet examen, nous avons pu vérifier les probables préoccupations de gestion des dirigeants des compagnies. Finalement, elles ne présentent rien de très surprenant : le suivi des créances et des dettes, des frais, des ventes, des achats, etc. L'imparfaite adéquation des outils en notre possession est plus inattendue.

De fait, certains de nos livres répondaient convenablement à des besoins opérationnels : livre de caisse, livre des mauvais débiteurs. Des dispositifs

comme des comptes ou des registres spécialisés y pourvoyaient probablement également de façon parfois plus efficace. D'autres, dont nous avons rencontré des mentions, mais dont nous ne possédons pas d'exemples, comme des livres des ventes ou de stocks de marchandises, permettaient sans doute une bonne gestion opérationnelle des actions commerciales. Il existait d'autres documents, comme la liste des gabelles payées par une compagnie siennoise⁶⁴⁷, le compte des dépenses effectuées par Guido Giutini lors d'un voyage à Florence⁶⁴⁸, les opérations enregistrées avant report dans le livre⁶⁴⁹, etc. Enfin, il est imaginable, mais évidemment sans certitude, que des outils simples et éphémères, tels que des relevés de compte ou des échéanciers aient pu exister sans qu'il ne nous en soit parvenu pour cette période, mais dont Federigo Melis a noté l'existence postérieure⁶⁵⁰.

Mais les grands-livres ne présentaient pas cette utilité. Ou, en tout cas, à mesure que l'organisation et le volume des affaires augmentaient, ils tendaient à être de moins en moins adaptés à un rôle opérationnel. Sans doute pouvaient-ils encore servir à cette fonction dans une petite entité exerçant dans un seul lieu. Ils ne le pouvaient absolument plus dans les grandes compagnies aux nombreuses implantations.

Les grands-livres ou livres secrets composants nos sources n'étaient pas adaptés à cette gestion opérationnelle, et donc, si nous admettons la rationalité et l'esprit pratique de nos marchands, probablement pas utilisés à cette fin. Ils ne permettaient pas une gestion quotidienne efficace. Nous avons pu constater leur inadéquation aussi bien à la gestion des créances et des dettes, dès que l'activité gagnait en importance, qu'à celle des achats ou des ventes, des opérations, des frais, des gains, des hommes, etc. Le livre principal, le grand-livre, ne permettait rien de tout cela. Il était cependant considéré comme suffisamment important pour, plus que les autres, avoir survécu aux années, puis aux siècles, pour recevoir l'appellation de *libro mastro*, livre maître, et surtout pour avoir fait l'objet d'améliorations et de soins constants.

⁶⁴⁷ ASTUTI Guido (ed.), « *Distinta delle gabelle pagate dalla compagnia per la vendita dei panni dal gennaio 1277 al dicembre 1278* » dans *Il libro dell'entrata e dell'uscita di una compagnia mercantile senese del secolo XIII (1277-1282)*, Turin, 1934, p. 533.

⁶⁴⁸ ASTUTI Guido (ed.), « *Conto delle spese effettuate dal compagno Guido Giuntini in un vaggio a Firenze* » dans *Il libro dell'entrata e dell'uscita di una compagnia mercantile senese del secolo XIII (1277-1282)*, Turin, 1934, p. 534.

⁶⁴⁹ ASTUTI Guido (ed.), « *Prima nota di operazioni di cassa effettuate nell'assenza di Bonifazio...* » dans *Il libro dell'entrata e dell'uscita di una compagnia mercantile senese del secolo XIII (1277-1282)*, Turin, 1934, p. 536.

⁶⁵⁰ MELIS Federigo, *Documenti per la storia economica dei secoli XIII-XVI*, Florence, 1972.

Son utilité la plus évidente se révélait lors de l'établissement des bilans et des calculs du résultat. Un autre livre était utilisé à cette occasion, le *libro segreto*. Ces deux registres contenaient les opérations portant sur la vie de la compagnie : création, apports des capitaux initiaux, augmentations ou retraits de capitaux, dissolution. Toutes les opérations avec les associés y étaient enregistrées, ainsi que l'affectation des résultats⁶⁵¹. On y trouve ainsi l'ensemble des opérations de bilan, mais aussi des salaires payés aux associés et à certains agents importants. De fait, ce que gérait essentiellement ce type de registre, grand-livre et livre secret, est l'association, la relation entre celle-ci et les associés.

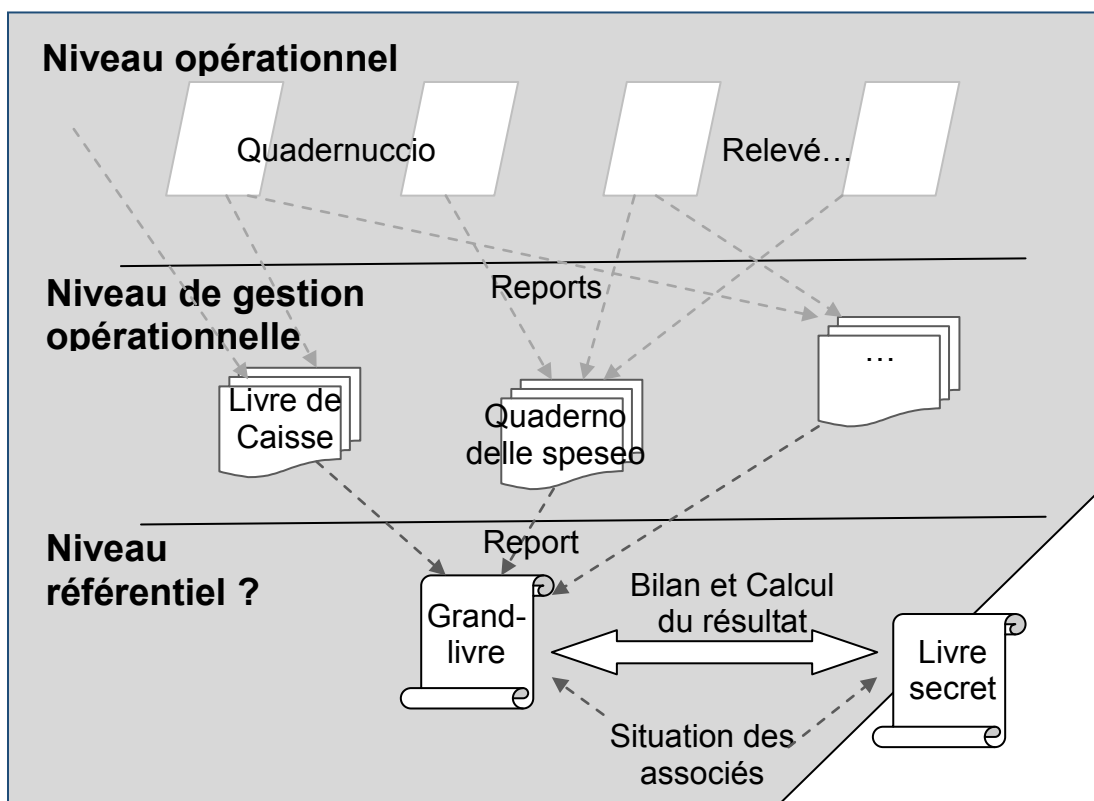


Figure 27 : chemin d'écriture

La chaîne des écritures dans une grande compagnie peut donc être reconstituée (voir Figure 27). Elle partait des outils les plus provisoires et éphémères, *quadernuccio*, feuille volante, relevé, etc., destinés à réaliser les opérations. Un deuxième niveau était constitué de documents de gestion opérationnelle plus évolués, mieux tenus, avec des registres tels que le livre de caisse, ceux des achats et des ventes, des envois, des mauvais débiteurs, etc. Le degré supérieur et ultime était atteint avec le report dans le grand-livre. Celui-ci faisait alors surtout office de référentiel. Il n'aurait d'utilité opérationnelle

⁶⁵¹ Voir par exemple le *Libro Piccolo dell'Asse*, fol. 49 à 75 dans SAPORI Armando (dir.), *I libri degli Alberti del Giudice*, Milan, 1952.

que pour le calcul du résultat, parfois effectué à l'aide ou même dans le livre secret de l'actionnaire principal, sous la tutelle de ce dernier.

Cette analyse met en lumière la spécificité de ce dernier niveau du système comptable des compagnies. Si le mode de gestion des dettes et des créances constitua l'élément le plus stable, préexistant sans aucun doute à notre période, dans un formulaire très largement répandu, la gestion de l'association, de la compagnie, fut probablement le caractère le plus nouveau. Il était spécifique, à ce moment, à cet endroit où se développait une économie reposant sur des partenariats permanents. Le grand-livre reflétait l'état de la compagnie, le plus fidèlement possible. Sur lui convergeaient et se synthétisaient l'ensemble de l'activité commerciale, mais aussi les événements administratifs et ceux concernant la relation avec les associés⁶⁵². Cela fut obtenu en apportant de plus en plus de précision et de recherche, ainsi que l'illustre, par exemple, la rigueur et le détail avec lequel les transactions étaient enregistrées, l'apparition de comptes impersonnels, l'affectation des charges et des gains au bon exercice et à la bonne filiale, l'évaluation des stocks, y compris de leur dépréciation, etc. C'est d'ailleurs cette recherche de complétude et de convergence vers le grand-livre qui fit avancer ces comptabilités sur le chemin vers la partie double.

Ce document et dans une certaine mesure le livre secret jouaient un rôle d'interface entre la compagnie et ses associés, personnes physiques. Ce qui apparaît clairement est la grande précision qui fut apportée à la définition et au suivi des rapports entre la compagnie et les associés, pendant toute la durée d'exercice de l'activité. Les associés suivaient d'ailleurs eux-mêmes de près leurs relations avec la compagnie. Dans la partie personnelle du *libro verde segreto dell'assi C de Charoccio degli Alberti*, Charoccio enregistra la créance qu'il avait sur la compagnie :

*Messer Angniolo degli Alberti e chompangni della nostra chompangnia deono dare, di I di giennaio 340. [...] Sono di chonto fatto insino a questo die, i quali noi dovemo avere di fuori dal chorpo della detta chonpagnia.*⁶⁵³

Ainsi, simultanément à la création et au développement des compagnies, se mit en place cet outil référentiel et interface particulièrement précis. Il était nécessairement spécifique à ce mode d'organisation de l'activité économique. Il

⁶⁵² Dans le premier document de nos sources, chronologiquement, *Frammenti di un libro di banchieri fiorentini*, Geoffrey. LEE fait l'hypothèse que le compte 32 du livre des banquiers florentin de 1211 enregistre l'apport d'un associé (LEE Geoffrey, « The oldest European account book: a Florentine bank ledger of 1211 », *Nottingham Medieval Studies*, vol. 16, n° 1, 1972, pp. 28-60.)

⁶⁵³ Liv. Alberti verde - 1341, fol. VIIIv, p. 182.

ne pouvait se retrouver dans aucune autre structure commerciale usitée à cette époque. Ce fut une nouveauté fondamentale qu'introduisit la création de la compagnie. Le nombre des associés ou le montant des capitaux réunis n'explique pas, seuls, cette innovation. Des *commende* organisées par un même commendataire groupaient parfois un nombre important de personnes et des capitaux notables⁶⁵⁴. Par ailleurs, la participation en capital social n'était pas le seul moyen de collecter des capitaux : le dépôt « sopra corpo », le dépôt simple ou même l'emprunt auraient pu constituer des possibilités.

Ce type de dispositif fut bien sûr rendu possible du fait de la pérennité de l'institution et parce qu'elle ne se restreignait pas à une seule opération. Mais, au-delà de cette possibilité, la compagnie constituait un groupe de partenaires, liés par des droits et des devoirs, par une solidarité, qui n'était pas seulement assurée par le montant des capitaux investis. L'existence de ce groupe était contraignante pour chacun des associés, périlleuse en cas de problème, et lourde du fait de sa gestion. Il fallait donc qu'elle présentât un intérêt. Là, sans doute, se trouve une clé de notre interrogation. Peut-être, les courriers internes peuvent-ils apporter d'autres éclairages, d'autres réponses.

⁶⁵⁴ BALLE François, *Étude des documents commerciaux des de Manduel 1200-1263*, mémoire de Master, Aix en Provence, 2005

CHAPITRE III – LES LETTRES COMMERCIALES

Les courriers analysés ici demeuraient internes à la compagnie. Ils ne concernaient qu'elle et ses agents. Ils ne constituaient pas des supports d'opérations, comme les lettres de paiement ou de change, ni des documents à destination de clients ou de fournisseurs. Ils contenaient des informations échangées entre deux implantations, des instructions, des comptes-rendus. Parfois dénommés « lettres d'affaires », ils ont été classés par les historiens dans la catégorie des documents pratiques :

La lettre d'affaires expose des ordres expédiés et reçus, des avis d'envoi et de réception des marchandises, puis de vente ou d'achat sur les places étrangères. Souvent, elle est utilement complétée par des appréciations de la nature du marché (*larghezza ou strezza*), des listes de prix et cours du change...⁶⁵⁵

On l'a vu dans le chapitre précédent, les lettres confirment parfois des préoccupations de gestion que nous avons pu identifier dans les registres des marchands. Plus que les livres de comptes, les lettres nous permettent de percevoir les relations professionnelles entre les différents acteurs d'une grande compagnie. Quatre d'entre-elles sont représentées dans nos sources.

⁶⁵⁵ DOUMERC Bernard, « Par Dieu écrivez plus souvent ! La lettre d'affaires à Venise à la fin du Moyen Âge », Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, 1993. p. 104.

Les compagnies rencontrées

*La compagnie des Tolomei*⁶⁵⁶

La compagnie des Tolomei, dans ses incarnations successives, est l'une des grandes firmes siennoises. De taille sans doute inférieure à celle de la *Gran Tavola* des Buonsignori, son activité est d'importance comparable à celles des Salimbeni, des Piccolomini, des Gallerani, des Malavolti et des Squarcialuppi. Le *palazzo* Tolomei, à Sienne, demeure, de nos jours, un témoin du type des riches demeures marchandes du XIII^e siècle. Comme souvent, l'engagement dans la politique communale de cette famille noble à la sensibilité guelfe, dans une citée plutôt gibeline, eut des répercussions sur son activité commerciale. Ainsi, l'excommunication de la commune par Urbain IV en 1260 porta d'abord préjudice au Tolomei. Ces commerçants parvinrent cependant rapidement à se faire absoudre de cette mesure par le Pape.

Tolomeo, Jacopo della Piazza et Loterengo, fils de Tolomeo Tolomei eurent une activité commerciale probablement dès le début du XIII^e siècle et s'enrichirent dans cette activité. Ils apparaissent dans le cadre de l'exploitation des mines d'argent de Montieri, accordant des financements à la commune de Massa (1225 – 1226) puis, avec les Buonsignori, à l'évêque de Volterra (1252 – 1254). Dès le milieu du siècle, ils devinrent banquiers du Pape Alexandre IV, mais furent finalement exclus par les Buonsignori. Ils développèrent alors une activité marchande internationale, essentiellement sur les foires de Champagne, en Flandre et sans doute aussi en Angleterre.

La compagnie possédait des représentants au moins à Nîmes, Bordeaux et Marseille et sur les foires de Champagne. Selon l'opinion et la démonstration de Robert-Henri Bautier, l'activité se poursuivit jusqu'au début du XIV^e siècle, probablement sans interruption, avec différents partenaires. Il n'est pas possible de connaître la liste détaillée des associés successifs ni les effectifs employés entre l'origine et les dernières traces de l'activité et la faillite, qui intervint après 1311. Une très longue procédure ne permit pas aux créanciers de rentrer dans leurs fonds.

⁶⁵⁶ BIGWOOD Georges, « Les Tolomei en France au XIVE siècle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 8 (4), 1929, pp. 1109-1130 ; BAUTIER Robert-Henri, « Les Tolomei de Sienne aux foires de Champagne : d'après un compte-rendu de leurs opérations à la foire de mai de Provins en 1279 », in *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel*, 1955, pp. 107-129 ; Castellani Arrigo, *Testi toscani di carattere pratico*, Bologne, 1982 ; CIPOLLA Carlo M. et CASSANDRO Michele, *Banchieri e mercanti di Siena*, Rome, 1987 ; MUCCIARELLI Roberta, PINTO Giuliano, *I Tolomei banchieri di Siena la parabola di un casato nel XIII e XIV secolo*, Sienne, 1995.

Du fait de l'insuffisance des documents, le champ d'action de la compagnie est difficile à établir précisément. Elle procédait principalement à des achats (et des reventes) de draps, ainsi qu'à des opérations financières. Ces dernières furent d'abord liées aux finances de l'Église puis, après leur éviction, les Tolomei s'orientèrent vers le commerce et les opérations financières. Ils participèrent au commerce de marchandises diverses venant d'Italie : poivre, soie, cire, futaine, alun, cordouan, etc. La compagnie fut active aux foires de Champagne. Mais, illustration de la décadence de ces marchés intervenue depuis le milieu du XIII^e siècle, les Tolomei n'y réalisaient pas leurs achats de draps. Seuls les paiements se dénouaient et se compensaient lors des foires. Les transactions se déroulaient dorénavant sur les lieux de production, en Flandre et en Angleterre principalement.

Aux dates correspondant aux sources étudiées, la compagnie était dirigée par Talomeo di Giacomo en 1262 et 1269 et par ser Talomeo di Rinaldo di ser Giacomo della Piazza en 1279. Leurs documents se composent de quatre lettres, adressées à Sienne depuis les foires de Champagne, entre 1262 et 1279. L'une d'elles comprend un compte-rendu comptable des activités d'un agent en Champagne (let. Tolomei – 1279).

*La compagnie des Cerchi*⁶⁵⁷

Les Cerchi, d'origine non-noble, était l'une des puissantes familles florentines, habitant le quartier de Santa Croce. Plusieurs prieurs et consuls de l'Art de *Por San Maria* figurèrent parmi ses membres. Elle se rapprocha du parti guelfe au milieu du XIII^e siècle. Consiglio, qui signa les lettres étudiées et dirigeait à ce moment la compagnie des Cerchi, joua un rôle politique éminent. Exilé durant la période gibeline, il fut fait chevalier au retour des guelfes et désigné comme l'un des signataires de la paix du Cardinal Latino en 1280. Bien vu à la fois du *Popolo grasso* et des *Magnati* pour sa position traditionnellement modérée, la famille fut pourtant visée par les Ordonnances de Justice (1293). Les Cerchi rallièrent alors et animèrent les Guelfes Blancs. Comme Dante Alighieri, ils furent chassés de Florence en 1302

La première compagnie des Cerchi fut créée dès le début du XIII^e siècle par Oliviero di Cerchio. Elle exerçait son activité, essentiellement financière, en France, en Angleterre, en Provence et à la cour pontificale. Elle se divisa en 1288 en Cerchi neri et Cerchi bianchi.

⁶⁵⁷ [Sistema Informatico Archivio di Stato di Firenze \(SIASFI - www.archiviodistato.firenze.it\)](http://www.archiviodistato.firenze.it)

Deux lettres sont analysées, rédigées en 1291 à Florence, par Consiglio de' Cerchi, destinées à leurs agents de Londres.

*La compagnie des Ricciardi*⁶⁵⁸

La compagnie lucquoise des Ricciardi était présente en Angleterre depuis le milieu du XIII^e siècle et y resta jusqu'en 1300, année de la faillite. Dès 1294, les Ricciardi furent en but aux pressions des rois de France et d'Angleterre, rivaux en Flandre, pour obtenir leur financement et interdire celui de leur adversaire. Les agents de la compagnie dans les deux royaumes furent ainsi jetés en prison, leurs entrepôts occupés et leurs marchandises saisies sur ordres de Philippe le Bel et Édouard I^{er}. Le Pape Boniface VIII souhaitait, lui aussi, récupérer des sommes considérables auprès des Ricciardi, dépositaires de la décime. Les biens et les agents romains durent donc subir les mêmes épreuves que leurs collègues de France et d'Angleterre. Victime de toutes ces infortunes, la compagnie fut conduite à la faillite.

Au moment où les seize lettres étudiées furent écrites, la monarchie anglaise tentait de s'emparer des avoirs de la compagnie en Angleterre. Les personnes et les biens présents sur le sol anglais avaient été saisis par les autorités. Afin de tenter de faire valoir ses droits, la compagnie demandait donc à ses agents de récupérer dès que possible les livres de comptes de la filiale. Selon Federigo Melis, il s'agissait d'une tentative désespérée pour récupérer les avoirs de cette filiale dans une période critique pour cette société, et pour régler à la fois des dettes réclamées par les créanciers et les conflits internes entre associés qu'avait fait naître la situation financière catastrophique.

*Le cas particulier de Pignol Zucchello*⁶⁵⁹

Les courriers dits « à Pignol Zucchello » ne sont pas ceux d'une compagnie formelle. Ils furent échangés entre divers marchands, principalement Francesco Bartolomei et Pignol Zucchello, que n'unissait probablement aucun lien formel. Un commerçant, par exemple basé à Candie, réalisait des transactions, sans doute rémunérées, pour Pignol Zucchello, qui lui-même en effectuait pour son correspondant. Ils accomplissaient parfois des opérations en commun et en partageaient le produit. Mais ils exécutaient aussi des démarches l'un pour le

⁶⁵⁸ CASTELLANI Arrigo, DEL PUNTA Ignazio (Ed.), *Lettere dei Ricciardi di Lucca ai loro compagni in Inghilterra (1295-1303)*, Rome, 2005.

⁶⁵⁹ MOROZZO DELLA ROCCA Raimondo (ed.), *Lettere di mercanti a Pignol Zucchello, 1336-1350*, Venise, 1957.

bénéfice exclusif de l'autre, par exemple la prise en charge de marchandises et leur remise à un destinataire.

Pignol Zucchello est probablement d'origine pisane. Installé à Venise avant 1328 et citoyen *de intus et intra* de cette cité, il résida sans doute également à Candie. Les lettres le montrent travaillant avec des correspondants Siennois d'origine (Francesco Bartolomei), Florentin (Vannino Fecini), et d'autres Toscans, mais aussi des Trévisan, Vénitiens, etc. Il faisait commerce de vin, de tissus, de fourrures et diverses autres marchandises (blé, pois chiches, fromages, épices, etc.). Ses affaires se menaient essentiellement à Candie, avec des prolongements à Tana, Alexandrie et Famagouste et d'autres marchés comme Zara et Caffa.

La compagnie des Gallerani, dont certains courriers sont analysés, a été présentée plus haut.

Les courriers commerciaux

Il n'est pas très facile de préciser la façon dont les lettres d'affaires étaient écrites et lues. L'écriture ne révèle, dans la plupart des cas, qu'un seul scripteur : un associé ou un agent important. Parfois, cependant, plusieurs personnes dictaient leurs informations à l'une d'elles, ainsi que le pensent Cesare Paoli et Enea Piccolomini :

*Crediamo, conseguentemente, di potere stabilire, che, quando una lettera mercantile si scriveva da più compagni, i dettatori erano vari ; e ciascuno di essi entrava a parlare in persona propria, quando aveva a dire alcuna cosa che particolarmente gli spettesse.*⁶⁶⁰

Au reste, certains courriers confirment cette possibilité :

*Questo si è la ragione che io Luca Buonsignore abo ricevuta ne reame di Francia per la compagnia di domno Talomeo Renaldi lachomo de la Piazza e per gli altri compagni, da Cino Pieri e da Tofano Buosignori, loro compagni fatori, [...] si come divisara per questa charta inscrita di sotto e inazi di mia mano e sugielata del mio sugiello.*⁶⁶¹

⁶⁶⁰ PAOLI Cesare, PICCOLOMINI Enea, *Lettere volgari del secolo XIII scritte da Senesi*, Bologne, G.. Romagnoli, coll. « Scelta di curiosità letterarie inedite o rare dal secolo XIII al XIII al XVII », 1871, p. 130.

⁶⁶¹ Let. Tolomei - 1279, fol. 1, col. 1, p. 122.

fatta d' xxij di maggio dno lxxx

E inchoo et chmo mess consiglio et compagnia filato. Dico che di disordine ma
 mo suo Lettera chome mandate. Lana fiam comune di dicembre et lora guate
 di inganno. recollese il pane come di lingua et del mese di marzo nuovo
 nuovo anche angue private Lettera chommo mandate p altre parti et pedia di
 di marzo nuovo anche via Lettera chome mandate chelora et come di inganno
 di lingua que fiam angue di disordine. tunc nuovo mess us ante lora et
 gn. apreso unepfunderemo

E opm Loria dilua chommo p questuno nuovo. istano p piu Lettera et anora
 p questa concordano chommo solera aduente. come nuovo neperito nuovo
 chelora et one veduto chommo fiam. usino inguella guate
 chommo nuovo chommo. Bonadamo noi chelora fiam nuovo bene nora
 p nostre parti. onde uno treste quella via chelora chelora fiam p chelora
 nuovo treste troppo chelora untemano. po chelora chelora chelora no
 fiamo vltra digua. Guedalora di vltra uno untemano chelora piam
 inguella no treste p uno vltra inguella. veduto di aguarora digua et untemano
 fiam. fiam mess compagnia di chommo piam aduente. onde quello che
 untemano aduente piamora di vltra. al piu piamora chelora di vltra
 chommo. piamora chelora. piamora p chelora

E dico fiam di lora chelora digua di lora et untemano untemano. fiamora
 uno collata Lana di lora. chommo. untemano fiam ora fiam nuovo

E equito piam di lora. chommo di nuovo untemano. nuovo piam et una untemano
 et nuovo piam anche collata Lana insieme di nuovo. una untemano p una piam
 untemano piam. onde untemano di lora. piu una untemano. untemano untemano
 untemano. come nuovo fiam noi

E Vomo una Lettera chome mandate p lora chelora et untemano
 untemano di lora di lora. one untemano chelora fiamora piamora alora di lora
 como di lora. p untemano chome untemano fiam. onde untemano fiam. untemano
 piamora et untemano nuovo mandate. chelora fiamora piamora untemano di lora
 untemano di lora. fiamora untemano aduente. onde lora untemano untemano
 untemano. et noi p altra Lettera untemano quella chelora fiamora et Lettera
 chommo untemano

Figure 28 : lettre de Consiglio de' Cerchi - 1291

Pour les seize courriers des Ricciardi, sept scripteurs différents (α , β , γ , ε , ζ , δ , η) ont été identifiés par Arrigo Castellani. Certaines lettres furent écrites à plusieurs mains⁶⁶² :

Scripteur	Lettres
α	Lettres 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 15
β	Lettres 2 et 5
γ	Lettres 8, 13, 14, 16
ε	Lettre 6
ζ	Lettres 9 et 11
δ	Lettres 10, 12, 15
η	Lettre 15

Figure 29 : scripteurs des lettres Ricciardi

Un courrier était parfois envoyé en plusieurs exemplaires par différentes voies, afin d'en garantir la transmission à son destinataire. Les mêmes informations étaient évidemment répétées. Ainsi, les lettres Zucchello 40, et Zucchello 41, écrites et envoyées de Candie par Francesco Bartolomei en 1347, et reçues à Venise par Pignol Zucchello, sont quasi-identiques. Le scripteur avait sans doute aussi, parfois, la tentation de répéter la même information, dans des lettres différentes, au risque de conduire ses interlocuteurs à des enregistrements en double (voir let. Vicenti – 1260, p. 266). Ces pratiques apparaissent d'ailleurs naturelles, dans un monde où les transports ne sont pas très sûrs. Il en allait de même entre les marchands orientaux, ainsi que nous le révèle Shlomo D. Goitein avec l'exemple d'un ensemble de treize lettres envoyées d'Alexandrie en Tunisie, recopiées chacune cinq fois et transmise par cinq navires différents⁶⁶³. La perte de certaines missives devait pourtant survenir, comme le suggère Balduccio Partini, s'étonnant de l'absence de courrier reçu :

*... meraviglio, che, possa partiste di qui da noy, no' ricevemo lectera, salvo quella mandaste di Niçça ; e se no' fosse, che penso bene che la falta non è vostra, credo sia di quelli a chui l'achomandate le reghi...*⁶⁶⁴

Les courriers devaient tout de même parvenir assez souvent pour que le scripteur se dispense parfois de répéter une information, estimant que son interlocuteur la possédait déjà :

*A dì ** d'aghosto ti mandai una lettera per la quale vi scrissi cose che*

⁶⁶² CASTELLANI Arrigo, DEL PUNTA Ignazio (Ed.), *Lettere dei Ricciardi di Lucca ai loro compagni in Inghilterra (1295-1303)*, Rome, 2005.

⁶⁶³ GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967, p.162.

⁶⁶⁴ Let. Partini - 1330, p. 249.

*no' fo per questa perché credo che l'averete bene.*⁶⁶⁵

Certaines lettres révèlent les moyens utilisés et les habitudes pour les transmettre : « *il primo corriere di Langnino* », « *Il corriere di pagamento di Langnino* ». On peut parfois évaluer les durées des parcours (voir Figure 7). Ainsi, une lettre reçue à Florence le 17 février avait été écrite le 4 janvier à Londres, une autre reçue le 16 mars, écrite le 5 février, soit, dans les deux cas, un délai de transmission d'une quarantaine de jours (let. Cerchi – 1291a). Les envois étaient regroupés et confiés soit à un service de poste particulier ou, le plus souvent, fourni par le métier ou par l'association des marchands du lieu, soit à un collègue en mesure de remettre la missive à son destinataire :

*Con questa lettera ti mando lettere di pìue persone leghate chon queste, dale là dove le dichono in loro mano propria, no' altrui.*⁶⁶⁶

Évidemment, les trajets étaient lents, selon les critères actuels. « *Lo meso dela merchantia non è anchora venuto : Dio ciel mandì chon buone novele* », se plaignait Andrea de' Tolomei en 1265. Il serait cependant anachronique d'insister sur cette « lenteur » supposée des transports, qui n'était que relative. L'impatience des marchands italiens n'était sans doute pas plus grande que celles qu'éprouvaient des négociants du début du XX^e siècle, qui attendaient les nouvelles, heure après heure, près du télégraphiste, ou celle ressentie par les traders d'aujourd'hui, qui guettent, chaque seconde, l'arrivée d'une information sur leur écran d'ordinateur. Les unités de temps différaient, les marchés aussi, pas les lamentations⁶⁶⁷.

Les travaux sur ces courriers commerciaux ont été moins systématiques et moins nombreux que ceux sur les livres. Des historiens ont étudié le genre épistolaire au Moyen Âge, mais les lettres des marchands n'y sont que peu

⁶⁶⁵ Let Zucchello 30 - 1346, p. 62

⁶⁶⁶ Let. Zucchello 52 - 1347, p. 105.

⁶⁶⁷ DOUMERC Bernard, « Par Dieu écrivez plus souvent ! La lettre d'affaires à Venise à la fin du Moyen Âge », Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, 1993, p. 102 : « Toutes les lettres d'affaires en disent long sur la plainte concordante de ces marchands aux prises avec la lenteur qui les opprime... », p. 106 : « Tous les marchands affrontent avec angoisse l'incertitude », « il me tarde de savoir » disent-ils souvent... », p. 103 : « Compte tenu de l'extrême fluctuation des tendances du marché, on comprend mal ce souci de l'urgence de l'information. Le marchand en réalité a besoin d'être rassuré. », p. 104 : « Le marchand efficace doit savoir », p. 99 : « Surmonter l'angoisse de l'incertain, prévoir la tendance des marchés commerciaux et financiers et comprendre la mentalité des correspondants locaux ».

évoquées⁶⁶⁸. La plupart du temps, ces sources ont servi de base à l'analyse soit des opérations, soit de structures comme les foires⁶⁶⁹. Il apparaît cependant que ces correspondances ont d'abord emprunté une partie de leurs formules à d'autres types documentaires et que, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, les commerçants, peut-être en particulier siennois, ont adopté un modèle spécifique de lettre, avec le rejet de la date en tête, à laquelle s'adjoint de plus en plus souvent une invocation divine⁶⁷⁰.

Les lettres des marchands étaient le plus souvent organisées en plusieurs parties, quoique l'une ou l'autre pût être raccourcie voire supprimée. Elles comportaient « un mélange de formules et de texte libre. Les premières se concentrent essentiellement dans le début et la fin du document. »⁶⁷¹ :



Figure 30 : plan des lettres d'affaires

On est loin cependant des cinq parties du discours épistolaire définies par les *dictatores* médiévaux (salutation, exorde, narration, pétition, conclusion)⁶⁷².

⁶⁶⁸ Voir une étude de classification et une bibliographie dans CONSTABLE Giles, *Letters and Letter-collections*, Turnhout, Belgium, 1976.

⁶⁶⁹ BAUTIER Robert-Henri, « Marchands siennois et « draps d'outremonts » aux foires de Champagne (1294) », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, vol. 81, n^o 2, 1945, pp. 87-107. BAUTIER Robert-Henri, « Les Tolomei de Sienne aux foires de Champagne : d'après un compte-rendu de leurs opérations à la foire de mai de Provins en 1279 », in *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel*, Paris, 1955, p. 107-129.

⁶⁷⁰ HAYEZ Jérôme, « lo non so scrivere a l'amicho per siloscismi: Jalons pour une lecture de la lettre marchande toscane de la fin du Moyen Âge », *I Tatti Studies: Essays in the Renaissance*, VII, 1997, pp. 37-79.

⁶⁷¹ HAYEZ Jérôme, « lo non so scrivere a l'amicho per siloscismi: Jalons pour une lecture de la lettre marchande toscane de la fin du Moyen Âge », *I Tatti Studies: Essays in the Renaissance*, VII, 1997.

⁶⁷² HAYEZ Jérôme, « lo non so scrivere a l'amicho per siloscismi: Jalons pour une lecture de la lettre marchande toscane de la fin du Moyen Âge », *I Tatti Studies: Essays in the Renaissance*, VII, 1997, p. 41 : « Cette structure tripartite du document épistolaire sera décrite par les théoriciens du genre à l'époque moderne par la métaphore des « animaux les plus parfaits », qui se composent d'une tête, d'un

Leur plan laisse apparaître, le plus fréquemment, quatre parties : le salut, l'accusé de réception des courriers précédent, le corps de la lettre constitué des informations et instructions, et l'adresse du destinataire :

- 1 – le salut, très formel, mentionnait non seulement les noms du destinataire et du rédacteur, mais parfois aussi la présence d'autres personnages lors de l'écriture de la lettre. Autant qu'à manifester le respect et la politesse du rédacteur, ce paragraphe de toute missive servait à marquer le poids des mots qui allaient suivre. Il personnalisait le dialogue. Il signalait, par exemple, le processus d'établissement du courrier ou la présence, lors de la rédaction, de plusieurs associés, du partenaire majoritaire, de l'agent principal. Il s'agissait, pour le scripteur, de dire au destinataire l'importance des instructions ou des informations qui allait suivre. Cette partie comportait aussi une invocation à Dieu ou aux saints, comme pour ajouter au poids des mots :

*In nomine Domini, amen. Responsione dele lettere di Francia del primo messo dela fiera di Provino di maggio, anno mille dugento sessanta. Iachomo Guidi Chacia chonti, Iachomo e Giovanni di Grigorio e Vicenti e gli altri chonpangni ti salutano.*⁶⁷³

*Messer Ghorò e Ghontieri; Ghuccio e Franciescho vi si racomanda e salute, e co volontae di fare e dire chosa che vo' piaccia.*⁶⁷⁴

- 2 – l'accusé de réception des lettres précédentes visait à s'assurer qu'aucune n'avait été égarée, et donc que les instructions et les informations avaient été reçues. Parfois, cette section se développait en un point des échanges de correspondances, afin que les deux parties puissent vérifier que chacun était bien en possession de tous les courriers et de toutes les informations. Il est possible aussi que ce paragraphe ait permis d'authentifier le courrier en l'insérant dans un échange connu des seuls expéditeurs et destinataires⁶⁷⁵. On prenait souvent soin de préciser que non seulement la lettre avait été reçue, mais aussi comprise (« *intendemo bene...* »). Il s'agissait donc non seulement de contrôler formellement l'intégrité des échanges et

corps et d'une queue. Elle ne correspond en revanche que d'assez loin aux descriptions des *dictatores* médiévaux qui, en s'inspirant de la forme du discours public (*oratio*) codifié par Cicéron, s'accordaient généralement depuis le XII^e siècle sur une composition en cinq parties : *salutatio*, *exordium*, (ou *captatio benevolentiae* ou *proverbium*), *narratio*, *petitio*, *conclusio*. »

⁶⁷³ Let. Vicenti - 1260, p. 264.

⁶⁷⁴ Let. Sansedoni - 1305, p. 71.

⁶⁷⁵ Voir Partie I, chap. I, p. 57

l'absence de pertes, mais aussi d'en vérifier la qualité, en confirmant la compréhension, et même l'adhésion à la conversation. Ce descriptif pouvait être très précis, et rappeler tous les courriers reçus et le mode de transmission utilisé. Il précisait alors les date et lieux d'envoi, les modes de transmission utilisés, comme « *il primo corriere di Langnino* » dans cette lettre des Cerchi :

*Diciesette di febraio avemmo due lettere che nne mandaste, l'una fatta ventuni dì di diciembre e l'altra quatro dì di giennaio : recollene il primo corriere di Langnino ; e del mese di marzo n'avemo avute anche cinque piccole lettere che nn'avete mandate per altri gienti, e sedici dì di marzo avemmo anche una lettera che nne mandaste, che la ci recò il corriere di pagamento di Langnino : fu fatta cinque dì di febraio. Tutte avemo inteso ciò c'anno detto e qui apresso vi ne rissponderemo.*⁶⁷⁶

Parfois, on soulignait que la lettre répondait à un courrier précédent :

*A dì .II. d'aprile rievetti una vostra lettera e a dì .XXX. d'aprile ne rievetti un'altra e a dì .II. di magio ne rievetti un'altre. A le quagli .III. lettere vi rispondo per questa a tuto ciò che bisongnia.*⁶⁷⁷

Cette section n'était cependant pas toujours aussi précise (« *ebi uno sparadrappo*⁶⁷⁸ *di lettere* »⁶⁷⁹). Mais une information plus ou moins développée sur les courriers précédemment reçus était presque systématique.

- 3 – les informations et les instructions. Le corps de la lettre, la partie la plus importante, en volume au moins, pouvait contenir des informations très variées. On y trouve aussi bien des nouvelles, commerciales, politiques ou autres, voire personnelles, que des instructions, le compte rendu des actions en cours, des explications, des listes de prix (« *le condizioni di qua* »), voire une véritable comptabilité des opérations et des dépenses, comme dans la lettre des Tolomei de 1279.
- 4 – les coordonnées du destinataire se présentaient le plus souvent de façon très succincte, le transporteur devant remettre la missive en mains

⁶⁷⁶ Let. Cerchi - 1291a, fol. 4v, p. 593.

⁶⁷⁷ let. Zucchello 14 - 1345, p. 33.

⁶⁷⁸ Définition TLIO (<http://tlio.ovi.cnr.it/TLIO/>) : « *Contenitore in tessuto entro il quale si conservano o si spedivano lettere o documenti. Estens. L'insieme dei documenti contenuti.* »

⁶⁷⁹ Let. Fini - 1314, p.140.

propres et connaissant le correspondant et sa domiciliation :

*Messere Ghorò Sansedoni e Gontieri suo figliuolo de' Sansedoni, propria.*⁶⁸⁰

*Giachetto Rinucci e' compangni inn Inghiltera.*⁶⁸¹

Souvent, la lettre porte une mention inscrite lors de la réception :

*...a per lo primo messo dela fiera di San Giovanni anno sessanta...*⁶⁸²

*Pos... le tempo di Provino di mago LXXVIII qui dae la ragone que Luca ha ricievuta da Cino Pieri.*⁶⁸³

*Sapiate che io Ghuccio e Ghontieri uprimo questa letera a Susa, sabato otto di magio, e rimandiamvela per lo chamuso, e resugielammo adietro.*⁶⁸⁴

Aucun changement notable n'est observable dans notre période. Comme pour les livres, le support évolua, probablement au début du XIV^e siècle, passant du parchemin au papier.

La forme de ces lettres et leur contenu démontrent l'intérêt qu'elles présentaient pour les compagnies italiennes. Quelque deux siècles plus tard, Luca Paccioli devait, à son tour, souligner l'importance de ces courriers dans son ouvrage sur la comptabilité, au chapitre XXXV, « *Del modo e ordine a saper tenere le scritture minute, come sono scritti di mano, lettere familiari, polizze, processi, sentenze e altri instrumenti, e del registro delle lettere importanti* »⁶⁸⁵. Les commerçants des XIII^e et XIV^e siècles savaient déjà cette importance.

Il est probable, en effet, que ces courriers fussent attendus et lus avec attention, mais aussi soigneusement classés et enregistrés dès leur arrivée, ainsi que le suggère l'existence de ce *quaderno de corrieri*, évoqué dans un livre des Alberti :

...in più lettere andate e venute d'ogni parte, dad ì xxv di marzo mcccxlviiii fino a questo dì, che sono due anni, come pare in somma al

⁶⁸⁰ Let Sansedoni - 1305, p. 83.

⁶⁸¹ Let. Cerchi - 1291b, fol. 2v, p 603.

⁶⁸² Let. Vicenti - 1260, p. 263.

⁶⁸³ Let. Tolomei - 1279, fol. IVv, p. 122.

⁶⁸⁴ Let. Sansedoni - 1311, p. 86

⁶⁸⁵ GITTI Vincenzo (ed.), LUCA PACIOLI, *Trattato de'computi e delle scritture*, Turin, 1878, p. 123-127.

*quaderno de corrieri, a carta ventitre...*⁶⁸⁶

Quoiqu'il en survive peu pour la période étudiée, ces correspondances épistolaires devaient être très nombreuses. Cela souligne assez l'importance accordée aux échanges entre les associés et les agents, que Giles Constable compare à une véritable conversation :

*The letter was thus regarded as half of a conversation or dialogue between the sender and the addressee, and it involved a quasi-presence and quasi-speech between the two.*⁶⁸⁷

De fait, ces courriers constituaient le seul moyen de partage des informations et de transmission des instructions, hors le déplacement physique des personnes (« *e due di nostri partiranno di qua tostamente per venire di costà...* »⁶⁸⁸). Ils permettaient au correspondant à l'étranger de connaître l'évolution des marchés domestiques et les événements dans sa commune, à l'associé au siège les actions de son agent et la situation des places étrangères⁶⁸⁹. Grâce à cette relation des opérations réalisées par le collaborateur, à celles d'événements lointains, il devenait possible de décider et de mettre en œuvre des dispositions et d'anticiper leurs conséquences. Il était donc essentiel de recevoir ces lettres, éventuellement en exclusivité, de comprendre et d'analyser les informations qu'elles contenaient.

L'existence et le poids de ces correspondances entre divers agents de la compagnie, entre le siège et l'une de ses agences en particulier, transparaît dans les livres eux-mêmes. Dans le registre siennois des entrées et des sorties, il n'est guère de semaine sans mention d'un courrier. Apparaissent ainsi des envois vers les foires de champagne, d'échanges avec Pise, Naples, etc. Les coûts différaient évidemment selon les trajets : depuis Sienne, 12 deniers pour un courrier pour Naples, un peu plus, 18 ou 20 deniers, pour les foires de Champagne :

*Ancho xii den. nel dì a uno choriere che ne rechò una lettera da Napoli.*⁶⁹⁰

⁶⁸⁶ Liv. Alberti arancio, fol. CCLXXVIIIr, p. 133.

⁶⁸⁷ Constable Giles, *Letters and Letter-collections*, Turhnout, 1976, p.13.

⁶⁸⁸ Let. Cerchi - 1291a, fol. 3r, p. 596.

⁶⁸⁹ « *La lettre d'affaires est sans aucun doute possible pour les vénitiens à la base de la saine gestion d'une société commerciale.* », DOUMERC Bernard. « Par Dieu écrivez plus souvent ! La lettre d'affaires à Venise à la fin du Moyen Âge. », Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 24e congrès, Avignon, 1993. La circulation des nouvelles au Moyen Âge, p. 101.

⁶⁹⁰ Liv. entrata - 1278, fol. 115r, p. 275.

Parfois, l'envoi ou la réception d'un groupe de lettres entraînait un coût plus élevé :

*Ancho ii sol. nel dì ai chonsoli dei merchatati per le prime lettere ch'andaro a Bari.*⁶⁹¹

*Ancho iii sol. che chostaro le lettere franciose che vennero de la fiera di Langni.*⁶⁹²

L'agent relatait parfois des événements politiques ou de la vie communale. Mais son but n'était pas de donner des nouvelles du pays ou d'avoir une conversation amicale ou mondaine. Ces lettres répondaient essentiellement à un besoin opérationnel et pratique. Elles devaient transmettre des informations ou des instructions d'un agent à un autre.

Nous l'avons remarqué, les informations échangées confirment souvent des préoccupations identifiées lors de l'étude des livres, particulièrement quand la lettre prenait la forme d'un compte rendu-comptable. Le recouvrement des créances, le paiement des dettes, mais aussi les achats y étaient fréquemment évoqués. Pourtant, l'intérêt pratique et spécifique de ces documents, pour les marchands, résidait d'une part dans une meilleure connaissance de leurs marchés, et, surtout, ils constituaient l'outil irremplaçable de conduite de l'action des agents éloignés.

L'information sur les marchés

Évidemment, nous y viendrons, l'information la plus riche et la plus complète sur les marchés se trouvait dans les manuels (voir p. 325). Ils n'en fournissaient cependant qu'une vue statique. Le rôle des courriers était d'actualiser les informations, en transmettant des données du moment sur les prix et les cours, comme ceux du poivre, du safran, de la cire... :

*E pepe ci vale ... nta e sei l. la charich, e no si può ben vendare. Çaferano ci è stato ben dimandato, ed èci venduto vinti e cinque s. la l., e no cie n'a neiente. Ciera di Venesia vinti e ... e d. la livra...*⁶⁹³

Les lettres à Pignol Zucchello, témoignage d'un autre type d'association et d'échange entre marchands, regorgent du même type d'informations sur les

⁶⁹¹ Liv. entrata - 1278, fol. 114v, p. 273.

⁶⁹² Liv. entrata - 1278, fol. 114v, p. 273.

⁶⁹³ Let. Tolomei1265, p. 206

marchés et confirment l'intérêt vital de données comme celle-ci : « *Formagio perperi .XXXV. el .M. ed ene pocho.* »⁶⁹⁴

Les courriers apportaient, de surcroît, une vraie dimension dynamique à la compréhension des marchés. Ils comportaient ainsi de nombreuses informations sur leur situation et sur l'analyse que l'on pouvait faire des événements et de leurs conséquences, sur l'état de l'offre et de la demande des produits, comme le safran à Sienne, ou sur l'animation du marché, comme à Candie :

*çaferano ci è stato ben dimandato, ed èci venduto vinti e cinque s. la l.*⁶⁹⁵

*Anco dicieste sicome merchatantie estavano a ghativa condizione e però sapiate che qua elle so' a vie pegiori, che qua no à niente, né no' ci è chi le dimandi a nesu' pregio.*⁶⁹⁶

Les scribes s'appliquaient à décrire et à expliquer tous les phénomènes susceptibles, selon eux, d'avoir un impact sur les conditions d'achat ou de vente, comme la conséquence de la venue des navires :

*Peroché cierchi che venghono co' la prima nave si vagliono .II. e .III. grossi più la bicha che no' fanno gli atri.*⁶⁹⁷

Ils évaluaient les effets d'événements survenant dans leur environnement, comme l'arrivée des caravanes arabes⁶⁹⁸ (voir p. 187) ; la maladie des ovins en Angleterre⁶⁹⁹ (voir p. 111), ou les conséquences de la guerre ou de la paix :

*Ma io credo che ora megliora merchatato di formento e d'asai altre cose peroche' la pacie de la Tana è fatta, e molte navi so' andate dentro, per la qual cosa quello formento che valeva i' Romania perperi .VIII. in .VIII. el mogio si è tornato a perperi .V. in .VI.*⁷⁰⁰

Ils fournissaient, de même, les informations sur la situation des marchés financiers. Leurs courriers exposaient les cours des monnaies et des métaux précieux :

Isterlino al chanbio cinquanta e nove s. lo mar. Ariento di Friborgho

⁶⁹⁴ Let. Zucchello 8 - 1344, p. 23.

⁶⁹⁵ Let. Tolomei - 1265, p. 406.

⁶⁹⁶ Let. Zucchello 24, 1346, p. 53.

⁶⁹⁷ Let. Zucchello 9 - 1344, p. 26.

⁶⁹⁸ Let. Zucchello 54, 1347, p. 107.

⁶⁹⁹ Let. Cerchi - 1291a, fol. 3r, p. 595.

⁷⁰⁰ Let. Zucchello 36 - 1347, p. 73.

*buono cinquanta e sete s. e sei d. lo mar. Oro di teri dicienove l. e diecie s. lo mar. Paliuola si chome è buona.*⁷⁰¹

Les lettres évoquaient aussi les conséquences, sur le cours des monnaies, des informations qui venaient à leur connaissance. Ainsi, Andrea de' Tolomei, pensant, en 1265, que le roi Charles (d'Anjou) ferait vendre une grande quantité de livres de Provins, pour disposer de fonds en Italie en vue de son expédition dans ce pays, estimait que la valeur de change de cette monnaie allait baisser :

*e credo quel deto rey ne farà molti vendare per avere la muneta a Roma e i' Lonbardia, e se ciò fuse si pare que prove. dovrebero ravilare.*⁷⁰²

Évidemment, les conditions et les événements politiques ou militaires intéressaient les agents et associés des compagnies. Leurs effets sur les affaires pouvaient être considérables, comme ces menaces, que rapportèrent les Tolomei, qui pesaient sur les Génois et les Siennois et par conséquent sur leur activité sur les foires de Champagne:

*Sapiate que si dicie que i Gienovesi ci sarano achomiatati per lo fato di Ghostantinopoli, e falo fare lo 'nperadore del detto luogho. No so sed è vero o no, ma i Gienovesi ci vano, e pare una grande chosa ale gienti del paese del'andata que fano i Senesi e i Gienovesi, e credo que ne sieno dolenti pur asai persone di questo paiese*⁷⁰³

L'action des concurrents, par exemple leurs projets d'achats ou de déplacements, pouvait aussi retenir l'attention des rédacteurs des lettres :

*Sapiate que Lonardo Giani si era aparechiato d'andare in Fiandola a investire in draparia. Si ebe letera dai suoi chonpangni que nol dovese fare.*⁷⁰⁴

La préoccupation des commerçants italiens était donc de rassembler et de partager, entre associés et avec les agents de haut niveau, le maximum de renseignements sur les marchés où ils intervenaient, d'en préciser la situation actuelle, d'en anticiper les évolutions et d'adapter la conduite de la compagnie en conséquence. Toutes ces informations pouvaient avoir leur importance. Les plus opérationnelles, comme les achats et les envois effectués, permettaient de préparer la réception et la mise en vente. Les plus complexes, politiques,

⁷⁰¹ Let. Tolomei - 1265, p. 406.

⁷⁰² Let. Tolomei - 1265, p. 406.

⁷⁰³ Let. Tolomei - 1262, p. 288.

⁷⁰⁴ Let. Tolomei - 1262, p. 287.

économiques ou financières, devaient amener à réfléchir aux opérations futures, à préparer et à engager.

On peut imaginer l'impatience avec laquelle les associés attendaient et recevaient ces nouvelles, par ces courriers, et avec quelle avidité ils en discutaient le contenu. Les croisant avec les informations locales, qu'ils détenaient, ils essayaient d'en apercevoir les conséquences et d'en déduire les actions à mener : achat, vente, prix, etc. Cela constituait, d'une certaine façon, le cœur du métier de ces compagnies : identifier les évolutions à venir, pour en profiter. Venaient ensuite les instructions à transmettre aux agents afin de conduire leur action.

La gestion de l'action des agents éloignés

La transmission d'informations sur les opérations menées par la compagnie, en particulier celles provenant de l'agent à destination du siège, constituait l'essentiel du contenu des courriers.

Les échanges d'informations opérationnelles

La formule, presque systématique, « *sapiate...* » « *sapi...* » démontre la volonté de faire savoir, de faire comprendre ce qui se passait à l'endroit où se trouvait le rédacteur. Le scripteur exprimait ainsi son application à répondre à l'attente de ses interlocuteurs, en « écrivant bien ce qui doit être écrit », comme dans cette correspondance des Vicenti :

*Sapi, lachomo, che noi iscriveremo bene ciò che noi avremo a scrivere...*⁷⁰⁵

Il soulignait aussi l'importance de l'information qu'il envoyait, l'importance de sa compréhension par ses interlocuteurs :

*Sapiate que si dicie que i Gienovesi ci saranno achomiatati...*⁷⁰⁶

Ainsi, les paragraphes abondent, dans lesquels le scripteur informait des actions qu'il avait réalisées et, éventuellement de leur résultat. Il rendait compte des ventes :

E dei fustani e dei palioti que avemo avuti in questa fiera sì n'avemo rifato intorno di ciento otanta l., e quelli que ne sono rimasi

⁷⁰⁵ Let. Vicenti - 1260, p. 266.

⁷⁰⁶ Let. Tolomei - 1262, p. 288.

*prochaciaremo di vendare lo melio que potremo que buon sia.*⁷⁰⁷

Il informait des lettres de change émises ou payées, des avances faites, des envois de marchandises :

*Und'io mandai la deta lana a Cielona a' nostri amici que cie la vendesero.*⁷⁰⁸

Les informations se traduisaient parfois en une suite pure et simple d'enregistrements comptables, constituant un compte-rendu de l'activité. Ainsi, la lettre de Pier Dietaiuve à *Pachino Ranieri e compagni* à Sienne présentait la liste des achats de draps réalisés par celui-ci à la foire de mai 1294 à Provins. La qualité et l'origine de chacun des lots y étaient détaillées, pour un montant total de plus de 1684 livres. La lettre de 1279 de Luca Buonsignore à la compagnie des Tolomei exposait également le détail comptable des opérations de cet agent de la compagnie siennoise sur les foires de Champagne⁷⁰⁹.

Surtout, ainsi que nous l'avons souligné, il avisait ses correspondants des démarches effectuées, souvent pour recouvrer des dettes :

*E la badesa di San Antonio, n'è paghati intorno di quaranta l., e credo que cie ne pagharano uno una buona parte in questa fiera di quelli que dare ci debono, sì chome mi dise la badesa.*⁷¹⁰

Des recommandations sur la manière de tenir et de transmettre les informations pouvaient se révéler nécessaires. Dans la lettre de Vicenti, une instruction détaillée est donnée sur le signalement des « *auti* » (rentrées) et des « *renduti e prestanze* » (sorties et prêts). Il est demandé de les mentionner dans les courriers, mais de ne le faire qu'une fois. Car quand ces lettres étaient lues, les transactions étaient scrupuleusement enregistrées. Nous l'avons vu, si le même événement se trouvait signalé dans un deuxième envoi, il risquait d'être enregistré une deuxième fois⁷¹¹. On comprend le soin avec lequel la correspondance devait à la fois être rédigée, transmise, lue et suivie, pour assurer que chacun serait bien en possession de toutes les informations utiles, malgré les risques de perte.

⁷⁰⁷ Let. Tolomei - 1269, p. 419.

⁷⁰⁸ Let. Tolomei - 1265, p. 404.

⁷⁰⁹ BAUTIER Robert-Henri, « Marchands siennois et « draps d'outremonts » aux foires de Champagne (1294) », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, vol. 81, n° 2, 1945, p. 87-107 ; BAUTIER Robert-Henri, « Les Tolomei de Sienne aux foires de Champagne : d'après un compte-rendu de leurs opérations à la foire de mai de Provins en 1279 », dans *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel*, Paris, 1955, p. 107-129.

⁷¹⁰ Let. Tolomei - 1265, p. 405.

⁷¹¹ Let. Vicenti - 1260, p. 266.

Avec ces informations, comptables ou non, indispensables à la gestion de la compagnie et à la bonne tenue de ses comptes, les courriers devaient transmettre des instructions opérationnelles, et éventuellement en suivre et en contrôler la réalisation.

Les instructions

Ces courriers révèlent parfois des instructions très fermes, rejetant par exemple toute excuse à l'inaction, ou interdisant absolument un achat de laine :

*E se volete dire non avemo potuto per molti afare avavate a fare, quessto non è isschusa nulla*⁷¹²

*Voi non doveste comperare né rrifermare neuna lana di magioni per lo tempi che sono a venire [...] se prima da nnoi non n'aveste altro mandamento...*⁷¹³

Le rédacteur pouvait emprunter le ton de la réprimande, et de la mise au point assez ferme (« faites bien ce que vous avez à faire ») :

*Ben ci maraviglia noi molto di que' d. che mandaste a ppagare ne la fiera di Tresetto [...] i quali d. non sapemo a che v'abisongniassero [...] onde per innanzi pensate ne' fatti c'avete a ffare che siano ben fatti, e per ongni fiera ci sscriverete i d. che mandate a ppaghare in Campagnia o inn altra parte, che infino a qui non n'avete fatto nulla.*⁷¹⁴

Pourtant, jamais la fermeté n'effaçait la volonté d'expliquer et de faire comprendre. Nous l'avons vu, par exemple, lorsque les associés de la compagnie Vicenti, en 1260, expliquèrent à leur agent en France pourquoi la compagnie vendait de la livre tournois à Provins (p.185)⁷¹⁵. La livre pisane en cours à Sienne était alors très rare, du fait des préparatifs de la guerre contre Florence (celle qui devait mener, quelques semaines plus tard, à Montaperti).

Les interlocuteurs étaient en effet souvent des associés, parfois des agents de haut niveau, qui se voyaient confiées des missions difficiles, des achats importants, des démarches auprès de personnages puissants.

⁷¹² Let. Ricciardi 14 - 1301, fol. 7r, p. 115.

⁷¹³ Let. Cerchi - 1291a, fol. 3r, p. 596.

⁷¹⁴ Let. Cerchi - 1291a, fol. 3v, p. 596 et 597.

⁷¹⁵ Let. Vicenti - 1260, p. 267.

L'agent lui-même pouvait d'ailleurs répondre en exprimant ses difficultés à mettre en œuvre les instructions : « *Le cose sono più dure a fare che voi non credete* »⁷¹⁶.

On comprend donc bien, avec ces courriers, que la compagnie souhaitait, ou devait, développer une relation particulière entre associés, entre l'institution et les associés, et même, parfois, les agents les plus importants.

La relation avec les agents

Au total, ces courriers permettent d'entrevoir, de façon parfois très vivante, le type de lien entretenu entre les agents d'une compagnie. Cette relation comportait un aspect opérationnel, que nous venons d'examiner. Elle possédait également une dimension quantitative, financière, que nous avons évoquée dans le chapitre précédent et qui est appréhendable dans les registres comptables. Mais elle présentait aussi des dimensions moins concrètes, portant sur les rapports de confiance, de force éventuellement, entre les agents et les associés, ou entre la compagnie, représentée par les actionnaires, et les salariés non-partenaires. Tous les échanges d'informations illustrent une façon de travailler avec des employés installés loin du siège, loin des dirigeants.

La correspondance démontre un subtil équilibre entre une dissymétrie et une égalité entre le siège et l'agent éloigné. Les instructions circulaient plutôt dans le seul sens du siège vers l'agent, marquant ainsi la prédominance du premier. De même, les opérations de gestion simple des personnes et de leur rôle provenaient plutôt des associés résidant en Italie. Ainsi, l'affectation de Ghino et Chiaruccio Chiari est signifié par le courrier florentin des Cerchi :

*E a tte, Ghino diciamo che aconci tua ragione di quello c'a ffare ài di costà, e fatta la fiera di San Buttolfo ti ne vengni in Firenze con buona ventura, e noi mandiamo a Chiaruccio Chiari che faccia il somigliante.*⁷¹⁷

En revanche, les informations opérationnelles voyageaient plus souvent dans l'autre sens, pas uniquement cependant. Cette dissymétrie provenait sans doute plus du rôle et de la situation de chacun des acteurs qu'à une nécessaire subordination. D'un côté et de l'autre pouvaient se trouver des associés d'égale importance. Mais les uns se trouvaient près des clients éventuels, des demandeurs, du siège, de l'autorité, les autres auprès des fournisseurs.

⁷¹⁶ Let. Fini - 1314, p. 11.

⁷¹⁷ Let. Cerchi - 1291b, fol. 2r, p. 603.

Pourtant, malgré cette dissymétrie, le langage des lettres restait plutôt simple, égalitaire. Les objectifs pratiques, concrets et purement utilitaires de ces correspondances imposaient un style direct, l'abandon d'une forme par trop convenue et une certaine parité des interlocuteurs, chacun reconnaissant l'importance du rôle de son vis-à-vis :

*Che della ira e dello travallio che avuto avete e che avete assai de semo connozzienti.*⁷¹⁸

Jérôme Hayez le note :

Le type de la lettre marchande simplifiée a d'abord évidemment accentué la dimension égalitaire de l'échange au détriment de l'expression des hiérarchies sociales.⁷¹⁹

Le vouvoiement était le plus souvent utilisé, mais le tutoiement pouvait parfois l'être. Andrea Tolomei vouvoyait systématiquement ses correspondants (à Sienne), Consiglio Cerchi les siens (en Angleterre), Giachino et Baldo Fini les leurs (à Florence). En revanche, les associés siennois de la compagnie Vicenti tutoyaient leur agent Guido Cacciaconti (en France). Tous étaient pourtant des agents ou des associés de même niveau, parfois de la même famille.

Cette relation s'illustre parfois dans le ton des dialogues entre deux correspondants, mélange d'avis donné et d'attitude respectueuse, de suggestion et d'interrogation, de conseil donné et d'emploi d'un déférent conditionnel, comme dans ce message :

*Se vi parese qued io andase in Fiandola ala fiera di Tioldo qued è al partire di Provino di maggio, sì v'anderei volentieri chon Ventura Micheli insieme o chon Froderigho Doni, perché intendo che vi viene milta lana d'Inghiltera di picholo presgio e dela mainiera que ne farebe mistiere per Lonbardia; perciò mi divisate se volete che vi vada o no.*⁷²⁰

Pourtant, une surveillance réelle pouvait s'exercer sur les activités de l'agent, voire des reproches s'exprimer, on l'a vu : « *Onde per innanzi pensate ne' fatti c'avete a ffare che siano ben fatti* »⁷²¹.

Le ton était parfois, rarement cependant, très impératif :

⁷¹⁸ Let. Ricciardi 5 - 1297, fol. 1r, p. 42.

⁷¹⁹ HAYEZ Jérôme, « Io non so scrivere a l'amicho per siloscismi: Jalons pour une lecture de la lettre marchande toscane de la fin du Moyen Âge », *I Tatti Studies: Essays in the Renaissance*, 1997, p. 71.

⁷²⁰ Let. Tolomei - 1269, p. 419.

⁷²¹ Let. Cerchi - 1291a, fol. 3v, p. 596 et 597.

*Per la quale chose ti pregiamo te che tu istiei inteso e siei solecido a fare e adoperare bene ciò che tu ài a fare.*⁷²²

Lors de situations exceptionnelles, comme les poursuites du roi de France, l'explication était admise :

*Quanto al presente no' vi mando denari per le cagioni che dicte sono di sopra, et per ciò vi pregho per Dio che vi piaccia di tenermi per ysschusato.*⁷²³

Le courrier exprimait même le souci de la sécurité des hommes :

*Sapiate qued ebi una letera da Froderigho Doni, que divisò chome'era gionto sano e salvo i' Londra.*⁷²⁴

De façon générale, le marchand s'adressant à son agent essayait d'expliquer même les instructions les plus absolues. Il n'écrivait pas avec le ton qu'eût employé un chef autoritaire s'adressant à un subordonné soumis ou simple exécutant. Il n'utilisait pas d'argument d'autorité, mais avait le souci de se faire comprendre et de faire accepter sa décision ou celle des associés, afin, comme l'écrivirent les associés de la compagnie Vicenti à Sienne en 1260, que leur interlocuteur ne « s'étonnât pas » de la décision prise, mieux même, qu'il la comprît :

...chosi ti dicemo in chesta che tu no ti maravigli perché noi abbiamo venduti prove...

*Persio ti piacia ciò che noi faemo e no te ne meravigliare neente.*⁷²⁵

Une telle conduite était d'ailleurs indispensable. Il n'est pas possible, dans un tel contexte, d'imaginer une gestion différente des relations personnelles. Il était nécessaire, pour un chef de compagnie basé en Italie, d'expliquer pourquoi il décidait telle ou telle opération. Les informations et les instructions mettaient plusieurs semaines à parvenir à leur destinataire. L'autonomie et la compétence de l'agent devaient être à la même mesure, et donc sa compréhension de la situation globale, qu'il s'agît de finance, de situation politique, de décision réglementaire, etc. Les associés avaient d'ailleurs bien conscience que l'agent sur place se trouvait, parfois, le mieux placé pour analyser une situation et déterminer les actions à engager :

... in ciò noi non potemo così avisare come quelle persone che fossero

⁷²² Let. Vicenti - 1260, p. 266.

⁷²³ Let. Partini - 1330, p. 252.

⁷²⁴ Let. Tolomei - 1265, p. 404.

⁷²⁵ Let. Vicenti - 1260, p. 267.

*presente in sul fatto, e però sì la remetteremo in voi e negli altri nostri che di costà verranno, che nne facciate come crederete che ben sia e più avanzamento di noi...*⁷²⁶

La compagnie laissait donc à ses correspondants une marge de manœuvre, et leur demandait finalement de faire « ce qu'il pourrait » où cela serait « utile » :

*... averne come avere ne potete a mercato che buon sia e ove crediate ch'uttulidade si ne possa fare...*⁷²⁷

Les dirigeants reconnaissaient que, dès lors que l'agent aurait compris les faits, la situation, l'état et les conditions de la compagnie, le mieux était de lui demander d'agir selon ce qu'il estimerait le meilleur :

*Tuttavia voi sete di chostà e sete molto savi e vedete e tocchate li fatti e le chondissioni, e noi v'avemo ditto lo nostro istato e la nostra condissione: faite e operate chome credete che ssia lo mellio della conpangna, e Dio ched è singnore vo dia grasia di farlo...*⁷²⁸

Ils pouvaient, si nécessaire, prévoir une aide ou un renfort, ou peut-être un contrôle plus serré, dans des situations particulièrement critiques :

*E due di nostri partiranno di qua tostamente per venire di costà...*⁷²⁹

Les agents à l'étranger recevaient certes des instructions précises, mais ils donnaient également des informations et faisaient parfois preuve d'une grande initiative. Ainsi, Andrea Tolomei décida, de son propre chef, de déposer ses fonds auprès des moines de Saint-Jacques à Provins, alors que Sienne était sous le coup d'une excommunication prononcée par le pape Urbain IV au début de l'année 1262. L'agent était conscient de l'inquiétude que ce dépôt pouvait susciter chez les associés siennois :

*E intesi chome no vi piace il diposito que vi divisai ch'aveva fato in Sa lachomo di Provino.*⁷³⁰

Son courrier explique donc que ces moines recevaient les dépôts des marchands et qu'ils y gagnaient beaucoup. Ils ne pourraient donc pas se permettre de trahir leurs déposants, même siennois, sous peine de perdre à

⁷²⁶ Let. Cerchi - 1291a, fol 3r, p. 595.

⁷²⁷ Let. Cerchi - 1291a, fol. 4v, p. 594.

⁷²⁸ Let. Ricciardi 2, 1295, fol. 27r, p. 21.

⁷²⁹ Let. Cerchi - 1291a, fol. 3r, p. 596.

⁷³⁰ Let. Tolomei - 1262, p. 277.

jamais leur crédibilité auprès de tous (« *se ciò no faieserosi lo potrebero perdere* »).

Enfin, ces agents « expatriés » rendaient certes des comptes, mais pouvaient également en demander. Ainsi, Gontieri de' Sansedoni demanda l'état de son compte à ses associés siennois :

*E per più lettere v'abo scritto che io voglio sapere il moi contio di ciò che debo dare e avere in Siena, e quello che avete per me ricevuto e paghato.*⁷³¹

Conclusion

Il est tout à fait clair que l'une des fonctions des lettres d'affaires, par les informations qu'elles transportaient, était de contribuer à la connaissance et à l'analyse des marchés, à compléter les données enregistrées dans les manuels. Reçu par le groupe des associés et des agents importants, ces courriers apportaient des données fraîches sur la situation générale, l'état de l'offre et de la demande, sur les événements influant les marchés d'approvisionnement et ceux de vente. Ces lettres permettaient ensuite à la compagnie de transmettre des instructions et d'en recueillir les résultats.

Surtout, elles étaient un outil essentiel de gestion des agents éloignés, associés ou non. Cette correspondance technique nous révèle les caractéristiques des relations internes à ces compagnies. Cette préoccupation était évidemment une spécificité de ces organismes, un besoin que ne pouvaient ressentir les commanditaires, ni les créanciers des prêts à la grosse aventure, qu'ils n'auraient d'ailleurs pas pu satisfaire.

Il est difficile de déterminer si une différence existe, dans ces lettres, lorsqu'elles allaient du siège vers une représentation, selon que le destinataire était un associé ou non. Leur nombre est trop faible et la qualité d'associé n'est pas toujours évidente. En tout état de cause, même si l'agent n'appartenait pas au groupe des associés, il s'agissait d'un agent de poids, opérant des actions de grande importance pouvant présenter de fortes conséquences : achat ou vente de marchandises, détermination des conditions de prix, dépenses afférentes à ces actes, engagements financiers, relations avec de hauts personnages, etc. Ce rôle, et l'éloignement, rendaient indispensable qu'il fût non seulement compétent, mais qu'il comprît le sens des instructions données, les implications des informations fournies.

⁷³¹ Let. Sansedoni - 13XX, p. 91.

Le dernier outil, les manuels pratiques, restent à examiner. Sans doute ces documents peuvent-ils apporter une dimension complémentaire à la compréhension de l'action des agents des compagnies.

CHAPITRE IV – LES MANUELS

Nous ne traiterons pas des manuels d'abaque. Certes, ils contiennent parfois des conseils sur la tenue des comptes, mais ils ne constituaient pas des outils de gestion, produits à l'intérieur de la compagnie, adaptés et individualisée par celle-ci. Il s'agissait plutôt d'ouvrages généraux de diffusion ou d'enseignement de méthodes de calcul à destination des marchands. L'exemple le plus célèbre est évidemment celui de Leonardo Fibonacci, écrit au tout début de notre période (1202). Son contenu démontre, d'une part, que les capacités de raisonnement des hommes de cette époque n'avaient rien à envier à celles de ceux des siècles suivants, d'autre part, que la réalisation de ces ouvrages n'étaient pas nécessairement suivis d'effets rapides, puisque celui du Pisan, construit sur l'utilisation des chiffres indo-arabes, ne devait pas entraîner l'adoption générale et immédiate de ceux-ci.

Les manuels datant de la période que nous analysons, XIII^e siècle et première moitié du XIV^e, sont rares. Probablement, leur valeur ne justifiait pas leur conservation soigneuse et durable. Ils ne pouvaient en effet servir de témoignage ou de justificatif, ni de base d'arbitrage de conflits entre marchands ou devant des tribunaux, comme les livres de comptes. Ils n'étaient sans doute pas perçus non plus comme des objets personnels dignes d'être conservés dans des archives familiales, comme certains courriers. Sans doute aussi, la fréquence de leur utilisation en provoquait-elle une dégradation rapide. Ces documents étaient des outils de gestion courante, qui se trouvaient dans beaucoup de *fondachi*, feuilletés et amendés régulièrement, vivants. Ainsi, nous ne connaissons et ne sont publiés, nous l'avons dit, seulement quatre d'entre

eux⁷³². Une seule grande compagnie est vraiment représentée dans nos sources. Rien ne permet d'identifier les auteurs des autres manuels. Le manuel de Pegolotti appartenait en revanche à l'une des compagnies les plus importantes et des plus florissantes, celle des Bardi.

Les compagnies rencontrées – Les Bardi

La compagnie des Bardi eut des représentations à Anvers, Bruges, Paris, Londres, Avignon, Majorque, Rhodes, Chypre, Constantinople et dans plusieurs villes italiennes. On estime qu'elle employa, entre 1310 et 1340, plus de 300 personnes⁷³³.

Pegolotti fut de toute évidence l'un des agents de confiance de la compagnie des Bardi. Il travaillait pour elle au moins depuis 1310 (peut-être auparavant pour son apprentissage). Son nom apparaît dans les documents de la firme jusqu'à sa dissolution, intervenue après sa banqueroute, en 1347. Dans cet intervalle, l'agent devait occuper des postes importants dans différentes implantations, Florence d'abord, puis Anvers, de 1315 à 1317. De 1318 à 1321, il fut à Londres, responsable de la *ragione d'Inghilterra*. Allan Evans note que les fonctions de Pegolotti le portaient probablement plus vers les activités commerciales, de vente et d'achat que vers la finance et les prêts⁷³⁴.

Après 1347, les livres des Alberti révèlent une activité de Pegolotti, probablement comme agent de cette compagnie :

*Francescho di Balduccio Pegholotti dè dare, adi ... di giugno mcccxlviiii, per sua propia tratta fior. undici e mezzo d'oro, l qulai ebbe contanti da Bartolomeo di Charoccio per la ragione della cassa e panno e olio ch'ebe dal fondaco. lbr.xvi s.xiii d.vi.*⁷³⁵

En 1324, il se trouvait à Chypre, où il passa sans doute cinq ans, avant de revenir à Florence. Son action lui permit d'obtenir du Roi de Chypre les mêmes exemptions que les Pisans :

Di che Francesco Balducci, essendo per la compagnia de' Bardi in Cipri

⁷³² Trois en fait, car R. S. Lopez n'a publié que de très faibles extraits du premier, un manuel Pisan de 1278 dans LOPEZ Robert S., « Stars and spices: The earliest Italian manual of commercial practice », *Explorations in Economic History*, vol. 7, n° 1, 1970, p. 35-42.

⁷³³ SAPORI Armando, « Il personale delle compagnie mercantili del Medioevo », *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, vol. II, p. 695-763.

⁷³⁴ BALDUCCI PEGOLOTTI Francesco, EVANS Allan (ed.), *La pratica della mercatura*, Cambridge, Mass., 1936, p.XIX.

⁷³⁵ Liv. Alberti arancio - 1348, fol. CCLr, p. 72.

*e veggendo che i pisani trattavano i fiorentini per si mal modo, si procaccio di verso lo re di Cipri fino a dì 21 di maggio, anni 1324, d'avere gratia dal re che dove i fiorentini pagavano 4 per centinaio dal detto di addietro, che dal detto di innanzi pagassino pure 2 per centinaio, durando la detta gratia pure due anni.*⁷³⁶

Il devait se trouver affecté à cette même implantation une nouvelle et dernière fois en 1336. Il est probable que ce fut lors de ses passages à Chypre que Pegolotti apporta le plus de matière à son manuel. Les chapitres consacrés à cette place l'illustrent de façon tout à fait évidente.

Il faut noter que, lors de ses séjours à Florence, Pegolotti participa activement à la vie politique de sa commune. Il occupa les fonctions de Gonfalonier en 1331 et en 1341, une charge importante dans l'organisation du *Popolo*, et de Prieur en 1346.

Les « pratiche di mercatura »

Les études historiques de ces manuels médiévaux pour eux-mêmes sont assez rares. Ces sources ont surtout été étudiées pour l'énorme masse et la diversité des informations qu'elles contiennent : prix, droits fiscaux, listes de marchandises, réseaux commerciaux, systèmes de poids et de mesures, monnaies, etc. La question de leur élaboration et de leur utilisation ne fait l'objet que de quelques introductions à leur publication ou de quelques articles.

Il est vrai que leur analyse présente des difficultés et impose prudence et circonspection dans le regard porté sur le petit nombre d'exemples nous étant parvenus pour cette époque. Le principal écueil provient du fait que ces textes anciens nous ont été transmis sous forme de copies, postérieures de plus d'un siècle, parfois, à l'original. On ne peut exclure que des données y aient été ajoutées ou modifiées, que la forme ou le fond ait été altéré. Ainsi, la copie du manuel de Pegolotti, que nous analysons, a été réalisée en 1472, soit probablement environ 130 ans après sa composition primitive et sans doute d'après une première copie. Federigo Melis, relevant une « étrangeté » concernant des tissus catalans, souligne à bon droit les incertitudes nées d'une telle situation :

Che cosa è avvenuto nei rammenti 129 anni nel codice pegolottiano? Senza scendere alle minuzie, indicherò una "stranezza" che in esso riscontriamo rispetto al limite annuo superiore della sua funzionalità

⁷³⁶ Pratica - 1340, p. 84.

originaria – o almeno principalmente originaria – presso i Bardi, cioè, il 1343: si parla di panni « catalaneschi » importati a Cipro, mentre tal corrente – come in genere tutte quelle della produzione drappiera di Barcelona-Maiorca-Valenza verso il levante – cominciò ad affermarsi nella parte finale del '300.⁷³⁷

Franco Borlandi note, lui aussi, un ordre anormal des chapitres, peut-être dû aux copistes, et des erreurs d'interprétation des abréviations probablement utilisées par Pegolotti et mal développées⁷³⁸. Ces incertitudes constituent un véritable obstacle à l'étude des données figurant dans ces documents : prix, marchandises, trajets, etc. Les informations qu'on y trouve doivent nécessairement être appuyées par d'autres sources.

Pour notre étude, cependant, cet inconvénient est mineur. Nous ne recherchons pas un type d'informations aussi datées et variables que des prix ou des droits de douane. Il nous suffit de comprendre les intentions et les usages des commerçants italiens qui utilisaient ces manuels, et même les préoccupations auxquelles ils devaient répondre. Les éventuelles erreurs ou décalages survenant entre la rédaction originale et la copie que nous possédons revêtent donc moins d'importance. Nous ne cherchons pas à connaître le marché de telle ville, les produits présents à ce moment, les taxes, les prix, mais à comprendre ce que le marchand qui réalisait et alimentait ce manuscrit voulait en faire et ce que cela révèle de sa gestion. Au reste, le manuel « *Tarifa zoè noticia dy pexi e mexure di luogi e tere che s'adovra marcadantia per el mondo* », bien que moins volumineux et pourvu en informations, est sans doute une copie très proche d'un original vénitien, et vient confirmer les observations faites sur le plus riche, celui de Pegolotti. Il est donc légitime d'utiliser ces sources, en gardant cependant une certaine prudence.

L'organisation des manuels

Pour les raisons évoquées à l'instant, il est difficile de parler en général de l'organisation et de la forme de ces manuels. Cependant, les similitudes qu'ils présentent, sur lesquelles nous reviendrons, permettent de penser que leur présentation était relativement fixe, quoique des différences pussent exister.

⁷³⁷ CIANO Cesare, *La Pratica di mercatura datiniana, (secolo XIV)*, Milan, 1964, p. IX (introduction de Federico MELIS).

⁷³⁸ BALDUCCI PEGOLOTTI Francesco, EVANS Allan (ed.), *La pratica della mercatura*, Cambridge, Mass., 1936, p.XI et XII.

L'exemple de la *Pratica* donne donc sans doute une bonne idée de l'aspect de la plupart de ces documents.

Le manuel de Pegolotti est organisé par place. Il présente toutefois plusieurs paragraphes introductifs. La définition de termes utilisés dans la suite du document était ainsi fournie, éventuellement les abréviations employées. Il peut s'agir de termes différents selon les places, mais de sens identique, comme « *nolo* » (« *in più lingue latine* » et « *freto* » (« *in fiammingo e inglese e ispagnuolo* »)⁷³⁹. Le court texte évoqué précédemment (voir p. 84) et présentant les qualités d'un « vrai marchand » se rattache à cette partie introductive, de même, dans une certaine mesure, que le chapitre consacré au voyage vers la Chine⁷⁴⁰. Ce dernier texte se différencie en effet assez nettement de ceux consacrés aux différentes places traitées ensuite. Bien que très concrètes, les informations contenues sont moins précises et apparaissent moins vécues que celles présentées par ailleurs. Ni le manuel « *Tarifa zoè noticia* », ni celui de l'anonyme pisan, selon le plan présenté par Robert S. Lopez, ne comportent de partie introductive. Tous deux débutent par la présentation d'une place, Venise pour le premier, Alexandrie pour le second. La partie initiale et introductive du manuscrit de Pegolotti témoigne de la qualité du travail et de la minutie particulières de l'auteur et de son ouvrage. À moins que ce ne soit de celles de son copiste.

Les manuels sont ensuite organisés, plus ou moins rigoureusement, par place et par type d'informations : poids et mesures, taxes, denrées disponibles et coutumes sur ces places, et les autres informations que le rédacteur a pu trouver utiles sur les habitudes commerciales du lieu. Ainsi, le manuel de Pegolotti, commence-t-il par la place de *Tana nel mare maggiore* (Azov). Sont exposés le système de poids et de mesures, les modalités de vente et d'achat des différentes denrées disponibles, les droits et taxes attachés aux marchandises et les équivalences avec des mesures et monnaies d'autres places. Il se poursuit avec *Caffa* (Feodosia en Crimée).

Le document *Tarifa zoè noticia* débute avec « *li pexi de Veniexia* » (les poids de Venise) auxquels succèdent les « *Pexi de Constantinopoli* » (les poids de Constantinople).

Robert S. Lopez présente ainsi le plan du manuel *Memoria di tucte le mercantie*⁷⁴¹ :

⁷³⁹ BORLANDI Franco, *El libro di mercatantie et usanze de' paesi*, Turin, 1936, p.16.

⁷⁴⁰ *Pratica* - 1340, p. 21.

⁷⁴¹ LOPEZ Robert S., « Un texte inédit: le plus ancien manuel italien de technique commerciale », *Revue historique*, 1970, p. 72 et 73.

- 1) « Voici un mémoire de toutes les marchandises qu'on charge sur les navires à Alexandrie, et des poids qu'on convertit d'un pays à l'autre. »
- 2) « Voici le mémoire des marchandises qu'on achète à Alexandrie, et des poids qu'on emploie pour les acheter. »
- 3) (Sans titre) Liste de marchandises et de poids dans plusieurs autres ports échelonnés d'Acre à Ceuta, Marseille et l'Italie méridionale.
- 4) (Sans titre) Courte liste de monnaies.
- 5) « Voici un mémoire des foires de France » (c'est-à-dire de Champagne).
- 6) (Sans titre) Liste de mesures standardisées de draps français et anglais.
- 7) (Sans titre) Autre courte liste de monnaies et de poids.
- 8) « Voici ce qu'on vend et les poids de l'Ayas en Arménie. »
- 9) « Voici un mémoire sur les ventes des biens et marchandises portées à Alexandrie », suivi peu après par un sous-titre explicatif : « Le mémoire des [frais] qu'on fait pour les marchandises qu'on y achète. »
- 10) (Sans titre.) Poids employés en Sicile et au Levant pour le grain, le vin et la soie

Le *zibaldone da Canal* comporte une plus grande diversité d'informations. Toutefois, dans les parties dont le contenu est semblable à celui des *pratiche*, l'agencement des données y est identique : poids et mesures de différents lieux, liste et caractéristiques d'épices, informations marchandes sur Ayas.

Cette organisation des manuels n'est pas toujours extrêmement rigoureuse et rationnelle. Son plan résulte d'une progressive sédimentation d'informations. Le rédacteur était plus à l'aise pour y retrouver ce qui l'intéressait. Il en ressort cependant un principe général de classement, à la fois géographique et thématique, commun à tous les manuels. Cette présentation était dictée par les intérêts et l'expérience du rédacteur ou de sa compagnie. Ainsi, Venise figure en tête du manuel vénitien *Tarifa zoè noticia*, de même que les principaux centres de l'activité commerciale de Pise, tel Alexandrie, dans le manuel de l'anonyme pisan *Memoria di tucte le mercantie*.

L'ouvrage de Pegolotti comporte en outre de longs paragraphes non plus dédiés à une place de commerce, mais à un thème de grand intérêt pour un marchand : « *Legue di monete d'oro* » (composition des monnaies d'or), « *spezierie* » (épices), « *quello che vengono guidardonate le lire cento* » (ce

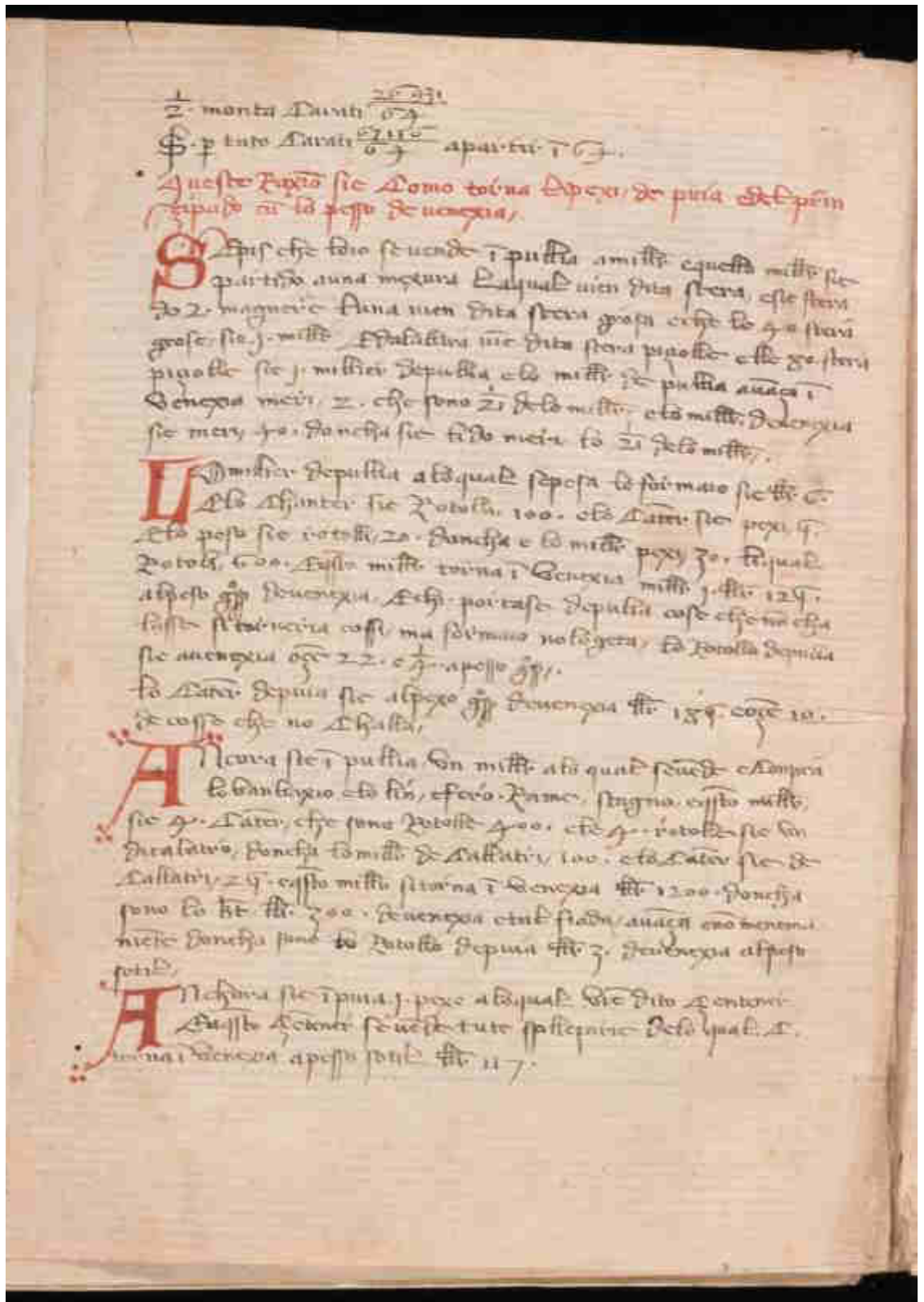


Figure 31 : Zibaldone da Canal, fol. 9v.

que rapportent cent livres, voir Figure 14), etc. Les autres livres (ou leur copie) ne contiennent pas ce type d'informations. Celui de l'anonyme pisan présente en revanche deux parties supplémentaires : une chronique urbaine pisane, en fait une liste d'événements locaux en forme d'annales, et un *memorandum* d'astrologie.

Les historiens se sont interrogés sur le mode de réalisation de ces manuels manuscrits entre le XIV^e et le XV^e siècle.

Réalisation

Il est permis de penser qu'un tel document était rédigé par un agent qui rassemblait des informations issues de diverses origines. Bien sûr, sa propre expérience ou celle de ses collègues constituait une première source. Ainsi, Pegolotti, pour la rédaction de son ouvrage, emprunta-t-il de toute évidence à sa propre pratique et à sa propre expérience dans les places qu'il fréquenta : Flandre, Angleterre, Florence, Chypre, etc. Le contenu reflétait les marchés fréquentés par la compagnie. Robert S. Lopez observe que dans celui de l'anonyme Pisan :

La mer Noire, ou les Pisans avaient des comptoirs quelques décennies plus tôt, n'est jamais mentionnée, et Constantinople ne l'est que rarement ; on voit bien que Génois et Vénitiens y avaient évincé leurs anciens rivaux.⁷⁴²

Le plan du document procédait aussi de l'expérience, des compétences, et sans doute de l'effort de recherche, de son rédacteur. L'ouvrage de Pegolotti est très complet, non seulement il traite des poids et mesures et des modalités d'achat des marchandises, comme les autres *pratiche*, mais il comporte aussi des informations détaillées sur les foires et les fournisseurs, des tables de calcul des intérêts, des dates de Pâques, des phases de la lune, etc.

Ainsi que le remarque Cesare Ciano, le manuscrit s'enrichissait, progressivement, d'informations nouvelles que l'activité commerciale pouvait apporter : « *Sulle primitive basi si adagiavano così, presso l'ente proprietario, gli aggiornamenti e i complementi, sino ad assumere, talvolta, un vigore pre valente nel corpo iniziale.* »⁷⁴³

Pourtant, les *pratiche* ne sont pas de simples compilations de l'expérience de commerçants, même aussi rigoureux et expérimentés que Pegolotti. Tous

⁷⁴² LOPEZ Robert S., « Un texte inédit: le plus ancien manuel italien de technique commerciale », *Revue historique*, 1970, p. 73.

⁷⁴³ CIANO Cesare, *La Pratica di mercatura datiniana, (secolo XIV)*, Milan, 1964, p. 38.

les analystes de ces documents l'ont observé : il existe entre ceux-ci des ressemblances plus que troublantes. Les comparaisons phrase à phrase faite aussi bien par Allan Evans que par l'éditeur de la *Tarifa zoè noticia* sont particulièrement éclairantes : « *le reminiscenze del Pegolotti nella prima parte sono assai abbondanti.* » constate l'introduction du manuel vénitien⁷⁴⁴. Cesare Ciano observe, s'appuyant sur les manuels médiévaux qu'il compare : « *Molti sono qui i punti in comune con la "pratica" del Pegolotti, dalla quale appare evidente la derivazione.* »⁷⁴⁵. Bien plus, ce dernier historien, conclut à l'existence d'un lien entre les cinq documents qu'il étudie : *Questi raffronti rendono, dunque, evidente la presenza di legami intercorrenti un po' fra tutte e cinque le pratiche*⁷⁴⁶. Evans constate enfin : *Less uncertain than Pegolotti's own use of sources is his service as a source for others.*⁷⁴⁷

Plusieurs hypothèses permettraient de rendre compte de ces analogies. La première serait la simple copie, ou le passage des documents d'un agent d'une compagnie à celui d'une autre. D'autres explications ont été avancées pour expliquer les coïncidences. À la base de ces manuels, se trouvaient sans doute très souvent des publications officielles ou au moins publiques. Allan Evans en donne plusieurs exemples, comme la liste des frais de courtage à Pise du manuel de Pegolotti, très visiblement inspirée de la même liste contenue dans les *Breve dell' Ordine del Mare* de Pise en 1323⁷⁴⁸, ou comme les règles de marquage des draps français, clairement déduites des textes émis par l'*Arte di Calimala*⁷⁴⁹.

De fait, ces outils étaient confectionnés et améliorés de façon continue et progressive à la fois sur la base de l'expérience de son ou de ses rédacteurs, de celles de ses confrères travaillant avec lui ou ayant pu être interrogés (*che si conta per li mercatanti che l'anno usato* écrit Pegolotti pour le voyage en Chine⁷⁵⁰). Les informations pouvaient également provenir de documents officiels ou publics, de première ou de seconde main, disponibles dans les

⁷⁴⁴ ORLANDINI V, CESSI Roberto (ed.), *Tarifa zoè noticia dy pexi e mexure di luogi e tere che s'adovra marcadantia per il mondo*, Venise, 1925.

⁷⁴⁵ CIANO Cesare, *La Pratica di mercatura datiniana, (secolo XIV)*, Milan, 1964, p. 27.

⁷⁴⁶ CIANO Cesare, *La Pratica di mercatura datiniana, (secolo XIV)*, Milan, 1964, p. 34.

⁷⁴⁷ BALDUCCI PEGOLOTTI Francesco, EVANS Allan (ed.), *La pratica della mercatura*, Cambridge, Mass., 1936, p. XXXIX.

⁷⁴⁸ BALDUCCI PEGOLOTTI Francesco, EVANS Allan (ed.), *La pratica della mercatura*, Cambridge, Mass., 1936, p. XXVI.

⁷⁴⁹ BALDUCCI PEGOLOTTI Francesco, EVANS Allan (ed.), *La pratica della mercatura*, Cambridge, Mass., 1936, p. XXX à XXXII.

⁷⁵⁰ *Pratica* - 1340, p. 21.

administrations ou les Métiers, ou encore d'actes publics ou privés⁷⁵¹. Se constituait ainsi un document, sans doute précieux à ses utilisateurs, compilation de renseignements très utiles. Cesare Ciano imagine même, comme dans le cas d'une *pratica* de la compagnie Datini, que la base ait pu être achetée et copiée dans un manuel précédent, n'appartenant peut-être même pas à la compagnie⁷⁵².

On imagine bien l'utilisation qui devait être faite d'un tel outil.

L'utilisation

Pegolotti lui-même précise que la finalité de son ouvrage est de disposer des informations nécessaires à un marchand : mesures, change, procédures, caractéristiques des produits, etc. :

*Libro di divisamenti di paesi e di misure di mercatantie e d'altre cose bisognevoli di sapere a mercatanti di diverse parti del mondo, e di sapere che usano le mercatantie e cambi, e come rispondono le mercatantie da uno paese a un altro e da una terra a un'altra, e simile s'intenderà quale è migliore una mercatantia che un'altra e d'onde elle vengono e mosterreno il modo a conservarle plu che si può.*⁷⁵³

Le manuel devait donc être consulté afin de connaître les conditions d'une opération, pour donner des instructions, pour vérifier la cohérence des conditions offertes ou proposées, ou les clauses d'une transaction rapportée par un agent, pour préparer un « voyage » commercial, etc. Peut-être permettait-il de comparer les conditions et les procédures en cours sur telle ou telle place et de choisir ainsi une stratégie commerciale. On imagine la difficulté que pouvait présenter la manipulation de mesures et de poids aussi différents et nombreux, dans des monnaies si variées, et l'intérêt de pouvoir disposer d'une première connaissance, ou d'un rappel, grâce aux *pratiche*. Une dispute

⁷⁵¹ CIANO Cesare, *La Pratica di mercatura datiniana, (secolo XIV)*, Milan, 1964, p. 36 : « *Alla base di questi prontuari stava cioè un notiziario di dominio pubblico, alcune liste di notizie, di ricordanze mercantili, come, ad esempio, poteva essere il manoscritto pisano Memoria de tucte le mercantie com carican le navi in Alexandria e li pesi come tornan duna terra addunaltra, conservato nella Biblioteca Comunale di Siena e per il quale l'Evans ha dimostrato come il Pegolotti via abbia attinto per una sezione del suo libro* ». CIANO Cesare, *La Pratica di mercatura datiniana, (secolo XIV)*, Milan, 1964, p. 36

⁷⁵² CIANO Cesare, *La Pratica di mercatura datiniana, (secolo XIV)*, Milan, 1964, p. 37 : « *Il fatto [...] che la mano non si identifichi con nessuna di quelle dei soci e dei collaboratori di Francesco di Marco, conferma che fu comprato fuori, sulla piazza, e la constatazione che, nonostante questa forma di acquisizione, esso si leghi, anche nella forma esteriore, al codice del Pegolotti, conduce a dubitare del carattere privato o segreto di questi manuali* ».

⁷⁵³ *Pratica* - 1340, p. 3.

en témoigne, opposant le correspondant de Pignol Zucchello et le patron d'une galère sur la mesure du poids à employer pour déterminer le prix du transport.

*Sì vera cosa è che noi siamo un poco in divisione, el padrone ed io, ched e' dicie che die' essere paghato al peso sottile ed io dico al peso grosso. A al fine noi ci siamo acordiati che voi pagharete sicondo usanza.*⁷⁵⁴

Lors de la réalisation d'opérations de prêt ou de change, les agents se reportaient à des tables de calcul que comportaient certains manuels, comme celui de Pegolotti (voir p. 168⁷⁵⁵). Cela évitait les opérations compliquées, les accélérât et diminuait le risque d'erreurs.

Certains historiens lient l'existence de ce type d'instruments à celle de marchands de plus en plus résidents. Ces derniers auraient éprouvé le besoin, de disposer d'informations afin de prévenir d'éventuelles tromperies de la part du partenaire voyageur :

*Onde più urgente era la necessità di usi codificati e di taccuini o di manuali che i mercanti residenziali potessero consultare al fine di evitare che gli agenti li ingannassero.*⁷⁵⁶

Cette hypothèse, sans être invraisemblable, ne s'ajuste pas bien avec le fait que le manuel le plus riche en information, celui de Pegolotti, fut, d'évidence, rédigé, pour son propre usage, par un homme qui voyagea beaucoup.

Deux questions concernent l'utilisation de ces manuscrits, qui n'étaient évidemment pas imprimés à cette époque : étaient-ils des outils personnels, c'est-à-dire rédigés et consultés par une seule personne, ou des outils à la disposition des agents de la compagnie ? Étaient-ils même diffusés entre les compagnies, ou étaient-ils des secrets jalousement gardés, internes à chaque institution ?

Franco Borlandi opte pour le caractère privé, personnel⁷⁵⁷. Pour lui, un manuel était réservé à l'usage interne de la compagnie et de l'individu qui l'avait rédigé⁷⁵⁸. Il admet cependant une éventuelle diffusion un peu plus large, que

⁷⁵⁴ Let. Zucchello 53- 1347, p. 106.

⁷⁵⁵ Voir également Pratica - 1340, p. 152.

⁷⁵⁶ STUSSI Alfredo (ed.), *Zibaldone du Canal. manoscritto mercantile del sec. XIV*, Venise, 1967, p. LVII-LVIII.

⁷⁵⁷ BORLANDI Franco, *El libro di mercatantie et usanze de' paesi*, Turin, 1936, p. XIV : « *Del loro carattere sostanzialmente privato* ».

⁷⁵⁸ BORLANDI Franco, *El libro di mercatantie et usanze de' paesi*, Turin, 1936, p. XIV, p. XIII : « *...segreto geloso del fondaco in cui si era venuto formando, giorno per giorno, strato su strato, come un delta di fiume dai detriti dei molteplici rami affluenti.[...] Nell'archivio di una famiglia o di una casa mercantile.* »

traduisent des ressemblances formelles, sans doute à l'occasion de mouvements de personnel entre compagnies⁷⁵⁹. Armando Saporì pense que la diffusion de chacun de ces ouvrages n'étaient pas très large, mais qu'il s'agissait d'un véritable outil de gestion, qu'il assimile à l'abaque, car il facilitait des calculs complexes⁷⁶⁰. Selon lui, les ressemblances pouvaient venir certes de mouvements de personnel, mais, comme nous l'avons vu, plus probablement de sources communes : les règlements publics, parfois purement et simplement recopiés dans les manuels.

Il n'est pas évident de choisir entre ces hypothèses, et toutes sont invérifiables. Quoique sans doute, assez souvent, leur fabrication fût le résultat de la sédimentation d'expériences personnelles, l'importance et la précision de ces outils, leur présence assez fréquente, semble-t-il, dans les locaux des compagnies, le fait qu'ils aient été recopiés conduirait plutôt à penser qu'il s'agissait d'instruments réalisés pour la compagnie et utilisés par celle-ci. De même, il est probable que ces documents étaient destinés à une seule compagnie. Ils ne circulaient pas entre les différents *fondachi*. Les *pratiche di mercatura* étaient-elles pour autant des secrets « jalousement gardés » ? Leur contenu, assez uniforme, l'origine d'une grande partie des informations, relativement publique, n'incitent pas à penser que le secret ait été si grand. Peut-être arrivait-il qu'un marchand soit en possession d'une information exclusive, lui donnant un avantage concurrentiel. Dans ce cas, il est peu probable qu'il se soit empressé de le noter par écrit dans un manuel. Il est possible d'imaginer que ce document étaient le fruit du travail d'un agent particulièrement compétent, à l'esprit organisateur, regroupant consciencieusement tous ces renseignements, et les mettant à la disposition de ses collègues. Le profil de Pegolotti, agent de haut niveau des Bardi puis des Alberti, rédacteur de la *Pratica*, n'y fait-il pas penser ? Plutôt, le document rédigé par l'agent d'une compagnie convenait parfaitement à celle-ci et s'adaptait à son domaine d'activité, à son rayon d'action. Un peu comme les instructions internes d'une institution, les données enregistrées dans les manuels n'étaient pas vraiment secrètes, ni souvent très différentes, mais ne se partageaient pas facilement. Elles répondaient, de façon adaptée aux attentes de chaque compagnie, à des besoins de gestion qu'il convient d'examiner

⁷⁵⁹ BORLANDI Franco, *El libro di mercatantie et usanze de' paesi*, Turin, 1936, p. XV : « *i frequenti scioglimenti e le successive ricostituzioni di società e compagni.* »

⁷⁶⁰ SAPORÌ Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, Vol. I, p. 80 : « *Ecco perché, nell'accennare a questi manuali, li ho detti abbachi : abbachi nella sostanza, che riassumevano, per ciò che occorreva ad'un azienda mercantile, l'opera di Leonardo...* »

Les préoccupations de gestion

Malgré leur nombre restreint, les manuels restent pour notre analyse des auxiliaires précieux qui peuvent révéler des aspects importants de la mentalité, des valeurs et des habitudes des commerçants. Leur relative homogénéité permet d'en tirer des enseignements. Nous l'avons déjà observé, ces documents mettent en évidence des qualités et des valeurs de nos marchands. Ainsi, la rationalité et la volonté d'exactitude sont à l'œuvre aussi bien dans la forme (le plan géo-thématique) que dans le fonds (les tableaux de calcul d'intérêt, les équivalences de change, etc.). L'existence de cet outil, en elle-même, met en évidence la volonté de ces hommes d'affaires de faire reposer leur action sur une information assez précise, et non sur le hasard, la bienveillance de Dieu ou la Providence. Nous avons également évoqué des préoccupations de gestion, que révèlent ou traitent éventuellement les autres sources ou d'autres outils, mais que confirment les manuels, comme l'administration des ventes et surtout des achats. Mais le besoin principal que soulignent les *pratiche* est celui de posséder la meilleure information possible sur les marchés fréquentés par la compagnie.

Gestion de l'information sur les marchés

Les exemples d'informations sur les marchés sont très nombreux. Les manuels ne sont pratiquement constitués que de cela. Leur classement par place le souligne. Chacun des marchés connus de la compagnie était décortiqué, listés les produits qu'on pouvait y acquérir ou vendre, précisées les conditions dans lesquelles ils se présentaient : les coûts, les frais, etc. Ainsi, les *pratiche* nous apprennent :

Qu'à Venise « *A onçe di marchi vi si vende perle forate e perle non forate* », « *Guado si vende a migliaio, di libbre 1400 sottile per A migliaio* », « *A staia di peso si vendono... Uve... Noce e mandorle... fichi secchi...* »⁷⁶¹, Qu'à Constantinople, « *Canter 1 forforin de Alexandria torna in Constantinopoli livre 182 in 185 a grosso* »⁷⁶²

Elles traitent des équivalences des poids et des mesures :

Botte 1 di mena di Napoli di vino fa in Parigi cestieri 64, e li 96 cestieri di Parigi son 1 tilello di vino in Parigi, sicchè verrebbe ad essere lo

⁷⁶¹ Pratica - 1340, p.138-139.

⁷⁶² Tarifa, p. 17.

*tinello del vino alla misura di Parigi botte 1 e ½ di mena di Napoli.*⁷⁶³

*Altrotanto lo Kanter de Constantinopoli è tal che quello de la spiezie de la Tana.*⁷⁶⁴

Elles présentent la situation des monnaies :

*Ispendesi in Inghilterra una moneta d'argento che si chiamano sterlini, che sono di lega d'once 11 d'ariento fine per libbra.*⁷⁶⁵

Les manuels décrivent également les foires et les pratiques commerciales, de façon plus ou moins détaillée, selon le manuel ou l'importance de la foire pour la compagnie. On apprend ainsi les dates et les durées de ces manifestations dans les Pouilles, ou celle de la ville d'Ascoli :

*La fiera d'Ascoli della mattina di Puglia cominci franca di 5 di gennaio, e dura 8 di, ed è buona.*⁷⁶⁶

La description détaillée des foires de Champagne se poursuit sur quatre pages dans transcription d'Allan Evans⁷⁶⁷. L'importance du chapitre traitant des caractéristiques de Florence démontre bien l'usage opérationnel et journalier du manuel, qui ne traite pas seulement des places exotiques, mais de toutes celles où intervenaient les agents de la compagnie⁷⁶⁸.

Les fournisseurs et leurs spécificités constituaient également un thème important. Il s'agissait, dans le cas du document de Pegolotti, des grands vendeurs de laine anglais, de la qualité et des quantités disponibles de ce produit. De très nombreuses pages furent donc consacrées à ces fournisseurs et à leur marchandise :

*La migliore che si dice buona, e mazzana che si dice moianna, e la meno buona che si dice locchi.*⁷⁶⁹

*Chirichistede, la buona marchi 24, e la moiana marchi 11, e i locchi marchi 9 ½ il sacco, e ànnone per anno da 40 sacca.*⁷⁷⁰

⁷⁶³ Pratica - 1340, p. 189.

⁷⁶⁴ Tarifa, p. 22.

⁷⁶⁵ Pratica - 1340, p. 255.

⁷⁶⁶ Pratica - 1340, p. 165.

⁷⁶⁷ BALDUCCI PEGOLOTTI Francesco, EVANS Allan (ed.), *La pratica della mercatura*, Cambridge, Mass., 1936, p. 233-236.

⁷⁶⁸ BALDUCCI PEGOLOTTI Francesco, EVANS Allan (ed.), *La pratica della mercatura*, Cambridge, Mass., 1936, p.190-203.

⁷⁶⁹ Pratica - 1340, p. 258.

⁷⁷⁰ Pratica - 1340, p. 260.

On comprend l'utilisation de ces manuels. On imagine les associés et les agents s'interrogeant sur l'intérêt de mener telle ou telle opération sur tel ou tel marché. On se représente un agent partant pour un voyage ou pour une installation en Angleterre, en Flandre ou à Chypre, étudier avec intérêt, et noter, toutes les informations fournies par ces manuels. Surtout, on voit un employé préparant une rencontre avec un fournisseur ou un emprunteur, ou envisageant l'achat et l'expédition de marchandises, penché sur ce document, et le parcourant afin d'anticiper les coûts, les pièges et les démarches qu'il devrait accomplir.

Évidemment, la faiblesse de ces ouvrages reposait dans leur aspect statique, dans la fixité de leurs informations, peu mises à jour. Lorsqu'une nouveauté parvenait à la connaissance du rédacteur, sans doute l'ajoutait-il, ou peut-être, rayait-il les paragraphes ou les lignes obsolètes et les remplaçait-il par des données fraîches. Ne disposant que de copies faites beaucoup plus tard, nous ne pouvons avoir de certitude quant à ce processus correctif. Ce sont les courriers, nous l'avons vu, qui devaient fournir les informations fraîches, dont la volatilité était connue et dont la connaissance était importante pour définir les actions à mener. Ainsi, les listes de prix, les taux de change constituaient-ils un paragraphe obligé de la plupart des courriers commerciaux (voir p. 310). Finalement, les manuels apportaient une information fiable pour des données relativement stables, comme la liste des produits présents sur une place, les processus d'échange, les droits de douane, les routes. Les courriers complétaient l'information en fournissant les informations plus volatiles. Au total, les marchands italiens disposaient donc d'une connaissance assez précise des marchés sur lesquels ils intervenaient.

Les *pratiche di mercatura* dévoilent l'effort des hommes d'affaires médiévaux pour maîtriser leur commerce, pour en comprendre les tenants et les aboutissants, et pour préparer leur action. Elles en révèlent les qualités d'organisateur et de gestionnaire. Elles illustrent d'évidence leur volonté de gérer efficacement l'information sur les marchés, importante pour leur commerce, pour savoir où et quand acheter ou vendre, dans quelle monnaie intervenir.

Ce que constate Federigo Melis, pour une période un peu plus tardive, est sans doute pertinent pour celle que nous étudions :

« *Il libro di mercatantie, con la sua notevole diffusione* [il s'agit du premier manuel commercial imprimé], *documenta anche il bisogno generalmente sentiti di una informazione commerciale accurata e completa, espressione (...) di quel senso di prudenza e di oculata*

saggezza che caratterizza lo spirito borghese-capitalistico dell'età moderna »⁷⁷¹

Ces manuels, avec les différents livres et les courriers, constituaient ainsi une bonne part de la « boîte à outils » dont disposaient les grandes compagnies italiennes pour conduire leurs affaires.

⁷⁷¹ BALDUCCI PEGOLOTTI Francesco, EVANS Allan (ed.), *La pratica della mercatura*, Cambridge, Mass., 1936, p. LI

CONCLUSION : LES PRÉOCCUPATIONS DE GESTION DES MARCHANDS ET LEURS OUTILS DE GESTION

L'analyse de ces trois types de sources, livres, lettres d'affaires et manuels pratiques, laisse un sentiment ambigu. Toutes révèlent, de la part des acteurs des compagnies italiennes médiévales, des préoccupations de gestion très larges et très sages. Peut-on dire qu'à l'examen de ce que nous comprenons de leur mentalité et de leurs compétences, le contraire eût été une surprise ?

Bien sûr, les commerçants italiens se souciaient de leurs dettes, et sans doute surtout de leurs créances et de leur recouvrement. Les achats et les ventes apparaissent elles aussi clairement parmi les enregistrements, les courriers ou les manuels. Il en est de même des frais et des divers éléments du patrimoine, comme les stocks.

Avec les courriers et les manuels, les marchands italiens animant les compagnies poursuivaient un objectif relativement clair : la connaissance de la situation des marchés, relativement statique dans les manuels et plus dynamique dans les courriers. Les manuels n'étaient pas, au sens strict un outil de gestion. Ils soulignent la volonté des marchands d'agir en connaissance de cause, à partir d'informations concrètes, rationnellement.

La correspondance entre les implantations, en plus des informations commerciales actualisées qu'elle fournissait, constituait pour les compagnies l'outil de relation et de contrôle des agents et de leur action. Nous l'avons vu, ce pilotage n'impliquait pas une attitude hiérarchique et autoritaire forte. Il

recourrait plutôt à une certaine confiance, à une volonté d'expliquer et faire comprendre des situations et des décisions à des hommes qui de toutes façons devait faire preuve, par eux-mêmes, de compétence, d'initiative et d'autonomie.

Tirer une conclusion est plus ardu pour ce qui concerne les livres, du moins pour ceux qui nous sont parvenus. L'analyse de ces documents amène autant d'interrogations qu'elle apporte de réponses : Les préoccupations évoquées ci-dessus y sont confirmées. Mais la gestion opérationnelle de la plupart des celles-ci ne semble pas pouvoir se réaliser efficacement avec ces outils, du moins dans les grandes compagnies, lorsque le volume d'activité devenait important. Administrer les dettes ou les frais, lorsque ceux-ci étaient très nombreux, très variés ne paraît pas possible avec les livres qui nous sont parvenus, ou à tout le moins extrêmement difficile. Leur organisation et leur classement les rendaient très peu pratiques. Alors que ces commerçants se révèlent très imaginatifs et rationnels, il est difficile d'accepter qu'ils se soient satisfaits d'outils si peu adaptés. Pour beaucoup des besoins de gestion opérationnelle, on ne peut s'empêcher de supputer l'existence d'autres outils : échancier ou relevés de compte pour les dettes et les créances, livre spécialisés pour les achats, les ventes, les stocks ou les frais. Certains, *libro delle compere*, *libro de panni*, *quaderno delle spese*, etc., sont d'ailleurs évoqués dans nos sources. De même, la gestion de la production, des opérations ou des hommes, en admettant que cela eût été souhaité par les commerçants médiévaux italiens, ne paraît que très difficilement réalisable avec les livres en notre possession. Il reste que ces livres n'étaient évidemment pas inutiles.

L'utilisation la plus convaincante des grands-livres apparaît dans l'évaluation et le suivi des gains, des charges et du résultat. Le soin et le détail avec lesquels ils étaient tenus et le fait même qu'ils nous soient parvenus soulignent l'importance particulière des grands-livres et des livres secrets. La numérotation spécifique de ces livres, chez les Peruzzi et sans doute les Alberti, détaillée par Armando Saponi, illustre également la valeur particulière qui leur est attachée⁷⁷².

Évidemment, les relations externes, avec les créanciers et avec les débiteurs, ont été les premiers motifs de l'enregistrement écrit. L'outil essentiel en était le livre, avec ses comptes personnels. Mais, pour des compagnies importantes, il semble que ce soit surtout les relations internes qui constituèrent le motif des évolutions et des expériences les plus significatives : regroupement des charges et des gains dans les parties « *ad avanzo* » et « *a disavanzo* », enregistrement des relations avec les associés dans le « *libro segreto* », arrêtés

⁷⁷² SAPORI Armando, *I libri di commercio dei Peruzzi*, Milan, 1934. Voir plus haut p.206.

périodiques, etc. Toutes ces dispositions, quoique ne pouvant être liées à une gestion opérationnelle journalière, autorisaient le contrôle *a posteriori*, mais éventuellement régulière, voire permanente, et dictaient une rigueur et une certaine exactitude, qui trouveraient leur aboutissement dans l'équilibre imposé de la partie double. L'outil essentiel en est le livre, ou plus exactement un ensemble de livres convergeant vers le grand-livre.

Ces documents, même les manuels et les lettres d'affaires, étaient prioritairement tournés vers l'intérieur de la compagnie, vers la gestion de l'association par les partenaires, de la relation avec les agents, associés ou non. Ce qui se déroulait à travers l'amélioration progressive des outils que nous avons analysés, ce qui fut développé entre les milieux du XIII^e siècle et du suivant, ce furent les moyens d'administration (de management ?), à destination interne. Les marchands italiens du Moyen Âge innovèrent dans le domaine des opérations, dans le domaine commercial : lettres de paiement ou de change, opérations complexes de prêt, opérations en compte, virements, bientôt création du chèque... Ils inventèrent aussi, et peut-être surtout, des modes d'organisations et de gestion de l'activité marchande. Ils le firent en créant une structure permanente, puis en adaptant des outils pour en faire un ensemble permettant de faire fonctionner les machines complexes qu'étaient devenues les grandes compagnies.

Il reste à comprendre pourquoi de tels dispositifs furent imaginés et mis en œuvre par les hommes d'affaires italiens de ce temps.

LA COMPAGNIE ET L'ORGANISATION DE L'ÉCONOMIE

CHAPITRE I – L'ÉCONOMIE, LE MOYEN ÂGE ET L'ENTREPRISE

L'étude des structures économiques que sont les compagnies amène, bien sûr, à penser aux entreprises du XXI^e siècle et à tenter de comprendre ce qu'elles sont, ce qui les caractérise de façon spécifique, afin de disposer d'outils pour appréhender les institutions médiévales. Une première approche se révèle très décevante, tant auprès des sociologues que des historiens, et même des économistes. Des travaux récents offrent cependant de nouvelles perspectives.

Comme pour la gestion, les définitions de l'entreprise données par les auteurs des différentes branches des sciences humaines restent souvent vagues. Elles donnent l'impression que, ayant l'objet de leur intérêt sous les yeux, il n'est pas nécessaire d'en donner une définition précise. Ainsi que le constate le sociologue Jean-Michel Morin :

L'idée de frontière de l'entreprise est tellement évidente et facile à admettre que peu d'auteurs cherchent à en tracer les contours avec précision. L'exercice s'avère pourtant périlleux, au point que les juristes y ont renoncé et que les économistes s'y risquent rarement.⁷⁷³

Les dictionnaires donnent peu d'indications et leur description s'applique, de fait, à bien des structures, y compris, d'ailleurs, à nos compagnies :

Unité économique combinant des capitaux et une main-d'œuvre

⁷⁷³ MORIN Jean-Michel, *Sociologie de l'entreprise*, Paris, 1999, p. 116.

*salariée en vue de la production de biens, ou de leur commercialisation.*⁷⁷⁴

Plus large encore, au-delà du domaine économique, se présente l'interprétation de Werner Sombart :

*J'appelle entreprise, au sens large du mot, toute réalisation d'un plan à longue échéance, dont l'exécution exige la collaboration durable de plusieurs personnes animées d'une seule et même volonté.*⁷⁷⁵

Raymond Aron, dans une étude sur la société industrielle, recensa les caractères de l'entreprise⁷⁷⁶. L'un d'entre eux est la concentration ouvrière. Si l'on accepte la nécessité de cette propriété, peu de compagnies ou de sociétés furent, avant le XIX^e siècle de véritables entreprises. Cette conception du philosophe marque clairement une pensée du XX^e siècle, celui de l'industrie et des concentrations ouvrières. L'auteur fournissait cependant d'autres caractéristiques des entreprises industrielles. Il décrit ainsi quatre autres conditions :

- La séparation d'avec la famille : « *Tout d'abord on observe que l'entreprise est radicalement séparée de la famille.* »
- Un mode original de division du travail : « *Un type de division intérieur à l'entreprise, une division technologique du travail.* »
- L'accumulation du capital : « *Une civilisation industrielle exige que chaque ouvrier travaille sur un capital important.* »
- L'utilisation du calcul rationnel : « *Il est nécessaire de calculer en permanence, calculer pour obtenir le prix de revient le plus bas, pour renouveler et augmenter le capital.* »

Michel Drancourt, dans son histoire des entreprises en précise lui aussi quelques attributs⁷⁷⁷. Il en observe surtout des conditions d'ordre général qu'il considère nécessaires à leur existence : le sens prométhéen (« *la révolte de l'homme contre le fatalisme* »), la volonté de maîtriser le temps, et les coûts, et la liberté d'entreprendre. Comme Patrick Verley, il estime que, pour qu'on

⁷⁷⁴ Le Trésor de la Langue Française Informatisé, <http://atilf.atilf.fr/tlfv3.htm>

⁷⁷⁵ SOMBART Werner, Trad. JANKÉLÉVITCH Samuel, *Le bourgeois: contribution à l'histoire morale et intellectuelle de l'homme économique moderne*, Paris, 1966.

⁷⁷⁶ ARON Raymond, *Dix-huit leçons sur la société industrielle*, Paris, 1962, p. 97-100

⁷⁷⁷ DRANCOURT Michel, *L'Entreprise de l'antiquité à nos jours*, Paris, 1998, p. 4 et 5

puisse parler d'entreprise au sens actuel du terme, il faut que soient menées plusieurs actions dans la même entité⁷⁷⁸ :

- La gestion d'une production, même immatérielle,
- sa commercialisation en tenant compte des évolutions d'un marché concurrentiel fluctuant et divers,
- la conduite d'équipes d'hommes au travail,
- la maîtrise des comptes et du financement.

Il ajoute également, ce qui est également la marque de concepts des XIX^e et XX^e siècles, que « *les deux pays d'Europe où l'initiative entrepreneuriale s'est manifestée pour la première fois sous ses formes modernes sont les Pays-Bas et l'Angleterre.* »⁷⁷⁹

Bien que travaillant maintenant beaucoup (mais récemment) sur l'entreprise, la sociologie n'en donne pas non plus une définition claire. Elle aussi semble considérer qu'il n'est pas nécessaire de définir un objet que chacun connaît d'expérience. Cette discipline, dans la volonté qui s'est emparée d'elle, à partir du milieu du siècle dernier, de comprendre l'entreprise, et surtout d'y travailler, l'a pénétrée et en a identifié les quatre acteurs fondamentaux :

*Au cœur du système, est situé l'entrepreneur. Puis vient une triade de base constituée des clients, des travailleurs et des propriétaires.*⁷⁸⁰

Ce sont les relations complexes entre ces protagonistes, le jeu de leurs intérêts, de leurs oppositions et de leurs connivences qui intéressent les sociologues. Ils retrouvent en particulier, comme l'économiste Joseph Schumpeter, l'importance décisive de l'entrepreneur, personnage innovateur qui bouleverse l'ordre établi, capable de saisir les occasions que lui offre une situation pour proposer de nouveaux ou meilleurs produits ou méthodes. Les sociologues soulignent aussi la nécessaire différenciation de l'institution et des individus qui la composent ainsi que la création de comportements spécifiques et de valeurs propres⁷⁸¹.

⁷⁷⁸ DRANCOURT Michel, *Leçon d'histoire sur l'entreprise de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 1998, p. 92 et VERLEY Patrick, *Entreprises et entrepreneurs du XVIIIe siècle au début du XXe siècle*, Paris, 1994, p. 10.

⁷⁷⁹ DRANCOURT Michel, *Leçon d'histoire sur l'entreprise de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 1998, p. 5.

⁷⁸⁰ MORIN Jean-Michel, *Sociologie de l'entreprise*, Paris, 1999, p. 35.

⁷⁸¹ SEGRESTIN Denis, *Sociologie de l'entreprise*, Paris, 1996 ; BERNOUX Philippe, *La sociologie des entreprises*, Paris, 1995 ; SAINSAULIEU Renaud, *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Paris, 1987.

La science économique enfin, qui, pourtant, s'est toujours « occupée » de l'entreprise (contemporaine) n'a pas, elle non plus, fourni de définition très approfondie, du moins jusqu'à très récemment. Pour les classiques et les néo-classiques, il existe un « agent de production ». Celui-ci a des fonctions d'achat, de transformation et de vente de sa production. Il combine, de façon optimum, les facteurs travail, capital et ressources naturelles pour produire des biens et des services qu'il vend sur un marché, afin de dégager un bénéfice. Sa fonction, presque son objet selon ces économistes, est de définir son niveau de production et de combiner les facteurs de production de façon à maximiser son profit.

Évidemment, cette définition ne décrit pas l'entreprise, mais plutôt un « agent », de production, qui peut être aussi bien une très grosse entreprise multinationale qu'un petit artisan solitaire, et même nos compagnies. Eux aussi combinent du travail, des capitaux, des matières premières et des technologies, afin de produire des biens et des services. Eux aussi espèrent en dégager un revenu et un profit, qu'ils souhaitent bien entendu maximum. Ces définitions s'appliquent en fait à tout ce qui n'est pas, dans le langage des économistes, un ménage ou une administration publique. D'une certaine manière, la compagnie et la *commenda* possédaient ces caractéristiques et répondaient à ces définitions. D'ailleurs, s'il n'a pas toujours existé des entreprises, il y eut, de tout temps, des agents de production, que ceux-ci fussent agriculteurs, artisans, ou même marchands travaillant en *commenda*.

Par ailleurs, ce que définissent ces économistes classiques est un agent de production « boîte-noire », sans vie interne, un bloc, un point. De fait, l'économie classique ne s'intéressait pas à la forme sous laquelle est exercée l'activité de production. Certes, certains économistes, comme Joseph Schumpeter et l'école autrichienne mirent l'accent sur le rôle de « l'entrepreneur ». Mais ils ne livrèrent pas pour autant une définition plus précise de l'entreprise⁷⁸².

Finalement, pour tous ces auteurs, quelle que fussent leur pratique et leur discipline, ces institutions apparurent à l'époque moderne, lui sont spécifiques, et surtout spécifiques au capitalisme⁷⁸³.

Pour les historiens eux-mêmes, alors qu'ils étudient toutes les « structures » sociales, en particulier les plus immatérielles, l'entreprise, l'une des plus importantes dans la vie d'une grande majorité de personnes, au moins dans les pays développés, demeure étrangère à la période médiévale.

⁷⁸² SCHUMPETER Joseph Alois, *Théorie de l'évolution économique*, trad. PERROUX François, Paris, 1935.

⁷⁸³ DRANCOURT Michel, *Leçon d'histoire sur l'entreprise de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 1998.

L'historiographie médiévale et l'économie

On connaît, bien sûr, et l'on comprend, le lent cheminement de l'histoire économique, en particulier pour le Moyen Âge. L'économiste Joseph Schumpeter le notait :

La nature abrite des secrets qu'il est exaltant de sonder ; la vie économique constitue la somme des expériences les plus communes et les plus ternes.⁷⁸⁴

Quoique l'intérêt pour l'économie soit ancien, ainsi que celui pour l'histoire, celui pour l'histoire économique ne date que de la fin du XIX^e siècle. Au moins jusqu'au milieu de ce siècle, les faits économiques eux-mêmes n'étaient pas un domaine d'analyse historique. Les auteurs qui s'intéressaient à l'économie ne faisaient que quelques incursions occasionnelles dans le passé. Ceux qui traitaient d'histoire ne témoignaient que de peu d'attention pour l'étude de l'activité économique des hommes. Il était donc très rare de trouver un réel intérêt (analytique s'entend, pour ne pas dire scientifique) pour l'économie des temps passés. Joseph Schumpeter par exemple, lorsqu'il traite, magistralement, de l'histoire de l'économie, aborde celle de la science économique⁷⁸⁵. Il démontre ainsi l'ancienneté de cette préoccupation et de ces recherches, depuis Platon et Aristote jusqu'aux grands économistes classiques des XIX^e et XX^e siècles. En revanche, il ne dit rien ou très peu sur les phénomènes économiques du passé.

Il en fut ainsi dès les premiers récits historiques. Et quoique les préoccupations et surtout les points de vue de l'antiquité grecque ou romaine, ceux du Moyen Âge chrétien et ceux du monde moderne jusqu'au XIX^e siècle fussent différents, les historiens de ces époques partageaient une vision exclusivement intellectualiste ou idéaliste de l'histoire. Dans cette pensée, les idées et les volontés individuelles, guidées selon les époques par le Hasard, la Providence, de « Grands Hommes » ou par Dieu, expliquent et dirigent les événements. Polybe par exemple, soucieux pourtant de rechercher des causalités historiques, « ... appelle causes, les antécédents en matière de jugements et de réflexions, je veux dire les idées, les sentiments et les raisonnements qui s'y rapportent et les opérations qui font aboutir à une décision et à un projet. »⁷⁸⁶. Les écrivains de l'antiquité ayant fait œuvre

⁷⁸⁴ SCHUMPETER Joseph Alois, *Histoire de l'Analyse économique*, Paris, 2004 (Publication originale en 1954), p. 88.

⁷⁸⁵ SCHUMPETER Joseph Alois, *Histoire de l'Analyse économique*, Paris, 2004 (Publication originale en 1954).

⁷⁸⁶ POLYBE, *Histoires*, traduction ROUSSEL D., Paris, 1970, III, 6, 6-8, p.175.

d'historien, comme Hérodote, Thucydide ou Tite-Live, même lorsqu'ils s'intéressaient aux mœurs ou à la vie des peuples, n'envisageaient pas la situation et les facteurs économiques ou sociaux.

De même, durant le haut Moyen Âge, des auteurs tel que Grégoire de Tours, Paul Diacre ou Isidore de Séville ne concevaient l'histoire que comme la narration d'événements : « *historia est rerum gestarum narratio* »⁷⁸⁷. Encore, lors de la période moderne, comme au siècle des Lumières, les historiens ne purent s'affranchir de la fascination pour le politique, les « grands personnages », leurs actions et leurs idées. Sans doute aussi, malgré le travail d'érudition engagé par les Bollandistes et Saint-Maur, ne s'intéressaient-ils pas aux sources qui auraient pu leur donner une autre vision de l'histoire⁷⁸⁸. Les historiens décrivaient les faits et la « geste » des personnages qu'ils fréquentaient, voyaient agir et faire l'histoire qui les intéressait. Ils écrivaient pour eux : rois, empereurs ou ministres pour les uns, grands aristocrates francs, gallo-romains ou barbares, et saints, pour les autres.

Au XIX^e siècle, celui des nations et de l'affirmation de la bourgeoisie au sommet des États, celle-ci, paradoxalement, ne sut pas beaucoup mieux s'intéresser aux mouvements profonds de l'économie. Elle leur devait pourtant sa richesse et son pouvoir. Fascinés par les histoires nationales, voire nationalistes, les historiens de cette époque en portaient une vision romantique ou symbolique. Ils ne surent s'intéresser à la vie économique et aux mouvements de fonds des sociétés, le plus souvent transnationaux. Pour eux, leurs nations s'étaient construites dans de grandes batailles, lors d'événements symboliques, par l'action des grands monarques, de leurs ministres ou de héros nationaux proposés en modèles. Les conditions économiques et sociales n'en étaient que des conséquences, des illustrations ou un décor, toujours externes aux événements. Les grands historiens de la bourgeoisie libérale, François Guizot (1787 – 1874) ou Jules Michelet (1798 – 1874) en France, Carlo Botta (1766 – 1837) ou Alessandro Manzoni (1785 – 1873) en Italie, le suisse Jean de Sismondi (1773 – 1842), trouvaient encore l'essentiel de leurs sources dans

⁷⁸⁷ Définition donnée par Hugues de Saint Victor dans son *Didascalion* et cité par LE GOFF Jacques dans « Au Moyen Âge : temps de l'Église et temps du marchand », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 15e année, N. 3, 1960, p. 423.

⁷⁸⁸ CAMMAROSANO Paolo, *Italia Medievale-Struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, 1998, p.10 : « *Un tipo di fonte, la narrazione storica (nella forma di storie generali o nazionali, di anali e cronache, di celebrazioni e biografie di re, di pontefici, di santi), tenne il campo nelle maggiori collane di testi medievali prodotte nel Seicento : il corpus degli autori bizantini inaugurato nel 1645 presso la tipografia regia di Parigi e la serie dei testi agiografici promossa dai Gesuiti di Anversa con l'opera di Héribert Rosweyde (1569-1629), poi di Jean Bolland (1596-1665) e dei suoi collaboratori e seguaci (Bollandisti). Accanto alle fonti narrative, l'erudizione dell'età razionalista e illuminista privilegiò quelle che si dissero chartae in senso stretto o diplomata, diplomati...* ».

les documents officiels, les chartes, ou dans la mémoire et les aspirations nationalistes de leur milieu. Malgré leurs efforts pour donner à l'histoire un statut professionnel, pour la faire sortir de la simple hagiographie des grands hommes et des héros, malgré la conscience qu'ils pouvaient avoir de l'importance de l'activité économique et de ses institutions, ils furent submergés par le puissant phénomène qu'avait exacerbé la Révolution française et qui explosait chez tous les peuples européens et dans leurs élites libérales : la montée des nations et des nationalismes. Ils ne pouvaient que mettre l'accent sur ce qui différençait les nations qui s'affirmaient, les individualisait, voire les divisait et les opposait : les événements, les batailles, les affrontements. Comment, dans cette vague déferlante et tempétueuse, auraient-ils pu percevoir les lents et profonds mouvements, le lent courant des évolutions quotidiennes qui, souvent sans éclat, toujours dépassant le cadre des nations, au même moment et comme toujours, modelaient la société des hommes ?

La question d'autres déterminants de l'histoire que les sentiments et les actes des grands personnages fut pourtant posée très rapidement. Ainsi, dès le bas Moyen Âge, des auteurs pressentirent que les événements, les idées ou les actions individuelles ne constituaient pas la totalité du tableau de l'histoire. Certains mémorialistes ou annalistes de la fin du Moyen Âge, en particulier ceux du monde communal italien, comprirent qu'autant que la grandeur des rois, la richesse de la population et le rayonnement économique étaient des signes authentiques de vitalité. Comme Dino Compagni (1255 – 1324) ou Giovanni Villani (c.1276 – 1348), ils provenaient souvent de familles marchandes. Est-ce un hasard que ces fils de commerçants aient pressentis l'importance de l'activité économique ? Ces auteurs n'allèrent cependant pas jusqu'à en faire de réels acteurs de l'histoire, sinon politique. Au même moment, dans le monde arabo-musulman, au cœur d'une autre grande zone commerciale – est-ce encore un hasard ? – l'historien Ibn Khaldūn (1332-1406) donnait sa définition de l'histoire :

C'est, en somme, un commentaire sur la civilisation et la fondation des cités, de façon à expliquer au lecteur comment et pourquoi les choses sont ce qu'elles sont, à lui montrer comment les bâtisseurs d'empires ont fait leur apparition sur la scène de l'histoire. [...] On se rendra compte des circonstances qui conditionnent les époques et les peuples, dans le passé ou dans l'avenir.⁷⁸⁹

⁷⁸⁹ IBN KHALDŪN, *Discours sur l'histoire universelle.-Al-Muqaddima*, traduction MONTEIL Vincent, Paris, 1978, p.9 et 10.

Il précisait que « L'Histoire a pour objet l'étude de la société humaine, c'est-à-dire de la civilisation universelle. »⁷⁹⁰.

Plus tard, alors que les premiers économistes, mercantilistes, physiocrates puis classiques (Jean Bodin, 1529-1596, François Quesnay, 1694-1774, Adam Smith 1723-1790, Jean-Baptiste Say, 1767-1832, ...), s'intéressaient et découvraient ce qu'était la « richesse des nations », certains travaux entrouvrirent l'hypothèse d'une histoire où l'événement serait subordonné à des causes plus profondes, plus collectives, plus sociales. Montesquieu (1689-1755), lorsqu'il considérait l'histoire romaine, envisageait d'autres moteurs de l'histoire, même s'il ne discernait pas encore explicitement le rôle de l'économie et du social :

Il y a des causes générales, soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie, l'élèvent, la maintiennent, ou la précipitent ; tous les accidents sont soumis à ces causes, et, si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particulière, a ruiné un État, il y avait une cause générale qui faisait que cet État devait périr par une seule bataille.⁷⁹¹

Voltaire (1694-1778) précisait dans l'article « Histoire » de l'Encyclopédie :

On exige des historiens modernes plus de détails, des faits plus constatés, des dates précises, des autorités, plus d'attention aux usages, aux lois, aux mœurs, au commerce, à la finance, à l'agriculture, à la population...⁷⁹².

Quoique cette attention ne fut encore que celle portée à un arrière-plan, un premier regard était ainsi jeté sur d'autres déterminants que les événements, les idées et les actions des grands personnages.

Les historiens du XIX^e siècle conçurent eux aussi, et revendiquèrent, que l'histoire des rois ou des batailles ne constituait pas toute l'Histoire. L'écrivain russe Tolstoï devait illustrer puissamment ce sentiment et l'amener à une sorte d'acmé, l'appliquant à l'un des plus « grands personnages » de l'histoire, dans son roman historique « Guerre et Paix » :

Dans les faits historiques, les prétendus grands hommes ne sont que

⁷⁹⁰ IBN KHALDŪN, *Discours sur l'histoire universelle.-Al-Muqaddima*, traduction MONTEIL Vincent, Paris, 1978, p.69.

⁷⁹¹ MONTESQUIEU, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, Amsterdam, 1735, p. 203.

⁷⁹² VOLTAIRE, article « histoire », dans DIDEROT et D'ALEMBERT, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Genève, T. XVII, 1778. p. 585.

des étiquettes qui, tout en donnant leur nom à l'événement, n'ont avec celui-ci aucune espèce de lien.⁷⁹³

Pourtant, malgré ces sentiments diffus et divers, l'histoire restait centrée sur l'individu et les grands hommes. Le reste demeurait secondaire et éléments de contexte. Les événements n'étaient plus orientés par la providence ou Dieu, mais par le grand mouvement vers la liberté des nations et par des personnages l'incarnant. L'historiographie continuait à méconnaître le social et à ignorer l'économie.

Une révolution épistémologique intervint dans la deuxième moitié du XIX^e et au cours du XX^e siècle. L'histoire étudiait enfin l'économie et la société de façon centrale. La pierre de touche de cette évolution fût la recherche d'une méthodologie plus rigoureuse et systématique, passant par une valorisation du travail sur des sources authentiques, y compris les archives « vulgaires ». Les historiens prirent alors conscience de l'importance de ces documents, et de grands travaux de classement et de publication furent entrepris. Dans le domaine italien, les travaux de publication des archives se multiplièrent, comme ceux de Carlo Cipolla (1854-1917). Cette nouvelle approche s'illustra par la naissance en 1842, autour de Gian Pietro Vieussieux (1799-1863), de la revue *Archivio Storico Italiano* qui diffusa quantité d'études basées sur ces archives, des *Deputazioni di Storia Patria* à partir des années 1870, et en 1883, de l'*Istituto Storico Italiano per il Medio Evo*, à l'origine de la publication d'un grand nombre de sources, ou celle de la *Rivista storica italiana* en 1884.

Simultanément, une approche nouvelle était portée par des historiens allemands comme Leopold von Ranke (1795 – 1886) puis reprise en France par des historiens inspirés par le positivisme d'Auguste Comte. Cette recherche, qui reposait beaucoup sur l'exploitation méthodique des sources, stimula également le développement d'un travail d'étude et de publication des documents. L'influence germanique se fit pareillement sentir en Italie, renforcée par l'état d'esprit pré-unitaire et du Risorgimento, l'unification allemande étant un modèle. L'École Économico-juridique, avec des historiens comme Gaetano Salvemini (1873 – 1957), Gioacchino Volpe (1876 – 1971), ou Gino Arias (1879 – 1940), explora le Moyen Âge italien des communes, considéré comme un « âge d'or » italien.

Les premières influences de la réflexion hégélienne et marxiste se firent sentir chez certains de ces historiens. Karl Marx avait en effet bouleversé

⁷⁹³ TOLSTOÏ, *La Guerre et la Paix*, Traduction MONGAULT Henri, Paris, 1952, p.793

l'analyse économique et politique de la société, appuyant tous ses travaux sur une approche économique et sociale de la société et de l'histoire. Même s'il n'avait pas vraiment fait œuvre d'historien ni immédiatement d'émule historien, sa conception matérialiste de l'histoire rompait avec des siècles de pratique. Elle constitua, pour des historiens désormais plus sensibles aux phénomènes économiques et sociaux, le ferment de bien des travaux futurs⁷⁹⁴.

Au sein de ces mouvements, il fut procédé aux premiers vrais travaux sur des sujets économiques⁷⁹⁵. On note, dès ce moment, des études de documents portant sur les marchands, même si celles-ci sont encore très fortement marquées par la prédominance de la vie politique⁷⁹⁶. Ces historiens, ne parvenaient pas aisément à échapper à l'idéologie nationaliste, toujours très forte, ni à s'extraire totalement de la vision idéaliste, événementielle et de courte période de l'histoire. Pourtant, cette approche plus rigoureuse, la mise en valeur du document qui en est la pièce maîtresse, conduisirent, dès ce moment, beaucoup d'historiens et d'érudits à travailler et à faire découvrir les archives, à les publier, à développer un travail d'analyse et de recherche qui révéla bien des éléments plus proches de la vie quotidienne⁷⁹⁷.

Cette orientation et ces travaux ouvrirent la voie qu'emprunta et que développa au XX^e siècle l'École des Annales, en France et bien au-delà, avec les travaux tels que ceux de Marc Bloch (1886 – 1944) ou Lucien Febvre (1878 – 1956), François Simiand (1873-1935), Ernest Labrousse (1895-1988) d'abord, et de plusieurs générations d'historiens, travaillant sur toutes les périodes de l'histoire. L'histoire n'explorait plus seulement les agissements des grands, les événements spectaculaires. Par l'étude systématique des archives les plus ordinaires (registres, livres de comptes...), par l'analyse de longues séries de chiffres ou de données, les aspects plus matériels et ordinaires de la vie et de l'histoire, elle dépassait souvent le cadre nationaliste et événementiel.

⁷⁹⁴ FRANCESCHI Franco, « La médiévisique dans l'Italie unifiée (1861-1914): intérêts de recherche et rapport aux sources », dans GUYOT-BACHY Isabelle, MOEGLIN Jean-Marie (ed.), *La naissance de la médiévisique : les historiens et leurs sources en Europe (XIXe-début du XXe siècle): actes du colloque de Nancy, 8-10 novembre 2012*, Genève, 2015.

⁷⁹⁵ Voir par exemple PERUZZI Simone Luigi, *Storia del Commercio e dei Banchieri di Firenze in tutto il mondo conosciuto dal 1200 al 1345*, Florence, 1868.

⁷⁹⁶ FRANCESCHI Franco, « La médiévisique dans l'Italie unifiée (1861-1914): intérêts de recherche et rapport aux sources », dans GUYOT-BACHY Isabelle, MOEGLIN Jean-Marie (ed.), *La naissance de la médiévisique : les historiens et leurs sources en Europe (XIXe-début du XXe siècle): actes du colloque de Nancy, 8-10 novembre 2012*, Genève, 2015, p. 92.

⁷⁹⁷ CAMMAROSANO Paolo, *Italia Medievale-Struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, 1998, p.18 : « Nelle odierne divulgazioni di metodo storico poche cose sono così irritanti come la ricorrente leggenda secondo cui fino agli anni Venti del nostro secolo l'orizzonte della ricerca storica e delle sue fonti sarebbe rimasto ancorato agli avvenimenti politici e ai grandi personaggi ».

L'historiographie italienne, malgré la coupure que constitua la période mussolinienne emprunta finalement la même voie.

Pourtant, alors que les travaux sur l'économie médiévale ne manquaient pas, que l'histoire économique avait conquis une place d'honneur dans le paysage historiographique, l'une des principales institutions économiques restait ignorée.

Il est vrai que, lors des dernières décennies du XX^e siècle et au début du XXI^e, l'intérêt pour l'histoire économique et matérielle, en particulier médiévale, est quelque peu retombé. L'échec des expériences marxistes dans les pays d'Europe de l'Est et en Asie et la faillite des idéologies globalisantes ont sans doute conduit à un certain retrait de l'intérêt pour les conditions matérielles, dont le marxisme avait été l'un des porteurs privilégiés, et à une réaction dans les études historiques.

Beaucoup d'historiens ont renoncé à l'identification de grands déterminants :

Dès lors, on étudie des problèmes, des niveaux, des groupes sociaux, le plus souvent dans un cadre géographique et chronologique limité, mais toute tentative pour fournir un schéma d'analyse général est disqualifiée sous prétexte de résurrection de la philosophie de l'histoire, toute visée d'histoire totale étant implicitement accusée de totalitarisme.⁷⁹⁸

Des courants historiographiques comme la « micro histoire » illustrent à la fois ce retrait de l'intérêt pour l'histoire économique et le renoncement à des explications globalisantes :

Les historiens considèrent que les économistes utilisent les statistiques et pensent la rationalité des comportements avec aussi peu de regard critique que ce que les historiens faisaient il y a plus d'un siècle. Les économistes considèrent que les historiens ont abandonné la rigueur du chiffre et l'ambition généraliste pour l'argumentation littéraire et les études de cas, comme le faisaient les économistes de la première moitié du XX^e siècle.⁷⁹⁹

⁷⁹⁸ GUERREAU Alain, « Fief, féodalité, féodalisme. Enjeux sociaux et réflexion historique », *Annales Économie, Sociétés, Civilisations*, 1990, 45, p. 158.

⁷⁹⁹ Voir le constat dressé par CALAFAT Guillaume et MONNET Éric dans « Le retour de l'histoire économique ? » [en ligne], *La Vie des idées*, 2016, quoique l'objet de l'article soit l'espoir d'un éventuel retour de l'histoire économique :

Les apports de l'anthropologie historique et du structuralisme et la polémique entre ce dernier et histoire ont conduit des historiens à aborder plus profondément l'étude des structures. Leur définition varie entre une conception réelle, les assimilant à des organisations, et une approche plus comportementale et anthropologique d'ensemble de règles de vie, de valeurs, d'habitudes culturelles qui constituent le fond de la vie sociale. C'est cette dernière interprétation qui est aujourd'hui l'objet de beaucoup de travaux historiques, jusqu'à délaissier les conditions matérielles au profit des mentalités, des représentations et des cultures, parfois vues comme des moteurs de l'Histoire. Après être passé des idées, des états d'esprit et des actions des grands personnages nationaux aux conditions matérielles des peuples, après avoir considéré que l'Histoire était conduite par des « chefs », après avoir pensé que les conditions économiques et sociales en étaient le moteur, l'historiographie contemporaine semble hésiter, depuis le dernier quart du XX^e siècle, entre un retour aux idées et aux mentalités, des peuples cette fois-ci, au détriment des conditions matérielles, économiques en particulier, et une renaissance du politique et des « grands personnages ». Mais ceux-ci n'ont-ils jamais cessé de fasciner⁸⁰⁰ ?

Les nouveaux courants « d'histoire globale » ou « d'histoire connectée », arrivée récemment en France, augurent-ils d'un retour de l'intérêt pour l'économie⁸⁰¹ ? Il est vrai en tout cas, que certains de ces travaux réinvestissent la question de l'économie⁸⁰². Des questions telles que celle traitée ici gagnent en effet à être analysées dans une optique transnationale...

Il reste que de remarquables travaux sur des compagnies médiévales spécifiques ont été menés, par exemple sur celle des Medici par Raymond de Roover⁸⁰³, celles des Peruzzi par Armando Sapori⁸⁰⁴, celle de Jean Boinebroke par Georges Espinas⁸⁰⁵. Cependant, ceux-ci sont appliqués à des entités particulières, et non à l'institution et datent d'il y a maintenant bien longtemps. Leurs auteurs eux-mêmes hésitaient à les qualifier d'entreprise, et se gardaient de toute généralisation. Au mieux, reconnaissaient-ils qu'il existait quelques formes « préindustrielles », admettaient-ils l'existence d'« entrepreneurs »

⁸⁰⁰ COHEN Yves, *Le siècle des chefs: une histoire transnationale du commandement et de l'autorité (1890-1940)*, Paris, 2013.

⁸⁰¹ Voir par exemple BOUCHERON Patrick et DELALANDE Nicolas, *Pour une histoire-monde*, Paris, 2013.

⁸⁰² NOREL Philippe, *L'histoire économique globale*, Paris, 2009.

⁸⁰³ DE ROOVER Raymond, *The rise and decline of the Medici Bank: 1397-1494*, Cambridge (Mass.), 1963.

⁸⁰⁴ SAPORI Armando, *Storia interna della compagnia mercantile dei Peruzzi*, Florence, 1935.

⁸⁰⁵ ESPINAS Georges, *Les origines du capitalisme : Sire Jehan Boinebroke patricien et drapier douaisien (?-1286 environ)*, Lille, 1933.

(éventuellement capitalistes) au Moyen Âge. Pour tous ces auteurs, il existait une sorte d'artisanat gonflé par le putting out, une organisation de la production consistant à ce qu'un donneur d'ordre, un marchand de la ville, confie des travaux, par exemple de tissage ou de teinture, à des travailleurs indépendants, en ville ou dans la campagne environnante, fournissant la matière première et récupérant le produit fini, contre une rémunération, le plus souvent à la pièce⁸⁰⁶. Il existait des « proto-fabriques », établissements concentrés dont la ressemblance avec l'usine du XX^e siècle est la plus grande, mais peu mécanisés. En dépit de tentatives pour valoriser une industrie médiévale, bien peu songeaient, il est vrai, à autre chose qu'à l'entreprise industrielle, à la production de biens⁸⁰⁷. Tous rejetaient donc le Moyen Âge dans une période préindustrielle, précapitaliste, donc sans « vraie » entreprise.

Étonnamment, même la *Business History*, d'origine anglo-saxonne, méconnaît le Moyen Âge.

La Business History

Cette branche de l'histoire est née aux États-Unis dans les années 1920, en particulier des travaux de Norman S.B. Gras⁸⁰⁸. La *Business Historical Society* a été fondée en 1925. Elle a mené d'assez nombreux travaux sur les entreprises industrielles, leur naissance et leur affirmation. Elle s'est développée sous l'influence d'historiens praticiens de l'entreprise comme Alfred Chandler, très orientés vers la compréhension des grandes entreprises américaines, le plus souvent industrielles. Le dynamisme de cette famille de l'histoire, qui a gagné l'Europe et la France, est sans doute à rapprocher du succès idéologique de l'Entreprise dans notre monde. Depuis son apparition, aux États-Unis mais aussi en Europe, sous l'impulsion à la fois de structures universitaires ou d'institutions issues des entreprises elles-mêmes, d'organismes publics ou privés, elle se consacre à l'étude des entreprises, en particulier des plus grosses. Ainsi, en France les travaux de Jean Bouvier sur le Crédit Lyonnais ou de Patrick Fridenson sur Renault⁸⁰⁹. De nombreuses revues

⁸⁰⁶ HUNT Edwin S., MURRAY James, *A history of business in medieval Europe, 1200-1550*, Cambridge, 1999, p.38.

⁸⁰⁷ GIMPEL Jean, *La révolution industrielle du Moyen Âge*, Paris, 1975.

⁸⁰⁸ Celui-ci s'est pourtant intéressé au Moyen Âge. Voir par exemple GRAS Norman S. B., « Economic rationalism in the late middle ages », *Speculum*, 1933, vol. 8, n° 03, p. 304-312.

⁸⁰⁹ BOUVIER Jean, *Le Crédit Lyonnais de 1863 à 1882. Les années de formation d'une banque de dépôts*, Thèse Lettres, Paris, 1959 ; FRIDENSON Patrick, *Histoire des usines Renault*, Paris, 1972...

ou associations ont été créées sur ce sujet⁸¹⁰. On peut même affirmer que, dans un paysage où l'histoire économique est devenue plus discrète, ce type de travaux connaît un grand succès.

L'une des forces de cette approche est sa proximité avec d'autres disciplines des sciences sociales comme la sociologie, les sciences de gestion et, dans une certaine mesure, avec l'économie. Elle conduit à des recherches sur les modes de gestion des entreprises et sur le management. Alfred Chandler en est à la fois le grand initiateur et l'archétype, avec ses travaux sur le management des grandes entreprises⁸¹¹. Cette caractéristique occasionne cependant de nombreux écueils, qui alarment parfois les historiens. Ainsi, les auteurs ont parfois un parti-pris favorable à l'entreprise, en particulier à l'entreprise étudiée, avec le risque que leurs travaux frisent la propagande ou l'hagiographie⁸¹². L'apparition de la « Public History », inscrite dans une démarche marchande au service des dirigeants d'entreprise, renforce ce risque. À moins, au contraire, que l'auteur n'ait un préjugé idéologique contre l'entreprise (capitaliste). Au total, il n'est pas toujours facile de ne réaliser ni pamphlet dogmatique, ni panégyrique stipendié.

Une autre faiblesse de la Business History est que, ces recherches étant souvent animées par des économistes, voire des praticiens de l'entreprise, elles privilégient une orientation économique plus qu'historique, tournée vers le présent plus que vers le passé. Elle recherche dans le passé des explications ou des leviers pour le présent, et se trouve ainsi plus attentive aux concordances qu'aux différences.

Les approches sont le plus souvent micro-économiques ou même micro-historiques. Elles négligent le plus souvent une histoire générale (*General Business History*) au profit d'une micro histoire des entreprises (*Company Business History*). De ce point de vue, cette histoire se situe bien dans

⁸¹⁰ Citons en France, même si elles semblent connaître des difficultés pour vivre, les revues « *Histoire d'Entreprises* » et « *Entreprises et Histoire* », en Italie la revue « *Annali di Storia dell'Impresa* ». En France, les structures sont nombreuses, proches du domaine public ou non, par exemple la « Mission Historique de la Banque de France » ou l'Association « Renault Histoire ». Il existe des revues à caractère plus régional, comme « Provence Historique, Patrimoine et mémoire de l'industrie en Provence ».

⁸¹¹ CHANDLER Alfred D., *La main visible des managers : une analyse historique*, traduction LANGER Frédéric, Paris, 1988 ; CHANDLER Alfred D., TEDLOW Richard S., McCRAW Thomas K., *The coming of managerial capitalism: a casebook on the history of American economic institutions*, Homewood, 1985 ; CHANDLER Alfred D., SCOTT Bruce R., *Stratégies et structures de l'entreprise*, traduction SCHAUFELBERGER Philippe, Paris, 1972.

⁸¹² BONIN Hubert, « L'historien mercenaire, « Business history » et déontologie », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 13, 1987, pp. 115-118.

l'orientation que nous avons évoquée, de méfiance vis-à-vis d'une « histoire globale ». Beaucoup de travaux sont centrés sur l'étude d'une entreprise, souvent sur les plus grandes, voire sur un entrepreneur capitaine d'industrie, comme moteur du développement économique, ramenant ainsi l'histoire à l'étude de « grands hommes ».

L'étude de l'institution est en revanche beaucoup moins développée. Les travaux de ces historiens permettent toutefois de dégager, pour la période contemporaine seulement, à la fois des types et des tendances. Ils distinguent par exemple plusieurs modèles industriels :

- Celui de Birmingham / Saint-Étienne / Coventry - avec de nombreux petits ateliers, fragiles, des entreprises moyennes et grandes en nombre plus restreint, une division du travail se faisant entre les entreprises, des ouvriers très qualifiés.
- Le modèle de Lowell, du nom de la ville de Nouvelle-Angleterre où de grandes entreprises textiles mécanisées faisaient travailler dans de grandes usines une main d'œuvre peu qualifiée venue des campagnes environnantes.
- Le modèle philadelphe ou anti-Lowell avec de petits ateliers, une main d'œuvre qualifiée et adaptable, des machines peu spécialisées, autorisant la souplesse et l'adaptabilité⁸¹³.

On l'observe, le sujet n'a essentiellement été considéré que pour les périodes moderne et contemporaine, et quasi exclusivement pour l'entreprise industrielle. Celle-ci a été l'objet de travaux sur la base d'une évidence : il existait, du XVIII^e (ou même du XVII^e) au XX^e siècle, des entreprises telles que celles qu'avaient sous leurs yeux les personnes qui les étudiaient, et qu'ils considéraient comme des archétypes, voire des aboutissements. Il s'agissait d'entreprises industrielles, concentrant à la fois une masse de main d'œuvre et de moyens techniques. Également pour la *business history* donc, rien de tel n'aurait vraiment existé au Moyen Âge.

L'appel à d'autres disciplines peut, peut-être, aider à éclairer et définir les propriétés qui caractérisent ces organisations, et à approcher ainsi celles du Moyen Âge.

Les autres disciplines

Autant que ses centres d'intérêt, la vie quotidienne et les phénomènes socio-économiques, loin de l'événement et des grands personnages, ce qui a

⁸¹³ VERLEY Patrick, *Entreprises et entrepreneurs du XVIIIe siècle au début du XXe siècle*, Paris, 1994.

caractérisé l'approche historique depuis le début du XX^e siècle fut son appel à d'autres disciplines. Elle recourut ainsi à la statistique pour l'étude de séries longues, pour les mouvements lents, la longue période de l'histoire. Surtout, elle utilisa l'économie et la sociologie.

De nouvelles approches des économistes, nous l'avons dit, oppose l'entreprise et le marché⁸¹⁴. Ils font porter la différence sur le fait qu'en entreprise, il existe un ensemble de contrats permanents liant les employés et l'institution, ou des droits durables de cette dernière sur des ressources ou des équipements, alors que sur les marchés ne sont opérées que des opérations ponctuelles reposant sur des droits éphémères. Plutôt qu'à chaque opération, des employés sont embauchés pour plusieurs années. Des locaux, des machines, des sources de matières premières, etc. sont achetés ou loués. Pour les théories contractuelles de la firme, l'entreprise devient un « nœud de contrats ». Cette définition, appliquée à une structure à but commercial, paraît la plus convaincante. Certains économistes parlent de la « firme », et la définissent ainsi comme une solution alternative au marché :

Une entreprise peut, par conséquent, se définir comme un système de relation qui apparaît quand la répartition des ressources dépend d'un entrepreneur.⁸¹⁵

Les travaux d'Alfred Chandler mettent en valeur l'entreprise moderne multi-divisionnaire, qui a remplacé la petite entreprise traditionnelle lorsque la coordination administrative a permis d'obtenir une plus forte productivité, des coûts plus faibles et des profits plus élevés que la coordination par le marché⁸¹⁶.

Or, la compagnie fut bien créée, si ce n'est dans le but, avec le résultat d'éviter le recours systématique au « marché ». Son principe s'oppose de façon presque exemplaire ou archétypique, de ce point de vue, à la *commenda* qui, elle, était l'instrument du marché par excellence.

⁸¹⁴ Pour une synthèse de ces nouvelles approches : CORIAT Benjamin et WEINSTEIN Olivier, *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Paris, 1995 ; BROUSSEAU Éric, « De nouvelles approches de l'entreprise », *Revue d'économie industrielle*, 1988, p. 84-90.

⁸¹⁵ COASE Ronald Harry, *L'entreprise, le marché et le droit*, traduction ALIOUAT Boualem, Paris, 2005, p. 60,

⁸¹⁶ CHANDLER Alfred D., *La main visible des managers : une analyse historique*, traduction LANGER Frédéric, Paris, 1988.

Un nouveau regard ?

La structure économique caractéristique du Moyen Âge est bien le domaine agricole, laïc ou monastique. Et celui-ci a été étudié. Mais la quasi-absence de l'époque médiévale, et même du début de l'ère moderne dans l'histoire de l'entreprise, pour toutes ces écoles historiographiques, frappe l'historien médiéviste familier de l'entreprise⁸¹⁷. Pour beaucoup d'historiens, l'entreprise n'est que capitaliste et industrielle, le capitalisme est le système social des entreprises, en particulier industrielles. Même les banques ne seraient qu'une forme ultime de l'industrialisation. Un amalgame est opéré entre le fait qu'une entreprise réunit des capitaux et la caractérisation d'une société ou les détenteurs des pouvoirs, politiques et idéologiques, sont ceux-là même qui détiennent les capitaux et les entreprises :

Par capitalisme on entend un système économique dans lequel le capital est nécessaire pour la création et le développement des entreprises.⁸¹⁸

En est-il jamais autrement ? Cette définition confond l'institution micro-économique et la macro-structure sociale, qualifiées du même mot. La question des entreprises au Moyen Âge est donc associée à celle du capitalisme au Moyen Âge⁸¹⁹. Parler d'entreprise au Moyen Âge serait donc dire que le Moyen Âge aurait été capitaliste – une absurdité, bien sûr – ou que les entreprises auraient pu exister sans le capitalisme – un sacrilège sans doute : « L'entreprise est le microcosme capitaliste, l'institution cardinale du capitalisme. »⁸²⁰. Une thèse de Karl Polanyi semble valider la nécessaire mise de côté de la période médiévale. Elle affirme la subordination (l'encastrement) du marché et de l'économie dans le social au Moyen Âge, avant que les périodes moderne puis contemporaine voient la mise en place d'une prédominance du marché⁸²¹.

⁸¹⁷ ASSELAÏN Jean-Charles, « Histoire des entreprises et approches globales. Quelles convergences ? », *Revue économique*, 2007/1 Vol. 58, p. 155.

⁸¹⁸ DRANCOURT Michel, *Leçon d'histoire sur l'entreprise de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 1998, p. 232.

⁸¹⁹ Voir à ce sujet SOMBART Werner, *Le bourgeois: contribution à l'histoire morale et intellectuelle de l'homme économique moderne*, traduction JANKÉLÉVITCH Samuel, Paris, 1966 ; SAPORI Armando, "Werner Sombart" dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, p. 1083-1111 ; MELIS Federigo, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950 ; POLANYI Karl, *La grande transformation: aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, 1983.

⁸²⁰ PERROUX François, *Le capitalisme*, Paris, 1969, p. 15.

⁸²¹ POLANYI Karl, *La grande transformation: aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983.

Pour tous ces auteurs, le modèle de l'entreprise était dans les grandes cathédrales du capitalisme et du mouvement ouvrier que sont, par exemple, les usines automobiles. Et de fait, rien de comparable à cela n'existait au Moyen Âge. Ni capitalisme ni cathédrales industrielles. Mais il existait des compagnies...

CHAPITRE II – LES COMPAGNIES MÉDIÉVALES

Tout au long de la période qui s'écoule entre le début du XIII^e siècle et le milieu du XIV^e, sans vraiment pouvoir déterminer ni dates ni étapes très précises, s'établirent progressivement, dans cette région de l'Italie centro-septentrionale, plutôt dans les villes de l'intérieur, et peut-être plus spécifiquement toscanes, des modes originaux de gestion et d'organisation de l'activité commerciale. Ceux-ci se caractérisaient par l'enregistrement écrit de plus en plus détaillé et étendu de l'ensemble des événements concourant à cette activité. À la transcription des créances et des dettes, vint s'ajouter celle des gains, des frais, des variations du patrimoine et des mouvements des stocks de marchandises ou de caisse. Cette évolution conduisit à l'intégration de ces différents composants en une structure commerciale autonome et originale, à la création de « compagnies » commerciales, associant durablement plusieurs personnes, leurs capitaux et souvent leur travail.

Nous l'avons constaté, alors que nous échappe sans doute certains outils de gestion quotidienne, une préoccupation importante que révèlent les documents qui nous sont parvenus est la relation entre les associés et avec les agents. On peut en effet concevoir que pour une activité ponctuelle ou de faible intensité, les livres étudiés aient pu permettre de gérer les dettes, les créances, et de cette façon toute l'activité. Mais dès que la taille de la compagnie devenait importante, et donc le nombre de ses opérations, la plupart des outils que nous avons examinés, en particulier les grands-livres, n'apparaissent vraiment pratiques ni pour le traitement journalier des créances et des dettes, ni pour tout autre usage opérationnel, comme la gestion des dépenses ou celle des stocks.

Il est difficile de ne pas penser que des outils spécifiques, dont quelques traces subsistent cependant, furent conçus et utilisés pour ces fonctions, répondant à aux préoccupations que l'on observe clairement dans nos sources.

Il faut maintenant se demander pourquoi les marchands italiens, ont mis en place tout cela, pourquoi ils ont créé cette structure et développé les instruments que nous avons analysés. Pour cela, il est nécessaire d'approfondir l'enquête sur les caractéristiques de la compagnie, sur les choix qui s'offraient aux commerçants italiens à cette époque.

Les autres formes d'association commerciale

Les commerçants disposaient en effet de plusieurs solutions, même pour réaliser des opérations commerciales en association. D'autres formes de coopération avaient existé et existaient encore dans cette région. À ce moment, sans doute comme à toute époque, une activité commerciale en association, d'achat et de vente ou de production, pouvait s'organiser selon deux grandes modalités. La première consistait à établir un ou des contrats, ou même une association moins formelle⁸²², pour chaque transaction et réunir ainsi un capital et une capacité de travail dans le but de réaliser une opération précisément définie⁸²³. À cette fin, le prêt maritime, d'origine antique, était probablement encore parfois utilisé. Surtout, la *commenda*, beaucoup pratiquée pour le commerce lointain, mais aussi pour des investissements plus sédentaires⁸²⁴, fut l'illustration la plus typique de ce type d'organisation en Occident médiéval.

La seconde modalité était caractérisée par une plus grande continuité, un terme moins limité. Une structure était constituée, des engagements ou des contrats établis, non pour réaliser une seule transaction, mais pour une durée plus ou moins longue et, le plus souvent, de très nombreuses opérations. Ce procédé fut exprimé au bas Moyen Âge par les compagnies, créées par les marchands italiens dès le XIII^e siècle. L'activité de certaines d'entre elles, de petite taille, différaient sans doute peu de celle d'un artisan ou d'un modeste marchand. D'autres, en revanche développèrent un volume d'affaires important, nécessitant une réelle réflexion de gestion et d'organisation.

⁸²² Voir plus loin l'activité de Pignol Zuchello (p. 402), et MOROZZO DELLA ROCCA Raimondo (ed.), *Lettere di mercanti a Pignol Zucchello, 1336-1350*, Venise, 1957.

⁸²³ BALLE François, *La gestation de l'entreprise au Moyen Âge - Étude des documents commerciaux des Manduel, 1200 - 1263 - Mémoire de Master*, Aix-en-Provence, 2005, p. 41

⁸²⁴ Voir par exemple le contrat n° 89, BLANCARD Louis (ed.), *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Âge*, Genève, 1978, p. 137.

D'autres formes, à visée souvent moins commerciale et moins répandues, auxquelles participaient parfois des marchands, étaient susceptibles d'alimenter et enrichir leur expérience. Il existait en effet les *maone*, les *compere*, les *luoghi*, les *sorte*, les *carati* et diverses *societates*. Souvent destiné à la construction ou à l'acquisition d'un navire, voire à celle d'un territoire, à Gênes ou à Venise, l'investissement était divisé en parts, cessibles et détenues par différents investisseurs⁸²⁵. Les hommes d'affaires participaient aussi à des confréries, des fraternités. Au cours de notre période, c'est cependant principalement sous la forme de *commenda* ou de compagnie que s'organisait une activité commerciale privée importante.

Avant la *commenda*, le prêt maritime, faisait porter les risques de mer par le prêteur. L'emprunteur, acteur réel de l'opération commerciale, s'engageait au remboursement du capital, et au paiement des intérêts, sous la condition que le voyage se terminât sans problème, c'est-à-dire que les marchandises achetées et transportées arrivassent à destination. Le risque pris par le prêteur justifiait, aux yeux de l'Église même, la perception d'un intérêt. Ce type de financement ne constituait toutefois pas vraiment une association. Certes, l'apporteur de capital prenait un risque réel, mais sa rémunération, en cas d'arrivée de l'opération à son terme, était préalablement fixée, entre 10 et 30%, que l'opération permît de dégager un gain important ou conduisît à une perte.

La *commenda* (et ses équivalents, *colleganza* à Venise, *societas maris* à Gênes), était encore très utilisée pour le grand commerce, aux XIII^e et XIV^e siècles, en particulier dans les villes portuaires. Elle fut la forme la plus classique de l'association commerciale jusqu'à l'orée du XIII^e siècle. Dans ce type de contrat, conclu le plus souvent en vue de la réalisation d'une seule opération (par exemple, un voyage commercial, maritime ou non), un ou plusieurs partenaires détenteurs de capitaux fournissaient les moyens financiers nécessaires. Un marchand actif apportait ses compétences et son labour. Le résultat financier de l'opération était partagé, en général à raison d'un quart à la partie active et trois quarts au partenaire financier⁸²⁶. Des variantes

⁸²⁵ SAYOUS André-Émile, « Les transformations des méthodes commerciales dans l'Italie médiévale », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1929, 1, p. 161-176.

⁸²⁶ Pour l'analyse détaillée de la *commenda* voir, par exemple, ASTUTI Guido, *Origini e svolgimento storico della commenda fino al secolo XIII*, 1933 ; PRYOR John H., « The origin of the commenda contract », *Speculum*, LII, 1977, p. 13 ; PRYOR John H., « Commanda, the operation of the contract in long distance commerce at Marseille during the thirteenth century », *Journal of European Economic History*, XIII, 1984, p. 397 à 440 ou, pour les aspects comptables, EDLER DE ROOVER Florence, « Partnership Accounts in Twelfth Century Genoa », *Business History Review*, vol. 15, n° 6, 1941, p. 87-92.

existaient, dans lesquelles chacun des partenaires amenait une part du capital. Ainsi, dans la *societas maris* le partenaire sédentaire n'apportait que deux tiers du capital, et l'associé actif un tiers. Le bénéfice, ou la perte, partagé par moitié, cela équivalait à appliquer la règle commune de partage, soit un quart du bénéfice pour le travail, et trois quarts pour le capital.

Les Manduel, commerçants marseillais du XIII^e siècle, dont nous avons étudié les documents⁸²⁷, ont ainsi développé, de 1207 et 1255, une activité essentiellement basée sur des contrats de *commenda*. Selon les sources préservées, cinquante-neuf de ces opérations furent réalisées en association entre ceux-ci et cinquante-cinq partenaires différents, pour des opérations et des destinations souvent semblables. Certains collaborateurs furent associés plusieurs fois. Mais un nouveau contrat, ou une notule, était établi pour chaque opération. Il arrivait que des *commende* pussent associer plusieurs investisseurs. Même dans ces situations, les associés changeaient souvent. Ainsi, dans le cas des Manduel, le partenaire intervenant le plus souvent dans les opérations commerciales, Bernardus de Conchis, ne se rencontre que quatre fois. Il apparaît par ailleurs seize fois au total auprès des Manduel (sur 157 documents), comme représentant, arbitre, etc. L'activité d'un investisseur, ou d'un marchand itinérant, pouvait certes présenter une continuité ou une pérennité. Les contrats, eux, ne présentaient jamais ce caractère. La caractéristique de ce type d'organisation tenait à l'établissement systématique d'une convention pour chaque opération.

Par ailleurs, la *commenda*, comme le prêt maritime, ne pouvait réellement permettre une gestion active. Il était seulement possible d'adopter des dispositions *a priori* lors de la conclusion du contrat. Ce type d'organisation nécessitait l'établissement d'un acte notarié précis dans ses dispositions. Des arrangements pouvaient donc être arrêtés à ce moment seulement. Le notaire, et le document qu'il élaborait, enregistraient l'objet de la *commenda*, le montant versé, éventuellement le but du voyage, etc. Ces mesures ne faisaient pas systématiquement l'objet d'un instrument officiel. Assez souvent sans doute, pour limiter les frais et les délais, le notaire enregistrait simplement une notule dans son registre, résumé de l'instrument et des conditions de l'arrangement. Le contrat n'était établi qu'en cas de besoin, de conflit en particulier⁸²⁸. Des dispositions pouvaient préciser le type de produit pris en *commenda* – monnaie,

⁸²⁷ BALLE François, *La gestation de l'entreprise au Moyen Âge - Étude des documents commerciaux des Manduel, 1200 - 1263 - Mémoire de Master, Aix-en-Provence, 2005.*

⁸²⁸ BLANCARD Louis (ed.), « Les notules commerciales d'Amalric, notaire marseillais du XIII^e siècle », dans *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Âge*, T. II, Genève, 1978.

tissus, métaux, vin⁸²⁹-, la destination et le navire devant être utilisé (« *quam comandam portabo ad laborandum in hoc itinere Bogie, in nave de Roseta* »⁸³⁰). Le contrat pouvait aussi stipuler des arrangements particuliers, comme la transmission anticipée d'une part du produit de la vente (« *et si aliqua navis prior me venerit de Bogia in hanc terram, ego promito tibi transmittere terciam partem dicte comande in tuo nomine* »⁸³¹). L'investisseur exigeait enfin l'habituelle bonne foi et la renonciation aux poursuites ultérieures (« *renunciants inde ex certa scienta exceptioni non accepte pecunie vel non reddite michi comande* »⁸³²). Mais la portée de ces conventions était nécessairement limitée.

La réglementation commerciale, édictée par les communes ou par les métiers, fournissait bien quelques moyens de contrôle. Les articles 19 (*de societatibus et commandis*) et 20 (*de eodem*) du livre III des Statuts de Marseille, datant du XIII^e siècle, précisaient ainsi comment un commanditaire pouvait passer des instructions au commandité pendant son voyage, et comment celui-ci devait y obéir. L'article 25 (*qualiter societas et commanda repeti possunt*) exposait les modalités de poursuite, par un capitaliste, de celui à qui il avait confié son argent ou sa *commenda*, ou de ses héritiers ou successeurs, en cas de défaillance⁸³³. *A posteriori*, au retour du marchand itinérant, le calcul du résultat occasionnait probablement des contrôles et des discussions⁸³⁴.

Cette forme de contrat n'impliquait d'ailleurs pas toujours un commerçant en activité dans le rôle de fournisseur des capitaux. D'autres catégories de personnes participaient parfois à une *commenda* : nobles, femmes, ecclésiastiques. Sans compétences commerciales ni intention de développer une activité marchande, elles participaient à ce type d'opération avec un unique objectif d'investissement. Seul le résultat final les intéressait, et en aucune manière la connaissance de l'opération elle-même. A notre connaissance, nous ne disposons pas de livre comptable présentant de telles opérations aux XIII^e

⁸²⁹ BALLE François, *La gestation de l'entreprise au Moyen Âge - Étude des documents commerciaux des Manduel, 1200 - 1263 - Mémoire de Master*, Aix-en-Provence, 2005, p. 69.

⁸³⁰ BLANCARD Louis (ed.), *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Âge*, Genève, 1978, T. I, p. 41.

⁸³¹ BLANCARD Louis (ed.), *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Âge*, Genève, 1978, T. I, p. 41.

⁸³² BLANCARD Louis (ed.), *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Âge*, Genève, 1978, T. I, p. 40.

⁸³³ PÉRONOUX Régine (ed.), *Les statuts municipaux de Marseille*, Paris, Monaco, 1949, p. 133-135.

⁸³⁴ EDLER DE ROOVER Florence, « Partnership Accounts in Twelfth Century Genoa », *Business History Review*, vol. 15, n° 6, 1941, p. 87-92.

ou au XIV^e siècle. Seul nous est parvenu un compte-rendu de plusieurs *commende* sur une feuille volante⁸³⁵. Rien, cependant, ne permet d'exclure que les partenaires de telles transactions notaient leurs opérations dans un livre personnel ou sur des feuilles, même si ces contrats faisaient l'objet d'un acte notarial. Parmi les lettres à Pignol Zucchello, certaines lettres font penser non à une compagnie mais à la comptabilité d'un voyage, sous *commenda* ou *societas maris*⁸³⁶.

De toute façon, une fois l'opération décidée et lancée, le ou les apporteurs de capital, sédentaires, marchands en exercice ou simples investisseurs, en pratique, ne disposaient d'aucun moyen d'exercer une réelle conduite des actes du marchand actif, ni même de l'influencer. Le partenaire itinérant se trouvait le plus souvent très éloigné, inaccessible au partenaire financier. Il était donc quasi impossible de pratiquer une réelle supervision durant l'opération. Il est vrai que ce contrôle pouvait être considéré peu utile : l'opération était relativement brève, assez clairement définie dès le début, et unique. Les marges de manœuvre de l'associé travailleur se trouvaient assez limitées. Ainsi que le note Florence Edler De Roover, « *The administrative problems in the age of the travelling merchant were still very simple* »⁸³⁷. Les partenaires de cette lettre à Pignol Zucchello n'éprouvaient d'ailleurs pas le besoin de faire « tant de comptes » :

*A me parebe quando paresse a te che tu ed io faciessimo una compagnia fatta sì e i'tal modo che ciò che si fa i'questo viaggio si fusse per metà e no's'avesse a fare tante ragioni.*⁸³⁸

L'apporteur de capital, une fois l'opération définie, pouvait sans doute rester complètement passif. Du point de vue de ce dernier, comme les Manduel, la *commenda* permettait, *a posteriori*, une connaissance détaillée des coûts et du résultat de chaque opération, puisque chacune faisait l'objet d'un compte et d'un calcul détaillé. Mais son dénouement était une équation comportant de nombreuses inconnues, reposant beaucoup sur les qualités du marchand itinérant, sur son honnêteté, voire sur la chance...

⁸³⁵ ASTUTI Guido, *Rendiconti mercantili inediti del cartolare di Giovanni Scriba*, Turin, 1933 ; EDLER DE ROOVER Florence, « Partnership Accounts in Twelfth Century Genoa », *Business History Review*, vol. 15, n° 6, 1941, p.87-92.

⁸³⁶ MOROZZO DELLA ROCCA Raimondo (ed.), *Lettere di mercanti a Pignol Zucchello, 1336-1350*, Venise, 1957

⁸³⁷ EDLER DE ROOVER Florence, « Partnership Accounts in Twelfth Century Genoa », *Business History Review*, vol. 15, n° 6, 1941, p. 87-92.

⁸³⁸ Let. Zucchello1 - 1336, p. 8.

La *commenda* se caractérisait donc par la brièveté de sa durée, son objet restreint à une seule opération, et la grande autonomie des associés, en particulier de l'acteur voyageant. Chacun demeurait, par nécessité, dans son rôle. La compagnie commerciale, qui apparut en cette période en Italie du Nord, fut une forme et une organisation très différentes de l'activité des grands marchands.

Les caractères spécifiques à la compagnie

L'usage des termes *compagnio*, *compagnia* ou *compagni* (compagnon, compagnie ou compagnons) n'indiquait pas toujours ni une association formelle ni une activité commerciale. Ces mots couvraient un sens beaucoup plus large. Ils signalaient parfois aussi une structure, commerciale ou non, formelle ou non, entre membres d'une famille élargie par exemple⁸³⁹. Parfois même, le terme pouvait viser une *commenda*. Nos documents laissent transparaître ces ambiguïtés, comme dans cet enregistrement du livre de Bene Bencivenni, qui consignait la constitution, pour un voyage à Messine, d'une « compagnie » qui, de fait, ressemble à une *commenda* :

*Cisti e Chorsino e Rinaldo ci deono dare lb. di pisani piccioli in k. maggio a la 'ndizione di sopra, li quali abbo messo in chonpangnia cho' loro de l'andata che ssi fecie a Messina.*⁸⁴⁰

Le concept de *compagnia* était d'utilisation ancienne et plus large sans doute que son emploi marchand. André-Émile Sayous signale la référence à une *compagnia* dans un document vénitien du XII^e siècle⁸⁴¹. Il existait des compagnies religieuses, comme la *compagnia della Santissima Trinità* à Arezzo, des compagnies militaires⁸⁴², comme les « *compagnie di ventura* »⁸⁴³,

⁸³⁹ FOSSIER Robert, *Le travail au Moyen Âge*, Paris, 2000, p. 72 : « Les "compagnies" marchandes sont donc en premier lieu des affaires de famille : frères, fils, neveux, alliés par le sang font partie de l'entreprise, y apportent leur argent et leurs bras ».

⁸⁴⁰ « Primo libricciolo di Bene Bencivenni, dans CASTELLANI Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, p. 222.

⁸⁴¹ SAYOUS André-Émile, « Les associations de caractère capitaliste à Venise entre le milieu du XI^e siècle et celui du XII^e, surtout d'après des documents inédits des archives de l'État de Venise », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 77, n^o 4, 1933, p. 435-443.

⁸⁴² MAIRE-VIGUEUR Jean-Claude, *Cavaliers et citoyens: Guerre, conflits et société dans l'Italie communale 12e-13e siècles*, Paris, 2003, p. 138.

⁸⁴³ JAMME Armand, « Les compagnies d'aventure en Italie. Ascenseurs sociaux et mondes parallèles au milieu du XIV^e siècle », in *Le petit peuple dans l'Occident médiéval. Terminologies, perceptions, réalités*, Paris, 2002, p. 347-363.

des « compagnies de tour », créées pour la construction et la gestion d'une « tour », souvent trop coûteuse pour une seule famille étroite⁸⁴⁴. Une compagnie créée entre les frères Villani en 1322 était destinée à organiser les dépenses privées des frères, en relation sans doute avec leur participation dans les compagnies des Peruzzi et des Buonaccorsi⁸⁴⁵. Dans le domaine politique, selon Jacques Heers, « La Compagnia fut souvent, en Italie, la première forme d'organisation politique, précédant celle de la commune. »⁸⁴⁶. La « *Compagnia Communis* » a occupé une place importante dans l'histoire de la commune de Gênes :

*Au cours des deux premières décennies du XII^e siècle, le système de gouvernement est fondé sur les Compagnie de durée pluri-annuelle (trois ans en 1099, renouvelée pour quatre ans en janvier 1102, puis de durée variable jusqu'en 1122).*⁸⁴⁷

Jean-Claude Maire-Vigueur signale que « Le mercenariat se moule volontiers dans une forme d'organisation qui caractérise très fortement, au cours de la même période, de nombreux segments de la vie communale : je veux parler de ce que les sources désignent le plus souvent du nom de *societas*, de ce qu'on appelle aussi parfois *compagnia* ou *brigata* »⁸⁴⁸. Tous ces exemples démontrent « la formidable diffusion du phénomène sociétaire qui caractérise la période podestale en son entier, entre la fin du XII^e siècle et le milieu, voire même la fin du XIII^e siècle » et l'extraordinaire succès de la compagnie à cette époque⁸⁴⁹.

Sa substance était sans doute plus proche de celle du serment solennel et durable que de celle du contrat éphémère. La notion de *compagnia* impliquait, dès son origine, des liens très personnels à une collectivité, symboliquement plus serrés que de simples relations financières. L'usage du terme *compagnia* dans des domaines dans lesquels l'exigence d'engagement était forte, comme la guerre ou la politique, démontre la vigueur dont se trouvait chargée cette notion. Probablement, l'attrait symbolique de l'idée de compagnie et surtout de

⁸⁴⁴ HEERS Jacques, *Le clan familial au Moyen Âge*, Paris, 1974, p. 208.

⁸⁴⁵ FANFANI Pietro, « Instrumento dell'accordo e compagnia fatta fra Giovanni Villani, e Filippo, Francesco e Mateo, suoi fratelli », *Il Borghini: Giornale di filologia e di lettere italiane*, 1825, 3, p. 520-525.

⁸⁴⁶ HEERS Jacques, *Le clan familial au Moyen Âge*, Paris, 1974, p. 115.

⁸⁴⁷ GRAZIANI Antoine-Marie, *Histoire de Gênes*, Paris, 2009.

⁸⁴⁸ MAIRE-VIGUEUR Jean-Claude, *Cavaliers et citoyens: Guerre, conflits et société dans l'Italie communale 12e-13e siècles*, Paris, 2003, p. 115.

⁸⁴⁹ MAIRE-VIGUEUR Jean-Claude, *Cavaliers et citoyens: Guerre, conflits et société dans l'Italie communale 12e-13e siècles*, Paris, 2003, p. 132.

ses qualités spécifiques – la stabilité et le fort niveau d'engagement – amenèrent, dans certaines conditions, les hommes d'affaires désireux de s'associer, à se définir *compagni* et à choisir ce concept pour organiser leurs activités commerciales.

Afin de comprendre ces institutions et les circonstances de leur apparition, il faut interroger leurs caractéristiques – la pérennité, la force des engagements, la nécessité de la gestion, la responsabilité illimitée et la différenciation par rapport à la famille.

La pérennité

La *commenda* réalisait l'association d'un apporteur de capital et d'un marchand fournissant son travail. En revanche, dans son application commerciale, la compagnie accomplissait d'abord une mise en commun de capitaux par des associés. Elle n'était pas créée pour réaliser une opération, mais pour une durée spécifiée, souvent de plusieurs années, et parfois prolongée très longuement. Ainsi, la compagnie de Iacopo Girolami, Filippo et Tommaso Corbizzi est prévue pour durer cinq ans :

*La quale chomici in chalendi frebraio mille treciento trenta due, e de durare isino a chalendi frebraio mille treciento trentasette...*⁸⁵⁰

Le livre des Covoni comporte des mouvements datés entre le début de septembre 1336 et septembre 1340. Souvent, une compagnie était soldée et dissoute, les comptes établis et le résultat distribué, et aussitôt une nouvelle était créée, quasi-identique, avec les mêmes associés principaux, et les mêmes règles de fonctionnement. Nous disposons ainsi des bilans annuels des compagnies des Alberti del Giudice de 1307 à 1358⁸⁵¹. Celles des Peruzzi perdurèrent probablement de 1274 (au moins), jusqu'à leur faillite, en 1343⁸⁵². Des témoignages de l'activité des compagnies siennoises des Tolomei sont identifiables, selon Robert-Henri Bautier, de 1250 à 1311⁸⁵³.

⁸⁵⁰ Liv. vermiglio - 1332, fol. II, p. 1.

⁸⁵¹ GOLDTHWAITE Richard A., SETTESOLDI Enzo, SPALLANZANI Marco (ed.), *Due libri mastri degli Alberti: una grande compagnia di Calimala, 1348-1358*, Florence, 1995 ; SAPORI Armando (ed.), *I libri degli Alberti del Giudice*, Milan, 1952.

⁸⁵² SAPORI Armando, « Storia interna della compagnia mercantile dei Peruzzi », dans *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, p. 653-694.

⁸⁵³ BAUTIER Robert-Henri, « Les Tolomei de Sienne aux foires de Champagne : d'après un compte-rendu de leurs opérations à la foire de mai de Provins en 1279 », dans *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel*, Paris, 1955, p. 106-129.

Parmi toutes les modalités de structuration d'une fonction commerciale privée, la compagnie était la seule à présenter ce caractère continu. Cela ne signifie pourtant pas qu'elle fût l'unique mode d'organisation d'un exercice pérenne. Une activité durable avait pu et pouvait encore à cette époque être supportée par de multiples contrats de *commenda*, passés avec des partenaires différents, sur des périodes de plusieurs années. Nous l'avons vu avec l'exemple des Manduel de Marseille⁸⁵⁴. Richard D. Face donne l'exemple de Symon Gualterio, marchand génois développant une activité très importante supportée par des contrats de *commenda*. Ce marchand ne pratiquait pas ce seul type de d'arrangement, mais établissait aussi des contrats de change, ou de nolisement⁸⁵⁵. Il lui était pourtant indispensable, comme aux Manduel, de retrouver, pour chaque opération, les partenaires avec lesquels travailler, de négocier et conclure les termes des accords nécessaires, de les enregistrer devant un notaire, et enfin d'organiser l'ensemble des opérations.

La spécificité de la compagnie ne résidait donc pas tant dans la continuité de l'activité, mais dans celle de la structure et des accords qui la constituaient et l'organisaient. Elle seule permettait de se dispenser, pour une part au moins, d'une reconstruction à chaque transaction, aussi longtemps que devaient se poursuivre les opérations. La compagnie était prévue pour durer, comme les fonctions des agents qu'elle employait, ses locaux, le type de ses opérations, etc. Les accords passés lors de la création de la compagnie liaient donc les associés pour une longue durée. Surtout, conformément à l'esprit de ce type d'organisation, ils les engageaient aussi de façon précise et avec force.

La force et la précision des engagements

Cette force de l'engagement, était à la fois recherchée, ce qu'exprime la notion de *compagno*, et conséquence de la durabilité de la structure. Cette pérennité imposait en effet de ne pas se tromper sur les partenaires choisis. Les obligations réciproques pouvaient et devaient nécessairement être précisément définies.

De même que pour la *commenda*, la création de la compagnie faisait le plus souvent l'objet d'un acte notarié. Il est parfois mentionné dans nos documents :

Ed a maggiore fermeza di no de la detta chopangnia e chorpo che

⁸⁵⁴ BALLE François, *La gestation de l'entreprise au Moyen Âge - Étude des documents commerciaux des Manduel, 1200 - 1263 - Mémoire de Master, Aix-en-Provence, 2005.*

⁸⁵⁵ FACE Richard D., « Symon de Gualterio: A brief portrait of a thirteenth-century man of affairs », *Explorations in Economic History*, vol. 7, n° 1, 1970, pp. 75-94.

*abbiamo fatta, ista charta fatta per mano di sere Nicholaio Altovi da Luccha*⁸⁵⁶.

Elle faisait aussi l'objet d'un enregistrement dans les documents internes de la compagnie. Il s'agissait parfois d'une simple feuille volante, comme dans le document « *Quote di partecipazione alla compagnia degli Scali* » de 1298-1301⁸⁵⁷. Mais les obligations réciproques étaient le plus souvent inscrites soit dans un grand-livre, comme dans le « *Libro vermiglio di corte di Roma e di Avignone del segnale del C* » de 1332-1337, soit dans un livre spécialisé, le libro segreto ou autre registre, tel le « *Quaderno dei capitali della compagnia dei Boni* » de 1259 ou le *Libro Piccolo dell'Asse* d'Alberto del Giudice e compagni de 1304. En gage d'authenticité, la formulation de ces paragraphes rappelait parfois celle employée par les notaires⁸⁵⁸ :

*Cierta chosa e verità chiunque vedrà questa presente iscritta...*⁸⁵⁹

Ed lo Lapo Ghini iscrivano de la detta compagnia di loro vollontà iscrissi questa iscritta di mia mano giovedì di dicienove di giungno mille dugiento novantotto. »⁸⁶⁰

Évidemment, le premier point traité dans ces documents concernait la définition de la compagnie. Jérôme Hayez affirme la force de cet engagement, parlant de ces introductions des documents des marchands :

La référence divine ne confère pas ainsi seulement une authenticité majeure à la parole des marchands. Elle vise à placer la relation interpersonnelle sous le sceau de sa protection.⁸⁶¹

Ainsi, dans le *libro vermiglio*, le premier alinéa exprime l'appel habituel à la protection divine. Les douze articles suivants furent consacrés, par les associés, à la fondation de la compagnie. Ces paragraphes exposent de la façon la plus détaillée les attributs originels de l'organisation créée par les trois partenaires, définissant, entre autres caractères, les dates de création

⁸⁵⁶ Liv. vermiglio - 1332, fol. II gauche, p.1.

⁸⁵⁷ Quote Scali - 1298, p. 697-698.

⁸⁵⁸ HAYEZ Jérôme, « Io non so scrivere a l'amicho per siloscismi: Jalons pour une lecture de la lettre marchande toscane de la fin du Moyen Âge », *I Tatti Studies: Essays in the Renaissance*, 1997, p. 56 : « Les divers types d'écriture mémoriale et comptable qui se sont peu à peu diffusés dans le milieu du commerce et y ont bientôt donné lieu à une pratique quotidienne et massive de l'écrit ont en effet adopté en gage d'authenticité certains traits des actes privés. » p 56

⁸⁵⁹ Liv. vermiglio - 1332, fol. II gauche, p. 1.

⁸⁶⁰ Quote Scali - 1298, p. 697.

⁸⁶¹ HAYEZ Jérôme, « Io non so scrivere a l'amicho per siloscismi: Jalons pour une lecture de la lettre marchande toscane de la fin du Moyen Âge », *I Tatti Studies: Essays in the Renaissance*, 1997, p. 75.

(calendes de février 1333 n.s.) et de liquidation prévue (calendes de février 1338 n.s.) et les investissements de chacun (2 000 florins d'or pour Iacopo Girolami et Filippo Corbizzi, 3 000 pour Tomaso Corbizzi) :

... che no tre nominati chopangni, Iachopo figliuolo di Girolamo di Girolami del popolo di San Brachazio di Firenze, e Filippo [...] e Tomaso [...], abbiamo ordinata e fatta chopangnia intra no, la quale chomici in chalendi frebraio mille treciento trenta due e de durare insino a chalendi frebraio mille treciento trentasette [...].

Abiamo fatto nostro chorpo di chopangnia a di uno di frebraio, mille e treciento trenta due, di fior. settemiglia d'oro... [...] cioè che Iacopo a messo per suo chorpo e parte detto die fior. dumiglia d'oro, i quagli abiamo posti innazi che il detto Iachopo debia dare in questo libro a carte XI, e Filippo Chorbizi [...] fior. dumiglia d'oro [...] e Tomaso Chorbizi [...] fior. tremiglia d'oro...⁸⁶²

Le *Quaderno dei capitali della compagnia dei Boni*, de 1259, présente un exemple plus succinct de cette définition⁸⁶³. Ce que contient le *libro vermiglio* est un modèle assez complet des dispositions pouvant être adoptées, et sans doute prises le plus souvent, dans le cadre de la création d'une compagnie :

- Modalité de constitution (acte notarié et témoins),
- Date de création et durée,
- Nom des associés et montant du capital (corpo) apporté par chacun,
- Répartition des bénéfices, ou des pertes, en général au prorata des participations au capital social.

D'autres règles, comme les dépôts *sopra corpo* (montants déposés en sus du capital) apportés par certains des associés, et leurs taux de rémunération pouvaient être fixées dès ce moment :

Anche vogliamo e ordiniamo che quale di noi chopangni prestase o mettese denari isuso la detta chopangnia ne debbia essere proveduto di libre dodici per cientinaio l'anno.⁸⁶⁴

Ces dépôts contribuaient à renforcer les capacités financières de la compagnie, mais ne donnaient pas accès au partage des bénéfices et, en théorie, n'exposaient pas aux pertes. Leur souscription par les associés était,

⁸⁶² Liv. vermiglio - 1332, fol. II gauche, p. 1.

⁸⁶³ CASTELLANI Arrigo, *Testi toscani di carattere pratico*, Bologne, 1982, p. 259-262 (transcription) et 152-158 (facsimilés).

⁸⁶⁴ Liv. vermiglio - 1332, fol. II droit, p. 2.

en principe, facultative. Ils bénéficiaient d'une rémunération fixe, assez élevée, de 12% dans l'exemple ci-dessus, et étaient éventuellement plus disponibles. Contrairement à ceux affectés au capital, ces fonds pouvaient en effet être retirés par le déposant. Pourtant, dans la compagnie des Alberti, ils furent décrétés obligatoires et indisponibles :

*Ciaschuno debbia tenere il suo mobole ne la detta chonpangnia, ed averne otto per centinaio l'anno, nè veruno no nne possa trare del suo mobole, nè per prestanza fare, se non per volontà di tutti e quatro chonpangni...*⁸⁶⁵

Cette exigence s'imposait peut-être dans d'autres compagnies. Elle explique sans doute le dispositif de compagnie familiale des Villani, destinée à gérer leur bien, y compris ceux investis dans la compagnie des Peruzzi (voir p. 370).

Étonnamment, on ne trouve, dans tous nos documents, que très peu de règles concernant la direction de la compagnie : pas de droit de vote, pas de responsable désigné. Seules de très rares dispositions de prise de décision étaient notées. Pour la compagnie des Alberti, il est spécifié que les décisions devaient être arrêtées par Alberto, Neri et Caroccio, qui représentaient près de 90% du capital, ou par au moins deux d'entre eux :

*E debiasi ghovernare la detta chonpangnia per la volontade d'Alberto e di Neri e di Charoccio, overo per li due di tre nominati.*⁸⁶⁶

Ces règles étaient sans doute généralement sous-entendues par le niveau de participation et la répartition du capital, ainsi que par le nom désignant la compagnie. Mais rien, dans nos documents, ne permet d'en identifier une portée opérationnelle. Le mode de délibération révélé par nos sources semble appliquer un principe égalitaire : « un homme-une voix ». Très probablement cependant, un « leadership » naturel devait s'exercer, de la part de l'associé le plus influent, l'apporteur de capital prépondérant, le chef de famille ou de clan. Les changements de nom de la compagnie des Peruzzi succédant aux décès des personnages éponymes illustrent cette autorité naturelle et le plus souvent incontestée⁸⁶⁷. Peut-être trouve-t-on là une trace de la mentalité médiévale dominante et d'une hiérarchie de sang.

⁸⁶⁵ Liv. Alberti picc. - 1307, fol. Xv, p. 12.

⁸⁶⁶ Liv. Alberti picc. - 1322, fol. XXVIr, p. 28.

⁸⁶⁷ Liv. Peruzzi asse - 1335, 1336, 1340, fol. I, p. 1.

Pourtant, le ton employé dans les lettres nous l'a montré, les rapports opérationnels n'étaient ni capitalistes, c'est-à-dire appuyés sur une hiérarchie de participation financière, ni féodaux, fondés sur une relation de domination. Ils reposaient sur l'échange, l'explication, la compréhension, et si possible l'adhésion. Ils faisaient appel à la compétence, au raisonnement. Sans doute, dans certaines circonstances, la hiérarchie de famille ou de clan entraînait en jeu. Mais elle ne dictait pas le fonctionnement journalier de la structure, et pour le reste, ne nécessitait sans doute pas d'être rappelée⁸⁶⁸.

En plus de ces dispositions constitutives, des règles de fonctionnement plus opérationnelles et quotidiennes étaient enregistrées. Elles pouvaient aborder la gestion de la compagnie :

- Utilisation, dénomination du livre (« *libro vermiglio di Chorte di Roma e di Vignione del sengniale del cie* »), et parfois nom du teneur.
- Obligation de reddition régulière des comptes : « *Anchora siamo in chonchordia e chosi ordiniamo insino a ora che ssi debbia d'ongni due anni il più indigio fare ragione generale e metere in saldo e partire o prode o danno...* »⁸⁶⁹
- Etc.

Ces conventions concernaient surtout les associés :

- Interdiction de retirer du *corpo* (capital social) : « *E que' danari che ssi meteranno per chorpo sieno obrighati alla detta chonpangnia e niuno glene possa trare nè avere per niuno modo* »⁸⁷⁰. Les partenaires ne pouvaient disposer des droits sur la compagnie (les céder ou les vendre), il leur était interdit de retirer leurs fonds propres de la société sauf au moment de la liquidation ou pour des événements définis (mariage d'enfant, amende judiciaire...) :
- Règles de « non-concurrence » à la compagnie. Il était défendu aux partenaires de faire partie d'une autre compagnie ou de faire des affaires pour son propre compte : « *Ancora che niuno di detti chonpangni non*

⁸⁶⁸ « Le compagnie mercantili toscane del Dugento e dei primi del Trecento - La responsabilità dei compagni verso i terzi », dans SAPORI Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, Vol. II, p. 774 et 784 ; SAYOUS André-Émile, « Dans l'Italie, à l'intérieur des terres: Sienne de 1221 à 1229 », *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, 1931, III, p. 189-206, p. 199.

⁸⁶⁹ Liv. Alberti picc. - 1322, fol. XXVIr, p. 28.

⁸⁷⁰ Liv. Alberti picc. - 1322, fol. XXVv, p. 28.

debbia fare alchuna chonpangnia d'alchuna merchatantia overo arte fuori di questa chonpangnia »⁸⁷¹.

- Conditions d'indemnisation, de rémunération et règles de prise en charge des dépenses des agents et de leurs familles pour la nourriture, le logement, la domesticité et autres, y compris éventuellement celles liées à des soins en cas de maladie des associés ou des employés (voir p. 270) : « *Ordiniamo ke casscuno dei compagni, di coloro ke vanno di fuori, abia arnesi di suo ed abia dala compangnia l.iii per anno »⁸⁷².*
- Autres règles, au cas par cas : « *Ordiniamo anko ke nesuno compangno metrà nela compangnia meno di l. diece non d'abia quadannio. »⁸⁷³.*

Ces normes caractérisaient typiquement la spécificité de la compagnie, organisme pérenne, qui donc pouvait et devait les établir. Il est probable que toutes n'arrêtèrent pas l'ensemble de ces dispositions. Elles ne figurent pas de façon explicite dans la totalité des documents qui nous sont parvenus, qui n'avaient d'ailleurs pas tous cet objet. Dans certains livres étudiés, comme celui des Peruzzi, ne figurent que la date de création, la liste des associés et l'appellation de la compagnie. Par ailleurs, ces articles ne devaient pas être répétés dans tous les registres, mais seulement inscrits dans celui ouvert à la création. Les quelques exemples en notre possession permettent cependant de penser que ces règles étaient le plus souvent stipulées lors de la constitution des compagnies, de façon plus ou moins complète, plus ou moins détaillée, selon l'importance de la compagnie, son ambition et la culture juridique de ses associés.

De telles mesures apparaissent bien comme des moyens de gestion des associés. Elles ne traitaient pas toujours de leur seul cas, et considéraient parfois les conditions faites aux salariés. Elles tendaient, cependant, à donner à l'associé un statut particulier, avec des droits spécifiques (en particulier quant au versement d'une part du bénéfice et la participation aux délibérations) mais aussi des obligations qui dépassaient l'apport financier et la simple honnêteté et la bonne foi exigées dans les *commende*. Avec ces dernières, chacune des parties conservait le droit d'investir dans d'autres transactions pour le partenaire financier, ou de participer activement à d'autres *commende* pour le partenaire actif. Ceux-ci ne s'en privaient d'ailleurs pas. Il était demandé plus à l'associé d'une compagnie qu'à celui d'une *commenda* : plus que la simple fourniture

⁸⁷¹ Liv. Alberti picc. - 1322, fol. XXVIr, p. 29.

⁸⁷² Quad Boni - 1259, fol. IIIv, p. 261.

⁸⁷³ Quad. Boni - 1259, fol. Ivr, p. 261.

d'un capital, plus éventuellement que l'apport d'un travail. Il lui était demandé une loyauté, une fidélité, un engagement fort envers et pour la compagnie. Cet engagement et la manière de le solliciter devaient se maintenir et s'observer tout au long de la vie de l'organisme, et nous en retrouvons la trace dans les lettres, aussi bien que dans les livres comptables (voir chapitres précédents). De fait, il sanctionnait la constitution d'un véritable groupe d'hommes (une *compagnia*), allait très loin, jusqu'à la responsabilité non seulement illimitée, mais solidaire, que partageaient les associés.

On observe donc le changement de nature qu'opère la constitution de la compagnie, en constituant un groupe d'associés, engagés et solidaires entre eux et vis-à-vis de la compagnie. Une conséquence de cette force des engagements, mais aussi de la pérennité, fut la possibilité, et surtout la nécessité, de conduire, de piloter, de gérer en un mot, l'activité de la compagnie.

La possibilité et la nécessité de la gestion

Dans le cadre d'une *commenda*, lorsque l'opération était lancée, que le marchand actif restait seul, il n'était plus possible, pour l'apporteur des capitaux de gérer quoi que ce fût. Il veillait bien sûr à encadrer le mieux possible la mission de son associé itinérant. Mais, lorsqu'il voyait le navire quitter le port et les mats disparaître sous l'horizon, il ne lui restait plus qu'à espérer que le temps, Dieu et ses saints lui seraient favorables, que son partenaire serait non seulement honnête, mais aussi compétent. Il ne pouvait que souhaiter que les occasions qui se présenteraient n'éprouveraient pas trop la première qualité et permettraient à l'autre de s'exprimer au mieux. Il attendait sans doute avec une grande impatience, et peut être une certaine anxiété, le retour de celui dont il n'avait eu, sauf exception, aucune nouvelle depuis son départ. Il ne pouvait savoir comment son agent utilisait et faisait fructifier ce qui lui avait été confié et ce qu'il allait ramener. Ce n'est qu'au terme de l'opération, *a posteriori*, qu'il pourrait, avec son associé, sur la base des informations que celui-ci lui fournirait, établir un bilan et calculer un résultat. Mais, à ce moment, tout serait terminé. Il ne resterait pour les partenaires de circonstance qu'à se séparer, éventuellement en se promettant de se revoir, en cas de satisfaction, ou en se disputant en cas de désaccord. Cette situation n'était pas celle des associés d'une compagnie. La première partie de notre étude nous l'a montré.

Les livres comptables permirent de connaître de mieux en mieux la situation de la compagnie. Avec l'obligation de rendre des comptes et de faire des synthèses périodique, les associés pouvaient appréhender le détail de la situation des affaires. Les lettres et les comptes-rendus reçus des agents distants étaient probablement attendus et lus avec un très grand intérêt par les

principaux actionnaires. À l'inverse, les courriers envoyés transmettaient des instructions destinées à diriger l'action des représentants éloignés de la compagnie, y compris associés.

On perçoit bien ainsi la nature particulière de la compagnie et ce qui la différenciait, en ce domaine, des autres modes d'organisation des affaires, en particulier de la *commenda*. Tous nos documents en font apparaître de façon très claire l'originalité et celle de l'activité des associés qui la constituaient. Les compagnies que nous étudions étaient des structures commerciales formelles et durables. Leur spécificité ne se trouvait pas dans l'importance de l'activité, probablement pas non plus dans le montant des capitaux rassemblés. Elle se situait dans le lien qu'établissait l'institution entre les associés, mais aussi dans la relation qu'elle instaurait entre l'activité commerciale et les biens familiaux.

Relation avec la famille et caractère privé, autonome

D'évidence, le contrat de *commenda* opérait une séparation entre le patrimoine familial dans son ensemble et l'activité commerciale. La transaction, si elle était commerciale, ne traitait que de questions professionnelles. En revanche, dans les compagnies, la séparation opérationnelle entre le privé et le professionnel n'était pas aussi nette. Non seulement au début de notre période, dans les *ricordanze* par exemple, mais même à la fin, avec les livres secrets, il n'est pas rare d'observer quelques confusions entre des affaires commerciales et des questions personnelles ou familiales, comme un achat de terre, de ferme, ... :

*Adi iiii d'aghosto mcccxlviiii, prese Bartolomeo di Caroccio, in suo nome e de compagni la possessione e tenuta del detto poderetto, come aparisce per carta imbreviata questo di per lo sopradetto ser Ghorò di ser Grifo.*⁸⁷⁴

Les livres secrets des Alberti étaient à la fois des livres de nature professionnelle et des livres familiaux, qui comportaient des informations qui ne se trouvaient pas liées à la compagnie, mais à la famille et à son patrimoine, y compris foncier. Le caractère « professionnel » des livres secrets était souvent, nous l'avons dit, imparfait. Ces documents ne traitaient pas toujours de la seule activité commerciale. Ils enregistraient des rapports d'un ou plusieurs associés avec cette activité, avec la compagnie.

Les livres de comptes eux-mêmes, enregistraient parfois des opérations avec des membres de la famille. Dans ce cas, cependant, bien qu'un

⁸⁷⁴ Liv. Alberti arancio - 1349, fol. CCLXXIr, p. 119.

événement familial ou un membre de la famille fût impliqué, la transaction était enregistrée comme n'importe quelle autre opération. La compagnie jouait alors un rôle de teneur de compte bancaire, recevant, par exemple, un versement suite à des obsèques :

*Le rede d'lachopo Covoni deono avere di 30 di giugno '340. Avemone fior. 10 d'oro. Rechò Giovanni Chovoni. Furono de rimanente che rimase al detto Giovanni del mortorio del detto lachopo
lbr. 14 s. 10 a ffior.⁸⁷⁵*

Le nom de l'association était toujours celui d'une famille, qui l'avait créée et qui en assurait la direction (Tolomei, Bardi, Peruzzi, etc.). Lors du décès du dirigeant éponyme, l'appellation de la compagnie était modifiée :

Di 9 d'aghosto anno 1336, venerdì a nona, passò dui questa vita Giotto Arnoldi de' Peruzzi in chui dicea la sopradetta compangnia, e i compangni ch'allora erano in Firenze furono insieme e ordinarono che lla scritta della detta compangnia dicesse da ora inanzi Bonifazio de' Peruzzi e compangni, e così si dirà.⁸⁷⁶

Il est donc tentant de constater une absence de distinction des patrimoines dans les compagnies italiennes. Pourtant, rien, dans les dispositions de création ou dans les règles de fonctionnement, n'imposait en quelque façon que les associés fussent de la même famille. On observe d'ailleurs, effectivement, on l'a vu, la présence dans de nombreuses de ces compagnies d'étrangers à la famille fondatrice de l'institution (voir p. 139). Tout était fait pour autoriser ce concours étranger. Tout permettait de dépasser le lien strictement familial, ou de le renforcer, d'y substituer une relation entre partenaires, et même d'associer des personnes non membres de la famille principale. Ce qui se produisit effectivement.

De façon générale, d'ailleurs, les membres d'une même famille étaient, en principe, solidaires et responsables les uns vis-à-vis des autres. Leurs ressources étaient communes sans autre disposition à prendre. Elles constituaient nécessairement une unité économique. Du reste, certaines communes l'enregistraient dans leurs textes de loi⁸⁷⁷. Jacques Heers note que « la loi vénitienne dit nettement que les membres d'une famille vivant sous le même toit devenaient obligatoirement associés en affaires sans qu'il leur soit

⁸⁷⁵ Liv. Covoni - 1340, fol. CXLIIIv, p. 243.

⁸⁷⁶ Liv. Peruzzi asse - 1336, fol. I, p. 1.

⁸⁷⁷ LANE Frederic C., « Family partnerships and joint ventures in the Venetian Republic », *The Journal of Economic History*, 1944, 4, p. 178.

nécessaire d'établir un quelconque contrat d'association »⁸⁷⁸. Limiter, *a priori*, la compagnie à la parenté n'aurait donc eu aucun sens. Bien sûr, les compagnies médiévales italiennes étaient créées et organisées autour d'une famille large, comme le sont encore beaucoup d'entreprises actuelles. Dans une certaine mesure, la famille devait considérer que la compagnie était son bien. Cette dernière avait cependant une autre finalité que d'organiser l'activité familiale.

Certes, il n'est pas possible de dire que la compagnie possédait une personnalité juridique morale, indépendante de celle de ses membres et en particulier de la famille principale. Dès qu'un engagement majeur impliquait une personne extérieure à la société, les partenaires étaient engagés personnellement. Ainsi, lorsqu'un agent devait recevoir un dépôt d'un montant important, un contrat était rédigé, souvent par un notaire. Ce document précisait alors l'engagement de tous les associés, pris individuellement et éventuellement nommés. C'est ce que sanctionnait par exemple le contrat entre la compagnie des Ricciardi et un collecteur de la décime, en 1286 :

*...habentes ab ipsis eorum sociis et eorum quolibet in solidum potestatem et specialem mandatum recipiendi in depositum seu accomandiciam, ad periculum eorum et dictorum sociorum et predictae societatis et cuiuslibet eorum in solidum...*⁸⁷⁹

De même, les poursuites après une faillite visaient tous les actionnaires individuellement. Le contrat de compagnie ne portait d'effets qu'à l'intérieur de celle-ci, entre les partenaires, et n'était peu ou pas opposable aux tiers externes. Pourtant, ainsi que l'observe Édouard Richard, ils présentaient des « indices de l'éclosion de la personnalité morale » à cette époque, par exemple avec l'usage de la raison sociale (« *et ejus soci* »), par quelques cas de différenciation claire des deux patrimoines⁸⁸⁰. Ainsi, l'association se trouvait protégée des infortunes personnelles de ses associés par l'article LVI des statuts de Calimala de 1332 : « *Che niuna compagnia sia obbligata per ispeciali debiti de' compagni.* »⁸⁸¹

La personnalité morale de la compagnie n'existait donc pas. Mais, pour autant, cette institution ne pratiquait pas nécessairement de mélange avec les affaires familiales. Elle autorisait l'indépendance des deux, en germe et sans doute de plus en plus dans les faits. Il ne s'agissait pas d'organiser une

⁸⁷⁸ HEERS Jacques, *Le clan familial au Moyen Âge*, Paris, 1974, p. 233

⁸⁷⁹ ARIAS Gino, *Studi e documenti di storia del diritto*, Florence, 1902, p.158.

⁸⁸⁰ RICHARD Édouard, « Mon nom est personne » : la construction de la personnalité morale ou les vertus de la patience », *Entreprises et histoire*, 2009, p. 14-44.

⁸⁸¹ EMILIANI-GIUDICI Paolo, *Storia politica dei municipi italiani.*, Florence, 1851, Appendice, p. 71.

confusion des patrimoines professionnels et familiaux. L'objet était plutôt, dans une certaine mesure, de garantir celui de l'entreprise par celui des associés, par l'engagement des ceux-ci, par la portée des contrats liant les différents acteurs, par la responsabilité, solidaire et illimitée, pour les associés de la compagnie.

La responsabilité illimitée

Pour Armando Sapori, la responsabilité illimitée et solidaire des associés constituait le caractère fondamental des compagnies : « *Il cardine era il principio della responsabilità solidale e illimitata* »⁸⁸². Elle signifiait qu'en cas de faillite ou de banqueroute, la totalité des biens personnels de tous les associés, quel que fût le montant de leur participation, pouvaient être saisis et servir à dédommager les créanciers. Cette particularité pose cependant question, car elle semble lier plus étroitement la famille et l'activité commerciale. Elle paraît interdire le caractère autonome de la compagnie.

Dans la *commenda*, au contraire, la responsabilité était limitée à l'apport en capital, du moins pour le partenaire capitaliste. Il est vrai cependant que la plupart des contrats stipulaient un engagement plus fort pour le commandité « *obligans inde tibi omnia bona mea* »⁸⁸³. Mais le montant des capitaux utilisés, et donc le risque de perte, était moindre, et la responsabilité, théoriquement engagée sur la totalité des biens du partenaire itinérant, demeurait, de fait, réduite. La perte ne pouvait dépasser de beaucoup, en principe, le montant investi. Dans une compagnie, en revanche, elle pouvait excéder considérablement le capital social. La *commenda* assurait donc mieux la protection du patrimoine familial. D'autant, d'ailleurs, que la responsabilité de l'activité professionnelle appartenait plutôt à l'agent itinérant qu'à l'apporteur des capitaux.

La responsabilité illimitée des associés d'une compagnie était proclamée par les statuts des Arts. Ainsi dans ceux de Calimala de 1332 (article LVIII du livre I) « *Che ciascuno compagno sia costretto in tutto per li debiti del compagno* ». Cette responsabilité est bien illimitée, « *non ostante alcuna legge, eccezione, o capitolo di Statuto* ». Elle est également solidaire puisque tout associé doit payer, « *egli, ovvero alcuno de' suoi compagni* »⁸⁸⁴.

⁸⁸² « Dalla compagnia alla "Holding" », dans SAPORI Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, T. III, p. 126.

⁸⁸³ BLANCARD LOUIS (ed.), *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Âge*, Genève, 1978.

⁸⁸⁴ EMILIANI-GIUDICI Paolo, *Storia politica dei municipi italiani.*, Florence, 1851, Appendice, p. 72.

De fait, la première information recherchée en cas de difficultés financières était bien la situation des associés vis-à-vis de la compagnie, et c'est de la personne de ceux-ci que s'assuraient les créanciers, en attendant de connaître la situation exacte de la société, comme lors des embarras de la compagnie des Ricciardi et de l'arrestation de trois de ses actionnaires :

*Or sappiate che llo primo die d'ottobre noi tre fumo arestati in sulla chasa del priori delle conpangne e fumo fatto chomandamento per loro che noi tre non ci devessemo partire della bottecha del Riccardi né die né notte di quie a un mese, e dentro a questo terme debbiamo avere sentensiato tutto ciò che ciasschuno conpangno e fattore de rimettere alla conpangna, e pena lb. v^c ciasschuno...*⁸⁸⁵

Il est cependant permis de s'interroger sur l'objectif de cette disposition. Ainsi, parfois, grâce à la place laissée en blanc dans un livre, des événements ultérieurs affectant cette responsabilité pouvaient être enregistrés et celle de la compagnie dégagée. La partie gauche de la page III du *libro vermiglio* fut consacrée à l'annonce de la dissolution de la compagnie et des modalités de séparation entre Tommaso Corbizzi et les deux autres associés, Filippo Corbizzi et Iacopo Girolami. Un paragraphe du document « *Quote di partecipazione alla compagni degli Scali* » traite de l'exclusion de Lapo della Scala de la compagnie, et du dégagement des autres associés, dont Gianni della Scala, à l'égard des actes de celui-ci⁸⁸⁶. On observe ainsi que la compagnie, et ses associés, pouvaient se désolidariser d'un membre de la société appartenant à la famille, et de ses actions.

Il n'est pas certain que l'engagement personnel et solidaire ait été une protection, ou une assurance, très efficace pour les créanciers. On sait que jamais, lors des grandes faillites, les créanciers ne purent totalement récupérer leurs pertes. On sait que, lors de la banqueroute des Bonsignori, les associés n'appartenant pas à la famille demandèrent à ne plus être tenus à la solidarité, mais seulement à la responsabilité illimitée⁸⁸⁷. La demande fut d'abord rejetée par la commune de Sienne, puis acceptée, afin de protéger les associés et de limiter les ravages systémiques, qui risquaient de faire chuter les compagnies l'une après l'autre⁸⁸⁸. On sait aussi que d'autres protections des déposants étaient parfois prévues par les réglementations communales ou

⁸⁸⁵ Let. Ricciardi 9 - 1300, p. 90-91.

⁸⁸⁶ Quote Scali - 1298, p. 697-698.

⁸⁸⁷ ARIAS Gino, *Studi e documenti di storia del diritto*, Florence, Le Monnier, 1902.

⁸⁸⁸ « Dalla compagnia alla "Holding" », dans SAPORI Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, T. III, p. 126.

professionnelles, comme des cautions à verser auprès des consuls de la *Mercanzia*⁸⁸⁹.

Par ailleurs, nous l'avons vu, lorsqu'un agent concluait une opération importante, un contrat était rédigé, impliquant personnellement les associés (voir p. 381). Ainsi, même si la règle de la responsabilité illimitée et solidaire n'avait pas été celle de la compagnie, elle se fût appliquée pour les principaux risques. Elle apparaît donc surdimensionnée pour les petits risques, redondante et sous-dimensionnée pour les grands risques.

Notons que les parades qui ont été imaginées plus tard, après les faillites du milieu du XIV^e siècle, par exemple par l'autonomisation juridique des succursales, visaient plus à protéger les associés que les clients. Chaque succursale disposait de son propre capital dans lequel l'associé principal de la compagnie détenait la majorité. En cas de banqueroute d'une succursale, les associés secondaires de celle-ci, avec le partenaire principal, allaient devoir faire face aux créanciers, avec leurs propres biens, pas les associés minoritaires de la compagnie mère ou des autres succursales. On affirmait ainsi l'engagement fort des associés locaux du fait de leur activité propre, le focalisant sur leur domaine de responsabilité, en allégeant celles des partenaires seulement impliqués dans une autre succursale.

Autant ou peut-être plus qu'une protection des créanciers, ou même une disposition devant inspirer confiance, la responsabilité solidaire était un autre aspect de la force de l'engagement des actionnaires. Celui-ci revêtait probablement moins d'importance pour les personnes en affaire avec la compagnie, clients ou fournisseurs, qu'aux yeux des associés. Pour les premiers, la réputation attachée au nom et la fortune de la famille principale, celle qui donnait son appellation à la compagnie, apparaissait primordiale, complétée éventuellement par un engagement solidaire contractuel, comme nous l'avons vu ci-dessus. Pour les « compagnons », en revanche, les termes de cette responsabilité représentaient la force du lien qui les unissait, la force de l'engagement de chacun. Avec cette responsabilité, solidaire surtout, l'exigence vis-à-vis des associés était considérable. Elle matérialisait et affermissait un lien personnel, encore fondamental dans le monde dans lequel vivaient ces commerçants. Beaucoup d'entre eux entraient sans doute dans certains réseaux de liens féodaux, de clan, de *consorteria*, de quartier, de compagnie, etc. Tous en connaissaient la valeur et la force. Dans ces relations,

⁸⁸⁹ « Dalla compagnia alla "Holding" », dans SAPORI Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV*. (terza edizione), Florence, Sansoni, 1982, Vol III, p.123 : « ...come risulta dal Costituto senese del 1310 che fece obbligo alle compagnie di versare una "sufficiente ricolta", ossia una cauzione ai Consoli della Mercanzia a garanzia dei depositanti ».

la responsabilité ne se « marchandait » pas. L'engagement était total, presque de sang. Et de même que le terme de « compagnie » provenait des domaines politique, militaire ou social, l'engagement demandé dans l'activité commerciale s'en inspirait.

Cela devait revêtir une importance encore plus grande vis-à-vis d'un associé partenaire non membre de la famille. Avec la *commenda*, on travaillait nécessairement avec des étrangers. Mais avec précaution, au coup par coup. Connus ou non, ils restaient des étrangers. Un nouveau contrat était conclu à chaque fois qu'on faisait affaires avec eux. Là où la *commenda* n'établissait qu'un lien financier provisoire et individuel avec « un autre », la compagnie signait, pour un marchand médiéval italien, une sorte de « pacte d'honneur », engageant tous ses biens. Laurent Feller, dans un article sur les groupements et les alliances, évoque une complémentarité entre des liens familiaux et d'autres, plus « symboliques » : possession d'églises privées dans les milieux nobles, ou relation de crédit dans la paysannerie. Ne peut-on faire l'hypothèse que cette fonction fut assurée, chez les grands marchands, par l'appartenance à une structure à fort contenu symbolique, la compagnie⁸⁹⁰. Le mot de « trahison », qu'employa Pignol Zucchello dans une de ces lettres, indique l'existence nécessaire d'un lien d'une nature autre que seulement financière entre marchands partenaires, même dans un cadre informel :

*Per questa chotal rason ch'elo m'a tradito. Se Dio non à misirichordia di mi, io son perso in namena e in chorpo, per questo ch'elo m'à tradito e no' m'a duto nite...*⁸⁹¹,

La responsabilité illimitée et surtout la solidarité n'étaient pas des facteurs de confusion entre la compagnie et la famille. Elles constituaient au contraire une condition de la conquête de l'autonomie de l'organisation commerciale. Elles permirent non seulement d'allier les membres d'une même famille, mais de faire entrer d'autres personnes, étrangères à la famille, avec le même niveau d'engagement, donc de confiance réciproque. Cela fut principalement réalisé par la création du capital social, son autonomisation par rapport à la personne et à la famille, et par l'engagement illimité et solidaire. Cette responsabilité illimitée de certains associés est encore de mise de nos jours, d'abord en cas de malversation, dans une SA classique. Cela montre d'ailleurs que la finalité de cette disposition est bien la responsabilisation des actionnaires. Elle est

⁸⁹⁰ FELLER Laurent, « Groupements, alliances et réseaux. L'organisation des solidarités familiales dans l'Italie médiévale », dans *Espaces et réseaux en Méditerranée: VI^e-XVI^e siècle*, Saint-Denis, 2007, p. 233-254.

⁸⁹¹ Let. Zucchello 63 - 1348, p. 118.

également en œuvre dans certaines formes d'entreprise, comme la Société en Nom Collectif, déclinaison actuelle, peu utilisée, de la compagnie.

Notre interrogation initiale reste cependant non résolue : pour quelles raisons une telle structure est apparue, pourquoi l'avoir créée ? Il faut maintenant tenter, sur la base de l'analyse conduite dans les chapitres précédents, de comprendre pourquoi cela se produit, à ce moment, à cet endroit, et surtout comment et pourquoi s'établit cette façon de faire. Revenant à l'état d'esprit et aux valeurs des marchands italiens des XIII^e et XIV^e siècles et aux objets de leur gestion, il reste à rechercher les raisons pour lesquelles ils procédèrent ainsi. En effet, si les questions de ce qui était géré, de ce qui préoccupait les marchands, de leurs outils et de leur fonctionnement ont été très largement abordées dans les chapitres précédents, celle des causes n'est pas résolue.

La première interrogation concerne l'origine de ces outils de gestion et celle de la compagnie. Où les marchands les ont-ils trouvés ? Il est nécessaire de rechercher les sources auxquelles les hommes d'affaires ont été recueillir leurs modes de gestion. Cela peut fournir une indication sur les raisons pour lesquelles ils les ont mis en œuvre. Différentes hypothèses doivent être explorées :

- L'imitation, l'application de modèles d'autres provenances. Existe-t-il dans le monde occidental-méditerranéen, fréquenté par nos marchands italiens, des structures et des outils commerciaux dont ils auraient pu s'inspirer ?
- La contamination d'autres domaines, non-commerciaux. Nous avons vu, déjà, que le concept de compagnie trouvait une origine dans d'autres domaines. L'expérience propre et non professionnelle des commerçants a-t-elle pu leur procurer d'autres instruments, d'autres habitudes, d'autres concepts ?

Il restera ensuite à se demander pourquoi nos hommes d'affaires ont adopté ces dispositifs. Plus que la question de ses sources et de ses origines, c'est en effet la question des causes qui est importante. D'autant que si, nous le savons, la compagnie a connu un vif succès en Toscane à cette époque, elle a été, semble-t-il, moins utilisée dans les autres régions italiennes. Pour quels besoins spécifiques au secteur commercial, en Italie du centre-nord, plutôt dans les villes de l'intérieur, ces outils et ces structures ont-ils été créés et améliorés ? Un critère de validation de ces raisons sera de les relier à une spécificité toscane ou tout au moins des villes « de l'intérieur des terres ».

Évidemment, la question importante est cette dernière, car élaboré par copie, par contamination ou par invention, ce modèle doit avoir une utilité propre. Une innovation n'apparaît que si elle répond à un besoin. On ne copie pas quelque chose d'inutile, qui n'apporte rien.

CHAPITRE III – LES SOURCES D'INSPIRATION TECHNIQUES – LES INFLUENCES EXTERNES

Les hommes d'affaires italiens n'ont évidemment pas tout inventé, partant d'une page blanche, *ex nihilo*. Des pratiques, des outils, utilisés par d'autres, existaient dans des domaines géographiques ou techniques voisins, dont ils ont pu profiter. La première de ces influences, la plus probable, put être celle qu'ils recueillaient ou que leur avaient suscitée leurs fréquentations professionnelles, démontrées par de nombreux historiens. Aux XIII^e et XIV^e siècles, les marchands italiens entretenaient en effet depuis longtemps des relations avec d'autres marchands, longtemps plus avancés qu'eux dans les techniques commerciales. L'Italie du Nord ne fut pas seulement centrale, elle était également à la fois une zone de contact et de passage et une zone d'échanges, non seulement dans l'espace, nous l'avons vu, mais également dans le temps. Elle était un carrefour de contacts temporels et civilisationnels entre trois mondes, celui de la civilisation antique, celui du Moyen Âge occidental, et celui de l'Orient, proche ou plus lointain. Cela tenait à sa géographie et à son histoire. Un tel caractère, unique en Europe devait sans doute orienter son destin. Ses marchands ont ainsi pu hériter des pratiques de tous ceux qui les avaient précédés.

L'historien Yves Renouard, dans un ouvrage sur les hommes d'affaires italiens, a présenté une synthèse des influences externes possibles⁸⁹². Il recense trois hypothèses sur les origines de « ces modes d'association, ces modes de paiement, ces modes de crédit, de financement des expéditions maritimes et le mode de transfert de fonds qui en découle » :

1. Le « développement logique et progressif, dans la péninsule même, des principes et des pratiques laissées par les civilisations antérieures, c'est-à-dire avant tout par l'empire romain ».
2. « Les hommes d'affaires italiens avaient tout simplement imité les méthodes et les pratiques des commerçants arabes avec lesquels ils étaient en relation. »
3. L'influence byzantine : « Il existait à Constantinople durant ces cinq siècles une des grandes industries du monde méditerranéen : celle de la soierie. »

Le « développement logique et progressif » sera examiné dans le chapitre suivant. Quant aux influences externes, c'est-à-dire celles prenant leurs racines à l'extérieur du domaine italien, elles provenaient principalement de l'empire romano-byzantin et des traditions arabes et juives.

L'héritage romain et l'influence byzantine

L'antique et encore prestigieuse civilisation romaine, avec ce qu'elle représentait d'ouverture sur l'ensemble du monde méditerranéen, du monde byzantin et sur l'Europe de l'Ouest, avait laissé plus que des souvenirs dans ces contrées. Les monuments qui parsemaient les villes et les campagnes italiennes, les villes elles-mêmes, on l'a vu plus haut, témoignaient de l'importance de l'influence de cette civilisation, et d'une certaine façon de sa présence. Et ces vestiges matériels, qui furent parfois utilisés dans les siècles médiévaux pour la construction de nouveaux édifices, n'en constituaient pas les seules traces. Les voies terrestres étaient encore souvent praticables et empruntées⁸⁹³. D'autres ouvrages antiques plus immatériels, comme le droit romain, le souvenir de la cité et de l'État, probablement des pratiques de la vie

⁸⁹² RENOUARD Yves, *Les hommes d'affaires italiens du Moyen Âge*, Paris, 1968, p. 45-50.

⁸⁹³ FOSSIER Robert, *Le travail au Moyen Âge*, Paris, 2000, p. 239 : « Dallées sur des lits superposés de sable et de caillasse, ces voies ont largement survécu à la disparition de l'Empire. Contrairement à ce que l'on a longtemps dit, elles sont en bon état jusqu'au XV^e siècle, où les armées en marche les empruntent régulièrement. »

quotidienne, affleuraient eux aussi, et pouvaient être redécouverts et utilisés pour élaborer de nouvelles constructions⁸⁹⁴.

Les sociétés antiques, grecque, romaine ou byzantine n'avaient pas les mêmes caractéristiques que la société médiévale italienne. Si la notion de marché est contestable pour la période médiévale, elle l'est plus encore pour les sociétés antiques⁸⁹⁵. Celles-ci reposaient de façon très importante sur le travail des esclaves. Le rapport entre le propriétaire (le « capitaliste ») et le travailleur, esclave, était donc très différent de celui que pouvait entretenir par exemple un associé passif avec ses partenaires actifs ou avec un agent⁸⁹⁶. Pourtant, un legs est très probable, quoique qu'il ne soit pas aisé de l'établir vraiment.

On sait, bien sûr, que l'héritage était très présent et très conscient dans le domaine juridique. Le droit romain est un exemple des plus évidents. Jean Gaudemet décrit le chemin par lequel sa survie put être assurée, de la fin de l'Antiquité jusqu'au XIII^e siècle, depuis la compilation justinienne du VI^e siècle jusqu'au décret de Gratien, au XII^e⁸⁹⁷. Il montre comment, au Moyen Âge, « *Le succès du droit romain n'était pas le fruit d'une mode passagère. Sa supériorité technique répondait aux besoins d'une société en pleine transformation* »⁸⁹⁸. Il pointe ainsi la façon dont un héritage put être adopté puis adapté par les hommes de ce temps, dans une recherche pragmatique de solutions à leurs problèmes.

Les modes de gestion, liés au Droit par bien des aspects, et les pratiques commerciales héritèrent elles aussi très probablement de l'antiquité grecque et romaine, par exemple avec le prêt maritime et la *commenda* :

⁸⁹⁴ Par exemple, dans le domaine concret qui nous intéresse : DURHAM John W., « The Introduction of « Arabic » Numerals in European Accounting », *The Accounting Historians Journal*, Vol. 19, n°2, Décembre 1992, p. 25-55 ; Voir aussi la comparaison que fait André-E. Sayous entre les continuités et les ruptures entre l'Antiquité et le Moyen Âge dans les domaines de l'architecture et ceux de l'économie (SAYOUS André-E. , « Dans l'Italie à l'intérieur des terres : Sienne de 1221 à 1229 », dans *Annales d'histoire économique et sociale*, 3e année, N. 10, 1931. p. 189-206), aussi la description que fait Georges Duby de l'articulation entre la fin de l'Antiquité et le premier essor européen (DUBY Georges, *Guerriers et paysans, VII-XIIIe siècle; premier essor de l'économie européenne.*, Paris, 1973).

⁸⁹⁵ DESCAT Raymond, « L'Économie antique et la cité grecque. Un modèle en question », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1995, p. 961-989.

⁸⁹⁶ ANDREAU Jean, « Les esclaves « hommes d'affaires » et la gestion des ateliers et commerces », dans ANDREAU Jean, FRANCE Jérôme, PITTIA Sylvie (dir.), *Mentalités et choix économiques des Romains*, Ausonius Editions., Bordeaux, 2004, p. 111-126.

⁸⁹⁷ GAUDEMET Jean, « Le droit romain dans la pratique et chez les docteurs aux XIe et XIIe siècles », *Cahiers de civilisation médiévale*, n° 31-32, 1965, p. 365-380.

⁸⁹⁸ GAUDEMET Jean, « Le droit romain dans la pratique et chez les docteurs aux XIe et XIIe siècles », *Cahiers de civilisation médiévale*, n° 31-32, 1965, p. 380.

Les commandes, *commenda*, renouent avec la tradition antique des emporoi grecs et des sociétés romaines de naviculaires, elles intègrent certains éléments du droit romain mais aussi des pratiques orientales, byzantines, juives et arabes.⁸⁹⁹

L'abaque médiéval découle sans doute d'une forme antique :

*The Medieval commercial abacus was essentially unchanged from the form known in classical antiquity. This seems unthinkable unless the device had continued to be used essentially without interruption.*⁹⁰⁰

Giles Constable avance que l'art d'écrire, tel que pratiqué par les marchands, avait quelques racines très anciennes⁹⁰¹. Les indices sont donc multiples. Qu'en est-il alors des techniques de gestion, de la comptabilité en particulier ?

Les méthodes de l'Antiquité romaine sont difficilement appréhendables. Il ne reste en effet quasiment aucune documentation directe⁹⁰², et c'est par des témoignages indirects qu'il faut se faire une idée, en particulier par la littérature. Gérard Minaud observe ainsi des similitudes dans les modes de comptabilisation romaines et la comptabilité telle qu'elle devait évoluer au Moyen Âge et ensuite. Selon cet historien, le *codex accepti et expensi* romain, de même que le grand-livre médiéval, regroupait et justifiait toutes les opérations affectant le patrimoine :

Il existait une large famille de registres de comptes dont certains étaient provisoires et d'autres définitifs. Parmi les premiers, il y avait les *aduersaria* qui étaient utilisés pour mémoriser sur le vif des faits comptables ; les seconds, rédigés avec plus de soin, étaient conservés au moins une décennie. L'un d'eux était essentiel pour le *paterfamilias*, il s'agit du *codex accepti et expensi*. Cet homme en avait un seul indépendamment de la taille de son patrimoine. Ce document était opposable aux tiers et l'opérateur comptable centralisait en les justifiant toutes les opérations qui avaient affecté la configuration du patrimoine

⁸⁹⁹ THIVEAUD Jean-Marie, « Les sociétés médiévales, en Angleterre, en Italie, en France, en Allemagne », *Revue d'économie financière*, 1999, p. 242.

⁹⁰⁰ DURHAM John W., « The Introduction of "Arabic" Numerals in European Accounting », *The Accounting Historians Journal*, Vol. 19, No. 2, 1992, p. 30-31

⁹⁰¹ CONSTABLE Giles, *Letters and Letter-collections*, Turhnout, 1976, p. 26 : « *In the art of epistolography, as in so many other respects, the Middle Ages was the heir to Antiquity.* », p. 34 : « *[ars dictaminis] had roots deep in the past and was connected in ways which are not fully understood with the epistolographical rules and traditions which went back to Antiquity.* ».

⁹⁰² MINAUD Gérard, « Les outils comptables et leurs agents dans la littérature occidentale, du VIe au VIIIe siècle », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités* [En ligne], n° 7, 2015.

de son maître. Pour ce faire, il utilisait des journaux auxiliaires et les *aduersaria* dont il transcrivait chaque article *digestus et in ordinem*, correctement imputé et enregistré.⁹⁰³

Surtout, cet auteur prend les exemples, du VI^e siècle, de Cassiodore et de Grégoire le Grand, dont Jean Gaudemet dit que son œuvre contribua à la survie du droit romain dans l'Église. Il montre comment les élites romaines firent vivre un savoir et une tradition dans le domaine de la gestion et de la comptabilité, dont elles étaient dépositaires, jusqu'à cette époque charnière entre l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge. Il avance l'hypothèse, proche du schéma de Jean Gaudemet, que ces élites, occupant des postes de l'administration publique ou dans des organismes religieux, entretenirent et transmirent leurs techniques, sans doute adaptées à leurs besoins propres⁹⁰⁴.

Qu'en est-il, cependant, de l'organisation et des institutions économiques ? Nous avons évoqué la *commenda* et le prêt maritime, que certains historiens retrouvent dans des organisations similaires dans l'Antiquité romaine⁹⁰⁵. Pourtant, malgré le peu d'information à la disposition des historiens, il ne semble pas que l'Antiquité ait connu un équivalent des compagnies commerciales, dont le Moyen Âge aurait pu s'inspirer. La main-d'œuvre libre était rare, et surtout n'était pas la règle⁹⁰⁶. Par ailleurs, la réglementation était extrêmement lourde, protectrice et peu favorable à l'initiative et à la concurrence⁹⁰⁷.

Il n'est donc pas aisé de résoudre ce difficile problème des influences de l'Antiquité, grecque, romaine et byzantine, sur les techniques commerciales et de gestion du Moyen Âge. Ainsi que l'écrit Gunnar Mickwitz :

En résumé, dans l'état actuel des documents, on ne peut donner la

⁹⁰³ MINAUD Gérard, *La comptabilité à Rome: essai d'histoire économique sur la pensée comptable commerciale et privée dans le monde antique romain*, Lausanne, 2005, p. 197.

⁹⁰⁴ MINAUD Gérard, « Les outils comptables et leurs agents dans la littérature occidentale, du VI^e au VIII^e siècle », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités* [En ligne], n° 7, 2015.

⁹⁰⁵ Voir aussi la comparaison entre le contrat de *commenda* et celui de la *concessione ad laborendam terram*, du IX^e siècle, mentionnée par SAYOUS André-É, « Les transformations des méthodes commerciales dans l'Italie médiévale », *Annales d'histoire économique et sociale*, vol. 1, n° 2, 1929, p. 166.

⁹⁰⁶ MINAUD Gérard, *La comptabilité à Rome: essai d'histoire économique sur la pensée comptable commerciale et privée dans le monde antique romain*, Lausanne, 2005, p. 245 : « Le modèle servile romain rendait impossible l'amortissement des esclaves et dès lors le recours à la comptabilité double aurait été faussé ».

⁹⁰⁷ MICKWITZ Gunnar, « Un problème d'influence : Byzance et l'économie de l'occident médiéval », *Annales d'histoire économique et sociale*, vol. 8, no 37, 1936, p. 27 : « Si les autres corporations avec leurs privilèges, garantis par l'État, ne leur avaient pas barré le chemin, des entreprises comparables à celles de Florence ou des Pays-Bas se seraient peut-être créées ».

preuve stricte d'une filiation entre Byzance et l'Occident qu'en matière d'emprunts maritimes. Pour le reste – banques, entreprises industrielles, corporations – on ne saurait que procéder par confrontation d'ensemble.⁹⁰⁸

On peut cependant penser que des pratiques commerciales antiques furent, pour une part non-négligeable, l'une des bases des techniques médiévales italiennes. Mais, sans aucun doute, elles ne sont pas à l'origine des compagnies commerciales. Qu'en fut-il alors d'autres expériences ?

Les influences juives et arabes

Une autre des influences importantes et directes dont ont dû bénéficier les marchands italiens est sans conteste celle des marchands étrangers qu'ils fréquentaient, depuis très longtemps, dans les ports italiens et plus tard dans les comptoirs du Levant ou d'Afrique du Nord.

Dès les XI^e ou XII^e siècles, et sans doute avant, il existait en Orient des types de marchands semblables à ceux que l'Occident allait connaître ensuite :

*In addition to the five types of merchants described, namely the retailer, the small itinerant of limited scope, the commuter between one country and another (who normally was active in many branches), the specialist in one choice commodity, and the sedentary big or medium-sized merchant (who often served as representative for foreigners), we come to another group; the brokers and other middlemen.*⁹⁰⁹

Les contacts entre ces marchands et leurs homologues italiens durent être nombreux dès le haut Moyen Âge, et de plus en plus fréquents ensuite. Nos documents illustrent ces contacts, qui se poursuivaient au XIV^e siècle :

*La charavana da la Mecha sarà qua di qui a mezzo aprile ed allora ci sarà asai de le cose piue che l'uomo non posa.*⁹¹⁰

La vie de Leonardo Fibonacci montre à la fois cette fréquentation des commerçants, des techniques et de la culture arabe et ce que pouvaient en retirer les familles marchandes italiennes. Né en 1171 à Pise, il vécut avec ses parents, marchands à Bejaia, puis voyagea dans les pays d'Afrique du Nord.

⁹⁰⁸ MICKWITZ Gunnar, « Un problème d'influence: Byzance et l'économie de l'occident médiéval », *Annales d'histoire économique et sociale*, vol. 8, n° 37, 1936, p. 28.

⁹⁰⁹ GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967, p.160.

⁹¹⁰ Let. Zucchello 58 - 1347, p. 111.

Son ouvrage, *Liber Abaci*, écrit en 1202, constitua un pont entre les savoirs du monde arabe et l'Europe.

Les travaux d'historiens tels qu'Alfred E. Lieber démontrent que le monde arabo-musulman était non seulement un conquérant militaire, mais aussi un acteur primordial du commerce international :

*The greatest contribution of the Muslim world to medieval economic life was the development of commercial methods based on writing and recording [...] It was during their stay in Eastern lands that the merchants from Italy and elsewhere in Europe obtained their first insight into advanced methods of commerce.*⁹¹¹

Les marchands italiens fréquentant leurs collègues arabes, dont ils étaient alternativement clients ou fournisseurs, ne pouvaient ignorer leurs méthodes⁹¹². Bien plus, ils adoptèrent celles qui leur parurent répondre à leurs attentes. À Acre, il arriva même que les marchands européens occidentaux tinsent des livres en langue arabe⁹¹³. Les exigences de la comptabilité publique en pays musulmans, l'enregistrement immédiat des opérations, la précision de leur description, la séparation des entrées et des sorties, l'obligation du « bilan » périodique, etc., conduisirent peut-être aussi les marchands européens à opter pour certaines de ces méthodes⁹¹⁴. Sans doute adoptèrent-ils ainsi, lentement, progressivement, des techniques commerciales et de gestion locales pour leurs propres besoins.

Ces influences ont laissé de nombreuses traces, qui sont autant de preuves. Les emprunts lexicographiques dans le domaine commercial démontrent à l'évidence à la fois la domination technique des marchands orientaux jusqu'au XI^e siècle et la perméabilité de leurs collègues occidentaux à ces influences : les mots aval (*hawala*), douane (*diwan*), magasin (*makhzen*),

⁹¹¹ LIEBER Alfred E., « Eastern Business Practices and Medieval European Commerce », *The Economic History Review*, 1968, 21, p. 230-243. « From the seventh century A.D. onwards, the Arabs not only extended their military conquests but also succeeded in developing long-distance trade and international commerce on a scale which surpassed anything known before [...] ». Voir aussi GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society*, Vol. 1: Economic Foundations, Berkeley, 1967.

⁹¹² BALL W. W. Rouse, *A short account of the history of mathematics*, New York, 1960, p. 168 : « we can hardly suppose that the Italian merchants were ignorant of the methods of keeping accounts used by their best customers. »

⁹¹³ LIEBER Alfred E., « Eastern Business Practices and Medieval European Commerce », *The Economic History Review*, 1968, 21, p. 238 : « In 1184 Ibn Jubayr, a Muslim from Spain, visited Acre, which was then one of the main Crusader ports, and noted that the Christian clerks were keeping the Customs records in Arabic [...] "...they were slow to adopt these methods for their own use. »

⁹¹⁴ ZAID Omar Abdullah, « Accounting systems and recording procedures in the early Islamic state », *The Accounting Historians Journal*, XXXI, n° 2, 2004, p. 163.

sensale (*simsar*), *fondaco* (*fondug*), caravane ou *moane* en sont des exemples⁹¹⁵. L'utilisation du papier, venu d'Extrême-Orient et transmis à l'Occident par les Arabes, nous l'avons vu, se développa progressivement au cours du XIII^e siècle. Le premier registre notarial sur papier, celui du notaire génois Giovanni Scriba, comporte des traces d'écriture arabes⁹¹⁶. Dès le X^e siècle, le mathématicien Al-Khawarizmi rédigeait un ouvrage sur les pratiques comptables dans le monde musulman. On peut présumer une filiation entre les manuels de commerce occidentaux et des documents arabes, tel celui d'Abu Al-Fadhl Al-Dimishqi's, écrit entre le IX^e et le XII^e siècle « sur les beautés du commerce et la connaissance des bonnes et des mauvaises marchandises » :

E proprio là [dans les échanges commerciaux avec l'Orient], inoltre, i nostri mercanti avevano trovato, presso i progrediti colleghi arabi, quel prezioso « libro delle bellezze del commercio e la conoscenza delle mercanzie », che attribuito a « Al Dimisquì », e compilato tra il secolo IX et il XII, si può considerare appunto l'antenato delle nostre "Pratiche di mercatura"⁹¹⁷.

L'introduction et l'adoption de la numérotation dite « indo-arabe » qui trouve certes son origine en Inde, mais qui fut reçu en Occident par l'intermédiaire des marchands arabes, est pratiquement un modèle de la façon dont de tels nouveaux outils pouvaient s'installer, progressivement, parce qu'ils répondaient à des besoins. Il est probable que ce type de numérotation fut connu en occident dès la fin du XI^e siècle. Il fut pourtant très peu utilisé par les marchands occidentaux avant la fin du XIV^e siècle. Les quelques occurrences d'utilisation dans nos sources démontrent plutôt la difficulté de leur adoption que leur diffusion avant cette époque. Ainsi, le livre des Gallerani affiche le plus souvent la notation romaine pour les sommes monétaires, et parfois les chiffres indo-arabes pour les renvois :

Item avutti xxvj lb. xij s. iij d. streli. da Gianino di Tripoli dimorante in Londra, rabatansi a suo conto nell grande libro, i quali d. ave. Iscritto che debia dare ne' libro de' conti fo 13 fo. VIJ.⁹¹⁸

⁹¹⁵ GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967, p. 192 : « Their must have been some connection between this office of the wakil tujjar and the institution of the consulate in the Italian merchant colonies in the Levant ».

⁹¹⁶ CHIAUDANO Mario, *Il cartolare di Giovanni Scriba*, Turin, 1935.

⁹¹⁷ « La cultura del mercante medievale italiano » dans SAPORI Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV*. (terza edizione), Florence, Sansoni, 1982, Vol.I p. 82 ; voir aussi LOPEZ Robert S., « Un texte inédit: le plus ancien manuel italien de technique commerciale », *Revue historique*, 1970, p. 67-76.

⁹¹⁸ Gallerani-Londres A - 1303, fol. Vlv, p. 219.

Nos autres sources en font un usage sporadique⁹¹⁹. L'utilisation de cette numération n'est absolument pas systématique. Après sa présentation par Leonardo Fibonacci, elle resta confinée aux cercles « intellectuels ». La fameuse règle adoptée en 1299 par l'art florentin du change, imposant l'usage dans les livres comptables de la numération en lettres, démontre à la fois la connaissance des chiffres indo-arabes, et la réticence à les utiliser :

*Item statutum et ordination est quod nullus de hoc arte audeat vel permictat per se vel per alium scribere vel scribe facere in suo libro vel quaterno vel in aliqua parte eius, in quo vel quibus scribat data et accepta, aliquid quo per modum vel licteram abbachi intelligatur, set aperte et extense scribat per licteram.*⁹²⁰

Il semble d'ailleurs que les marchands arabes n'utilisaient pas non plus ce type de numérotation. Ils utilisaient la numération grecque ou les lettres de l'alphabet⁹²¹.

De même que les influences arabes, les influences juives durent exister, même si elles sont moins faciles à établir. Il est vraisemblable que les premiers marchands occidentaux, ayant élargi un peu leur action, eurent des contacts avec leurs homologues juifs, parfois comme contreparties, clients, fournisseurs, et même associés dans une *commenda*.

Il est encore moins aisé de différencier les apports respectifs des deux influences, d'autant que pour cette époque, une bonne partie de la connaissance des pratiques commerciales des uns et des autres provient d'une source unique, certes très riche : les archives de la *Geniza* du Caire⁹²². Il est enfin hasardeux de tenter d'identifier ce qui provient du monde persan, indien

⁹¹⁹ DURHAM John, « The Introduction of 'Arabic' Numerals in European Accounting », *The Accounting Historians Journal*, 1992, 19, p. 38 : « Arabic notation for money amounts and quantities first appears (in published material) sporadically in the journals of some branches of the Gallerani firm as early as 1305 (see Bigwood, [1961, vol. 1, p.6f.]) and in the trial balances of the delle Brache firm in Pisa (1326, see Antoni [1967, esp. p. 9]); it was more or less standard in those records for at least a quarter of a century, after which Roman numeration again dominates. »

⁹²⁰ « Quod nullus de Arte scribat in suo libro per abacum [ed. Marri, 1955, p. 72-73] », cité par DURHAM John, « The Introduction of 'Arabic' Numerals in European Accounting », *The Accounting Historians Journal*, 1992, 19, p. 44.

⁹²¹ Lieber Alfred E., « Eastern Business Practices and Medieval European Commerce », *The Economic History Review*, vol. 21, no 2, 1968, p. 242.

⁹²² Dans le judaïsme, une Geniza (ou Genizah) est un lieu de stockage, habituellement associée à une synagogue, destiné à conserver les documents devenus inutiles ou inutilisables, mais ne pouvant être détruits car ayant un caractère sacré. La Geniza du Caire était attachée à la synagogue de Fustat, située dans le Vieux Caire. Dans ce dépôt furent découverts, à la fin du XIX^e siècle, environ 200 000 manuscrits juifs ou arabes, de nature juridique, administrative ou commerciale, remontant parfois au IX^e siècle.

ou même chinois. On sait que la numération positionnelle est parvenue aux Européens par l'intermédiaire arabe, mais que son origine est plus lointaine. La chronique de l'inspecteur chinois Ju-kua, portant sur plusieurs pays « étrangers », datant du XII^e siècle, citée par Robert S. Lopez, démontre que l'Extrême-Orient détenait également des techniques marchandes⁹²³.

Ainsi, au début du second millénaire, indiscutablement, le monde judéo-arabo-musulman possédait des pratiques et des techniques commerciales et de gestion, basées sur l'écrit, très en avance par rapport à celles de l'Occident⁹²⁴. Certains, même, y trouvent des indices de comptabilité en partie double⁹²⁵. Leurs méthodes semblent, dès cette époque, très élaborées. Il reste à se demander ce qu'étaient, dans cette zone de culture musulmane et à cette époque, les pratiques d'organisation des activités commerciales ou de production, et lesquelles leur furent « empruntées » par les Européens. L'analyse des documents de la Geniza du Caire, menée par des historiens, révèle plusieurs outils d'association des marchands juifs ou arabes.

Évidemment, ces marchands tenaient des comptes. L'état d'esprit dans lequel ils étaient tenus semble cependant assez différent. La comptabilité était probablement relativement simplifiée, sur des feuilles volantes, comme elle l'était dans le cadre des *commende*, parfois sans datation :

*Accounts were often written on single sheets, like letters, and, like these, sometimes in a number of copies.*⁹²⁶

*Strange as it may seem, these general current accounts nowhere bear a date. [...]The sequence of the transactions listed was obviously regarded by the merchants as a sufficient aid for remembering their approximate date.*⁹²⁷

⁹²³ « Chronique de plusieurs pays étrangers », Chau Ju-Kua, traduction HIRTH F. et ROCKHILL W., Saint-Petersbourg, 1911, cité par LOPEZ Robert S., « Un texte inédit: le plus ancien manuel italien de technique commerciale », *Revue historique*, 1970, p. 68.

⁹²⁴ Lieber Alfred E., « Eastern Business Practices and Medieval European Commerce », *The Economic History Review*, vol. 21, no 2, 1968, p. 231 : « *The greatest contribution of the Muslim world to medieval economic life was the development of commercial methods based on writing and recording.* »

⁹²⁵ ZAID Omar Abdullah, « Accounting Systems and Recording Procedures in the early Islamic State », *Accounting Historians Journal*, Vol. 31, No. 2, 2004, p. 149-170

⁹²⁶ GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967, p. 205.

⁹²⁷ GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967, p. 207.

Sans doute certains comptes plus longs adoptaient-ils la forme du registre. Mais il faut noter, malgré tout, qu'aucun livre de compte complet ne nous est parvenu de cette période, dans cette documentation pourtant très variée de la Geniza du Caire⁹²⁸. Surtout, l'état d'esprit des partenaires n'était pas le même, et de ce fait, les développements différaient. Le rendu des comptes ne semble pas avoir exigé la même précision et la même rigueur que dans les pratiques occidentales ultérieures. Peut-être même cette minutie n'était-elle pas requise, du moins explicitement, dans une relation qui devait reposer sur la confiance, voire sur l'amitié entre commerçant, et non sur une comptabilité tatillonne :

*God forbid that I should request exact accounts from you or anyone else. I simply wanted to know how much I still owe and what you have shipped ». Many utterings such as these seem to indicate that the merchants resented giving accounts and viewed requests for them as expressions of mistrust. [...] Business cooperation was regarded as a relationship of mutual trust and friendship, and, consequently, did not require minute reporting on the actions taken. In reality we see that for most transactions referred to in the Geniza letters exact accounts are rendered.*⁹²⁹

Les modes d'organisation du commerce du monde musulman ressemblent pourtant beaucoup à ceux que l'Occident devait adopter quelques décennies ou siècles plus tard. Certains peuvent être assimilés à la *commenda* : deux ou plusieurs partenaires s'associaient, chacun apportant soit un capital soit des marchandises, soit du travail, ou plusieurs de ces types d'apport. Comme dans la *commenda*, le travail était rémunéré en principe avec un tiers des bénéfices, alors que le capital l'était des deux tiers. Selon les cas, le commerçant actif pouvait être engagé pour les pertes. Mais, le plus souvent, il ne l'était pas. Ces contrats s'appelaient, *shirka* ou *qirad* pour les Arabes, *shuthafuth* ou *isqa* pour les Juifs⁹³⁰. Leurs formes étaient donc très voisines de celle des *commende*, telles que pratiquées ensuite en Occident. Ces contrats étaient utilisés, comme en Europe, en de nombreuses occasions, aussi bien terrestres que maritimes. Ils furent à la fois un moyen de lever les capitaux nécessaires à la réalisation d'une opération marchande, et un mode d'investissement ou de placement. La durée standard était d'un an, éventuellement renouvelé. Ces arrangements

⁹²⁸ GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967, p. 206 : « There are no ledgers in the Geniza, no remnants of systematic bookkeeping. What we do have is a great variety of accounts, which, when kept together in a daftar, certainly formed an important source of reference, but hardly could have served to reflect the financial shade of a complex business ».

⁹²⁹ GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967, p. 205.

⁹³⁰ GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967, p. 170.

pouvaient cependant, dans certains cas, être conclus pour plus longtemps, avec une reddition de compte chaque année. Dans la version occidentale, la durée était le plus souvent celle d'une opération, d'un voyage, et les comptes étaient arrêtés à son terme.

L'association familiale semble également avoir existé, mais présentait un statut beaucoup plus informel et libre que celui d'une compagnie :

*The general impression conveyed by the Geniza records is that the members of a family usually worked together, but preferred to keep their accounts separate. [...] The complete and long-range pooling of resources seems to have been the exception rather than the rule.*⁹³¹

Un type d'organisation particulière, pratiquée en Orient, semble avoir connu une moindre postérité en Occident. Shlomo Dov Goitein décrit cette « coopération informelle » dans laquelle chaque partenaire « vendait et achetait pour l'autre, de façon tout à fait libre et non contractualisée :

*Thus, we see two firms [...] doing business with each other in an entirely informal way: selling and buying for each other. As is proved by the majority of business letters preserved in the Geniza, this form of commercial cooperation was the main pattern of international trade those days.*⁹³²

Il en fournit plusieurs exemples, dont celui d'un marchand informant son correspondant de l'envoi de marchandises et lui demandant de les vendre, et d'acheter et lui envoyer, avec le produit de la vente, ce qui lui semblerait le plus intéressant⁹³³.

L'historien précise qu'on trouve de telles relations informelles non seulement entre deux marchands indépendants, mais également entre maître et élève-apprenti, ou entre un marchand important et un autre ayant une activité plus faible. Divers services pouvaient être demandés et rendus dans le cadre de ces associations informelles :

- Réceptionner les marchandises expédiées par le partenaire.
- Acheter des produits locaux pour le compte de ce dernier.
- En assurer l'expédition sûre et à temps.
- Assister les agents envoyés par le partenaire.

⁹³¹ GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967, p. 183.

⁹³² GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967, p. 165

⁹³³ GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967, p. 164-169.

- Échanger avec lui des informations ayant une importance commerciale (« business intelligence »).
- Éventuellement assurer l'envoi et le transport des marchandises de son « associé » dans sa propre région.

Ces modes de coopération n'étaient pas très précisément définis par les commerçants, qui pouvaient parfois s'interroger sur les termes de leur collaboration :

*Since business in general was largely conducted on the basis of mutual trust and friendship, it is not surprising that the the Geniza records teem with cases in which the parties were not sure on what conditions they had collaborated.*⁹³⁴

On peut noter, cependant, dans sa désignation et dans celle des partenaires, une relation entre cette coopération informelle et l'idée de « compagnon » :

*« The most common, and, so to say, official designation for informal business cooperation, was **suhba**, or companionship. Merchants of lesser stature would simply be described as the **sahib**, or « companion » of a merchant or firm of greater reputation. »*⁹³⁵

Ce procédé ne fut sans doute pas une inspiration, même lointaine, pour les compagnies italiennes, tant l'un était informel et l'autre à l'inverse très formalisée. Il est possible, en revanche, d'y voir un même attachement à l'idée de relation très étroite, et d'engagement symboliquement très fort, certes obtenus de manières très différentes dans les deux mondes.

Pourtant, en dehors de tous les indices déjà évoqués, parfaitement convaincants, de l'ascendant originel des méthodes judéo-arabes, l'un des témoignages les plus forts, et le plus étonnant, de cette influence est constitué par l'ensemble des lettres dites « à Pignol Zucchello »⁹³⁶. La similitude des procédures entre celles que révèlent ces courriers et celles décrites par Shlomo Dov Goitein, lorsqu'il parle de « coopération informelle » est frappante. Ce marchand vénitien, d'origine toscane, et ses correspondants, en particulier Francesco Bartolomei, établi à Candie, en Crète, commercèrent très

⁹³⁴ GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967, p. 186.

⁹³⁵ GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967, p. 169. Il ajoute : « *Friendship, sadaqa, was also a very common term. "Cooperation" mu'amala, literally "having dealings with each other," would be used in order to describe a relationship as informal, not based on a legal instrument. Other expressions, such as "mutual kindness" or "close relationship" were also used.* »

⁹³⁶ MOROZZO DELLA ROCCA Raimondo (ed.), *Lettere di mercanti a Pignol Zucchello 1336-1350*, Venise, 1957.

fréquemment et régulièrement ensemble, entre 1336 et 1348 (39 lettres commerciales sur 68 publiées sont entre eux). Ils trafiquent ensemble du vin, du blé, des tissus, et diverses autres marchandises. Mais ils ne sont pas réellement associés, en tout cas pas au sein d'une compagnie. Il n'existe aucune allusion à un contrat. Les témoignages de leur coopération sont pourtant très nombreux dans ces lettres. Le mode de répartition des bénéfiques évoque parfois celui des *commende*, par tiers :

*De la ragione ch'era fra te e me, si n'era mia le Il parti, el terzo tuo.*⁹³⁷

Des indices donnent à penser que tous les capitaux ne sont pas mis en commun. Ainsi, quand Francesco Bartolomei demandait de verser une somme à une tierce personne, il différenciait « les miens » (capitaux) et « les vôtres » :

*Se voi non avete de' miei, si gli date de' vostri e mandateme gli a paghare.*⁹³⁸

De même, il opérait une distinction entre ses affaires et celles de son correspondant, même pour dire qu'il traitait aussi bien les unes que les autres :

*Ma tanto ve digio tuto quel ch'io farè per mie farè per voi intanto chomie del vostro, oni rixigo, oni mandado oni compir ch'io farè per mie ve tocherà per soldo perché choxi farè del vostro ch' del mio.*⁹³⁹

Chacun devait percevoir ce qui lui revenait au terme de chaque opération, comme celle portant sur un lot de carthame (safran des teinturiers) :

*quello che fatto avete de' fardi del zafiore che ora di dietro vi mandai e però vi pregho che me lo scriviate e scrivetene quello che mi tocha di guadangnio.*⁹⁴⁰

Des signes différents étaient apposés sur les envois de marchandises annoncés par Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, selon les destinataires finaux. Certaines de ces denrées étaient envoyées à Pignol Zucchello pour lui-même, et d'autres, dont ce dernier devait peut-être assurer la réception, étaient destinées à d'autres correspondants du marchand de Candie. Ainsi, lors d'un envoi, Francesco Bartolomei précisait qu'une partie était destinée à Pignol Zucchello et l'autre à Vannino Fecini, autre interlocuteur de Pignol Zucchello: « *ched io vi mandasse per voi e per lui misure C di formento..* »⁹⁴¹

⁹³⁷ Let. Zucchello 2 -1337, p. 10.

⁹³⁸ Let. Zucchello 14 - 1345, p. 34.

⁹³⁹ Let. Zucchello 54 - 1347, p. 107.

⁹⁴⁰ Let. Zucchello 46 - 1347, p. 90.

⁹⁴¹ Let. Zucchello 32 - 1346, p. 67.

D'ailleurs, Francesco Bartolomei exprimait parfois sa crainte que Pignol Zucchello cessât leur collaboration, qu'on lui donnât congé (« *dar chomiato* »⁹⁴²). Réciproquement, les reproches qu'il adressait à Pignol Zucchello n'avaient rien de très « partenarial ». Un exemple mérite d'être cité complètement. En réponse au reproche que Pignol Zucchello fit à Francesco Bartolomei d'avoir envoyé du carthame (*giafiore, zafiore*) de mauvaise qualité (*reo*), son interlocuteur lui fit une réponse singulière : Certes le produit n'était pas de meilleure qualité, mais le scripteur pensait, disait-il, d'une part, qu'à Venise, tout se vendait, aux conditions appropriées, d'autre part que Pignol Zucchello serait suffisamment bon marchand pour vendre même une marchandise de moindre valeur, et enfin, qu'un bon marchand n'était nécessaire que pour vendre ce type de produit, la bonne marchandise se vendant toute seule :

*Di che mi maraviglio per .II. ragioni, l'una perched io credeva che Vinegia fusse sì buona terra che tute cose si spaciasere, ciascheduna sicondo la condizio' sue, l'atra chagione perched io vi tengo sì soficiente merchantante che a tute chose voi sapeste dare spacciamento, e vovi riocordare che a me no' pare senno a sapere spacciare le buone marchatie peroché le si spacciano per lor medesimo, ma grand senno mi pare a sapere espacciare le marchatie reie.*⁹⁴³

Ce type de relations se vérifie également avec d'autres interlocuteurs de Pignol Zucchello. Ainsi, Nicholetto Gata, à Tana s'étonnait-il que ce qu'il lui avait envoyé ne fût pas encore vendu : « *io te mandìe a cerir i dener che m'avançava per le galie creçiando che tu avesi vendudo tuto quello ch'io aveva mandado.* »⁹⁴⁴.

Francesco Bartolomei donna une définition de la collaboration qu'il souhaitait avec Pignol Zucchello, reposant sur sa localisation à Candie, auprès de fournisseurs potentiels, et celle de Pignol Zucchello auprès des acheteurs :

El modo si è che molto e spesso chapita qua giafore, dattari, cotone et altre marchatie le qualgl'io potrei conprare per voi e per me e mandarvele, e sopra d'esse mandarvi a pagare e' denari che costasero e quando noi questo faciessimo io credo veramente che noi ne guadagniaremos senza mettarvi nesuno denaro e senza nesu' rischio, e però, se voi a questo v'acordate, si fate di scrivarmi spesso de le

⁹⁴² Let. Zucchello 9 - 1344, p. 24.

⁹⁴³ Let. Zucchello 50 - 1347, p. 96.

⁹⁴⁴ Let. Zucchello 3 - 1340, p. 16.

*condizioni e de l'essare di costà aciò ch'i' pos'esare informato a tute cose e di questo mi rispodete come più tosto petete.*⁹⁴⁵

Une collaboration de même ordre engageait Pignol Zucchello avec les autres marchands. Ainsi, Iachomel Trivixan, de Famagouste, affirmait son souhait de réaliser, pour son collègue vénitien, des opérations qu'il mènerait comme les siennes propres :

*Ma tanto ve digio tuto quel ch'io farè per mie farè per voi intanto chomie del vostro, oni rixigo, oni mandado oni compir ch'io farè per mie ve tocherà per soldo perché choxi farè del vostro ch' del mio.*⁹⁴⁶

De toute évidence, les relations qu'entretenaient Pignol Zucchello et ses correspondants ne relevaient pas du même type que celles que révèlent les courriers des Tolomei, des Cerchi ou des Gallerani. Les modes d'expression des deux correspondants sont quasi-identiques, symétriques. Le ton est celui de deux commerçants se connaissant bien et traitant l'un avec l'autre. Il n'apparaît pas de réelle hiérarchie entre les deux interlocuteurs. Les lettres font même apparaître des considérations personnelles, parfois noyées parmi des informations commerciales :

*Scrivi a Firenze a la mia gente chom'io sono sano e salvo. Çera val bizanti 29.*⁹⁴⁷

Le rapport entre Pignol Zucchello et certains interlocuteurs fait parfois penser à une relation personnelle, presque d'amitié voire de familiarité, d'ailleurs revendiquée comme telle. Des salutations sont souvent adressées aux familles respectives, lors d'une demande de service. Nous l'avons vu, Shlomo D. Goitein signale le même type de situation en Orient, Il parle aussi de cadeaux réciproques : « *Presents exchanged between business friends* »⁹⁴⁸.

Les lettres échangées entre Pignol Zucchello et ses interlocuteurs contenaient certaines informations du même type que dans les celles trouvées dans les courriers des grandes compagnies : accusés de réception, information sur les événements politiques et guerriers en Orient⁹⁴⁹ ou en Italie⁹⁵⁰, listes de prix⁹⁵¹, indications sur les marchés⁹⁵², etc. Existait-il d'autres écrits, plus

⁹⁴⁵ Let. Zucchello 46 - 1347, p. 90.

⁹⁴⁶ Let Zucchello 54 - 1347, p.107.

⁹⁴⁷ Let. Zucchello 44 - 1347, p. 87.

⁹⁴⁸ GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967, p. 167.

⁹⁴⁹ Let. Zucchello 13 - 1345, p. 13.

⁹⁵⁰ Let. Zucchello 13 - 1345, p. 14.

⁹⁵¹ Let. Zucchello 67 - 1349, p. 123.

formels ? Rien ne permet de le supposer, en dehors des documents d'accompagnement des marchandises⁹⁵³ et sans doute de lettres de change ou de paiement⁹⁵⁴.

Ces courriers adoptaient une forme moins comptable, et dévoilaient peut-être une moindre rigueur des comptes, qui pouvait provoquer des incompréhensions et des demandes de précisions ou d'informations afin d'éviter que des « choses se perdissent » :

*Io vorei volotieri che voi ne scrivete tuto ciò che s'è auto di ciascheduna chosa per sé netto di spese acioched io possa vedere la ragione di ciascheduna cosa acioched io ne poss'essere avisato per inanzi. Questo vi dico perché a me pare che le dette cose si perda molto bene.*⁹⁵⁵

Au total, pourtant, dans l'activité commerciale de Pignol Zucchello, la relation reposait sur les qualités humaines des partenaires et sur la confiance. Comme le remarque Shlomo D. Goitein pour les associations révélées par les documents de la Geniza du Caire :

*The fact remains that the Mediterranean trade, as revealed by the Cairo Geniza, was largely based, not upon cash benefits or legal guarantees, but on the human qualities of mutual trust and friendship.*⁹⁵⁶

Il est remarquable que cette similitude entre des pratiques orientales, juives ou arabes, soit observée dans des sources à la fois les plus tardives de notre période et provenant d'une ville à vocation maritime. Si l'on considère également l'implication de la ville de Gênes dans l'importation de coutumes arabes (premiers documents notariaux en papier avec des mots arabes) et même le rôle de Pise, avec Leonardo Fibonacci, ne peut-on faire l'hypothèse à la fois de la précocité de ces cités dans l'adoption de ces outils, et peut-être de leur plus grande résistance à leur remplacement ?

Il est donc inimaginable que la très longue et très ancienne fréquentation de leurs confrères arabes ou juifs par les marchands italiens, la relative prédominance des commerçants levantins ou nord-africains jusqu'au début du

⁹⁵² Let. Zucchello 36 - 1347, p. 73.

⁹⁵³ Let. Zucchello 9 - 1344, p. 26.

⁹⁵⁴ Let. Zucchello 41 - 1347, p. 82.

⁹⁵⁵ Let. Zucchello 50 - 1347, p. 97.

⁹⁵⁶ GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967, p. 169.

deuxième millénaire, n'aient amené une captation des techniques de ceux-ci par les Européens. Ces méthodes furent sans doute d'abord reçues, dans le haut Moyen Âge, des marchands orientaux qui fréquentaient les villes de l'Occident. Les emprunts furent probablement beaucoup plus intenses après le X^e siècle, lorsque les hommes d'affaires amalfitains, puis vénitiens, pisans et génois fréquentèrent à leur tour les comptoirs et les ports du Levant et d'Afrique du Nord et que leurs activités augmentèrent. Ils devaient négocier, commercer et s'engager auprès de leurs fournisseurs ou clients et travailler avec les administrations. Ils eurent sous leurs yeux un ensemble de techniques de gestion très élaborées, comprenant déjà pratiquement tous les outils que nous avons décrits dans le chapitre précédent. Non seulement les avaient-ils sous les yeux, mais ils furent amenés à les utiliser dans certains de leurs rapports avec les marchands locaux et surtout avec les autorités locales. Cette utilisation, allant jusqu'à la captation lexicographique et parfois à l'emprunt de la langue, s'étendit aussi très probablement aux affaires propres, à la gestion l'activité commerciale.

Influences externes ?

On le voit donc, en pratique, beaucoup des outils que nous analysons dans le cadre de cette étude avaient leur équivalent, plus ancien, dans le monde arabe, dans la culture juive, ou dans les pratiques de l'Antiquité romaine.

Au total, si ces influences sont évidentes et certaines, il est bien difficile d'en démêler les cheminements, les contenus et les apports respectifs. Cela d'autant plus que ces héritages ont probablement une source qu'ils partagent, entre eux mais également avec les techniques occidentales : les pratiques et le droit romain, l'influence romaine "antique" et l'influence byzantine. Une origine commune de tous ces modèles résidait sans doute dans la Rome antique. Les contacts anciens des mondes byzantins et judéo-arabes en Orient et les institutions comme les monastères ou certaines grandes propriétés féodales ont joué un rôle de conservation et d'adaptation de ces outils et techniques dans les siècles commercialement les plus atones du Moyen Âge occidental. L'impression qui se dégage de ce panorama des pratiques occidentales antiques, arabes et juives est celle d'une certaine homogénéité d'ensemble. Chacun semble avoir plus ou moins adapté les divers outils aux spécificités de son commerce et de sa culture, mais chacun disposait à peu de choses près des mêmes outils de base. C'est aussi le cas des marchands occidentaux du début du XIII^e siècle, et des instruments qu'ils ont à leur disposition et qu'ils durent adapter et améliorer pour qu'ils répondent à leurs besoins. Cela explique

les nombreuses et grandes similitudes de forme entre les différentes techniques et pratiques occidentales et orientales.

Sans doute est-ce un bel exemple d'Histoire Globale ou d'Histoire Connectée. Pour la plupart de ces outils, les marchands italiens ne sont probablement que des utilisateurs recueillant un savoir élaboré, mûri et amélioré dans d'autres domaines que le leur, dans l'espace ou le temps : civilisation romaine, byzantine, judéo-arabo musulmane, peut-être plus lointaine encore, perse, indienne ou chinoise. L'Europe a longtemps été aux marges du « système-monde » arabo-asiatique décrit par l'Histoire Globale⁹⁵⁷. Ses marchands, restèrent d'abord de simples spectateurs de ces grands flux naissant très loin, se prolongeant et échouant parfois sur ce bout de l'isthme européen. Progressivement, ils s'insérèrent dans ces circuits, y jouèrent un rôle de plus en plus important, s'appropriant les techniques qu'ils voyaient leurs « confrères » et prédécesseurs utiliser. Ainsi en fut-il des marchandises comme des techniques commerciales et comptables ou des chiffres indo-arabes. Comme toujours, il est difficile de préciser les origines et les chemins empruntés par toutes ces techniques. L'héritage romain, les pratiques byzantines, juives, arabes, indiennes ou chinoises, les chemins indo-arabes, par l'Asie et l'Europe centrale, offraient de multiples possibilités. Il apparaît pourtant certain que toutes ces techniques n'ont pas été inventées par les marchands médiévaux européens, mais adoptées et utilisées au fur et à mesure que leur activité s'est intégrée à cet ensemble commercial arabo-asiatique.

Les contacts commerciaux avec ces différents peuples, et surtout leur intensité, furent, pour l'Europe occidentale, une particularité italienne. La survivance des modèles antiques était également plus forte dans cette région. Cela explique sans doute, pour une bonne part, nous l'avons vu, l'avance italienne dans le commerce et dans la gestion de l'activité commerciale. La spécificité italienne résidait dans la fréquence des échanges commerciaux et des contacts. Comment imaginer que ces hommes, se fréquentant et faisant commerce, n'aient pas observé et échangé certains aspects de leurs outils et méthodes de travail ?

Il convient pourtant de souligner une autre spécificité italienne : le développement extraordinaire de ces outils et leur mise au service d'une organisation particulière, sans réel équivalent dans ces autres mondes : la compagnie. Rien, parmi ces influences, ne donne d'indication sur l'origine des compagnies. Nous ne trouvons aucune manifestation de l'existence de

⁹⁵⁷ NOREL Philippe, *L'histoire économique globale*, Paris, 2009.

structures similaires. Il semble que la compagnie, l'association formelle, durable et libre de personnes apportant capital et travail, ne se trouve vraiment, sous cette forme, dans aucune des traditions évoquées ci-dessus. Les autres outils d'organisation du commerce, comme la *commenda*, ont été utilisés massivement et très tôt par les villes côtières. Cela est naturel, puisque ce sont les acteurs de ces villes qui ont été le plus massivement au contact commercial de ces autres civilisations. Il existe peu de traces de la coopération informelle ; mais peut-être cette forme de collaboration put être utilisée parfois, dans les villes côtières, comme à Pise ou à Venise.

En revanche, la compagnie ne semble pas être un simple legs d'autres domaines commerciaux⁹⁵⁸. Il est donc nécessaire de rechercher d'autres sources, d'autres causes. Nos documents permettent d'examiner d'autres influences plus proches géographiquement, mais peut-être plus éloignées de la « profession » commerciale. Nos marchands étaient en effet, on l'a vu, fortement intégrés à la vie sociale de leur commune. À ce titre, ils observaient ou participaient à divers organismes, privés ou publics, religieux, politiques ou de métiers. Peut-être ont-ils pu tirer des enseignements de ce qu'il se pratiquait dans ces domaines, en adopter des méthodes ou des outils.

⁹⁵⁸ KURAN Timur, « The Absence of the Corporation in Islamic Law: Origins and Persistence », *The American Journal of Comparative Law*, 2005, 53, p. 785-834.

CHAPITRE IV – LES SOURCES D'INSPIRATION TECHNIQUES – LES INFLUENCES INTERNES

Toutes ces influences externes identifiées et analysées par les historiens sont indubitables. Elles n'expliquent pourtant pas tout. En particulier, elles n'apportent pas d'éclairage sur l'extraordinaire développement de la technique comptable, aboutissant à la partie double, innovation de cette période, et encore moins sur la structuration et le développement des compagnies. Il faut donc s'interroger sur d'éventuelles autres influences dont auraient pu s'inspirer les marchands pour faire évoluer les outils dont ils "héritaient" en quelque sorte des civilisations avec lesquelles ils étaient en contact, plus ou moins direct. Nos documents permettent cette approche complémentaire.

En effet, les personnes qui constituaient les compagnies participaient à d'autres activités et à d'autres relations sociales que celles dues à leur état de marchand, qui les amenaient à fréquenter des marchands étrangers, orientaux en particulier. « Mais quels sont les modèle des laïcs ? » interroge un historien⁹⁵⁹. Ils bénéficiaient, en premier lieu, de l'expérience de leur gestion privée, familiale. Ils participaient également à l'administration d'organismes associatifs non-commerciaux, publics ou non. Enfin, nous l'avons développé plus haut, pratiquement tous ces grands marchands s'impliquaient dans les

⁹⁵⁹ BERTRAND Paul, « À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle). Considérations inactuelles », *Médiévales. Langues, Textes, Histoire*, n° 56, 30 Juin 2009, p. 9.

activités politiques et administratives de leur commune. Nous avons souligné leur attachement à celle-ci et observé même, qu'ils balançaient parfois entre leur intérêt commercial immédiat et leur profond attachement à leur ville (voir p 149).

Il est nécessaire de se demander si les pratiques et les outils qu'ils rencontraient dans ces autres domaines de leur activité, de la gestion familiale à la participation à la vie religieuse, politique et administrative, ont pu leur apporter des expériences utiles pour leur activité commerciale.

Les modes de gestion familiales

Les livres de « gestion » familiales étaient très répandus à cette époque. Les ricordanze, les livres de raison, contenaient parfois une foule d'informations non-comptables, relations d'événements familiaux ou même généraux. Cependant, quand ils traitaient entièrement ou partiellement des questions financières et comptables, ils utilisaient des formes très proches de celles usitées dans les documents commerciaux. Au point, d'ailleurs, qu'il est parfois difficile de déterminer s'il s'agit d'une activité privée, familiale, ou professionnelle, comme dans les livres de Bene Bencivenni, en 1265. Rien ne permet en effet de différencier les enregistrements. L'emploi de la première personne du singulier paraît certes plus fréquent :

*Monna Diletta mollie di ser Donato medicho ci de dare s. xviiij dies x intrante giungno, che lle **prestai** quando fecie una ghonnella...[...]*

*E de dare monna Diletta lb. vj e s. v di pi(sani) dies dodici intrante settenbre, li quali **paghai** per lei... [...]*

*Anne dato lb. v, che lli diede per **me** a Cisti.*

*Anne dato anche s. xliiij di pisani dies sei ussciente febraio nel sessantasei indizione, che lli diede per **me** a Cisti Rinucci : **po(nemo)** che nne de dare a ssua rasscione ove de dare.⁹⁶⁰*

Mais l'utilisation de cette forme est loin d'être systématique :

*Bongia f. Ghinammi **ci** de dare s. xxviiij, che lli **prestai** ... [...]*

Anne dato Bongia medesimo s. xviiij dies dodici intrante maggio :

⁹⁶⁰ « Primo libricciolo di crediti di Bene Bencivenni » dans CASTELLANI Arrigo (ed.), *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, p. 221.

rechollici al fondacho mio Oltrarno.⁹⁶¹

Le pluriel est évidemment employé pour un groupe de clients ou une compagnie :

*Riccho di messer Iacopo e i chonpangni ci **deono dare**...*⁹⁶²

La particularité des livres familiaux est la présence assez fréquente de développements narratifs. Ils pouvaient décrire une opération patrimoniale, un événement familial, naissance, mariage, décès, etc.

*Conperamo da Cambio f. Bonafé da Lunghagniana e da dona Benvenuta moglie ke fue di Filippo da Valechie una cassa e due peçe di terre...*⁹⁶³

*Ricordanza che Andrea e Chorso fratelli f. di meser Ducco degli Adimari m'anno fatto una charta di lb. cento cinquanta in fio...*⁹⁶⁴

L'absence complète de ce type de paragraphe constitue pratiquement le marqueur le plus sûr de la destination commerciale du registre. En définitive, les bases et les méthodes de l'administration du patrimoine familial privé, n'étaient pas très différentes de celles de la gestion des affaires commerciales : des créances et des dettes et même des gains et des dépenses... Les comptes n'étaient pas, bien sûr, aussi complets et complexes que le devinrent ceux des grandes compagnies. Les frais ; les gains, les stocks étaient plus rarement enregistrés. La fonction essentielle de ces livres était la mémorisation. Ils constituaient un outil de gestion du patrimoine familial, mais aussi un rappel à l'usage du chef de famille, éventuellement à celle de ses descendants. Ces *ricordanze* composaient un « récit » familial, une sorte d'album des événements, contribuant à construire l'histoire de la famille et de ses biens, à l'ancrer chez ses membres, justifiant éventuellement la poursuite de son écriture sur plusieurs générations. Plus simplement, elles servaient à mémoriser les événements patrimoniaux.

Cette comptabilité ne requérait pas une technique aussi précise que celle des grandes compagnies commerciales. De simples paragraphes pour les

⁹⁶¹ « Primo libricciolo di crediti di Bene Bencivenni » dans CASTELLANI Arrigo (ed.), *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, p. 222.

⁹⁶² « Primo libricciolo di crediti di Bene Bencivenni » dans CASTELLANI Arrigo (ed.), *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, p. 224.

⁹⁶³ « Ricordi di compere e prestiti in Val d'Orme e vicinanze », dans CASTELLANI Arrigo (ed.), *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, p. 233.

⁹⁶⁴ « Libro del dare e dell'avere, e di varie ricordanze di Lappo Riccomanni » dans CASTELLANI Arrigo (ed.), *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, p. 519.

événements, éventuellement introduit par le terme *ricordanze*, des *de dare* ou *de avere* pour rappeler les créances et les dettes, cela suffisait pour la tenue de ces livres familiaux. Leur forme héritait des anciennes traditions médiévales, celles provenant de l'Antiquité, dont nous avons évoqué les modalités de conservation et de transmission. Mais on ne peut retenir d'influence réelle de la tenue des comptabilités ou des mémoires familiales sur la gestion commerciale privée. Plutôt qu'une relation de mère à fille entre l'une et l'autre, il faut penser à un cousinage. Cette habitude familiale constituerait une sorte de « branche » de la gestion privée, évoluant moins rapidement que la branche commerciale, et différemment⁹⁶⁵. Il en est en revanche autrement de la gestion publique ou celle « semi-publique », des institutions religieuses.

Gestion d'institutions religieuses

Très probablement, nos hommes d'affaires ont connu les modes de gestion d'institutions ou de domaines religieux. Nous l'avons écrit, ces institutions contribuèrent à la survie et à la transmission de certaines méthodes d'origine antique. Nous évoquerons plus loin l'exemple de la collaboration des religieux et des marchands dans la tenue des comptes publics de Sienne. On connaît aussi l'importance du rôle des religieux dans la mise en place des comptabilités publiques et princières⁹⁶⁶.

Armand Jamme a noté « la coïncidence chronologique de trois phénomènes historiques – essor des compagnies bancaires, développement de la cité et construction d'un territoire pontifical. »⁹⁶⁷. Étudiant les trésoriers pontificaux de la Marche d'Ancône, il a noté la forte représentation des agents des grandes compagnies, comme ceux des Spini, des Bonsignori, puis des Ricciardi⁹⁶⁸. De 1272 à 1306-1309, « tous ou presque se proclament originaires

⁹⁶⁵ DE LA RONCIÈRE Charles-Marie, « Les Ricordanze florentines aux XIV^e et XV^e siècles », *Provence historique*, vol. 54, n^o 217, 2004, p. 285-292.

⁹⁶⁶ PÉCOUT Thierry (dir.), *De l'autel à l'écritoire : genèse des comptabilités princières en Occident (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, 2017.

⁹⁶⁷ JAMME Armand, « De la banque à la chambre ? Naissance et mutations d'une culture comptable dans les provinces papales entre XIII^e et XV^e siècle », dans *Offices, écrits et Papauté (XIII^e-XVII^e siècle)*, Rome, 2007, p. 97.

⁹⁶⁸ JAMME Armand, « De la banque à la chambre ? Naissance et mutations d'une culture comptable dans les provinces papales entre XIII^e et XV^e siècle », dans *Offices, écrits et Papauté (XIII^e-XVII^e siècle)*, Rome, 2007, p. 104.

de Florence, de Sienne, de Pistoia ou de Lucques, se déclarent, soit associés, soit appartenant à une compagnie employée par la Chambre apostolique »⁹⁶⁹.

Il est pourtant difficile d'identifier d'éventuels apports ou influence des méthodes de gestion ecclésiastiques sur nos marchands. L'influence semble plutôt de sens inverse. Certes, les techniques de base étaient les mêmes, les milieux très proches. Mais la gestion des biens de l'Église ne réclamait pas une très grande technicité comptable. Parfois complexe, elle demeurait néanmoins, pour l'essentiel, une comptabilité de patrimoine, enregistrant des entrées ou des sorties, et surtout des recettes et des dépenses⁹⁷⁰.

L'apport le plus important des clercs, des moines en particulier, plutôt que technique résida peut-être dans la façon de considérer et de tenir la fonction d'administrateur. La bonne gestion, la rigueur dans la tenue de ces livres constituaient un devoir du clerc⁹⁷¹. Les besoins de l'administration pontificale introduisirent l'annualisation de la production comptable, le classement des dépenses, et de façon générale la simplification et la stabilisation de la structure comptable⁹⁷².

Clément Lenoble note que les revenus et les dépenses qu'enregistraient les comptabilités ecclésiastiques étaient considérés comme des dettes envers Dieu, ou des remboursements. Il avance que « ce n'est sans doute pas un hasard si les journaux de caisse des marchands se dotent à la même époque de comptes personnels enregistrant toutes les transactions sous forme de créances et de dettes »⁹⁷³.

L'historien remarque le positionnement extérieur du moine teneur de compte par rapport aux objets gérés. Il ne se considérait pas comme le

⁹⁶⁹ JAMME Armand, « De la banque à la chambre ? Naissance et mutations d'une culture comptable dans les provinces papales entre XIII^e et XV^e siècle », dans *Offices, écrits et Papauté (XIII^e-XVII^e siècle)*, Rome, 2007, p. 103.

⁹⁷⁰ Voir par exemple CARRAZ Damin, BORCHARDT Karl, « Les pratiques comptables de l'ordre de Hôpital en Provence, le cas de la commanderie de Manosque (années 1260-1350) », dans PÉCOUT Thierry (dir.), *De l'autel à l'écritoire : genèse des comptabilités princières en Occident (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, 2017, p. 131-165.

⁹⁷¹ LENOBLE Clément, « Comptabilité, ascèse et christianisme. Note sur la formation et la diffusion d'une culture comptable chrétienne au Moyen Âge », dans PÉCOUT Thierry (dir.), *De l'autel à l'écritoire : genèse des comptabilités princières en Occident (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, 2017, p. 25.

⁹⁷² JAMME Armand, « De la banque à la chambre ? Naissance et mutations d'une culture comptable dans les provinces papales entre XIII^e et XV^e siècle », dans *Offices, écrits et Papauté (XIII^e-XVII^e siècle)*, Rome, 2007, p. 124-133.

⁹⁷³ LENOBLE Clément, « Comptabilité, ascèse et christianisme. Note sur la formation et la diffusion d'une culture comptable chrétienne au Moyen Âge », dans PÉCOUT Thierry (dir.), *De l'autel à l'écritoire : genèse des comptabilités princières en Occident (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, 2017, p. 38.

propriétaire du patrimoine mais comme un dépositaire chargé de sa (bonne) gestion :

La comptabilité définit donc la gestion monastique et la pastorale comme une administration déléguée de *res* qui n'appartiennent pas à celui à qui elles ont été confiées.⁹⁷⁴

Cette attitude neutre permettait une position d'impartialité et de rigueur, qui justifia, pour une part, la présence d'ecclésiastique dans certaines administrations financières publiques, fréquentées elles-aussi par nos hommes d'affaires, et qui, peut-être, les inspira.

Gestion d'institutions publiques

Il est tout à fait singulier et frappant qu'au moment même où se développait l'activité économique et son organisation, particulièrement la compagnie, se créaient et se perfectionnaient les administrations publiques⁹⁷⁵. C'était bien entendu le cas dans cette région centro-septentrionale de l'Italie, de façon tout à fait remarquable après de l'arrivée au pouvoir communal d'une nouvelle catégorie de la population, jusque-là peu associée, le *Popolo*.

Les communes, associations jurées, étaient des sociétés dont le potentiel conflictuel était important, et, de fait, les luttes furent très nombreuses, et très préjudiciables au commerce. Quelle que fût l'origine de ses membres, le *Popolo* représentait les intérêts du groupe des marchands, nouveaux ou anciens riches, la *mezana gente*, opposés à la violence et aux privilèges de la noblesse, attachés à un fonctionnement plus réglementé et pacifié de la commune, en particulier de son activité politique et commerciale. Son accès au pouvoir, progressif, plus ou moins facile, intervint à partir de la fin du XII^e siècle et au cours du XIII^e. Ce moment marqua, en Italie, l'arrivée au gouvernement des communes d'une nouvelle couche de la population, un élargissement à ceux qui s'étaient enrichis par l'activité commerciale. Nous l'avons dit, la création des podestats fut une première étape de cette conquête du pouvoir. La nomination d'un capitaine du peuple marqua une nouvelle montée du *Popolo*, qui bientôt

⁹⁷⁴ LENOBLE Clément, « Comptabilité, ascèse et christianisme » dans PÉCOUT Thierry (dir.), *De l'autel à l'écritoire : genèse des comptabilités princières en Occident (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, 2017. p. 33.

⁹⁷⁵ BARTOLI LANGELI A., « La documentazione degli stati italiani nei secoli XIII-XV: forme, organizzazione, personale », *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde organisée par le Centre National de la recherche scientifique et l'École Française de Rome (Roma, 15-17 octobre 1984)*, 1984, p. 35-55, MAIRE-VIGUEUR Jean-Claude, « Révolution documentaire et révolution scripturaire: le cas de l'Italie médiévale. », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 153, n° 1, 1995, p. 177-185.

superposa ses propres organes à ceux de la commune. L'apogée fut atteint lors des différentes lois *anti-magnati* promulguées dans de nombreuses communes.

À Florence, les *Arte* s'organisèrent et désignèrent des prieurs pour les diriger en 1203. Le premier podestat étranger fut nommé à la fin du XII^e siècle, avant que cette organisation du pouvoir devînt institutionnelle en 1207. En 1250, s'installa le régime du *Primo Popolo*, créant le capitaine du peuple, et construisant le *Palazzo del Popolo*, l'actuel *Bargello*. Les « Ordonnances de Justice », excluant les *Magnati* des fonctions politiques, furent édictées en 1293. Ce système politique, adouci de quelques réformes, resta celui de Florence jusqu'aux Medici.

À Sienne, la pression et la montée du *Popolo* amenèrent l'arrivée du premier podestat au début du *Duecento*, la nomination d'un capitaine du peuple au milieu de ce siècle. Le gouvernement des vingt-quatre dirigea la commune de 1240 à 1270. La moitié de ses membres devaient appartenir au *Popolo*. Le gouvernement des neuf, de 1297 à 1355 (*Li Signori Nove Governatori e Difenditori del Comune e del Popolo di Siena*) firent de la ville « *la Siena del governo del Popolo* »⁹⁷⁶. En 1277 les *grandi* furent exclus de toutes les hautes magistratures de la commune. D'autres repères pourraient être évoqués, plus aisés à relier à notre analyse : la rédaction des statuts de la commune (*Caleffo Vecchio*) au début du XIII^e siècle, leur traduction en langue vulgaire en 1309-1310, comme l'avait été le système de déclaration de la *Lira* en 1231, destiné à la déclaration des revenus, et les statuts de l'Art des bouchers en 1288⁹⁷⁷.

Ces événements ne sont que des jalons indicateurs d'une tendance de fond qui conduisit les citoyens de nombreuses communes de cette région de l'Italie à rechercher les moyens de parvenir à un équilibre plus stable entre les différentes factions. Ce qui, dans ce mouvement, intéresse notre étude est que cette montée au pouvoir du *Popolo*, sa lutte contre les privilèges et les mœurs des *grandi*, amena une nouvelle couche de marchands enrichis aux fonctions politiques et administratives. Les chapitres précédents ont illustré à la fois la participation très fréquente et l'engagement des hommes d'affaires dans la vie politique et administrative de leur commune. Surtout, l'installation des régimes populaires entraîna un développement très notable de l'administration des communes, et en particulier de son système documentaire. Leurs dirigeants

⁹⁷⁶ ASCHERI Mario, « La Siena del "Buon Governo" (1287-1355) », dans *Politica e cultura nelle Repubbliche italiane dal Medioevo all'età moderna: Firenze-Genova-Lucca-Siena-Venezia*, Rome, 2001, p. 81-107.

⁹⁷⁷ NERI Laura, « Culture et politique à Sienne au début du XIV^e siècle : le Statut en langue vulgaire de 1309-1310 », *Médiévales*, traduit par HORDYNSKY-CAILLAT Lada et par REDON Odile, n° 22-23, 1992, p. 207-221.

ressentirent la nécessité d'établir des règles pour le fonctionnement des offices administratifs et politiques, permettant de limiter les contestations et les litiges non seulement avec les adversaires nobles, mais même entre les partenaires et concurrents politiques et commerciaux, *grandi* ou non.

La finalité poursuivie par les promoteurs de cette évolution était de substituer à la force et aux conflits, apanages de la noblesse guerrière et la favorisant, une réglementation et une information claires permettant une administration plus équitable et méthodique. Par exemple, l'organisation, le calcul et la collecte des impôts devaient résulter d'une base plus objective et plus précise. S'ouvrit alors « l'âge des registres »⁹⁷⁸, visant à établir une administration rationnelle et contrôlable :

*Più di quanto già prima non fosse, la scrittura si fa carattere costitutivo e facies materiale di un governo razionale e controllabile.*⁹⁷⁹

Les exemples relevés par les historiens sont nombreux. Ainsi, pour Bologne, Brian R. Carniello note la volonté du gouvernement de standardiser les pratiques et de disposer d'une documentation technique efficace :

Bologna's popular government turned to writing in an effort to standardise practice in government operations and to preempt conflicts between townspeople through contractual arrangements based on Roman Law.

*Communal authority under the control of a relatively broad segment of townspeople required accountability among officeholders and efficient documentation techniques in order to avoid abuse.*⁹⁸⁰

Sienne, comme beaucoup de ces communes, chercha à établir ce que Paolo Cammarosano appelle des « solutions de compatibilité »⁹⁸¹. Le fonctionnement politique des communes du centre et du nord de l'Italie illustre cette volonté. Ainsi, les procédures de désignation des dirigeants et des officiers faisaient parfois appel au tirage au sort ou à la désignation par quartier.

⁹⁷⁸ ARTIFONI Enrico, « I governi di « popolo » e le istituzioni comunali nella seconda metà del secolo XIII », *Reti Medievali Rivista*, 2003, 4, Art-3, p. 11 : « Si apre l'età dei registri. »

⁹⁷⁹ ARTIFONI Enrico, « I governi di « popolo » e le istituzioni comunali nella seconda metà del secolo XIII », *Reti Medievali Rivista*, 2003, 4, Art-3, p. 12

⁹⁸⁰ CARNIELLO Brian R., « The rise of an administrative elite in medieval Bologna: notaries and popular government, 1282-1292 », *Journal of medieval history*, 2002, 28, p. 319-347.

⁹⁸¹ CAMMAROSANO Paolo, « Élités sociales et institutions politiques des villes libres en Italie de la fin du XIIe au début du XIVe siècle », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 27, n° 1, 1996, p. 193-200.

Les mandats étaient brefs, de six mois à un an, et rigoureuses les modalités de contrôle au terme de l'exercice des charges⁹⁸².

Marco Conti le constate pour la charge de *depositarius* de Bologne, « bien normalisée » par les Statuts, « quand la commune était gouvernée par le *Popolo* », mais absente de ceux-ci « quand la domination fut en rupture avec la tradition communale », afin « d'éviter tout type de revendication. »⁹⁸³

Cet effort de précision et de réglementation se concentra tout particulièrement sur l'écrit, sur la documentation⁹⁸⁴ :

Dans un ordre d'idées analogue, une revendication majeure du *Popolo* des villes italiennes, dans la lutte qu'il mène depuis la fin du XII^e siècle pour partager le pouvoir avec le groupe dirigeant en place, consiste à rendre publiques les procédures de l'administration communale. [...] Une fois au pouvoir, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, le *Popolo* porte à leur apogée les méthodes de contrôle fondées sur l'écrit.⁹⁸⁵

Dans le domaine économique, les institutions chargées des opérations financières des communes, durent veiller, elles aussi, à la qualité de leur documentation. Nous disposons par exemple d'un livre, en fait un petit carnet, daté de 1286 (février 1285 style florentin), de cinq feuilles de papier de format 31,5 sur 12 cm, enregistrant les opérations du compte de caisse des *Sei de la Biada sopra il divieto*, soit 39 écritures⁹⁸⁶. Cette commission fut créée par la commune guelfe florentine en 1274 afin de veiller au ravitaillement de la ville et au stockage des céréales en période de disette. Il s'agit donc d'un compte

⁹⁸² CAROZZI Claude et TAVIANI-CAROZZI Huguette (dir.), *Hiérarchies et services au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2001, p. 119.

⁹⁸³ CONTI Marco, « Providus et discretus vir. La charge du *depositarius* des comptes à Bologne de la fin du XIII^e siècle au début du XV^e siècle », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités* [en ligne], 2017, p. 5.

⁹⁸⁴ Artifoni Enrico, « I governi di « popolo » e le istituzioni comunali nella seconda metà del secolo XIII », *Reti Medievali Rivista*, vol. 4, no 2, 2003, p. 11 : « *Un terzo campo nevralgico è quello della documentazione, rispetto alla quale i governi di «popolo» raccolgono e innovano radicalmente la tradizione inaugurata dal sistema podestarile.* ».

⁹⁸⁵ MENANT François, « Les transformations de l'écrit documentaire entre XII^e et XIII^e siècles », dans COQUERY Natacha (dir.), *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités*, François Menant et Florence Weber, Paris, 2006, p. 19.

⁹⁸⁶ « Quaderno dei pagamenti degli ufficiali dei sei della biada sopra il divieto, tenuto da Bene Bencivenni » dans CASTELLANI Arrigo (ed.), *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, T. 2, p. 556-560.

public. Son intérêt est qu'il fut tenu par Bene Bencivenni, riche marchand, celui-là même dont deux livres personnels nous sont parvenus⁹⁸⁷.

Rien ne permet, dans la forme, de distinguer sûrement ce document de ceux tenus par les commerçants. Certes, toutes les opérations étaient enregistrées par *aven dato* (nous avons donné), ce qui pour un compte personnel supposerait, dans un livre commercial, l'existence préalable de *de avere*. Dans un livre de caisse, ces mouvements auraient été introduits, dans la partie consacrée aux sorties, par un *in prima* ou par un *anche*. De fait, il s'agit bien d'un livre de caisse, mais on observe que l'expression *aven dato* a ici un sens factuel, et non un sens comptable, et que ce n'est pas la caisse qui a donné, mais « nous », les représentants de la commune dans cette institution. Ce compte est plutôt exact (deux erreurs). Surtout, il est précis dans ses motifs, par exemple pour des frais de déplacement, répondant probablement ainsi aux attentes des responsables de la commune :

*Aven dato a Duccio Rustichelli nostro messo s. xij di fiorini piccioli dies v di frebraio per l'andata che fecie a Chalenzano ed altri chomuni per noi sei.*⁹⁸⁸

Pour Sienne, nous disposons, pour la période que nous étudions, d'une série quasi-complète des livres de l'institution financière de la commune, la *Biccherne* : 219 livres des entrées et des sorties rédigés entre 1226 et 1350, et 38 *memoriali* datés entre 1314 et 1350⁹⁸⁹. D'autres documents variés nous sont parvenus pour cette même époque : *scomputo*, *Ufficiali*, *Pretori*, *cittadini salvatici*, *banditi e carcerati*... Un registre de parchemin établi en 1298 reprend les règles de fonctionnement définies par les statuts de la commune. Ces documents illustrent particulièrement bien la perméabilité et les similitudes existant entre les modes de gestion des organismes administratifs publics et ceux du secteur commercial privé⁹⁹⁰.

⁹⁸⁷ « Primo libricciolo di crediti di Bene Bencivenni, 1262-1275 » et « Secondo libricciolo di crediti di Bene Bencivenni, 1277-1296 » dans CASTELLANI Arrigo (ed.), *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, T. 2, p. 212-228 et 363-458.

⁹⁸⁸ « Quaderno dei pagamenti degli ufficiali dei sei della biada sopra il divieto, tenuto da Bene Bencivenni » dans CASTELLANI Arrigo (ed.), *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, T. 2, p. 557.

⁹⁸⁹ La série des comptes de la *Biccherne* se prolonge bien au-delà de notre période, jusqu'au XVI^e siècle (A.S.S., fds Bicc).

⁹⁹⁰ BALLE François, « Gestion marchande et gestion publique au Moyen Âge : La *Biccherne* de Sienne » dans PÉCOUT Thierry (dir.), *De l'autel à l'écritoire : genèse des comptabilités princières en Occident (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, 2017, p. 323-343.

Il convient de noter, en premier lieu, que les comptes de cette institution étaient tenus sous la responsabilité de quatre « provéditeurs » (*proveditori*) qui devaient assurer toutes les opérations ensemble ou, au minimum, à deux. Il existait également un trésorier (*camerarius* ou *camerlingho*) et des scribes. Les provéditeurs étaient désignés, par la commune, pour un mandat de six mois, et choisis parmi les hommes les plus influents et les plus riches des trois *terzi*. À Sienne, il s'agissait donc nécessairement de grands marchands, ceux dont nous avons analysé les outils. Ainsi, par exemple, Iacomo Gallerani fut provéditeur de la Biccherne en 1289. Le trésorier était, quant à lui, un religieux, le plus souvent un moine de l'abbaye cistercienne de San Galgano, proche de la ville. On observe donc, d'une part, les liens pouvant exister entre les modes de gestion privés, publics et religieux et, d'autre part, là encore, le besoin de s'assurer de la neutralité d'un acteur important, chargé de la manipulation des fonds. Un moine pouvait être supposé indépendant des luttes de factions, mais aussi, nous l'avons vu, plus détaché vis-à-vis des biens gérés et rigoureux dans leur comptabilisation. Le processus de validation des comptes en fin de mandat confirme la volonté de laisser le moins de place possible au relâchement dans la tenue des comptes de l'institution et à la contestation des opérations.

Les livres les plus connus et les plus étudiés sont ceux des entrées et des sorties. Les registres de 1226 à 1259 ont été publiés entre 1914 et 1970⁹⁹¹. Leur renommée provient également de l'habitude que les provéditeurs et les trésoriers en fonction prirent de faire décorer la couverture en bois de leurs livres par de petits tableaux réalisés parfois par de grands peintres siennois, notamment Duccio di Buoninsegna, Bulgarini⁹⁹²... Ces documents, comme leur nom l'indique, enregistraient les entrées et les sorties monétaires de l'institution publique. Les autres types de livre n'ont pas été publiés. La série des mémoriaux est composée de livre de créances et de dettes.

La première caractéristique de ces documents concerne leur très grande similitude de forme avec ceux des compagnies. Les mémoriaux sont des registres de papier. Ils enregistrent, en deux parties distinctes, en sections superposées, des créances avec la formule *de dare* et les dettes avec *de avere*. Ils furent rédigés en dialecte siennois. Les montants sont notés en chiffres romains, en colonnes de droite. On y trouve des virements internes, et même des renvois vers d'autres registres. Les livres d'entrées et de sorties sont des livres de caisse, identiques à ceux que nous avons déjà analysés. Ils

⁹⁹¹ DIVERS, *Libri dell'entrata e dell'uscita della Repubblica di Siena: detti del camerlingo e dei quattro proveditori della Biccherne*, ed. Archivio di Stato di Siena, Sienne, 1903-1970.

⁹⁹² Ces tablettes sont visibles à l'*Archivio di Stato di Siena*.



Figure 32 : tablette de la Biccherne - 1324 - Archivio di Stato di Siena 13

présentent également deux parties, l'une pour enregistrer chronologiquement les entrées et la seconde les sorties. Des sommations journalières étaient réalisées et notées. Tous ne sont toutefois pas identiques : ceux des provéditeurs et du camérier étaient rédigés en latin, sur des feuilles de parchemin (« *in primis...*, *Item...* »). Ceux du scribe, en italien, inscrits sur du papier (« *in prima...*, *ancho...* »). Il est probable que cela exprime une moindre valeur attribuée aux livres des scribes qu'à ceux des provéditeurs et du trésorier. Ceux-ci entrent dans le processus d'acceptation et de validation officielles des comptes. Ceux-là ne sont « que » des documents de gestion, probablement les livres primaires de ceux des provéditeurs et du trésorier. Ces derniers sont en effet une copie traduite en latin de celui du scribe.

Ces livres sont en tous points identiques à ceux que tenaient les grands marchands, dans le cadre de leur activité, dans leurs compagnies. Ils en ont toutes les formes, et ce, dès le XIII^e siècle. À ce moment, on ne peut observer ni retard ni avance de l'un ou l'autre domaine. Comme si chacun avait mis au point simultanément ces techniques. Il est vrai que ce « chacun » ne désigne qu'une seule et même population : les grands marchands.

Nommés pour six mois, les responsables de la Biccherne devaient donc rendre leurs comptes dans le cadre d'un processus extrêmement précis et méticuleux, défini par la commune et rappelé dans le registre de parchemin de 1298⁹⁹³. En fin d'exercice, le livre du scribe était donc traduit et recopié pour constituer, probablement en premier, celui des provéditeurs, puis celui du trésorier. Ces registres devaient être validés en détail par les cinq personnes concernées. Le résultat en était un livre qui constituait la base de l'examen des comptes des provéditeurs et du trésorier :

*In nomine Domini, amen. Hic est liber, qui appellatur exemplar, scriptus et publicatus manu Vitaleonis, iudicis quattuor provisorum, in quo continentur omnia que in libro pelicanis, camerarii comunis senarum, tempore domini Ingherrami, Mutinensis, Senarum potestatis, scripta inveniuntur.*⁹⁹⁴

Trois personnes, appartenant à chacun des terzi, désignées par la commune, et deux des consuls de marchands examinaient ces comptes. Si des dépenses étaient considérées comme injustifiées, elles pouvaient être prélevées sur les biens ou le salaire des responsables quittant leur charge.

⁹⁹³ A.S.S., fds Bicc. ref. 1.

⁹⁹⁴ A.S.S., fds Bicc. réf. 1, fol. XIVr et v.

L'ensemble de ces dispositions révèlent des préoccupations et des caractéristiques que l'on devait retrouver dans la gestion commerciale privée, en particulier le souci de rendre des comptes exacts périodiquement et celui de justifier tous les mouvements et toutes les situations de stock ou de caisse. Ainsi, parmi les documents des Frescobaldi, publiés par Armando Saponi, figure une feuille relatant sans doute la transmission de la caisse entre deux personnes :

*Diedi a Pepo, i quali lasciai nella cassa, pesògli Bettino et Bonacorso ey
Guiglielmino* *fi. 22 200*

R., i quali anoverai a llui contanti, *fi. 2750*

R., suggelati del suggello di Lapo della Bruna, in uno sacchetto,
*fi. 2000.*⁹⁹⁵

L'évocation de l'exemple siennois amène à indiquer un autre point de ressemblance entre les processus communaux et commerciaux. L'importance de la « *concordia* » pour la commune populaire est analysée avec force par Patrick Boucheron, dans son commentaire de la fresque dite « du bon gouvernement », peinte en 1338-1339 par Ambrogio Lorenzetti (1290-1348), dans la *Sala della Pace* du *Palazzo Pubblico* de Sienne⁹⁹⁶. L'historien met l'accent sur l'importance de la corde (*con corda*) qui, dans cette illustration, unit les vingt-quatre personnages égaux :

Ce que les théoriciens médiévaux appelaient le *vinculum concordiae*, ce qui lie volontairement les individus dans une société et les fait tenir ensemble. [...] Elle rassemble donc des citoyens libres et solidaires : disons simplement accordés.⁹⁹⁷

Cette référence à la *konkordia* se retrouve dans plusieurs de nos documents, par exemple dans le *Quaderno dei capitali della compagnia* des Boni, de 1259, avec la précision des dispositions prises entre les actionnaires⁹⁹⁸. Ce registre souligne à la fois la bonne entente qui devait

⁹⁹⁵ SAPORI Armando, *La Compagnia dei Frescobaldi in Inghilterra.*, Florence, 1947, p. 133.

⁹⁹⁶ BOUCHERON Patrick, « "Tournez les yeux pour admirer, vous qui exercez le pouvoir, celle qui est peinte ici" La fresque du Bon Gouvernement d'Ambrogio Lorenzetti », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 60e année, n° 6, 2005, p. 1137-1199. BOUCHERON Patrick, *Conjurer la peur Sienne, 1338: essai sur la force politique des images*, Paris, 2013.

⁹⁹⁷ BOUCHERON Patrick, *Conjurer la peur Sienne, 1338: essai sur la force politique des images*, Paris, 2013, p. 155.

⁹⁹⁸ CASTELLANI Arrigo (ed.), *Testi toscani di carattere pratico*, Bologne, 1982, p. 259-262.

présider à la création d'une compagnie, et le besoin de la faire reposer sur des bases précises et détaillées, spécifiant les apports, mais surtout les modalités de répartition des bénéfices, de rémunération, d'indemnisation des dépenses, et de fonctionnement. Ainsi, un accord solidaire était exigé pour que le livre pût être remis à trois ou quatre actionnaires qui le demanderaient « *in konkordia* », probablement à des fins de contrôle :

*Lo quale quaderno volemo tutti in konkordia ke sia dato ali quatro u ali trie li quali venisero in **konkordia** per eso.*⁹⁹⁹

Cette concorde permet encore d'arrêter ensemble les rémunérations de certains actionnaires, probablement ceux qui fournissent également un travail. Le livre des Alberti exprime lui aussi cette nécessité de la concorde, pour décider de la périodicité des bilans :

*Anchora siamo in **chonchordia** e chosi ordiniamo insino a ora che ssi debia d'ongni due anni il più indugio fare ragione generale...*¹⁰⁰⁰

*Fue per lo ragualglio per l'ordine ch'è intra loro, chom'è iscritto charta x, veduta di **chonchordia** d'Alberto e di Lapo e di Neri.*¹⁰⁰¹

Les dispositions prises et cette concorde étaient, d'ailleurs, sanctionnées par un accord solennellement affirmé et enregistré dans le livre :

Ed io Alberto chosie afermo

Ed io Lapo chosie afermo

Ed io Neri così afermo

*Ed io Jachopo chosì afermo.*¹⁰⁰²

Les concepts de concorde et de compagnie étaient ainsi très étroitement liés, comme dans l'engagement juré que constituait la commune. Dans le contrat des frères Villani signalé plus haut, le terme revient plusieurs fois, associé à ceux de *compagnia*, d'*accordo* et de *comunità*, et même de *comune* (« *a comune e compagnia di noi quatro* »)¹⁰⁰³.

De fait, dans leurs documents, nos marchands utilisent fréquemment un vocabulaire de concorde, d'engagement d'honneur, comme dans cette lettre des Ricciardi de 1298 :

⁹⁹⁹ Quad. Boni - 1259, fol. Ir, p. 260.

¹⁰⁰⁰ Liv. Alberti picc. - 1322, fol. XXVlr, p. 28.

¹⁰⁰¹ Liv. Alberti picc. - 1309, fol. Vlv, p. 9.

¹⁰⁰² Liv. Alberti picc. - 1307, fol. Xv, p. 12.

¹⁰⁰³ FANFANI Pietro, « Instrumento dell'accordo e compagnia fatta fra Giovanni Villani e Filippo, Francesco e Mateo, suoi fratelli », *Il Borghini: Giornale di filologia e di lettere italiane*, 1825, 3, p. 520-525.

*E quando questi avessero voluto lo stato e l'onore della chonpangnia, noi semo certi chome della morte che devemo fare che sseremmo in buono stato.*¹⁰⁰⁴

Ce concept de concorde que les hommes d'affaires appliquèrent à leur organisation commerciale doit être lié à celui du bien commun, développé dans le cadre communal. Cette idée, au contenu symbolique très fort, car lié à la foi¹⁰⁰⁵, exprimait l'aspiration des communes à un gouvernement plus équitable, mais aussi reposant sur une forme de raison (*Eubulia*). Jean-Paul Boyer rappelle que Remigio dei Girolami, avec son ouvrage *De bono communi* développant une véritable « théologie communale », exprima les aspirations de Florence¹⁰⁰⁶.

Il est impossible de ne pas établir de corrélation entre ces visions, ces attentes, les dispositions auxquelles elles ont conduit dans le domaine public, et l'organisation économique mise en œuvre par les mêmes hommes, aux commandes à la fois des administrations communales et des grandes compagnies commerciales.

Il faut enfin revenir sur l'explication que donne Christine Jéhanno de la tenue des comptes de l'Hôtel Dieu, déjà évoquée (voir p. 178). Elle témoignerait, symboliquement, de la « bonne marche » de l'établissement, et surtout de la volonté de « marquer la tutelle du chapitre sur l'établissement »¹⁰⁰⁷. La tenue des comptes des commerçants associés en compagnie, témoignerait-elle de la tutelle exercée, symboliquement dans ce cas également, par la compagnie sur chacun de ses associés et de ses agents ? Ceux-ci se soumettaient symboliquement à une institution supérieure, la compagnie, comme ils l'avaient fait lors du serment communal.

Mais, dans le domaine économique, comme ils l'avaient fait avec les administrations populaires, les grands marchands appuyaient cette soumission sur des outils d'équité et de compatibilité.

¹⁰⁰⁴ Let. Ricciardi 7 - 1298, p.71.

¹⁰⁰⁵ BOYER Jean-Paul, « La prédication de Robert de Sicile (1309-1343) et les communes d'Italie. Le cas de Gênes », dans DESSI Rosa Maria (dir.), *Prêcher la paix et discipliner la société. Italie, France, Angleterre (XIII^e-XV^e siècles)*, Turnhout, 2005, p. 396 : « Le vrai bien commun s'atteignait dans la communion de l'Église »

¹⁰⁰⁶ BOYER Jean-Paul, « La prédication de Robert de Sicile (1309-1343) et les communes d'Italie. Le cas de Gênes », dans DESSI Rosa Maria (dir.), *Prêcher la paix et discipliner la société. Italie, France, Angleterre (XIII^e-XV^e siècles)*, Turnhout, 2005, p. 383-411

¹⁰⁰⁷ JÉHANNO Christine, « Les comptes médiévaux avaient-ils vocation à être exacts ? Le cas de l'Hôtel-Dieu de Paris », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités*, 2015.

Des influences endogènes

Armando Sapori fournit une impressionnante liste des fonctions qu'offrait la vie communale à l'expertise des hommes d'affaires :

« ...coloro che sedevano nei molteplici ed affollati consigli cittadini, ove tutti i problemi della politica interna e di quella internazionale erano trattati con maturità di pensiero espressa con eloquio piuttosto tacciabile di enfasi che non di sciatteria; a coloro che, funzionando da esperti o da "savi", come allora si diceva, si addentravano nelle questioni più ardue e più controverse e più strettamente tecniche; a coloro che andavano oratori presso città, presso principi e presso il pontefice; a coloro, infine, che in qualità di "calculatori" o "rationieri" facevan parte dei "sindacati" ai magistrati uscenti, il numero dei quali sindacati, già grande per la pleora dei funzionari, era moltiplicato dalla brevità del tempo della carica di ciascuno. Ed in tutti gli uffici statali, a partire da quello supremo della Signoria, sedettero sempre, appunto, persone di affari o di lavoro. »¹⁰⁰⁸

Ces charges procuraient ainsi l'expérience unique d'une gestion exigeante, à buts multiples, dans un environnement où la confiance devait se mériter et la fiabilité se démontrer. Les personnes qui géraient une institution publique n'en étaient pas les propriétaires ni les seigneurs. Elles ne bénéficiaient pas de la confiance automatique de tous. Bien au contraire, elles savaient que des adversaires guettaient leurs faux pas, que des membres d'un groupe adverse n'attendaient qu'une imprécision pour contester leur gestion et leurs décisions, pour relancer les troubles et les litiges. Elles savaient aussi que ces faux pas pouvaient ruiner la confiance dans l'administration, et faire (re)naître les conflits, jamais totalement éteints. Pour parer cela, la seule solution que trouvèrent les gouvernants et leurs administrateurs fut de rendre la tenue de leurs documents la plus rigoureuse et stricte possible. Un historien devait synthétiser les composantes du style politique du *Popolo* à Florence, par les quatre termes consensus, représentativité, délégation et responsabilité¹⁰⁰⁹.

¹⁰⁰⁸ SAPORI Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV*. (terza edizione), Florence, 1982, p. 66.

¹⁰⁰⁹ NAJEMY John, *The Dialogue of Power in Florentine Politics*, in *City States in Classical Antiquity and Medieval Italy*, Stuttgart 1991, p. 269-288, cité par ARTIFONI Enrico, « I governi di "popolo" e le istituzioni comunali nella seconda metà del secolo XIII », *Reti Medievali Rivista*, vol. 4, n° 2, 2003, p. 6 ; JANSEN, Philippe, « Office et service de la commune et du prince en Italie XIIIe-XVe siècles », dans CAROZZI Claude et TAVIANI-CAROZZI Huguette (dir.), *Hiérarchies et services au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2001, p. 105-140.

Après l'héritage antique, transmis et adapté par les techniques de gestion chrétiennes, arabes ou juives, les pratiques politiques et administratives des communes, en particulier sous l'influence populaire, constituèrent une deuxième source des techniques commerciales italiennes, sans doute la plus innovatrice. Les formes d'association observables dans les communes, comme la *compagnia*, et les techniques documentaires éclairent le choix des méthodes des marchands, et surtout les améliorations qu'ils apportèrent aux outils dont ils « héritaient »¹⁰¹⁰.

En effet, dès lors qu'était requise, avec la constitution en *compagnia*, cette recherche de la précision de l'information, de son caractère exhaustif surtout, l'enregistrement de tous les événements financiers devaient survenir : identification des profits et des pertes, suivi de l'état des stocks, des ventes, des achats, etc. Cela devait nécessairement aboutir à des documents très détaillés, à un rendu des comptes périodiques, observé simultanément dans le domaine pontifical, et, au bout du compte, à la comptabilité en partie double.

Ce type de comptabilité n'est autre qu'un suivi intégral des créances, des dettes, du patrimoine, des dépenses et des rentrées, des charges et des profits. C'est parce que les hommes d'affaires cherchaient à connaître l'état du patrimoine, les créances, les dettes, le montant des produits, des charges, etc., que finit par se concrétiser la partie double. Le processus ne fut pas inverse, on n'enregistrait pas toutes ces données pour faire de la comptabilité en partie double, du moins pas avant la fin du XIV^e siècle.

Aucun de nos livres n'est véritablement en partie double, parce qu'à cette époque, les marchands italiens cheminaient dans ce processus. Probablement le faisaient-ils dans les diverses régions d'Italie et même d'Europe dans lesquelles ils exerçaient, de Florence à Londres, à Nîmes ou Avignon, à Sienne ou à Paris. Les multiples expériences les avançaient vers leur cible : tout enregistrer, tout gérer. On peut imaginer que cette progression conduisit d'abord à constater qu'on enregistrerait ainsi tout événement deux fois, en débit et en crédit, puis à dégager, comme Luca Paccioli le fit plus tard, les principes et les règles de ce type de comptabilisation :

La verità è che in Italia il metodo è stato attuato quasi contemporaneamente in diverse regioni italiane, come risultato della

¹⁰¹⁰ GAULIN Jean-Louis, « Relier les places marchandes : l'exemple des villes de l'Italie communale (XIIe-XIIIe siècles) », dans KAISER Wolfgang (dir.), *La loge et le fondouk: les dimensions spatiales des pratiques marchandes en Méditerranée ; Moyen Âge - Époque moderne*, Paris, 2014, p.170 : « Les marchands pesèrent très fortement sur l'évolution politique des communes. Ils furent parmi les premiers, dès le début du XIIIe siècle, à organiser leur métier en ars et à le doter d'institutions inspirées de celles de la commune ».

*estensione dei conti e quando ci si avvide che la costante possibilità di redigere per ogni fatto di gestione doppie registrazioni poteva essere utilizzata per verificare la presenza di eventuali errori, la Partita Doppia era realtà.*¹⁰¹¹

Il est remarquable que les plus avancés de nos documents dans cette technique soient précisément ceux émanant de structures dépendantes : agents rendant ses comptes, avec le livre des Fini de 1296, lettres des agents des Tolomei aux Foires de Champagne, registres de succursales ou de filiales comme celle des Farolfi à Salon-de-Provence en 1300, ou celle des Gallerani à Londres en 1303. La comptabilité en partie double n'était pas le signe d'une structure capitaliste indépendante, mais celui d'une structure autonome mais dépendante de ses actionnaires, et dont on souhaitait connaître en détail et le plus fréquemment possible l'activité et surtout le résultat.

Sa semence, lointaine, se trouve sans doute dans les techniques antiques arabes et juives. Mais son terreau nourricier est la vie administrativo-politique des communes du centre et du nord de l'Italie médiévale. Évidemment, cet intime enchevêtrement entre le monde du commerce et celui de l'État, *lato sensu*, fut une spécificité italienne. Revenant à la mentalité des hommes d'affaires et à leur pragmatisme, y compris dans le domaine artistique, il est permis de faire sienne l'observation du juriste Alain Supiot :

*Le tableau comptable, comme plus tard le tableau statistique, doit être d'abord considéré comme un portrait, donnant une image objective de la réalité qu'il dépeint.*¹⁰¹²

Il existait d'autres zones où un certain rapprochement des deux milieux s'observait, mais nulle part il n'atteignit, à cette époque, de telles caractéristiques. Nulle part la puissance politique des marchands ne fut celle des dirigeants des grandes compagnies. Nulle part l'étendue des prérogatives des « cités-États » qu'ils dirigeaient fut aussi importante. Nulle part, la concurrence des nouveaux riches, puissants et avides de briser les cadres qui les empêchaient de commercer et de s'enrichir encore, entre eux et avec les nobles féodaux, n'a été aussi conflictuelle, ouverte et libre. Seules les villes hanséatiques, quelques décennies plus tard, connaîtraient une situation similaire, sans la centralité géographique. Même en Italie centro-septentrionale,

¹⁰¹¹ ANTINORI Carlo, « La Contabilità pratica prima di Luca Pacioli: Origine della Partita Doppia », *Revista Española de Historia de la Contabilidad*, N° 1, 2004, p. 21.

¹⁰¹² SUPIOT Alain, *La gouvernance par les nombres cours au Collège de France, 2012-2014*, Nantes, Paris, 2015, p. 127.

la situation n'était sans doute pas identique dans toutes les grandes communes, en particulier dans les villes portuaires.

Différence entre cités de l'intérieur et cités maritimes :

Ces influences externes et internes permettent d'entrevoir d'éventuels chemins différents empruntés par les villes de l'intérieur et par les villes portuaires. Peut-être sont-elles susceptibles d'apporter des explications sur ces habitudes professionnelles différentes de leurs hommes d'affaires.

Évidemment, ainsi que nous l'avons déjà observé, les contacts des villes portuaires, comme Pise, Gênes ou Venise, avec les commerçants orientaux et arabes furent plus précoces, plus nombreux, plus fréquents¹⁰¹³. Les habitudes acquises par les marchands de ces villes auprès de confrères experts, plus qu'eux-mêmes à cette époque, se sont implantées plus précocement, et sans doute plus fortement et plus durablement. Il est ainsi très probable que ce furent dans ces villes que les commerçants adoptèrent les premiers des instruments qu'ils avaient observé chez leurs interlocuteurs et concurrents ultra marins : *commenda*, *societas maris*, *instrumentum ex causa cambii*¹⁰¹⁴. L'inventaire des biens du doge Ranieri Zeno, à sa mort en 1268, enregistrait un montant de *colleganza* (équivalent vénitien de la *commenda*) de 23 000 liras *a grossi*, soit plus de deux fois plus que ce qu'il possédait en biens immobiliers¹⁰¹⁵. L'organisation que l'on observe chez Pignol Zucchello est indubitablement très proche de l'« association informelle » mentionnée par Shlomo Dov Goitein pour le monde judéo-arabe¹⁰¹⁶.

La pratique plus ancienne et plus longue de ces méthodes donne une première explication à leur rémanence dans ces communes.

Par ailleurs, l'origine sociale des grands commerçants des villes portuaires différait de celle des villes de l'intérieur. Jean-Claude Maire-Vigueur le note :

¹⁰¹³ Le cas de Venise, malheureusement peu couvert par nos documents, pose question. Selon Armando Sapori, la compagnie et la *commenda* (*colleganza*) ont chacune joué un rôle dans cette cité : SAPORI Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV*. (terza edizione), Florence, 1982, p. 195 : « *La compagnia commerciale non solo si distingue nettamente dalla colleganza con la quale talvolta è stata confusa, ma assunse nel secolo XII una posizione autonoma, e fu strumento di vero rilievo per il commercio marittimo e in più largo senso internazionale, nonché, occasionalmente, per grandi affari di credito* ».

¹⁰¹⁴ GRAZIANI Antoine-Marie, *Histoire de Gênes*, Paris, 2009, p 147.

¹⁰¹⁵ LANE Frederic C., *Venice, a maritime republic*, Baltimore, 1973, p. 53.

¹⁰¹⁶ GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967, p. 165.

*Venise, Gênes et Pise sont des cas extrêmes. Dans un double sens : d'une part parce que l'essor du grand commerce y est essentiellement, à ses débuts, l'œuvre de la militia, ou de ce qui est appelé à devenir la militia, de l'autre parce que celle-ci ne renoncera jamais à jouer un rôle de tout premier plan dans ce domaine, et cela en dépit de la participation aux trafics maritimes d'une fraction toujours plus large de la population citadine.*¹⁰¹⁷

Yves Renouard constate, le premier :

*L'essor de Pise et de Gênes s'est fait à partir d'expéditions maritimes, qui nécessitaient une direction militaire, donc l'action prépondérante des nobles. À Florence, l'essor est venu de l'intérieur et dans la paix, et les non-nobles y ont participé en plus grand nombre que les nobles.*¹⁰¹⁸

Il se conçoit que, dans ces conditions, les habitudes aussi bien que les méthodes aient pu différer dans ces deux catégories d'agglomérations.

Enfin, l'histoire politique et sociale des cités italiennes révèle des différences entre les villes comme Florence, Sienne ou Lucques, et, en particulier, les deux exemples dominants que sont Venise et Gênes. Il est vrai que les réponses des historiens ne sont pas univoques. Il semble cependant que le rapport entre la noblesse, comme force attachée à des privilèges reposant sur la domination ancienne et guerrière, et le *Popolo*, souhaitant ouvrir l'accès aux fonctions politiques, et faire reposer les hiérarchies sur des critères stables de prospérité sociale, n'ait pas connu le même cheminement dans les communes portuaires et dans les villes de l'intérieur. Ainsi, à Venise, selon John Norwich :

*L'essor politique de la République avait donc suivi des chemins totalement différents de celui de ses cités-sœurs. Celles-ci avaient d'abord opté pour un gouvernement communal et, lorsque cela avait échoué, avaient viré du tout au tout, choisissant la voie de l'autocratie. Venise, au contraire, avait foncé dans une seule direction, sans détour : une oligarchie fonctionnant en circuit fermé qui, une fois bien établie, présidera à sa destinée (avec, dans l'ensemble, sagesse et efficacité) pendant presque cinq cents ans, jusqu'à ce que vint la fin.*¹⁰¹⁹

¹⁰¹⁷ MAIRE-VIGUEUR Jean-Claude, *Cavaliers et citoyens: Guerre, conflits et société dans l'Italie communale 12e-13e siècles*, Paris, 2003, p. 268.

¹⁰¹⁸ RENOARD Yves, *Les Villes d'Italie, de la fin du X^e siècle au début du XIV^e siècle*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1969. p. 286

¹⁰¹⁹ NORWICH John Julius, *Histoire de Venise*, trad. BROTOT Dominique et BLANC Bernard, Paris, 1987, p. 177.

À Gênes, selon Antoine-Marie Graziani :

Le terme populares apparaît à Gênes assez tard, en 1227, à l'occasion de la conjuration de Guglielmo de Mari. Encore s'agit-il d'une citation épisodique-auquel est attribué « un caractère plus social que politique » -, car il faut attendre la seconde moitié du XIII^e siècle pour que le terme soit couramment usité.¹⁰²⁰

Du fait de l'origine plus guerrière des marchands et gouvernants des villes portuaires, le cercle dirigeant était plus fermé que celui des villes de l'intérieur. Marco Tangheroni parle pour ces dernières, avec les exemples de Plaisance, Vérone, Ferrare et Sienne, d'une première vague, jusqu'à la fin du XII^e siècle, de commerçants qui « descendent des *capitanei* et sont donc fils de riches ». La seconde vint, « lorsqu'émergent des nouveaux riches, c'est-à-dire des nouveaux marchands qui, politiquement parlant, confluèrent dans les *societates populi*. »¹⁰²¹. Jean-Claude Hocquet remarque, parlant de Venise, l'importance de la *ca'*, la maison, le clan : « La concorde et le bon gouvernement, dont on loue Venise, reposent d'abord sur une organisation familiale de type clanique, la *ca'*. »¹⁰²²

Il est donc possible de distinguer des différences dans les histoires politiques. Comparant les voies empruntées par Gênes et les chemins suivis par Sienne, ne peut-on dire que la première a laissé plus de place aux grandes familles, aux groupes qui s'y agglomèrent, aux relations féodales et aux institutions les représentant, de façon plutôt fermée, quand, dans la ville toscane, l'influence d'un *Popolo* plus ouvert a été déterminante du début à la fin de notre période. Dans l'une, sont éprouvées des solutions à la Guglielmo Boccanegra, *capitaneus comunis et populi lanue*, au pouvoir pendant cinq ans à partir de 1257, ou comme la Dyarchie Doria/Spinola, partage du gouvernement durant quinze ans, entre 1270 et 1285, entre deux très grandes familles nobles. Tous disposaient de pouvoirs exceptionnels¹⁰²³. Dans l'autre des podestats éphémères, un gouvernement des neuf dont les membres se

¹⁰²⁰ GRAZIANI Antoine-Marie, *Histoire de Gênes*, Paris, 2009, p.173.

¹⁰²¹ TANGHERONI Marco, « Le marchand italien: état de la question », in *Actes de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 19e congrès, Reims, 1988. Le marchand au Moyen Âge*, 1988, p. 11-24.

¹⁰²² Jean-Claude Hocquet « Solidarités familiales et solidarités marchandes à Venise au 14^e siècle », *Les élites urbaines au Moyen Âge : 27e Congrès de la S.H.M.E.S., Rome, mai 1996*, 1997, p. 254

¹⁰²³ GRAZIANI Antoine-Marie, *Histoire de Gênes*, Paris, 2009, p. 183 : « Les dyarques ne sont pas de même nature que les capitaines du peuple des autres cités. Ils détiennent initialement une puissance absolue sur la cité et sur le territoire, dépassant tout ce qui a existé auparavant. La durée de leur charge paraît dans un premier temps illimitée ».

renouelaient tous les deux mois et luttant désespérément contre la menace de l'institution d'une seigneurie¹⁰²⁴. Dans l'une la confusion poursuivie entre la guerre de course et le commerce, privilégiant les valeurs guerrières¹⁰²⁵, dans l'autre la fresque du bon gouvernement et des méfaits de la guerre. La « *Serrata del Maggior Consiglio* », qui intervint à Venise en 1297, visait à barrer l'accès des « nouveaux riches » aux organes gouvernementaux. À peu près au même moment, Florence édictait les « Ordonnances de Justice » (1293), qui prononçait le même interdit à l'encontre des « *grandi* ». À Sienne, se formait le gouvernement des neuf (1297). Mais à Gênes, se mettait en place une nouvelle dyarchie Spinola/Doria...

Cela permet donc d'imaginer une mentalité différente chez les commerçants originaires des cités maritimes et chez ceux des villes de l'intérieur. L'état d'esprit des uns était plus ancré dans des habitudes héritées de contacts anciens mais aussi plus lié à la hiérarchie féodale et guerrière. Les autres, plus novices en matière commerciale, plus attachés aux valeurs de la commune populaire, à la concorde de la *mezana gente* et à la rigueur administrative, s'avérèrent plus disposés à mettre en œuvre de nouvelles relations, de nouvelles méthodes, y compris dans le domaine marchand.

Cela explique, dans une certaine mesure, la localisation dans les villes de l'intérieur de l'apparition des compagnies, cela n'en justifie pas la création. Les causes sont à chercher ailleurs, dans le besoin...

¹⁰²⁴ BOWSKY William M., *The finance of the Commune of Siena, 1287-1355*, Oxford, 1970, p. 1 : « *The government of the Nine was composed principally of men well versed in business – often international bankers and merchants of considerable importance. It is not strange therefore that this regime produced a considerable body of documentation relating to all aspects of public finance.* »

¹⁰²⁵ GRAZIANI Antoine-Marie, *Histoire de Gênes*, Paris, Fayard, 2009, p. 131 : « Pisans et Génois ne renoncent jamais tout à fait, tout au long du Moyen Âge, aux profits de la guerre de course », MAIRE-VIGUEUR Jean-Claude, *Cavaliers et citoyens: Guerre, conflits et société dans l'Italie communale 12e-13e siècles*, Paris, 2003, p. 265 : « Cette vocation [maritime] se manifeste dans un premier temps sous forme d'expéditions navales destinées à rapporter un riche butin. [...] Nul doute pourtant qu'elles ne soient à l'origine des capitaux investis ensuite dans le grand commerce par une noblesse qui conservera longtemps, plus à Pise et à Gênes qu'à Venise l'habitude d'opérer sur les deux fronts qui n'ont pour elle rien d'antinomique, la piraterie et la guerre de course d'un côté, les trafics commerciaux de l'autre ».

CHAPITRE V – LES BESOINS

Si l'héritage technique de l'Antiquité romaine, enrichi et transmis par les marchands orientaux puis revivifié par les marchands italiens, peut éclairer certaines modalités techniques utilisées par ces derniers (comptabilité, usages...), il n'explique pas la création des structures très particulières et individualisées que sont les compagnies médiévales. Si l'on peut supposer que les expériences et les activités autres, en particulier publiques que pouvaient avoir les marchands dans leur commune ont permis d'améliorer les outils de gestion, en introduisant des pratiques ayant leur genèse dans ces milieux, si même il est probable que la compagnie y trouve son origine, rien ne permet d'y découvrir les raisons de la création de cette forme de structure pérenne.

Le dernier point à examiner, le plus important, fondamental au sens strict du terme, réside donc dans le « pour faire quoi » ? Pour quelles raisons, quels besoins, relativement spécifiques à l'Italie du Nord, les grands marchands furent-ils amenés à mettre en œuvre toutes ces techniques héritées de leurs expériences, et à les développer, jusqu'à créer cette institution caractéristique ? Pourquoi créer une structure permanente, qui se distingue de ses membres, mais qui engageait la responsabilité solidaire de ceux-ci ? Pourquoi cela se passa-t-il en Italie centro-septentrionale au cours du XIII^e siècle, et plus particulièrement dans les villes de l'intérieur, peut-être surtout toscanes ? Les explications jusqu'à ce jour avancées par les historiens s'appuient sur deux hypothèses de nature différente : un besoin et une condition favorable. Le besoin concernerait le montant des investissements nécessaires aux nouvelles activités se développant dans cette période : transformation de la laine, prêts de très gros montant. Cela aurait imposé le regroupement des capitaux par la

création de compagnies. La condition favorable découlerait du niveau inférieur des risques dans ces nouvelles activités, terrestres. Cela aurait donc autorisé le regroupement de capitaux, alors que la nécessité de diviser les risques par opération, pour les activités maritimes, aurait imposé le maintien du contrat de *commenda*.

Les besoins : explications classiques

À vrai dire, quoiqu'aucun de ces deux aspects de l'investissement commercial médiéval ne puisse être négligé, ni l'un ni l'autre n'implique de façon absolue la nécessité de créer des compagnies.

La durée et la lourdeur des investissements

C'est l'explication la plus classique, et la plus évidente, apportée par les historiens à la création d'une structure regroupant des capitaux. Les montants à investir et surtout la durée pendant laquelle ils seraient immobilisés auraient été trop importants pour être supportés par un seul individu, même riche. Il aurait donc été nécessaire de créer une structure de rassemblement des capitaux, ce qu'exprime Armando Sapori :

*E qui, nel caso cioè dell'industria incipiente, bisognava organizzare un lavoro di durata lunga – più lunga senza dubbio del viaggio di andata e di ritorno di una nave – prevedendo e disponendo un allargamento di dimensioni da raggiungere con continuità di mezzi e di direttive. [...] Il problema si creò via via che gli affari presero a ingrandirsi e richiesero mezzi superiori a quelli strettamente familiari.*¹⁰²⁶

Les marchands devaient, en effet, parfois, financer des investissements lourds et des cycles assez longs, en particulier pour des volumes de transactions marchandes importants. Pour négocier avec de grands domaines ecclésiastiques ou laïcs, voire avec des souverains, il était évidemment préférable de présenter une capacité d'achat importante. Plus le montant des achats pouvaient être élevé, plus la capacité de négociation était forte. Le financement de l'acquisition de matière première, laine ou drap, de leur transport et de leur transformation, tissage et teinture, puis de leur mise en vente réclamait la disposition de capitaux immobilisables pour une longue durée. Ce même besoin existait pour allouer des prêts très importants à de grands seigneurs, voire à des monarques. L'effondrement des grandes

¹⁰²⁶ « Dalla "Compagnia" alla "Holding" », dans SAPORI Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV*. (terza edizione), Florence, 1982, Vol III, p.122.

compagnies siennoises à la fin du XIII^e siècle, et florentines dans les années 1340, fut précisément, pour une part, l'effet de la concentration considérable de risques démesurés, et de montants immobilisés énormes.

Il est également vrai que, plus tard, à l'orée de la Révolution Industrielle, lorsque des investissements très lourds devraient être opérés, de nature quasi-industrielle, comme dans l'activité métallurgique, il serait nécessaire de disposer d'une capacité à investir et immobiliser des sommes très importantes. On imagine bien que cette explication, parfaitement adaptée à la période industrielle ou préindustrielle, dans laquelle les investissements étaient effectivement très substantiels, pourrait correspondre à certaines situations médiévales.

Cependant, pour faire face à ces besoins, il existait déjà des solutions. La *commenda* était précisément destinée à mettre les capitaux nécessaires à la disposition d'un marchand actif, ou même d'un artisan. Il était tout à fait possible de développer une activité importante par la *commenda*. Symon de Gualterio, marchand génois du milieu du XIII^e siècle, investit des milliers de livres en *commende* dans le commerce de laine, de soie, de vêtements anglais et en épices, en Sicile, Sardaigne à Tunis, à Bougie, en France et dans les foires de Champagne. Il y pratiqua le change, le tout « sans abandonner le confort de sa résidence génoise »¹⁰²⁷ !

Il n'était pas rare, d'ailleurs, que plusieurs apporteurs de capitaux participassent à une *commenda*. Ainsi, une notule marseillaise de 1218, enregistrant la *commenda* confié à Guillaume Niel par Etienne de Manduel, précise que ce dernier s'associe un partenaire, pour la moitié de l'investissement :

*Et ego Stephanus de Mandoil confiteor quod Bernardus Balbus habet medietatem in predicta comanda.*¹⁰²⁸

Par ailleurs, rien n'empêchait de travailler à plusieurs sans être dans une même compagnie, simplement en s'associant pour une opération, comme le fit la compagnie des Ugolini avec Bartolomeo Pieri Ruscia :

Giannino di Giachorto, deta, e messere Erardo di Giachorto e messer Lanberto d'Angluço, piagi, dieno dare cxx li. di prove. nela fiera di Provino di magio in sesagiesimo primo, i quali sono nostri e di

¹⁰²⁷ FACE Richard D., « Symon de Gualterio: A brief portrait of a thirteenth-century man of affairs », *Exploration in Economic History*, VII, ½, 1969, p. 78 et 79.

¹⁰²⁸ BLANCARD Louis (ed.), *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Âge*, Genève, 1978, p. 14.

*Bartolomeo Pieri Ruscia per meço...*¹⁰²⁹

Il arrivait fréquemment que certaines opérations ou prêts importants fussent réalisés par plusieurs compagnies qui se partageaient ainsi l'investissement, et les risques.

*La nostra parte de la telle ch'avemo chon compangni di Ristoro Gionte, die dare...*¹⁰³⁰

A *contrario*, le montant des fonds immobilisés dans les compagnies n'étaient pas toujours considérable. Les capitaux de la société des Boni s'élèvent à 5 400 livres, dont on peut supposer qu'ils ne sont pas destinés à s'investir sur une seule opération¹⁰³¹. La compagnie des Scali dispose d'un capital de « seulement » 1 200 livres¹⁰³². Dans la compagnie des Alberti, dont le capital social s'élève à 25 000 livres en 1322, plusieurs bilans sont disponibles pour la première moitié du XIV^e siècle. Les seules immobilisations sont les stocks de tissus pour une valeur allant de quelques centaines à deux mille livres, et celui des créances dont la plupart sont de montant relativement faible, inférieur à certaines participations individuelles. Il est vrai que certains de ces prêts ou investissements sont en revanche d'un montant très élevé (« *More Bonsengnore per Fiandra, alle CCXXVII charte lbr. 23.490* » – Bilan de janvier 1306¹⁰³³). Surtout, le total des créances était, par exemple en 1329, proche de 60 000 livres, et les dettes de 55 000 livres, soit respectivement 2,5 fois et plus de 2 fois le montant du capital social (voir p. 285) !

Il est permis de se demander où se situe la cause et où la conséquence ? Est-ce pour pouvoir prêter aux princes que les compagnies italiennes se sont constituées et dotées de capitaux importants, ou est-ce parce qu'elles possédaient les ressources, plutôt que les capitaux, qu'elles ont pu prêter aux princes ? Est-ce pour disposer d'une puissance financière leur permettant de négocier en position de force avec les fournisseurs de laine ou de draps que se sont créées les compagnies ou est-ce parce qu'elles se sont créées que la puissance financière est venue. On voit que les sommes dont disposaient réellement les hommes d'affaires italiens provenaient d'autres ressources, moins stables que les capitaux propres : les dépôts, en particulier ceux de l'Église. La puissance financière des compagnies ne se trouvait pas dans leur

¹⁰²⁹ Liv. Ugolini - 1261, fol. 24r, p. 357.

¹⁰³⁰ Let. Tolomei - 1279, p. 123.

¹⁰³¹ Quad. Boni - 1259, fol. 2r-3v, p. 260-261.

¹⁰³² Quote. Scali - 1298, p. 697.

¹⁰³³ Liv Alberti picc. - 1306, fol. Lr, p. 37.

capital social, mais résultait d'un double décalage : celui des localisations des ressources de l'Église et de ses besoins, et celui des lieux d'approvisionnement des marchands et des marchés de vente.

De même, la durée des cycles, évoquée ci-dessus (recherche - achat de laine - fabrication du tissu - transports-fabrication du vêtement - vente-paiement) peut être questionnée. La totalité des opérations n'étaient pas nécessairement réalisées par la même compagnie. Les modalités de paiement pouvaient offrir des possibilités de raccourcir la durée d'immobilisation.

Ainsi, les sommes monétaires reçues sur une place, par exemple collectées pour l'Église, ou résultant des ventes, et celles dépensées pour des achats de matières premières, non seulement se compensaient partiellement, mais pouvaient faire l'objet d'un règlement différé, lors des Foires de Champagne suivantes. Les livres de comptes et les comptes-rendus des agents comportaient des *de dare* et des *de avere*, écritures dont seule la différence représentait un besoin financier, quelques mois plus tard.

Les *commende* pouvaient également répondre au besoin et constituer un investissement assez long. Les voyages aller-retour en Orient impliquaient des immobilisations de durées notables. Ainsi, la *commenda* conclue entre Ansaldus Baialardus et Ingo de Volta en août 1158, de plus de 450 livres, portait sur un voyage en Syrie, Palestine et en Égypte, dont la durée était sans doute de plusieurs mois¹⁰³⁴. Nous avons vu les pratiques du marchand génois Symon de Gualterio.

Ces explications, par le montant et la durée des immobilisations, rendent enfin difficilement compte de la faible utilisation des compagnies dans les villes portuaires, où, pourtant, il existait des besoins de capitaux importants, pour la construction de galères, la mise en valeur de territoires conquis... Pour ces opérations, les investissements étaient effectivement très lourds et longs. Des systèmes de mise en commun du capital y furent d'ailleurs créés, autres que la compagnie : *maone*, *carati*, etc. Ainsi furent créées à Gênes les *maone* de Ceuta, au XIII^e siècle, de Chios, de Chypre, de Corse au XIV^e, destinées à la conquête et à l'exploitation de territoires. Les *maone* vénitiennes pour les expéditions commerciales maritimes sont plus tardives (XVI^e siècle). Et même à Florence fut créée en 1435 la *magona vecchia*, destinée à financer des voyages commerciaux en Angleterre, en Flandre et à Constantinople¹⁰³⁵.

¹⁰³⁴ EDLER DE ROOVER Florence, « Partnership Accounts in Twelfth Century Genoa », *Business History Review*, 1941, 15, p. 87-92.

¹⁰³⁵ LIEBER Alfred E., « Eastern Business Practices and Medieval European Commerce », *The Economic History Review*, 1968, 21, p. 242.

Les risques

Un deuxième type d'explication, le premier à être avancé, fut exprimé en particulier par André E. Sayous :

Dans les villes maritimes, et d'une façon plus particulière dans leur trafic par mer, les risques ont incité à concevoir séparément chaque opération, tandis que, dans les villes de l'intérieur, surtout dans leur trafic local ou uniquement terrestre, les rapports entre les commerçants, ou entre les commerçants et les capitalistes, ont été plus étroits et plus prolongés.¹⁰³⁶

Elle fut acceptée et reprise ensuite par de nombreux historiens, comme Yves Renouard :

Les perspectives du commerce terrestre étant stables, [...] ils fondent des sociétés stables, générales, à but indéfini. [...] Ils ne pensent pas à diviser les risques par le morcellement des associations.¹⁰³⁷

Cette analyse repose sur l'hypothèse que les risques étaient plus grands dans le commerce maritime. Ainsi que l'écrivit Yves Renouard, « Les voyages en mer abondent en périls »¹⁰³⁸. La *commenda*, aurait donc permis aux détenteurs de capital de diviser les investissements, de répartir leurs propres risques de pertes, et de gains, et aurait été, de ce fait, plus utilisée par les villes portuaires que par les villes de l'intérieur¹⁰³⁹. Les activités terrestres, moins risquées, n'auraient pas nécessité cette précaution. Elles auraient donc autorisé le regroupement et la concentration des capitaux, grâce à la compagnie.

Évidemment, sur le commerce par voie de mer pesaient les risques inhérents à toute activité commerciale, portant sur la qualité du produit, l'évolution des marchés, la loyauté des acteurs. Il exposait surtout aux périls des voyages maritimes : aléas climatiques, piraterie, guerre, etc. Le commerce terrestre présentait-il cependant moins de dangers, au point de permettre une plus grande sécurité des capitaux investis, et des biens des personnes impliquées ? En fait, déterminer laquelle de ces activités est la plus dangereuse

¹⁰³⁶ SAYOUS André-Émile, « Dans l'Italie, à l'intérieur des terres: Siene de 1221 à 1229 », *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, III, 1931, p. 189.

¹⁰³⁷ RENOUARD Yves, *Les hommes d'affaires italiens du Moyen Âge*, Paris, 1968, p. 84.

¹⁰³⁸ RENOUARD Yves, *Les hommes d'affaires italiens du Moyen Âge*, Paris, 1968, p. 62.

¹⁰³⁹ RENOUARD Yves, *Les hommes d'affaires italiens du Moyen Âge*, Paris, 1968, p. 62 : « Bien peu d'hommes d'affaires oseraient d'ailleurs risquer dans une seule expédition, sur un seul bateau, en les prêtant à un seul marchand, tous les capitaux ou toutes les marchandises qu'ils possèdent. Le fractionnement et l'association sont la règle nécessaire des affaires ».

n'est pas si simple. L'exercice d'achat et de vente de laine ou de tissu, éventuellement sa transformation, et même une activité de prêt, présentaient également une multitude de dangers dont notre documentation apporte bien des exemples. La première crainte était bien entendu celle de la défaillance du débiteur. On l'a vu, les lettres aussi bien que les livres abondent en témoignage de cette préoccupation des commerçants italiens, soulignée à juste titre par Robert-Henri Bautier¹⁰⁴⁰. Cette inquiétude est sans doute même la raison originelle de la création des livres. Or, quand le montant des prêts touchait aux sommets qu'atteignirent les créances des compagnies toscanes sur les rois ou les princes, le risque devenait gigantesque.

D'autres risques non moins graves pesaient sur nos marchands, surtout si ceux-ci résidaient à l'étranger. Les risques politiques étaient importants, directs, que l'on perçoit dans les lettres¹⁰⁴¹, ou indirects, lorsque ce ne sont pas les commerçants eux-mêmes qui étaient menacés, mais leurs clients, leurs fournisseurs, ou leurs circuits d'approvisionnement. Ces aléas ne valaient-ils pas ceux de piratage ou de naufrage ?

Avoir des clients aussi puissants que les rois et les princes, ou même les papes, n'était pas une sinécure. La faveur des puissants offrait bien des possibilités, mais aussi, lorsque le vent tournait, procurait bien des tourments. Les extraits des livres des Bonsignori offrent l'exemple de la poursuite de l'Église s'exerçant environ 40 ans après la faillite de la « *Gran Tavola* » pour un montant de 80 000 florins¹⁰⁴². Une des causes de cette faillite avait été la position gibeline de la commune de Sienne, et les actions de Philippe le Bel à l'encontre des marchands italiens à la fin du XIII^e siècle. Les lettres des Ricciardi nous révèlent les épreuves qu'affrontaient les marchands en disgrâce auprès de leurs puissants clients.

Faut-il évoquer des aléas monétaires, tels que les conséquences des manipulations auxquelles se livraient parfois les souverains, ceux de la guerre ou ceux des épizooties qui fermaient les marchés ou les asséchaient ? Les risques systémiques, ceux qui entraînaient les faillites en série au début et au milieu du XIV^e siècle, ou dont furent victime les Ricciardi, qui prêtèrent aux

¹⁰⁴⁰ BAUTIER Robert-Henri, « Les Tolomei de Sienne aux foires de Champagne d'après un compte-rendu de leurs opérations à la foire de mai de Provins en 1279 », dans *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel*, Paris, 1955, p. 106-129.

¹⁰⁴¹ Voir let. Tolomei - 1262 ou let. Cerchi - 1291.

¹⁰⁴² ARIAS Gino, *Studi e documenti di storia del diritto*, Florence, 1902, p. 4.

Bonsignori, touchèrent plus particulièrement les institutions pérennes qu'étaient les compagnies¹⁰⁴³.

La malhonnêteté, ou l'incompétence, des agents existait dans le commerce terrestre comme dans les opérations par mer, portant des conséquences plus fortes, peut-être, puisque la compagnie recourait à des agents permanents.

Les risques du voyage eux-mêmes, accidents ou tromperies, n'étaient pas négligeables¹⁰⁴⁴. Il n'est pas sûr que le transport terrestre, sur de longs chemins, à travers des forêts et des cols, fût plus tranquille que les trajets par mer, surtout lorsqu'il fallait transporter des valeurs monétaires :

*e a Vitri no voleva andare, per ciò che no voleva ricevere munete difendute da loro, e portare adossoper lo chamino, per ciò ch'ène grande rischio.*¹⁰⁴⁵

Enfin, les voyages par mer n'étaient pas réservés aux opérations sous contrat de *commenda*. Les compagnies elles-mêmes utilisaient très fréquemment les transports maritimes, et éprouvaient leurs difficultés et leurs périls. Les témoignages, dans nos sources, de naufrages, de vols, d'emprisonnement ou d'actes de piraterie, sont nombreux :

*Per spese ch'avea fatte in avere rapresaglia sopr'a'Genovesi per la rubaria che feciono a' detti de la mercatantia de la roba che venia da Maiolicha ad Aguamorta in nome del detto Bernardo, e fu rubata da ghalee Genovesi*¹⁰⁴⁶.

*La detta nave peri e ruppe falsamente però che non v'avea charicho sur il detto allume...*¹⁰⁴⁷

*I quali n'asegnò il detto Ticcio avere spesi e paghati da dì xxiii di novembre MCCCXLVIII, che si parti in Firenze per andare a Barletta [...] per ispese di mangiare e bere in Barletta in LXXV dì vi stette, de quali stette in prigione, a petizione degli Ungheri, LXII dì...*¹⁰⁴⁸

¹⁰⁴³ Let Ricciardi °5, fol. 5r, p. 59.

¹⁰⁴⁴ SAPORI Armando « Dalla "compagnia alla "holding" », dans, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV*. (terza edizione), Florence, 1982, p. Vol. 3, p. 122 : « *Neppure il trasporto dei colli per terra doveva essere del tutto tranquillo* ».

¹⁰⁴⁵ Let. Sansedoni - 1311, p. 84.

¹⁰⁴⁶ Liv. Peruzzi asse - 1337, fol. LVIIIs, p. 103.

¹⁰⁴⁷ Liv. Alberti asse - 1346, fol. VIIr, p. 288.

¹⁰⁴⁸ Liv. Alberti arancio - 1349, fol. CCLXXVIIIr, p. 133.

Les compagnies et les marchands italiens n'eurent d'ailleurs de cesse de tenter d'établir une ligne maritime, préférable au chemin de terre, entre la péninsule et les fournisseurs anglais et flamands. Était-ce seulement pour une question de rapidité ?

Notons, enfin, que la vraie parade au risque des voyages fut effectivement trouvée dans le cours des XIII^e et XIV^e siècles, avec l'assurance maritime¹⁰⁴⁹. Des exemples s'en trouvent dans nos documents :

*Sono per iii barili di grecho che cci fu tolto, il quale I detti ci aveano siurato in sul legno di Tone di Gano di Pionbino.*¹⁰⁵⁰

Il est donc bien difficile de faire reposer l'apparition des compagnies sur l'hypothèse d'une diminution du niveau de risques.

Mais, que l'une ou l'autre des activités s'avérât plus hasardeuse ne peut, de toute façon, expliquer le recours à une nouvelle institution. Si l'activité maritime était plus risquée, alors l'apparition, la nouveauté de l'association commerciale en compagnie, pour les activités terrestres, ne pourrait être justifiée par cette seule baisse du niveau de risque : une nouvelle modalité n'apparaît pas simplement à la suite d'une amélioration des conditions d'exercice de l'activité. Il est nécessaire que cette innovation permette de répondre à un autre besoin auquel ne répondait pas convenablement le dispositif précédent. Nous reviendrions ainsi à l'interrogation première.

Si le commerce « terrestre » des villes de l'intérieur était le plus risqué, il aurait alors été absurde, pour organiser cette activité, de faire reposer les risques cumulés d'une multitude d'opérations sur le groupe restreint de personnes que constituaient les associés d'une compagnie, en outre responsables solidairement, plutôt que de financer chaque opération séparément, avec une multitude d'apporteurs de capitaux, comme le faisait la *commenda*.

Au total, aucune de ces explications ne paraît vraiment et pleinement satisfaisante. Le montant des capitaux nécessaires à cette époque, la durée de

¹⁰⁴⁹ SAYOUS André-Émile, « Dans l'Italie, à l'intérieur des terres: Siene de 1221 à 1229 », *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, III, 1931, pp. 189-206.p 205 : « Le risque de mer a fait prendre des mesures de prudence, en attendant qu'au XIV^e siècle, on l'ait isolé et ait créé ainsi l'assurance maritime » ; GOLDTHWAITE Richard A., SETTESOLDI ENZO, SPALLANZANI Marco, (ed.), *Due libri mastri degli Alberti: una grande compagnia di Calimala, 1348-1358*, Florence, 1995, Vol. 1, p XCV-CII ; EDLER DE ROOVER Florence, « Early examples of marine insurance », *The Journal of Economic History*, 1945, 5, p. 172-200.

¹⁰⁵⁰ Liv. Alberti arancio - 1348, fol. CCCXXXr, p. 198.

leur immobilisation et la diminution des risques des activités « terrestres » ne paraissent pouvoir expliquer la création du nouvel outil que constitue la compagnie. Mathieu Arnoux évoque une cause qui regroupe un peu ces hypothèses : l'innovation. Celle-ci, par exemple dans le cas de la métallurgie médiévale, devait nécessiter à la fois des capitaux et une prise de risque. Il en résume ainsi l'ensemble des caractères :

Importance du capital immobilisé, qui fait l'objet d'inventaires et d'estimations minutieuses, généralisation de l'emploi salarié, articulation et hiérarchisation des tâches et des places, gestion comptable des achats, des ventes et des salaires, tous ces traits, absents de la forge au procédé direct et encore indistincts dans la forge hydraulique des XIII^e et XIV^e siècles, font de la forge wallonne une entreprise industrielle bien constituée.¹⁰⁵¹

On voit cependant que cette analyse, qui s'applique en effet tout à fait aux activités métallurgiques décrites, ne correspond que très difficilement à l'activité de nos commerçants italiens. Chez ceux-ci, ni l'innovation, ni les risques, ni le montant des capitaux immobilisés ne paraissent devoir imposer la création des compagnies. De fait, pour qui cherche une explication à l'apparition des compagnies italiennes des XIII^e et XIV^e siècles, celles avancées jusqu'à ce jour ne peuvent suffire. Les travaux récents de la science économique, évoqués plus haut peuvent apporter un aide, et des outils.

Les besoins : de nouvelles pistes

La science économique, pratiquement jusqu'au milieu du XX^e siècle ne posait pas la question de la genèse des entreprises. Celles-ci existaient, *de facto*, et exerçaient une fonction définie : la production. Pour les économistes classiques et néo-classiques, l'entreprise est un « point », une « boîte noire », un « automate » qui assume la production en optimisant la combinaison des facteurs de production dont elle peut disposer, le capital et le travail, afin de maximiser son profit. Pour atteindre cet objectif, l'entrepreneur, qui s'identifie alors à l'entreprise, dispose d'une information parfaite et fait preuve d'une rationalité totale. Cela signifie que son raisonnement est sans faille, un pur « calcul », et qu'il dispose, pour le développer, de toutes les informations nécessaires, sur les marchés, les produits, les techniques, etc. Même avec ces

¹⁰⁵¹ » ARNOUX Mathieu, « Innovation technique et genèse de l'entreprise. Quelques réflexions à partir de l'exemple de la métallurgie européenne (XIII^e-XVI^e siècles) », *Histoire, économie et société*, IV, 2001, p. 452.

postulats évidemment simplificateurs, aucune analyse ne porte sur les raisons qui conduiraient chacun à se plier à ce raisonnement. Le charisme de l'entrepreneur est supposé entraîner sur le chemin choisi. Et pourquoi ce dernier ne procédait-il pas en passant des contrats individuels et ponctuels (comme une *commenda*), par sous-traitance, plutôt que dans le cadre d'une entreprise (comme la compagnie) ? Cette question ne fut pas abordée par la science économique jusque dans les premières décennies du XX^e siècle.

D'évidence, certaines hypothèses sur lesquelles s'appuient ces théories sont irréalistes. Comment admettre en effet que les entrepreneurs, même contemporains, disposeraient d'une information totale, gratuite et disponible, sur tous les marchés sur lesquels ils envisageraient intervenir, sur leurs coûts, leur efficacité et celles de leurs protagonistes, les attitudes des consommateurs, etc. Même avec cette conjecture, comment croire à la rationalité absolue de l'entrepreneur. Comment penser enfin que toutes ces conditions étant réunies, les choses se passeraient exactement comme le calcul économique le prévoyait, chaque protagoniste, entrepreneur, client, fournisseur, et surtout chaque acteur interne à l'entreprise, jouant consciencieusement et exactement son rôle d'« *homo economicus* » sans tricher, sans mettre en jeu des intérêts propres, etc. En bref, cette théorie, pour efficace qu'elle pût être pour comprendre et modéliser des comportements économiques, ne permettait pas d'appréhender le réel, et surtout, elle éludait totalement la question de l'existence d'entreprises.

C'est en revenant sur ces questions et en remettant en cause les improbables postulats classiques que, dans les années 1920-1930, les économistes furent amenés à s'interroger et à travailler sur les raisons de l'existence de la firme. Ils le firent en particulier au travers de la question de l'agence et de celle des coûts de transaction.

Ces éclairages peuvent, utilisés avec circonspection certes, apporter une lumière nouvelle sur les activités économiques des marchands médiévaux italiens, les inventeurs de la compagnie. Comme historien, nous ne sommes pas spécialistes de ces analyses très fines sur des objets économiques. Notre ambition n'est pas de contribuer à leur validation ni à leur invalidation, encore moins à leur développement. On peut cependant penser que certains des points importants de ces approches, peut-être les plus accessibles, peuvent aider l'analyse historique à mieux pénétrer des phénomènes comportant, malgré tout, une part économique non-négligeable, vécus et traités par des acteurs, on l'a vu, non dénués de rationalité et aptes aux calculs économiques.

La relation entre acteurs – la question de l'agence

S'il est admis que la firme ne peut plus être considérée comme un acteur unique, chaque groupe, chaque personne qui la constitue a des intérêts, des attentes propres. Elle est donc susceptible d'agir en fonction de ceux-ci, plutôt que selon la fonction de production, théorique et unificatrice. La question de l'agence, soulevée par les économistes Eugene Fama et Michael Jensen, traite des distorsions et des pertes d'efficacité lorsque que le propriétaire – les apporteurs des capitaux – et le gestionnaire ne sont pas confondus en une seule et même personne¹⁰⁵². Dans ce cas en effet, l'information que possède le propriétaire n'est pas parfaite et totale. Surtout, l'agent peut disposer seul de certaines informations, du fait de sa position ou de ses compétences. Il existe une asymétrie d'informations entre ces deux acteurs. Il est alors possible, et même probable, que l'employé adopte parfois un comportement dit opportuniste, qu'il agisse ou prenne des positions et des décisions plus conformes à ses intérêts propres qu'à ceux stricts des actionnaires¹⁰⁵³. Dans cette perspective, la seule façon de parer ces attitudes, autant que possible, serait de rédiger un contrat le plus précis et le plus détaillé possible, tentant d'envisager toutes les situations imaginables et leur traitement. On conçoit que la réalisation de tels instruments serait pour le moins très difficile, et rapidement très coûteuse. Les coûts d'agence deviendraient alors très élevés, surtout si le contexte dans lequel évoluent les acteurs est complexe et incertain :

*Agency problems arise because contracts are not costlessly written and enforced. Agency costs include the costs of structuring, monitoring, and bonding a set of contracts among agents with conflicting interests. Agency costs also include the value of output lost because the costs of full enforcement of contracts exceed the benefits.*¹⁰⁵⁴

En fait, un tel contrat n'est pas réalisable. Il serait nécessairement incomplet, imparfait, car il est impossible d'envisager (et *a fortiori* d'inscrire dans un contrat) toutes les éventualités, et d'imaginer toutes les réactions en chaîne

¹⁰⁵² FAMA Eugene F., JENSEN Michael C., « Agency Problems and Residual Claims », *The Journal of Law & Economics*, 1983, 26, p. 327-349 ; FAMA Eugene F. et JENSEN Michael C., « Separation of Ownership and Control », *The Journal of Law & Economics*, 1983, 26, p. 301-325.

¹⁰⁵³ Précisions également qu'il n'y a pas, de la part des économistes, et plus encore de la notre, de choix en faveur de l'un ou l'autre des acteurs ou de ses intérêts. Le problème de l'agence réside dans le fait qu'il faut aligner les intérêts des deux types d'acteurs afin que leur collaboration fonctionne efficacement. Sinon, l'un ou l'autre cherchera à exploiter les événements en sa faveur, et au bout du compte, chacun perdra, par un déficit d'efficacité, de rémunération et de confiance.

¹⁰⁵⁴ FAMA Eugene F. et JENSEN Michael C., « Separation of Ownership and Control », *The Journal of Law & Economics*, 1983, Vol. 26, n° 2, p. 304.

nécessaires. Même une convention seulement proche de l'exhaustivité serait extrêmement dispendieuse, en temps et en mise en œuvre, par exemple des contrôles d'exécution. Une autre solution, qui n'en est évidemment pas une dans le monde réel, même en sélectionnant très rigoureusement son collaborateur, serait la confiance.

On peut donc considérer que la question de l'agence se pose entre le ou les détenteurs du capital dans une entreprise, ou dans une activité économique, et ceux qui y travaillent, dès lors que ces deux catégories ne se confondent pas¹⁰⁵⁵. Les firmes émergeraient ainsi dans des situations où les investisseurs rechercheraient des employés, ne pourraient pas mettre au point des contrats complets, et où néanmoins le besoin de contrôle serait important. Elles remplaceraient un contrôle détaillé et contractuel et par opération par un lien de subordination plus général, voire par une association.

Ce problème se posait évidemment de façon aussi vive au Moyen Âge. Il revêtait sans doute une singulière acuité pour les grands marchands, alors que les lieux d'achat et de vente étaient très éloignés, que les moyens de communication étaient très limités et lents, et qu'il était cependant difficilement envisageable de tout faire soi-même. Disposer d'agents compétents, loyaux, disposés à s'établir dans des pays lointains et prêts à affronter les difficultés d'un tel commerce, était indispensable mais devait occasionner de vraies difficultés. Une lettre des Ricciardi de 1301 exprime leur embarras pour choisir un agent compétent et prêt à s'expatrier en Angleterre :

*...né noi a Luccha non troviamo persona da mandare ora di lae che soficiente fusse, e percioe noi vo mandamo dicendo per altre letore se voi pare soficiente a noi bene pare Betto Antelmini, lo quale è di chostà e vuolvi andare...*¹⁰⁵⁶

Le contrôle d'un agent éloigné pouvait s'avérer difficile, surtout si ce dernier ne donnait pas de ses nouvelles :

*Di voi ci facciamo ghrande meravillia che passato è più di vj mesi non avemo avuto vossa letora in botecha, di che noi pesa assai, e afite ghrande fallo e male.*¹⁰⁵⁷

¹⁰⁵⁵ FAMA Eugene F. et JENSEN Michael C., « Separation of Ownership and Control », *The Journal of Law & Economics*, 1983, Vol. 26, n°2, p. 301 : « We are concerned with the survival of organization in which important decision agents do not bear a substantial share of the wealth effects of their decisions. ».

¹⁰⁵⁶ Let. Ricciardi 13 - 1301, fol. 16r, p. 110.

¹⁰⁵⁷ Let Ricciardi 13 - 1301, fol. 15r, p. 107.

Les statuts des Arts se préoccupaient d'ailleurs de cette question. Ceux de Calimala de 1332 le démontrent dans différents articles, comme le LXVIII « *Di costringere discepoli, maestri, e fattori a rendere le carte, e scritte, e ragioni a' suoi compagni* », ou le LXXI « *De' compagni, fattori, e discepoli che si trovassono più ricchi che non dovessono.* », etc.¹⁰⁵⁸

Il est vrai que la plupart du temps, il ne s'agissait pas de la relation d'un « pur » propriétaire à un « pur » agent. Mais chacun des associés pouvaient tenir, selon les moments, la position et l'attitude d'un propriétaire ou celle d'un agent. Nous percevons d'ailleurs, dans nos sources, l'écho des mésaventures pouvant survenir quand les relations se détérioraient avec un partenaire, Ainsi en fût-il entre les Partini, lors de leurs difficultés, en 1330, et Giovanni di messer Vinciguerra dei Panciatichi :

*No' è huomo che possa fare chosa che sia a suo grado; tucto 'l mondo vuole maestrare, e no' ci è valletto ne ciamberiera che possa durare con lui.*¹⁰⁵⁹

Le risque était que l'agent commît des malversations, dans les cas les plus graves, mais aussi simplement qu'il fit preuve de déloyauté ou de manque d'implication. Toutes nos sources attestent de cette difficulté, voire de cette inquiétude lorsque les temps devenaient difficiles, qu'il s'agît de comptes inexacts, comme ceux de Niccholo di Tadeo Sabatini, ou de détournements, dont ce rendit coupable Filippo di Schiatta di Lippoza :

Niccholò di Tadeo Sabatini per sua propria tratta dè dare....

*E dè dare, adì xxiii di marzo mcccxlvi, s. cinquanta piccioli contanti, anoverò Bartolomeo di Charoccio, i quali si trovò meno d'uno conto quando il mandamo a Pisa l'ultima volta per nostri fatti.*¹⁰⁶⁰

Filippo di Schiatta di Lippoza dè dare, di primo di giennaio anno 1346, fior. dugiento ventidue d'oro. Sono per oncie trentasette di carlini d'argiento di sesanta per oncia che il detto Filippo giuchòe in Barletta e fecciene mala mazerizia de' nostri danari nel tempo che stete làe per noi e tenne il conto...

E dè dare, di 10 di dicembre anno 1348, lbr. dumilia digiento

¹⁰⁵⁸ [trad.] « De contraindre les apprentis, maîtres et facteurs à rendre les documents, les écrits et les comptes à leurs compagnons », « Des compagnons, facteurs et apprentis qui se trouveraient plus riches qu'attendu ». Voir les articles LXVII à LXXVI du livre I des statuts de l'Arte de Calimala traitant de la question des agents dans EMILIANI-GIUDICI Paolo, *Storia politica dei municipi italiani.*, Florence, 1851, Appendice, p. 79-90.

¹⁰⁵⁹ Let. Partini - 1330, p. 254.

¹⁰⁶⁰ Liv. Alberti arancio - 1349, fol. CCLXIV, p.107.

*ottantanove s. sedici d. undici a ffior. [...] Sono per le sue tratte e per le falsità comesse nella nostra ragione che tenne a Napoli*¹⁰⁶¹

Nous avons conclu, dans la première partie de cette étude, que l'essentiel des documents qui nous sont parvenus, grands-livres, courriers, traitent surtout de la gestion de la relation entre les associés, ou de celle des associés avec les agents, plus que de la gestion opérationnelle de l'activité de la compagnie. Il est donc intéressant de s'interroger sur l'attitude de nos marchands médiévaux et de comprendre comment ils tentaient de traiter cette question de la relation de l'apporteur de capitaux, l'entrepreneur, avec ses agents, dans le cas de la *commenda* et dans celui de la compagnie.

Avner Greif a envisagé cette question dans le cas des marchands *maghribi*, marchands juifs exerçant, sous le califat fatimide, dans les pays arabes méditerranéens, principalement en Tunisie aux X^e et XI^e siècles. Leurs documents furent conservés dans la *geniza* du Caire. L'historien décrit ainsi le problème de l'agence dans cette population marchande médiévale et les réponses qu'elle a apportées :

*These institutions were a response to contractual problems that arose in complex trade characterized by asymmetric information, slow communication technology, and inability to specify comprehensive contracts, and limited legal contract enforceability.*¹⁰⁶²

Il envisage que cette préoccupation ait pu susciter un mode d'organisation. Il affirme, par exemple, que, parce que la confiance peut être donnée ou retirée à chaque tractation, une comptabilité par opération était plus efficace qu'une comptabilité multi-opérations : « *A «per-venture» accounting system is more efficient than a multi-venture accounting system whenever a reputation mechanism is employed* »¹⁰⁶³. C'est-à-dire que la *commenda*, ou tout contrat « par opération » s'avérait préférable. Elle permettait effectivement, en cas de mauvaise expérience, de l'interrompre, ou plutôt de ne pas la renouveler.

L'historien constate cependant que l'utilisation d'agents, a fortiori lorsque ceux-ci étaient localisés sur des marchés très lointains et accessibles seulement

¹⁰⁶¹ Liv. Alberti verde - 1349, fol. LXIIIr, p. 254.

¹⁰⁶² GREIF Avner, « The organization of long-distance trade: Reputation and coalitions in the Geniza documents and Genoa during the eleventh and twelfth centuries », *The Journal of Economic History*, 1991, 51, p. 459.

¹⁰⁶³ GREIF Avner, « Reputation and coalitions in medieval trade: evidence on the Maghribi traders », *The journal of economic history*, 1989, 49, p. 876.

au prix de grandes difficultés et de temps, constituait un avantage et permettait une plus grande efficacité que le déplacement systématique. Ce dispositif permettait en particulier d'économiser sur les frais et les risques du voyage et sur les coûts d'opportunité¹⁰⁶⁴. Cependant, cela nécessitait une grande confiance de l'homme d'affaires vis-à-vis de ces agents, ou une capacité de contrôle, difficile à exercer à des centaines de kilomètres. S'appuyant sur la théorie de l'agence, il considère qu'au Moyen Âge cette question était résolue par un système de « réputation multilatérale », tel que pratiqué dans des diasporas, ou par un système de « patronage » (*patron system*)¹⁰⁶⁵.

Avec le premier de ces dispositifs, un groupe cohérent se constituait ou préexistait (« *coalition* »). Un contrat implicite liait ces individus, les engageant à n'employer que l'un d'entre-eux, à ne jamais embaucher quiconque hors du groupe, ou quiconque aurait trompé un membre de la communauté :

*A coalition is a non-anonymous organizational framework through which agency relations were established only among individuals with specific identity. The relations among coalition members were governed by an implicit contract that ensuring that a coalition member merchant would hire only another member as his agent, that a nonmember merchant would never hire a member as his agent, and that non member would ever hire an agent who cheated any other member.*¹⁰⁶⁶

Le groupe est donc assez strictement fermé. Une diaspora en est l'exemple archétypique. Cette organisation permet de sanctionner très lourdement, par une quasi-ostracisation, tout membre qui, dans le cadre de son activité commerciale, en tromperait un autre. La réputation entachée du tricheur serait rapidement connue par l'ensemble du groupe, et il ne trouverait donc plus aucun autre emploi. Il pourrait difficilement en obtenir à l'extérieur du groupe, trop fermé.

Avner Greif donne ainsi l'exemple du marchand juif Abun ben Zedaka, exerçant à Jérusalem, accusé de vol par un autre commerçant juif. L'ensemble

¹⁰⁶⁴ GREIF Avner, « Reputation and coalitions in medieval trade: evidence on the Maghribi traders », *The journal of economic history*, 1989, 49, p. 863.

¹⁰⁶⁵ GREIF Avner, « Institutions and international trade: Lessons from the commercial revolution », *The American Economic Review*, 1992, 82, p. 128-133 ; GREIF Avner, « Contract enforceability and economic institutions in early trade: The Maghribi traders' coalition », *The American economic review*, 1993, p. 525-548 ; GREIF Avner, « Reputation and coalitions in medieval trade: evidence on the Maghribi traders », *The journal of economic history*, 1989, 49, p. 857-882.

¹⁰⁶⁶ GREIF Avner, « The organization of long-distance trade: Reputation and coalitions in the Geniza documents and Genoa during the eleventh and twelfth centuries », *The Journal of Economic History*, 1991, 51, p. 460.

de la communauté *maghribi*, jusqu'en Sicile, rompit tout lien commercial avec lui¹⁰⁶⁷. Cette cohésion se solidifiait de l'existence d'une culture, en particulier commerciale, commune. Elle se renforçait également d'autant plus que l'agent appartenait souvent lui-même au milieu des marchands disposant d'un capital. Il était donc susceptible d'entacher non seulement sa réputation comme agent actif, mais aussi comme apporteur de capitaux. Pour l'historien, les commerçants *maghribis* ne s'associaient pas formellement, le contrat était implicite. Ils étaient alternativement marchand et agent, alors que dans la *commenda* italienne, l'agent était le plus souvent un jeune commerçant¹⁰⁶⁸.

Les relations que révèlent les lettres de Pignol Zucchelo, étudiées ci-avant, nous l'avons vu, évoquent fortement ce type de fonctionnement. Elles ne révèlent aucune relation contractuelle. Les scripteurs sont des pisans, travaillant sur les marchés vénitiens. Il est possible d'imaginer que, dans une certaine mesure, l'effet « diaspora » ait pu fonctionner, effet de « réputation multilatérale » pour ses marchands toscans exerçant dans le monde vénitien.

Avec la solution du « patronage » (*patron system*), que présente Avner Greif, le patron « achète » et rémunère financièrement la fidélité de son agent. Dans ce cas, une différence de fortune entre l'employeur et l'agent est nécessaire, afin que le premier puisse offrir au second des avantages auxquels il ne pourrait accéder. Plus l'écart est important, plus cette solution se révèle efficace. La fidélité est cependant plus fragile. Elle risque sans cesse d'être mise à l'épreuve. Il suffit parfois d'une meilleure offre de la part d'un autre « patron ». Ce système a pourtant l'avantage de ne pas être fermé, comme l'autre, et de permettre, en théorie, une extension infinie des ressources et du nombre d'agents. La *commenda* relevait, pour une part, de cette solution. La dissymétrie entre l'agent itinérant et l'apporteur de capitaux était fréquente, mais non systématique. Ce contrat recourait à d'autres dispositions.

La principale disposition de la *commenda* résidait dans le mode de rémunération, qui associait véritablement l'agent itinérant au rendement des opérations, en le rémunérant proportionnellement à son résultat. Sans être

¹⁰⁶⁷ GREIF Avner, « Reputation and coalitions in medieval trade: evidence on the Maghribi traders », *The journal of economic history*, 1989, 49, p. 868.

¹⁰⁶⁸ GREIF Avner, « Reputation and coalitions in medieval trade: evidence on the Maghribi traders », *The journal of economic history*, 1989, 49, p. 874.

apporteur de capital, il participait au partage du bénéfice. Le « patronage » était ainsi contenu dans la relation instituée par la *commenda*. La participation au bénéfice de l'agent actif, et même la perspective de pouvoir, un jour, investir lui-même, relevait de ce caractère. L'asymétrie de fortune s'illustrait fréquemment dans celle des conditions des partenaires : d'une part, un marchand établi et riche, sans doute expérimenté et bien installé dans son milieu, un jeune marchand ambitieux, avide de bâtir sa compétence et son expérience d'autre part.

Ce type de contrat tentait aussi de régler le problème de l'agence par d'autres moyens. Il faisait l'objet d'un contrat notarié souvent très détaillé et contenant des prescriptions tendant à protéger l'investisseur : renonciation aux exceptions (commande ou monnaie non remises), aux droits des conjoints ou héritiers, aux délais légaux de remboursement, engagement sur tous les biens présents et futur... Toutes ces dispositions visaient à donner à l'investisseur des moyens de s'assurer, *a priori*, de la bonne attitude et de l'engagement de l'agent itinérant¹⁰⁶⁹. Mais un tel document ne pouvait envisager tous les problèmes, encore moins en imaginer le traitement.

La confiance, celle qui s'acquiert par la recherche d'information, par l'usage, constituait sans doute un autre élément important de la *commenda*. On sait d'ailleurs, que certains apporteurs de capitaux utilisaient parfois, pendant un certain temps, une même personne, dont ils avaient sans doute éprouvé, au fil du temps, l'honnêteté et les compétences. Une relation de confiance pouvait ainsi se construire, opération après opération, sans autre base que la satisfaction occasionnée par le résultat des différentes transactions. Il arrivait ainsi que la relation entre un acteur sédentaire et un marchand itinérant se poursuivît pendant plusieurs opérations, comme l'illustre l'extrait des comptes de 1156 entre les génois Ansaldo Baialardus e Ingo de Volta¹⁰⁷⁰. Les Manduel, commerçants marseillais, passèrent parfois plusieurs contrats de *commenda* avec la même personne. Cela fut pourtant rare : ils eurent 55 partenaires différents pour 59 contrats¹⁰⁷¹. L'investisseur voulait-il éviter de créer une trop grande habitude ? Ou bien est-ce le marchand itinérant qui préférait diversifier ses partenaires ? Nous y voyons, en tout cas, la limite de ce type de dispositif.

¹⁰⁶⁹ BALLE François, *La gestation de l'entreprise au Moyen Âge - Étude des documents commerciaux des Manduel, 1200 - 1263 - Mémoire de Master*, Aix-en-Provence, 2005.

¹⁰⁷⁰ ASTUTI Guido, *Rendiconti mercantili inediti del cartolare di Giovanni Scriba pubblicati con introduzione e commento*, Turin, 1933 ; EDLER DE ROOVER Florence, « Partnership Accounts in Twelfth Century Genoa », *Business History Review*, 1941, 15, p. 87-92.

¹⁰⁷¹ BALLE François, *La gestation de l'entreprise au Moyen Âge - Étude des documents commerciaux des Manduel, 1200 - 1263 - Mémoire de Master*, Aix-en-Provence, 2005, p. 50-51.

L'effet de réputation multilatérale n'était sans doute pas totalement absent du contrat de *commenda*. Évidemment, en cas de déloyauté ou de malhonnêteté, l'agent voyageur n'était pas réemployé par l'apporteur de capital. Sa mauvaise réputation se propageait probablement dans le cercle social de l'investisseur floué. Le même effet pouvait sans doute se produire dans l'autre sens, un marchand itinérant ne fournissant pas ses services à un capitaliste ayant trompé un de ses collègues. Le système de *commenda* associait des personnes susceptibles d'apporter, selon les cas, un capital ou leur travail. En outre, les rôles changeaient parfois, en particulier lorsque l'âge rendrait plus problématiques les aventures ultramarines. Les contrats « bilatéraux », dans lesquels aussi bien l'agent itinérant que l'associé résident apportaient des capitaux permettaient aussi la confusion des fonctions. Les agents itinérants étaient ainsi susceptibles d'être résidents, pour une autre opération, ou de le devenir lorsqu'ils auraient amassé un montant suffisant de capitaux. Chacun risquait donc de perdre sa réputation commerciale sur la place où il exerçait comme agent ou comme apporteur de capital. Une mauvaise affaire risquait de ruiner totalement la confiance dont chacun pouvait bénéficier, résident ou itinérant. Il restait cependant la possibilité de s'exiler vers une autre ville, un autre port.

La *commenda* tentait donc d'apporter une solution au problème de l'agence, par un contrat formel et « détaillé », par un système de réputation, et surtout par un système de « patronage », associant l'agent aux bénéfices de l'opération. Mais ce procédé présentait des limites graves :

- La mise au point et l'établissement d'un contrat étaient nécessaires avant chaque opération. Même si les clauses n'étaient enregistrées que sous forme de notule dans le registre du notaire, cela impliquait un coût et un temps passé, rapportés à une seule opération. En outre, la capacité de ces arrangements à encadrer les actions de l'agent itinérant se trouvait fortement limitée par l'imprévisibilité et la complexité des situations pouvant être rencontrées, par l'impossibilité de gérer la relation, ainsi que par la faiblesse des recours légaux, surtout au niveau international.
- La *commenda* devenait encore plus risquée si elle devait impliquer plusieurs opérations ou des durées longues. L'incertitude, la multiplicité des situations et l'éloignement des partenaires rendaient le surgissement des problèmes d'agence de plus en plus probable. Le fait de rémunérer l'agent itinérant par une part des bénéfices, sans participation à la perte, dans une certaine mesure visait à traiter une partie de ces inconvénients. Mais ces dispositions pouvaient induire d'autres comportements nuisibles, en particulier la prise, par

l'agent itinérant, de risques inconsidérés, commerciaux ou pour l'intégrité des marchandises.

- Surtout, il était impossible pour l'apporteur de capital de contrôler quoi que ce fût, sauf *a posteriori*.

De fait, la *commenda* ne pouvait pas vraiment résoudre le problème de l'agence. Elle cherchait plutôt à l'éviter et à en réduire la portée. En employant des agents pour une seule opération, elle ne permettait pas de créer une structure pérenne, d'employer de façon continue des auxiliaires éloignés, sur des places étrangères. Il était donc nécessaire, pour les marchands italiens désirant utiliser des agents permanents, éventuellement éloignés, de recourir à d'autres moyens.

Sans la compagnie, le choix pour disposer d'un agent permanent éloigné, dans une période d'expansion commerciale, se trouvait donc théoriquement réduit à deux possibilités : employer les membres de la famille, ou donner sa confiance à des personnes ayant déjà démontré leur compétence et leur fidélité, liées éventuellement par un effet de réputation multilatérale. Ces solutions restaient restreintes et fermées. Disposer en différents lieux d'agents, dont l'origine pouvait dépasser la famille, fut bien l'une des caractéristiques clé de la compagnie, nous l'avons déjà noté. Cette organisation a-t-elle pu apporter un quelconque traitement à cette question, et cela en fut-il une des raisons de l'apparition ?

Ces personnes étaient probablement, sans qu'il soit facile de les distinguer, soit des associés, souvent pour les postes importants, soit de « simples salariés », en tout cas pour les fonctions les plus élémentaires (*garzoni, fanti, ...*). Il est certain que la question de leur comportement devait se poser de façon encore plus vive que dans la relation de *commenda*. En effet, ces agents non seulement exerçaient dans des lieux très éloignés parfois isolés, comme dans la *commenda*, mais ils étaient employés pour une longue période, et non pour une seule opération, avec des responsabilités très importantes, pouvant engager de très forts montants financiers. Et nous l'avons vu ci-avant, de fait, ces problèmes surgissaient inévitablement. Il fallait chercher à les réduire.

Le premier moyen de traiter cette difficulté, même dans le cadre de la compagnie, fut sans doute effectivement le recrutement familial. Il arriva donc fréquemment que les agents fussent des membres de la famille, associés le plus souvent. Il s'agissait là d'un système de réputation multilatéral, très étroit, liant l'individu à un groupe familial, probablement élargi. Le tricheur s'exposait à une condamnation au sein de sa propre famille, et par extension probablement au sein de la société à laquelle elle appartenait. Un agent, membre d'une

famille, qui aurait commis des indécrotesses dans une compagnie aurait du mal à participer, comme associé ou comme salarié, dans beaucoup d'autres. Cette disposition se révélait sans doute d'autant plus efficace que les liens traditionnels, familiaux, voire claniques ou féodaux, étaient forts. Mais si « la même terre, la même chair, le même sang » garantissaient une plus grande fidélité, ils n'en donnaient pas une absolue certitude. :

*E bene chonoscemo che di chostae àe assai di quelli di nostra terra e nossa charne e nosso sangue che cci àno fatto e fano lo pegio che pono...*¹⁰⁷²

D'autre part, si le système de réputation multilatéral était fermé au sein d'une diaspora, il le devenait de façon beaucoup plus forte et étroite au sein d'une famille, même élargie. Or, il s'agissait à la fois de trouver des personnes prêtes à s'expatrier dans des terres lointaines, non sans dangers, et de disposer de compétences et de capacités qui n'étaient ni négligeables ni, sans doute, très courantes. D'ailleurs, nous l'avons vu (voir p. 139), si la compagnie avait dû se restreindre à la famille, elle aurait été peu justifiée. Une association entre « frères », même informelle comme les *fraterne*, pratiquées à Venise, aurait suffi¹⁰⁷³. Peut-être aussi, l'effet de diaspora pouvait jouer entre les citoyens d'une même commune. Mais la force en était nécessairement amoindrie, vu d'ailleurs les divisions existant au sein de ces sociétés. L'associé des Gallerani, Ranieri exprimait ainsi son dépit de n'avoir reçu qu'une faible assistance des ses concitoyens siennois :

*Intende bene che tra tutti e sanesi che ci sono m'ano aiutato xxv lb. di ghativa muneta e no' più.*¹⁰⁷⁴

La compagnie utilisait également un système de patronage, par lequel le capitaliste rémunère son agent, d'abord en lui versant un salaire, voire parfois en lui octroyant des gratifications exceptionnelles, comme le firent les Peruzzi :

*E dè avere Michele, di kalen luglio anno 1337, a fior, I quail gli doniamo di nostra volontà oltre al detto suo salaro perch'egli abbia l'animo a ben fare i fatti della compangnia.*¹⁰⁷⁵

¹⁰⁷² Let. Ricciardi 8 - 1300, fol. 11r, p. 84.

¹⁰⁷³ LANE Frederic C, « Family Partnerships and Joint Ventures in the Venetian Republic », *The Journal of Economic History*, 1944, 4, p. 178-196.

¹⁰⁷⁴ CELLA Roberta, *La documentazione Gallerani-Fini nell'Archivio di Stato di Gent, 1304-1309*, Florence, 2009, p. 335 (2^e lettre de Ranieri, de Nîmes, à son fils Pietro à Paris (associé des Gallerani), fol. 1v).

¹⁰⁷⁵ Liv. Peruzzi asse - 1335, fol. CLVId, p. 231.

Pour des fonctions importantes, l'agent pouvait être associé ou espérer le devenir. Il est probable que c'est dans cette caractéristique que réside l'essentiel du traitement de la question de l'agence. La compagnie comportait bien les fonctions de « capitaliste » et de « travailleurs ». Sa particularité était cependant, qu'au niveau le plus élevé en tout cas, une personne, un associé, occupait souvent les deux rôles ou en avait la vocation et l'espoir.

C'est ainsi que le « capitaliste », dans ce cas le dirigeant du noyau familial principal, s'assurait la loyauté du « travailleur ». Il ne s'agissait pas seulement, probablement pas essentiellement, de collecter un capital supplémentaire, mais de lier l'associé à la compagnie, par la force de l'engagement moral, soulignée plus haut, par l'importance symbolique notée de la « *concordia* », et par la responsabilité solidaire et illimitée dans laquelle entraînait tout associé. Les courriers parlaient parfois de « chose (cause ?) commune » ou « d'ensemble » :

*Fussero tuti una chosa chomuna insieme ; e assetarvi suso per tuto chapitali di ciaschuno, tuti insieme, e fuse uno monte : chè chi à tuto inn'uno luogo, si à tuto inn'uno fuocho [...] ciaschuno serrà a uno segno, senza divisione, e sarà in lume dei fatti.*¹⁰⁷⁶

*Voi dite bene e saviamente che quando volliamo essere paghati dalli Luccheçi e dalli altri che dare ci deno, che noi siamo una chosa in seme.*¹⁰⁷⁷

L'engagement, quasi-solennel, revêtait plus d'importance que l'apport financier. L'associé était rémunéré pour son travail, mais, surtout, il était engagé dans une relation dans laquelle, à la fois, la compagnie et les autres associés lui faisaient confiance, lui-même faisait confiance à ses partenaires, et tous étaient engagés par les actions de chacun. Remarquons que la dissymétrie des richesses n'était pas strictement nécessaire ici, chacun engageant la totalité de ses avoirs, étant rémunéré à hauteur de sa participation et étant lié de façon aussi forte.

Un dispositif fondamental complétait cet engagement, en même temps qu'il en démontre l'importance : le système comptable et de compte-rendu. Arrigo Castellani le constate lui aussi dans l'introduction à sa publication des lettres des Ricciardi :

¹⁰⁷⁶ PAOLI Cesare, PICCOLOMINI Enea, *Lettere volgari del secolo XIII scritte da Senesi*, Bologna, 1871, p. 64.

¹⁰⁷⁷ Let. Ricciardi 7 - 1298, fol. 19v, p. 79.

*I soci che risiedevano a Lucca conoscevano e volevano conoscere nel dettaglio tutte le operazioni commerciali e finanziarie condotte dagli agenti e dai soci all'estero e inviavano istruzioni particolareggiate in merito alle scelte da compiere e alle modalità con cui operare.*¹⁰⁷⁸

L'intérêt accordé aux outils de gestion que sont les lettres et les livres a été souligné de nombreuse fois au cours de cette étude. Leur tenue et leur envoi régulier revêtaient en effet une importance vitale pour les associés de la compagnie. Rien ne pouvait excuser leur absence :

*E non abiate nulla ischuça di dire non avemo li libri.*¹⁰⁷⁹

L'importance de la tenue des livres est encore vérifiée par le compte rendu que devait rendre l'agence de Londres de la compagnie des Gallerani, et par l'enregistrement d'un voyage de l'un des « *fanti che menò l'arnese coi nostri libri che portò per rivedere la nostra ragione generale* »¹⁰⁸⁰. La valeur de ces registres conduisit la compagnie Riccardi, dans une période très critique, à exiger la récupération de ceux de la filiale de Londres : « *in pero che noi davemo grandissimo biçongno, chè nullo nostro affare non potemo fare, ne assetare, se non lle avemo.* »¹⁰⁸¹. La force du lien s'y révèle avec force, évoquant même le serment (*saramento*) fait à la compagnie :

*Sappiate che molto ci meravilliamo che per molte e molte let. V'avemo mandato a dire che sse lla ragione non ci poteste mandare, che almeno le tratte dei chonpangni e dei fattori e di quello che ciaschuno chonpangno e fattore de dare di chostae per ungha chagione, ancho vnde preghiamo e mandiamo per lo saramento che ffatto avete alla chonpangnia...*¹⁰⁸²

Rien ne permet d'étayer l'existence d'un tel serment. Mais symboliquement, dans l'esprit des partenaires, le lien de compagnie devait revêtir un tel aspect.

Les *pratiche* elles-mêmes jouaient sans doute un rôle. Certains historiens lient l'existence de ce type d'instruments à celle de marchands de plus en plus résidents. Ces derniers auraient éprouvé le besoin, de disposer d'informations afin d'éviter d'être trompé par le partenaire voyageur :

Onde più urgente era la necessità di usi codificati e di taccuini o di

¹⁰⁷⁸ CASTELLANI Arrigo, DEL PUNTA Ignazio (ed.), *Lettere dei Ricciardi di Lucca ai loro compagni in Inghilterra (1295-1303)*, Rome, 2005, p. XXVI et XXVII.

¹⁰⁷⁹ Let. Ricciardi 3 - 1296, fol. 29r, p. 29.

¹⁰⁸⁰ Liv. Gallerani Londres B - 1306, fol. 47, p. 100.

¹⁰⁸¹ Let. Riccardi 5 - 1297, fol. 5r, p. 58.

¹⁰⁸² Let. Ricciardi 3 - 1296, fol. 24v, p. 29.

*manuali che i mercanti residenziali potessero consultare al fine di evitare che gli agenti li ingannassero.*¹⁰⁸³

Le temps, seul, fait la réputation des hommes¹⁰⁸⁴. La confiance liée à la réputation ne pouvait survenir qu'*a posteriori*. C'est après que la personne eût démontré sa fiabilité ou son infidélité que la réputation, bonne ou mauvaise, s'établissait. Avec la compagnie, fut introduit un contrôle supplémentaire, « en direct », par la tenue rigoureuse de comptes de plus en plus détaillés, par le compte-rendu non seulement comptable, mais développé narrativement par les courriers. Les agents devaient rendre très formellement des comptes. Cela éclaire d'ailleurs le fait, constaté plus haut, que ce furent ces comptes-rendus d'agents ou de filiales qui approchèrent le plus les règles de la comptabilité en partie double (voir p. 230). Leur situation précise devait être inscrite dans la comptabilité de la compagnie mère. Ainsi, Renieri et Baldo Fini rendirent un compte détaillé de leur activité aux foires de Champagne. Dans leur livre, tous les encaissements qu'ils réalisaient devaient être notés dans la comptabilité et portés à leur débit et au crédit de la compagnie :

Renieri Fini de dare...

*E de dare, ne la detta fiera di Proino di maggio novantotto, lb. iij^c per messer Biccio Françesi e per li compangni, i quali ne diere a Renieri Fini Riccho Simoni e' compangni de la fiera: ponemo che messer Biccio e' compangni deono avere inançi nel lj carte.*¹⁰⁸⁵

Pier Dietaiuve précisa, dans son courrier de 1279, que le solde entre les encaissements et les dépenses qu'il avait enregistrés devait être porté dans ses *avuti*¹⁰⁸⁶. Cette compagnie utilisait d'autres dispositifs, comme le contrôle par un envoyé ou lors d'un changement de titulaire. Cette même lettre de 1279, dans son introduction, présentait de façon précise le rôle de chacun.

Questa si è la ragione che io Luca Buonsignore abo ricevuta ne reame di Francia per la compagnia di domno Talomeo Renaldi Jacho de la Piazza e per gli altri compangni, da Cino Pieri e da Tofano Buosignori, loro compangni fatori, e la deta ragione mi rasegnoro i deti e io Luca la riceveti ne la fiera di maggio ano setanta e nove, in d. contanti e in devito [...] si come divisara per questa charta iscritta di sotto e inazi di

¹⁰⁸³ STUSSI Alfredo (ed.), *Zibaldone du Canal. manoscritto mercantile del sec. XIV*, Venise, 1967, p. LVII-LVIII.

¹⁰⁸⁴ Voltaire, 18^e lettre philosophique.

¹⁰⁸⁵ Liv. Fini - 1296, fol. 4r, p. 678.

¹⁰⁸⁶ Let. Tolomei - 1279, p. 125.

*mia mano e sugielata del moi sugielo.*¹⁰⁸⁷

Trois personnes intervinrent :

- Luca Buonsignore, qui reçut les comptes au nom de la compagnie de Talomeo Renaldi de la Piazza et les autres compagnons
- Cino Pieri et Tofano Buonsignori, leurs « compangni fattori » qui les lui présenta.

Était-ce à l'occasion du changement de l'agent titulaire du poste ? D'un passage de Luca Buonsignore pour contrôler des comptes ? La première hypothèse est plus probable, puisque le rédacteur reçoit des sommes à recueillir ainsi que des dettes vieilles et nouvelles.

Des articles de l'Art de Calimala de 1332 témoignent eux-aussi de cette valeur des livres : Art. LXXXVIII : « *Che quelli che cessassono, mostrino i libri della sua compagnia* », art. LXXXV : « *Come s'approvino i libri di coloro che cessassono* », art. LXXXV : « *Che alle scritte e ragioni de' libri si dea piena fede* », ¹⁰⁸⁸.

Cette organisation est cousine, nous l'avons vu, de celle que les marchands ont installée et utilisée dans le domaine public, avec l'arrivée au pouvoir du *Popolo*.

Ainsi, par la façon formelle dont elle était créée, par la responsabilité illimitée des associés, par la force symbolique de leur engagement, par les dispositifs destinée à la fois à contrôler et à établir la confiance, la compagnie offrait la possibilité d'établir et de renforcer des liens de confiance entre l'institution, ses actionnaires, et ses agents, singulièrement lorsqu'ils étaient à la fois associés et employés. Elle offrait ainsi la possibilité de multiplier et d'ouvrir le choix des ressources, non pas tellement en capital, d'autres moyens permettaient de rassembler des fonds, mais en travail, en employés ou en associés actifs. Ce type d'association le réalisait en utilisant les mécanismes de réputation, *ex-post*, et de patronage simple, comme la *commenda*. Mais ceux-ci se seraient révélés insuffisamment efficaces dans un contexte de loyauté limitée. La compagnie exigeait en outre un engagement personnel et impliquait

¹⁰⁸⁷ Let. Tolomei - 1279, p. 122.

¹⁰⁸⁸ EMILIANI-GIUDICI Paolo, *Storia politica dei municipi italiani.*, Florence, 1851, articles LXXXVIII à LXXXVIII, p. 98-102. [traduction] « Que les compagnies en cessation montrent leurs livres », « comment sont approuvés les livres des faillis », « Que les écritures et les comptes des livres soit pleinement acceptés ».

une gestion et un contrôle « en direct » et détaillés, sans doute cousine, nous l'avons vu de l'expérience communale.

Bien sûr, cette solution présentait des limites. Elle ne pouvait empêcher, toutes les malversations. Nous en avons vu plusieurs exemples. Par ailleurs, seules des personnes possédant à la fois les capacités financières et professionnelles pouvaient entrer dans le groupe. Il fallait donc que l'agent ait l'envie de supporter les risques inhérents à une activité économique. En outre, associer des capacités financières présentait le risque de diluer les responsabilités et les prises de décision, le danger des divisions. Mais, embaucher des compétences sans associer au capital, augmentait les problèmes d'agence et les risques qui y étaient liés.

Eugene Fama et Michael Jensen montrent les avantages de la solution consistant à fondre le partenariat (porteur des « droits résiduels ») et les fonctions de décision et de contrôle, et même de le restreindre à ces agents. Ces auteurs parlent de « *small noncomplex organizations* », en opposition aux très grandes multinationales contemporaines. Nos compagnies, en revanche, appartenaient bien entendu à cette catégorie des petites organisations non complexes. :

*As a consequence, small noncomplex organizations can efficiently control the agency problems caused by the combination of decision management and control in one or a few agents by restricting residual claims to these agents. Such a combining of decision and risk-bearing functions is efficient in small noncomplex organization because the benefits of unrestricted risk sharing and specialization of decision functions are less than the costs that would be incurred to control the resulting agency problems.*¹⁰⁸⁹

*When it is efficient to combine decision management and control functions in one or a few agents, it is efficient to control agency problems between residual claimants and decision makers by restricting residual claims to the decision makers. This proposition gets clear support from the proprietorship, small partnerships, and closed corporations observed in small-scale production and service activities.*¹⁰⁹⁰

¹⁰⁸⁹ FAMA Eugene F. et JENSEN Michael C., « Separation of Ownership and Control », *The Journal of Law & Economics*, 1983, Vol. 26, n°2, p. 307.

¹⁰⁹⁰ FAMA Eugene F. et JENSEN Michael C., « Separation of Ownership and Control », *The Journal of Law & Economics*, 1983, Vol. 26, n°2, p. 322.

L'héritage des pratiques antiques, marquées par l'importance de l'esclavage, avec de tout autres méthodes de motivation¹⁰⁹¹, les modèles des diasporas orientales, la *commenda* ne pouvaient suffire aux besoins des hommes d'affaires de l'Italie médiévale. Ils étaient inadaptés. Seule une association combinant ces caractéristiques, la compagnie, pouvait répondre, à ce moment, à ce besoin.

*A feasible solution to the agency problem that arise when the same agents manage and control important decision is to restrict residual claims to the important decision agents.*¹⁰⁹²

La nécessité de la compagnie repose pour une part dans cette question. Par cette structure, pouvaient se concrétiser les multiples implantations et les effectifs qualifiés et responsables suffisamment nombreux. Seul un dispositif pérenne permettait une telle organisation, une telle exigence vis-à-vis de ses participants. Pour parvenir à ce résultat, il fallait que tous les modes de gestion des agents soient utilisés : la réputation, le patronage, l'engagement fort et le suivi de gestion.

Il reste à se demander pourquoi le développement économique, les extraordinaires possibilités de s'enrichir imposaient ces implantations et ce personnel.

Les coûts de transaction

Un deuxième courant important de la pensée économique, depuis le milieu du XX^e siècle, a adopté, lui aussi, une approche moins classique. Ces chercheurs considèrent l'entreprise comme un substitut au marché. L'un de points les plus convaincants de leur l'analyse repose sur la théorie dite « des coûts de transaction » :

*Mais l'émergence de l'entreprise est peut-être la forme d'adaptation la plus importante à l'existence des coûts de transaction.*¹⁰⁹³

¹⁰⁹¹ AUBERT Jean-Jacques, « De l'usage de l'écriture dans la gestion d'entreprise à l'époque romaine », dans ANDREAU Jean (dir.), FRANCE Jérôme, PITTIA Sylvie, *Mentalités et choix économiques des Romains*, Bordeaux, 2004, p. 130 : « le zèle des contremaîtres étant assuré au maître par l'octroi de privilèges spéciaux, comme une vie matrimoniale et la disposition d'un pécule. Il est certain que ces même avantages, auxquels d'autres viennent probablement s'ajouter (comme une promesse d'affranchissement pour eu ou leurs proches ou encore la permission de disposer de leur pécule à titre posthume), vont fournir la motivation de ceux qui forment le sommet de la pyramide hiérarchique du personnel servile ».

¹⁰⁹² FAMA Eugene F. et JENSEN Michael C., « Separation of Ownership and Control », *The Journal of Law & Economics*, 1983, Vol. 26, n°2, p. 301.

¹⁰⁹³ COASE Ronald Harry, *L'entreprise, le marché et le droit*, trad. ALIOUAT Boualem, Paris, 2005, p. 24.

*L'internalisation des transactions permet de substituer un contrat unique de long terme à une série de contrats de court terme passés sur un marché.*¹⁰⁹⁴

Selon cette approche, développée en particulier par Ronald Coase et Oliver Williamson, pour accomplir toutes les tâches et se procurer tous les composants nécessaires à la réalisation d'opérations, un entrepreneur a le choix entre l'établissement de multiples contrats ponctuels pour chacun de ses besoins et chacune des opérations, ou la création d'une structure permanente, la firme, intégrant de façon pérenne la totalité ou une partie de ces composants. Selon ces économistes le choix entre l'une ou l'autre des solutions repose sur l'importance des coûts de transaction :

*The modern corporation is mainly to be understood as the product of a series of organizational innovations that have had the purpose and effect of economizing on transaction costs.*¹⁰⁹⁵

La raison principale en est qu'il en coûte d'avoir recours au marché et que ces coûts peuvent être évités par l'utilisation d'une structure de gestion.¹⁰⁹⁶

Les économistes tenant de cette explication affirment qu'une structure permanente est créée lorsqu'il est plus coûteux de passer systématiquement un ensemble de contrats pour disposer des ressources nécessaires que de les acquérir et de les intégrer à une structure, à titre permanent. Ces ressources intégrées peuvent être de toutes natures : capital, travail, machines, locaux, activité amont ou aval, etc.

Les « coûts de transaction » sont ceux qui constituent les dépenses engagées pour la passation, la mise en place et le contrôle des contrats. Il s'agit soit de coûts *ex ante* (de recherche et d'évaluation de partenaires fiables, de rédaction et de passation de contrats le plus adapté possible, de lancement des opérations, de frais de déplacement, de transport, etc.) soit de coûts *ex post* (de contrôle des travaux ou des biens acquis, de litiges, de renégociation, etc.)¹⁰⁹⁷.

Évidemment, le fait de ne pas disposer d'un interlocuteur fiable ou d'être dans un environnement incertain, entraîne une augmentation des coûts de

¹⁰⁹⁴ CHAUDEY Magali, *Analyse économique de la firme*, Paris, 2014, p. 44.

¹⁰⁹⁵ WILLIAMSON Oliver E., « The modern corporation: origins, evolution, attributes », *Journal of economic literature*, 1981, XIX, p. 1537.

¹⁰⁹⁶ COASE Ronald Harry, *L'entreprise, le marché et le droit*, trad. ALIOUAT Boualem, Paris, 2005, p. 81.

¹⁰⁹⁷ CHAUDEY Magali, *Analyse économique de la firme*, Paris, 2014, p. 48.

transaction. Il est alors nécessaire de prendre plus de garanties, et sans doute, plus souvent, de les exercer. Pour ces économistes, le gain fait sur les coûts de transaction, en créant une structure permanente, est d'autant plus élevée que le processus de production et de commercialisation présente une plus grande complexité¹⁰⁹⁸ :

- Les opérations (transactions) sont fréquentes et répétitives. Les coûts le seront également.
- Les conditions de réalisation et de réussites sont incertaines. Les contrats et les contrôles à mettre en œuvre seront d'autant plus complexes.
- Les actifs nécessaires sont spécifiques. Cette spécificité peut se manifester de plusieurs façons : lorsque qu'un site très particulier est requis, lorsque des matériels ou des outillages atypiques et coûteux sont nécessaires ou lorsque des compétences difficiles à acquérir et à trouver sont indispensables¹⁰⁹⁹. Ces ressources seront alors très rares, voire inexistantes, donc très coûteuses.

La notion des coûts de transaction a parfois été envisagée par les historiens. Ainsi, Mark Bailey en constate la baisse en Angleterre au XIII^e siècle¹¹⁰⁰ : « *It is clear that in the 12th and 13th centuries England's marketing system became more efficient and transaction costs fell* ». Il note l'intérêt, pour les diminuer, d'utiliser des réseaux personnels ou familiaux : « *Costs could be further reduced if traders made purchases on established systems and networks of credit, and utilized personal and familial ties in their commercial transactions.* »¹¹⁰¹. James Masschaele aborde la question des coûts de transport en Angleterre¹¹⁰². Les économistes Ulrich Bindseil et Christian Pfeil utilisèrent la notion de coûts de transaction pour expliquer le développement

¹⁰⁹⁸ WILLIAMSON Oliver E., « The modern corporation: origins, evolution, attributes », *Journal of economic literature*, 1981, XIX, p. 1546 : « *The attributes of transactions that are of special interest to the economics of organization are: (1) the frequency with which transactions recur, (2) the uncertainty to which transactions are subject, and (3) the degree to which transactions are supported by durable, transaction-specific investments* ».

¹⁰⁹⁹ WILLIAMSON Oliver E., « The modern corporation: origins, evolution, attributes », *Journal of economic literature*, 1981, XIX, p. 1546.

¹¹⁰⁰ BAILEY Mark, « Historiographical essay: The commercialisation of the English economy, 1086-1500 », *Journal of Medieval History*, 1998, 24, p. 305.

¹¹⁰¹ BAILEY Mark, « Historiographical essay: The commercialisation of the English economy, 1086-1500 », *Journal of Medieval History*, 1998, 24, p. 305.

¹¹⁰² MASSCHAELE James, « Transport costs in medieval England », *The Economic History Review*, 1993, 46, p. 266-279.

des villes et des marchés dans l'Allemagne médiévale¹¹⁰³. Aucun historien n'a cependant abordé la question de la compagnie.

On voit pourtant à quel point le choix des hommes d'affaires entre la compagnie, contrat unique de long terme, et la *commenda*, contrat de court terme passé sur un marché, correspond à la situation et à l'alternative que décrit cette approche des économistes. Nos documents abondent d'ailleurs en exemple de coûts de transaction. Des exemples en ont été présentés dans la partie consacrée à la gestion :

- Des frais de déplacement, de voyage ou de logement.
- Des frais de notaire.
- Des frais de procédure.
- Des frais de contrôle.
- Des frais d'information.
- ...

Évidemment, ces charges se renouvelaient moins souvent dans le cadre d'une compagnie que dans celui d'une *commenda*. L'agent qui résidait en Angleterre ne s'y rendait qu'une fois, à sa prise de poste, après la conclusion de son unique contrat d'embauche ou d'association, et non tous les ans comme aurait du le faire un marchand itinérant sous contrat de *commenda*. Pour cette dernière, à chaque saison, pour chaque opération, avec chaque agent, il fallait rédiger un contrat, engager des frais de déplacement, de recherche, etc. L'agent itinérant, lui aussi, dépensait plus d'énergie, donc d'argent, pour trouver les marchandises à acquérir, en marchandiser les conditions d'achat et de transport, qu'il aurait sans doute mieux négociées s'il avait résidé à demeure sur le marché dans lequel il devait exercer. Sans aucun doute, la compagnie permettait d'économiser sur ces charges. Même les compagnies cherchaient à réduire ces frais : deux associés devant se rendre à Bar-sur-Aube, demandèrent par exemple que l'agent résidant en France ne s'y rendît pas comme il l'avait prévu : « *si li scrivaremo che non vi vengha per chansare ispese.* »¹¹⁰⁴.

¹¹⁰³ BINDSEIL Ulrich, PFEIL Christian, « Specialization as a Specific Investment Into the Market: A Transaction Cost Approach to the Rise of Markets and Towns in Medieval Germany, 800-1200 », *Journal of Institutional and Theoretical Economics / Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*, 1999, 155, p. 738-754.

¹¹⁰⁴ Let. Sansedoni - 1311, p. 87.

Établissement d'un acte par un notaire : de 4 à 13 sous (liv. entrata – 1280, fol. 198r, p. 519, fol. 180v, p. 469,...)
 Cancélation d'un bref : 6 deniers (liv. Entrata – 1280, fol. 186v, p. 486)
 Dépenses de voyage depuis l'Angleterre vers l'Italie : 18 livres et 17 sous (liv. Covoni – 1336, fol. XXXIII, p. 57)

Figure 33 : exemples de coûts de transaction

Que ce fussent les affaires de prêt, celles de vente ou d'achat de laine, de drap, ou de tout autre marchandise, même celles de transformation des draps, toutes ces opérations étaient répétitives, se présentaient et se représentaient de façon quasi-identique à chaque saison, plusieurs fois dans l'année et parfois dans la journée. Les contacts avec les mêmes interlocuteurs, fournisseurs ou clients, se renouvelaient régulièrement. Il était, bien entendu, déjà très lourd d'établir un contrat à chaque vente ou achat, et même parfois à chaque prêt. Mais il l'aurait été plus encore de le rédiger à distance, ou de le confier à des agents temporaires, envoyés depuis l'Italie, avec des fournisseurs moins bien connus car fréquentés moins régulièrement. Trop de personnes s'avéraient nécessaires pour réaliser ces opérations. C'est ce que constate Richard D. Face lorsqu'il étudie l'activité de *commenda* de Symon de Gualterio. Des dizaines d'intervenants devaient être mobilisés et, à chaque fois, un contrat devait être préparé avec chacun d'eux :

*These documents, though commonplace in their basic intention of authorizing procurators to transact business in distant places, serve at the same time to bring into sharp focus for a brief moment the complexity and efficiency of the organizations with which merchants like Symon de Gualterio surrounded themselves. [...] There was Symon himself, the capitalist, [...] there was Lanfrancus de Gualterio, the junior partner, one may suppose, the travelling factor, [...] in the north there was Peire Brondellus, merchant of Lagny, the organization's resident representative in Champagne [...] one encounters a series of procurators, temporary agents, authorized by the home office to collect, sell, and buy goods, to pay debts, and to arrange credit.*¹¹⁰⁵

L'incertitude est, elle aussi, évidente. Le risque pesant sur les opérations, a été évoqué dans ce chapitre. Il n'est pas utile d'y revenir. La situation des marchés constituait un autre élément de l'incertitude : à quel prix les draps et la

¹¹⁰⁵ FACE Richard D., « Symon de Gualterio: A brief portrait of a thirteenth-century man of affairs », *Explorations in Economic History*, 1970, 7, p. 84.

laine allaient-ils se négocier cette année ? Ce prix était-il normal, acceptable, permettrait-il de revendre avec un bénéfice ? Que faire si un événement imprévu, guerre, maladie, surgissait ? Le coût de l'agence, évoqué ci-dessus, pesait également sur les transactions. Plus elles étaient incertaines, plus le contrat permettant de les encadrer aurait dû être détaillé, et plus les moyens (éventuels) de contrôle précis, et plus les « accidents » nombreux, donc les coûts *ex post* élevés.

Il est clair que l'activité des marchands italiens des XIII^e et XIV^e siècles remplissait totalement les deux premières caractéristiques, de fréquence et d'incertitude des opérations, évoquées ci-dessus. Rien que pour ces motifs, il aurait été efficace de créer des structures permanentes. La question des actifs et de leur spécificité est, en revanche, plus délicate. Quels étaient ceux de la compagnie ? Nous l'avons vu, de fait, ils sont peu nombreux et pas très importants : le capital, les stocks, éventuellement quelques locaux, pour lesquels on ne peut vraiment parler de « spécificité ». Il est pourtant une ressource, dont l'importance est soulignée par Ronald Coase, et dont la particularité était forte : la compétence des hommes :

*Une firme apparaîtra donc vraisemblablement dans les cas où la passation d'un contrat à très court terme ne serait pas satisfaisante. Cette hypothèse concerne évidemment davantage les services – notamment le travail – que l'achat de marchandise.*¹¹⁰⁶

Pour développer une activité telle que celle des marchands italiens, il fallait disposer de personnes qui chaque année devaient, dans des pays lointains, acheter des marchandises, éventuellement assurer des activités financières, gérer les comptes qu'impliquaient ces tâches, assurer des envois et la représentation auprès de partenaires parfois prestigieux et puissants : fournisseurs, comme certaines grandes abbayes, clients, emprunteurs ou déposants, comme des seigneurs laïcs ou religieux, ou assurer des services comme la collecte et la comptabilisation de revenus de l'Église ou de domaines seigneuriaux.

On conçoit, d'une part, qu'il n'était sans doute pas aisé de trouver et de former des hommes capables de mener ces actions, ou au moins certaines d'entre elles, d'autre part, que lorsqu'on disposait de personnes possédant ces compétences, il eût été très désavantageux et délicat de les engager pour une seule opération et de les abandonner ensuite. L'embaucher par exemple chaque année, avec un contrat de *commenda* aurait été très lourd, mais aussi peu adapté au type de rôle qui devait être celui d'un tel agent. Cela aurait

¹¹⁰⁶ COASE Ronald Harry, *L'entreprise, le marché et le droit*, trad. ALIOUAT Boualem, Paris, 2005, p. 58.

augmenté le risque de le perdre rapidement et d'éprouver les pires difficultés pour lui trouver un remplaçant. C'eût aussi été s'exposer à des comportements opportunistes risqués et coûteux. Il fallait donc éviter ces départs, comme tentèrent de le faire les Peruzzi :

*I detti danari gli dierono peròe che 'l detto Bartolo gli domandòe più volte e infine, non potendogli avere, si disse che non volea più stare a servire la compagnia ; e perch'egli non si partisse da nnoi, per gran bisongno ch'avavamo allora di llui, gli si dierono i detti danari.*¹¹⁰⁷

Pour les marchands italiens, il était donc vital de trouver et de s'attacher de façon durable des personnes capables de mener les opérations nécessaires à leur commerce, de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que l'activité se développait. Il était tout aussi important de pouvoir compter sur ces agents. La compagnie devait le permettre.

Pourquoi les compagnies ?

On voit donc que, finalement, deux caractères essentiels conduisirent à la création des compagnies :

- Du fait du développement du commerce et du type d'affaires concernées, il devint nécessaire de recruter des ressources humaines « spécifiques ». Nos marchands devaient diversifier leurs activités et leurs destinations et pour cela utiliser des agents résidents à l'étranger, moins chers et plus efficaces que des marchands itinérants recrutés pour chaque opération. Le but de ce dispositif était de diminuer notablement les « coûts de transaction » qu'aurait engendrés la poursuite d'une activité par le moyen classique de la *commenda*.
- Ces agents pouvaient, bien sûr, être recrutés en premier lieu dans la famille large, voire dans un réseau de relations féodales ou claniques. Ils le furent, sans doute d'autant plus que ces liens médiévaux « classiques » s'étaient fortement maintenus. Nous avons vu, cependant, que cela ne suffisait pas toujours à assurer la fiabilité de l'agent. Cela ne permettait sans doute pas non plus toujours de disposer des effectifs ou des qualités et compétences nécessaires. Il fallut donc permettre de faire appel à des « étrangers » à la famille. La compagnie a rendu possible cet élargissement. Même s'ils étaient

¹¹⁰⁷ Liv. Peruzzi asse - 1338, fol. XXXIIs, p. 55.

membres de la famille, il fallait s'assurer au mieux de la loyauté des agents et de leur volonté d'agir conformément aux intérêts des associés. La compagnie constituait un engagement fort symboliquement, cousin de celui, juré, que représentait la commune. La responsabilité financière solidaire et illimitée ainsi que système de gestion consolidaient cet édifice.

La résolution du problème de l'agence, ou au moins son affaiblissement, en permettant d'utiliser des agents permanents compétents et fiables, évitant donc de nombreux déplacements, contribuait ainsi à la diminution des coûts de transaction.

En fin de compte, toutes les populations marchandes ont été amenées à créer des structures permanentes, formelles ou non, car toutes affrontaient le même problème des coûts de transaction. Mais chacune traita à sa manière la question de l'agence. Lorsque les habitudes ou les structures sociales le permettaient un système alliant patronage et réputation multilatérale suffisait, basé sur une diaspora, sur une cohésion de clan, féodal ou de famille large.

Seuls les marchands italiens, plutôt ceux des villes de l'intérieur, durent faire appel à un autre système, basé sur la compagnie. Ce qui est réalisé par la création de cette institution, c'est la création d'un groupe de personnes libres, compétentes et fidèles. L'actif essentiel qui est intégré, c'est la ressource humaine, sans doute plus, à ce stade et à l'origine, que les capitaux.

SYNTHÈSE

Lorsqu'ils participèrent aux activités commerciales et qu'ils commencèrent à y prendre une part, les marchands italiens adoptèrent naturellement les outils et les techniques qu'ils voyaient utilisés par leurs collègues et prédécesseurs professionnels, orientaux, arabes, byzantins et juifs. Ils avaient pu aussi les observer auprès des administrateurs, ecclésiastiques ou laïcs. Toutes ces méthodes s'inspiraient très vraisemblablement d'une source commune : l'Antiquité romaine. Les hommes d'affaires les adaptèrent ou les perfectionnèrent quelque peu. Mais, globalement, au seuil de notre période, pour leurs activités, encore de taille limitée, tous utilisaient les mêmes méthodes, celles qu'employaient les commerçants étrangers, les institutions ecclésiastiques, les administrations et les domaines seigneuriaux, et même, les particuliers.

Les hommes d'affaires organisaient leur activité opération par opération, à l'aide de contrats non-pérennes, prêts maritimes « à la grosse aventure », dans un premier temps, puis, essentiellement, contrat de *commenda*. La « vieille » *commenda*, comme les autres outils avait des racines lointaines. Elle était lourde et offrait peu de sécurité. Elle imposait une quasi-réorganisation à chaque opération, et ne convenait vraiment que pour des voyages d'un unique aller-retour. L'obligation d'établir un contrat, de rechercher même le collaborateur pour chacun de ces voyages représentait un coût important et surtout une perte de temps. Le déplacement systématique, souvent par voie maritime, tendait aussi à concentrer les activités et les transactions pendant la période la plus favorable aux voyages, et à empêcher la réalisation d'affaires à un moment commercialement plus calme et moins concurrentiel. Cela entraînait des coûts d'opportunité. Enfin, les possibilités de contrôler un agent éloigné étaient très faibles, quasi inexistantes.

Au fur et à mesure que le volume des transactions augmentait, que les opérations se prolongeaient, se complexifiaient et se recommençaient sans cesse, qu'elles se déroulaient de plus en plus loin, les marchands durent constater la difficulté à se satisfaire de ce type de dispositif. Cette solution n'était pas, ou plus, appropriée. La tenue de marchés comme les foires de Champagne permit probablement, un temps, de prolonger cette façon de travailler, en regroupant acheteurs et vendeurs. Mais, de plus en plus, le besoin de nouer des relations directes avec les fournisseurs, de devancer les concurrents, de renouveler les opérations toujours plus fréquemment, de les diversifier, rendait les coûts de chaque transaction organisée par *commenda* trop importants.

S'imposa alors l'emploi d'agents permanents dans les plus grands centres d'activité, soit auprès des lieux de production ou de fourniture (Flandre, Angleterre, Égypte, Constantinople, etc.) soit à proximité des clientèles les plus riches et prestigieuses (Paris, Londres, Avignon, etc.). Pour cela, il fallait aux

hommes d'affaires italiens de cette époque un moyen de s'assurer de la collaboration permanente d'autres personnes, compétentes et fiables. Ce fut la principale difficulté. Pour régler le problème des coûts de transaction trop élevés avec la *commenda*, il s'agissait de trouver une solution à ce que les économistes d'aujourd'hui appellent la « question de l'agence ». Probablement, nos marchands essayèrent-ils des solutions plus ou moins formalisées. Le cadre familial large, par exemple (voir Venise et les *fraterne*), ou un cadre plus large encore (voir l'organisation de Pignol Zucchello et de ses correspondants, des Toscans) ont pu représenter une première réponse. Cela convint peut-être approximativement pour des activités de simple achat-revente, par exemple avec l'Orient, mais non sans problème. Cela fut acceptable aussi lorsque la fiabilité du collaborateur pouvait être garantie par une plus forte préservation de liens de groupe, de type ethnique par exemple comme dans une diaspora, ou plus ou moins féodaux ou claniques comme avec le *consorterie*, les *ca'*, etc. Cela était beaucoup plus problématique si ces attaches étaient trop distendues, quand la fidélité devenait plus « monétaire ». Il était alors nécessaire de remplacer cette relation par un autre type de lien.

Les marchands, cherchèrent un équivalent plus qu'un substitut, le conçurent comme ils l'avaient fait et pratiqué dans le domaine politique et communal. Comme dans les combats politiques, ils firent appel à un concept d'engagement et de relation symboliquement très fort. Cet engagement devenait une relation d'honneur, du même niveau que celui, juré, liant les citoyens de la commune. C'est ce que représentait le concept de compagnie, dans les domaines politiques ou militaire. Nos marchands l'adoptèrent. Mais ce contrat devait reposer sur la concorde et la confiance réciproque.

Dans les communes, à l'instigation des gouvernements du *Popolo*, fut mis en place et développé un « système documentaire » précis et rigoureux. La finalité de ces dirigeants était d'établir la confiance, la concorde et les actes administratifs sur des éléments objectifs et contrôlés. De même, les marchands, afin de stabiliser et sécuriser les liens qu'ils souhaitaient établir dans la compagnie, mirent en place un système de gestion le plus précis possible, de plus en plus précis, suivant de plus en plus d'événements et d'éléments de la vie commerciale, jusqu'à la partie double. Précis ne signifiait pas exact au denier près. Dans ce type de lien, l'enjeu ne reposait pas dans la précision monétaire. En revanche, tout devait pouvoir être justifié, connu, au moins à intervalles réguliers et suffisamment rapprochés, comme on le demandait dans les charges administratives publiques, par exemple à Sienne dans la *Biccherna*. Les grands outils de gestion examinés ici, grand-livre, livre secret, courriers internes, à l'origine opérationnels, s'enrichirent pour devenir des outils de gestion de la relation entre les associées et avec les agents.

Ainsi, inspirés par les institutions auxquelles ils participaient, publiques ou semi-publiques, les grands hommes d'affaires développèrent des outils spécifiques pour les adapter à une compagnie à but commercial. Comprenons bien. Ils ne copièrent pas, n'héritèrent pas des outils et méthodes pratiqués dans le cadre politique et administratif communal. Les mêmes hommes qui les avaient conçus dans un domaine les conçurent dans l'autre, au même moment, avec les mêmes préoccupations et surtout avec le même état d'esprit, les mêmes valeurs, en les appliquant et les adaptant avec pragmatisme à l'un et l'autre univers. Ils le firent dans ces deux domaines comme dans d'autres, comme ils le recherchaient dans les domaines artistiques :

L'invention d'un tel tableau [de la comptabilité en partie double] n'est pas sans évoquer celle faite à la même époque des lois de la perspective conférant à l'image peinte une objectivité comparable.¹¹⁰⁸

Nous l'avons écrit, deux critères clé doivent conforter ou invalider les analyses et les conclusions de cette étude :

- Ceci se passe en Italie communale, et pas ailleurs. Peut-être, mais sans certitude absolue, plutôt en Toscane.
- Il semble que les villes de l'intérieur eussent plus souvent recours à la compagnie que les villes portuaires, qui furent plutôt adeptes de la *commenda*¹¹⁰⁹.

Cela se produisit en Italie du centre-nord parce qu'il fallait la conjugaison de ces besoins et de ces expériences. Les besoins résultaient de la nécessité de développer une activité pérenne, d'opérations répétitives et non ponctuelles, donc de faire appel à des agents souvent expatriés, parfois nombreux. Les expériences provenaient d'un dynamisme commercial, du contact avec les expériences exogènes, héritage pour une part de la situation géopolitique de cette région. Elles naquirent aussi des aspirations et des contraintes de la gestion publique et politique, au plus haut niveau. Elles grandirent dans un cadre communal d'aspiration à une plus large participation au pouvoir, d'une conflictualité potentielle forte, en même temps que d'un certain rejet d'une hiérarchie de sang et de violence, féodale.

¹¹⁰⁸ SUPIOT Alain, *La gouvernance par les nombres cours au Collège de France, 2012-2014*, Nantes, Paris, 2015, p. 127.

¹¹⁰⁹ RENOARD Yves, *Les hommes d'affaires italiens du Moyen Âge*, Paris, Colin, 1949.

Il est peu probable que le risque moindre des opérations terrestres, fût-il avéré, ait pu amener la création d'une telle institution. Il est douteux qu'à l'origine, les besoins en capitaux immobilisés aient été supérieurs à ceux que pouvait réunir la *commenda*. Même s'il est vrai que plus tard, cette capacité de la compagnie serait utilisée, parfois pour son plus grand malheur...

Deux raisons ont sans doute amené les villes portuaires à emprunter une voie différente, ou plus tardive, sur ce chemin : d'une part, comme souvent, engagées les premières dans les grandes voies commerciales, elles acquièrent plus vite des procédures et des habitudes dont elles eurent plus de mal à se défaire. Ces modes de travail et d'organisation provenaient directement de ceux qu'ils avaient vus, les premiers, pratiqués par leurs collègues orientaux, juifs, arabes et peut-être byzantins, et qu'ils avaient eux-mêmes adoptés. Les courriers à Pignol Zucchello témoignent à la fois de l'emprunt et de sa persistance.

D'autre part, leur évolution politique quelque peu différente de celle des communes de l'intérieur rendait leurs grands marchands, plus souvent d'origine noble, plus fréquemment dépositaires exclusifs du pouvoir politique, moins réceptifs à l'importance du document, en particulier comptable, et à l'association de personnes sur la base de tel document. La hiérarchie vénitienne allait des familles patriciennes, ensemble relativement stable de familles concurrentes, mais liées, aux citoyens riches ou aisés, mais qui ne pouvaient que difficilement accéder au pouvoir, aux citoyens pauvres et aux étrangers. Sur une telle base, c'est un autre type de relations qui s'étaient établies et qui pouvaient durer, que celles reposant sur une association ouverte de personnes relativement égales, se partageant les tâches et le capital, puis les résultats, grâce à la tenue rigoureuse d'une documentation écrite.

Ainsi, apparut, dans cette région centro-septentrionale de l'Italie, une structure privée commerciale, à but lucratif, permanente, associant des personnes libres et égales, apportant capital et travail. Leur lien, au-delà des attaches familiales, était le très fort engagement réciproque qu'elles prenaient les unes vis-à-vis des autres, leur engagement à travailler dans la « concorde », à offrir leur patrimoine propre en garantie. Jusqu'à cette date, les associations avaient été non-permanentes (*commenda*) ou inégales (un maître et son esclave, un seigneur et son vassal). Il est vrai que l'égalité « de principe » énoncée dans les articles des livres médiévaux devait sans doute, comme aujourd'hui d'ailleurs, connaître des limites. Elle était cependant contenue dans la conception de l'institution, comme elle l'était dans celle des communes. De ce point de vue, la compagnie est l'ancêtre, la mère des entreprises actuelles.

Toutes ces interprétations dévoilent la nature de la compagnie, et dans une certaine mesure, celle de l'entreprise. Elle était, bien entendu, un agent de production, de services dans le cas d'une activité marchande, de biens dès lors qu'elle réalisait une transformation. Les facteurs de production étaient bien là, en particulier le capital et le travail, ainsi que le caractère lucratif de la vente de produits et de services. On l'a vu, la pérennité et le caractère autonome caractérisent également les compagnies. Les trois acteurs identifiés par les sociologues agissaient dans cette structure : les apporteurs de capitaux, les travailleurs et les clients. La qualité d'entrepreneur des dirigeants est, elle aussi, évidente. Il est vrai que les apporteurs de capitaux occupaient simultanément, assez fréquemment, des fonctions opérationnelles, et presque toujours au moins celle de contrôle. Cependant, les deux groupes existaient bien, ceux qui apportent les capitaux, qui peuvent être ou non-actifs, et à qui des dispositions et des pouvoirs étaient réservés, et celui des travailleurs, simples salariés ou associés, dont les conditions étaient spécifiques. L'existence de valeurs propres à la compagnie n'est pas douteuse non plus. Ces valeurs se trouvaient parfois fusionnées ou combinées avec l'attachement à la commune ou à la famille qui dirigeait la compagnie.

Selon tous ces critères, les compagnies italiennes du XIV^e siècle étaient bien des entreprises (éventuellement financières). Au regard de leur activité, de son étendu et de son mode d'exercice, nous avons bien à faire, sans doute pour la première fois, à des entreprises au sens où l'entendent aujourd'hui à la fois les économistes et les sociologues, et tout un chacun. Elles employaient des personnes, utilisaient des capitaux pour produire des biens ou des services, dans le but de réaliser un bénéfice commercial. Elles étaient autonomes et indépendantes.

Ces entreprises médiévales ne sont pourtant pas identiques aux grandes institutions industrielles des XIX^e et XX^e siècles. Jamais les tailles ne sont vraiment comparables. Les marchés ne le sont pas non plus. Mais les plus grandes compagnies florentines ont atteint des effectifs non-négligeables de plusieurs centaines d'employés. Leur chiffre d'affaires et leur puissance pouvaient également être considérables, même en comparaison de ceux d'entreprises actuelles. Elles n'étaient pas constituées de grands bâtiments abritant des centaines ou des milliers de travailleurs. Elles n'étaient pas encombrées de machines et ne marquaient pas les paysages de cheminées crachant une fumée noire. Mais cet aspect industriel n'est pas nécessaire. Et notre monde, qui voit des entreprises non-industrielles, aux activités aussi diversifiées que les assurances, la banque, les transports, les services aux entreprises, etc., ne peut que reconnaître leurs ancêtres dans celles de cette fin de Moyen Âge en Italie du Nord. Leurs sièges sociaux n'avaient rien à envier à ceux de nos firmes. Leur proximité avec certaines entreprises du XXI^e siècle est

évidente, dans lesquelles se développent les emplois contractuels, où parfois la plupart des employés sont associés ou actionnaires. La comparaison peut être soutenue, avec les "stars" actuelles, non-industrielles, extraordinairement efficaces avec un nombre relativement limité d'employés. Les compagnies étaient bien les véritables premiers prédécesseurs des entreprises que nous voyons aujourd'hui. Elles en possédaient les caractères principaux. Elles étaient gérées en tant que telles.

Les compagnies des Tolomei, des Bonsignori, des Bardi, des Acciaiuoli étaient plus proches sans doute de Google, Facebook ou de la Société Générale que de Michelin, Krupps ou Airbus. Mais elles se distinguaient clairement des autres formes d'organisation de l'activité commerciale comme la *commenda*, même en considérant un individu, investisseur ou marchand itinérant, ayant une activité durable par *commenda*. Associations libres de capital et de travail, leur nature se révèle par leur permanence, par le fait qu'une entité réelle s'était créée, permanente, autonome et distincte de tous les individus qui la composaient et de leurs familles. Elles réalisaient surtout le remplacement de l'appel systématique aux marchés par des contrats durables. Cela les distinguait des formes équivalentes que l'on trouvait à cette époque ou à une époque antérieure, en particulier de la *commenda*.

Même si la littérature, économique aussi bien qu'historique, a des difficultés à reconnaître cette qualité à ces structures médiévales, il s'agit bien de la même institution, qui naît à cette époque en Italie du Nord, et qui occupe aujourd'hui une place si importante dans notre monde. Le nom d'« entreprise », donné ou concédé à nos compagnies n'a d'ailleurs pas de réelle importance. Peut-être faut-il les désigner sous le nom de « firmes », puisque c'est ainsi que les économistes contemporains désignent ces institutions qui, plutôt que de faire appel au marché libre et concurrentiel pour chaque opération, mettent en place une structure durable, qui les dispensera de cette nécessité pour certaines tâches.

Federigo Melis établit un lien quasi-automatique entre comptabilité en partie double et entreprise capitaliste. Ainsi, voit-il dans l'existence de la partie double à la fin du Moyen Âge la preuve de l'existence de l'entreprise capitaliste. Il déduit de l'inexistence d'entreprise capitaliste dans l'Antiquité romaine celle de la partie double¹¹¹⁰. Mais ce n'est pas le capitalisme qui amène la partie double¹¹¹¹. C'est la création d'une institution pérenne devant reposer sur la

¹¹¹⁰ MELIS Federigo, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950, p.377-378.

¹¹¹¹ Notons que les entreprises d'État dans les pays communistes utilisaient également la comptabilité en partie double.

confiance réciproque, et donc la recherche nécessaire de l'exhaustivité et de la loyauté de l'information. Le souhait de suivre les dettes et les créances, les gains et les pertes et l'évolution du patrimoine devait aboutir, quasi mécaniquement, à la comptabilité en partie double, puisque les augmentations de valeur de l'un sont les diminutions de l'autre et réciproquement.

L'entreprise est aujourd'hui au cœur du système socio-économique « capitaliste ». Elle n'en est pourtant pas la pierre de touche. Entre le XIII^e et le XXI^e siècle, la perception de cette institution a bien changé. Nouvelle née dans une Italie médiévale qui la comprenait mal et parfois la méprisait, elle devint puissante, respectée et crainte lors de la révolution industrielle. Elle est aujourd'hui un modèle souvent, un objet de détestation parfois. La société a changé.

On retrouve d'ailleurs, de nos jours, l'écho de la réponse des marchands médiévaux à la question de l'agence. Nombreux sont les « managers » et les hommes politiques actuels souhaitant ou mettant en pratique l'actionnariat des salariés. De nombreuses entreprises, en particulier celles devant attirer les agents les mieux formés et les plus dynamiques (et souvent les moins fidèles), ont développé l'association de leurs employés. Des sociétés, de conseil ou d'informatique en particulier, pratiquent ainsi, retrouvant des motivations et des solutions expérimentées il y a des siècles¹¹¹².

¹¹¹² Exemples : L'actionnariat des employés représente 30% de l'entreprise Facebook. En France Eifage 25%, Veolia 22%, Safran 14%, Sopra Stéria 9%, ... (L'express, 2/05/2016)

ANNEXES

Bibliographie

Liste des sources publiées

Index des citations de sources

Index thématique et des noms propres

Table des illustrations

Fiches sources analysées

Bibliographie

SOURCES ORIGINALES CONSULTÉES

Quaderno dei capitali de la compagnia des Boni de Pistoia, Archivio di Stato di Firenze, Diplomatico a quaderno, Pistoia, S. Francesco (minori).

Compte des mercanzie di Pisa, Biblioteca Nazionale, Firenze, II, II, 310.

Grand Livre de la filiale de Nîmes de Giovanni Farolfi e chompangni, Archivio di Stato di Firenze, Carte Stroziane, 2ème série, n. 84 bis.

Libro giallo della compagnia dei Covoni, Archivio di Stato di Firenze, fds Del Bene.

Lettres de Consiglio de' Cerchi et compagnie, à Florence, à Giachetto Rinucci et compagnie, en Angleterre, Biblioteca Nazionale di Firenze, Magl. VIII, n. 1392, c. 3r-4v et c. 1r-2v.

Lettre du 8 octobre 1314, de Giachino à Paris à Baldo Fini e Fratelli à Florence, Biblioteca Nazionale di Firenze, Mss, Magl. VIII, n. 1392, ins. 2, c.7r-8v.

Libro di divisamenti di paesi e di misure di mercatantie, Biblioteca Riccardiana, 2441.

Livres des entrées et des sorties de la Biccherne, ref. 22 (1254), 118 (1306), 119 (1306), 127 (1314), *memoriali*, ref. 373, 374, 375 (1314), *Ufficiali*, ref. 663 (1322), *Pretori*, ref. 706 (1257), *Archivio di Stato di Siena*, statuts ref. 1, fds Biccherna.

Merchant's commonplace book (Zibaldone da Canal), Beinecke MS 327, [en ligne], <https://brbl-dl.library.yale.edu/vufind/Record/3592282>.

SOURCES PUBLIÉES

ARIAS Gino (ed.), *Studi e documenti di storia del diritto*, Florence, 1902.

ASTUTI Guido (ed.), *Il libro dell'entrata e dell'uscita di una compagnia mercantile senese del secolo XIII (1277-1282)*, Turin, 1934.

ASTUTI Guido, *Rendiconti mercantili inediti del cartolare di Giovanni Scriba: pubblicati con introduzione e commento*, Turin, 1933.

BAUTIER M. Robert-Henri, « Marchands siennois et « draps d'outremonts » aux foires de Champagne (1294) », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1945, 81, p. 87-107.

BAUTIER Robert-Henri, « Les Tolomei de Sienne aux foires de Champagne : d'après un compte-rendu de leurs opérations à la foire de mai de Provins en 1279 », dans *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel*, Paris, 1955, p. 106-129.

BIGWOOD Georges, voir Grunzweig Armand.

BLANC Alphonse, voir Olivier Jacme.

BLANCARD Louis (ed.), *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Âge*, Genève, 1978.

BOCCACE, *Le Decameron*, trad. BOURCIEZ Jean, Paris, 1967.

BONIS Barthélemy et BONIS Géraud, voir Forestié Édouard.

FORESTIÉ Édouard (ed.), *Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du XVIe siècle (3 vol.)*, Paris, 1890.

CASTELLANI Arrigo (ed.), *Testi toscani di carattere pratico*, Bologne, 1982.

CASTELLANI Arrigo (ed.), *I più antichi testi italiani.*, Bologne, 1973.

CASTELLANI Arrigo (ed.), *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952.

CASTELLANI Arrigo (ed.), *Il registro di crediti e pagamenti del maestro passara di Martino da Cortona (1315-1327)*, Florence, 1949.

CASTELLANI Arrigo et DEL PUNTA Ignazio (ed.), *Lettere dei Ricciardi di Lucca ai loro compagni in Inghilterra (1295-1303)*, Rome, 2005.

CELLA Roberta (ed.), *La documentazione Gallerani-Fini nell'Archivio di Stato di Gent, 1304-1309*, Florence, 2009.

CHIAUDANO Mario (ed.), *Il Libro Vermiglio di corte di Roma e di Avignone del segnale del C della Compagnia fiorentina di Iacopo Girolami, Filippo Corbizzi e Tommaso Corbizzi, 1332-1337*, Turin, 1963.

CHIAUDANO Mario (ed.), *Il cartolare di Giovanni Scriba*, Turin, 1935.

CHIAUDANO Mario et DELLA ROCCA Raimondo Morozzo (ed.), *Oberto scriba de mercato (1190)*, Gênes, 1938.

CIANO Cesare, *La Pratica di mercatura datiniana, (secolo XIV)*, Milan, 1964.

COMPAGNI Dino, *Chronique des événements survenant à son époque*, trad. MULA Patrick, Grenoble, 2002.

COMPAGNI Dino, voir Villani.

CONSTABLE Olivia Remie, voir Lopez Robert Sabatino.

CORTI Gino, « Le ricordanze trecentesche di Francesco e di Alessio Baldovinetti », *Archivio storico italiano*, 1954, 112, p. 109-124.

DAZZI Pietro (ed.), *Sette lettere inedite del secolo XIV*, Florence, 1867.

DEL PRETE Leone, « Scrittura volgare lucchese dell'anno MCCLXVIII », *dans Il Propugnatore, Studii Filologici, Storici e Bibliografici*, Bologne, 1871, p.240-251.

DEL PUNTA Ignazio, « La percezione della vendetta in una lettera mercantile lucchese », *dans Conflitti, paci e vendette nell'Italia comunale*, Florence, 2009, p.155-167.

DELLA ROCCA Raimondo Morozzo, voir Chiaudano Mario.

DIVERS, *Libri dell'entrata e dell'uscita della Repubblica di Siena: detti del camarlingo e dei quattro provveditori della Biccherna*, Sienne, 1903-1970.

EMILIANI-GIUDICI Paolo, *Storia politica dei municipi italiani*, Florence, 1851.

- EVANS Allan (ed.), *La pratica della mercatura*, Cambridge, Mass., 1936.
- FANFANI Pietro, « Instrumento dell'accordo e compagnia fatta fra Giovanni Villani, e Filippo, Francesco e Mateo, suoi fratelli », *Il Borghini: Giornale di filologia e di lettere italiane*, 1825, 3, p. 520-525.
- FIBONACCI Leonardo, voir Leonardo Fibonacci.
- FORMENTIN Vittorio, « Estratti da libri di mercanti e banchieri veneziani del Duecento », *Lingua e Stile*, 2015, 50, p. 25-62.
- GIOVANNI OLIVI Pietro di, voir Todeschini Giacomo.
- GITTI Vincenzo, voir Lucca Paccioli.
- GOLDTHWAITE Richard A., SETTESOLDI Enzo, et SPALLANZANI Marco. (ed.), *Due libri mastri degli Alberti: una grande compagnia di Calimala, 1348-1358*, Florence, 1995.
- GRUNZWEIG Armand et BIGWOOD Georges (ed.), *Les livres des comptes des Gallerani*, Bruxelles, 1961.
- HOLMES George, « A letter from Lucca to London in 1303. », dans *Florence and Italy: Renaissance studies in honour of Nicolai Rubinstein / Edited by Peter Denley and Caroline Elam*, Londres, 1988, p.227-233.
- LEE Geoffrey (ed.), « The oldest European account book: a Florentine bank ledger of 1211 », *Nottingham Medieval Studies*, 1972, 16, p. 28-60.
- LEE Geoffrey A., « The coming of age of double entry: The giovanni farolfi ledger of 1299-1300 », *The Accounting Historians Journal*, 1977, p. 79-95.
- Leonardo FIBONACCI, trad. SIGLER L. E., *Fibonacci's Liber abaci: a translation into modern English of Leonardo Pisano's Book of calculation*, New York, 2003.
- LOPEZ Robert Sabatino, « Stars and spices: The earliest Italian manual of commercial practice », *Explorations in Economic History*, 1970, 7, p. 35-42.
- LOPEZ Robert Sabatino, « Un texte inédit: le plus ancien manuel italien de technique commerciale », *Revue historique*, 1970, p. 67-76.
- LOPEZ Robert Sabatino, CONSTABLE Olivia Remie, RAYMOND Irving Woodworth, *Medieval trade in the Mediterranean world: Illustrative documents*, New York, 2013.
- Luca PACIOLI, GITTI Vincenzo (ed.), *Tractatus de computis et scripturis. Trattato de' computi e delle scritture*, Turin, 1878.
- MELIS Federigo (ed.), *Documenti per la storia economica dei secoli XIII-XVI*, Florence, 1972.
- MEYER Paul (ed.), *Le Livre-journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier, 1330-1332*, Paris, 1899.
- MONACI Ernesto, *Crestomazia italiana dei primi secoli: con prospetto grammaticale e glossario*, Città di Castello, 1889.
- MOROZZO DELLA ROCCA Raimondo (ed.), *Lettere di mercanti a Pignol Zucchello, 1336-1350*, Venise, 1957.

- OLIVIER Jacme, BLANC Alphonse (ed.), *Le livre de comptes de Jacme Olivier, marchand narbonnais du XIVe siècle*, Paris, 1899.
- PAOLI Cesare, « Documenti di ser Clappelletto », *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, 1885, 5, p. 329.
- PAOLI Cesare, PICCOLOMINI Enea (ed.), *Lettere volgari del secolo XIII scritte da Senesi*, Bologne, 1871.
- PEGOLOTTI BALDUCCI Francesco, voir Evans Allan.
- PICCOLOMINI Enea, voir Paoli Cesare.
- PORTAL Charles, voir Saval Jean.
- RAYMOND Irving Woodworth, voir Lopez Robert Sabatino.
- SANESI Giuseppe, « Il testamento di un prestatore senese nella Champagne (1238) », *Bullettino Senese di Storia Patria*, 1897, IV, p. 115-128.
- SANTINI Pietro (ed.), *Frammenti di un libro di banchieri fiorentini: scritto in volgare nel 1211*, Turin, 1887.
- SAPORI Armando, *La Compagnia dei Frescobaldi in Inghilterra.*, Florence, 1947.
- SAPORI Armando (ed.), *I libri degli Alberti del Giudice*, Milan, 1952.
- SAPORI Armando (ed.), *I libri di commercio dei Peruzzi*, Milan, 1934.
- SAPORI Armando et MANDICH Giulio (eds.), *Libro giallo della compagnia dei Covoni*, Milan, 1970.
- SAVAL Jean, PORTAL Charles (ed.), *Le Livre-journal de Jean Saval, marchand drapier à Carcassonne (1340-1341)*, Paris, 1902.
- SAYOUS André-Émile, « Un manuel arabe du parfait commerçant (XI^e siècle environ de notre ère) », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1931, 3, p. 577-580.
- SCHIAFFINI Alfredo (ed.), *Testi fiorentini del Duecento e dei primi del Trecento con introd., annotazioni linguistiche e glossario*, Florence, 1926.
- SETTESOLDI Enzo, voir Goldthwaite Richard.
- SIGLER L. E., voir Leonardo Fibonacci.
- SPALLANZANI Marco, voir Goldthwaite Richard..
- STUSSI Alfredo (ed.), *Testi veneziani del Duecento e dei primi del Trecento*, Pise, 1965.
- STUSSI Alfredo (ed.), *Zibaldone du Canal. Manoscritto mercantile del sec. XIV*, Venise, 1967.
- TERALH Ugo, voir Meyer Paul.
- TODESCHINI Giacomo (ed.), *Un trattato di economia politica francescana: il « De emptionibus et venditionibus, de usuris, de restitutionibus » di Pietro di Giovanni Olivi*, Rome, 1980.
- TOGNETTI Sergio, « Mercanti e libri di conto nella Toscana del basso medioevo: le edizioni di registri aziendali dagli anni '60 del Novecento a oggi », *Anuario de Estudios Medievales*, 2012, 42, p. 867-880.

VANGUCCI Luigi (ed.), *Lettera mercantile di un Pistoiese del XIV sec.*, Pistoia, 1867.

VILLANI Giovanni, Matteo et Filippo, COMPAGNI Dino, *Cronache di Dino Compagni, e di Giovanni, Matteo e Filippo Villani*, Padoue, 1841.

OUTILS

BELLONI Coriolano, *Dizionario storico dei banchieri italiani*, Florence, 1951.

DIDEROT et D'ALEMBERT, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Genève, 1778.

Dizionario Biografico degli Italiani [en ligne]
<http://www.treccani.it/biografie/>.

Le Trésor de la Langue Française Informatisé [en ligne]
<http://atilf.atilf.fr/tlfv3.htm>.

TLIO – Il dizionario storico della lingua italiana [en ligne]
<http://tlio.oivi.cnr.it/TLIO/>.

Vocabolario degli Accademici della Crusca, [en ligne]
http://vocabolario.sns.it/html/s_index2.html..

TRAVAUX DE RECHERCHE

ABECASSIS Céline, « Les coûts de transaction: état de la théorie », *Réseaux*, 1997, 15, p. 9-19.

ABULAFIA David, *Mediterranean encounters economic, religious and political, 1100-1550*, Aldershot, 2000.

ABULAFIA David, GALASSO Giuseppe, CAMPAGNOLO Cosima, *Le due Italie relazioni economiche fra il regno normanno di Sicilia e i comuni settentrionali*, Naples, 1991.

AMALVI Christian, « Du Moyen Âge barbare au Moyen Âge matrice de la modernité: histoire d'une métamorphose historiographique. Du romantisme à l'histoire des mentalités 1830-2015. », *Perspectives médiévales* [en ligne], 2016.

AMOURETTI Marie-Claire et COMET Georges, *Hommes et techniques de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, 1993.

ANDREAU Jean, « Les esclaves "hommes d'affaires" et la gestion des ateliers et commerces », dans *Mentalités et choix économiques des Romains* Dir. Jean Andreau, Jérôme France et Sylvie Pittia, Bordeaux, 2004.

ANDREAU Jean, *La banque et les affaires dans le monde romain IV^e siècle av. J.-C.-III^e siècle ap. J.-C.*, Paris, 2001.

ANDREAU Jean, « Présentation : Vingt ans après L'Économie antique de Moses I. Finley », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1995, 50, p. 947–960.

ANDREAU Jean, FRANCE Jérôme, PITTIA Sylvie, *Mentalités et choix économiques des Romains*, Pessac, 2004.

ANTINORI Carlo, « La Contabilità pratica prima di Luca Pacioli: Origine della Partita Doppia », *De Computis: Revista Española de Historia de la Contabilidad*, 2004, p. 4-23.

ANTONETTI Pierre, *Histoire de Florence*, Paris, 1996.

ARENSBERG Conrad Maynadier, voir Polanyi Karl.

ARNOUX Mathieu, *Le temps des laboureurs: travail, ordre social et croissance en Europe, XI^e-XIV^e siècle*, Paris, 2012.

ARNOUX Mathieu, « Croissance et crises dans le monde médiéval XI^e – XV^e siècle – Réflexions et pistes de recherche », *Cahier du monde russe*, 2005, XLVI, p. 115-132.

ARNOUX Mathieu, « Innovation technique et genèse de l'entreprise. Quelques réflexions à partir de l'exemple de la métallurgie européenne (XIII^e – XVI^e siècles) », *Histoire, économie et société*, 2001, IV, p. 447-454.

ARNOUX Mathieu, voir Pomeranz Kenneth.

ARON Raymond, *Dix-huit leçons sur la société industrielle*, Paris, 1986.

ARTIFONI Enrico, « I governi di "popolo" e le istituzioni comunali nella seconda metà del secolo XIII », *Reti Medievali Rivista* [en ligne], 2003, 4, p. Art-3.

ASCHERI Mario, *Storia di Siena*, Pordenone, 2013.

ASCHERI Mario, « La Siena del "Buon Governo" (1287 – 1355) », dans *Politica e cultura nelle Repubbliche italiane dal Medioevo all'età moderna: Firenze – Genova – Lucca – Siena – Venezia*, Rome, 2001.

ASSELAIN Jean-Charles, « Histoire des entreprises et approches globales. Quelles convergences ? », *Revue économique*, 2007, 58, p. 153-172.

AUBERT Jean-Jacques, « De l'usage de l'écriture dans la gestion d'entreprise à l'époque romaine », dans *Mentalités et choix économiques des Romains, Dir. Jean Andreau, Jérôme France et Sylvie Pittia*, Bordeaux, 2004.

AURELL Jaume, « Merchants' attitudes to work in the Barcelona of the later Middle Ages: organisation of working space, distribution of time and scope of investments », *Journal of Medieval History*, 2001, 27, p. 197-218.

AURELL Martin, BOYER Jean-Paul, COULET Noël, *La Provence au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2005

BAILEY Mark, « Historiographical essay: The commercialisation of the English economy, 1086-1500 », *Journal of Medieval History*, 1998, 24, p. 297-311.

BALARD Michel, « Les hommes d'affaires grecs de Constantinople au XV^e siècle d'après le livre de comptes de Giacomo Badoer », dans *Finances, pouvoirs et mémoire – Hommage à Jean Favier*, Paris, 1999.

BALL W. W. Rouse, *A short account of the history of mathematics*, New York, 1960.

BALLÉ Catherine, *Sociologie des organisations*, Paris, 1990.

BALLE François, « Gestion marchande et gestion publique au Moyen Âge. La Biccherne de Sienne » dans PÉCOUT Thierry (dir.), *De l'autel à l'écritoire :*

genèse des comptabilités princières en Occident (XIIIe-XIVe siècle), Paris, 2017, p. 323-343.

BALLE François, *Étude des documents commerciaux des de Manduel 1200-1263*, mémoire de Master, Aix en Provence, 2005.

BALLE François, *1336-1340 l'activité bancaire dans le Libro Giallo des Covoni*, mémoire de maîtrise, Aix en Provence, 2003.

BALMAND Pascal, voir Bourdé Guy.

BARATIER Édouard, REYNAUD Félix, *La lettre de change à Marseille et à Avignon aux XIVe et XVe siècles*, Paris, 1955.

BARKER T. C., CAMPBELL R. H., MATHIAS P., YAMEY, B. S., *Business history*. Londres, 1960.

BARRET Elydia, Des livres au Rouleaux : aspect de l'enregistrement comptable d'innocent VI à Grégoire XI (1352-1378) dans *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge*, tome 118, n°2, 2006, p. 203-219.

BARTOLI LANGELI A., « La documentazione degli stati italiani nei secoli XIII-XV: forme, organizzazione, personale », *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde organisée par le Centre National de la recherche scientifique et l'École Française de Rome (Roma, 15-17 octobre 1984)*, Rome, 1984, p. 35-55.

BAUTIER Robert-Henri, *Commerce méditerranéen et banquiers italiens au Moyen âge*, Hampshire, 1992.

BAUTIER Robert-Henri, « L'or et l'argent en Occident de la fin du XIIIe siècle au début du XIVe siècle », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1951, 95, p. 169-174.

BELTRAN Alain, DAVIET Jean-Pierre, RUFFAT Michèle, *L'histoire d'entreprise en France: essai bibliographique*, Paris, 1995.

BERENGO Marino, voir Sestan Ernesto.

BERLOW Rosalind Kent, « The Sailing of the "Saint Esprit" », *The Journal of Economic History*, 1979, 39, p. 345-362.

BERNARDI Philippe, « L'enregistrement des dépenses pontificales: calculs et pratiques comptables à Avignon au XIVe siècle », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités [en ligne]*, 2015.

BERNOUX Philippe, *La sociologie des entreprises*, Paris, 1995.

BERTRAND Paul, « À propos de la révolution de l'écrit (Xe-XIIIe siècle). Considérations inactuelles », *Médiévales. Langues, Textes, Histoire*, 2009, 56, p. 75-92.

BIGWOOD G., « Les Tolomei en France au XIVe siècle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1929, 8, p. 1109-1130.

BIGWOOD Georges, « Un marché de matières premières: laines d'Angleterre et marchands italiens vers la fin du XIIIe siècle », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1930, 2, p. 193-211.

BINDSEIL Ulrich, PFEIL Christian, « Specialization as a Specific Investment Into the Market: A Transaction Cost Approach to the Rise of Markets and Towns in Medieval Germany, 800-1200 », *Journal of Institutional and Theoretical Economics (JITE) / Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*, 1999, 155, p. 738-754.

BIZIÈRE Jean-Maurice, VAYSSIÈRE Pierre, *Histoire et historiens: manuel d'historiographie*, Paris, 2012.

BLANCARD Louis, *Note sur la lettre de change à Marseille au XIIIe siècle*, Paris, 1878.

BLIGNY Bernard, « L'Église et le siècle de l'an mil au début du XII^e siècle », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1983, 14, p. 5-33.

BLOCH Marc, « Mutations monétaires dans l'ancienne France », *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, 1953, VIII, p. 145-158 et 433-456.

BLOCH Marc, « Le problème de la monnaie de compte », *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, 1938, X, p. 325-330.

BLOCH Marc, « Le problème de l'or au Moyen Âge », *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, 1933, 5, p. 1-34.

BLOCH Marc, FOSSIER Robert, *La société féodale*, Paris, 1994.

BLOMQUIST Thomas W., « De Hoover on Business, Banking, and Economic Thought », *The Journal of Economic History*, 1975, 35, p. 821-830.

BLOMQUIST Thomas W., « Commercial association in thirteenth-century Lucca », *The Business History Review*, 1971, p. 157-178.

BLUM André, « Les origines du papier », *Revue Historique*, 1932, p. 435-447.

BOMPAIRE Marc, « Compter au XIII^e siècle avec la diversité des monnaies : livres, sous et deniers », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités [en ligne]*, 7, 2015.

BOMPAIRE Marc, voir Contamine Philippe.

BONIN Hubert, « L'historien mercenaire. "Business history" et déontologie », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1987, p. 115-118.

BONIS Barthélemy, voir Moureau Emmanuel.

BONNET Marie-Rose (dir.), *Livres de raison et de comptes en Provence: fin du XIVe siècle-début du XVIe siècle*, Aix-en-Provence, 1995.

BOUCHERON Patrick, *Conjurer la peur, Sienne, 1338 : essai sur la force politique des images*, Paris, 2013.

BOUCHERON Patrick, « "Tournez les yeux pour admirer, vous qui exercez le pouvoir, celle qui est peinte ici" La fresque du Bon Gouvernement d'Ambrogio Lorenzetti », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2005, 60e année, p. 1137-1199.

BOUCHERON Patrick, *Les villes d'Italie: vers 1150-vers 1340*, Paris, 2004.

BOUCHERON Patrick, DELALANDE Nicolas (dir.), *Pour une histoire-monde*, Paris, 2013.

- BOUDET Jean-Patrice, « L'apparition des horloges mécaniques en Occident », *Revue historique*, 1998, 299, p. 145-154.
- BOURDÉ Guy, MARTIN Hervé, BALMAND Pascal, *Les écoles historiques*, Paris, 1990.
- BOURDIEU Pierre, « Habitus, code et codification », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, 64, p. 40-44.
- BOURDIEU Pierre, CHARTIER Roger, *Le sociologue et l'historien*, Marseille; Paris, 2010.
- BOUREAU Alain, « Le prêcheur et les marchands. Ordre divin et désordres du siècle dans la Chronique de Gênes de Jacques de Voragine (1297) », *Médiévales*, 1983, 2, p. 102-122.
- BOWSKY William M., *The finance of the Commune of Siena, 1287-1355*, Oxford, 1970.
- BOYER Jean-Paul, MAILLOUX Anne, VERDON Laure (dir.), *Identités angevines: entre Provence et Naples, XIII^e-XV^e siècle*, Aix-en-Provence, 2016.
- BOYER Jean-Paul, « La prédication de Robert de Sicile (1309-1343) et les communes d'Italie. Le cas de Gênes », dans Dessi Rosa Maria (dir.), *Prêcher la paix et discipliner la société. Italie, France, Angleterre (XIII^e-XV^e siècles)*, Turnhout, 2005, p. 383-411
- BOYER Jean-Paul, voir Aurell Martin.
- BRAUDEL Fernand, *La dynamique du capitalisme*, Paris, 2012.
- BRAUDEL Fernand, *Écrits sur l'histoire*, Paris, 1984.
- BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, 1980.
- BRAUDEL Fernand, voir Kula Witold.
- BRAUNSTEIN Philippe, *Travail et entreprise au Moyen Âge*, Bruxelles, 2003.
- BROUSSEAU Éric, « De nouvelles approches de l'entreprise », *Revue d'économie industrielle*, 1988, 46, p. 84-90.
- BUCHHOLZER Laurence, LACHAUD Frédérique, « Le serment dans les villes du bas Moyen Âge. (XIV^e- début XVI^e siècle) », *Histoire urbaine*, vol. 39, no. 1, 2014, p. 7-27.
- CAFFU Davide, « Il libro rosso del comune di Chieri. Documentazione e politica in un comune del Duecento », *Bolletino Storico-bibliografico subalpino*, 2003, CI/2, p. 372-420.
- CALAFAT Guillaume et MONNET Éric, « Le retour de l'histoire économique? », *La Vie des idées* [en ligne], 2016.
- CAMMAROSANO Paolo, *Italia medievale struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, 2000.
- CAMMAROSANO Paolo, « Élités sociales et institutions politiques des villes libres en Italie de la fin du XII^e au début du XIV^e siècle », *Les élites urbaines au Moyen Âge : 27^e Congrès de la S.H.M.E.S., Rome, mai 1996*, 1996, p. 193-200.

- CAMPAGNOLO Cosima, voir Abulafia David.
- CAMPBELL R. H., voir Barker T.C.
- CAPITANI Ovidio, « Le Moyen Âge: une mentalité du multiple », *Médiévales*, 1984, 3, p. 65-77.
- CARLI Enzo, *Les Tablettes peintes de la « Biccherna » et de la « Gabella » de l'ancienne république de Sienne*, Florence, 1951.
- CARLIN Marie-Louise, *La Pénétration du droit romain dans les actes de la pratique provençale XI^e-XIII^e siècle*, Paris, 1967.
- CARNIELLO Brian R., « The rise of an administrative elite in medieval Bologna: notaries and popular government, 1282-1292 », *Journal of medieval history*, 2002, 28, p. 319-347.
- CAROZZI Claude, TAVIANI-CAROZZI Huguette (dir.), *Hiérarchies et services au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2001.
- CARRETO Carlos F. Clamote, « Ruptures, déplacements et confluences: le marchand ou l'art épique du basculement (XII^e-XIII^e siècles) », dans « *Lors te metra en la voie...* » *Mobilidade Literatura na Idade Média – Mobilidade et Littérature au Moyen Âge*, Lisbonne, 2011.
- CARRETO Carlos F. Clamote, « *Contez vous qui savez de nombre...* »: *imaginaire marchand et économie du récit au Moyen Âge*, Paris, 2014.
- CARUS-WILSON Eleanora Mary, *Medieval merchant venturers collected studies.*, Londres, 1967.
- CASSANDRO Michele, « La contabilità bancaria », dans *L'impresa, industria, commercio, banca secc. XIII-XVIII: atti della « ventiduesima Settimana di studi »: 30 aprile-4 maggio 1990 / by Simonetta Cavaciocchi; Istituto internazionale di storia economica F. Datini. Settimana di studio; Istituto internazionale di storia economica F. Datini*, Florence, 1991.
- CHANDLER Alfred Dupont, *La main visible des managers: une analyse historique*, trad. LANGER Frédéric, Paris, 1988.
- CHANDLER Alfred Dupont, TEDLOW Richard S., MCCRAW Thomas K., *The coming of managerial capitalism: a casebook on the history of American economic institutions*, Homewood, 1985
- CHARTIER Roger, voir Bourdieu Pierre.
- CHAUDEY Magali, *Analyse économique de la firme*, Paris, 2014.
- CHIAUDANO Mario, « I Rothschild del Duecento: la Gran Tavola di Orlando Bonsignori », *Bolletino Senese di Storia Patria*, 1935, p. 103-142.
- CIANO Cesare, *La Pratica di mercatura datiniana, (secolo XIV)*, Milan, 1964
- ÇIZAKÇA Murat, *A comparative evolution of business partnerships: the Islamic world and Europe, with specific reference to the Ottoman archives*, Leiden, 1996.
- CLANCHY Michael T., *From memory to written record, England 1066-1307*, Oxford, Malden, 1993.

COASE RONALD Harry, « La nature de la firme », *Revue Française d'Économie*, 1987, p. 113-163.

COASE Ronald Harry, *L'entreprise, le marché et le droit*, trad. ALIOUAT Boualem, Paris, 2005.

COMET Georges, voir Amouretti Marie-Claire.

CONSTABLE Giles, *Letters and Letter-collections*, Turnhout, 1976.

CONTAMINE Philippe, BOMPAIRE Marc, LEBECQ Stéphane, SARRAZIN Jean-Luc, *L'économie médiévale*, Paris, 1997.

CONTI Marco, « Providus et discretus vir. La charge du depositarius des comptes à Bologne de la fin du XIII^e siècle au début du XV^e siècle », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités* [en ligne], 2017.

CORIAT Benjamin et WEINSTEIN Olivier, *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Paris, 1995.

CORTESE Ennio, *Il Rinascimento giuridico medievale*, Rome, 1996.

COULET Noël, *Affaires d'argent et affaires de famille en Haute Provence au XIV^e siècle : le dossier du procès de Sybille de Cabris contre Matteo Villani et la compagnie des Buonaccorsi*, Rome, 1992.

COULET Noël, « Les livres de raison provençaux du Moyen Âge », *Provence historique*, 2004, 54, p. 293-305.

COULET Noël, voir Aurell Martin.

CROUZET-PAVAN Élisabeth, « Les élites urbaines: aperçus problématiques (France, Angleterre, Italie) », *Les élites urbaines au Moyen Âge : 27e Congrès de la S.H.M.E.S., Rome, mai 1996*, 1996, p. 9-28.

CUSHING Barry E, « A Kuhnian Interpretation of the Historical Evolution of Accounting », *The Accounting Historians Journal*, 1989, 16, p. 1-41.

DALCHÉ Patrick Gautier, *Carte marine et portulan au XIII^e siècle. Le Liber de Existencia Riveriarum et Forma Maris Nostri Mediterranei (Pise, circa 1200)*, Paris, 1995.

DAVIDSOHN Robert, *Storia di Firenze*, vol. II, Florence, 1956-1957.

DAVIET Jean Pierre, « Existe-t-il une business history française? », *Annali di storia dell'impresa*, 1987, p. 428-484.

DAVIET Jean-Pierre, voir Beltran Alain.

DAY John, VAN DER WEE Hermann, *Monnaies et marchés au Moyen âge*, Paris, 1994.

DE CRAECKER-DUSSART Christiane, « La cartographie médiévale : d'importantes mises au point », *Le Moyen Âge*, 2010/1, CXVI, p. 165-175

DE LA RONCIÈRE Charles-Marie, DELORT Robert, ROUCHE Michel, *L'Europe au Moyen Âge: documents expliqués*, t. II, Paris, 1969.

DE LA RONCIÈRE Charles Marie, « Les Ricordanze florentines aux XIV^e et XV^e siècles », *Provence historique*, 2004, 54, p. 285-292.

DE LA RONCIÈRE Charles Marie, « La famille Strozzi et le prêt à Florence et dans ses environs au début du XIV^e siècle », *dans Finances, pouvoirs et mémoire – Hommage à Jean Favier*, Paris, 1999.

DE LA RONCIÈRE Charles-Marie de, « La foi du marchand: Florence XIV^e-XV^e siècles », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1988, 19, p. 237-250.

DE LA RONCIÈRE Charles-Marie de, *Un changeur florentin du Trecento: Lippo di Fede del Sega (1285 env.-1363 env.)*, Paris, 1973.

DE LA RONCIÈRE, Charles-Marie, « Marchands florentins de Provence en l'an 1300 », *Provence Historique*, fasc. 195-196, 1999, p. 319-332.

DE ROOVER Raymond, *La pensée économique des scolastiques*, Montréal, Paris, 1971.

DE ROOVER Raymond, « Les doctrines économiques des scolastiques: à propos du traité sur l'usure d'Alexandre Lombard, ' », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1964, 59, p. 854-66.

DE ROOVER Raymond, *The rise and decline of the Medici Bank: 1397-1494*, Cambridge (Mass.), 1963.

DE ROOVER Raymond, « The concept of the just price: theory and economic policy », *The journal of economic history*, 1958, 18, p. 418-434.

DE ROOVER Raymond, « The Story of the Alberti Company of Florence, 1302-1348, as Revealed in Its Account Books », *Business History Review*, 1958, 32, p. 14-59.

DE ROOVER Raymond, « The development of accounting prior to Luca Pacioli according to the account-books of medieval merchants », *Studies in the History of Accounting*, 1956, p. 114-174.

DE ROOVER Raymond, « New perspectives on the history of accounting », *Accounting Review*, 1955, p. 405-420.

DE ROOVER Raymond, « Scholastic economics: survival and lasting influence from the sixteenth century to Adam Smith », *The Quarterly Journal of Economics*, 1955, 69, p. 161-190.

DE ROOVER Raymond, « New interpretation of the history of banking », *Journal of World History*, 1954, 2, p. 38-76.

DE ROOVER Raymond, « Monopoly theory prior to Adam Smith: A revision », *The Quarterly Journal of Economics*, 1951, 65, p. 492-524.

DE ROOVER Raymond, « Le contrat de change depuis la fin du XIII^e siècle jusqu'au début du XVII^e », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 1946, 25, p. 1-2.

DE ROOVER Raymond, « Early accounting problems of foreign exchange », *Accounting Review*, 1944, p. 381-407.

DE ROOVER Raymond, « What is dry exchange? A contribution to the study of English mercantilism », *Journal of Political Economy*, 1944, 52, n°3, p. 250-266.

- DE ROOVER Raymond, « The commercial revolution of the thirteenth century », *Bulletin of the Business Historical Society*, 1942, 16, p. 34-42.
- DE ROOVER Raymond, « A Florentine firm of cloth manufacturers' », *Speculum*, 1941, 16, p. 32-31.
- DE ROOVER Raymond, « Characteristics of bookkeeping before Paciolo », *The Accounting Review*, 1938, 13, p. 144-149.
- DE ROOVER Raymond, « Aux origines d'une technique intellectuelle: la formation et l'expansion de la comptabilité à partie double », *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, 1937, 9, p. 171-193 et 270-298.
- DE ROOVER Raymond, *Business, banking, and economic thought in late medieval and early modern Europe*, Chicago, 1974.
- DE ROOVER Raymond, *L'évolution de la lettre de change, XIV^e-XVIII^e siècles*, Paris, 1953.
- DE ROOVER Raymond, « The Scholastic Attitude Toward Trade and Entrepreneurship », *Business, Banking and Economic Thought (Chicago, 1974)*, 1963, p. 336-45.
- DEAN Trevor (dir.), *The towns of Italy in the later Middle Ages*, Manchester, 2000.
- DEGOS Jean-Guy, *Histoire de la comptabilité*, Paris, 1998.
- DELALANDE Nicolas, voir Boucheron Patrick.
- DELMOTTE Florence, « Termes clés de la sociologie de Norbert Elias », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2010, p. 29-36.
- DELORT Robert, voir De La Roncière Charles-Marie.
- DELUMEAU Jean-Pierre, *L'Italie au Moyen Âge Ve-XVe siècle*, Paris, 2000.
- DELUMEAU Jean-Pierre, « Les origines de la commune d'Arezzo », *Actes des congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1985, Vol.16, n°1, p. 325-346.
- DELUMEAU Jean-Pierre, voir Lopez Robert Sabatino.
- DERVILLE Alain, « De Godric de Finchale à Guillaume Cade, l'espace d'une révolution », *Actes des congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1988, Vol.19, n°1, p. 35-47.
- DESCAT Raymond, « L'Économie antique et la cité grecque. Un modèle en question », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1995, p. 961-989.
- DHOQUOIS Guy, *Histoire de la pensée historique*, Paris, 1991.
- DOLLINGER Philippe, *La Hanse (XIIe-XVIIe siècles)*, Paris, 1988.
- DOLLINGER Philippe, « Patriciat noble et patriciat bourgeois à Strasbourg au XIV^e siècle », *Revue d'Alsace*, 1950, XC, p. 52-82.
- DOTSON John, « Fourteenth Century Merchant Manuals and Merchant Culture », *dans Merchant's Books and Mercantile Pratiche from the Late Middle Ages to the Beginning of the 20th Century*, Stuttgart, 2002.

- DOUGLAS Robert Langton, *Histoire de Sienne*, trad. FEUILLOY Georges, Paris, 1914.
- DOUMERC Bernard, « Par Dieu écrivez plus souvent! La lettre d'affaires à Venise à la fin du Moyen Âge », *Actes des congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1993, Vol.24, n°1, p. 99-109.
- DRENDEL John, « The Modern State and the Economy in Provence and Southern France in the Early Fourteenth Century », *Memini* [en ligne], 2016, p. 213-225.
- DRANCOURT Michel, *Leçon d'histoire sur l'entreprise de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 1998.
- DRUCKER Peter F, *Devenez manager! l'essentiel de Drucker*, Paris, 2006.
- DRUCKER Peter F, *La Pratique de la direction des entreprises*, Paris, 1957.
- DUBY Georges, *Le moyen âge de Hugues Capet à Jeanne d'Arc, 987-1460*, Paris, 1987.
- DUBY Georges, *Les trois ordres: ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, 1978.
- DUBY Georges, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, 2 vol., Paris, 1977.
- DUBY Georges, *Guerriers et paysans, VII-XII^e siècle; premier essor de l'économie européenne*, Paris, 1973.
- DUBY Georges, « L'histoire des systèmes de valeurs », *History and Theory*, 1972, p. 15-25.
- DUBY Georges, « Les sociétés médiévales : une approche d'ensemble – Leçon inaugurale prononcée au collège de France », *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, 1971, p. 1-13.
- DUCELLIER Alain, voir Ganchou Thierry et Ganchou Thierry.
- DURHAM John, « The Introduction of 'Arabic' Numerals in European Accounting », *The Accounting Historians Journal*, 1992, 19, p. 25-55.
- EDLER DE ROOVER Florence, « Early examples of marine insurance », *The Journal of Economic History*, 1945, 5, p. 172-200.
- EDLER DE ROOVER Florence, « Partnership Accounts in Twelfth Century Genoa », *Business History Review*, 1941, 15, p. 87-92.
- EISENHARDT Kathleen M., « Agency theory: An assessment and review », *Academy of management review*, 1989, 14, p. 57-74.
- ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, 2003.
- EPSTEIN Stephan R., « Storia economica e storia istituzionale dello Stato », dans *Origini dello Stato. Processi di formazione statale in Italia fra medioevo ed età moderna*, 1994, p. 97-112.
- ESPINAS Georges, *Les origines du capitalisme: Sire Jean de France, patricien et rentier douaisien. Sire Jacques le Blond patricien et drapier douaisien*, Lille, 1936.

ESPINAS Georges, *Les origines du capitalisme : Sire Jehan Boinebroke patricien et drapier douaisien (?-1286 environ)*, Lille, 1933.

FACE Richard D., « Symon de Gualterio: A brief portrait of a thirteenth-century man of affairs », *Explorations in Economic History*, 1970, 7, p. 75-94.

FACE Richard D., « Techniques of Business in the Trade Between the Fairs of Champagne and the South of Europe in the Twelfth and Thirteenth Centuries », *The Economic History Review*, 1958, 10, p. 427-438.

FAINI Enrico, « Il gruppo dirigente fiorentino dell'età consolare », *Archivio storico italiano*, 2004, 162, p. 199-232.

FAMA Eugene F. et JENSEN Michael C., « Agency Problems and Residual Claims », *The Journal of Law & Economics*, 1983, 26, p. 327-349.

FAMA Eugene F. et JENSEN Michael C., « Separation of Ownership and Control », *The Journal of Law & Economics*, 1983, 26, p. 301-325.

FANFANI Amintore, *Un mercante del Trecento*, Milan, 1935.

FAVIER Jean, *De l'or et des épices naissance de l'homme d'affaires au Moyen âge*, Paris, 1987.

FELLER Laurent, « Éléments de la problématique du fief en Italie », dans *Die Gegenwart des Feudalismus/Présence du féodalisme/The presence of Feudalism*, Göttingen, 2002.

FELLER Laurent, « La croissance médiévale: rythmes et espaces (IX^e-XIII^e siècle) », dans *La crescita economica dell'Occidente medievale, Atti del XXV Convegno Internazionale di Studi (Pistoia, 14-17 maggio 2015)*, Pistoia, 2017.

FELLER Laurent, « Groupements, alliances et réseaux. L'organisation des solidarités familiales dans l'Italie médiévale », dans *Espaces et réseaux en Méditerranée: VI^e-XVI^e siècle*, Saint-Denis, 2007, p. 233-254.

FELLER Laurent, « Accumuler, redistribuer et échanger durant le haut Moyen Âge », dans *Città e campagna nell'alto medioevo*, Spolète, 2008.

FELLER Laurent (dir.), *Calculs et rationalités dans la seigneurie médiévale : les conversions de redevances entre XI^e et XV^e siècles*, Paris, 2009.

FINLEY Moses I., *L'économie antique*, Paris, 1975.

FOSSIER Robert, *Le travail au Moyen âge*, Paris, 2000.

FRANCASTEL Pierre, *Étude de sociologie de l'art*, Paris, 1970.

FRANCE Jérôme, voir Andreau Jean.

FRANCESCHI Franco, TADDEI Ilaria, *Les villes d'Italie du milieu du XII^e siècle au milieu du XIV^e siècle économies, sociétés, pouvoirs, cultures*, Rosny-sous-Bois, 2005.

FRANCESCHI Franco, « Les critères de définition des salaires dans la manufacture lainière florentine (XIV^e-XV^e siècles) », dans *Rémunérer le travail au Moyen Âge: pour une histoire sociale du salariat*, Paris, 2014.

FRIDENSON Patrick, « Business History and History », dans *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford, New York, 2007.

- FRIDENSON Patrick, « Les organisations, un nouvel objet », *Annales Économie, Sociétés, civilisations*, 1989, 44e année, p. 1461-1477.
- FRIEDMANN Georges, NAVILLE Pierre, TRÉANTON Jean-René (dir.), *Traité de sociologie du travail*, Paris, 1970.
- GALASSO Giuseppe, voir Abulafia David.
- GANCHOU Thierry, DUCCELLIER Alain, « Les élites urbaines dans l'Empire d'Orient à la fin du Moyen Âge : Noblesse de service ou groupes de pression ? », *Les élites urbaines au Moyen Âge : 27e Congrès de la S.H.M.E.S., Rome, mai 1996*, 1996, p. 39-54.
- GASPARRI Stefano, « Les «milites» dans les villes de la Marche de Trévise (XI^e-XIII^e siècles) », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1996, 27, p. 55-69.
- GAUDEMET Jean, « Le droit romain dans la pratique et chez les docteurs aux XI^e et XII^e siècles », *Cahiers de civilisation médiévale*, 1965, p. 365-380.
- GAULIN Jean-Louis, « Relier les places marchandes : l'exemple des villes de l'Italie communale (XII^e-XIII^e siècles) », dans *La loge et le fondouk: les dimensions spatiales des pratiques marchandes en Méditerranée ; Moyen Âge – Époque moderne*, Paris, 2014, p. 165-192.
- GAUTIER DALCHÉ Patrick (dir.), *La terre: connaissance, représentations, mesure au Moyen Âge*, Turnhout, 2013.
- GEFFROY Auguste, « Tablettes inédites de la Biccherna et de la Gabella de Sienne », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1882, 2, p. 403-434.
- GILLI Patrick, *Villes et sociétés urbaines en Italie milieu XII^e-milieu XIV^e siècle*, Paris, 2005.
- GIMPEL Jean, *La révolution industrielle du Moyen âge*, Paris, 1975.
- GINATEMPO Maria, SANDRI Lucia, *L'Italia delle città: il popolamento urbano tra Medioevo e Rinascimento (secoli XIII-XVI)*, Florence, 1990.
- GLACKEN Clarence J., LECOQ Danielle, *Histoire de la pensée géographique*, trad. JOLAS Tina, Paris, 2002.
- GOITEIN Shlomo Dov, « Bankers Accounts from the Eleventh Century AD », *Journal of the Economic and Social History of the Orient/Journal de l'histoire économique et sociale de l'Orient*, 1966, p. 28-66.
- GOITEIN Shlomo Dov, *A Mediterranean Society, Vol. 1: Economic Foundations*. Berkeley, 1967.
- GOLDBERG Jessica L., « The use and abuse of commercial letters from the Cairo Geniza », *Journal of Medieval History*, 2012, 38, p. 127-154.
- GOLDTHWAITE Richard A. et MANDICH Giulio, *Studi sulla moneta fiorentina (secoli XIII-XVI)*, Florence, 1994.
- GOUFFRAN Laure-Hélène, « L'écriture comptable d'un marchand provençal au tournant du XV^e siècle: les comptabilités de Bertrand Rocafort d'Hyères », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités* [en ligne], 2013.

GOUFFRAN Laure-Hélène, « La construction d'une identité marchande en Provence au début du XVe siècle. L'exemple de Bertrand Rocaforti », dans *Identités angevines: entre Provence et Naples, XIIIe-XVe siècle, Aix-en-Provence, 2016.*, Aix-en-Provence, 2016, p.209-224.

GRAS Norman Scott Brien, « Capitalism—Concepts and History », *Business History Review*, 1942, 16, p. 21-34.

GRAS Norman Scott Brien, *Business Capitalism*, New York, 1939.

GRAZIANI Antoine-Marie, *Histoire de Gênes*, Paris, 2009.

GREIF Avner, « Institutions and international trade: Lessons from the commercial revolution », *The American Economic Review*, 1992, 82, p. 128-133.

GREIF Avner, « The organization of long-distance trade: Reputation and coalitions in the Geniza documents and Genoa during the eleventh and twelfth centuries », *The Journal of Economic History*, 1991, 51, p. 459-462.

GREIF Avner, « Reputation and coalitions in medieval trade: evidence on the Maghribi traders », *The journal of economic history*, 1989, 49, p. 857-882.

GUERREAU Alain, « Fief, féodalité, féodalisme. Enjeux sociaux et réflexion historique », *Annales Économie, Sociétés, civilisations*, 1990, année 45, p. 137-166.

GUERREAU Alain, « Avant le marché, les marchés: en Europe, XIII^e-XVIII^e siècle (note critique) », *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, 2001, p. 1129-1175.

GUERREAU Alain, *L'avenir d'un passé incertain: quelle histoire du Moyen Âge au XXI^e siècle*, Paris, 2001.

GUICHARD Pierre, « Du parchemin au papier », dans *Comprendre le XIIIe siècle: études offertes à Marie-Thérèse Lorcin*, Lyon, 1995, p. 185-199.

HAYEZ Jérôme, « Io non so scrivere a l'amicho per siloscismi: Jalons pour une lecture de la lettre marchande toscane de la fin du Moyen Âge », *I Tatti Studies: Essays in the Renaissance*, 1997, 7, p. 37-79.

HAYEZ Jérôme, « La gestion d'une relation épistolaire dans les milieux d'affaires toscans à la fin du Moyen Âge », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1993, 24, p. 63-84.

HEERS Jacques, *La naissance du capitalisme au Moyen âge: changeurs, usuriers et grands financiers*, Paris, 2012.

HEERS Jacques, *Jacques Cœur: 1400-1456*, Paris, 1997.

HEERS Jacques, *Le clan familial au Moyen Âge: étude sur les structures politiques et sociales des milieux urbains*, Paris, 1974.

HINTZE Otto, *Féodalité, capitalisme et État moderne essais d'histoire sociale comparée*, Paris, 1991.

HOCQUET Jean-Claude, « Solidarités familiales et solidarités marchandes à Venise au 14e siècle », *Les élites urbaines au Moyen Âge : 27e Congrès de la S.H.M.E.S., Rome, mai 1996*, 1997, p. 227-255.

HOPPENBROUWERS Peter, « An Italian city-state geared for war: urban knights and the cavallata of Todi », *Journal of Medieval History*, 2013, 39, p. 240-253.

HUNT Edwin S. et MURRAY James, *A history of business in medieval Europe, 1200-1550*, Cambridge, 1999.

HUVELIN Paul, *Études d'histoire du droit commercial romain:(histoire externe--droit maritime)*, Bar-le-Duc, 1929.

IBANÈS Jean, *La Doctrine de l'Église et les réalités économiques au XIII^e siècle: l'intérêt, les prix et la monnaie*, Paris, 1967.

IBN KHALDŪN, *Discours sur l'histoire universelle. – Al-Muqaddima*, trad. MONTEIL Vincent, Paris, 1978.

JAMME Armand, « Les compagnies d'aventure en Italie. Ascenseurs sociaux et mondes parallèles au milieu du XIV^e siècle », dans *Le petit peuple dans l'Occident médiéval. Terminologies, perceptions, réalités*, Paris, 2002.

JANSEN Philippe, « Office et service de la commune et du prince en Italie XIII^e-XV^e siècles », dans *Hiérarchies et services au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2001.

JÉHANNO Christine, « Les comptes médiévaux avaient-ils vocation à être exacts ? Le cas de l'Hôtel-Dieu de Paris », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités* [en ligne], 2015.

JENSEN Michael C. et MECKLING William H., « Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure », *Journal of financial economics*, 1976, 3, p. 305-360.

JENSEN Michael C., voir Fama Eugene.

JONES Geoffrey Gareth et ZEITLIN Jonathan (dir.), *The Oxford handbook of business history*, Oxford, New York, 2007.

JONES Philip, *The Italian City-State: From Commune to Signoria*, Oxford, 1997.

JOUANIQUE Pierre, « A propos de Digeste 35.1.82: survivances antiques dans la comptabilité moderne », *Revue historique de droit français et étranger*, 1986, 64, p. 533-548.

KERHERVÉ Jean, RIGAUDIÈRE Albert (dir.), *Finances, pouvoirs et mémoire: mélanges offerts à Jean Favier*, Paris, 1999.

KLAPISCH-ZUBER Christiane, « Honneur de noble, renommée de puissant: la définition des magnats italiens (1280-1400) », *Médiévales*, 1993, p. 81-100.

KLAPISCH-ZUBER Christiane, *Retour à la cité: les magnats de Florence, 1340-1440*, Paris, 2006.

KOHL Benjamin G., voir Lane Frederic.

KRUEGER Hilmar C., « The Genoese traveling merchant in the twelfth century », *The Journal of Economic History*, 1962, 22, p. 251-283.

KULA Witold, « Histoire et économie: la longue durée », Paris, 1960.

KULA Witold et BRAUDEL Fernand, *Théorie économique du système féodal*, Paris, 1970.

KURAN Timur, « The Absence of the Corporation in Islamic Law: Origins and Persistence », *The American Journal of Comparative Law*, 2005, 53, p. 785-834.

LACHAUD Frédérique, voir BUCHHOLZER Laurence.

LAMOREAUX Naomi R., RAFF Daniel M. G., TEMIN Peter, « Economic Theory and Business History », dans *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford, New York, 2007, p. 67-95.

LANE Frederic C., *Venice, a maritime republic*, Baltimore, 1973.

LANE Frederic C., « Investment and usury in medieval Venice », *Explorations in entrepreneurial history*, 1964, 2, p. 3-15.

LANE Frederic C., « Venture accounting in medieval business management », *Business History Review*, 1945, 19, p. 164-173.

LANE Frederic C., « Family partnerships and joint ventures in the Venetian Republic », *The Journal of Economic History*, 1944, 4, p. 178-196.

LANE Frederic Chapin, KOHL Benjamin G., MUELLER Reinhold C., *Studies in Venetian social and economic history*, Londres, 1987.

LANGHOLM Odd, *The merchant in the confessional. Trade and Price in the Pre-Reformation Penitential Handbooks*, Leiden, Boston, 2003.

LATOUCHE Robert, *Les origines de l'économie occidentale, IV^e-XI^e siècle*, Paris, 1971.

LATTES Alessandro, *Il diritto commerciale nella legislazione statutaria delle città italiane: studii*, Milan, 1884.

LAZZARINI Isabella, « La nomination des officiers dans les États italiens du bas Moyen Âge: pour une histoire documentaire des institutions », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 2001, 159, p. 389-412.

LE GOFF Jacques, *Les intellectuels au moyen âge*, Paris, 2014.

LE GOFF Jacques, « Mon Moyen Âge », *L'Histoire*, 1999, p. 80-88.

LE GOFF Jacques, *La bourse et la vie*, Paris, 1986.

LE GOFF Jacques, « Au Moyen Âge: Temps de l'Église et temps du marchand », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1960, 15, p. 417-433.

LE GOFF Jacques, *Marchands et banquiers du Moyen Âge*, Paris, 1956.

LE GOFF Jacques (dir.), *L'homme médiéval*, Paris, 1994.

LE GOFF Jacques, voir Nora Pierre.

LEBECQ Stéphane, voir Contamine Philippe.

LECOQ Danielle, voir Glacken Clarence.

LEFRANC Sylvie, « L'histoire d'entreprise: l'état de lieux », *Communication et organisation*, 1995.

LEMÉNOREL Alain, « Entreprise et Histoire: Marions-les ! », *Annales de Normandie*, 1994, 44, p. 255-269.

- LENOBLE Clément, « 'L'argent est le crottin du Diable'? L'Église, l'argent et l'usure au Moyen Âge », *La revue du Projet*, 2013, p. 34-35.
- LIEBER Alfred E., « Eastern Business Practices and Medieval European Commerce », *The Economic History Review*, 1968, 21, p. 230-243.
- LITTLETON A. C., « The antecedents of double-entry bookkeeping », *Contemporary studies in the evolution of accounting thought*, 1968, p. 21-29.
- LITTLETON A. C., « Italian double entry in early England », *Accounting Review*, 1926, p. 60-71.
- LOPEZ Robert Sabatino, « Italian leadership in the medieval business world », *The Journal of Economic History*, 1948, 8, p. 63-68.
- LOPEZ Robert Sabatino, « The Dollar of the middle ages », *The Journal of Economic History*, 1951, 11, p. 209-234.
- LOPEZ Robert Sabatino, « European merchants in the medieval Indies: the evidence of commercial documents », *The Journal of Economic History*, 1943, 3, p. 164-184.
- LOPEZ Roberto Sabatino, DELUMEAU Jean-Pierre, *La révolution commerciale dans l'Europe médiévale*, Paris, 1974.
- LUZZATTO Gino, « Periodi e caratteri dell'economia medioevale' », dans *Questioni di storia medioevale*, Milan, 1951, p. 661-90.
- MADHOK Anoop, « Reassessing the fundamentals and beyond: Ronald Coase, the transaction cost and resource-based theories of the firm and the institutional structure of production », *Strategic Management Journal*, 2002, 23, p. 535-550.
- MAILLOUX Anne, voir Boyer Jean-Paul.
- MAIRE-VIGUEUR Jean-Claude, *Cavaliers et citoyens: Guerre, conflits et société dans l'Italie communale 12e-13e siècles*, Paris, 2003.
- MAIRE-VIGUEUR Jean-Claude, « Révolution documentaire et révolution scripturaire: le cas de l'Italie médiévale. », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1995, 153, p. 177-185.
- MANDICH Giulio, « Una compagnia fiorentina a Venezia nel quarto decennio del secolo XIV (Un libro di conti) », *Rivista storica italiana*, 1984, 96, p. 129-149.
- MANDICH Giulio, voir Goldthwaite Richard.
- MANNI Paola, *Il Trecento toscano: la lingua di Dante, Petrarca e Boccaccio*, Bologne, 2003.
- MARROU Henri Irénée, *De la connaissance historique*, Paris, 1975.
- MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales: XI^e-XV^e siècle*, Paris, 1996.
- MARTIN Hervé, voir Bourdé Guy.
- MARX Karl, *Le Capital*, Paris, 1969.
- MASCHKE Erich, « Continuité sociale et histoire urbaine médiévale », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1960, 15, p. 936-948.
- MASSCHAELE James, « Transport costs in medieval England », *The Economic History Review*, 1993, 46, p. 266-279.

MATHIAS P., voir Barker T.C.

MATTÉONI Olivier, « Codicologie des documents comptables (XIII-XVe siècles). Remarques introductives », *Comptabilités, revue d'histoire des comptabilités* [en ligne], 2011.

MCCRAW Thomas K, voir Chandler Alfred Dupont.

MECKLING William H., voir Jensen Michael.

MELIS Federigo, « Osservazioni preparatorie al bilancio nei conti della compagnia Farolfi, nel 1300 », dans *L'azienda nel Medioevo*, Florence, 1991.

MELIS Federigo, « Intensità e regolarità nella diffusione dell'informazione economica generale nel Mediterraneo e in Occidente alla fine del Medioevo », dans *Histoire économique du monde méditerranéen, 1450 – 1650, Mélanges en l'honneur de F. Braudel*, Toulouse, 1973.

MELIS Federigo, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950.

MELIS Federigo, *I trasporti e le comunicazioni nel Medioevo*, Florence, 1984.

MENANT François, « Les transformations de l'écrit documentaire entre XIIe et XIIIe siècles », dans *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités*, Paris, 2006.

MENANT François, « L'Italie des communes (110-1350) », Paris, 2005.

MICKLETHWAIT John, WOOLDRIDGE Adrian, *The company: A short history of a revolutionary idea*, Londres, 2005.

MICKWITZ Gunnar, « Un problème d'influence: Byzance et l'économie de l'occident médiéval », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1936, 8, p. 21-28.

MILZA Pierre, *Histoire de l'Italie: des origines à nos jours*, Paris, 2005.

MINAUD Gérard, « Les outils comptables et leurs agents dans la littérature occidentale, du VI^e au VIII^e siècle », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités* [En ligne], 2015.

MINAUD Gérard, *La comptabilité à Rome: essai d'histoire économique sur la pensée comptable commerciale et privée dans le monde antique romain*, Lausanne, 2005.

MOLLAT Michel, *Jacques Cœur ou l'esprit d'entreprise*, Paris, 1988.

MONNET Éric, voir Calafat Guillaume.

MORANDI Ubaldo, *Le Biccherne senesi: le tavolette della Biccherne, della Gabella e di altre magistrature dell'antico stato senese conservate presso l'Archivio di Stato di Siena*, Sienne, 1964.

MORETTI Mauro, « Appunti sulla storia della medievistica italiana fra otto e novecento: alcune questioni istituzionali¹ », *Revista de historia Jerónimo Zurita*, 2007, p. 155-174.

MORIN Jean-Michel, *Sociologie de l'entreprise*, Paris, 1999.

MOST Kenneth S., « How Wrong Was Sombart? », *The Accounting Historians Journal*, 1976, p. 22-28.

- MOST Kenneth S., « Sombart's propositions revisited », *Accounting Review*, 1972, p. 722-734.
- MOUREAU Emmanuel (ed.), *Un marchand au Moyen Âge: [regards sur la vie quotidienne au XIVe siècle]*, Cahors, 2012.
- MUELLER Reinhold C., voir Lane Frederic.
- MURRAY James, voir Hunt Edwin.
- NAVILLE Pierre, voir Friedmann Georges.
- NELSON Benjamin N., « The Usurer and the Merchant Prince: Italian Businessmen and the Ecclesiastical Law of Restitution, 1100-1550 », *The Journal of Economic History*, 1947, 7, p. 104-122.
- NERI Laura, « Culture et politique à Sienne au début du XIV^e siècle : le Statut en langue vulgaire de 1309-1310 », *Médiévales*, trad. HORDYNSKY-CAILLAT Lada et REDON Odile, 1992, p. 207-221.
- NORA Pierre, LE GOFF Jacques, *Faire de l'histoire: Nouvelles approches*, Paris, 1974.
- NORWICH John Julius, *Histoire de Venise*, trad. BROTOT Dominique et BLANC Bernard, Paris, 1987.
- PEARSON Harry W., voir Polanyi Karl.
- PÉCOUT Thierry (dir.), *De l'autel à l'écritoire: genèse des comptabilités princières en Occident (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, 2017.
- PÉCOUT Thierry, « Un registre en italien du clavaire de Castellane », *Memini. Travaux et documents de la Société des études médiévales du Québec*, 2016, p. 177-202.
- PELLETIER Monique, *Géographie du monde au Moyen âge et à la Renaissance*, Paris, 1989.
- PERNOUD Régine, *Histoire de la bourgeoisie en France*, Paris, 1960.
- PERNOUD Régine, *Les statuts municipaux de Marseille*, Paris, Monaco, 1949.
- PERNOUD Régine, *Pour en finir avec le Moyen Âge*, Paris, 1977.
- PERROUX François, *Le capitalisme*, Paris, 1969.
- PFEIL Christian, voir Bindseil Ulrich.
- PINI Antonio Ivan, *Città, comuni e corporazioni nel medioevo italiano*, Milan, 1986.
- PINTO Giuliano, *Città e spazi economici nell'Italia comunale*, Bologne, 1996.
- PIOTET Françoise, SAINSAULIEU Renaud, *Méthodes pour une sociologie de l'entreprise*, Paris, 1994.
- PIRENNE Henri, « L'instruction des marchands au Moyen Âge », Paris, 1929.
- PIRON Sylvain, « Marchands et confesseurs. Le Traité des contrats d'Olivi dans son contexte (Narbonne, fin XIII^e-début XIV^e siècle) », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1997, 28, p. 289-308.

PITTIA Sylvie, voir Andreau Jean.

POLANYI Karl, *La grande transformation: aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, 1983.

POLANYI Karl, ARENSBERG Conrad Maynadier, PEARSON Harry W., *Trade and market in the early empires economies in history and theory*, Chicago, 1971.

POMERANZ Kenneth, WANG Nora, ARNOUX Mathieu, *Une grande divergence la Chine, l'Europe et la construction de l'économie mondiale*, Paris, 2010.

PRYOR John H., « Commenda: The Operation of the Contract in Long Distance Commerce at Marseilles During the Thirteenth Century. », *Journal of european economic history*, 1984, 13, p. 397-440.

PRYOR John H., *Business contracts of medieval Provence , Selected Notulae from the Cartulary of Giraud Amalric of Marseilles 1248*, Toronto, 1981.

PRYOR John H., « The origins of the commenda contract », *Speculum*, 1977, 52, p. 5-37.

QUANTIN Pierre Michaud, *Sommes de casuistique et manuels de confession au moyen âge:(XII^e-XVI^e siècles)*, Louvain, 1962.

QUÉLIN Bertrand, *Les frontières de la firme*, Paris, 2002.

QUERTIER Cédric, « « Meglio è l'uomo avere buona fama in questo mondo che avere un gran tesoro » », *Hypothèses*, 2013, 16, p. 93-103.

RACINE Pierre, « Le col du Saint-Gothard, maillon du grand commerce international (1260-1320) », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 34e congrès, Chambéry*, 2003, p. 63-82.

RACINE Pierre, « Noblesse et chevalerie dans les sociétés communales italiennes », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1996, 27, p. 137-151.

RACINE Pierre, « Le marchand, un type de la société médiévale », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1988, 19, p. 1-9.

RACINE Pierre, « Évêque et cité dans le royaume d'Italie: aux origines des communes italiennes », *Cahiers de civilisation médiévale*, 1984, 27, p. 129-139.

RAFF Daniel M. G., voir Lamoreaux Naomi.

RAO Riccardo, *Signori di popolo. Signoria cittadina e società comunale nell'Italia nord-occidentale 1275-1350*, Milan, 2012.

REDON Odile, « Les langues de l'Italie médiévale : textes d'histoire et de littérature, X^e-XIV^e siècle », *Turnhout*, 2002.

RENARD Etienne, « Administrer des biens, contrôler des hommes, gérer des revenus par l'écrit au cours du premier Moyen Âge », dans *Décrire, inventorier, enregistrer entre Seine et Rhin au Moyen Âge : forme, fonctions et usages des écrits de gestion : actes du colloque international organisé à l'université de Namur (FUNDP), les 8 et 9 mai 2008*, Paris, 2012.

RENOUARD Yves, *Les Villes d'Italie, de la fin du X^e siècle au début du XIV^e siècle*, Paris, 1969.

RENOUARD Yves, *Les hommes d'affaires italiens du Moyen Âge*, Paris, 1968.

RENOUARD Yves, « Routes, étapes et vitesses de marche de France à Rome au XIII^e et au XIV^e siècles d'après les itinéraires d'Eudes Rigaud, 1254, et de Barthélemy Bonis, 1350 », dans *Studi in onore di Amintore Fanfani*, Milan, 1962.

RENOUARD Yves, « Lumières nouvelles sur les hommes d'affaires italiens au moyen âge », *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, 1955, 10, p. 63-78.

RENOUARD Yves, « Le commerce de l'argent au Moyen âge d'après deux livres récents », *Revue historique*, 1950, p. 41-52.

RENOUARD Yves, *Les Relations des papes d'Avignon et des compagnies commerciales et bancaires de 1316 à 1378*, Paris, 1941.

RENOUARD Yves, « Comment les papes d'Avignon expédiaient leur courrier », *Revue historique*, 1937, p. 1-29.

REYNAUD Félix, voir Baratier Édouard.

REYNOLDS Robert L., « In search of a business class in thirteenth-century Genoa », *The Journal of Economic History*, 1945, 5, p. 1-19.

RICCIARDELLI Fabrizio, *La città comunale italiana: forme, demografia, organizzazione politica*, Florence, 2001.

RICHARD Édouard, « Mon nom est personne » : la construction de la personnalité morale ou les vertus de la patience », *Entreprises et histoire*, 2009, p. 14-44.

RICHEZ Sébastien, BERNERON Marie-Françoise, BARJOT Dominique, « Où en est l'histoire des entreprises aujourd'hui ? », *Histoire, économie et société*, 2001, 20, p. 597-603.

RIGAUDIÈRE Albert, voir Kerhervé Jean.

ROUCHE Michel, voir De La Roncière Charles-Marie.

RUFFAT Michèle, voir Beltran Alain.

SAINSAULIEU Renaud, *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Paris, 1987.

SAINSAULIEU Renaud, voir Piotet Françoise.

SALIN Edgar, « European Entrepreneurship », *The Journal of Economic History*, 1952, 12, p. 366-377.

SALVATORI Enrica, « I giuramenti collettivi di pace e alleanza nell'Italia comunale », dans *Legislazione e prassi istituzionale nell'Europa medievale : tradizioni normative, ordinamenti, circolazione mercantile (secoli XI-XV). - (Europa mediterranea. Quaderni ; 15)*, Naples, 2001, p. 141-157.

SALVATORI Enrica, « Il corsaro pisano Trapelicino: un'avventura mediterranea del XII secolo », *Bollettino storico pisano*, LXXVI, 2007, p. 31-56.

SANDRI Lucia, voir Ginatempo Maria.

SANTIANO Benoît, *Les problèmes monétaires au Moyen Âge*, Mémoire de DEA, faculté de Sciences Économiques et de Gestion, Paris X Nanterre, 1997.

SAPORI Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982.

SAPORI Armando, *La mercatura medievale.*, Florence, 1972.

SAPORI Armando, « Le compagnie italiane in Inghilterra (Secoli XIII-XV) », *Moneta e credito*, vol. 3, n°12, 1950.

SAPORI Armando, *Storia interna della compagnia mercantile dei peruzzi*, Florence, 1935.

SAPORI Armando, FEBVRE Lucien, *Le Marchand italien au Moyen Âge: conférences et bibliographie*, Paris, 1952.

SARRAZIN Jean-Luc, voir Contamine Philippe.

SAY Jean-Baptiste, *Traité d'économie politique (1841)*, Paris, 1972.

SAYOUS André Émile, « Les associations de caractère capitaliste à Venise entre le milieu du XI^e siècle et celui du XII^e, surtout d'après des documents inédits des archives de l'État de Venise », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1933, 77, p. 435-443.

SAYOUS André Émile, « Les opérations du capitaliste et commerçant marseillais, Étienne de Manduel, entre 1200 et 1230. », *Revue des Questions Historiques*, 3^{ème} ser., 1930, XVI.

SAYOUS André-Émile, *Le commerce terrestre de Marseille au XIII^e siècle*, Paris, 1930.

SAYOUS André-Émile, *Le commerce des Européens à Tunis, depuis le XII^e siècle jusqu'à la fin du XVI^e*, Paris, 1929.

SAYOUS André-Émile, « Les transformations des méthodes commerciales dans l'Italie médiévale », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1929, 1, p. 161-176.

SAYOUS André-Émile, « Note sur l'origine de la lettre de change et les débuts de son emploi à Barcelone (XIV^e siècle) », *Revue d'Histoire du Droit*, 1934, p. 315-322.

SAYOUS André-Émile, *L'origine de la lettre de change: Les procédés de crédits et de paiement dans les pays chrétiens de la méditerranée occidentale entre le milieu du XII^e siècle et celui du XIII^e*, Paris, 1933.

SAYOUS André-Émile, « Dans l'Italie, à l'intérieur des terres: Sienne de 1221 à 1229 », *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, 1931, III, p. 189-206.

SAYOUS André-Émile, « L'Activité de deux capitalistes-commerçants marseillais du XIII^e siècle, Bernard de Manduel (1227-1237) et Jean de Manduel (1233-1263) », *Revue d'Histoire Économique et Sociale*, 1929, XVII, p. 137-155.

SCHEVILL Ferdinand, *Siena: the history of a mediaeval commune*, New York, 1964.

SCHILPEROORT G., « Le commerçant dans la littérature française du moyen âge », *Neophilologus*, 1935, 20, p. 67-67.

SCHUMPETER Joseph Alois, *Histoire de l'analyse économique, tome I, L'âge des fondateurs*, Paris, 1954.

SCHUMPETER Joseph Alois, *Théorie de l'évolution économique*, trad. PERROUX François, Paris, 1935.

SEGRESTIN Denis, *Sociologie de l'entreprise*, Paris, 1996.

SERGI Giuseppe, *L'idée de Moyen Âge: entre sens commun et pratique historique*, trad. PAUL MAÏER Corinne, Paris, 1999.

SESTAN Ernesto, BERENGO Marino, *Italia comunale e signorile*, Florence, 1989.

SMITH Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations (1776)*, Paris, 1976.

SOCIÉTÉ DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC, *Le marchand au Moyen âge: Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Paris, 1992.

SOLDANI Maria Elisa, « Tra reti internazionali e spazio urbano. Forme mercantili di comunicazione, solidarietà e gestione degli affari nel Mediterraneo occidentale bassomedievale », dans *Espaces et réseaux en Méditerranée: VIe-XVIe siècle*, Saint-Denis, 2007, p. 81-110.

SOMBART Werner, *Le bourgeois: contribution à l'histoire morale et intellectuelle de l'homme économique moderne*, trad. JANKÉLÉVITCH Samuel, Paris, 1966.

SOMBART Werner, *L'apogée du capitalisme*, trad. JANKÉLÉVITCH Samuel, Paris, 1932.

SPALLANZANI Marco., « A note on Florentine banking in the Renaissance: orders of payment and cheques. », *Journal of European Economic History*, 1978, p. 145-168.

SUPIOT Alain, *La gouvernance par les nombres cours au Collège de France, 2012-2014*, Nantes, Paris, 2015.

TABACCO Giovanni et TOUBERT Pierre, *L'Italie médiévale: hégémonies sociales et structures du pouvoir*, trad. ORSAT Colette, Chambéry, 2005.

TADDEI Ilaria, voir Franceschi Franco.

TANGHERONI Marco, « Le marchand italien: état de la question », dans *Actes de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 19e congrès, Reims, 1988. Le marchand au Moyen Âge*, 1988.

TAVIANI-CAROZZI Huguette, voir Carozzi Claude.

TEDLOW Richard S., voir Chandler Alfred Dupont.

TEMIN Peter, « A market economy in the early roman empire », *The Journal of Roman Studies*, 2001, 91, p. 169-181.

TEMIN Peter, voir Lamoreaux Naomi.

THIVEAUD Jean-Marie, « Les sociétés médiévales, en Angleterre, en Italie, en France, en Allemagne », *Revue d'économie financière*, 1999, p. 241-248.

TINEL Bruno, « Que reste-t-il de la contribution d'Alchian et Demsetz à la théorie de l'entreprise? », *Cahiers d'économie Politique/Papers in Political Economy*, 2004, 1, p. 67-89.

TODESCHINI Giacomo, « La réputation économique comme facteur de citoyenneté dans l'Italie des siècles XIV-XV », dans *Fama e publica vox nel Medioevo: atti del convegno di studio svoltosi in occasione della XXI edizione del Premio internazionale Ascoli Piceno, Ascoli Piceno, Palazzo dei Capitani, 3-5 dicembre 2009*, Rome, 2011.

TODESCHINI Giacomo, « La comptabilité à partie double et la « rationalité » économique occidentale : Max Weber et Jack Goody », dans *Compte rendu de Écrire, compter mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques, Revue de synthèse*, « Le marché dans son histoire », t. 127, n° 2, 2006.

TODESCHINI Giacomo, « Mercato medievale e razionalità economica moderna. Relation inédite présentée au séminaire « Mercato, istituzioni e società », Università degli Studi di Bologna, 20 mai 2004 », *Reti Medievali Rivista* [en ligne], 2006, 7, Art-5.

TODESCHINI Giacomo, *Richesse franciscaine: de la pauvreté volontaire à la société de marché*, Paris, 2008.

TOGNETTI Segio, « Attività industriali e commercio di manufatti nelle città toscane del tardo Medioevo (1250 ca.-1530 ca.) », *Archivio storico italiano*, 2001, 159, p. 423-480.

TOUBERT Pierre, voir Tabacco Giovanni.

TOYNBEE Arnold, *L'histoire*, trad. POTIN Jacques, Paris, 1996.

TRÉANTON Jean-René, voir Friedmann Georges.

TUCCI Ugo, « Tra Venezia e Firenze: Le scritture contabili », *Studi veneziani*, 1994, 27, p. 15-39.

TUCCI Ugo, « Alle origini dello spirito capitalistico a Venezia: la previsione economica », *Studi in onore di Amintore Fanfani*, 1962, 3, p. 545-557.

TURGOT Anne-Robert-Jacques, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, Paris, 1766.

UDOVITCH Abraham L., « At the Origins of the Western Commenda: Islam, Israel, Byzantium? », *Speculum*, 1962, 37, p. 198-207.

VALÉRIAN Dominique, « Le commerce entre l'Italie et l'Orient entre X^e et XIII^e siècle : nouvelles polarités et reconfiguration des réseaux d'échanges », *Cahiers d'études italiennes* [en ligne], n° 25, 2017.

VAN DER WEE Hermann, voir Day John.

VAN WERVEKE Hans, « Monnaie de compte et monnaie réelle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1934, 13, p. 123-152.

VAUCHEZ André, *La Spiritualité du Moyen âge occidental: VIII^e-XIII^e siècles*, Paris, 1994.

VAUCHEZ André, « "Homo mercator vix aut numquam potest Deo placere": quelques réflexions sur l'attitude des milieux ecclésiastiques face aux nouvelles

formes de l'activité économique au XII^e et au début du XIII^e siècle », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 1988, 19, p. 211-217.

VAYSSIÈRE Pierre, voir Bizière Jean-Maurice.

VERBOVEN Koenraad, « Mentalité et commerce. Le cas des negotiatores et de ceux qui negotia habent : une enquête préliminaire », *dans Mentalités et choix économiques des Romains*, Bordeaux, 2004.

VERDON Laure, voir Boyer Jean-Paul.

VÉRIN Hélène, *Entrepreneurs, entreprise: histoire d'une idée*, Paris, 1982.

VERLEY Patrick, *Entreprises et entrepreneurs du XVIII^e siècle au début du XX^e siècle*, Paris, 1994.

VITOLO Giovanni, *L'Italia delle altre città. Un'immagine del Mezzogiorno medievale*, Naples, 2014.

WALCH Jean, *Historiographie structurale*, Paris, Milan, Barcelone, Mexico, 1990.

WALCH Jean, *Les Maîtres de l'Histoire 1815-1850: Augustin Thierry, Mignet, Guizot, Thiers, Michelet, Edgar Quinet*, Paris, 1986.

WANG Nora, voir Pomeranz Kenneth.

WEBER Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, 1994.

WILLIAMS John J., « A new perspective on the evolution of double-entry bookkeeping », *The Accounting Historians Journal*, 1978, p. 29-39.

WILLIAMSON Oliver E., « Visible and Invisible Governance », *The American Economic Review*, 1994, 84, p. 323-326.

WILLIAMSON Oliver E., « The modern corporation: origins, evolution, attributes », *Journal of economic literature*, 1981, XIX, p. 1537-1568.

WOLFF Jacques, *Histoire économique de l'Europe: 1000-2000*, Paris, 1995.

WOLFF Philippe, *Les Marchands de France, d'Italie, d'Angleterre et des pays d'Empire et leurs activités au XIV^e et XV^e siècles*, Toulouse, 1972.

WOLFF Philippe, *Commerces et marchands de Toulouse: (vers 1350 – vers 1450)*, Thèse doctorat État, Université de Paris (1896-1968). Faculté des lettres, France, 1954.

WOOLDRIDGE Adrian, voir Micklethwait John.

YAMEY Basil S., « Scientific bookkeeping and the rise of capitalism », *The Economic History Review*, 1949, 1, p. 99-113.

YAMEY, B. S., voir Barker T.C.

ZAID Omar Abdullah, « Quelle est l'origine de nos livres comptables Les Italiens, étaient-ils les premiers à la développer ou l'ont-ils appris des Arabes? », *Journal of Association of Accountancy Bodies in West Africa (ABWA)*, 2009, vol. 1, n°2, p. 23-35.

ZAID Omar Abdullah, « Accounting systems and recording procedures in the early Islamic state », *The Accounting Historians Journal*, 2004, XXXI, p. 149-168.

ZEITLIN Jonathan, voir Jones Geoffrey Gareth.

**Liste des feuilles ou livres de compte publiés, pouvant avoir un
caractère commercial**

1156-1156 Ansaldu Baialardus e Ingo de Volta, genovesi

Un compte rendu de commandae entre Ansaldo Balaiardo et Ingone della Volta, inséré dans le cartulaire de Giovanni Scriba

Publications :

- Chiaudano Mario, *Il cartolare di Giovanni Scriba*, Turin, 1935
- Edler De Roover Florence, « Partnership Accounts in Twelfth Century Genoa », *Business History Review*, 1941, 15, p. 87-92.
- Astuti Guido, *Rendiconti mercantili inediti del cartolare di Giovanni Scriba: pubblicati con introduzione e commento*, Turin, 1933.

1190-1192 Livre de raison de Guglielmo Cassinese

Pas un livre de compte commercial

Publications :

- Hall Margaret, Krueger Hilmar C. (ed.), *Guglielmo Cassinese (1190-1192)*, Turin, 1938.
- Chiaudano Mario, *Contratti commerciali genovesi del secolo XII: contributo alla storia dell'accomandatio'e della « societas »*, Turin, 1925.

1198-1198 Livre de raison de Bonvillano

Pas un livre de compte commercial

Publication :

- Eierman J. E., Krueger Hilmar C. (ed.), *Notai liguri del sec. XII. XIII, Bonvillano (1198)*, Turin, 1938.

1200-1211 Livre de raison de Giovanni di Guiberto

Pas un livre de compte commercial

Publication :

- Hall-Cole Margaret W., Krueger Hilmar G. (ed.), *Livre de raison: Giovanni di Guiberto (1200-1211)*, Gênes, 1939.

1211-1211 Fragment de livre de banquiers florentins

Le plus ancien livre de compte marchand médiéval. Une quarantaine de comptes, pour l'essentiel enregistrant des prêts.

Publications :

- Castellani Arrigo, *Testi Toscani du caractère pratico*, Bologne, 1982, p. 21-40 (transcription) et 7-20 (facsimilé).
- Santini Pietro, « Frammenti di un libro di banchieri fiorentini », *Giornale Storico della letteratura italiana*, vol X, 1887, p. 161-177.
- Monaci Ernesto, *Crestomazia italiana dei primi secoli*, n.15, Città di Castello, 1889.

- Schiaffini Alfredo, *Testi fiorentini del dugento e dei primi de trecento*, Florence, 1926, p. 3-15.
- Besta Fabio, *La ragioneria*, Milan, 1922.
- Melis Federico, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950, p. 392-395
- Lee Geoffrey, « The Oldest European Account Book: A Florentine Bank Ledger of 1211 », *Nottingham Mediaeval Studies*, XVI, 1972, p. 28-60.

1226-1350 Libri d'entrata e d'uscita de la Biccherne de Sienne

Livres de l'institution financière publique de la commune de Sienne

Publication :

- Publication par l'Archivio di Stato di Siena des registre de 1226 à 1259

1233-1243 Mattasala di Spinello Lambertini, senese

Livre de ricordanze (mouvement de caisse et autres pour des besoins personnels)

Publications :

- Milanese G., *Appendice all'Archivio Storico Italino*, vol. V, Florence, vol. XVI, 1842, p. 51.
- Monaci Ernesto, *Crestomazia Italiana Dei Primi Secoli: Con Prospetto Delle Flessioni Grammaticali E Glossario*, Città di Castello, 1889, p. 36-39.

1241-1272 Cambio e Giovanni di Detaccommando

Livre de raison d'une exploitation agricole

Publications :

- Castellani Arrigo, *I conti dei fratelli Cambio e Giovanni di Detaccommando (territorio d'Umbertide. 1241-1272)*, Florence, 1948.
- Melis Federigo, « Un mastro toscano del'200: le « raicone de Cambio Detacomando et iohannes suo frate » (due fogli di un mastro toscano in volgare del '200 rinvenuti nella Biblioteca Comunale di Poppi) », *Rivista Italiana di Ragioneria*, 1946, p. 51-56.

1255-1283 Dare e avere di Francia della compagnia Ugolini

Livre de créance et de dettes personnelles

Publications :

- Castellani Arrigo, *Testi Toscani du caractère pratico*, Bologne, 1982, p. 311-380 (transcriptions) et 168-235 (facsimilés)

- Chiaudano Mario, *Studi e documenti per la storia del diritto commerciale italiano nel sec. XIII*, Turin, 1930, p. 143-208.

(1253-1260 Liber Castre Gualfredi)¹¹¹³

Publication :

- Sieveking Heinrich, Studio sulle finanze genovesi nel medioévo e in particolare sulla Casa di San Giorgio, In *Atti della Società Ligure di Storia Patria vol. XXXV*, 1906, parte 1, parte 2, 1908.

1255-1290 Anonimo del Contado fiorentino

Livre d'une activité agricole.

Publication :

- Castellani Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del Dugento*, Florence, 1952, p. 171-206.

1255-1255 Ricordi domestici

Livre de raison personnel.

Publication :

- Monaci Ernesto, *Crestomazia Italiana Dei Primi Secoli: Con Prospetto Delle Flessioni Grammaticali E Glossario*, Città di Castello, 1889, p. 153.

1259-1259 Quaderno dei capitali della compagnia dei Boni

Livre des capitaux des associés et des conditions particulière faite aux associés ou à certain d'entre eux, en matière de rémunération.

Publications :

- Castellani Arrigo, *Testi Toscani du carattere pratico*, Bologne, 1982, p. 259-262 (transcription) et 152-158 (facsimilés).
- Monaci Ernesto, *Crestomazia Italiana Dei Primi Secoli: Con Prospetto Delle Flessioni Grammaticali E Glossario*, Città di Castello, 1889, p. 160-161.

1259-1267 Castra Gualfredi e compagni dei Borghesi

Copie par un notaire (en 1287) de l'extrait de deux livres, de trois comptes concernant la tutelle par Gualtieri dal Borgo des enfants de Rinieri Ugiellecti

Publications :

- Castellani Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del Dugento*, Florence, 1952, p. 207-211.

¹¹¹³ Les documents entre parenthèse n'ont pu être consultés.

- Aruch Aldo, "Spigolature di dialetto fiorentino antico", *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, Vol. 76.228 (Jan 1, 1920), p. 250-252.
- Chiaudano Mario, *Studi e documenti per la storia del diritto commerciale italiano nel sec. XIII, XXXX*, p. 75-79.

1262-1275 Bene Bencivenni

Livre d'activité de crédit personnelle

Publication :

- Castellani Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del Dugento*, Florence, 1952, p. 212-228, p. 363-458.

1268- Moccidenti, compagnia lucchese

Copie par un notaire de la situation d'une affaire

Publications :

- Del Prete Leone, « Scrittura volgare lucchese dell'anno MCCLXVIII », dans *Il Propugnatore, Studii Filologici, Storici e Bibliografici*, Bologne, 1871, vol.IV-1, p. 240-251.
- Monaci Ernesto, *Crestomazia Italiana Dei Primi Secoli: Con Prospetto Delle Flessioni Grammaticali E Glossario*, Città di Castello, Fasc. II, 1889, p. 375 – 377.

1272-1277 Libro del amministrazione dell'eredità di Baldovino Iacopi

Livre des tuteurs des enfants dans la succession de Baldovino Iacopi

Publication :

- Schiaffini A., *Testi Fiorentini del Dugento et dei primi del Trecento*, Florence, 1926, p.16-33.
- Monaci Ernesto, *Crestomazia Italiana Dei Primi Secoli: Con Prospetto Delle Flessioni Grammaticali E Glossario*, Città di Castello, Fasc. II, 1889, p. 116.
- Saporì Armando, *Studi di storia economica; secoli XIII, XIV, XV. (terza edizione)*, Florence, 1982, p. 374-392.
- Vesme Carlo, "Libro della tavola di Riccomanno Iacopi manovaldo di Giovanni e di Donato figliuoli di Baldovino Iacopi", *Archivio Storico Italiano*, 1873, s. III, to. xviii, disp. 4, p. 3-33.
- Chiaudano Mario, *Studi e documenti per la storia del diritto commerciale italiano nel sec. XIII*, Turin, 1930, p. 53-74.

1274-1310 Libro del dare e dell'avere di Gentile Sasseti e suoi figli

Livre personnel. Il enregistre en particulier les relation de son auteur avec la compagnie à laquelle il participe

Publications :

- Castellani Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, p.286 – 362.
- Schiaffini, *Testi Fiorentini del Dugento et dei primi del Trecento*, Florence, 1926, p.286 – 362.

1276-1298 Bonsignori, compagnia senese

Copie partielle par des enquêteurs de l'Eglise, des mouvements interessant cette dernière, pour des raisons juridiques

Publication :

- Arias Gino, *Studi e documenti di storia del diritto*, Florence, 1901, p. 37-67.

1277-1282 Il libro dell'entrata e dell'uscita di una compagnia mercantile senese del secolo XIII

Livre de caisse d'une compagnie siennoise

Publication :

- Astuti, Guido, *Il libro dell'entrata e dell'uscita di una compagnia mercantile senese del secolo XIII (1277 – 1282)*, Turin, 1934.

1278- Renaut Barbo e Riche Dieutegart, mercanti senesi

Liste de dettes de RB et RD reçues par le sire de Vergy.

Publication :

- Casanova Eugenio, *Conteggio del secolo XIII in volgare francese, Bolletino senese di Storia Patria*, IX, 1902, p. 106-112.

1278-1279 Conto delle mercanzie di Pisa

Un livre inventaire et des envois à la filiale de Pise, principalement des draps, mais aussi des créances et des sommes de monnaie. (Type libro delle mandate)

Publications :

- Castellani Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del Dugento*, Florence, 1952, p. 459-469.
- Melis F., *Storia della Ragioneria*, Bologne, 1950.

1279-1279 Lettre de Luca Buonsignore à Ser Tolomei di Rinaldo di Jacomo della Piazza e compagni

Lettre fournissant un compte rendu comptable des opérations aux foires de Champagne

Publication :

- Bautier Robert Henri, *Les Tolomei de Sienne aux foires de Champagne, Recueil de travaux offerts à Clovis Brunel*, Paris, 1955, re-ed. *Commerce méditerranéen et banquiers*

italiens au Moyen Âge, Hampshire, Variorum, 1992, p. 106 – 129.

1281-1297 Libro del dare e dell'avere e di varie ricordanze di Lapo Riccomanni

Livre personnel. Il enregistre en particulier les relation de son auteur avec la compagnie à laquelle il participe

Publication :

- Castellani Arrigo, *Nuovi Testi Fiorentini del Dugento*, T2, Florence, 1952, p.516-555

1285- Sinibaldo, prestatore a Prato

Livre d'activité de crédit personnelle

Publication :

- Serianni Luca. *Testi Pratesi Della Fine Del Dugento E Dei Primi Del Trecento*, Florence, 1977, p. 103-161.

1286- Quaderno dei sei della biada

Livre des paiements effectué par un organisme public, tenu par Bene Bencivenni

Publication :

- Castellani Arrigo, *Nuovi Testi Fiorentini del Dugento*, T2, Florence, 1952, p.556-560.

1288-1290 Cepparello Dietaiuti di Prato

Livre des entrées et des sorties de l'associé d'une compagnie chargé du recouvrement de certaines taxes du roi de France en Auvergne et en Champagne.

Publications :

- Paoli C., Documenti di ser Ciappelletto, *Giornale storico della letteratura italiana*, 5, p.329-369, 1885.
- Schiaffini, *Testi Fiorentini del Dugento et dei primi del Trecento*, Florence, 1926.

1289-1295 Quaderno di tutela dei minori di Paghino Ammannati di Firenze

Livre des dépenses d'une tutelle

Publication :

- Castellani Arrigo, *Nuovi Testi Fiorentini del Dugento*, T2, Florence, 1952, p.561-577.

1290-1324 Il quaderno di ricordi di messer Filippo de'Cavalcanti

Livre de ricordanze personnelles, comportant des éléments économiques

Publications :

- Vitale, Marcella. « Il quaderno di ricordi di messer Filippo de' Cavalcanti, 1290-1324 », *Studi di filologia italiana*, v. 29, 1971, p. 5-114.
- Arrigo Castellani, *Nuovi Testi Fiorentini del Dugento*, T2, Florence, 1952, p.578-592.

1291-1299 Nofo e Vese di Deigo, banchieri genovesi

Livre personnel.

Beaucoup de prêts, mais aussi des remboursements en nature

Publications :

- Castellani Arrigo, *Nuovi Testi Fiorentini del Dugento*, T2, Florence, 1952, p.622-642.
- Sieveking Heinrich, Aus Genueser Rechnungs und Steuerbüchern zur mittelalterlichen Handels und Vermögenstatistik, in *Sitzungsberichte der Kaiserl. Akademie der Wissenschaften in Wien*, CLXII Band, 2 Abh., Phil.-Hist. Klasse, Wien, 1909.

1292-1293 Estratto notarile dal libro del dare et dell' avere di Filippo Peruzzi e compagni della Tavolla

Recopie par un notaire ("Ricchus iudex ordinarius et notarius, fulius quondam Ugonis Cosis, civis florentinus") d'un seul compte d'un livre de Filippo Peruzzi e compagni della tavola (carta 49)

Publication :

- Castellani Arrigo, *Nuovi Testi Fiorentini del Dugento*, T2, Florence, 1952, p.643-645.

1294- Lettre adressée par Pier. Dietaiuve à Pachino Ranieri

Lettre envoyée par Pier Dietaiuve à Pachino Ranieri e compagnie, à Sienne, faisant état des achats fait à la foire de Provins de mai 1294

Publication :

- Bautier Robert-Henri, Marchands siennois et "draps d'Outremonts" aux foires de Champagne (1294), *Annuaire – Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1945, Paris 1947, ré-éd *Commerce méditerranéen et banquiers italiens au Moyen Âge*, Hampshire, Variorum, 1992, p. 87 – 107.

1295- Copia notarile d'una ragione del libro del dare e dell' avere di Dino Baicchi e fratelli

Recopie par un notaire d'un seul compte du livre.

Publications :

- Castellani Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del Dugento*, Florence, 1952, p. 820-821.

- Aruch Aldo, « Spigolature di dialetto fiorentino antico », *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, Vol. 76.228 (Jan 1, 1920), p. 252-253.

1296-1305 Libro del dare e del avere di Rinieri de' Benzi da Figline e fratelli alle fiere di Sciampagna

Livre de correspondants d'une compagnie aux foires de Champagne. Premier exemple proche de comptabilité en partie double ?

Publications :

- Castellani Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del Dugento*, Florence, 1952, p. 674-696.
- Carabellese, Francesco, Un nuovo libro di mercanti italiani alle fiere di Sciampagna, in *Archivio Storico Italiano*, serie 5a, t XIII, 1894, p. 357-363.

1298-1298 Quote di partecipazione alla compagnia degli Scali

Parchemin isolé énonçant les participations à la compagnie des Scali

Publications :

- Castellani Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del Dugento*, Florence, 1952, p. 697-698.
- Paoli, Cesare, Due scritte volgari del secolo XIII, in *Miscellanea fiorentina*, I, p. 23-24.

1299-1300 Farolfi Giovanni di Filippo e compagni, mercanti fiorentini

Livre de compte de la filiale de Salon d'une compagnie florentine installée à Nimes

Publications :

- Castellani Arrigo, *Nuovi Testi Fiorentini del Dugento*, T2, Florence, 1952, p. 708-803.
- Melis Federigo, *L'azienda del medioevo – Osservazioni preparatorie al bilancio nei conti della compagnia Farolfi nel 1300*, Florence 1991.
- Melis Federico, *Storia della ragioneria*, Bologna, 1950, p. 485-490.
- Lee Geoffrey A., « The coming of age of Double Entry: the Giovanni Farolfi Ledger of 1299-1300 », *The Accounting Historians Journal*, 1977, Vol.4, n°2, p. 79-95.

1301- Francesco Ferraccini e compagni

Recopie par un notaire de deux comptes du livre des foires de Champagne.

Publication :

- Aruch, Aldo, « Spigolature di dialetto fiorentino antico », *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, Vol. 76.228 (Jan 1, 1920), p.253-254.

1303-1305 Livre des entrées et des sorties de la compagnie des Gallerani à Londres (libro vecchio)

Livre des entrées et des sorties de la compagnie des Gallerani à Londres

Publication :

- Cella Roberta, *La documentazione Gallerani-Fini nell'Archivio di Stato di Gent, 1304-1309*, Florence, SISMELE edizioni del Galluzzo, coll. « Memoria scripturarum, Testi storici e documentari in volgare », n° 4, 2009, vol. 1. p. 206-264.

1304-1329 Alberti del Giudice, compagnia fiorentina – Libro picciolo dell' asse

Livre secret de la compagnie des Alberti.

Publication :

- Saponi Armando (ed.), *I libri degli Alberti del Giudice*, Milan, 1952, p. 3-137.

1304-1307 Livre des dettes de la compagnie des Gallerani à Paris

Publication :

- Armand GRUNZWEIG, *Les livres de comptes des Gallerani*, Bruxelles, 1961, p. 123-209.

1305-1308 Livre des entrées et des sorties de la compagnie des Gallerani à Londres

Livre des entrées et des sorties de la compagnie des Gallerani à Londres (suite du précédent)

Publication :

- Armand GRUNZWEIG, *Les livres de comptes des Gallerani*, Bruxelles, 1961, T.1, p. 5, p. 122.

1305- Bilan de caisse (?) de la compagnie des Gallerani à Londres

Document provisoire de changement de livre d'entrées et sorties

Publication :

- Cella Roberta, *La documentazione Gallerani-Fini nell'Archivio di Stato di Gent, 1304-1309*, Florence, SISMELE edizioni del Galluzzo, coll. « Memoria scripturarum, Testi storici e documentari in volgare », n° 4, 2009, vol. 1, p. 265-267.

1305- Enregistrements auxiliaires au libro nuovo de la filiale de Londres des Gallerani

Publication :

- Cella Roberta, *La documentazione Gallerani-Fini nell'Archivio di Stato di Gent, 1304-1309*, Florence, SISMELE edizioni del Galluzzo, coll. « Memoria scripturarum, Testi storici e documentari in volgare », n° 4, 2009, vol. 1, p. 268-289.

1306- Livre des dépenses de la "Renenga" de Flandres

Relevé de dépenses

Publication :

- Cella Roberta, *La documentazione Gallerani-Fini nell'Archivio di Stato di Gent, 1304-1309*, Florence, SISMELE edizioni del Galluzzo, coll. « Memoria scripturarum, Testi storici e documentari in volgare », n° 4, 2009, vol. 1, p. 296-325

1306-1325 Il libro del dare e dell'avere dei figli di Stephano Soderini

Pas un livre de compte commercial

Publication :

- Manni Paola. Il libro del dare e dell'Avere dei figli di Stefano Soderini (1306-1325), *Studi di filologia italiana*, 1978, vol. 36, p. 67-155.

1308-1314 Libro segreto di Arnolfo di Arnolfo Peruzzi

Pas un livre de compte commercial

Publication :

- Saponi Armando, *I libri di commercio dei Peruzzi*, Milan, Trèves, 1934, p. 393-416.

1308-1327 Libro segreto di Giotto di Arnolfo Peruzzi

Pas un livre de compte commercial

Publication :

- Saponi Armando, *I libri di commercio dei Peruzzi*, Milan, Trèves, 1934, p. 417-512.

1310-1393 Bardi, compagnia fiorentina

Seulement quelques extraits de livres des Bardi

Publication :

- Armando Saponi, *La crisi delle compagnie mercantili dei Bardi e dei Peruzzi*, Florence 1926.

1311-1313 Tertius liber mercatorum de Friscobaldi

Livre des Frescobaldi.

Publication :

- Saponi Armando, *La Compagnia dei Frescobaldi in Inghilterra*, Florence, 1947.

1314-1350 Memoriali de la Biccherne de Sienne

Livres de l'institution financière de la commune de Sienne

Publication :

- Non publiés. J'ai étudié certains de ces livres (Balle François, Gestion marchande et gestion publique au Moyen Âge. La Biccherne de Sienne, dans Pécout Thierry, *De l'autel à l'écritoire : genèse des comptabilités princières en Occident (XIIe-XIVe siècle)*, Paris, 2017, p. 323-343).

1315-1327 Passara, maestro, di Martino da Cortona

Registre d'entrée et de dépense diverses, de type agricole.

Publication :

- Arrigo Castellani, *Il Registro di crediti e pagamenti del maestro Passara di Martino da Cortona (1315-1327)*, Florence, 1949.

1318-1323 Del Bene, compagnie fiorentine

Des extraits de livres de la compagnie Del Bene

Publication :

- Saponi, *Una compagnia di Calimala ai primi del Trecento*, Florence, 1932

(1321-1325 Libro giallo tenuto da Pietro Velluti)

Publication :

- Armando Saponi, *I libri della ragione bancaria dei Gianfigliuzzi*, Milan, 1946

1322- Fraternali di Giovanni, Filippo, Francesco e Matteo di Villano Villani

Acte d'établissement d'une compagnie (communauté) privée entre les frères Villani

Publication :

- Fanfani Pietro, *Il Borghini: Giornale di filologia e di lettere italiane*, Vol. 3, 1865, p. 520 - 526

1326-1356 Il libro dei bilanci di una azienda mercantile del trecento

Publication :

- Tito Antoni, *Il Libro dei bilanci di una azienda mercantile del Trecento : il libro della Ragione di Biagio e Guido delle Brache, dal 1326 al 1356*, Pise, 1967

1332-1337 Le libro vermiglio de la compagnie florentine de Iacopo Girolami, Filippo et Tommaso Corbizzi

Livre de l'activité Avignonnaise d'une compagnie de marchands Florentins

Publications :

- Chiaudano Mario (ed.), *Il Libro Vermiglio di corte di Roma e di Avignone del segnale del C della Compagnia fiorentina di Iacopo Girolami, Filippo Corbizzi e Tommaso Corbizzi*, 1332-1337, Turin, 1963.
- Mario Chiaudano, Un contratto di società di mercanti fiorentini dell'anno 1332, *Atti R Accademia delle Scienze di Torino*, Vol. LXV, 1930, p. 410-420.

1332-1336 Burlamacchi Geri e compagni, mercanti di Lucca

Courts extraits

Publication :

- Melis Federico, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950, p. 432 452 453

1334-1345 Alberti del Giudice, compagnia fiorentina - Libro delle possessioni di Duccio e d'Alberto di Lapo

Livre ou Duccio et Alberto di Lapo Alberti font état du partage de leur possession

Publication :

- Saponi Armando (ed.), *I libri degli Alberti del Giudice*, Milan, 1952, p. 141-161

1335-1343 libro dell'asse sesto dei Peruzzi (1335-1343)

Publication :

- Saponi Armando, *I libri di commercio dei Peruzzi*, Milan, Trèves, 1934, p. 1-240.

1335-1343 libro segreto della compagnia dei Peruzzi (1335-1343)

Publication :

- Saponi Armando, *I libri di commercio dei Peruzzi*, Milan, Trèves, 1934, p. 241-392.

1336-1340 Libro giallo della compagnia dei Covoni

Publication :

- Saponi Armando et Mandich Giulio (dir.), *Libro giallo della compagnia dei Covoni*, Milan, 1970.

1345-1352 Alberti del Giudice, compagnia fiorentina - Libro verde segreto delle' assi C

Livre ou Charoccio di Lapo Alberti fait état du partage de ses possession et Pour une partie livre secret de la compagnie de Charoccio

Publication :

- Saponi Armando (ed.), *I libri degli Alberti del Giudice*, Milan, 1952, p. 165-278

(1345-..... Il quaderno dei creditori di Taddeo dell'Antella e compagni)

Publication :

- Armando Saporì, Il quaderno dei creditori di Taddeo dell'antella e compagni, *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi*, 1925, Nuova Serie, A. 3, p. 159-160 1925

1346-1351 Alberti del Giudice, compagnia fiorentina - Libro dell' asse de' mali debitori

Publication :

- Saporì Armando (ed.), *I libri degli Alberti del Giudice*, Milan, 1952, p. 281-299

1347- Il Bilancio di una azienda laniera del Trecento

Une feuille incluse dans le registre de delle Brache

Publications :

- Tito Antoni, *Il Bilancio di una azienda laniera del Trecento : la Ragione di Colo Bugarro per la "Bottega dello stame" al 1 Settembre 1347*, Pise, 1966.
- Tito Antoni, *Il Libro dei bilanci di una azienda mercantile del Trecento : il libro della Ragione di Biagio e Guido delle Brache, dal 1326 al 1356*, Pise, 1967.

1348-1349 Libro arancio DD del dare e dell'avere di Iacopo e Bartolomeo di Caroccio degli Alberti e compagni

Publication :

- Goldthwaite Richard A., Settesoldi Enzo, Spallanzani Marco (dir.), *Due libri mastri degli Alberti: una grande compagnia di Calimala, 1348-1358*, Florence, 1995.

1349-1374 Alberti del Giudice, compagnia fiorentina - Libro di ricordanze di Bartolomeo di Caroccio

Livre personnel

Publication :

- Saporì Armando (ed.), *I libri degli Alberti del Giudice*, Milan, 1952, p. 303-309.

1349-1380 Frammenti del libro segreto di Simone di Rinieri Peruzzi

Pas un livre de comptes commercial

Publication :

- Saporì Armando, *I libri di commercio dei Peruzzi*, Milan, Trèves, 1934, p. 512-524.

1352-1358 Libro dell'avere e del dare di Bartolomeo di Caroccio Alberti e compagni

Hors période

Publication :

- Goldthwaite Richard A., Settesoldi Enzo, Spallanzani Marco (dir.), *Due libri mastri degli Alberti: una grande compagnia di Calimala, 1348-1358*, Florence, 1995.

(1327-1328 Donati Giovanni, mercante raguseo)

Publication :

- Leyerer Carl, Aus den ältesten Handlungsbücher der Republik Ragusa, *Zeitschrift für Betriebswirtschaft*, An. 6, 1929, 1, p. 106-116.

(Secc. XIII-XIV.-Secc. XIII-XIV. Scritture mercantili su tavolette cerate)

Publications :

- Petrucci, (ed.), *La Tavolette cerate fiorentine di Casa Majorfi: edizione, riproduzione e commento a cura di Armando Petrucci*, Rome, 1965.
- Milani, Luigi Adriano, *Sei tavolette cerate scoperte in una antica torre di casa Maiorfi in via Porta Rossa in Firenze*, Florence, 1880.

Index des citations de sources

conto mercanzie, 214, 228, 253, 275
 let. Cerchi, 111, 142, 143, 155, 186, 257, 307, 308, 309, 315, 316, 317, 319
 let. Dietaiuve, 247
 let. Fini, 307, 316
 let. Gallerani, 58
 let. Partini, 303, 318, 446
 let. Ricciardi, 55, 119, 180, 187, 315, 317, 319, 383, 424, 445, 453, 454, 455
 let. Sansedoni, 58, 138, 156, 184, 187, 255, 306, 308, 320, 440, 462
 let. Tolomei, 58, 109, 156, 236, 243, 255, 275, 301, 308, 310, 311, 312, 313, 314, 317, 318, 319, 436, 456, 457
 let. Vicenti, 109, 154, 155, 173, 185, 186, 306, 308, 313, 318
 let. Zucchello, 118, 119, 140, 155, 187, 304, 307, 311, 333, 368, 385, 394, 402, 403, 404, 405
 liv. Alberti arancio, 58, 113, 121, 124, 125, 144, 146, 178, 184, 215, 216, 220, 246, 248, 253, 260, 263, 271, 309, 324, 379, 440, 441, 446
 liv. Alberti asse, 440
 liv. Alberti picc., 54, 123, 139, 140, 223, 269, 271, 272, 276, 280, 281, 283, 284, 285, 375, 376, 377, 423, 436
 liv. Alberti verde, 125, 209, 223, 269, 273, 274, 287, 296, 447
 liv. banchieri, 53, 128, 209, 213, 214, 215, 243, 250, 251
 liv. Brache, 146, 223, 249, 276, 287
 liv. Covoni, 108, 112, 113, 114, 124, 129, 132, 171, 174, 179, 208, 214, 215, 217, 218, 234, 251, 253, 256, 264, 290, 380
 liv. entrata, 123, 133, 174, 210, 217, 224, 226, 227, 239, 242, 243, 244, 248, 258, 259, 269, 273, 309, 310
 liv. Farolfi, 127, 166, 169, 170, 171, 204, 209, 213, 215, 217, 220, 228, 238, 243, 244, 252, 253, 256, 263, 266, 273, 276, 290, 291
 liv. Fini, 127, 128, 230, 263, 264, 268, 427, 456
 liv. Frescobaldi, 215, 422
 liv. Gallerani-Londres A, 57, 244, 259, 262, 269, 271, 277, 396
 liv. Gallerani-Londres B, 226, 246, 251, 259, 455
 liv. Gallerani-Paris, 174, 218, 260
 liv. Peruzzi asse, 164, 179, 260, 263, 271, 274, 380, 440, 453, 465
 liv. Peruzzi segreto, 54
 liv. Ugolini, 59, 213, 216, 242, 259, 436
 liv. vermiglio, 34, 108, 118, 127, 129, 138, 139, 140, 145, 174, 215, 217, 236, 243, 252, 256, 260, 262, 266, 270, 278, 280, 288, 289, 371, 373, 374
 Pratica, 85, 99, 156, 168, 169, 181, 182, 247, 261, 325, 332, 335, 336, 337
 Primo libricciolo di Bene Bencivenni, 369
 quad. Boni, 108, 208, 222, 270, 377, 423, 436
 quote Scali, 54, 222, 278, 373, 436
 Tarifa, 182, 336
 Zibaldone, 119, 120

Index thématique et des noms propres

- A fiorini*, 202, 203, 206, 269, 274, 280, 285, 286
a ritorsa, dry exchange, 113
Abacus, 43
 Abaque, 392
 Abu Al-Fadhil Al-Dimishqi's, 396
 Abun ben Zedaka, 448
 Acciaiuoli, 146
 Acre, 328, 395
 Adriatique, 88, 89
 Afrique, 93, 96, 97
 Âge des registres, 416
 Alain de Lille, 83
 Albert le Grand, 98
 Alberti, 33, 39, 46, 53, 54, 87, 95, 113, 123, 124, 125, 139, 140, 143, 144, 145, 153, 160, 161, 176, 177, 184, 188, 200, 201, 203, 209, 216, 221, 222, 223, 228, 239, 246, 247, 248, 252, 265, 268, 269, 271, 274, 275, 276, 279, 280, 282, 284, 286, 287, 291, 292, 295, 308, 324, 340, 375, 379, 423, 436
Alberti antichi, 201
Alberti nuovi, 201
 Alexandre IV, 298
 Alexandrie, 95, 301, 303, 327, 328, 330
 Aliouat Boualem, 360, 459, 460, 464
 Al-Khawarizmi, 396
 Amalfi, 94
 Amalvi Christian, 14, 17, 70
 Amazon, 16
 Amerigho di Narbona, 215
 Amidei, 157
 Amouretti Marie-Claire, 101
 Ancien Testament, 56
 Ancône, 95, 412
 Andrea di Bonanno di Ser Berizio, 183
 Andreau Jean, 391, 459
 Angleterre, 95, 119, 145, 185, 186, 191, 204, 298, 299, 300, 311, 317, 330, 337, 347, 359, 392, 424, 437, 445, 461, 462, 468
 Ansaldo Baialardus, 39, 53, 54, 60, 437, 450
 Antinori Carlo, 427
 Antiquité, 347, 348, 361, 391, 392, 393, 406, 412, 433, 468, 473
 Antoni Tito, 146
 Antonio di Lando, 114
 Anvers, 324
 Apennin, 88, 89, 91
 Apple, 16
Archivio di Stato di Firenze, 31, 153, 154
Archivio di Stato di Siena, 32
Archivio storico italiano, 353
Arengo, 152
 Arezzo, 91, 151, 200, 369
 Arias Gino, 26, 35, 46, 381, 383, 439
 Aristote, 349
 Arménie, 328
 Arnold-Moricet Joanna, 69
 Arnoux Mathieu, 30, 31, 100, 442
 Aron Raymond, 346
Arte, 382, 415, 446
Arte di Calimala, 179
 Artifoni Enrico, 416, 417, 425
 Ascheri Mario, 415
 Ascoli, 336
 Asie, 96, 97
 Asselain Jean-Charles, 361
 Assurance maritime, 441
 Asti, 91, 151
 Astuti Guido, 293, 365, 368, 450
 Aubert Jean-Jacques, 459
 Aurel Jaume, 32, 70
 Aurell Martin, 151
Avanzo, 221, 231, 253, 256, 257, 263, 264, 265, 267, 284, 288, 292, 340
 Avignon, 47, 95, 99, 113, 145, 201, 202, 205, 268, 324, 426, 468
 AXA, 16
 Ayas, 328
 Aymard Monique, 69
 Azov Voir Tana
 Bailey Mark, 461
 Baldovini Lippo, 204
 Ball W. W. Rouse, 395

- Balle François, 136, 171, 188, 211, 227, 252, 296, 364, 366, 367, 372, 418, 450
Banque de l'Industrie et du Commerce de Chine, 16
Bardi, 112, 129, 135, 145, 205, 268, 324, 326, 380, 473
Bargello, 415
Barletta, 95, 268, 271
Bar-sur-Aube, 95, 184, 462
Barthélemy Dominique, 102
Bartoli Langeli A., 414
Bartolomeo Pieri Ruscia, 435, 436
Bautier Robert-Henri, 20, 42, 141, 235, 236, 267, 298, 305, 314, 371, 439
Bejaia, 394
Bell-Edison, 16
Bencivenni Bene, 34, 154, 369, 410, 418
Benvenuti, 209, 269
Bernardi Philippe, 176
Bernardus de Conchis, 366
Bernoux Philippe, 75, 347
Bertrand Paul, 26, 409
Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze, 32
Biccherne, 32, 183, 205, 214, 224, 227, 418, 419, 421, 469
Bien commun, 424
Bigwood Georges, 60, 183, 185, 205, 206, 219, 240, 298
Bindseil Ulrich, 461, 462
Blanc Bernard, 429
Blancard Louis, 26, 107, 136, 364, 366, 367, 382, 435
Blancs, 160
Bligny Bernard, 126, 131
Bloch Marc, 354
Blum André, 53
Boccace, 32, 84, 144, 145
Bodin Jean, 352
Boinebroke Jean, 356
Bollandistes, 350
Bologne, 36, 40, 91, 95, 99, 157, 160, 201
Bompaire Marc, 171
Boni, 207, 208, 222, 261, 278, 373, 374, 377, 422, 436
Boniface VIII, 300
Bonin Hubert, 358
Bonsignori, 383, 412, 440, 473
Borchardt Karl, 413
Bordeaux, 298
Bordone Renato, 153, 194, 195
Borlandi Franco, 326, 327, 334
Botta Carlo, 350
Boucheron Patrick, 32, 356, 422
Boudet Jean-Patrice, 107
Bouloux Nathalie, 13
Bourciez Jean, 32, 84, 145
Bourdieu Pierre, 71, 72
Bouvier Jean, 357
Bouvier-Ajam Maurice, 66
Bowsky William M., 431
Boyer Jean-Paul, 151, 424
Braudel Fernand, 11, 15
Braunstein Philippe, 164, 189
Brigata, 370
Brotot Dominique, 429
Brousseau Eric, 360
Bruges, 48, 92, 99, 182, 268, 324
Bulgarini, 419
Buonaccorsi, 370
Buondelmonti, 157
Buonsignore, 236, 267, 301, 314
Buonsignori, 26, 35, 42, 46, 135, 140, 145, 153, 154, 267, 298, 299
Business Historical Society, 357
Business History, 357, 358, 359
Busquet Raoul, 151
Byzance, 95
Ca', 430, 469
Cacciaconti, 185
Caffa, 95, 301, 327
Calafat Guillaume, 355
Caleffo Vecchio, 415
Camerarius, 419
Camérier *Voir* Camerarius
Camerlingho Voir Camerarius
Camerlingue, 205
Camarosano Paolo, 50, 159, 350, 354, 416
Camollia, 205
Candie, 95, 118, 155, 300, 301, 303, 401, 402, 403
Capitaines du Peuple, 160
Capitalisme, 15
Capitani Ovidio, 69, 73
Carati, 365, 437
Carli Enzo, 32
Carniello Brian R., 416
Carozzi Claude, 417, 425
Carraz Damin, 413

- Carreto Carlos F. Clamote, 83, 116
 Cassandro Michele, 298
 Cassiodore, 393
 Castellani Arrigo, 33, 34, 35, 46, 54, 121, 141, 154, 209, 214, 239, 255, 274, 298, 300, 303, 369, 374, 410, 411, 417, 418, 422, 454, 455
 Cavalcanti, 34
 Cella Roberta, 27, 60, 205, 240, 453
 Cepparello, 32, 35, 84
 Cerchi, 35, 141, 153, 156, 157, 160, 186, 202, 257, 299, 300, 304, 307, 316, 317, 404
 Cessi Roberto, 331
 Ceuta, 328, 437
 Chandler Alfred, 75, 357, 358, 360
 Charles d'Anjou, 151, 204, 312
 Charles de Valois, 204
 Chartier Roger, 71, 72
 Chaudey Magali, 460
 Chello Cassuola, 180
 Chiaudano Mario, 26, 35, 39, 46, 60, 107, 202, 396
 China Petroleum, 16
 Chine, 95, 99
 Chios, 437
 Chypre, 156, 324, 325, 330, 337, 437
 Ciano Cesare, 45, 326, 330, 331, 332
 Cimabue, 116
 Ciompi, 201
 Cipolla Carlo, 298, 353
Cittadini salvatici, banditi e carcerati, 418
 Clan, 375, 376, 384, 430, 466
 Clanchy Michael, 56, 58, 212
 Coase Ronald, 75, 360, 459, 460, 464
Codex accepti et expensi, 392
 Cohen Elie, 67
 Cohen Yves, 356
 Colle di Val d'Elsa, 205
Colleganza, 365, 428
 Comet Georges, 101
Commenda, 39, 53, 60, 76, 128, 249, 252, 254, 279, 296, 348, 360, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 371, 372, 377, 378, 379, 382, 385, 391, 392, 393, 397, 398, 399, 402, 408, 428, 434, 435, 437, 438, 440, 441, 443, 447, 449, 450, 451, 452, 457, 459, 462, 463, 464, 465, 468, 469, 470, 471, 473
Compagnia, 356, 369, 370, 378, 381, 423, 426, 457
Compagnia Comunis, 370
Compagnia della Santissima Trinità, 369
Company Business History, 358
Compere, 365
 Comportements opportunistes, 465
Concessione ad laborendam terram, 393
Concordia, 422, 423, 431, 454, 469, 471
 Conseil de la Cloche, 205
Consorteria, 384, 469
 Constable Giles, 305, 309, 392
 Constable Olivia Remie, 28, 50
 Constantinople, 324, 330, 335, 390, 437, 468
Constitutions de Melfi, 54
 Contamine Philippe, 103
 Conti Marco, 417
 Coopération informelle, 400, 401, 408
 Coquery Natacha, 27, 56, 417
 Corbizzi, 47, 140, 145, 200, 202, 221, 231, 251, 257, 264, 265, 266, 270, 278, 279, 288, 289, 292
 Coriat Benjamin, 75, 360
Corpo, 374, 376
 Corse, 437
 Corti Gino, 34, 181
 Coulet Noël, 139, 151
 Coûts de transaction, 20, 75, 443, 459, 460, 461, 462, 465, 466, 468, 469
 Coventry, 95
 Covoni, 35, 39, 47, 51, 87, 112, 123, 125, 129, 132, 139, 153, 171, 176, 188, 200, 202, 203, 217, 221, 228, 231, 233, 252, 253, 257, 263, 265, 289, 292, 371
 Crédit Lyonnais, 357
 Crête, 118, 401
 Cushing Barry, 229
 D'Alembert, 352
 Dagomari Paolo da Prato, 43
 Dante, 83, 84, 160
 Datini, 18, 25, 27, 28, 117, 135
 Day John, 100, 185
De bono communi, 424
 De Craecker-Dussart Christiane, 96
De intus et intra, 301
 De la Roncière Charles-Marie, 36, 103, 118, 121, 123, 134, 412
 De Roover Raymond, 20, 188, 200, 229, 231, 356

- Decameron*, 32, 144
 Décret de Gratien, 391
 Dego Genovesi, 209
 Del Punta Ignazio, 300, 303, 455
 Delalande Nicolas, 356
 Delle Brache, 223, 249, 276, 287, 288
 Delort Robert, 103
 Delumeau Jean-Pierre, 152
 Deluz Christiane, 13
Depositarius, 417
Deputazioni di Storia Patria, 353
 Descat Raymond, 391
 Diacre Paul, 350
Dictatores, 305
Didascalicon, 83
 Diderot, 352
 Dino Compagni, 46, 85, 351
Disavanzo, 221, 231, 257, 263, 264, 265, 266, 267, 284, 288, 290, 292, 340
Diwan, 395
 Dollinger Philippe, 149
 Domenico Grasso, 183
 Dominicains, 133
 Donati, 157
 Donato Velluti, 181
 Doria, 430, 431
 Dotson John, 44
 Doumerc Bernard, 297, 304, 309
 Drancourt Michel, 14, 346, 347, 348, 361
 Drendel John, 151
 Drucker Peter, 66
 Duby Georges, 13, 19, 71, 73, 100, 101, 102, 135, 151, 391
 Duc d'Athènes, 201, 204
 Duccio di Buoninsegna, 419
 Durham John W., 165, 391, 392, 397
 Dyarchie, 430
 Ecco Umberto, 17
 École des Annales, 354
 École Économico-juridique, 353
 Edler De Roover Florence, 365, 367, 368, 437, 441, 450
 Édouard I^{er}, 300
 Edouard II, 205
 Égypte, 437, 468
 Elias Norbert, 71
 Emiliani-Giudici Paolo, 122, 129, 179, 180, 381, 382, 446, 457
 Empire romain, 390
 Esclave, 391, 471
 Espagne, 89, 92
 Espinas Georges, 135, 356
Eubulia, 424
 Europe, 17, 18, 70, 82, 87, 88, 89, 91, 93, 95, 96, 97, 100, 101, 103, 104, 158, 164, 189, 191
 Evans Allan, 45, 160, 324, 326, 331, 336, 338
Ex gravi, 127
 Face Richard D., 60, 372, 435, 463
 Facebook, 16
 Faini Enrico, 138, 151, 159
 Fama Eugene, 76, 444, 445, 458, 459
 Famagouste, 301, 404
 Fanfani Amintore, 128
 Fanfani Pietro, 370, 423
 Farolfi, 46, 53, 57, 59, 87, 127, 145, 169, 176, 200, 203, 212, 216, 217, 221, 228, 230, 244, 252, 253, 256, 263, 265, 269, 274, 276, 277, 290, 291, 292, 427
 Febvre Lucien, 172, 354
 Feller Laurent, 100, 102, 146, 151, 192, 385
 Feodossia Voir Caffa
 Fermon Paul, 13
 Ferrare, 151, 155, 430
 Fibonacci Leonardo, 43
 Fiesole, 202
 Filippi, 203, 266
 Filippo Corbizzi, 374, 383
 Filippo di Schiatta di Lippoza, 446
 Fini, 47
 Firme, 4, 15, 16, 19, 75
 Flandre, 95, 145, 149, 201, 206, 207, 298, 300, 330, 337, 437, 468
 Florence, 27, 35, 46, 47, 87, 91, 99, 112, 113, 138, 152, 153, 154, 156, 157, 160, 171, 185, 188, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 207, 268, 269, 272, 293, 299, 300, 304, 315, 317, 324, 325, 330, 336, 354, 356, 361, 369, 371, 376, 381, 382, 383, 384, 393, 396, 410, 411, 413, 415, 424, 425, 426, 429, 431, 437
 Foires de Champagne, 50, 95, 207, 230, 239, 275, 298, 299, 309, 312, 314, 328, 336, 371, 427, 435, 437, 456, 468
Fondaco, 323, 334
Fonduq, 396
 Fontanella Daniel, 60
 Ford, 16

- Forestié Édouard, 214
 Formentin Vittorio, 47
 Fossier Robert, 139, 369, 390
 Fourastié Jean, 100
 Francastel Pierre, 116
 France Anatole, 65
 France Jérôme, 391, 459
 Franceschi Franco, 354
 Francesco Bartolomei, 118, 300, 301, 303, 401, 402, 403
 Franciscains, 132, 133, 193
 François d'Assise, 135, 145
 Franzesi, 84, 203
Frati minori, 121, 125, 132, 133
 Frédéric II, 54
 Frères mineurs, 125, 133
 Frescobaldi, 47, 200, 204, 205, 210, 221
 Fresque dite « du bon gouvernement », 422
 Fridenson Patrick, 357
 Gadrat Christine, 13
 Gallerani, 27, 46, 57, 60, 87, 145, 153, 176, 183, 184, 200, 205, 206, 216, 219, 226, 230, 239, 240, 241, 244, 246, 259, 262, 263, 265, 268, 276, 277, 292, 298, 301, 396, 397, 404, 419, 427, 453, 455
 Gaudemet Jean, 391, 393
 Gaulin Jean-Louis, 426
 Gautier Dalché Patrick, 13, 96, 98, 99
 Gautier de Brienne, 201
General Business History, 358
 Gênes, 47, 76, 89, 91, 94, 95, 99, 107, 151, 155, 365, 370, 405, 424, 428, 429, 430, 437
Geniza, 76, 397, 398, 399, 405, 447
 Geremei, 157
 Gherardi Jacopo, 43
 Gianfigliuzzi, 83
 Gianni della Scala, 383
Gianvale, 236
 Gibelin, 156, 157, 205
 Gil Vacchiere, 204
 Gilli Patrick, 150, 152
 Gimpel Jean, 357
 Ginatempo Maria, 91
 Gino Arias, 353
 Gintarcan (Astrakhan), 98
 Giotto, 116
 Giovanni di Berto Mazzetti, 215
 Giovanni di messer Vinciguerra dei Panciatichi, 446
 Giovanni Scriba, 55, 368, 396
 Giovanni Vai, 112, 113, 171, 214, 217
 Gitti Vincenzo, 229, 232, 308
 Glacken Clarence J., 96
 Godric de Finchale, 133
 Goitein Shlomo D., 303, 394, 395, 396, 398, 399, 400, 401, 404, 405, 428
 Goldman Sachs, 17
 Goldthwaite Richard, 33, 99, 139, 200, 210, 216, 268, 269, 371, 441
 Gonfalonier, 205
 Gonfalonier de Justice, 202
 Google, 16
 Gossuin de Metz, 97
 Gouvernement des neuf, 161, 415, 430, 431
 Gouvernement des vingt-quatre, 415
Gran Tavola, 439
 Grande Bretagne, 111
Grandi, 6, 81, 147, 156, 161, 354, 415, 416, 431
 Grand-livre, 208, 210, 211, 221, 222, 223, 227, 228, 229, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 245, 247, 248, 256, 257, 259, 261, 262, 263, 265, 266, 267, 277, 282, 285, 292, 293, 294, 295, 340, 341
 Gras Norman S. B., 357
 Graziani Antoine-Marie, 91, 370, 428, 430, 431
 Grégoire de Tours, 350
 Grégoire le Grand, 393
 Greif Avner, 76, 447, 448, 449
 Grimaldi, 145
Grosso manco, 203
 Grunzweig Armand, 60, 183, 205, 206, 219, 240
 Guelfe, 154, 157, 160, 161, 200, 204, 205, 206, 298, 299, 417
 Guelfes blancs, 202, 204
 Guerreau Alain, 12, 16, 17, 70, 102, 117, 134, 135, 185, 355
 Guglielmo Boccanegra, 430
 Guichard Pierre, 53, 54
 Guido Cacciacconti, 173, 317
 Guillaume d'Orange (Cycle), 83
 Guillaume de Rubrouck, 97
 Guillaume II, 54
 Guillaume Niel, 435

- Guilliemo di Lambescho, 215
 Guizot François, 350
 Guyot-Bachy Isabelle, 354
 Habitus, 71, 72
 Hanse, 427
Hawala, 395
 Hayez Jérôme, 121, 122, 305, 317, 373
 Heers Jacques, 15, 137, 152, 270, 370, 380, 381
 Henri VII, 272
 Hérodote, 350
 Hirth F., 398
 Histoire Connectée, 407
 Histoire Globale, 407
 Hocquet Jean-Claude, 47, 48, 430
 Homebon de Crémone, 133
Homo economicus, 443
 Hongrois, 101
 Hôpitaux Publics, 66
 Hordynsky-Caillat Lada, 415
 Hugues de Saint-Victor, 83, 350
 Hunt Edwin S., 357
 Iachomel Trivixan, 187, 404
 Iacopo Girolami, 117, 140, 202, 256, 278, 371, 374, 383
 Ibanès Jean, 126, 128, 131, 188, 193
 Ibarrola Jésus, 66
 IBM, 16
 Ibn Khaldūn, 351, 352
 Incastellamento, 102
 Inde, 396
 ING Banque, 16
 Ingo de Volta, 39, 53, 60, 437, 450
Instrumentum ex causa cambii, 428
 Isidore de Séville, 350
Isqa, 399
Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, 353
 Jacopo, 43
 Jamme Armand, 369, 412, 413
 Jankélévitch Samuel, 163, 172, 346, 361
 Jansen, Philippe, 425
 Jean de Plan Carpin, 97
 Jeanne I^{re} de Naples, 146
 Jéhanno Christine, 176, 178, 424
 Jehel Georges, 69
 Jensen Michael, 76, 444, 445, 458, 459
 Jérusalem, 97, 448
 Jones Philip, 152
 Ju-kua, 398
 Kaiser Wolfgang, 426
 Kappler Claude et René, 98
 Karakorum, 97
 Klapisch-Zuber Christiane, 147, 157, 161
 Kuran Timur, 408
 La Mecque, 187
 La Poste, 66
 Labrousse Ernest, 354
 Lagny, 95
 Lambertazzi, 157
 Lane Frederic C., 47, 453
 Langer Frédéric, 358, 360
 Langholm Odd, 126, 143
 Lapo della Scala, 383
 Latran, 126
 Le Caire, 76, 397, 398, 399, 405, 447
 Le Goff Jacques, 12, 13, 14, 15, 69, 107, 108, 111, 115, 116, 126, 132, 134, 195, 196, 350
 Lecoq Danielle, 96
 Lee Geoffrey, 145, 203, 295
 Lenoble Clément, 110, 131, 132, 413, 414
 Leon Battista degli Alberti, 201
 Leonardo Fibonacci, 164, 323, 394, 397, 405
 Leroy Ladurie Emmanuel, 101
 Les Echos, 16
 Les Enfances Vivien, 83
 Levant, 64, 93, 107
 Lévy-Strauss, 73
Li Signori Nove Governatori e Difenditori del Comune e del Popolo di Siena, 415
Liber Abaci, 395
libri d'abaco, 29
Libro dell'entrata e dell'uscita, 211
Libro della ragione, 222
Libro dell'asse, 207, 208, 211, 221, 279
Libro delle mandate, 228
Libro grande, 211, 221, 285
Libro mastro, 208, 211, 221, 294
Libro reale, 221
Libro segreto, 207, 222, 223, 224, 294, 340, 373
 Lieber Alfred E., 395, 397, 398, 437
 Lippo di Fede del Sega, 36, 123
 Livre de caisse, 208, 210, 214, 227, 228, 230, 233, 239, 240, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 250, 259, 262, 283, 284, 293, 295

- Livre de créances et de dettes, 211, 212, 221, 223, 227, 234, 236, 237, 240, 242, 245, 259, 262
- Livre des entrées et des sorties, 206, 207, 211, 224, 227
- Livre des ventes, 243
- Livre secret, 208, 210, 221, 222, 223, 240, 243, 244, 245, 261, 278, 285, 288, 293, 294, 295, 340
- Londres, 46, 50, 57, 82, 92, 95, 183, 206, 207, 216, 244, 247, 259, 262, 265, 277, 300, 304, 324, 396, 426, 427, 455, 468
- Lopez Robert S., 28, 29, 43, 50, 60, 69, 87, 109, 324, 327, 330, 396, 398
- Lorenzetti Ambrogio, 116, 422
- Lori Sanfilippo Isa, 72
- Luc, 126
- Luca Pacioli, 229, 232, 308, 426
- Lucques, 46, 48, 50, 87, 91, 151, 180, 204, 413, 429
- Lumières, 135
- Luoghi*, 365
- Lyon, 82
- Maghribi*, 76, 447, 449
- Magnati*, 147, 156, 157, 158, 159, 160, 200, 204, 205, 299, 415
- Magona vecchia*, 437
- Maire-Vigueur Jean-Claude, 146, 151, 158, 369, 370, 414, 428, 429, 431
- Majorque, 324
- Makhzen*, 395
- Malavolti, 298
- Management, 5, 6, 19, 30, 47, 64, 65, 66, 75
- Mandich Giulio, 38, 39, 202
- Manduel, 26, 60, 366, 368, 372, 435, 450
- Manni Paola, 34
- Manucci, 203, 217
- Manzoni Alessandro, 350
- Maone*, 365, 437
- Marco Polo, 44, 95, 98, 99
- Mareme, 89
- Marie Jean-Jacques, 69
- Marseille, 9, 26, 60, 82, 99, 107, 150, 298, 328, 372
- Martin Hervé, 12, 69, 70, 71, 72, 73, 117, 135, 136, 147, 182
- Marx Karl, 353
- Masaccio, 116
- Maschke Erich, 149, 152
- Massa, 298
- Masschaele James, 461
- Mattasala di Spinello, 34
- Mauriac, 65
- Mauss Marcel, 13
- McCraw Thomas K., 358
- Meckling William, 76
- Médecins sans frontières, 66
- Media gente*, 161
- Medici, 18, 356, 415
- Méditerranée, 17, 70, 96, 104
- Melis Federigo, 20, 28, 29, 43, 44, 45, 47, 59, 183, 203, 209, 210, 211, 219, 228, 230, 241, 260, 264, 274, 293, 300, 325, 326, 338, 361, 473
- Memoriali*, 418
- Mémoriaux Voir Memoriali
- Menant François, 27, 56, 152, 417
- Mercanzia*, 384
- Messine, 369
- Mezana gente*, 414, 431
- Michelet Jules, 350
- Michelin, 16
- Mickwitz Gunnar, 393, 394
- Micro histoire, 355, 358
- Milan, 47, 91, 95, 151, 152, 159
- Miles, 146, 147, 158
- Minaud Gérard, 392, 393
- Mintzberg Henri, 76
- Modèle de Birmingham, 359
- Modèle de Coventry, 359
- Modèle de Lowell, 359
- Modèle de Saint-Étienne, 359
- Modèle Philadelphien ou anti Lowell, 359
- Modène, 91
- Moeglin Jean-Marie, 354
- Monaci Ernesto, 34
- Mongault Henri, 353
- Mongolie, 97
- Monnet Éric, 355
- Mont Cenis, 91
- Mont Genève, 91
- Montaperti, 154, 160, 200, 205, 315
- Monteil Vincent, 351, 352
- Montélimar, 202, 279
- Montesquieu, 352
- Montieri, 298
- Morandi Ubaldo, 32
- Moresco Mattia, 26, 39
- Morin Jean-Michel, 345, 347

- Morozzo della Rocca Raimondo, 42, 300, 364, 368, 401
- Mucciarelli Roberta, 298
- Murray James, 357
- Najemy John, 425
- Naples, 95, 146, 201, 207, 258, 268, 309
- Nelson Benjamin, 131, 132
- Neri Laura, 415
- Niccolo di Tadeo Sabatini, 446
- Nice, 95, 99
- Nicholetto Gata, 403
- Nicolaïsme, 135
- Nicole Oresme, 98
- Nîmes, 46, 203, 298, 426
- Norel Philippe, 14, 356, 407
- Norwich John Julius, 429
- Notaire, 200, 216, 234
- Numérotation indo-arabe, 396
- Ordinamenti Sacri et Sacrissimi*, 160
- Ordonnances de Justice, 160, 200, 204, 206, 299, 415, 431
- Orlandini V, 331
- Orvieto, 150
- Padoue, 159, 203
- Pagnini Giovanni Francesco, 43
- Paix de Constance, 18
- Paix du Cardinal Latino, 154, 299
- Palazzo Pubblico*, 422
- Paoli Cesare, 32, 35, 301, 454
- Pâques, 123, 169
- Paris, 46, 82, 92, 95, 99, 141, 176, 187, 206, 207, 262, 324
- Parlamentum*, 152
- Parme, 155
- Partie double, 204, 218, 219, 229, 230, 231, 232, 256, 267, 289, 295, 341, 398, 409, 426, 427, 456, 469, 470, 473, 474
- Partini, 446
- Patron system Voir Patronage*
- Patronage, 448, 449, 450, 451, 453, 457, 459, 466
- Pécout Thierry, 110, 211, 227, 412, 413, 414, 418
- Pedites*, 157, 158
- Pegolotti, 44, 45, 59, 84, 98, 109, 143, 156, 160, 167, 168, 169, 172, 177, 179, 182, 194, 247, 257, 324, 325, 326, 327, 330, 331, 332, 333, 336, 338
- Pelletier Monique, 96
- Pernoud Régine, 151, 367
- Pérouse, 150
- Perroux François, 188, 348, 361
- Peruzzi, 27, 33, 46, 47, 51, 53, 54, 57, 95, 135, 139, 154, 179, 200, 205, 206, 220, 221, 222, 223, 263, 265, 274, 275, 279, 340, 354, 356, 370, 371, 375, 377, 380, 453, 465
- Peruzzi Simone Luigi, 354
- Peste Noire, 18
- Pfeil Christian, 461, 462
- Philippe le Bel, 142, 187, 205, 300
- Piccolomini, 205, 298
- Piccolomini Enea, 301, 454
- Pieds poudreux, 103
- Pierre de Jean Olivi, 131, 133, 188
- Pierre le Chantre, 130
- Pietro Bernardone, 145
- Pignol Zucchello, 42, 300, 301, 303, 310, 333, 368, 385, 401, 402, 403, 404, 405, 428, 469, 471
- Pini Antonio Ivan, 152
- Pinto Giuliano, 82, 298
- Piron Sylvain, 127, 131, 132
- Pise, 89, 91, 94, 95, 151, 155, 207, 228, 274, 309, 330, 331, 394, 405, 408, 428
- Pistoia, 151
- Pittia Sylvie, 391, 459
- Plaisance, 91, 430
- Platon, 349
- Pô, 88, 89
- Podestat, 414, 430
- Polanyi Karl, 361
- Polybe, 349
- Pontigny, 236
- Popolo*, 4, 5, 7, 154, 157, 158, 159, 160, 161, 200, 204, 206, 325, 414, 415, 417, 425, 429, 430, 457, 469
- Popolo grasso*, 160
- Por San Maria*, 299
- Portulans, 28, 29, 99
- Pouilles, 336
- Pratica*, 29, 43, 44, 45, 165, 167, 182, 188, 455
- Pratiche di mercatura*, 325, 330, 331, 333, 334, 335, 337
- Prêt à la grosse aventure, 252, 320, Voir Prêt maritime
- Prêt maritime, 364, 365, 366, 391, 393, 468
- Pretori*, 418
- Prieur, 201, 202, 204, 206, 325, 415

- Provéditeur, 205, 419, 421
Proveditori Voir Provéditeur
 Provence, 50, 89, 145, 150, 202, 203, 274, 299
 Provins, 95, 155, 185, 186, 236, 246, 258, 267, 312, 314, 315, 319
 Pryor John H., 365
Public History, 358
Qirad, 399
 Querrien Armelle, 13
 Quartier Cédric, 194
 Quesnay François, 352
 Question de l'agence, 20, 76, 443, 444, 445, 447, 448, 450, 451, 452, 454, 458, 464, 466, 469, 474
 Quincy, 236
 Racine Pierre, 69, 144, 146, 151
 Ranke Leopold von, 353
 Raymond Irving Woodworth, 28, 50
 Redon Odile, 415
 Remigio dei Girolami, 424
 Renard Etienne, 26
 Renault, 357
 Renouard Yves, 18, 20, 50, 94, 157, 390, 429, 438, 470
 Réputation multilatérale, 448, 449, 451, 452, 466
 Révolution commerciale, 100
 Révolution française, 14, 351
 Révolution industrielle, 14, 435
 Rhodes, 95, 207, 324
 Ricciardi, 46, 55, 87, 119, 180, 187, 204, 300, 303, 381, 383, 412, 423, 439, 445, 454
 Richard Edouard, 381
Ricordanze, 28, 33, 34, 35, 86, 110, 201, 208, 213, 236, 379, 410, 411, 412
 Rigon Antonio, 72
 Rinieri de' Benzi, 207, 221
Risorgimento, 353
Rivista storica italiana, 353
 Robert de Courçon, 131
 Robert de Naples, 146
 Rockhill W., 398
 Rome, 97, 151, 350, 354, 393, 406, 412, 414
 Rouche Michel, 103
 Rouquier Magali, 83
 Roussel D., 349
 Ruffolo Landolfo, 84
 Russie, 97
Sahib, 401
 Sainsaulieu Renaud, 347
 Saint Jean-Baptiste, 119
 Saint-Bernard, 91
 Saint-Gothard, 91
 Saint-Jacques-de-Compostelle, 97
 Saint-Maur, 350
Sala della Pace, 422
 Salimbeni, 160, 161, 283, 298
 Salins, 95
 Salon-de-Provence, 204, 290, 427
 Salvemini Gaetano, 353
 San Galgano, 419
 Sandri Lucia, 91
 Sanesi Giuseppe, 117
 Sansedoni, 58, 95, 153, 156, 161, 184, 187
 Santa Croce, 27, 125, 154
Santi Apostoli, 202
 Saporì Armando, 15, 19, 20, 27, 29, 32, 33, 38, 39, 43, 44, 45, 63, 64, 70, 85, 117, 129, 135, 139, 140, 142, 153, 160, 164, 165, 172, 179, 181, 200, 202, 204, 205, 206, 208, 210, 211, 220, 228, 254, 268, 270, 283, 294, 324, 334, 340, 356, 361, 371, 376, 382, 383, 384, 396, 422, 425, 428, 434, 440
 Sarrasins, 101
 Savone, 89
 Say Jean-Baptiste, 352
 Sayous André-Émile, 20, 50, 365, 369, 376, 391, 393, 438, 441
 Scaglia Tifi, 117
 Scali, 54, 207, 222, 278, 373, 383, 436
 Schaufelberger Philippe, 358
 Schiaffini Alfredo, 32, 64
 Schilperoort Gijsbert, 84
 Schumpeter Joseph, 82, 100, 188, 347, 348, 349
Scomputo, 418
 Scott Bruce R., 358
 Scribe, 397, 421
 Segrestin Denis, 347
Sei della Biada, 35, 154
 Settesoldi Enzo, 33, 99, 200, 210, 216, 268, 269, 371, 441
Shirka, 399
 Shumpeter Joseph, 82
Shuthafuth, 399
 Sicile, 54, 92, 328, 424, 435, 449

- Sienne, 32, 43, 46, 47, 87, 91, 95, 153, 154, 155, 156, 157, 159, 161, 183, 185, 186, 205, 206, 219, 224, 227, 240, 275, 299, 309, 314, 315, 317, 318, 319, 383, 412, 413, 415, 416, 418, 419, 422, 426, 429, 430, 439, 469
 Simenon Georges, 20, 21
 Simiand François, 354
 Simonie, 135
Simsar, 396
 Sismondi Jean, 350
 Smith Adam, 76, 352
Societas, 365, 370, 430
Societas maris, 365, 366, 368, 428
 Soderini, 154
 Soldaia, 98
 Sombart Werner, 15, 163, 172, 346, 361
Sopra corpo, 374
Sorte, 365
 Spallanzani Marco, 33, 99, 200, 203, 210, 216, 268, 269, 371, 441
 Speziali, 206, 219, 240, 241
 Spini, 412
 Spinola, 430, 431
 Squarcialuppi, 298
 Statuts de Calimala, 381, 382
 Statuts de Marseille, 367
Sterling, 57
 Stussi Alfredo, 48, 107, 109, 333, 456
Suhba, 401
 Supiot Alain, 16, 427, 470
 Symon Gualterio, 372, 435, 437, 463
 Tabacco Giovanni, 152
Taccamento, 179
 Tana, 95, 98, 301, 327, 403
 Tangheroni Marco, 430
 Taviani-Carozzi Huguette, 417, 425
 Tedlow Richard S., 358
Terrarum Orbis, 96
Terzi, 376, 419, 421
 Thiveaud Jean-Marie, 392
 Thomas d'Aquin, 71, 132
 Thucydide, 350
 Tite-Live, 350
 Todeschini Giacomo, 72, 130, 131, 133, 188, 194
 Tognetti Sergio, 33, 39, 48, 81
 Tolomei, 32, 42, 46, 58, 87, 95, 153, 154, 156, 157, 160, 173, 176, 205, 207, 236, 243, 247, 255, 267, 275, 298, 299, 307, 312, 314, 317, 319, 371, 380, 404, 427, 473
 Tolstoï, 352, 353
 Tommaso Corbizzi, 371, 383
 Toscane, 26, 47, 48, 50, 81, 87, 89, 470
 Total, 16
 Toubert Pierre, 152
 Toulouse, 82
 Trois cents glorieuses, 100, 191
 Troyes, 59, 95
 Tucci Ugo, 193
 Tunisie, 447
 Tyrrhénienne, 88, 89
Ufficiali, 418
 Ugolini, 46, 59, 207, 221, 239, 435
 Urbain IV, 156, 298, 319
Urbanitas, 195
 Vagnon Emanuelle, 13
 Van der Meersch, 65
 Van Der Wee Hermann, 100, 185
 Vannino Fecini, 301, 402
 Vauchez André, 83, 117, 128, 130, 131, 132, 133, 134
 Venise, 42, 45, 47, 50, 87, 91, 94, 95, 99, 107, 112, 118, 171, 182, 187, 188, 203, 301, 303, 327, 328, 335, 365, 403, 408, 428, 429, 430, 431, 453, 469
 Verley Patrick, 346, 347, 359
 Vérone, 203, 430
 Vese, 209
Via Aurélia, 89
Via Emilia, 91
Via Francigena, 89, 91
 Vicenti, 183, 185
 Vidal de la Blache, 150
 Vienne, 127
 Vieussieux Gian Pietro, 353
 Viking, 101
 Villani, 46, 351, 370, 375, 423
 Vitale, Marcella, 34
 Vitolo Giovanni, 149
 Vivaldi (frères), 98
 Volpe Gioacchino, 353
 Voltaire, 352, 456
 Volterra, 298
 Wall Mart, 16
 Weber Florence, 27
 Weber Max, 15
 Weinstein Olivier, 75, 360
 Williamson Oliver, 75, 460, 461

Wolff Philippe, 20
Ypres, 95
Zaid Omar Abdullah, 395, 398
Zara, 301

Zecca, 153
Zerbi Tommaso, 214
Zibaldone da Canal, 44, 107, 109, 328
Zucchello Pignol, 87, 95, 118, 140, 187

Table des Illustrations et des tableaux

Figure 1 : répartition géographique des livres et des courriers.....	49
Figure 2 : répartition des documents dans le temps.....	52
Figure 3 : supports des livres	54
Figure 4 : supports des courriers.....	55
Figure 5 : géographie physique de l'Italie du Centre et du Nord	90
Figure 6 : centralité de l'Italie du Nord.....	92
Figure 7 : durée de trajets	93
Figure 8 : itinéraire du premier voyage des frères Polo (Marco Polo, Devisement du monde, Philippe Ménard (éd.), T. I, Paris 2001).....	96
Figure 9 : Gossuin de Metz, L'Image du monde. Copie du XIIIe siècle. Manuscrit sur parchemin (BNF, Manuscrits (Fr. 1607 f° 43)).....	97
Figure 10 : Zibaldone da Canal, fol. 52v, p. 90.....	120
Figure 11 : l'Italie au début du XIVe siècle (Atlas Vidal de la Blache)	150
Figure 12 : calcul d'intérêts de Pegolotti.....	166
Figure 13 : contrôle des calculs de Pegolotti.....	167
Figure 14 : tableau des intérêts du manuel de Pegolotti (fol. 191v à 193r).....	168
.....	
Figure 15 : pourcentage de comptes justes ou comportant des erreurs... ..	175
Figure 16 : comptes à sections superposées	219
Figure 17 : compte à sections juxtaposées	219
Figure 18 : pourcentage de comptes impersonnels dans les grands-livres	221
.....	
Figure 19 : livre des Farolfi, 1299-1300 (fol. 86v).....	225
Figure 20 : statistiques globales	233
Figure 21 : fréquence d'apparition des préoccupations de gestion	234
Figure 22 : existence de comptes <i>avanzo</i> , <i>disavanzo</i> et livres de dépenses	264
.....	
Figure 23: mode d'établissement des bilans	284
Figure 24 : bilan et résultat des Alberti au 1 ^{er} novembre 1329	285
Figure 25: Alberti – Évolution des bénéfiques	287
Figure 26 : résultat des Corbizzi en février 1334 (n.s.).....	289
Figure 27 : chemin d'écriture	294
Figure 28 : lettre de Consiglio de' Cerchi - 1291	302
Figure 29 : scripteurs des lettres Ricciardi	303
Figure 30 : plan des lettres d'affaires	305

Figure 31 : Zibaldone da Canal, fol. 9v..... 329
Figure 32 : tablette de la Biccherne - 1324 - Archivio di Stato di Siena 13420
Figure 33 : exemples de coûts de transaction..... 463

Fiches sources analysées

1211 - Fragment de livre de banquiers Florentins	539
1255-1283 - <i>Dare e avere di Francia</i> de la compagnie Ugolini	541
1259 - <i>Quaderno dei capitali</i> de la compagnie des Boni de Pistoia	543
1277-1282 - <i>Libro dell'entrata e dell'uscita</i> d'une compagnie sienoise du XIV ^e siècle	545
1278-1278 - Compte des <i>mercanzie di Pisa</i>	547
1279 – Lettre de Luca Buonsignore à Ser Tolomei di Rinaldo di Giacomo della Piazza e compagnie	549
1294 - Lettre adressée par Pier. Dietaiuve à Pachino Ranieri	551
1296-1305 - <i>Libro del dare e del avere</i> de Rinieri de' Benzi de Figline aux foires de Champagne	553
1299-1300 - Grand Livre de la filiale de Nîmes de Giovanni Farolfi e chompangni	555
1303-1308 - Livres de la compagnie des Gallerani	557
1304-1374 - Alberto del Giudice e compagni	561
1311-1313 - Frescobaldi, compagnia fiorentina	565
1326-1356 - Il libro dei bilanci di una azienda mercantile del trecento	567
1332-1337 - Le <i>libro vermiglio</i> de la compagnie florentine de Iacopo Girolami, Filippo et Tommaso Corbizzi	569
1335-1343 – Livres des Peruzzi	571
1336-1340 - Libro giallo della compagnia dei Covoni	575
1260 - Lettre de Vicenti e compagnie, a Sienne, à Iacomo di Guido Cacciaconti, en France	577
1262 – Lettre d'Andrea de' Tolomei, de Troyes, à Tolomeo, Orlando, Pietro et aux autres associés Tolomei, à Sienne	579
1265 – Lettre d'Andrea de' Tolomei, de Troyes, à Tolomeo et aux autres associés Tolomei, à Sienne	581
1269 - Lettre d'Andrea de' Tolomei, de Bar sur Aube, à Tolomeo et aux autres associés Tolomei, au château de la Pieve	583
1279 – Lettre de Luca Buonsignore à Ser Tolomei di Rinaldo di Giacomo della Piazza et compagnie	585
1291 - Lettre de Consiglio de' Cerchi et compagnie, à Florence, à Giachetto Rinucci et compagnie, en Angleterre (1)	587

1291 - Lettre de Consiglio e Lapo de' Cerchi et compagnie, à Florence, à Giachetto Rinucci, et à Ghino, et les autres compagnons, en Angleterre (2)	589
1294 - Lettre adressée par Pier. Dietaiuve à Pachino Ranieri	591
1295 - 1303 - Lettres de la compagnie Ricciardi à sa succursale de Londres (16 lettres)	593
1305 – Lettre de Guccio et Francesco de' Sansedoni de Paris, à Goro et Gontieri	597
1308 - Lettre de Ciampolo di Giacomo Gallerani, de Sienne, à Mino Iacomini Ubertyni et compagnie, aux foires de Champagne	599
1309 - Lettre de Bartolomeo del Massiccio, de Bruges, à Bartolomeo Fini, à Ypres	601
1311 – Lettre de Pepo de' Sansedoni de Bar-sur-Aube, à Goro, Gontieri, Guccio et autres	603
1314 - Lettre du 8 octobre 1314, de Giachino à Paris à Baldo Fini e Fratelli à Florence	605
1330 - Lettre de Balduccio Partini à Gualfredo Partini à Pistoia.	607
1336-1350 - Lettres à Pignol Zucchello (68 lettres)	609
1278 - Memorie de tucte le mercantie	617
1310 – 1340 - Libro di divisamenti di paesi e di misure di mercatantie	619
XIV ^e – Tarifa zoè noticia dy pexi e mexure	621
XIV ^e – Zibaldone da Canal	623

1211 - Fragment de livre de banquiers Florentins

Biblioteca Medicea-Laurenziana de Florence, MS Edili 67.

Publications - Travaux

Santini Pietro, « Frammenti di un libro di banchieri fiorentini », *Giornale Storico della letteratura italiana*, vol X, 1887, p. 161-177.

Monaci Ernesto, *Crestomazia italiana dei primi secoli*, n.15, Città di Castello, 1889.

Schiaffini Alfredo, *Testi fiorentini del dugento e dei primi de trecento*, Florence, 1926, p. 3-15.

Melis Federico, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950, p. 392-395

Lee Geoffrey, « The Oldest European Account Book: A Florentine Bank Ledger of 1211 », *Nottingham Mediaeval Studies*, XVI, 1972, p. 28-60.

Description (Santini)

Deux parchemins écrits recto et verso, mesurant 43 x 28 cm.

Ils ont été utilisés comme pages de garde d'un manuscrit plus récent du *Digestum Novum cum glossa*, et ainsi conservés par la Biblioteca Medicea-Laurenziana de Florence.

Remarques

Nombre de comptes		44	
	dont justes	9	20,5%
	dont faux	17	38,6%
	dont non personnels	0	0%
	dont autres compagnies	0	0%
	dont créances/débit	43	98%
	dont dettes/crédit	0	0%
	lo	0	0%
	Noi	21	48%
Nombre d'opérations		180	4/cpte
	dont commerciales	180	100,0%
	dont pers. ou ind.	0	0%
	dont débits	72	40%
	dont crédits	108	60%
	dont garanties personnelles	11	6,1%
	dont garanties écrites	0	0,0%
Nombre de virements ou renvois		18	0,4/cpte

Compagnie : Rien ne permet d'identifier le possesseur de ce livre.

Type de livre : Livre de créances et de dettes

A sections superposées. Probablement en deux parties (de dare / de avere). Rien ne permet de supposer l'existence d'autres parties, ni celle de comptes impersonnels.

Les comptes sont inscrits en deux colonnes. Dans chaque colonne les comptes sont inscrits les uns après les autres, sans aucune autre mise en page, séparés d'un trait horizontal, et tous barrés.

Il s'agit probablement de l'extrait d'un grand-livre, de banquiers florentins opérant à Florence, Pise et Bologne.

Il présente une comptabilité en partie simple ne comportant que des comptes personnels, le plus souvent en livres (de Pise probablement), mais aussi en bolognini (cpte 20), et en livres de Provins (cpte 7). De plus, dans un compte (cpte 23) les débits sont libellés en bolognini et le crédit en pisani.

D'autres livres sont évoqués : libro vecchio (cpte 9, 25, 36, 37, 40), quaderno nuovo (cpte 11, 13, 18).

Déjà une relative stabilisation d'un vocabulaire. Déjà plus comptable, mais encore lié au réel (prestammo). Le formulaire est bien établi, avec quelques exceptions (cpte 2, 3, 19, 31, 32).

Les comptes sont libellés à la première personne du pluriel. Ils sont bâtis pour être équilibrés, même si, de fait, l'exactitude n'est pas au rendez-vous. La précision est assez approximative dans les équilibres débits/crédits et dans les calculs d'intérêt. Ainsi, en ce qui concerne l'égalité des débits et des crédits, pour plus des trois quarts des comptes il est difficile d'établir l'exactitude, et plus d'un tiers semblent réellement inexacts. De même pour les calculs d'intérêt, les règles contemporaines ne permettent pas d'obtenir le montant enregistré dans les comptes. Les résultats ne sont jamais très éloignés, mais jamais exacts non plus. Les calculs de change sont plutôt corrects (cpte 23, cpte 39) – Est-ce parce qu'il s'agit de banquiers, habitués à manier ce type de calcul ? Ou est-ce parce que ces calculs sont plus simples ?

Opérations

Des prêts et du change.

Ce document retrace une activité professionnelle financière exclusive.

Points clés

Premier document de ce type qui nous soit parvenu pour cette période, il a été de nombreuses fois publié et analysé, tant à des fins philologiques - il est en effet aussi le premier document connu en langue vulgaire florentine - que pour l'histoire économique.

Le formulaire est encore primitif et certaines informations qui plus tard seront considérées comme importantes sont encore mal établies : les dates ne figurent pas toujours, il n'y a pas de colonne séparée pour les montants, les motifs ne sont pas très développés, quand ils sont enregistrés, et quelques comptes ont un objet plus difficile à définir (voir en particulier cpte 32)

Une très faible retenue quant à l'affichage d'intérêts.

La langue : premier document en langue vulgaire toscane. Une différenciation avec les actes officiels ou même commerciaux notariés.

1255-1283 - *Dare e avere di Francia de la compagnia Ugolini*

Archivio di Stato di Siena, Particolari Ugolini, 1

Publications - Travaux

Chiaudano Mario, *Studi e documenti per la storia del diritto commerciale italiano nel sec. XIII*, Turin, 1930, p. 143-208.

Castellani Arrigo, *Testi Toscani du caractère pratico*, Bologne, 1982, p. 311-380 (transcription) et 168-235 (reproduction).

Description (Castellani)

Registre de 70 feuilles de papier (bambagine) de 31 sur 21,8 cm en 4 fascicules.

Main unique, de Gentile Ugolini.

Remarques

Nombre de comptes		291	
	dont justes	10	3,4%
	dont faux	0	0%
	dont non personnels	0	0,0%
	dont autres compagnies	2	0,7%
	dont créances/débit	264	90,7%
	dont dettes/crédit	27	9,3%
	Io	48	16,5%
	Noi	82	28,2%
Nombre d'opérations		421	1,4/cpte
	dont commerciales	421	100,0%
	dont pers. ou ind.	0	0%
	dont débits	314	74,6%
	dont crédits	107	25,4%
	dont garanties personnelles	338	80,3%
	dont garanties écrites	241	57,2%
Nombre de virements ou renvois		0	0/cpte

Compagnie : Ugolini

Type de livre : Livre de créances et de dettes

Sans doute un livre des dettes et des créances à recouvrer.

A section superposées. Aucun compte n'est barré.

Deux parties, l'une pour les comptes s'ouvrant par une créance, l'autre pour ceux s'ouvrant par une dette.

Mario Chiaudano et Arrigo Castellani ont des interprétations différentes de ce document. Le premier pense qu'il s'agit d'un livre des dettes et des créances établi entre 1255 et 1262 transcrivant une activité lors des Foires de Champagne. Le second opte plutôt pour un livre de dettes et de créances établi après le retour en faveur des frères Ugolini auprès de l'Église, et destiné à régler les affaires de France qu'ils n'avaient pu régler pendant la période d'interdit. Gentile et son frère Ugolino furent en effet parmi ceux qui, ayant quitté la ville après l'interdiction qu'avait prononcée contre elle le pape en 1260, furent de nouveau admis au sein de l'Église en 1263. Le fait qu'aucun des comptes ne soit barré (clos), que l'ordre chronologique ne soit pas respecté, que les garanties soient peut-être plus présentes que souvent dans ces livres (80% ont des garanties personnelles, et 57% des garanties écrites), incite à donner raison à Castellani. Il ne s'agirait donc pas d'un livre retraçant une activité économique actuelle, mais d'un livre de liquidation d'une activité passée.

Le formulaire est bien établi et classique.

Difficile de juger de l'exactitude puisque les comptes ne sont pas clos.

Pratiquement tous les comptes sont dans la même monnaie : la livre de Provins. Mais cela tient probablement plus au fait que ces opérations, se déroulant sur ou à l'occasion des foires de Champagne, sont naturellement libellées dans cette monnaie. Il y a cependant une exception (258)

D'autres livres sont évoqués (livro vecchio, libro di Francia) ainsi qu'une *compagnia vecchia*. A laquelle, en plus des frères Ugolini, appartenaient les fils Bolgarini et Palmieri.

Opérations

L'activité retracée par ce livre n'est pas facile à identifier. Certains articles font allusions à des prêts (ex : cpte 6, 80, etc.). D'autres sans doute à des opérations commerciales (ex : cpte 24, 103, etc.).

mais le plus souvent le motif n'est pas noté, mais plutôt les garanties (lettres de garantie, actes notariés, gages, cautions...).

Points clé

70% des comptes comportent des garanties Il semble que ce n'est que lorsque les garanties sont faibles qu'un motif soit donné.

Pas facile de retrouver la situation globale de chacun des débiteurs

Dans le livre, *deta* semble désigner le principal débiteur, et *piagi* les cautions.

1259 - *Quaderno dei capitali* de la compagnie des Boni de Pistoia

Archivio di Stato di Firenze, Diplomatico a quaderno, Pistoia, S. Francesco (minori), 1259

Publications – Travaux

Monaci Ernesto, *Crestomazia Italiana Dei Primi Secoli : Con Prospetto Delle Flessioni Grammaticali e Glossario*, Città di Castello, 1889, p. 160-161.

Castellani Arrigo, *Testi Toscani du caractère pratique*, Bologne, 1982, p. 259-262 (transcription) et 152-158 (reproduction).

Description (Castellani)

Fascicule de quatre feuillets de papier, d'environ 23 sur 18 cm.

Écrit d'une seule main.

Remarques

Compagnie : Boni

Cette compagnie vient sans doute après une précédente, soldée le 1^{er} mai 1259.

Type de livre

Il ne s'agit pas d'un livre de comptes mais de l'extrait d'un livre des capitaux (*quaderno dei kapitali*) d'une compagnie de Pistoia, de l'année 1259. Ce type de document se rapproche d'un *libro segreto*, et décrit les situations des associés. Celui-ci n'est cependant pas dynamique, contrairement à un *libro segreto*, et ne transcrit que la situation de départ de la compagnie. N'y a-t-il eu aucune évolution ? Ou celles-ci faisaient-elles l'objet d'un autre livre ? En fait, ce livre ressemble plutôt, pour cette partie conservée, à un contrat d'actionnaires, quoiqu'aucun acte notarié ne soit évoqué.

Opérations

Rien ne permet d'identifier l'objet de cette compagnie. Il est cependant très probablement commercial, puisque les participants attendent un gain (*quadannio*).

L'objet de ce document est la création de la compagnie, et les conditions de l'entente entre les différents associés, la liste des associés, avec leur capital. Et quelques règles, mais pas tellement attachées à ces capitaux ou à l'association, plutôt des règles de fonctionnement.

Il recense des participations qui atteignent un total de lbr. 5408 et s. 8, réparties entre une dizaine d'associés, dont cinq semblent vraiment actifs dans la compagnie. Il décrit également les conditions particulières faites aux associés ou à certains d'entre eux, en matière de rémunération et de droits de retrait.

Points clé

Des dispositions pratiques : les traitements, les indemnités de ceux qui travaillent, en particulier à l'extérieur.

Des règles concernant des droits de retrait (monétaires), leur montant et leur règlement

Cinq associés directs, alors que d'autres personnes participent au capital, soit directement, comme madonna Parmisiana, soit par l'intermédiaire d'un associé principal, comme le fils Ruberti. S'agit-il de membres de la famille des associés principaux ? Cela semble assez probable, mais il n'est pas possible de déterminer quels sont les liens entre ces personnes.

L'importance de la *konkordia* et la précisions des dispositions prises entre les actionnaires.

Ce document souligne à la fois la bonne entente qui doit présider à la création d'une compagnie, et le fait de la faire reposer sur des bases précises et détaillées, précisant les apports, mais surtout les modalités de répartition des bénéfices, de rémunération, d'indemnisation des dépenses, et de fonctionnement. Par exemple, un accord solidaire pour que le livre puisse être remis à trois ou quatre personnes qui le demanderaient *in konkordia*. Cette concorde qui permet de décider ensemble des rémunérations de certains actionnaires, probablement ceux qui fournissent également un travail.

Un salaire défini pour certains associés, le plus élevé à Arriko (l. 200). Qui est Francesesco qui a également une rémunération ? Un associé non mentionné (Ciunta ?). Peut-être un "salarié" ? (Dans cette hypothèse, Ciunta, l'associé le plus important en capital, n'a pas de rémunération).

Une gestion des associés qui vont s'impliquer et vont s'établir à l'extérieur (*di fuori*), de la ville sans doute, qui apportent leur équipement (?) propre, mais bénéficient d'une indemnité de la compagnie, de trois livres par an.

1277-1282 - *Libro dell'entrata e dell'uscita d'une compagnia sienoise du XIV^e siècle*

Archivio di Stato di Siena, Part. Senesi, Ugolini, n.2, c. 93t.

Publications – Travaux

Astuti Guido, *Il libro dell'entrata e dell'uscita di una compagnia mercantile senese del secolo XIII (1277 - 1282)*, Turin, 1934

Description (Astuti)

Registre de papier (bambagina), sans filigrane, de 202 folios, de 23,5 x 31 cm, en 9 cahiers d'un nombre variable de feuilles pliées en deux. L'ordre actuel des cahiers n'est pas chronologique. La publication de G. Astuti en rétablit l'ordre.

Écriture d'une seule main sans doute, celle d'un certain Bonifazio

Remarques

Nombre de périodes (semaines)		344	(*)
	dont justes	143	41,6%
	dont faux	181	52,6%
	dont non personnels	344	100,0%
	dont autres compagnies	0	0%
	dont créances/débit	202	58,7%
	dont dettes/crédit	142	41,3%
	lo	83	24,1%
	Noi	238	69,2%
Nombre d'opérations		8789	25,6/cpte
	dont commerciales	8786	100,0%
	dont pers. ou ind.	3	0,0%
	dont débits	4076	46%
	dont crédits	4713	54%
	dont garanties personnelles	0	0,0%
	dont garanties écrites	0	0,0%
Nombre de virements ou renvois		0	0/cpte

(*) 202 périodes pour les entrées, 142 pour les sorties, le plus souvent la semaine.

Compagnie : Inconnue.

Ce livre porte, en son début, le blason des Tolomei, mais cela ne prouve pas absolument son appartenance à la célèbre famille siennoise. Pierre Guichard (« Du parchemin au papier », *in Comprendre le XIII^e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1995, p. 196) émet l'hypothèse qu'il s'agirait de la compagnie siennoise des Ugolini.

Type de livre : livre d'entrées et de sorties

Il s'agit probablement d'un livre de caisse, sur une période allant de mi-novembre 1277 (mi-décembre pour les entrées) jusqu'à fin juillet 1282 (30 septembre 1280 pour les sorties).

Les entrées sont séparées des sorties.

Les opérations y figurent l'une en dessous de l'autre. Organisées chronologiquement, les opérations sont enregistrées pour une période, en principe la semaine. Chaque page est divisée en deux colonnes. Une totalisation par colonne est faite. A la fin de chaque semaine, le total des sorties est calculé. La différence avec celui des entrées est reportée sur la semaine suivante.

A noter une feuille libre, comportant des opérations notées par un agent (p. 536), puis reportées plus tard (f. 101r)

Opérations

Ce registre révèle une activité d'achat de drap sur les foires de Champagne et de vente à Sienne, mais aussi à Pise, Florence, Naples, ... (en Provence cf. Cpte 1 des sorties ?). On y trouve une activité de prêteur et des opérations de transformation sur les tissus (tonte, teinture, etc.)

Points clé

De très nombreuses erreurs de calcul (ou approximation). Très atypique parmi nos sources.

Plus d'une semaine sur deux ! Le plus souvent de faible montant.

Les reports d'une semaine sur l'autre sont le plus souvent exacts.

Ce livre ne semble pourtant pas être un livre de préparation (des renvois vers d'autres livres).

Est-ce vraiment un livre de caisse ?

Presque toutes les opérations comportent un renvoi à des folios d'autres livres *a richolti, a débito, a renduta, a vendita*. Parfois les renvois ne précisent pas le livre : cela signifie-t-il que le livre est toujours le même (un grand-livre) ? Certains enregistrements ne présentent pas de renvoi du tout : en particulier le change, des services, les frais, et même des ventes
Les opérations sont-elles vraiment toutes commerciales ? Pas certain... Encore parfois une confusion.

1278-1278 - Compte des mercanzie di Pisa	
Biblioteca Nazionale di Firenze, II, II, 310	
Publications – Travaux	
Castellani Arrigo, <i>Nuovi testi fiorentini del Dugento</i> , Florence, 1952, T.2, p. 459-469.	
Melis Federigo, <i>Storia della Ragioneria</i> , Bologne, 1950, p. 577-579.	
Description (Castellani)	
Ces pages sont les cinq les premières feuilles d'un registre papier de 55(6) feuilles 30x22,5. Les autres feuilles contiennent des comptes personnels tenus par les fils de Stefano Soderini.	
Remarques	

Nombre de comptes		28	(*)
	dont justes	25	89,3%
	dont faux	1	89,3%
	dont non personnels	22	78,6%
	dont autres compagnies	0	0%
	dont créances/débit	28	100%
	dont dettes/crédit	0	0%
	lo	15	53,6%
	Noi	2	7,1%
Nombre d'opérations		101	3,6/cpte
	dont commerciales	100	99,0%
	dont pers. ou ind.	1	1,0%
	dont débits	101	100%
	dont crédits	0	0
	dont garanties personnelles	0	0,0%
	dont garanties écrites	0	0,0%
Nombre de virements internes		0	0

(*) 28 paragraphes, plutôt que des comptes.

Compagnie

La phrase introductive est interprétée différemment par Castellani et Melis.

Pour le premier, ce document présente un compte, tenu par Stephano Soderini, des marchandises envoyées à Pise (...*per me nella mia ragione k'era in Pisa e a Luka e in quella di Filippo...*).

Pour F. Melis, il s'agit de l'inventaire de la filiale de Pise de la compagnie florentine de Filippo Peruzzi (*per me ... ragione k'era in Pisa e a Luka e in Gella di Filippo*). ???

Type de livre : livre d'entrées et de sorties, livre des envois

Il semble effectivement s'agir d'un inventaire puis des envois à une filiale située à Pise, principalement de draps, mais aussi de créances et de sommes de monnaie. (*Libro/quaderno delle mandate* ?). Le livre des envois d'une compagnie florentine à sa filiale de Pise, peut-être donc celle des Peruzzi, ou simplement celle de Stephano Soderini. Il est vraisemblable que ce livre soit tenu par Stéfano Soderini, et que la filiale de Pise le soit par Lippo Iakopi

Ces envois s'étalent de mars 1277 (style florentin probablement) à octobre 1278. Il ne s'agit donc pas d'un inventaire, au sens statique du terme, c'est-à-dire la photographie instantanée d'un ensemble de biens, mais plutôt d'un livre des envois, ou plus exactement des deux :

- Une première partie d'inventaire "de départ" (comptes 1 à 6)
- Une deuxième partie d'envois (comptes 7 à 21+)
- Et même une troisième partie plus classique (compte 22)

A chaque partie un formulaire :

- 1) Une simple énumération des "pièces" de tissu.
- 2) Un article commençant par "mandai a vendere" ou "mandamo", et mentionnant souvent un "vetturale".
- 3) des articles commençant par le "de dare".

Opérations

Il s'agit d'opérations internes.

Des ventes sont évoquées, essentiellement des draps, mais aussi de la cire.

Il est possible que certains envois, ou opérations, soient suivis en tant que tel. Les *de dare* en fin de document indique des gains sur de la laine, des draps, du sucre....

Points clé

Des occasions de frais apparaissent, ceux de transport des marchandises (voiturage), mais ne sont pas valorisés. Ils ne sont donc pas à proprement parlé gérés dans ce document mais simplement mentionnés. Peut-on supposé qu'ils sont repris ailleurs ?

Ce qui est géré ici : Un patrimoine appartenant à l'entreprise, transféré d'un lieu à un autre, d'un centre à une filiale

L'emploi de la première personne du singulier est très majoritaire (15 cas sur 28)

Un seul compte est barré (cpte 21)

Le total de chaque page est fait et est juste.

Le formulaire est évolutif, depuis une simple liste (peut-être celle du départ ?), puis la formule "Anke mandai a Lippo", ou "mandai a Pisa", ou "mandammo a Pisa", les 6 dernières opérations commençant par "E de dare Lippo".

1279 – Lettre de Luca Buonsignore à Ser Tolomei di Rinaldo di Giacomo della Piazza e compagnie

Archivio di Stato di Siena, Diplomatico, pergamene del convento di San Francesco, scarti diversi, 1279

Publications - Travaux

Bautier Robert Henri, *Les Tolomei de Sienne aux foires de Champagne, Recueil de travaux offerts à Clovis Brunel*, Paris, 1955, re-éd. *Commerce méditerranéen et banquiers italiens au Moyen Âge*, Hampshire, Variorum, 1992, p. 106-129.

Description (R.H. Bautier)

Parchemin. 4 feuillets 38 x32 cm.

La page 4 est demeurée blanche avec au recto : « Domno Tolomeo Renaldi et compangni » et le blason des Tolomei (écu coupé portant trois croissants)

Au verso : Pos... le tempo di Provino di mago LXXVIII qui dae la ragone que Luca ha ricievuta da Cino Pieri.

Remarques

Nombre de comptes		92	
	dont justes	89	96,7%
	dont faux	2	2,2%
	dont non personnels	21	22,8%
	dont autres compagnies	1	1,1%
	dont créances/débit	76	82,6%
	dont dettes/crédit	16	17,4%
	lo	39	42,4%
	Noi	34	37,0%
Nombre d'opérations		100	1,1/cpte
	dont commerciales	100	100,0%
	dont pers. ou ind.	0	0,0%
	dont débits	84	84,0%
	dont crédits	16	16,0%
	dont garanties personnelles	10	10,0%
	dont garanties écrites	9	9,0%
Nombre de virements internes		0	0/cpte

Compagnie : Tolomei

La lettre est adressée de France par Luca Buonsignore à ser Tolomeo di Rinaldo di ser Iacomo della Piazza, dirigeant à ce moment la compagnie à Sienne.

Type de livre : livre de créances et de dettes

Pour l'essentiel, il constitue un compte rendu comptable de l'activité de la compagnie lors de la foire de mai 1279. Une seule monnaie, la livre tournois. Deux colonnes.

Pas la forme habituelle des lettres commerciales, mais plutôt celle d'un état de comptes, avec des *die dare* et des *die avere*, ainsi qu'un état de stocks.

- Une première partie en *de dare*, une deuxième en *de avere*. Ces comptes sont constitués de mouvements uniques. Difficile à comprendre à quoi correspondent ces deux premières parties. Représentent-elles le compte espèce, la caisse, des agents de la compagnie en Champagne ? La plupart des comptes sont personnels. Ils représentent en *de dare* des ventes, des avances ou des prêts, en *de avere* des achats, des paiements ou des remboursements.
- Une troisième partie essentiellement pour des ventes (lana agnelina) enregistrées au cours de la foire, beaucoup en association avec les Buonsignore
- Quatrième partie, des créances, suite à des ventes, de poivre essentiellement sur des « faillis ».
- Cinquième partie, des créances anciennes, enregistrées dans le livre de Tofano de Cino et d'Andrea.
- La dernière partie est constituée d'un inventaire de stock. Pas de valorisation précise, même si le coût des composants est indiqué. Il ne s'agit cependant pas à proprement parler d'un compte de stock, mais plutôt d'un état des marchandises présentes aux foires de Champagne en 1279.

Un montant d'enregistrement semble faux, mais le total général est juste. Il est précisé que rien n'a été encaissé de ces dettes. Il est précisé également que ces sommes devront être mises « a miei avuti » quand on en aura encaissé. Cela renforce l'hypothèse ci-dessus.

Points clés :

Allusion très précise aux rôles de chacun des agents dans l'introduction. Luca Buonsignore reçoit les comptes :

- Pour la compagnie de Talomeo Renaldi de la Piazza et les autres compagnons.
- Rendu par Cino Pieri et Tofano Buonsignori, leurs « compangni fattori ».

Était-ce à l'occasion d'un changement de titulaire ? D'un passage de LB ? Peut-être plutôt la première solution, puisque LB reçoit des d. à recueillir et des dettes vieilles et nouvelles.

L'intérêt de cet état est la présence pour la première fois de comptes impersonnels, avec de *dè dare* et des *de avere*. Ils correspondent :

- A des investissements (des achats) : « *la vestita dei panni di Provino di magio* »,
- A des marchandises : « *Due biffe di Provino verghate* ». En principe, ces enregistrements doivent correspondre à des achats.
- A des opérations faites avec d'autres partenaires : « *La ragione del chordovano ch'avemo cho ser Bartalomeo Rosso* ». Dans ce cas, sans doute aussi des versements faits pour ces opérations, ou pour des avaries.

1294 - Lettre adressée par Pier. Dietaiuve à Pachino Ranieri

Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze, Magl., Cl. VIII, ms. 1392, pièce 3

Publications - Travaux

Bautier Robert-Henri, « Marchands siennois et « draps d'outremonts » aux foires de Champagne (1294) », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1945, 81, p. 87-107.

Description (R.H. Bautier)

Feuille de papier 580 x 343 mm, pliée en deux dans le sens de la longueur.

L'adresse des destinataires en quatrième page, avec une marque : un écu à une fasce surmonté d'une croix.

Remarques

Nombre de comptes		34	
	dont justes	31	91,2%
	dont faux	3	8,8%
	dont non personnels	34	100,0%
	dont collectifs	0	0
	dont créances/débit	0	0
	dont dette/crédit	0	0
	lo	0	0
	Noi	0	0
Nombre d'opérations		34	1/cpte
	dont commerciales	34	100,0%
	dont pers. ou ind.	0	0,0%
	dont débits	34	100,0%
	dont crédits	0	0
	dont garanties personnelles	0	0,0%
	dont écrits	0	0,0%
Nombre de virements internes		0	0

Compagnie : Pachino Ranieri e compagnie

Type de livre

Lettre envoyée par Pier Dietaiuve à Pachino Ranieri e compagnie, à Sienne, faisant état des achats faits à la foire de Provins de mai 1294. Il s'agit du compte rendu de Pier Dietaiuve des achats effectués par lui-même et par Simonetto di Fianza e compagni, de Spolète, à la foire de Provins de 1294, pour le compte de la société siennoise de Pachino Ranieri e Cione Bartolomei e compagni. Cette lettre est adressée à ces derniers.

Elle se présente comme une sorte d'inventaire, avec un premier article commençant par *imprima*, et les suivants par *ancho*.

Plan :

- Introduction et présentation.
- Inventaire des envois.

Chacun des items décrit la marchandise achetée, des draps, et son prix d'achat.

Les montants sont toujours exprimés en livres tournois, même si, dans le corps de l'article, ils avaient d'abord été exprimés dans une autre monnaie (par exemple la livre parisienne).

Opérations

Achat de 219 pièces draps de différents types, pour un montant total de 1684 livres et 7 sous tournois, de 14 origines, Flandres (Ypres, Lille, Arras...) ou Royaume de France et Champenois (Montreuil, Chalons, Reims...).

Points clé

Noter le *taccamento* presque systématiquement mentionné.

Ainsi que le *primo costo*.

Pas d'autres remarques permettant de savoir ce que faisaient les correspondants à réception de ce courrier. L'inscrivait-il en comptabilité, et dans l'affirmative, comment ? Servait-il à contrôler les livraisons ?

Parfois, en milieu de ligne une mention « Cor.... lii quar. xviii d. par. ». La signification n'est pas claire. Bautier fait plusieurs hypothèses dont il ne peut étayer aucune.

1296-1305 - *Libro del dare e del avere* de Rinieri de' Benzi de Figline aux foires de Champagne

Archivio di Stato di Firenze, Capitani d'Orsammichele, n.220

Publications - Travaux

Castellani Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del dugento, con introduzione, trattazione linguistica e glossario*, Florence, 1952, p. 674 - 696. (Les comptes dont la date est antérieure à 1300).

Carabellese Francesco, « Un nuovo libro di mercanti italiani alle fiere di Sciampagna », *Archivio Storico Italiano*, serie 5, XIII, 1894, p. 357-363.

Description (Castellani)

93 feuilles de papier (bambagine) d'environ 26,5 x 20,5 cm.

En très mauvais état.

Écrites par trois mains : probablement Rinieri, Schiattino et Baldo Fini.

Remarques

Nombre de comptes		42	
	dont justes	0	0,0%
	dont faux	0	0,0%
	dont non personnels	6	14,3%
	dont collectifs	17	40,5%
	dont créances/débit	31	73,8%
	dont dette/crédit	11	26,2%
	lo	0	0,0%
	Noi	0	0,0%
Nombre d'opérations		134	3,19/cpte
	dont commerciales	133	99,3%
	dont pers. ou ind.	1	0,7%
	dont débits	61	45,5%
	dont crédits	73	54,5%
	dont garanties personnelles	16	11,9%
	dont écrits	16	11,9%
Nombre de virements internes		131	3,12/cpte

Compagnie :

Franzesi (?)

Type de livre

Il s'agit probablement du livre des correspondants d'une compagnie aux Foires de Champagne, raison pour laquelle toutes les sommes sont virées à l'agent. Le solde de son compte représentant celui des opérations. (à rapprocher de la Let. Tolomei 1279).

Il ne s'agit pourtant pas des comptes de la compagnie, mais de ceux de l'activité, pour celle-ci, de ses agents en Champagne. Renieri, Baldo et Schiattino Fini de' Benzi sont les agents de Biccio e Musciatto Franzesi aux foires de Champagne. Sont-ils associés ou non ? Ils le seront en tout cas plus tard.

En l'absence de la partie non publiée, il n'est pas possible d'en apprécier l'exactitude

Opérations

Surtout des opérations financières.

La durée des prêts, ou des placements, est souvent définie à l'origine.

L'intérêt, dont le taux est explicitement mentionné, est collecté sous l'appellation *dono*.

Points clé

Malheureusement, du fait du choix de AC de ne publier que les mouvements antérieurs à 1300, surgissent quelques difficultés supplémentaires d'interprétation. Certains comptes sont sans doute incomplets, le premier étant daté antérieurement à 1300, et les suivants, postérieurs, ne figurant pas. Les comptes sont tous barrés, indiquant qu'ils sont équilibrés et clos. De même les virements ne sont pas toujours traçables.

Castellani publie dans son introduction (p.10) la liste des comptes publiés et des contreparties, éventuellement non publiées.

LE PREMIER EXEMPLE DE PARTIE DOUBLE ?

On voit comment les encaissements reçus par un agent sont enregistrés sur son compte en de dare (cpte 5, 6, 7)

Existence d'un compte avanzo et de compte "chosto" et "Dispenso"

Un compte « Lo chosto de dare » (cpte 28)

Un compte "Lo dispenso di vestire e de chalçare e d'altre minute ispese de dare" (cpte 29)

Il semble que la dépense soit engagée par l'agent, Renieri ou Baldo. Elle semble avoir été engagée également par Biccio e compagni (cpte 28 ou 29)

Au total, le solde du compte des agents devrait être égal à celui de « ad avanzo » et « Chosto ».

Un « calcul » d'intérêt composés ? (cpte 25) (20% de 250 sur 2 ans : Année 1 = 300, année 2 = 360)

Un prix majoré pour une vente à crédit (cpte 35)

1299-1300 - Grand Livre de la filiale de Nîmes de Giovanni Farolfi e chompangni

Archivio di Stato di Firenze, Carte Stroziane, 2ème série, n. 84 bis

Publications – Travaux

Castellani Arrigo, *Nuovi Testi Fiorentini del Dugento*, T2, Firenze, 1952, p. 708-803.

Melis Federigo, *L'azienda del medioevo - Osservazioni preparatorie al bilancio nei conti della compagnia Farolfi nel 1300*, Florence, 1991, p. 227-238.

Melis Federico, *Storia della ragioneria*, Bologne, 1950, p. 485-490.

Lee Geoffrey A., "The coming of age of Double Entry: the Giovanni Farolfi Ledger of 1299-1300", *The Accounting Historians Journal*, 1977, Vol.4, n°2, p. 79-95.

De La Roncière, Charles-Marie, « Marchands florentins de Provence en l'an 1300 », *Provence Historique*, fasc. 195-196, 1999, p. 319-332.

Description (Castellani)

Cinquante-six folios de papier d'environ 33 cm sur 24 cm.

Le livre est écrit d'une seule main, celle Martino Manucci.

Remarques

Nombre de comptes		222	
	dont justes	213	95,9%
	dont faux	5	2,3%
	dont non personnels	22	9,9%
	dont collectifs	16	7,2%
	dont créances/débit	162	73,0%
	dont dette/crédit	60	27,0%
	lo	5	2,3%
	Noi	218	98,2%
Nombre d'opérations		885	3,99/cpte
	dont commerciales	885	100,0%
	dont pers. ou ind.	0	0,0%
	dont débits	509	57,5%
	dont crédits	376	42,5%
	dont garanties personnelles	1	0,1%
	dont écrits	32	3,6%
Nombre de virements internes		518	2,33/cpte

Compagnie : Giovanni Farolfi

La compagnie concernée est dénommée d'après le nom de son principal associé : « Giovanni Farolfi e chompangni ». Le siège de cette compagnie de marchands florentins se trouve à Nîmes. Le livre examiné ici est celui de la succursale de Salon de Provence.

Type de livre : Livre de créances et de dettes

Il s'agit d'un grand-livre. Présenté en sections superposées. Tous les comptes sont barrés, c'est-à-dire soldés. Une large colonne, à droite de la page, sert à inscrire les montants, en chiffres romains.

Deux parties : la première consacrée à l'enregistrement des comptes s'ouvrant sur des créances ou débits de la compagnie, la seconde aux comptes s'ouvrant sur des dettes ou crédits.

Une seule monnaie de compte, la livre tournois.

Il semble que le teneur de ce livre connaissait les chiffres indo-arabes. En effet ces chiffres apparaissent au moins en deux occasions : l'une dans le compte 46 60v l'autre en marge du compte 111 77r.

Opérations

Achat et vente de produits agricoles (blé, froment, orge, avoine, huile d'olive, vin, laine brute, etc.), de produits comme des draps, des vêtements et d'autres marchandises.

Des opérations de banque (dépôts, prêts, avances, change) accessoires aux opérations commerciales.

Points clé

D'autres livres sont mentionnés. Le *libro rosso* est sans doute le livre des achats et des ventes de marchandises. Le *quaderno de le spese*. Mentionné plus occasionnellement, le *quaderno dei panni* joue probablement un rôle identique à celui du *libro rosso*, mais pour les achats et les ventes de

draps. Le *libro piloso* et le *quaderno memoriale* enregistrent des dépenses liées à des ventes ou à des achats.

Un livre est consacré aux dépenses : le *quaderno de le spese*. Des comptes du livre principal se réfèrent également à ce type de dépenses : compte *de le spese chorse*, comptes *pigione di...*, compte *le spese di mangiare e di bere*, compte *le masserizie*.

Des comptes d'*avanzo* pour les profits, mais aussi des comptes *le spese chorse*, qui enregistrent toutes les charges, qu'il s'agisse de frais généraux ou d'autres charges, par exemple des pertes sur des marchandises : *Le spese chorse...*

Ce qui est surtout remarquable dans ce livre est le processus de réaffectation de l'ensemble des créances et dettes en cours à la maison mère.

Seul les frais affectés à l'exercice en cours sont pris en compte.

Le caractère avancé des techniques comptables mises en œuvre dans ce livre, assez atypique même parmi les livres de la même période, même parmi ceux tenus en Italie même, pose la question de l'origine de cette technicité. Pourquoi le livre d'une petite succursale d'une compagnie moyenne « expatriée » en Provence présente-t-il ce caractère ?

Est-ce parce qu'il ne s'agit que d'une succursale ?

Il semble en tout cas que le teneur du livre et les gestionnaires de la compagnie aient attaché une importance particulière à la qualité des écritures et des enregistrements.

1303-1308 - Livres de la compagnie des Gallerani

Gand, Rijksarchief, Varia D 3109 (VIII), 3116 (I), 3116 (III), 3117 (VII) et 3448 (III)

Publications – Travaux

Cella Roberta, *La documentazione Gallerani-Fini nell'Archivio di Stato di Gent*, 1304-1309, Florence, 2009.

Grunzweig Armand, *Les livres de comptes des Gallerani*, Bruxelles, 1961.

Grunzweig Armand, « La garantie du crédit non-commercial dans la région de Paris au temps de Philippe le Bel », dans *Studi in onore di Amintore Fanfani*, Vol II, Milan, 1962, p. 527-545.

Description (Cella / Grunzweig)

1304-1305 - Livre de Londres :

Fascicule de 16 folios de papiers.

1304-1307 - Livre de Paris :

18 feuilles de parchemin.

Le texte est en deux colonnes, recto et verso.

1305-1308 - Livre de Londres :

Composé de 56 feuilles de papier écrites au recto et au verso.

Une première partie est consacrée aux recettes (avuti), une deuxième aux sorties (arenduti).

1305 - Bilan de caisse (?) de la compagnie des Gallerani à Londres :

Un bifeuillet de papier.

1305 - Enregistrements auxiliaires au libro nuovo de la filiale de Londres des Gallerani :

Deux feuillets pliés de papier.

1306 - Livre des dépenses de la "Renenga" de Flandres :

Fascicule de 11 feuillets de papier.

Remarques

La documentation comptable publiée des Gallerani se compose de plusieurs livres :

- Livre des entrées et des sorties de la compagnie des Gallerani à Londres (libro vecchio).
- Livre des dettes de la compagnie des Gallerani à Paris.
- Livre des entrées et des sorties de la compagnie des Gallerani à Londres (suite).
- Bilan de caisse (?) de la compagnie des Gallerani à Londres.
- Deux ensembles d'enregistrements auxiliaires au libro nuovo de la filiale de Londres des Gallerani.
- Livre des dépenses de la "Renenga" de Flandres.
- Quelques fragments plus ou moins volumineux : décomptes des speziali de Sienne, lettres de paiement, etc.

D'autres manuscrits ne sont pas publiés (voir CELLA Roberta, *La documentazione Gallerani-Fini nell'Archivio di Stato di Gent*, 1304-1309, Florence, 2009)

Compagnie : Gallerani

1 - Les livres des entrées et des sorties de la compagnie des Gallerani à Londres. (1303-1305 suivi de 1305-1308)

Nombre de périodes (pages)		144	
	dont justes	122	84,7%
	dont faux	8	5,6%
	dont non personnels	144	100,0%
	dont autres compagnies	0	0
	dont créances/débit	80	55,6%
	dont dettes/crédit	64	44,4%
	lo	1	0,7%
	Noi	143	99,3%
Nombre d'opérations		707	4,91/cpte
	dont commerciales	706	99,9%
	dont pers. ou ind.	1	0,1%
	dont débits	376	53,2%
	dont crédits	330	46,7%
	dont garanties personnelles	10	1,4%
	dont garanties écrites	234	33,1%

Nombre de virements internes (reports)	989	6,87/cpte
---	-----	-----------

Type de livres : Entrées et sorties

Des livres de l'« entrata » et de l'« escita », ou des « avuti » et des « arenduti ». Des livres de caisse ? Livres tenus avec soin en mentionnant les opérations dans leur ordre chronologique.

Au bas de chaque page, se trouve indiqué le total des opérations qui y ont été enregistrées.

A la fin des sorties, le reste en caisse est viré dans le nouveau livre. (et ce qui manque (erreur) est porté en charges (*dispese*)).

Tout les mouvements sont évalués en sterling.

D'autres livres sont mentionnés : *Grande libro, libro de' conti*, etc.

Le *libro grande* semble être un grand-livre, comportant les comptes personnels et d'autres.

Les opérations

Beaucoup de change

Achat/vente de draps, de chevaux et de bijouterie.

Achats de fournitures systématiquement mis en *de dare* de ces fournitures (*massariçie*, chevaux, etc.)

- comptes impersonnels.

Des « clients » importants : Cerchi Bianchi, Bardi, La Gran'Tavola, Peruzzi

Points clés

S'agit-il de livres de caisse ? Cela n'est pas très sûr. Il semble que certains enregistrements comportent une part liquide et une part en compte. ou même aucune part en liquide (ex livre b p.19/ réf 60). De fait, figurent des opérations de caisse, en espèces, mais aussi des opérations en compte. Ainsi, les « avuti » peuvent aussi bien être des entrées en liquide que par virement (ex cpte 34 p. 14). De même pour les sorties.

A la fin du premier livre, la différence entre les « avuti » et les « renduti » est constituée d'une part d'une encaisse (liquide ?), reportée dans le livre suivant, et d'un montant viré en « dispese ».

L'opération finale du *libro vecchio* consiste à virer vers le livre suivant :

- le solde de caisse (sans doute calculé avec le bilan de caisse).
- et la différence entre les créances et les dettes actives du livre des comptes (peut-être à partir des enregistrements auxiliaires).

L'écart entre la somme de ces montants et le solde du livre constitue une dépense, virée (a nostre dispese) dans le grand-livre.

Les entrées peuvent ne pas concerner la filiale de Londres elle-même, et parfois même représenter pour elle une dépense. Le scripteur se trompe d'ailleurs parfois (ex cptes 218 p. 66 et 404 p.113).

Ce livre ressemble donc plus à un livre primaire enregistrant toutes les opérations avant leur report dans les autres livres (d'où le nombre très élevé de report). Rien ne permet cependant de confirmer cette hypothèse, sauf que la référence de certains reports est demeurée en blanc.

Deux autres types de documents sont à lier avec ces livres des entrées et des sorties : d'une part les deux ensemble d'enregistrements auxiliaires au *libro vecchio* de Londres, et d'autre part le bilan de caisse de la compagnie des Gallerani à Londres.

De fait, il ne semble pas s'agir d'un bilan de caisse, mais plutôt de l'enregistrement du passage d'une période à une autre, ou d'un livre à un autre.

2 - Le livre de Paris 1304-1307

Nombre de comptes		244	
	dont justes	14	5,7%
	dont faux	1	0,4%
	dont non personnels	2	0,8%
	dont autres compagnies	0	0
	dont créances/débit	244	100%
	dont dettes/crédit	0	0
	Io	0	0
	Noi	121	49,6%
Nombre d'opérations		520	2,13/cpte
	dont commerciales	520	100,0%
	dont pers. ou ind.	0	0,0%
	dont débits	293	56,3%

Nombre de virements internes	dont crédits	227	43,7%
	dont garanties personnelles	2	0,4%
	dont garanties écrites	200	38,5%
		348	1,43/cpte

Type de livre : Livre de mauvaises dettes

Il s'agit d'une série de 243 comptes ouverts à des débiteurs en retard de paiement provenant d'un livre « *de'villani vecchio* » clos le 1er avril 1306. Après l'indication de l'état de la dette à la date de sa reprise, figurent les paiements effectués et le solde dû.

Les montants sont difficiles à suivre !!!

Ces créances portent sur de mauvais débiteurs. Il semble qu'elles n'aient pu être, pour cette raison, cédées.

Ce registre a visiblement servi à gérer ces dettes. Il comporte des ajouts postérieurs, de mains différentes.

Le montant initial de la dette est réévalué pour enregistré la valeur estimée de la créance (« capitale »). Y est éventuellement ajouté celui des dépenses.

Ce qui est remboursé (parfois inférieur à la dette, parfois supérieur) est viré en gain, soustrait de ces dépenses.

Calcul parfois difficile à comprendre : montant collecté parfois plus important que la dette, virement en gain parfois bizarre.

Si montant remboursé supérieur à la dette, un gain est enregistré.

Si montant remboursé plus faible que la dette, une perte est enregistrée (cpte 43/472). Le montant perçu lorsque la créance est abandonnée est sans doute l'objet d'un accord, et parfois nettement inférieur au montant dû.

"e questa quitança facemmo perciò che era riottosa detta e gattiva" (cpte 48)

Difficile de dire ce qui est juste et ce qui est faux

Pour le mécanisme des gains voir cpte 501/72 p 147

Ces dettes sont-elles celle de la compagnie, ou certaines ont-elles été rachetées ? (voir cpte 160/589)

Dans l'autre sens, voir cpte 204/633 p 194

Un compte en avoine !!!!! (37)

Libro de' conti - Vecchio libro

D'autres documents commerciaux ont été publiés. Ce sont soit des relevés primaires, comme celui des dépenses de la Renenghe ou celui du compte des Speziali, soit des écrits préparatoires à des bilans de fermeture ou d'ouverture de nouveaux livres, comme les *consuntivo di Cassa*, les *registrazioni ausiliare* et autre feuillets volants.

Cet ensemble dessine une organisation comptable très élaborée, sans doute très avancée sur la voie de la comptabilité en partie double

Utilisation assez fréquente des chiffres indo arabes

1304-1374 - Alberto del Giudice e compagni

Biblioteca Nazionale di Firenze, Nuovi acquisti, 239, 237, 238

Archivio del conte Egidio Gaslini Alberti, Genova

Publications - Travaux

Sapori Armando (ed.), *I libri degli Alberti del Giudice*, Milan, A. Garzanti, coll. « Pubblicazioni della direzione degli "Studi medievali" », n 3, 1952.

Description (Sapori / Goldthwaite)

Libro piccolo : codex en parchemin, sans doute à l'origine de 20 fascicules de quatre feuilles pliées en deux. De format 36,8 x 21,4 cm, il ne reste aujourd'hui que 16 fascicules.

Libro verde : codex en parchemin, sans doute à l'origine de 14 fascicules de quatre feuilles pliées en deux. De format 40 x 29,5 cm, il ne reste aujourd'hui que 13 fascicules.

Libro mali debitori : codex en parchemin, sans doute à l'origine de 2 fascicules de quatre feuilles pliées en deux

Libro arancio : registre de papier de 15 fascicules de huit feuilles pliées. De format 41 x 30 cm.

Libro di B. di Caroccio : registre de papier de 14 fascicules de huit feuilles pliées. De format 41 x 30 cm.

Remarques

La documentation publiée des Alberti se compose des livres suivants :

- Le libro piccolo dell'asse
- Le libro delle possessioni di Duccio e d'Alberto di Lapo
- Le libro verde segreto dell'asse C
- Le libro dell'asse de' mali debitori
- Le libro di ricordanze de Bartolomeo di Caroccio.
- Le libro arancio DD dell'avere e del dare
- Le libro dell'avere e del dare di Bartolomeo di Caroccio

Tous ne sont pas commerciaux.

Compagnie : Alberti

Le libro piccolo dell'asse

Nombre de comptes		267	
	dont justes	153	57,3%
	dont faux	36	13,5%
	dont non personnels	73	27,3%
	dont autres compagnies	0	0
	dont créances/débit	63	23,6%
	dont dettes/crédit	203	76,0%
	Io	8	3,0%
	Noi	266	99,6%
Nombre d'opérations		1212	
	dont commerciales	1175	96,9%
	dont pers. ou ind.	37	3,1%
	dont débits	617	50,9%
	dont crédits	595	49,1%
	dont garanties personnelles	0	0,0%
	dont garanties écrites	11	0,9%
Nombre de virements internes		756	0,62

Type de livres : créances et dettes, un livre secret

Le livre du capital et des associés. Y sont enregistrés tous les mouvements de capitaux, ceux avec les associés (tous ?) et les utilisations du bénéfice brut, en particulier les salaires et les aumônes.

De nombreux livres sont évoqués : libro de l'asse, libro verde (de l'assi), libro giallo de l'assi, libro grande CCCXV, libro verde, libro giallo, libro rosso, libricciuolo rosso, libro .B. ...

Opérations :

De la première page à la page 49r, les comptes des associés (y compris les *poveri di Dio*) avec les mouvements enregistrés sur ceux-ci. Puis à partir de la page 49v, le compte de bilan du 20/9/304 au 1/1/306(7). Le pacte d'actionnaires en page 25v et 26r, avec un complément p. 27v. Suivent les comptes de bilan et de résultat des opérations jusqu'au 1er novembre 1327 (83v), puis, à partir de 86r

des mouvements concernant à nouveau les associés, parfois des créances sur des propriétés, (maisons, vignes, domaines agricoles...). De 97r à 101r, le bilan au 1er novembre 1329. Enfin des comptes enregistrant les salaires et divers mouvements pour les employés.

Dans les rémunérations des employés il semble y avoir à la fois, des salaires (*per suo salaro*), des gains liés à des opérations (?), des primes exceptionnelles (*oltre il salaro suo*) des remboursements de frais ou des dotations pour frais (*per provedimento*) et la rémunération des sommes laissées en dépôt (*per dono*). Y a-t-il d'autres opérations ?

Bonne utilisation du levammo / ponemmo. Tenu en livre *a fiorini*. Établi avec une certaine rigueur, un certain professionnalisme : indication des renvois vers ou depuis les différents livres, calculs d'intérêt souvent juste, ...

Mais beaucoup d'erreurs ! De nombreux exemples de l'approximation pour les deniers.

Les comptes faits (en principe) chaque année aux calendes de Janvier, puis Juin/juillet...

Les bilans comportent l'évaluation des stocks (comment ? A quelle valeur ?) et probablement de la caisse (parfois clairement), celle des créances et des dettes. On remarque en 1/11/29 un débours sur le stock.

C'est par différence qu'est établi le résultat.

Le libro verde segreto dell'asse C

Nombre de comptes (partie commerciale)	151	
dont justes	113	74,8%
dont faux	8	5,3%
dont non personnels	12	7,9%
dont autres compagnies	13	8,6%
dont créances/débit	43	28,5%
dont dettes/crédit	106	70,2%
lo	0	0,0%
Noi	0	0,0%
Nombre d'opérations	666	
dont commerciales	423	63,5%
dont pers. ou ind.	243	36,5%
dont débits	356	53,5%
dont crédits	310	46,5%
dont garanties personnelles	0	0,0%
dont garanties écrites	0	0,0%
Nombre de virements internes	529	0,79

Type de livres : créances et dettes, un livre secret

Opérations

Une grande partie (jusqu'à f XXIV) est consacrée à des biens familiaux.

Ensuite, à la constitution de la compagnie de 1347 entre Caroccio, Jaccopo, Bartolomeo et Tommaso di Lapo.

Des dépôts fuori corpo, des salaires

Calcul du bilan 1348 selon la même démarche que dans le libro piccolo (Pourquoi seulement celui-là ?).

D'autres livres : AA, BB, C verde, DD

Le libro dell'asse de' mali debitori

Enregistre 125 comptes représentant des mauvaises dettes affectées à la compagnie de Caroccio après la dissolution de la vieille compagnie. Il comprend également des mauvais débiteurs identifiés en 1348 dans le libro BB rosso.

Les remboursements sont enregistrés.

Le libro arancio DD

Type de livres : créances et dettes

Quasiment tout est juste. Très peu d'erreur.

Bien qu'incomplet, pas de la partie double ex cpte 29 ou 30.

Le livre commence par les de avere, ce qui est plutôt inhabituel.

Utilisation des chiffres arabes (ex cpte 187 et 234, confirmé par la reproduction pages XX et CXXII.

Autre confirmation pour le second livre p. LXXXI)

Beaucoup d'autres livres : libro bianco AA, libro C verde, quaderno delle compere, quaderno VI Vendite, libro nero A, libro rosso BB, libro de' mal debitori di carte di pecora con coverte d'assi, quaderno delle vendite di Napoli, ...

Nombre de comptes		552	
	dont justes	474	85,9%
	dont faux	19	3,4%
	dont non personnels	29	5,3%
	dont autres compagnies	153	27,7%
	dont créances/débit	375	67,9%
	dont dettes/crédit	177	32,1%
	lo	0	0,0%
	Noi	550	99,6%
Nombre d'opérations		2193	3,97
	dont commerciales	1814	82,7%
	dont pers. ou ind.	366	16,7%
	dont débits	1494	
	dont crédits	699	
	dont garanties personnelles	12	0,5%
	dont garanties écrites	203	9,3%
Nombre de virements internes		1335	2,42

Opérations

Des opérations de change avec Venise et Avignon en particulier. Certaines camouflant peut-être une activité de prêt.

Vente de draps, sans doute avec des opérations sur ceux-ci.

Compte 254, achat/vente (en 3 ans) d'un « poderetto » : opération pro ou perso ?

Les opérations de change (lettre de change) sont enregistrées non au montant reçu mais au montant devant être remis, en lb. a fiorini. Des cas où il y a « vantagio a noi », des cas où il y a « vantaggio a loro ». Cet écart est souvent représenté par un taux d'intérêt. Où se trouve la rémunération ? Probablement dans l'écart entre la valorisation affichée et la valeur réelle.

Lettera di pagamento et lettera di compagna. Les dernières sont-elles les lettres internes ?

Des opérations transversales : d'une implantation à l'autre, sans implication opérationnelle de Florence (Ex cpte 175...)

Présence de Pegolotti comme employé (cpte 200).

Présence de clients connus, importants, prestigieux.

Points clé

Suivi d'une comptabilité sur une longue période, pour une même compagnie, sous ses différentes incarnations successives.

Évolutions méthodologiques peu importantes : présentations similaires : séparation de *dare* et de *avere*, sections superposés, existence de comptes impersonnels...

Multiplicité de livres annexes ou auxiliaires.

1311-1313 - Frescobaldi, compagnia fiorentina	
Londres, Public Record Office, Miscellanea dello Scacchiere, Queen Remembrancer's Department, E. 101-10-127.	
Publications - Travaux	
Sapori Armando, <i>La Compagnia dei Frescobaldi in Inghilterra</i> , Florence, 1947.	
Description (Sapori)	
Registre papier de 87 folios.	
Remarques	

Nombre de comptes		79	
	dont justes	24	30,4%
	dont faux	5	6,3%
	dont non personnels	24	30,4%
	dont autres compagnies	13	16,5%
	dont créances/débit	62	78,5%
	dont dettes/crédit	17	21,5%
	lo	5	6,3%
	Noi	65	82,3%
Nombre d'opérations		329	4,16/cpte
	dont commerciales	329	100,0%
	dont pers. ou ind.	0	0,0%
	dont débits	223	67,8%
	dont crédits	106	32,2%
	dont garanties personnelles	0	0,0%
	dont garanties écrites	23	7,0%
Nombre de virements internes		131	1,66/cpte

Compagnie :

Frescobaldi.

Type de livres : Livre de créances et de dettes

Il s'agit d'un livre dont le scripteur est Pepo Frescobaldi

Ce livre ressemble à un grand livre :

- Deux parties : *de dare* et *de avere*.
- Des comptes *spese di...* ou *spese fatte per...*
- Des comptes impersonnels

Mais n'en a pas toutes les qualités

- Des *dè dare* parmi des *de avere* (par erreur)
- Une monnaie de compte hétérogène: fior d'oro avec des sous et deniers tornesi grossi, des livres piccioli, etc.

Le formulaire est cependant bien fixé.

Emploi du ponemo/levamo.

Un autre livre mentionné : le quaderno piloso,

Opérations :

On identifie dans ce livre des achats et vente de drap et de produits divers, du change et des avances et des prêts.

Achat de matériel d'écriture.

Des dépenses de transport de balle de laine.

Des dépenses pour faire face à leurs poursuivants.

Points clé :

Difficile d'évaluer son exactitude, beaucoup de compte non clos, peu de totalisation, et unité de compte incertaine.

Pas de présence d'intérêt.

Période d'avant la chute pour les Frescobaldi.

Deux hypothèses pour rendre compte de la qualité médiocre de ce livre :

- Il s'agit d'un livre primaire, destiné à être recopié sur un autre support, de façon plus soignée, avec une unité de compte plus rigoureuse.
- La période de ce livre correspondant, pour les Frescobaldi, à une période très instable, de poursuites par la monarchie anglaise, de fuite de l'Angleterre, de tentative de secourir les

associés basés à Bordeaux, de manœuvres pour parvenir à sauver un certain nombre de marchandises, évacuées d'Angleterre par Bruges. Ce livre n'aurait plus alors la même utilité, le même statut ni la même rigueur qu'un habituel grand-livre.

Également publiés par AS, deux documents accessoires, sans doute primaires, de passation de caisse, et de prise de note d'opérations.

1326-1356 - Il libro dei bilanci di una azienda mercantile del trecento

Archivio di Stato di Pisa, Opera del Duomo, n° 1289

Publications - Travaux

Tito Antoni, *Il Libro dei bilanci di una azienda mercantile del Trecento : il libro della Ragione di Biagio e Guido delle Brache, dal 1326 al 1356*, Pise, 1967.

Description (Antoni)

Registre papier de 300x280 mm de 79 feuillets.

Les bilans de Guido et de Colo Bugarro sans doute ajoutés postérieurement au registre

Remarques

Nombre de comptes		17	
	dont justes	10	58,8%
	dont faux	4	23,5%
	dont non personnels	17	100,0%
	dont collectifs	0	
	dont créances/débit	0	
	dont dette/crédit	16	
	lo	16	
	Noi	1	
Nombre d'opérations		1144	
	dont commerciales	0	0,0%
	dont pers. ou ind.	1144	100,0%
	dont débits	206	
	dont crédits	989	
	dont garanties personnelles	0	0,0%
	dont écrits	0	0,0%
Nombre de virements internes		0	

Compagnie

Les Delle Brache étaient une famille de marchands pisans. Possesseurs d'une tour.

Nombreuse activités et responsabilités politiques et administratives publiques (Conseil des Anciens, prieur, etc.)

Exilés en 1356 à Pérouse,

Type de livre

Ce livre contient les bilans de Biagio puis de Guido delle Bracche, de 1326 à 1356.

Intro qui indique que ces bilans ne concernent pas seulement une compagnie, mais « *ancho dei denari che io Biaggio abo in compagnia* »

Présentation très approximative : changement d'unité, postes différents, niveau de détail variable, chiffres indo arabe ou romains ...etc...

Monnaie de compte lire pisane, puis la lira di buona moneta (?)

Établis à partir d'un inventaire, issu des livres et d'une évaluation des stocks (avec des abattements).

- *Trovo che debo avere.*
- *Trovo che debo dare.*
- *Trovo che vagliono li panni de le mie boteghe e li danari che debo avere...*
- *Resta che mi rimane netti di mobile, abatendo ...*

Nombreux livres perso ou professionnels : libro grande del A nostro proprio = perso, libro grande del C de la botegha del taglio = pro, libro del Chalsaiuoli = pro, libro de la Masnada = pro, libro grande de la Crocie = pro, libro de le pigione = perso, libro grande del B + pro, etc. (libro de la posesione, quadernetto de l'A, quadernetto del vinaiolo, ...)

Est intercalé également le bilan de Colo Bugarro de 1347 et 24 comptes divers.

Opérations

Activité d'achat de laine brute et de transformation en tissu (en sous-traitance) : filage, tissage, teinture)

Ces bilans retranscrivent à la fois une activité marchande (bottega del Taglio, bottega dello Stame, etc.) mais aussi des investissements patrimoniaux immobiliers, des animaux, et en titres publics (prestanze).

Points clé

Difficile de séparer le personnel et le professionnel.

Le livre est sans doute personnel.

En fait, ces bilans sont les bilans patrimoniaux incluant des activités commerciales.

Évolution de 1326 à 1356. Le patrimoine professionnel passant de 69% à 56%

Utilisation importante des chiffres indo-arabes, et de chiffre romains

Correspondance entre le bilan delle Brache 1347 (p. 107) et celui de Bugarro

1332-1337 - Le *libro vermiglio* de la compagnie florentine de Iacopo Girolami, Filippo et Tommaso Corbizzi

Archivio Vaticano, Instr. Miscell. 7374.

Publications - Travaux

Chiaudano Mario, « Un contratto di società di mercanti fiorentini dell'anno 1332 », *Atti R. Accademia delle Scienze di Torino*, vol. LXV, 1930, p. 410-420.

Chiaudano Mario, *Libro vermiglio di corte di Roma e di Avignone del segnale del C - 1332-1337*, Turin, 1963.

Sapori Armando, *Studi di Storia Economica*, Vol. III, Florence, 1967, p. 101-119.

Description (Chiaudano)

En papier (bambagine). De format 41 x 31 cm.

Une première page de parchemin porte la lettre "C".

Le livre est composé de carnets plusieurs folios, numérotés sur le demi folio droit.

Remarques

Nombre de comptes		285	
	dont justes	148	51,9%
	dont faux	35	12,3%
	dont non personnels	29	10,2%
	dont compagnie	42	14,7%
	dont créances/débit	200	70,2%
	dont dette/crédit	85	29,8%
	lo	3	1,1%
	Noi	284	99,6%
Nombre d'opérations		1520	5,33/cpte
	dont commerciales	1469	96,6%
	dont incertaines	51	3,4%
	dont débits	696	45,8%
	dont crédits	823	54,1%
	dont garanties personnelles	12	0,8%
	dont écrits	191	12,6%
Nombre de virements internes		1076	3,78/cpte

Compagnie : Corbizzi

Compagnie créée en 1332 entre Iacopo Girolami, Iacopo et Tommaso Corbizzi.

Tommaso ayant eu des problèmes à Montélimar, et ayant utilisé pour y faire face les capitaux de la compagnie, celle-ci fut dissoute en 1334, afin de se séparer de Tommaso et de recréer une nouvelle activité entre Iacopo et Filippo.

Type de livre : Livre de créances et de dettes

Un livre qui présente à la fois des caractères d'un grand-livre et ceux d'un livre secret (composition du capital, règles de fonctionnement, calcul et affectation du résultat).

Divisé en deux parties : la première, comporte les comptes s'ouvrant par un débit (de dare), et la deuxième rassemble ceux s'ouvrant par un crédit (de avere)

Les comptes sont à section superposées. Quasi tous sont barrés.

Chaque page est divisée en trois par deux traits fins verticaux tracés au crayon. La première colonne, d'environ 2 cm qui accueille souvent la première lettre de chaque compte. Dans la deuxième, d'approximativement 20 cm, le détail de chaque compte est noté. La troisième, d'environ 10 cm comporte les montants en chiffres, ainsi parfois que des annotations du teneur du livre.

Filippo Corbizzi enregistre les opérations réalisées à Avignon, comme Tommaso Corbizzi devait enregistrer celles faites à Montélimar sur un livre "*Conto del Montiglio*".

Le livre enregistre des opérations jusqu'au 15 juillet 1337.

Qualité médiocre : Pas d'unicité d'unité de compte : *fiorino d'oro*, *fiorino ad oro*, *fiorino di piemonte doro nuovi*, *gss*, ... souvent des comptes non équilibrés - un montant de débit est enregistré à sa valeur nominale, le remboursement comporte le montant des intérêts. L'exactitude est souvent invérifiable. Ce registre apparaît parfois plus comme un livre de *ricordanze* un peu organisé qu'un vrai grand-livre.

Pourtant, de nombreux autres livres sont mentionnés, qui laissent supposer une comptabilité élaborée : *quaderno biancho del die*, *quaderno de le ispeze minute*, *libro del montiglio del cie*, *libro ciallo sagreto (quaderno giallo di charte di pechora sagreto)*, *quadernuccio picholino de le ispeze*, *quaderno biancho di Vignione*, *quaderno E*, *libro F*, *quaderno b*, etc.

Une organisation sans doute elle aussi défectueuse. Un associé recevant des fonds, non directement imputés à la compagnie, mais d'abord à lui-même, puis à la compagnie (avec quel délai ?) (ex. cpte 52 et 53)

Mais des dépréciations (cpte 63 p.45)

Niveau d'exactitude habituelle dans les calculs.

Opérations

Pour l'essentiel des opérations financières. L'opération type est un prêt, fait à un ensemble de personnes liées solidairement, avec un taux d'intérêt mentionné, parfois réalisé par plusieurs prêteurs syndiqués. Également une participation dans un péage.

Points clé

Les premières pages sont consacrées à l'expression des règles que les associés décident d'appliquer dans la vie de la société.

La partie gauche de la page III est consacrée à l'annonce de la dissolution de la compagnie et des modalités de séparation entre Tommaso et les deux autres associés. (la répartition des créances est souvent mentionnée dans les comptes).

Un calcul de résultat par différence entre avanzi et frais : les intérêts perçus, et les péages, sont regroupés sur un compte des « compagni deono avere », les frais y sont retirés, le reste constitue le résultat, versé ensuite à chaque associé. (exemple cpte 238 et 240, p. 161)

Ce calcul est possible mais cependant probablement approximatif.

Les intérêts sont enregistrés en crédit du compte de créance, mais pas en débit.

Les frais sont enregistrés (si nécessaire) comme des dettes, mais pas en tant que frais, et qui les paie ?

Des produits sont enregistrés en avanzo mais pas dans les comptes personnels.

Des garanties notariales couramment d'un montant double du prêt (ex cpte 45 p 32).

Le pardon accordé en même temps que le remboursement du prêt.

1335-1343 – Livres des Peruzzi

Biblioteca Riccardiana, Florence, 2414 à 2417

Publications - Travaux

Sapori Armando, *I libri di commercio dei Peruzzi*, Milan, 1934.

Description (Sapori)

Libro dell'asse sesto : Registre parchemin de 47,5x30 cm de 17 fascicules de quatre feuilles
 Libro segreto sesto della compagnia : Registre parchemin de 43x26,5 cm de 13 fascicules de quatre feuilles

Remarques

La documentation publiée de la compagnie des Peruzzi se compose de quatre livres. Seuls les deux premiers sont des livres commerciaux :

- Le libro dell'asse sesto
- Le libro segreto sesto
- Le libro segreto di Arnolfo di Arnolfo
- Le libro segreto di Giotto di Arnolfo

Sapori publie également des fragments du libro segreto de Simone di Rinieri.

Compagnie : Peruzzi

Les livres commerciaux appartiennent à la compagnie dirigée par Giotto de Peruzzi e de' compangni, créée en 1335, reprenant et poursuivant l'activité des compagnies précédentes.

Le libro dell'asse sesto

Nombre de comptes		446	
	dont justes	393	88,1%
	dont faux	7	1,6%
	dont non personnels	7	1,6%
	dont compagnie	40	9,0%
	dont créances/débit	370	83,0%
	dont dette/crédit	76	17,0%
	lo	1	0,2%
	Noi	446	100%
Nombre d'opérations		2202	4,94/cpte
	dont commerciales	2181	99,0%
	dont incertaines	21	1,0%
	dont débits	1471	66,8%
	dont crédits	731	33,2%
	dont garanties personnelles	3	0,1%
	dont écrits	14	0,6%
Nombre de virements internes		2188	4,91/cpte

Type de livre : livre de créances et de dettes

C'est un livre de synthèse, qui débute par la reprise des dettes de la vieille compagnie, des différentes implantations (Londres, Bruges, Paris, Naples, Pise, Venise, Avignon, Sicile, Chypre, Tunis, Rhodes, Barletta, Castello di Castro)

Deux parties, *de dare* et *de avere*.

Ce livre semble spécialisé dans les rapports de la compagnie avec ses agents et avec les « vieilles » compagnies. Pratiquement toutes les opérations sont reprises d'autres livres et synthétisées dans celui-ci.

Son incomplétude ne permet cependant pas d'en déterminer la fonction exacte. En particulier, il n'est pas permis de comprendre ce qu'il est fait des dépenses (comptes *spese*) et des gains (*avanzo*). Sont-ils virés dans le libro segreto pour calculer un résultat ?

Essentiellement des renvois à d'autres livres : *libro grande secondo*, *libro bianco quindicesimo*, *libro giallo nono*, *libro nero decimo*, *libro rancio primo*, *libro rosso undicesimo*, *quadernuccio de' contanti della cassa*, *libro sagreto sesto*, *libro nero dodecimo*, *libro dell'asse quinto*, *libro dell'asse segnato S*, *libro grande secondo*, *libro bianco quindicesimo*, *libro bianco diceottesimo*, etc. dont certains appartenaient à des compagnies précédentes.

Les plus importants à ce moment : *le libro rosso undicesimo* (qui était peut être le livre de l'activité) et *le libro segreto*.

Formulaire précis.

Des paragraphes *ricordanza*.

Une grande partie constituée de comptes issus de la vieille compagnie, en *de dare* et en *de avere*, avec totalisation. Renvoi de ce livre au *libro segreto sesto* pour les règlements avec la vieille compagnie. Soit des dettes héritées de la vieille compagnie, suivies éventuellement de leur règlement. Soit des actifs provenant de celle-ci (créances ou marchandises) et leur recouvrement ou leur vente.

Une partie *nostro avanzo* (ex. c. cclxxxv, non parvenue) et une partie *spese*.

Mais des dépenses renvoyées dans le *libro segreto*.

Les opérations :

Livre synthétique où les opérations commerciales apparaissent très peu directement.

Soit des reprises de dettes ou de créances des vieilles compagnies, soit les opérations des agents, frais engagés pour eux-mêmes, opérations immobilières, etc. La compagnie joue alors un rôle de teneur de compte bancaire.

Des allusions à des achats et des ventes de drap, du change, des prêts, plutôt que des enregistrements directs...

Beaucoup de comptes à des agents de la compagnie.

Le libro segreto sesto

Nombre de comptes		111	
	dont justes	81	73,0%
	dont faux	10	9,0%
	dont non personnels	0	0,0%
	dont collectifs	12	10,8%
	dont créances/débit	55	49,5%
	dont dette/crédit	56	50,5%
	lo	0	0
	Noi	111	100%
Nombre d'opérations		1152	10,38/cpte
	dont commerciales	1152	100,0%
	dont pers. ou ind.	0	0,0%
	dont débits	634	55%
	dont crédits	518	45%
	dont garanties personnelles	0	0,0%
	dont écrits	0	0,0%
Nombre de virements internes		1152	10,38/cpte

Type de livre : livre de créances et de dettes

Ce livre est également, et plus clairement encore, un livre de synthèse, consacré aux reprises des vieilles compagnies et probablement aux relations avec les agents et leur famille.

Plusieurs parties :

De dare :

Reprise des anciennes compagnies

Charges de *guadagnio*

Salaires

De avere :

Reprise des anciennes compagnies

Avanzi.

La présentation est moins classique, plus littéraire. Des *dè dare* et des *dè avere*, mais les montants ne sont pas isolés.

Pratiquement tous les renvois pointent dans ce livre ou dans le libro dell'asse sesto.

Mais pas un livre équilibré pour autant.

Opérations :

Pas d'opérations commerciales non plus dans ce livre. Si le précédent semble consacré aux relations bancaires (retraits, paiements, avance, etc.) avec les agents, celui-ci semble utiliser pour les relations internes (salaires, intérêts sur les comptes des agents).

Des intérêts pratiqués quasi systématiquement (proche de 7%).

Points clé, pour ces livres :

L'incomplétude de ces deux livres ne permet pas d'identifier leur fonction respective. Les deux semblent en tout cas consacrés à des relations plutôt internes à la compagnie, soit avec ses

prédécesseurs, soit avec ses agents ou leur famille. Ils couvriraient, le second en synthèse, d'une certaine façon, le résultat « non commercial », celui des relations internes.
La formulation suggère l'extériorité du livre par rapport à la compagnie : « *che Giotto e compangni ci deono dare* »

1336-1340 - Libro giallo della compagnia dei Covoni	
Archivio di Stato di Firenze, fds Del Bene	
Publications - Travaux	
Sapori Armando et Mandich Giulio (ed.), <i>Libro giallo della compagnia dei Covoni</i> , Milan, Istituto editoriale Cisalpino, coll. « Pubblicazioni della Direzione degli Studi medievali », n° 4, 1970.	
Description (Sapori)	
Registre papier de 42x30,5 cm. Constitué de 14 fascicules de 8 feuilles.	
Remarques	

Nombre de comptes		851	
	dont justes	832	97,8%
	dont faux	13	1,5%
	dont non personnels	15	1,8%
	dont collectifs	519	61,0%
	dont créances/débit	659	77,4%
	dont dette/crédit	192	22,6%
	lo	0	0
	Noi	0	100%
Nombre d'opérations		3682	4,3/cpte
	dont commerciales	3681	100,0%
	dont incertaines	1	0,0%
	dont débits	2218	60,2%
	dont crédits	1464	39,8%
	dont garanties personnelles	7	0,2%
	dont écrits	206	5,6%
Nombre de virements internes		1864	2,19/cpte

Compagnie : Covoni

Type de livre : livre de créances et de dettes

Le Livre Jaune (*Libro Giallo*) des Covoni est un « Grand Livre » de comptabilité.

Il enregistre l'activité de la compagnie de septembre 1336 jusqu'en septembre 1340

Le livre est divisé en deux grandes parties. La première, de la page II à la page CCXXV est utilisée pour inscrire « *Chi ci dovrà dare* », et la deuxième, de la page CCXXVI à la fin « *Chi dovrà avere* ».

Les dernières feuilles de chacune de ces deux parties sont utilisées pour les comptes de « résultat » : les pages CCXXVIII à CCXXII aux sommes inscrites *ad avanzo* (en produit) et les dernières pages du livre aux sommes inscrites *a disavanzo* (en charge).

Présentation pas totalement « classique »

La monnaie de comptabilisation utilisée dans le livre des Covoni est pratiquement toujours la livre *a fiorino*. Cependant, et en contradiction avec les règles et surtout avec l'utilité de la comptabilité en partie double, pour l'enregistrement des créances sur la place de Venise (*deono dare*), les livres de *grossi manchi* sont utilisés.

D'autres livres sont mentionnés dans les enregistrements du *libro giallo* : livre de caisse (*quaderno di contanti della cassa*), *quaderno (delle compere e) delle mandate di panni fiorentini*, et *quaderno delle mandate (di grossi da Vinegia)*, consacré essentiellement aux opérations avec Giovanni Vai, le correspondant des Covoni à Venise, de 1336 à février 1338, *quaderno de ragionamento*, *libricciuolo* ou *quaderno sagreto* et un nouveau grand-livre, le *libro nero*.

Entre les feuilles CCLXXX et CCLXXXI est inséré un feuillet présentant, au recto et au verso, le détail de monnaies reçues et les calculs des valeurs correspondant à une opération de change, et entre les feuilles CCLXXXI et CCLXXXII un enregistrement incomplet concernant Taddeo Dell'Antella.

Opérations

L'activité principale enregistrée dans le livre est celle de banquier, en particulier et, de façon remarquable, le change, principalement entre Florence et Venise.

Jusqu'à tenir de véritable compte pour des grandes compagnies (Bardi, Peruzzi, ...).

Délai de paiement des lettres de change : Venise 5 jours (*di 5 veduta la lettera*).

Délai de transmission : Venise 10 jours.

Correspondant à Venise : Giovanni Vai e compagni.

Change au prix du retour.

Tenue des comptes des membres de la compagnie et de leur famille.

Une deuxième activité est le négoce de draps florentins (*panni fiorentini*), D'autres types de tissus peuvent occasionnellement faire l'objet du commerce des Covoni : lin de Padoue, laine brute de Vérone...

Des rabais pour paiement comptant enregistrés en *avanzi*.

Points clés

Processus d'arrêtés des comptes, avec un calcul de résultat probablement selon deux approches, avec les *avanzi* / *disavanzi* et avec l'inventaire.

Les *avanzi* proviennent non seulement du grand-livre (*libro giallo*) mais aussi de livres annexes, comme le *libro delle mandate* (pour le change) ou le *libro delle chompere e mandate di panni fiorentini*.

Par l'inventaire, probablement avec le *quaderno de ragionamento*.

Un écart, faible, constaté entre les deux cpte 661, p. 253.

Ce qui suppose un très précis suivi des opérations, aussi bien d'achat/vente (*quaderno (delle compere e) delle mandate di panni fiorentini*), que de change (*quaderno delle mandate (di grossi da Vinegia)*), ou de prêt/emprunt et de rabais au comptant (*libro giallo*)

Un système comptable très évolué, bien que pas en partie double.

Une technicité remarquable dans le change.

1260 - Lettre de Vicenti e compagnie, a Sienne, à Iacomo di Guido Cacciaconti, en France

Archives privées de la famille Bianchi Bandinelli

Publications - Travaux

Paoli Cesare, Piccolomini Enea, *Lettere volgari del secolo XIII scritte da senesi*, Bologne, 1871, p. 13-24 (description p. XIV et XV - commentaires p. 124-134).

Monaci Ernesto, *Crestomazia Italiana Dei Primi Secoli: Con Prospetto Delle Flessioni Grammaticali E Glossario*, Città di Castello, 1889, p. 161-165.

Sapori Armando, *Studi di Storia Economica*, Florence, 1955, p. 88-93.

Castellani Arrigo, *Testi Toscani du caractère pratique*, Bologne, 1982, p. 263-272 (transcription) et 384-385 (facsimilé).

Description (Castellani)

Parchemin de 43 x 29cm.

L'adresse figure sur une ligne au verso, ainsi qu'un blason et une annotation sur le mode de réception ("...a per lo primo messo dela fiera di San Giovanni anno sessanta...")

Remarques

Il s'agit d'une lettre envoyée par le siège de la compagnie à son agent en France.

La lettre est attribuée avec quelque vraisemblance à Vicenti d'Aldobrandino Vicenti, au nom de la compagnie, en particulier Iacomo et Giovanni di Grigorio et Vicenti.

Elle est envoyée le 5 juillet en réponse à celle reçue par le premier courrier de la foire de Provins de mai 1260.

Le destinataire est Iacomo Guidi Cacciaconti, en France.

Une colonne.

Plan

- Salut et accusé de réception des lettres précédentes.
- Recommandations générales comportementales.
- Recommandations particulières sur le compte rendu des mouvements.
- Explication sur les ventes de provesini.
- Un point sur une affaire à Lyon. Suite à une action souhaitée de la part des compagnons à Sienne auprès de la court Papale.
- Un point sur une affaire avec Mino Pieri. Iacomo demande que les compagnons de Sienne lui fassent envoyer par lettre une instruction à son représentant en France Bonicho Maniardi.
- Un point sur la demande de Iacomo que ses compagnons de Sienne demandent à Orlando Buonsignore d'envoyer une lettre d'instruction à ses représentants en France. Plus quelques autres instructions.
- Deux informations sur des changes réalisés avec Iachomo Ubertini et Achorso Guargualia (vente de livres de Provins sur les foires de Champagne).
- Une description des combats et des batailles de Sienne, alliée du roi Manfred, contre Florence et les villes alliées, quelques semaines avant Montaperti.

Points clé

La compréhension des mécanismes de marché, d'offre et de demande de monnaie.

L'arbitrage entre les différents intérêts de la compagnie (entre activité en France et celle en Angleterre).

L'attachement très fort à la patrie communale.

La volonté d'expliquer des motivations d'ordre général aussi bien que spécifique... Un ton très respectueux vis-à-vis du correspondant : « *Perciò non ti spiaccia per chè noi vendiamo prove* ».

Tutoiement.

Le suivi des comptes de leur correspondant sur les foires de Champagne. L'enregistrement dans les livres de la compagnie des *avuti* (entrées) des *renduti* (sorties) et les *prestanze* (les prêts)

Mais surtout l'information de leur correspondant, que ce soit sur des affaires particulières en cours (de recouvrement, de change, etc.), ou de façon plus générale sur sa compréhension de la situation et donc de ses conséquences.

1262 – Lettre d'Andrea de' Tolomei, de Troyes, à Tolomeo, Orlando, Pietro et aux autres associés Tolomei, à Sienne

Archivio di Stato di Siena, Diplomatico, San Francesco, 1262, 4 settembre

Publications – Travaux

Paoli Cesare, Piccolomini Enea, *Lettere volgari del secolo XIII scritte da senesi*, Bologne, 1871, p. 25-48 (description p. XV et XVI - commentaires p. 134-142).

Castellani Arrigo, *Testi Toscani du caractère pratico*, Bologne, 1982, p. 273-292 (transcription) et 386-388 (facsimilé).

Heers Jacques, *la naissance du capitalisme*, Paris, 2012, p 66-68.

Description (Castellani)

Parchemin de 65 x 37 cm.

Une annotation précisant : "Seconde lettere di san Giovanni anni sessanta e due..."

Remarques

L'auteur de cette lettre est Andrea di messere Cristofano di messer Talomeo della Piazza. Il est l'un des associés de la compagnie des Tolomei. Elle est adressée aux autres membres de la compagnie, à Sienne, en particulier Talomeo, Orlando et Petro, envoyée par le second messenger de la foire de Saint-Jean, le 4 septembre 1262. Une lettre qui se passe après l'excommunication de Sienne par le pape Urbain IV en 1260. (en janvier suivants, les Tolomei et leurs associés seront exclus de la sanction par le pape).

65 lignes monocolonne.

En deux colonnes 53 lignes à gauche et 51 à droite (pour la partie comptable).

Plan

- Salut et accusé de réception des lettres précédentes (y compris celles destinées à d'autres).
- Explications fournies sur une action réalisée par Andrea.
- Confirmation des instructions reçues sur les écritures comptables concernant d'autres compagnies.
- Explication sur le dépôt fait auprès de Saint Jacques de Provins (Sienne est excommunié).
- Compte rendu comptable des entrées de la foire de Saint-Jean.
- Compte rendu comptable des sorties de la foire de Saint-Jean.
- Information sur des affaires en cours avec les abbés de Cîteaux et de Pontigny, etc.
- Information sur une lettre de sauf conduit pour l'Angleterre obtenue d'Édouard (roi d'Angleterre) et donc sur la possibilité d'y aller.
- Compréhension de la mission confiée à un des partenaires parmesans.
- Retour sur les affaires à mettre au point avec les partenaires parmesans.
- Point sur les marchés de la cire et du poivre.
- Informations sur diverses créances.
- Point sur des opérations avec Tebaldo Altavile (une compagnie avec lui ?).
- Information sur un voyage annulé en Flandre (en lien avec la situation générale des Siennois).
- Information générale sur la situation des Siennois, et des Génois (suite à leur implication dans les affaires de Constantinople), et sur les conséquences pour les foires de Champagne et sur l'attitude des gens.
- Point sur une dette de Morbacho dela Magnia et sur son paiement échelonné.
- Un compte rendu comptable d'opérations aux foires de Champagne, en deux colonnes, l'une pour ce qui est reçu et l'autre pour ce qui est sorti. Que des mouvements de caisse (même si parfois des prêts et des emprunts).

Points clé

La façon de s'exprimer du scripteur : « *lo il feci per lo migliore di voi* », « *Sapiate...* »

Vouvoiement.

Le rédacteur de cette lettre et ses correspondants Siennois semblent travailler également avec des Parmesans, et peut-être avec une autre compagnie avec Orlando Buonasera et Ugholino Cili (siennois ?) ainsi qu'avec Tebaldo Altavile.

Remarque : la multiplicité de liens entre marchands, par des compagnies nombreuses.

Observation de la concurrence : « *Sapiate que Leonardo Giani si era aparechiato d'andare in Fiandola a investire in draparìa. Si ebe letera dai suoi chonpangni que nol dovese fare.* »

1265 – Lettre d'Andrea de' Tolomei, de Troyes, à Tolomeo et aux autres associés Tolomei, à Sienne

Archivio di Stato di Siena, Diplomatico, Bigazzi, 1265, 29 novembre

Publications – Travaux

Paoli Cesare, Piccolomini Enea, *Lettere volgari del secolo XIII scritte da senesi*, Bologne, 1871, p. 49-58 (description p. XVI et XVII - commentaires p. 142-147).

CASTELLANI Arrigo, *Testi Toscani du caractère pratico*, Bologne, 1982, p. 401-408 (transcription) et 389-390 (facsimilé).

Description (Castellani)

Parchemin de 35/36 x 42/43 cm.

Adresse au dos, ainsi que le blason des Tolomei. Et une annotation d'une autre main précisant : "*Prima letera di Treseto anni LXV...*"

Remarques

L'auteur de cette lettre est également (comme 1262) Andrea de' Tolomei. Les destinataires sont Domino Tolomeo et les autres associés, à Sienne.

Envoyée par le premier courrier de la foire de Troyes, écrite le 2 novembre 1265.

Plan

- Salut et informations sur les courriers envoyés.
- Information sur une affaire en cours (oubliée lors d'un précédent courrier).
- Point sur des créances sur l'abbé de Joyenval, sur les Borghesi di Noracha (Nérac ?), sur l'évêque de Toul, ...
- Information sur un paiement partiel reçu sur une créance.
- Information sur des achats de sacs de laine, envoyés à Cielona.
- Nouvelles de Froderigho Doni, en Angleterre.
- Point sur d'autres créances.
- Présentation d'une opération à faire avec Guido Toscho de Parme, avec un prêt.
- Petite incise sur la venue du courrier et sur les bonnes intentions d'Andrea.
- Information sur la situation du roi Charles (d'Anjou) et sur d'éventuelles conséquences financière de ses besoins financiers.
- Point sur les marchés de diverses marchandises et monnaies.
- Point sur deux opérations en cours.

Points clé

Encore « *sapiate* »

Explication détaillée de la situation de la livre de Provins suite aux besoins financiers de Charles d'Anjou, que ne renierait pas un spéculateur contemporain.

Un point sur les cours des monnaies et des marchandises.

Des opérations avec d'autres (*i chonsorti*) sont évoquées, ainsi que *i nostri di Lombardia* et la *chonpagnia que avemo choi nostri Parmisgiani*. Et la *chonpagnia que avemo chon Orlando Buonasera*.

Vouvoient.

1269 - Lettre d'Andrea de' Tolomei, de Bar sur Aube, à Tolomeo et aux autres associés Tolomei, au château de la Pieve

Archivio Segreto Vaticano, Fondo toscano, 16119 (Provenienza : monastero di San Francesco di Siena)

Publications – Travaux

Paoli Cesare, Piccolomini Enea, *Lettere volgari del secolo XIII scritte da senesi*, Bologne, 1871, p. 58-59 (incomplète - description p. XVII et XVIII).

Chiaudano Mario, « Contratti di Cambio in una lettera mercantile senese inedita del 1269 », *Atti della R. Accademia delle scienze di Torino, classe di scienze morali, storiche e filologiche*, vol. LXVI, 1930-1931, 15, p. 627-650.

Castellani Arrigo, *Testi Toscani du caractère pratico*, Bologne, 1982, p. 413-420 (transcrizion) et 391-392 (facsimilé).

Koch Peter, « Fachsprache, Liste und Schriflichkeit in einem Kaufmannsbrief aus dem Duecento », dans *Fachsprachen in der Romania*, Tübingen, 1988, p. 15-60.

Description (Castellani)

Parchemin de 52,4 sur 34,5 cm.

Écrite sur la face interne, avec, au verso, l'adresse de destination ainsi que le blason des Tolomei.

Remarques

Lettre écrite après la foire de Bar-sur-Aube, et envoyée de Troyes le mardi 30 avril 1269.

L'auteur de cette lettre est également (comme en 1262 et en 1265) Andrea de' Tolomei.

Adressée au Château de la Pieve où Les Tolomei se sont réfugiés pour rejoindre les Guelfes de Sienne bannis après Montaperti.

Plan

- Salutation et point sur les courriers reçus et envoyés.
- Point sur des achats et des expéditions de drap.
- Compte rendu comptable des entrées et paiements de la foire de Bar-sur-Aube (voir analyse des comptes).
- Point sur la vente des marchandises envoyées par Bindo da Montalberto et Gracianello.
- Information sur un achat de poivre fait avec Latino Ubertini.
- Information sur la difficulté à vendre la soie.
- Point sur la vente de futaine et d'antependia.
- Information sur des envois des *nostri di Lombardia*.
- Point sur une action en commun avec les *nostri di Lombardia*.
- Interrogation sur un voyage éventuel à la foire de Thorhout.
- Information sur un envoi de laine en Lombardie.
- Information sur un paiement fait par l'Abbaye de Cîteaux pour le roi Charles et sur ses conditions.
- Information sur le cours de monnaies.

Points clé

Un compte rendu détaillé sous forme comptable.

Vouvoiement.

Sapiate...

Des confrères : *I pistolesi, i nostri di Lombardia*, Bindo da Montalberto et Gracianello, Sevaiuolo *compagno delo Schosto* (Scotto), Latino Uberti.

I chonpagni dei filiuoli Buonsiniori, i chonpagni dei filiuoli Salenbene, i chonpagni dei Cerchi, i chonpagni dei Batosi di Lucha.

1279 – Lettre de Luca Buonsignore à Ser Tolomei di Rinaldo di Giacomo della Piazza et compagnie

Archivio di Stato di Siena, Diplomatico, pergamene del convento di San Francesco, scarti diversi, 1279

Publications – Travaux

Bautier Robert Henri, « Les Tolomei de Sienne aux foires de Champagne », dans *Recueil de travaux offerts à Clovis Brunel*, Paris, 1955, re-éd. *Commerce méditerranéen et banquiers italiens au Moyen Âge*, Hampshire, Variorum, 1992, p. 106 - 129.

Description (Bautier)

Parchemin. 4 feuillets 38 x32 cm. Deux colonnes.

Le feuillet 4 est demeurée blanc avec au recto : « *Domno Tolomeo Renaldi et compangni* » et le blason des Tolomei (écu coupé portant trois croissants). Au verso : Pos... *le tempo di Provino di mago LXXVIII qui dae la ragone que Luca ha ricevuta da Cino Pieri.*

Remarques

La lettre est adressée de France par Luca Buonsignore à ser Talomeo di Rinaldo di ser Iacomo della Piazza, dirigeant à ce moment la compagnie des Tolomei à Sienne.

Plan

- Formule chrétienne d'introduction.
- Présentation de l'objet de la lettre par Luca Buonsignore.
- Comptes *die dare* (voir analyse des comptes).
- Comptes *die avere* (id.).
- Créances à recouvrer de Tofano Buonsignore, essentiellement des ventes (*lana agnelina*) enregistrées au cours de la foire, beaucoup en association avec les Buonsignore. Il est précisé que ces sommes devront être mises « *a miei avuti* » quand on en aura encaissé.
- Mauvaises créances, suite à des ventes, de poivre essentiellement, sur des « faillis ».
- Créances anciennes de Andrea Cristofani. Il est précisé que rien n'a été encaissé de ces dettes.
- État des marchandises en stock. Pas de valorisation précise, même si le coût des composants est indiqué. Il ne s'agit cependant pas à proprement parler d'un compte de stock, mais plutôt d'un état des stocks aux foires de Champagne en 1279

Points clé

Pour l'essentiel, elle constitue un compte rendu comptable de l'activité de la compagnie lors de la foire de mai 1279. Elle n'a pas la forme habituelle des lettres commerciales, mais plutôt celle d'un état de comptes, avec des *die dare* et des *die avere*, ainsi qu'un état de stocks (voir analyse des comptes). Était-ce à l'occasion d'un changement de titulaire ? D'un passage de LB ? Peut-être plutôt la première solution, puisque LB reçoit des d. à recueillir et des dettes vieilles et nouvelles. L'intérêt de cet état est la présence pour la première fois de comptes impersonnels.

Il comporte une première partie en *de dare*, une deuxième en *de avere*. Difficile de comprendre à quoi correspondent ces deux premières parties. Représentent-elles le compte espèce, caisse, des agents de la compagnie en Champagne ?

La plupart des comptes sont personnels. Ils représentent en *de dare* des ventes, des avances ou des prêts, en *de avere* des achats, des paiements ou des remboursements.

Cependant, un nombre notable sont des comptes impersonnels. Ils sont ouverts :

- A des investissements (des achats) : « *la vestita dei panni di Provino di magio* »,
- A des marchandises : « *Due biffe di Provino verghate* »

En principe, ces enregistrements doivent correspondre à des achats et à des opérations faites avec d'autres partenaires : « *La ragione del chordovano ch'avemo cho ser Bartalomeo Rosso* »

Dans ce cas, sans doute aussi des versements faits pour ces opérations, ou pour des avaries.

D'autres acteurs de la compagnie : Cino Pieri, Tofano Buonsignori, Andrea di Cristofano.

Allusion très précise aux rôles de chacun dans l'introduction : Luca Buonsignore reçoit les comptes, pour la compagnie de Talomeo Renaldi de la Piazza et les autres compangni, rendu par Cino Pieri et Tofano Buonsignori, leurs *compangni fattori*.

1291 - Lettre de Consiglio de' Cerchi et compagnie, à Florence, à Giachetto Rinucci et compagnie, en Angleterre (1)

Biblioteca Nazionale di Firenze, Magl. VIII, n. 1392, carte 3r-4v

Publications – Travaux

Emiliani-Giudici Paolo, *Storia politica dei municipi italiani*, Florence, 1850-61, appendice p. 231-237.

Bigwood Georges, « Un marché de matières premières : laines d'Angleterre et marchands italiens vers la fin du XIIIe siècle », *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, 2e année, N.6, 1930, p. 193-211

Castellani Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del dugento*, Florence, 1952, p. 593-599

Melis Federigo, *Documenti per la storia economica dei secoli XIII - XVI*, Florence, 1972, p. 136-137

Description

Deux feuilles de papier de 31x23 cm.

Remarques

Une lettre remarquablement bien structurée. Un format précis, d'autant qu'une deuxième lettre de même format, vient confirmer ce constat. Elle est écrites par Consiglio de' Cerchi, à Florence, aux agents en Angleterre.

Plan

- Le salut. Très formel, mentionnant non seulement le nom du rédacteur mais aussi la présence d'autres personnages lors de l'établissement de la lettre. Il sert sans doute à marquer le poids des mots qui vont suivre en signalant par exemple la présence, lors de la rédaction de la lettre, de plusieurs associés, du partenaire majoritaire. Manière de dire au destinataire l'importance des instructions qui vont suivre.
- Accusé de réception des courriers précédents. Il est ici précis, et reprend tous les courriers reçus et le mode de transmission utilisé. Il permet de s'assurer qu'aucun courrier n'a été perdu et donc aucune instruction ou information.
- On prend soin de préciser qu'on a reçu et compris. Il s'agit donc non seulement d'un accusé de réception, mais d'un accusé de lecture et même de compréhension.
- Les instructions.
- Des cours de change.

Points clé

La vigilance sur les dépenses. Pas de la pingrerie cependant mais de la vigilance, qui justifie un contrôle plus étroit vis-à-vis d'une malhonnêteté soupçonnée.

La balance entre *costà* et *qua*.

Alternance d'utilisation des pronoms personnels pluriels ou singuliers.

Les moyens utilisés et les habitudes en termes de transmission de courrier:

La précision des instructions.

Des instructions sont données aussi bien en matière opérationnelle que dans le domaine plus stratégique dépendant des conditions de marché, économiques ou politiques.

Une réflexion et une certaine compréhension des déterminants assez complexes et des conditions de marché apparaissent dans ce courrier, que ce soient des facteurs économiques ou des facteurs politiques.

Des instructions comptables, sur la façon d'enregistrer dans les livres de chacun les échanges entre différents comptoirs.

Des instructions sur l'ancienne compagnie et sur la répartition des dettes de celle-ci recouvrées tardivement.

La personne à qui elle est adressée est éloignée, dans le temps et géographiquement, des marchés de revente et du centre de décision. Il s'agit donc de la faire agir à la fois selon les conditions de marché et selon les attentes de la compagnie. Le choix qui est fait dans ce courrier n'est pas de donner purement et simplement des ordres, mais d'expliquer ces conditions et attentes de façon à permettre d'exercer un certain degré d'initiative, indispensable.

D'où des conseils d'échanger avec d'autres envoyés : "*E andatone lui inn Isscozia, desentitevi co'llui spesso per lettera...*"

Mais aussi des instructions très fermes voire des reproches.

1291 - Lettre de Consiglio e Lapo de' Cerchi et compagnie, à Florence, à Giachetto Rinucci, et a Ghino, et les autres compagnons, en Angleterre (2)

Biblioteca Nazionale di Firenze, Magl. VIII, n. 1392, carte 1r-2v

Publications – Travaux

Emiliani-Giudici Paolo, *Storia politica dei municipi italiani*, Florence, 1850-61, appendice p. 231-237

Bigwood Georges, « Un marché de matières premières : laines d'Angleterre et marchands italiens vers la fin du XIII^e siècle », *Annales d'Histoire Économique et Sociale*, 2^e année, N.6, 1930, p. 193-211.

Catellani Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del dugento*, Florence, 1952, p. 600-603.

Description

Deux feuilles de papier de 388x251 mm et 320x233 mm.

Remarques

Une deuxième lettre, en date du 23 juin 1291, aussi bien structurée. Se confirme ainsi que la structuration était une habitude, au moins interne, pour la compagnie de' Cerchi. Elle est également écrite par les associés de Florence à leurs agents en Angleterre.

Plan

- Le salut.
- Des informations sur ce qu'il se passe dans le « Royaume de France ».
- Différentes instructions sur les affaires commerciales en Angleterre, en Écosse.
- Instructions pour l'affectation et les déplacements des agents.
- Cours de la livre de Provins.
- Point sur une affaire avec Chirichistede (Kirkstead).

Points clé

Cette lettre intervient au cœur d'un épisode particulier de la vie des marchands Italiens en France, sous le règne de Philippe le Bel : l'arrestation par le roi de France des marchands Lombards et Toscan. En mai 1291, Philippe le Bel, roi de France fait arrêter les marchands « lombards » sous l'accusation d'usure. Il ne les relâchera souvent qu'en échange de lourdes amendes.

Des valeurs chrétiennes apparaissent. Cet événement donne l'occasion de voir le dirigeant de la compagnie non seulement en appeler à Dieu ("*a l'aiuto di Dio*", "*così piaccia a dDio che ssia*", "*mandelecine [le nouvelle] Iddio buone*",...), mais il fait apparaître les préoccupations très matérialistes et relativement moins humanitaires qui l'habitent.

L'expression de la foi se limite ainsi à des formules plutôt convenues, révélant un fond de foi chrétienne certes authentique mais aucune trace de regret devant une épreuve que Dieu aurait imposé à des usuriers, à des marchands même.

L'essentiel de l'inquiétude ne porte pas sur l'âme, qu'après tout l'action du Roi de France contre l'usure aurait pu réveiller ("*non avemo misfatto contra di Lui*"), ni même beaucoup sur les traitements ou les problèmes qui pourraient être réservés aux collaborateurs ou associés arrêtés.

La préoccupation va aux affaires : "*lo sscuncio e la briga e l'damaggio che intervenire ne puote sì de la nostra mercatantia e sì de la moneta c'avere dovemo e in Fiandra e in Campangnia*", "*Creden noi che ora i nostri compangni [quand même] e la nostra mercatantia siano tutti deliveri, in tal modo che nostri fatti si possano fare come di prima e come dovemo...*".

Sans être inhumaine, la réaction et les valeurs qui apparaissent dans cette lettre sont donc bien surtout économiques. L'inquiétude porte sur la marchandise et sur l'argent.

D'ailleurs, après ce grand paragraphe sur ces événements, qui n'occupe cependant qu'un peu plus d'une dizaine de lignes (sur plus de 70), on revient aux affaires courantes.

1294 - Lettre adressée par Pier. Dietaiuve à Pachino Ranieri

Bibliothèque Nationale de Florence – Collection Magl. – Classe VIII, n° 1392 pièce 3

Publications – Travaux

Bautier Robert-Henri, « Marchands siennois et "draps d'Outremonts" aux foires de Champagne (1294) », *Annuaire - Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1945*, Paris 1947, ré-éd *Commerce méditerranéen et banquiers italiens au Moyen Âge*, Hampshire, Variorum, 1992, p. 87 - 107.

Description (Bautier)

Feuille de papier de 580 sur 343 mm
Pliée en deux dans le sens de la longueur

Remarques

(voir la fiche d'analyse des comptes).

Il s'agit du compte rendu de Pierre Dietauve des achats effectués par lui-même et par *Simonetto di Fianza e compagni*, de Spolète, à la foire de Provins de 1294, pour le compte de la société siennoise de *Pachino Ranieri e Cione Bartolomei e compagni*. Cette lettre est adressée à ces derniers.

Plan

- Salut.
- Introduction et présentation.
- Inventaire des envois.

Points clé

Il s'agit de 34 items décrivant la marchandise, des draps, achetés, et son prix d'achat.

Les montants sont toujours exprimés en livres tournois, même si, dans le corps de l'article, ils avaient d'abord été exprimés dans une autre monnaie (par exemple la livre parisienne).

Cette lettre commerciale se présente comme une sorte d'inventaire, avec un premier article commençant par *imprima*, et les suivants par *ancho*.

1295 - 1303 - Lettres de la compagnie Ricciardi à sa succursale de Londres (16 lettres)

Londres, Public Record Office, Kew, Filza E 101/601/5 et albo SC 1/58

Publications – Travaux

Sapori Armando, « Le compagnie italiane in Inghilterra (Secoli XIII-XV) », *Moneta e credito*, 1950, 3, (également dans les *Studi di storia economica*, p. 1039-1070).

Melis Federigo, *Documenti per la storia economica dei secoli XIII - XVI*, Florence, 1972, p. 138-139.

Holmes George, « A letter from Lucca to London in 1303. », dans *Florence and Italy: Renaissance studies in honour of Nicolai Rubinstein*, Londres, 1988, p. 227-233.

Castellani Arrigo et Del Punta Ignazio (ed.), *Lettere dei Ricciardi di Lucca ai loro compagni in Inghilterra (1295-1303)*, Rome, 2005.

Del Punta Ignazio, « La percezione della vendetta in una lettera mercantile lucchese », dans *Conflitti, paci e vendette nell'Italia comunale*, Florence, 2009, p. 155-167.

Description (Castellani/Punta)

Seize lettres, de un à 6 feuillets, de papier, d'une trentaine de centimètres sur vingt-cinq sauf la (4) de 12,5 sur 23,5 cm.

État variable.

Six mains différentes (hors le scripteur de la lettre n° 6 qui n'appartient pas à la compagnie).

Le plus ancien document papier dans des archives anglaises.

Remarques

1	20 septembre 1295. De Pagnanuccio e compamgni à Orlandino e Federigho	Trois feuillets de papier (bambagine) Seulement un court salut en intro Marque d'impatience d'avoir des nouvelles L'importance des livres Longue description des difficultés de la compagnie, financière et humaines « <i>che in Luccha devemo molto più grossamente non ci avemo a ricevere</i> », à Lucques et à Londres Demande de ratifié une promesse de rembourser ce qui est du à la compagnie.
2	5 octobre 1295 De Paganuccio e' compamgni à Orlandino, Tomaçino e Federigho	Quatre feuillets de papier (bambagine) 30x22 En intro, un point sur les lettres précédentes Même description : « <i>là u eravamo creduti e potavamo inprontare c e cc^M milliaia di tor. E più, ogi semo a tale se vollessemo lb c di tor. non ve lle troveremmo, e a Luccha non potremmo chanbiare c lb. di tor.</i> » Même pour vendre des possessions propres. Allusion à des événements entre le roi de France et celui d'Angleterre, et à la paix entre le roi Charles, le pape et le roi d'Aragon. Les problèmes avec l'Église et avec le roi de France Un grande somme de créances irrécouvrables en Angleterre Des informations données pour essayer de faire face aux problèmes, en particulier aux exigences des créanciers. Envoi de nombreux courriers pour tenter un retour en grâce.
3	5 aout 1296 De Ricciardo e conpangni à Orlandino, Tomaçino e Federigho	4 feuillets de papier Intro sur des courriers précédents et sur les dispositions qu'ils comportaient. Mêmes choses que précédents Toujours sur l'importance des livres et plus encore sur l'importance de savoir ce qu'ont fait les agents. « <i>E non abiate nulla ischuça di dire non avemo li libri : assai legieramente de potete chavare le tratte e quello che dare deno ciaschuno</i> » Des démarches pour se faire payer.

		Un point sur les demandes du Pape suite au financement du roi Charles, (« <i>Noi fare no' llo potremmo per penderci tutti per la ghola</i> ») et des problèmes que cela amène aux Ricciardi, en particulier l'arrestation de Bonino à Anagni.
4	15 novembre 1297 De Ricchardino e Matteuolo à Federigho	1 feuillet de papier Lettre plus « privée » ? Sans doute reçu quelque livres. Toujours insistance pour avoir les livres.
5	5 décembre 1297 De Chomte e chompamgni à Orlandino, Tomaçino et Federigho	6 feuillets de papier Intro classique, avec salut et accusé de réception des lettres précédentes. Tension entre associés Description de la situation dramatique de la compagnie. Plaintes identiques sur la situation à Londres et à Lucques. Des instructions Reproche sur la priorité de paiement donné à d'autres plutôt qu'à la compagnie. Des infos sur des opérations en cours. Développement sur les rapports entre le pape et les Colonna. Rappel sur la récupération des livres Croisement de deux naufrages, avec les Bonsignori.
6	21 avril 1298 De Conte e conpangni à Orlandino e Tomaçino e conpangni	1 feuillet de papier Intro classique Id
7	Novembre 1298 De Riccardo e conpangni à Orlandino e Tomaçino e Federigho	4 feuillets de papier. Intro classique. Id Allusion à des tensions internes et à une procédure d'arbitrage. Des démarches auprès du pape en direction des rois de France et d'Angleterre. « <i>Ora ci chonvene tenere la boccha chiusa</i> » Attitude de Chello Chasuola !
8	Avril – mai 1300 De Riccardo Guidiccioni e chonpangni à Orlandino e Tomaçino e Federigho	3 feuillets de papier Id Durée de voyage de la lettre de Londres à Lucques : 24/02 au 5/04 : Une quarantaine de jours Détracteurs y compris de la famille. Démarches auprès du pape Débordement : « <i>Se noi non vo rispondemo a tutte chose che mandate ci avete non vo nde meravigliate, perciò che noi evemo molto a ffare e a 'ntendere per questa andata da chorte</i> ». Instructions. Info sur la défaite infligée par les tartares aux sarrasins.
9	1 ^{er} novembre 1300 Modeo Fiadoni et Bacciomeo Toringhelli et Grasuccio Challianelli à Orlandino et Tomaçino e Federigho	Un feuillet de papier Lettre des arbitres, écrite suite à l'arrestation et à l'assignation de ceux-ci dans les bureaux de la compagnie. Demande des comptes.
10	Novembre 1300 ??	Deux feuillets Début abimé. Des démarches. Le constat que les dettes sont bien supérieures à tous ce qui est possédé à Lucques.
11	4 décembre 1300 Amodeo et Bacciomeo et Grasia à Orlandino et Tomaçino e Federigho	Deux feuillets Intro classique. Démarche de l'évêque de Pistoia auprès du pape.

		Insistance sur l'envoi des comptes.
12	5 décembre 1300 Riccardo e compangni a Orlandino et Tomaçino e Federigho	Deux feuillets Intro classique Toujours la démarche auprès du pape « <i>con belli doni e orrevili al vescovo e a messer Ticcio</i> » Toujours l'importance de récupérer les livres, soulignée auprès du Pape. Informations et instructions.
13	5 septembre 1301 Ricciardo e compangni a Orlandino et Tomaçino e Federigho	Trois feuillets de papier Reproche sur le manque de nouvelles Salariat d'un représentant auprès du pape, préoccupé, lui, par les questions siciliennes. Informations et instructions. Nomination d'un nouvel agent (Bonamore) et des problèmes d'agents. Problème avec un employé.
14	17 octobre 1301 Ricciardo e compangni a Orlandino et Tomaçino e Federigho	Quatre feuillets de papier Toujours pas de nouvelles ! « <i>e se volete dire non avemo potuto per molti afare avavate a fare, quessto non è isschusa nulla</i> » (D'autant qu'ils ont écrit à leurs familles à Lucques !) Des nouvelles de Bonamore. Info et instructions.
15	3 novembre 1301 Ricciardo e compangni a Orlandino et Tomaçino e Federigho	Trois feuillets formant 6 pages Toujours manque de nouvelles. Info sur la soumission de Florence à Charles. Toujours le problème de remplacement de Cinbardi.
16	12 avril 1303 Ricciardo e compangni a Orlandino et Tomaçino e Federigho	Deux feuillets formant 4 pages. « <i>e a llui non potemo fugire, che se andassemo inn India si vi ci faré prendere</i> ». Événements politiques (paix entre France et Angleterre, conflits Toscans). Demande d'envoi de 50 £ !!!

Points clé

Ces lettres montrent surtout l'effort que font les dirigeants de la compagnie Ricciardi pour sortir de la situation dramatique dans laquelle ils se trouvent. Les Ricciardi sont en effet dans l'impossibilité d'honorer leurs dettes.

Elles offrent l'image de la désorganisation d'une compagnie en déconfiture (ex. : perte d'une lettre affectant les revenus de Pontifo (?) entre la Flandres, Paris et Londres (let 5, p8, 19 à 20)

Beaucoup de demande sur la situation (ex let 5, p10, l21 à 24), et d'explication des actions (let 5 p10 l15 à 20)

Importance vitale de l'échange d'informations entre les différentes implantations : « *siavo cointo* », « *sapiate* »

« *Voi dite bene e saviamente che quando volliamo essere paghati dalli Luccheçi e dalli altri che dare ci deno, che noi siamo una chosa in seme.* »

L'importance des livres.

Différents envoyeurs et scripteurs identifiés : Pagnanuccio Guidiccioni, Conte Guidiccioni, Riccardo Guidiccioni, Matteo Gottori, Riccardo Gottori.

Destinataires à Londres : Orlandino di Pogio, Tomaçino Guidiccioni, Federigho Ventura

1305 – Lettre de Guccio et Francesco de'Sansedoni de Paris, à Goro et Gontieri

Archives privées de la famille Pucci-Sansedoni de Sienne.

Publications – Travaux

Paoli Cesare, Piccolomini Enea, *Lettere volgari del secolo XIII scritte da senesi*, Bologne, 1871, p. 71 - 83 (description p. XIX - Commentaires p. 148 - 152)

Description (Paoli/Piccolomini)

Deux feuilles de papier, l'une de 23x32 cm, l'autre de 23x21 cm.

Le texte de la lettre est sur le recto et le verso de la première feuille et sur le recto de la seconde.

Au verso du deuxième feuillet, se trouve l'adresse et le blason des Sansedoni, ainsi qu'une annotation concernant la réception de la lettre à Sienne le 7 juillet.

Remarques

Cette lettre est écrite de Paris par Guccio de' Sansedoni, en juin 1305. Elle coïncide avec plusieurs événements : Dévaluation de la monnaie par Philippe le Bel et élection de Clément V au siège papal, qui sont l'objet de remarques, conflit entre les Tolomei et les Malavolti.

Plan

- Salut et accusé de réception de la lettre précédente.
- Explication concernant la stratégie de placement de la monnaie suite aux manipulations monétaires de Philippe le Bel. (A long ou à court terme, prévision de l'évolution future suite aux pourparlers de paix flamands – L'auteur de la lettre prévoit un retour à une bonne monnaie dans les mois qui suivent, ce qui se vérifiera effectivement).
- Id. sur la nécessité de vendre immédiatement ou non, et sur la position du clergé français.
- Plaidoyer pour maintenir une activité malgré les problèmes.
- Point sur une affaire avec Meo Malefoglia.
- Point sur une terre en Valdaso.
- Point sur une affaire avec Pavolino piliciaio.
- Information sur des tissus envoyés, et vendus à Sienne, alors qu'ils étaient prévus pour vêtir les personnes (de la famille ?).
- Information sur des relations avec le Prieur de « *lo spedale di Francia* » et Giuffré Duplesciay et avec l'évêque d'Alzora (?).
- Demande que Guccio ou Francesco (tutoiement) viennent à Paris, ou à défaut Pepo.
- Information sur une dette vis-à-vis de Bindo et sur le souhait que l'échéance de celle-ci soit reportée à long terme, lorsque des créances seront rentrées, car il est difficile de se procurer de l'argent (rapprochement à faire avec le plaidoyer pour prêter à court terme ?).
- Remarque sur le conflit entre Malavolti et Tolomei.
- Demande d'informations sur les nouveaux statuts anti-magnats.
- Informations sur l'éventuel mariage de Fecha.
- Diverses informations sur des envois.
- Annonce de l'élection de l'archevêque de Bordeaux comme Pape (Clément V).

Points clé

La lettre intervient au moment où Philippe le bel, après des années d'affaiblissement de sa monnaie, tente d'en rétablir la valeur. Évidemment cela a de lourdes conséquences sur les transactions financière et ceci est l'objet de la première partie de la lettre.

Son intérêt réside surtout dans les remarques concernant la manipulation de la monnaie et sur la stratégie à adopter pour les marchands.

Le plus souvent vouvoiement, mais parfois tutoiement. Ce tutoiement indique peut-être une grande proximité entre le scripteur et le destinataire. Il traite d'ailleurs d'affaires personnelles ou familiales, sur des terres et sur un mariage.

Cela conduit à se demander si cette lettre est vraiment un courrier commercial. Son statut est ambigu, du fait à la fois des thèmes abordés et de son ton.

Elle montre cependant également la relation entre ces deux agents à Paris et le siège de la compagnie et le mode de leur relation :

« *e se mai giovani uomini che fusero fuore di chasa sua prochaciario di guadangiare e di fare ch'avesero de l'oro, si crediamo che siamo noi due essi.* »

1308 - Lettre de Ciampolo di Giacomo Gallerani, de Sienne, à Mino Iacomi Ubertini et compagnie, aux foires de Champagne

Gand, Rijksarchief, Fonds Saint Genois 1184

Publications – Travaux

Cella Roberta, *La documentazione Gallerani-Fini nell'Archivio di Stato di Gent*, 1304-1309, Florence, Sismel edizioni del Galluzzo, coll. « Memoria scripturarum, Testi storici e documentari in volgare », n° 4, 2009, vol. 1. pp. 356-358.

Description

Un folio de papier de ~15 x 24 cm.

Au verso, l'adresse : « Mino Iacomi e' compagni de' Gallerani in fiera »

Remarques

Très courte lettre des associés de Sienne à leurs agents aux Foires de Champagne.

Plan

- Salut et introduction brefs.
- Ordre de paiement et explication.
- Explication concernant le scripteur de la lettre.

Points clé

Lettre simple et courte.

Nécessité d'expliquer pourquoi le scripteur n'est pas Giani, qui n'est pas à Sienne, mais Ciampolo.

1309 - Lettre de Bartolomeo del Massiccio, de Bruges, à Bartolomeo Fini, à Ypres

Gand, Rijksarchief, Varia D 3116

Publications – Travaux

Cella Roberta, *La documentazione Gallerani-Fini nell'Archivio di Stato di Gent, 1304-1309*, Florence, Sismel edizioni del Galluzzo, coll. « Memoria scripturarum, Testi storici e documentari in volgare, n° 4, 2009, vol. 1. p. 359-362

Description

Un feuillet de papier de 19,9 x 24,5 cm.

Au verso, l'adresse : « Bartolomeo Fini vel a Filippo son frere a Ipro »

Remarques

Autre très courte lettre, entre deux correspondants de la compagnie en Flandre, de Bruges vers Ypres.

Plan

- Salut et introduction brefs.
- Compte rendu de diverses opérations.
- Information. personnelles.

Points clé

Point sur une activité de réception d'impositions.

Un compte rendu très peu comptable.

Échange entre deux agents expatriés.

1311 – Lettre de Pepo de' Sansedoni de Bar-sur-Aube, à Goro, Gontieri, Guccio et autres

Archives privées de la famille Pucci-Sansedoni de Sienne.

Publications – Travaux

Paoli Cesare, Piccolomini Enea, *Lettere volgari del secolo XIII scritte da senesi*, Bologne, 1871, p. 83-87 (description p. XIX et XX - Commentaires p. 152 - 153)

Description (Paoli/Piccolomini)

Une feuille de papier de 28x18 cm.

L'écriture est au recto.

Au verso un ajout fait d'une autre main, et l'adresse.

Remarques

Cette lettre a été écrite par Pepo de' Sansedoni et envoyée de Bar-sur-Aube le 28 avril 1311 à destination de Sienne.

Plan

- Salut (pas d'AR).
- Point sur une affaire en cours avec les Malavolti (probablement un défaut de paiement pour un montant de 240 l. tor.).
- Information sur les déplacements futurs de Pepo, à Paris, Sens et Bar-sur-Aube.

Points clé

Le courrier est intercepté par Guccio et Gontieri, en route de l'Italie vers la France, croisant le porteur du courrier, le 8 mai à Suse. Ils y ajoutent alors un complément et la remettent au porteur pour qu'elle poursuive sa route jusqu'à Sienne.

Ajout de Guccio, à Suse, sur leur déplacement à Bar-sur-Aube.

« *Sapiate che io Ghuccio e Ghontieri uprimo questa letera a Susa, sabato otto di magio, e rimandiamvela per lo chamuso, e resugielammo adietro* »

Elle porte essentiellement sur une affaire en cours avec les Malavolti.

Intéressante sur les rapports entre marchands dans le cas d'une créance en retard, et sur le raisonnement classique du créancier et la façon dont d'une certaine façon, le débiteur tient le créancier.

1314 - Lettre du 8 octobre 1314, de Giachino à Paris à Baldo Fini e Fratelli à Florence

Biblioteca Nazionale di Firenze, Mss, Magl. VIII, n. 1392, ins. 2,c.7r-8v

Publications - Travaux

Dazzi Pietro, *Sette lettere inedite del secolo XIV*, Florence, V. Sodi, 1867, p. 11-24

Melis Federigo, *Documenti per la storia economica dei secoli XIII-XVI*, Florence, 1972, p140-141

Melis Federigo, *Note di storia della banca pisana nel Trecento*, Pise, 1955.

Description

Deux feuilles de papier de 310x325mm et 395x320 mm.

Remarques

Courrier envoyé par Giachino, agent de la compagnie à Paris, aux associés à Florence.

Plan

- Intro et accusé de réception de courriers précédents.
- Point sur une affaire avec Lucques.
- Point sur la fourniture d'une marchandise, d'une prestation de transport jusqu'à Florence, dans laquelle les compagnies florentines ne veulent pas entrer, mais qu'un génois accepterait de prendre en charge, à ses propres risques.
- Information, sans doute sur le même sujet, avec un autre génois.
- Point sur une transaction avec messer G. di N.
- Information sur les problèmes du *congiato di Chanbio Chanbi*.
- Point sur une affaire avec les Milanais.
- Problème de 300 lires.
- Une suite de l'affaire avec les Milanais
- Démêlées avec Piero di Celona (Châlons).
- Compte rendu de l'utilisation du produit d'une vente de 100 balles.
- Point des ventes et des relations avec Martino.
- Envoi de la sentence à Mastro Piero Pezza.
- Diverses informations.
- Annonce de l'envoi d'un compte rendu comptable (en deux doubles feuillets).
- Explication des problèmes avec le roi.

Points clé

« Sapiate »

Le ton presque de reproche de l'agent : « *Le cose sono più dure a fare che voi non credete* »
 « *or non è fatto, si che il danno ne sarà vostro.* »

Un « manque » d'argent.

Une affaire en cours contre les « milanais »

Un geste pour un client particulièrement méritant (Martino).

L'explication et le détail du compte-rendu comptable annoncé.

1330 - Lettre de Balduccio Partini à Gualfredo Partini à Pistoia.

Archivio di Stato di Firenze, Diplomatico, Cartacei, Cassetta 2

Publications - Travaux

Chiappelli Luigi, « Una lettera mercantile del 1330 », *Archivio storico italiano*, 1924, p. 249-256.
Vangicci Luigi (ed.), *Lettera mercantile di un Pistoiese del XIV sec.*, Pistoia, 1867

Description

Papier (bambagina)

Remarques

Écrite en 1330 par Balduccio Partini, depuis Beaulieu et Bourges à Gualfredo Partini à Pistoia.
Au moment où les marchands italiens sont en butte aux poursuites du Roi de France, qui a décrété la réduction et un moratoire sur les créances des marchands italiens.

Plan

- Salut (bref).
- Point sur les courriers échangés et sur les difficultés pour les faire parvenir.
- Présentation détaillée de la situation des marchands italiens en France et de celles des agents de la compagnie, se trouvant en Touraine.
- Points sur diverses affaires.
- Information sur la question d'un agent (Lapino di Ceccho). Peut-être liée aux problèmes internes de la compagnie (entre Partini et Panciatichi), évoqués ensuite.
- Point sur la situation à Bourges (et sur les nominations d'archevêques).
- Final.

Points clé

« Sappiate »

Des problèmes dans la transmission des courriers.

Les conséquences des poursuites du roi sont décrites.

Des affaires en cours, toutes plus ou moins gênées par ces poursuites.

Une mésentente entre associés relatée.

« *Noi tucti stiamo bene, Ranieri è buono fanciullo.* »

1336-1350 - Lettres à Pignol Zucchello (68 lettres)

Archivio di Stato di Venezia, fds S. Anna di Castello. Lettere di mercanti a Pignol Zucchello

Publications - Travaux

Morozzo Della Rocca Raimondo (ed.), *Lettere di mercanti a Pignol Zucchello (1336 v- 1350)*, Venise, 1957.

Description (ASV)

68 lettres.

Parchemin.

Remarques

Lettres entre Pignol Zucchello et ses correspondants, marchands à Candie, La Tana, Setia, Alexandrie, Famagouste et Zara. Ils commercent de vin, de tissus, de fourrures et diverses autres marchandises (blé, pois chiches, fromage, épices etc.).

<p>Lettre 1 20/10/1336 Candie, Francesco Bartolomei à Vannino Fecini, à Venise</p>	<p>Des exemples qui ne semblent pas relever de l'activité d'une compagnie. Voir celui des amandes qui sont envoyées de Candie à Venise, pour le compte d'une autre personne. Voir aussi vers la fin de la lettre « <i>A me parebe quando paresse a te che tu ed io faciessimo una compagnia fatta sì e i'tal modo che ciò che si fa i'questo viaggio si fusse per metà e no's'avesse a afre tante ragioni.</i> » Des nouvelles sur des affrontements entre les Della Scala et Lucques. Des lettres de change.</p>
<p>Lettre 2 Janvier 1337 (?) Candie, Francesco Bartolomei à Vannino Fecini, à Venise</p>	<p>La aussi, sans doute plutôt des <i>commende</i> : « <i>de la ragione ch'era fra te e me, si n'era mia le Il parti, el terzo tuo.</i> » Un sinistre sans doute survenu lors d'un transport. Il semble que ce soit assez souvent des opérations ponctuelles montées entre les interlocuteurs du courrier et d'autres personnes. Par exemple dépôt de la part d'un génois de 100 florins d'or, « <i>andado e tornado</i> », « <i>a rischio e a ventura de le merchatie di mare e di giente</i> », et remise au retour de 128 florins d'or.</p>
<p>Difficile d'établir le type de relation entre le scripteur et le destinataire de ces deux lettres. Il ne semble pas que ce soit véritablement une compagnie. Le partage des bénéfices d'une opération est parfois spécifié (« <i>si n'era mia le Il parti, el terzo tuo</i> »)</p>	
<p>Lettre 3 24/05/1340 Tana, Nicholeto Gata à Pignol Zucchello, à Venise</p>	<p>Même remarque pour cette lettre de Nicholeto Gata à Pignol Zucchello. Cela ressemble plus à une coopération entre deux marchands qu'à une compagnie. D'ailleurs, NG demande à PZ de lui envoyer l'argent qui lui revient « <i>io te mandiè a cerir i dener che m'avançava per le galie creçiando che tu avesi vendudo tuto quello ch'io aveva mandado.</i> »</p>
<p>Lettre 4 26/05/1341 Tana, Nicholetto Gata à Pignol Zucchello à Venise</p>	<p>Encore des indices qu'il ne s'agit pas de compagnie. Une lettre avait annoncé au scripteur la venue d'un certain Nicholeto, « <i>e si mi scrivesti ch'io me portase così di Nicholeto cho' de la to' persona medema</i> ». Un envoi est à partager entre PG et le scripteur</p>
<p>Lettre 5 22/06/1341 Tana, Nicholetto Gata à Pignol Zucchello à Venise</p>	<p>Envoi d'une esclave</p>
<p>Lettre 6 26/09/1341 Tana, Nicholetto Gata à Pignol Zucchello à Venise</p>	<p>RAS</p>
<p>Lettre 7</p>	<p>Pas une lettre mais une reconnaissance de dette.</p>
<p>Lettre 8 19/03/1344 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello à Venise</p>	<p>Un paragraphe sur la séparation entre Pignol Zucchello et son frère. Encore des échanges au sujet de malvoisie (vin) ou de savon, qui semblent montrer que les interlocuteurs ne sont pas vraiment associés. Aussi une allusion à ce qui est dû « <i>per vostra ragione</i> » A la fin, un paragraphe exprimant le souhait d'être citoyen vénitien, et une liste de prix et de situation de marché.</p>

<p>Lettre 9 5/10/1344 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello et Giannino, son frère, à Venise</p>	<p>Un cadeau (<i>I barile di circingnie</i>) <i>La ragione fra voi e noi,...</i> Réception de 5 ducats, envoyés par PZ, pour acheter diverses choses, suivi d'une récrimination par laquelle le scripteur exprime son impression qu'on veut lui donner congé (<i>dar chomiato</i>). Sentiment a nouveau exprimé plus loin (« <i>ma perché voi no' mi davate fatigha de' fatti vostri io temeiva che non paresse fatigha a far de' miei.</i> »). Qui renforce bien cette idée d'un échange de services et non d'une association formelle. Des points sur le recouvrement de créances. De même, les signes sur les tonneaux. Différents selon les destinataires finaux. Des commandes (<i>Cerchi di botte</i>) La <i>ciédola de lo scrivano</i> ? Le reçu du dépôt des marchandises au bateau ?</p>
<p>Lettre 10 25/11/1344 Candia ?? (Probablement Francesco Bartolomei) à Pignol Zucchello et Giannino</p>	<p>(début manquant) Diverses demandes et réponses.</p>
<p>Lettre 11 8/12/1344 Candia, Francesco et Chritofano Bartolomei à Pignol Zucchello et Giannino, à Venise</p>	<p>Courte lettre pour annoncer des envois.</p>
<p>Lettre 12 28/12/1344 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello et Giannino, à Venise</p>	<p>RAS</p>
<p>Lettre 13 26/02/1345 Candia, Francesco Bartolomei à Vanino Fecini, à Venise</p>	<p>Nouvelles de la vie des communes italiennes (Parme, Ferrare, Gênes). Exemple d'un problème dans la réception de l'envoi de FB, entre PZ et VF. (envoi évoqué dans la lettre 9) Suite de la séparation entre PZ et son frère. Nouvelles des affrontements avec les turcs. Liste de prix.</p>
<p>Lettre 14 15/05/1345 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise</p>	<p>Demande d'investir les gains dans différents achats. Nette différenciation entre « le mien » et « le votre » (« <i>se voi non avete de' miei, si gli date de' vostri e mandateme gli a paghare.</i> ») Recommandation très appuyée d'un certain fra Pacino. Information sur la vie et la mort du frère de FB (Petro).</p>
<p>Lettre 15 26/05/1345 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise</p>	<p>Des rappels de la lettre précédente. Une opération sur un affrètement. Une partie prise ferme, et une autre en option (<i>di rispetto</i>). Comment cela fonctionnait-il ?</p>
<p>Lettre 16 4/10/1345 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise</p>	<p>RAS</p>
<p>Lettre 17 5/10/1345 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise</p>	<p>RAS</p>
<p>Lettre 18</p>	<p>Les « polizie » des deux envois précédents.</p>

5/10/1345 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	
Lettre 19 27/10/1345 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	Encore recommandation de Fra Pacino et le testament du frère de Francesco. Liste de prix. Des nouvelles des affrontements à Smyrne.
Lettre 20 9/11/1345 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	Rappel de ses démarches pour être citoyen de Venise.
Lettre 21 9/11/1345 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	RAS
Lettre 22 ?/02/1346 Candia, Francesco Bartolomei à Fra Pacino, à Venise	Des infos et un compte à Fra Pacino.
Lettre 23 6/02/1346 Candia, Francesco Bartolomei à Fra Pacino, à Venise	Des infos à Fra Pacino.
Lettre 24 17/03/1346 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	RAS
Lettre 25 10/04/1345 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	RAS Toujours des opérations impliquant Fra Pacino ???
Lettre 26 12/05/1346 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	Des répétitions de lettre en lettre !
Lettre 27 16/05/1346 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	RAS
Lettre 28 26/05/1346 Candia, Francesco Bartolomei à Fra Pacino, à Venise	RAS
Lettre 29 7/08/1346 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	RAS
Lettre 30 20/08/1346	RAS

Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	
Lettre 31 20/09/1346 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	Divers envois Demande de service personnel (nomination de chanoine). Encore le testament.
Lettre 32 1/10/1346 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	Vanino et PZ sont traités séparément : « <i>ched io vi mandasse per voi e per lui misure C di formento..</i> » Toujours des affaires avec fra Pacino.
Lettre 33 5/10/1346 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	RAS
Lettre 34 7/10/1346 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	Nouvelles des actions (militaires) génoises. Envoi d'or et d'argent (pour paiement à fra Pacino), reporté à cause des risques de guerre.
Lettre 35 6/04/1347 Sorte de mémoriale	Des envois et des créances et diverses opérations. Présenté plutôt comme des notes que comme des enregistrements comptables.
Lettre 36 16/05/1347 Candia, Francesco Bartolomei à Vanino Fecini, à Venise	La paix de La Tana, avec les conséquences sur le marché. « <i>Ser Pingniuolo si mi scrive sicome'à bene vendute tute le mie cose.</i> » Interrogation sur la capacité de PZ à vendre suffisamment rapidement ce que FB lui a envoyé. Exemple de disposition à prendre du fait des « lenteurs des transports » : prévoir toute les possibilités : si pas vendu, si vendu mais le produit encore à Venise, si vendu et le produit déjà envoyé... Aussi envisagé que l'envoyé soit « <i>nigrigiente</i> »
Lettre 37 4/06.1347 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	RAS
Lettre 38 4/06/1347 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	RAS
Lettre 39 15/06/1347	En latin Procuration de Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello.
Lettre 40 30/06/1347 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	Reproche de FB à PZ pour avoir vendu à terme, « <i>perched io so' un uomo solo e non ò troppi denari siché per me no' fa di vendere a termine peroché a me conviene traficare e' mie pochi denari per avanzare.</i> »
Lettre 41 1/07/1347 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	Recopie de la lettre précédente, à très peu de chose près.
Lettre 42 28/07/1347 Venezia, Ricordaxion de Iachomel Trevixan à Pignol Zucchello	Des instructions données par Iachomel Trevixan à PZ sur des sommes à recevoir et des objets déposés et à vendre ??

Lettre 43 1/08/1347 Setia, Vanino Fecini à Pignol Zucchello à Venise	Lettre de Vanino Fecini. Il recommande de ne pas vendre tout le safran à la même personne : « <i>no' li mostrate tutti ad una persona, fane III o IIII parti</i> » ???
Lettre 44 11/08/1347 Alexandrie, Vanino Fecini à Pignol Zucchello à Venise	Arrivé le 5/08 Une information sur l'abondance exceptionnelle de denrées sur la place : « <i>Sapi Pingnolo che gli è ani .XV. che mai fue tanta rioba di spezie chome ora qua e di Babilonia.</i> » Une liste de prix, parfois au milieu de considérations personnelles. Crainte que les moyens de transport (galères) ne suffisent pas.
Lettre 45 14/09/1347 Alexandrie, Vanino Fecini à Pignol Zucchello à Venise	Des envois. Quels sont les services de Vanino, et à qui sont-ils destinés ? « <i>Chome Moretto fosse venuto, io mi spacierei di tuti i miei servigi per modo che starebono bene</i> »
Lettre 46 18/09/1347 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	Une définition du type de collaboration : « <i>El modo si è che molto e spesso chapita qua giafore, dattari, cotone et altre merchatie le qualg'io potrei comprare per voi e per me e mandarvele, e sopra d'esse mandarvi a pagare e' denari che costasero e quando noi questo faciessimo io credo veramente che noi ne guadangiaremo senza mettervi nesuno denaro e senza nesu' rischio, e però, se voi a questo v'acordate, si fate di scrivarmi spesso de le condizioni e de l'essare di costà acio ch'i' pos'esare informato a tute cose e di questo mi rispodete come più tosto petete.</i> » Des commandes d'objets religieux
Lettre 47 19/09/1347 Candia, Moreto Grieco à Pignol Zucchello à Venise	(nievo vostro) un membre de la famille. Pour un envoi mentionné dans la lettre 46. Quels sont les rôles respectifs des deux acteurs ?
Lettre 48 20/09/1347 Candia, Marcho Ramella à Pignol Zucchello à Venise	Envoi de coton de Turquie.
Lettre 49 21/09/1347 Candia, Moreto Grieco à Pignol Zucchello à Venise	Annonce de son départ.
Lettre 50 22/09/1347 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	De multiples envois à différents destinataires, avec leur contenu et les conditions. Une réprimande assez ferme, suite au reproche d'envoyer du safran batard (giafiore, zafiore) de mauvaise qualité : « <i>di che mi maraviglio per .II. ragioni, l'una perched io credeva che Vinegia fusse sì buona terra che tute cose si spaciasere, ciascheduna sicondo la condizio' sue, l'atra chagione perched io vi tengo sì soficiente merchantante che a tute chose voi sapeste dare spacciamento, e vovi ricordare che a me no' pare senno a sapere spacciare le buone marchatie peroché le si spacciano per lor medesimo, ma grand senno mi pare a sapere espacciare le merchatie reie</i> » « <i>Che ne mandi giafiore per voi e per noi per metà</i> » Des rappels de lettres précédentes. Exemple de la moins grande rigueur des comptes, qui aboutit à la demande « <i>Io vorei volotieri che voi ne scrivete tuto ciò che s'è auto di ciascheduna chosa per sé netto di spese acioched io possa vedere la ragione di ciascheduna cosa acioched io ne poss'essare avisato per inanzi. Questo vi dico perché a me pare che le dette cose si perda molto bene.</i> »
Lettre 51 23/09/1347	Pour l'essentiel, répétition de la lettre précédente.

Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	
Lettre 52 28/09/1347 Alexandrie, Vanino Fecini à Pignol Zucchello à Venise	Des achats et des envois, pour PZ mais aussi pour d'autres (Rennota) « <i>con questa lettera ti mando lettere di piue persone leghate chon queste, dale là dove le dichono in loro mano propria, no' altrui.</i> »
Lettre 53 9/10/1347 Candia, (Francesco Bartolomei ?) à Pignol Zucchello, à Venise	Dispute entre FB et le patron de la galère sur la mesure du poids à employer pour déterminer le prix du transport. « <i>Si vera cosa è che noi siamo un poco in divisione, el padrone ed io, ched e' dicie che die' essare paghato al peso sotile ed io dico al peso grosso. A al fine noi ci siamo acordiati che voi pagharete sicondo usanza.</i> »
Lettre 54 17/10/1347 Famagouste Iachomel Trivixan à Pignol Zucchello, à Venise	Allusion à la caravane de la Mecque : « <i>Ma xe gallie vinize innanti magio qua ch'el no' foxe vinudi la charavana de la Meccha, valleria oni choxa pllù che no' vale moe, ma xe tardaxe fin a zunio varia men.</i> » « <i>Ma tanto ve digio tuto quel ch'io farè per mie farè per voi intanto chomie del vostro, oni rixigo, oni mandado oni compir ch'io farè per mie ve tocherà per soldo perché choxi farè del vostro ch' del mio.</i> »
Lettre 55 27/10/1347 Setia, Moreto Griego à Pignol Zucchello à Venise	Traversée de Candie à Sitia du 19/10 au 24/10, soit 5 jours
Lettre 56 21/11/1347 Alexandrie, Vanino Fecini à Pignol Zucchello à Venise	<i>Piue lettere per la via da Pisa, per la via da Napoli, per la via da Modone</i> Arrivée de Moreto. Liste de prix.
Lettre 57 18/12/1347 Alexandrie, Vanino Fecini à Pignol Zucchello à Venise	RAS
Lettre 58 23/12/1347 Alexandrie, Vanino Fecini à Pignol Zucchello à Venise	Allusion à la caravane de La Mecque. « <i>la charavana da la Macha sarà qua di qui a mezzo aprile ed allora ci sarà asai de le cose piue che l'uomo non posa.</i> »
Lettre 59 24/12/1347 Candia, Vetur fisico, à Pignol Zucchello à Venise	Des envois pour des affaires ensemble.
Lettre 60 9/01/1348 Candia, Francesco Bartolomei à Pignol Zucchello, à Venise	Affaire de la citoyenneté vénitienne.
Lettre 61 17/02/1348 Candia, Moreto Griego à Pignol Zucchello, à Venise	RAS
Lettre 62 28/02/1348 Zara, Iachomel Trivixan à Pignol Zucchello, à Venise	RAS
Lettre 63 12/04/1348	Des aventures quand les choses ne se passent pas bien avec son « agent »

Caffa, Nicholeto Gata à Pignol Zucchello à Venise	
Lettre 64 29/04/1348 Rimini, fran Paxe de Brondolo à Pignol Zucchello à Venise	Demande de transfert d'argent
Lettre 65 18/05/1348 ???? Niccholo Dietifeci à Pignol Zucchello à Venise	RAS
Lettre 66 8/01/1349 Candia, Vannino, à madona Chatarina, veuve de Pignol Zucchello, à Venise	Les problèmes survenant suite à la maladie ou à la mort d'un « associé »
Lettre 67 1349 Famagosta	Liste de prix
Lettre 68 1350 ? ?, Nicolo Gata à Pignol Zucchello à Venise	RAS

Points clé

Une relation qui ne semble pas être celle d'associés dans une même compagnie.

Les différents moyens pour faire circuler des lettres

1278 - Memorie de tucte le mercantie

Bibliothèque communale de Sienne, Codice C, VI, 8

Publications - Travaux

Evans Allan, *La pratica della mercatura*, Cambridge (Mass.), 1936, p. XXXV à XXXVIII.

Lopez Robert S., « Stars and spices: The earliest Italian manual of commercial practice », *Explorations in Economic History*, vol. 7, no 1, 1970, pp. 35–42.

Lopez Robert S., « Un texte inédit: le plus ancien manuel italien de technique commerciale », *Revue historique*, 1970, pp. 67–76.

Description

Copie du XVII^e siècle.

Remarques

C'est une copie.

Publication très partielle par Lopez et par Evans.

Plan

- Voici un mémoire de toutes les marchandises qu'on charge sur les navires à Alexandrie, et des poids qu'on convertit d'un pays à l'autre.
- Voici le mémoire des marchandises qu'on achète à Alexandrie, et des poids qu'on emploie pour les acheter.
- Liste des marchandises et de poids de plusieurs autres ports échelonnés d'Acre à Ceuta, Marseille et l'Italie méridionale.
- Courte liste de monnaies.
- Voici un mémoire des foires de France (c'est-à-dire de Champagne).
- Liste des mesures standardisées de drap français et anglais.
- Autre courte liste de monnaies et de poids.
- Voici ce qu'on vend et les poids de l'Ayas en Arménie.
- Voici un mémoire sur les ventes des biens et marchandises portés à Alexandrie, suivi peu après par un sous-titre explicatif : Le mémoire des frais qu'on fait pour les marchandises qu'on y achète.

Points clé

Le manuel reflète fidèlement les courants commerciaux de Pise en 1278 et leur intensité relative.

1310 – 1340 - Libro di divisamenti di paesi e di misure di mercatantie

Biblioteca Riccardiana, 2441.

Publications - Travaux

Evans Allan (ed.), *La pratica della mercatura*, Cambridge (Mass.), 1936

Melis Federigo, *Storia della ragioniera*, Bologne, 1950, p. 594-595

Description

Copie du XV^e siècle.

Remarques

Il s'agit d'une copie du manuel de Pegolotti, réalisée en 1472 par Filippo di Niccolao Frescobaldi, sans doute depuis une autres copie.

Il est de ce fait bien entendu difficile de connaître tous les détails de l'organisation et de la réalisation du manuel original. Il est par exemple difficile de savoir si celui-ci comportait des vides pour compléter les informations, leur taille éventuelle et leur place. Il convient donc d'être très réservé sur les aspects de forme.

L'original a sans doute été réalisé entre 1310 et 1340, dates marquant les bornes de la carrière de Pegolotti dans la compagnie des Bardi.

Plan

- Un petit poème ou prière sur les qualités nécessaires au marchand.
- Le plan général pour chaque place :
 - Mode de vente des différentes marchandises, selon les poids et mesures du lieu.
 - Les droits et taxes à payer, pour entrer et sortir les marchandises, pour acheter et vendre dans le lieu, pour entreposer, pour transporter, etc.
 - Les monnaies et les coûts de monnayage.
 - Les équivalences avec les autres lieux : poids, mesure et monnaies.

Points clé

Relativement peu ordonné. Pas l'ordre alphabétique !

Pas d'homogénéité sur les sujets traités pour chacun des lieux.

Le type d'informations :

- Sur les poids et mesures du lieu et leur équivalence avec ceux d'autres places
- Sur la façon dont se vendent ou s'achètent les différentes marchandises dans ce lieu.
- Sur les monnaies du lieu, leurs poids et les équivalences avec les monnaies d'autres places.
- Les modalités et coûts de frappe monétaire (ex à Florence p.191)
- Les taxes et les frais à engager pour acheter, vendre, entreposer, transporter...
- Des pratiques particulières du lieu.

Celles-ci peuvent être plus ou moins développées. Par exemple p.166 un grand détail sur les équivalences dans les mesures de blés entre Manfredonia (en Pouilles) et plus de 40 autres lieux - p.152, la valeur de change entre le ducat vénitien et la livre sterling anglaise dans une quarantaine d'hypothèses de taux de change (souvent la valeur du change de la livre sterling est développée)

Les pots de vins p.42 et 44

Conditions particulières faites à la compagnie Bardi : ex p.84.

Opposition entre pisans et florentins, p.84

Modalité particulière à Famagouste p.89

Un paragraphe sur les foires de Bari, p.165

Autre exemple de "mœurs douanières particulières" p.185

Développement sur les termes de change dans le chapitre consacré à Florence p.195

Développement sur les foires de champagne (p.233-236) et sur celles de Flandre (p.236-237)

Engagement des marchands les uns vers les autres p.235 (ce n'est pas la menace de la loi mais le fait de ne plus être cru, de la perte de confiance)

Long article sur les fournisseurs de laine p.258-269, avec les productions et les prix selon les qualités (*buona, moiana, locchi*)

Long article sur les conditions d'achat et de vente des draps suivant leur lieu de fabrication (p. 277-286)

Règles de "taccamento" des draps, décrétées par les marchands de Florence. p.286-287.

Article sur la composition des différentes monnaies d'or et d'argent p.287-292

Liste des épices ...

Table de calcul d'intérêt à différents taux p.301-302

Évaluation des tares pour différentes marchandises dans différents conditionnements, p. 307 - 319

Une description des précautions contractuelles que doit prendre un marchand dans le cas de vente de blé. Prévoir : les retards du voyage en mentionnant nous seulement la date de livraison mais la date d'embarquement, prévoir les dispositions à prendre en cas de fortune de mer (« *della quale cosa l'iddio difenda che non avegna* », p.320) rendant impossible la mise à disposition d'une partie de la livraison

Une description de règles de commerce international p. 319-322

Précautions à prendre dans le nolisement d'un navire (NB pas de mention de Dieu) p. 322-324

Le règles de calcul du jour de Pâques, et une table, mais pour des motifs purement professionnels p. 324-325. « *ma per torre fatica a' nigrigenti e per vederla brevemente porremo fatta inanzi la tavola per 120 anni* » p. 324.

326-327 Mode de calcul du jour des calendes d'un mois... Aussi une preuve de la maîtrise des calculs.

p. 328 Une présentation différente de l'abaque ?

p. 329 calcul de la *patta* de la lune (pour calculer les phases de la lune).

p. 330 calcul du signe astrologique lunaire « parfois nécessaire aux marchands ».

Divers articles sur le travail des métaux précieux. 331-360

voir p. 342-343 une règle de trois pour faire de 7 livres d'argent à 5 onces et 9 livres d'argent à 4 onces de l'argent à 3 onces ==> $(7 \times 5 + 9 \times 4) / 3 = 23,66$, il faut donc ajouter $23,66 - 16 = 7,66$ livres de cuivre. Des calculs plus compliqués juste après.

p. 360 - Fin : texte sur les diverses marchandises objet des trafics. Comment reconnaître la bonne de la mauvaise, leurs origines, leur conditionnement, ...

Noter les dessins. Mais sont-ils d'origine ?

XIV^e – Tarifa zoè noticia dy pexi e mexure
Archivio di Stato di Venezia, Procuratia de ultra, B. 145, fasc. 3
Publications - Travaux
ORLANDINI V., CESSI Roberto (eds.), <i>Tarifa zoè noticia dy pexi e mexure di luogi e tere che s'adovra marcadantia per il mondo</i> , Venise, C. Ferrari, Università degli studi, 1925
Description
Original vénitien, sur papier, ou copie de date très rapprochée
Remarques

Probablement postérieure à la Pratica de Pegolotti.

Plan

Les poids et mesures de différents lieux et leur conversion (Venise, Constantinople, Alexandrie, la Tana, Famagouste, Candie, Naples, Messine, Flandres, Nîmes, Montpellier, « foires de France », Paris, Gènes, etc.

Connaissance des produits :

- Li pexi de Veniexa.
- Pexi de Constantinopoli con veniexa e altre parte.
- Constantinopoli con Alexandria.
- Pexi de Trapexunda con Veniexia.
- Trapexunda con Toresi.
- Pexi de Sara e de Zitracan con Veniexia.
- Pexi de la Tana.
- Etc.

Points clé

Deux parties peuvent être identifiées, reprenant parfois les mêmes paragraphes : la seconde limitée au monde méditerranéen, alors que la première aborde un domaine beaucoup plus large et semble dérivée du manuel de Pegolotti.

On peut imaginer que ces deux parties ne datent pas de la même époque, et même que la première est à la fois une reprise et un élargissement de la seconde, complétée par des emprunts au manuel de Pegolotti.

XIV ^e – Zibaldone da Canal
Beinecke Rare Book and Manuscript Library, Yale University, MS 327 (reproduction en ligne)
Publications - Travaux
Stussi Alfredo (ed.), <i>Zibaldone du Canal. manoscritto mercantile del sec. XIV</i> , Venise, 1967. Dotson John E., <i>Merchant culture in fourteenth century Venice: the Zibaldone da Canal</i> , Binghamton, N.Y., 1994.
Description
Copie sur papier réalisée à la fin du XIV ^e siècle d'un original de la première moitié de ce siècle
Remarques

Document plus vaste qu'un simple manuel marchand. Il comporte cependant, de façon un peu plus anarchique, les informations que l'on retrouve dans les autres manuels.

Plan

- Problèmes arithmétiques et *poids et mesures de différents lieux*.
- « *De ciò che introvene allo re Milliadus siando a chaçare* »
- *Liste et caractéristiques d'épices* :
« *Item la chognossença de l'inçensso si è questa : elle vuol esser grosso e bianco.* »
- Informations astronomiques :
« *Anchora si è da saver che in Luna crexente nonn è bon talliar legne che debia durar longo tempo perqu'elle fasse charolla* ».
- Formules de conjuration :
« *Quando tu vos montar in nave rechomandate a santo Uriellem et Tobiellem + Christo vençe + Christo regna + Christo inpera + + Christo vençe + Christo regna ++ Christo in çelli + Christo in terra.* »
- Extraits du *liber de propietatibus rerum*, recettes médicinales, et les 10 commandements.
- Informations astronomiques et astrologiques :
« *Se lle challende de çener vien de domenegalo inverno serà challdo e primavera serà umida e l'istade e l'otono serà ventoso...* »
- Recettes médicinales :
« *Item tuo' lo rosmarin e tienllo in chaxa e non abiar paura de algun serpente e de schorpion.* »
- Chroniques vénitiennes.
- Sirvente du « Schivo di Bari ».
- *Informations marchandes sur Ayas* :
« *Rotollo J de Laiaçà si è lbr. xv a gss^o de Monpusllier.* »
- Conseils pour la saignée.
- Proverbes :
« *Assai gran regno reçe, ciò me pare, chi si medeximo può signoriçare.* »
- Sirvente « el dio d'Amore ».

Points clé

La partie concentrant le plus d'informations marchande est elle-même très mélangée. Mais on y retrouve les mêmes types d'informations que dans les autres manuels :

- Règles entre diverses places : Naples et Tunis (« *Questo si è como torna lo peso e le mexure da Napolli in Tonisto* »), Barletta et Chypre, Candie et Venise, Montpellier et Nîmes (*Pas d'information sur les foires de Champagne ou sur les places européennes continentales*)
- Informations monétaires : « *Amaistramento de saver far la raxion de l'oro a l'uxança de Venexia.* »
- Informations diverses : « *modo di metere in nave varie mercie* », « *le cosse che se pesa a sotil in Venexia* »...

Au total, ce livre comprend beaucoup d'informations, commerciales ou non, mais paraît assez mal organisé pour être autre chose qu'un outil principalement personnel.

« *l'ipotesi che un membro della famiglia da Canal abbia compilato un iniziale taccuino durante i primi trent'anni del secolo quattordicesimo, cominciando con la matematica, che era il fondamento di un insegnamento commerciale, e aggiungendo a mano note su pesi e misure, dapprima in forma casuale per la Puglia e poi in forma sistematica per località d'oltremare sempre più lontane. E dopo aver raccolto le informazioni più utili per un mercante, più tardi vi aggiunse, per altri mutati interessi, nuovi argomenti* »

Sommaire

Remerciements	9
Avant-propos	11
INTRODUCTION	23
<hr/>	
Chapitre I – Les sources	25
Typologie et présentation	27
Des ensembles	46
Répartition des sources	47
Éléments de codicologie	53
Les écueils	59
Chapitre II – La démarche	63
Analyse des documents de gestion	68
Comprendre les marchands et leur monde	69
L’apport des autres sciences sociales	74
VALEURS ET MENTALITÉ DES MARCHANDS	79
<hr/>	
Chapitre I – Faire un portrait	81
Chapitre II – Leur vision du monde	87
Une terre de circulation et d’échanges	88
Le monde du commerce	94
L’optimisme et la Révolution Commerciale	100
Chapitre III – Leur spiritualité	105
La vision de l’avenir	105
La foi des marchands	116
Chapitre IV – Leur vie sociale	137
La famille	137
L’appât du gain – La richesse	141
L’aspiration à la noblesse	144
Chapitre V – Leur engagement dans la vie de la commune	149
Chapitre VI – Les capacités techniques et l’esprit professionnel	163
Maîtrise des calculs	164
Exactitude et précision	172
Rationalité	180
Vision des mécanismes de marché	184
Conclusion : essai de portrait	191
LA GESTION DES MARCHANDS	197
<hr/>	
Chapitre I – Les livres de comptes	199
Les compagnies	200
Les livres de comptes médiévaux	208
Les livres de créances et de dettes	211

Les livres des entrées et des sorties	224
La partie double	229
Chapitre II – La gestion dans les livres	233
Les créances et les dettes – Les clients et les fournisseurs	235
L'activité	242
Les gains	254
Les frais	257
Les hommes	267
Les autres éléments du patrimoine de la compagnie	273
Le résultat	279
Conclusion : ce que gèrent les livres de comptes	292
Chapitre III – Les lettres commerciales	297
Les compagnies rencontrées	298
Les courriers commerciaux	301
L'information sur les marchés	310
La gestion de l'action des agents éloignés	313
Conclusion	320
Chapitre IV – Les manuels	323
Les compagnies rencontrées – Les Bardi	324
Les « pratique di mercatura »	325
Les préoccupations de gestion	335
Conclusion : les préoccupations de gestion des marchands et leurs outils de gestion	339
<u>LA COMPAGNIE ET L'ORGANISATION DE L'ÉCONOMIE</u>	343
Chapitre I – L'économie, le Moyen Âge et l'entreprise	345
L'historiographie médiévale et l'économie	349
La Business History	357
Les autres disciplines	359
Un nouveau regard ?	361
Chapitre II – Les compagnies médiévales	363
Les autres formes d'association commerciale	364
Les caractères spécifiques à la compagnie	369
Chapitre III – Les sources d'inspiration techniques – Les influences externes	389
L'héritage romain et l'influence byzantine	390
Les influences juives et arabes	394
Influences externes ?	406
Chapitre IV – Les sources d'inspiration techniques – Les influences Internes	409
Les modes de gestion familiales	410
Gestion d'institutions religieuses	412
Gestion d'institutions publiques	414
Des influences endogènes	425
Chapitre V – les besoins	433
Les besoins : explications classiques	434

Les besoins : de nouvelles pistes	442
Pourquoi les compagnies ?	465
<u>SYNTHÈSE</u>	467
<u>ANNEXES</u>	475
Bibliographie	477
Liste des feuilles ou livres de compte publiés, pouvant avoir un caractère commercial	506
Index des citations de sources	521
Index thématique et des noms propres	523
Table des Illustrations et des tableaux	535
Fiches sources analysées	537

**La gestion des compagnies marchandes
Italie Centre-Nord
Début XIII^e siècle -1350**